

Gilles FEYEL

**Du gazetier au journaliste.
Les écritures du journalisme français et leur
évolution, des origines aux années 1900**

Avant-propos

Combien j'aurais aimé disposer d'un recueil des articles, si bien pensés et documentés, de mon maître et collègue Pierre Rétat sur la presse et les journalistes de la Révolution, qui serait venu heureusement s'ajouter à son livre écrit à quatre mains avec Claude Labrosse, *Naissance du journal révolutionnaire, 1789*, Presse universitaires de Lyon, 1989 ! Combien j'aurais aimé bénéficier du même genre de recueil regroupant les nombreux articles que Marc Martin consacra aux journalistes des années 1850 à 1914 ! De tels recueils, malgré les quelques inévitables redites d'une réflexion explorant minutieusement et exhaustivement un domaine de la recherche historique s'avèrent tout autant utiles que nécessaires, ne serait-ce que pour mesurer la progression des curiosités et des idées de leur auteur, et réunir les pièces d'un puzzle parfois dispersé entre diverses revues scientifiques et actes de colloques, ces derniers souvent moins faciles à consulter que les premières.

Ces regrets m'ont conduit à présenter ici, en dix-sept chapitres, un faisceau d'analyses présentant l'évolution de l'écriture journalistique depuis les premiers temps de l'information-célébration des gazettes politiques, jusqu'au journalisme d'analyse et de réflexion des mercures et autres journaux politiques du XVIII^e siècle, et au journalisme critique et querelleur des feuilles littéraires. Si au temps de la Révolution, il y a bien eu rupture dans le journalisme français, ce fut surtout dans l'environnement socio-historique (abolition des privilèges et libération de la parole par l'article XI de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, multiplication des journaux, quotidiens ou non, à Paris et en province, évolution de leurs formats et systèmes rubricaux), beaucoup plus que dans l'écriture journalistique de la nouvelle presse d'opinion politique, qui a exploité alors toutes les virtualités du journalisme littéraire querelleur et critique, comme l'ont noté quelques contemporains tels que le chroniqueur Mercier et son ami Delisle de Salles.

Au temps du Consulat et de l'Empire, le journalisme politique s'assagit provisoirement en adoptant une écriture historique fort

modérée, héritée du journaliste-historien Mallet du Pan¹, cependant que persiste le journalisme de critique littéraire dans les feuilletons du *Journal des débats* et du *Journal de Paris*. On ne peut que renvoyer ici aux plus amples analyses de Maximilien Novak² dont le livre récent n'a pas évité quelques rapidités d'écriture, faute d'avoir connu quelques-uns des articles ici présentés. Sans l'écheniller abusivement, on ne peut que regretter une lecture inattentive qui lui fait admettre que le libraire Panckoucke a été un moment propriétaire de la *Gazette de France* – il n'était que le fermier de son exploitation, et ne l'a pas fusionnée avec le *Mercur de France* – et qu'il aurait remplacé ladite gazette par la *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, ce qu'il n'a jamais prétendu faire (p. 80-81). La *Gazette de France*, devenue *Gazette nationale de France* en août 1792 a continué sa carrière... jusqu'en 1915³ ! De même, le *Journal de politique et de littérature* n'a jamais été imprimé à Bruxelles (p. 99). Enfin, comble de disgrâce, lorsque je suis cité en note p. 98, mon nom n'est pas correctement orthographié⁴. Laissons-là ces quelques brouilles...

Avec la Restauration puis la monarchie de Juillet, le journalisme politique renoue avec bonheur avec l'écriture querelleuse et critique qui s'était épanouie sous la Révolution. L'anonymat de ce journalisme renforce sa puissance, et les journaux-institutions luttent d'égal à égal avec les gouvernements successifs. Au point qu'en 1850, on croit limiter l'influence de cette presse en contraignant ses journalistes à la signature de leurs articles. Progressivement, ces derniers acquièrent ainsi une idée de plus en plus claire de leur identité professionnelle, alors que le modèle des « publicistes », ces « journalistes professionnels de la politique » de l'ancienne presse d'opinion, est abandonné au bénéfice du modèle des

¹ Claude Labrosse et Pierre Rétat, *Naissance du journal révolutionnaire, 1789*, Presses Universitaires de Lyon, 1989, p. 150-164 ; voir alors le *Journal politique de Bruxelles*.

² Maximilien Novak, *Napoléon et l'Empire des Lettres. L'opinion publique sous le Consulat et le Premier Empire (1799-1814)*, Paris, PUF, 2023.

³ Voir Gilles Feyel, *L'Annonce et la nouvelle La presse d'information en France sous l'Ancien Régime (1630-1788)*, Oxford, Voltaire Foundation, 2000, dont les p. 882-910 sont consacrées à l'histoire de la *Gazette*, depuis 1774 jusqu'à la fin de nivôse an III (janvier 1795). Mais Maximilien Novak n'a manifestement pas lu cet ouvrage, ni non plus *La Presse en France des origines à 1944. Histoire politique et matérielle*, Paris, Ellipses, 1999 (1^{re} éd.), 2007 (2^e éd.). La sortie de la 3^e édition actualisée de cet opus à l'été 2023, *La Presse en France des origines à nos jours. Histoire politique et matérielle* (424 p.) chez le même éditeur, aura-t-elle plus de succès ?

⁴ Erreur vénielle, comparée à la première note de la p. 80, où sont reproduites dix lignes empruntées au *Dictionnaire des Journaux, 1600-1789*, dirigé par Jean Sgard, extraites de la notice 492, *Gazette [de France] (1631-1792)*, sans indiquer le nom de l'auteur. Cela se fait-il entre gens de bonne compagnie ?

« professionnels de l'information », ces journalistes politiques écrivant autrement, par exemple Francis Magnard au *Figaro*. Contemporain de l'épanouissement de la grande presse d'information aux tirages millionnaires, ce journalisme politique est fondé à partir des années 1880 sur une nouvelle éthique d'« objectivité », favorisée par l'ambiance positiviste de la fin du siècle. Cependant que s'épanouissent d'autres formes de journalisme pour mieux répondre aux curiosités d'un lectorat de masse : l'exploitation intensive des faits divers criminels, le grand reportage, etc.

Ce recueil débute sur un chapitre introductif :

« Une société sans école : Histoire de l'invention d'une profession » *Médiamorphose*, n°24, octobre 2008, p. 145-152 ; ici titré : « Une société sans école : journalistes et journalisme, des origines aux années 1890 ».

Les cinq chapitres suivants concernent les premiers temps du journalisme français :

Chapitre II : « Aux origines de l'éthique des journalistes : Théophraste Renaudot et ses premiers discours éditoriaux (1631-1633), *Le Temps des médias. Revue d'histoire*, n°1, automne 2003, p. 175-189.

Chapitre III : « Renaudot et les lecteurs de la *Gazette*, les 'mystères de l'État' et la 'voix publique', au cours des années 1630 », *Le Temps des médias. Revue d'histoire*, n°2, printemps 2004, p. 163-175.

Chapitre IV : « 'Je suis tout à Bonne et embrasse l'amy'. Lettres de l'abbé de Saint-Nicolas à la présidente de Chastillon », *Correspondre jadis et naguère, 120^e Congrès national des sociétés savantes, Aix-en-Provence, 1995, Section d'histoire moderne et contemporaine*, Paris, 1997, p. 569-586.

Chapitre V : « Richelieu, Renaudot et la *Gazette*. Propagande et journalisme aux origines de la presse. », *Richelieu et le monde de l'esprit*, catalogue de l'exposition organisée à la Sorbonne pour le 4^e centenaire de Richelieu, André Tuilier dir, Paris, éd. Imprimerie Nationale, 1985, p. 207-216 ; « Richelieu et la *Gazette* : aux origines de la presse de propagande », *Richelieu et la culture*. Actes du colloque international en Sorbonne, Roland Mounier, dir., Paris, éd. CNRS, 1987, p. 103-124.

Chapitre VI : « Renaudot et le siège d'Arras en 1640 : un vrai journaliste sachant adapter rubriques et contenus aux aléas de l'actualité », « Renaudot et sa pratique du journalisme : la *Gazette* en 1640 », Actes du colloque organisé pour le 4^e centenaire de Théophraste Renaudot en novembre 1986, par l'Université Paris II, *Cahiers de l'Institut*

Français de Presse, n°1, septembre 1987, p. 69-106 ; *L'Annonce et la nouvelle. La presse d'information en France sous l'Ancien Régime (1630-1788)*, Oxford, Voltaire Foundation, 2000, p. 192-201.

Cinq chapitres viennent ensuite présenter l'évolution de ce journalisme dans la seconde moitié du XVIII^e siècle :

Chapitre VII : « Aux origines de la 'rubrique' dans la presse : des gazettes de l'Ancien Régime aux journaux de la Révolution », *Communication et langages*, n°171, mars 2012, p. 99-111.

Chapitre VIII : « Du récit de la *Gazette de France* à la réflexion du journaliste politique : les journaux de Genève et de Bruxelles dans les années 1770 », texte augmenté de la communication « Du récit de la *Gazette de France* à la réflexion du journaliste politique : le *Journal historique et politique de Genève*, dans les années 1770 », *Gazettes et information politique sous l'Ancien Régime*, Henri Duranton et Pierre Rétat, dir., Publications de l'Université de Saint-Étienne, 1999, p. 179-197.

Chapitre IX : « Un journaliste provincial au temps des Lumières : le Poitevin Jouyneau-Desloges (1736-1816) », *L'Annonce et la nouvelle. La presse d'information en France sous l'Ancien Régime (1630-1788)*, Oxford, Voltaire Foundation, 2000, p. 1012-1274, surtout 1164-1192 et 1214-1222.

Chapitre X : « Le journalisme au temps de la Révolution : un pouvoir de vérité et de justice au service des citoyens », *Annales historiques de la Révolution française*, juillet-septembre 2003, p. 21-44.

Chapitre XI : « Histoire de mots : de la gazette au journal, du gazetier au journaliste et au journalisme », texte augmenté et réécrit à partir d'un premier état figurant dans *La Presse en France des origines à nos jours. Histoire politique et matérielle*, Paris, Ellipses, 2023, p. 39-41 et 160-161.

Viennent enfin les six derniers chapitres consacrés au journalisme des années 1830 à 1910 :

Chapitre XII : « *La torche et le flambeau*, la polémique et la publicité : 'vieille' et 'jeune' presse en 1836 », *La Presse selon le XIX^e siècle*, Roger Bautier, Élisabeth Cazenave et Michael Palmer, dir., Université Paris III-Université Paris XIII, 1997, p. 98-113.

Chapitre XIII : « Sellèque et *Le Glaneur*, *Journal d'Eure-et-Loir*, un journaliste de combat et ses métaphores en 1840 », *Société Archéologique d'Eure-et-Loir*, *Bulletin* n°96, avril-juin 2008, p. 25-51.

Chapitre XIV : « Prémices et épanouissement de la rubrique de faits divers (1631-1848) », *Les Cahiers du journalisme*, « Faits divers », printemps-été 2005, n°14, p. 18-29.

Chapitre XV : « La querelle de l'anonymat des journalistes, entre 1836 et 1850. Une étape dans la progressive prise de conscience d'une identité professionnelle ? », *Figures de l'anonymat. Médias et société*, actes du colloque de Saint-Cloud, 1999, Frédéric Lambert, dir., Paris, L'Harmattan, 2001, p. 27-55.

Chapitre XVI : « Le journaliste Francis Magnard, une nouvelle manière d'écrire en politique ? », *'Le Figaro'. Histoire d'un journal*, Claire Blandin, dir., Paris, Nouveau Monde éditions, 2010, p. 207-228.

Chapitre XVII : « Aux origines de l'identité professionnelle des journalistes : les congrès internationaux des associations de la presse (1894-1914) », *L'identité professionnelle des journalistes. Actes du colloque de Strasbourg, 25 et 26 novembre 1994*, Michel Mathien et Rémy Rieffel, dir., Strasbourg, Alphacom-CUEJ, 1995, p. 139-162.

Nous remercions les éditeurs qui nous ont autorisé à reprendre les textes ici rassemblés, précédemment publiés dans des revues ou des actes de colloques universitaires.

Chapitre I

Une société sans école : journalistes et journalisme, des origines aux années 1890

Jusque sous le second Empire, le journalisme n'a pas été considéré comme une profession, remarque Marc Martin¹. Le *Dictionnaire des professions* d'Édouard Charton, « patron de presse et bon connaisseur du milieu », dans son édition de 1851, renvoie le mot « journaliste » à la rubrique « homme de lettres ». En revanche, l'édition de 1880 présente un article « journaliste » : « Le journalisme est-il une profession ? Non, à notre avis. Ce qui constitue une profession, c'est qu'on s'y prépare, et que cette préparation terminée, on l'embrasse [...]. On est médecin, avocat, même si l'on n'a pas de clients. Mais on n'est journaliste que quand on écrit dans un journal ; on le devient et on cesse de l'être du jour au lendemain. Pas d'apprentissage, ni de diplôme, ni de certificat [...] Le journalisme n'est pas une profession au sens habituel du terme. » De nombreux contemporains ont fait les mêmes observations. Pas de profession, pas de carrière non plus. Pas d'école de journalisme bien sûr.

L'industrialisation de l'information et l'avènement des médias de masse au cours des années 1890 auraient fait du journalisme une « carrière », une « profession éclairée » qu'il faudrait apprendre². Au temps où le journal n'était qu'un instrument de polémique, le journalisme ne s'apprenait pas, il suffisait d'être doué pour l'écriture ; avec les progrès techniques, avec « la transformation de l'esprit public, toujours et de plus en plus avide d'être informé », l'information est passée au premier plan, reléguant au second la polémique. Aussi les journalistes français et étrangers, réunis dans les congrès internationaux des associations de la presse (1894-1914), proposent-ils la création d'écoles de journalisme qui développeraient « chez l'élève les connaissances théoriques, les connaissances pratiques et les qualités morales que la carrière du journalisme réclame » ; cet enseignement serait « donc à la fois général, spécial, professionnel et moral » (Congrès d'Anvers et de Lisbonne, 1894

¹ Marc Martin, « Journalistes parisiens et notoriété (vers 1830-1870). Pour une histoire sociale du journalisme », *Revue historique*, juillet-septembre 1981, p. 31-74 ; voir p. 51.

² Voir *infra*, au chapitre XVII, l'intervention d'Albert Bataille, rédacteur au *Figaro*, lors du Congrès de Lisbonne en 1898.

et 1898)³. Pour fonder sa légitimité, le nouveau journalisme d'information fait donc appel à l'éthique, comme on l'a toujours fait depuis les origines de la presse.

S'il est vrai que les journalistes ont pris difficilement conscience d'une nouvelle identité professionnelle, fondée sur l'information et sur une nouvelle éthique de l'objectivité, doit-on refuser au journalisme né de Renaudot puis de la Révolution tout caractère professionnel ? Avant les années 1880-1890, il y eut des journalistes qui firent carrière, il y eut une éthique fondant des pratiques habituelles de métier, dans lesquelles se reconnaissaient les journalistes et leurs publics.

Du gazetier au journaliste

Le journalisme français est probablement le seul au monde à avoir éprouvé dès son origine, le besoin de raisonner sur lui-même. « Vérité », « naïveté » et « ingénuité » : dès 1632, Théophraste Renaudot énonce avec force dans la *Gazette*, une éthique de la vérité, fondée sur l'établissement des faits, par la vérification des sources, tout autant pour se persuader de la dignité de sa fonction, que pour en persuader le pouvoir d'État – le roi Louis XIII et son premier ministre le cardinal de Richelieu – ainsi que ses lecteurs⁴. Cette recherche de la vérité des faits, lui permet-elle une certaine distance face à la vérité d'État, alors que le roi, source de toute information, est source de toute vérité ? Ne s'agit-il pas d'un faux-semblant ? Par la suite, ce discours éthique est si répandu, qu'on peut se demander s'il n'est pas la véritable pierre angulaire fondant tout l'édifice du journalisme. Il est énoncé parce qu'il légitime le travail et la fonction sociale des journalistes. Qu'il soit réellement vécu ou non par ces derniers, n'est pas le plus important. Dans l'ordre des représentations, il leur permet de prendre une posture dont ils peuvent tirer dignité et estime sociale. À la suite de Renaudot, les « gazetiers » rédigent les feuilles d'actualité, y développant un journalisme d'information-célébration, cependant que les « journalistes » écrivent dans les journaux savants et littéraires. À la veille de la Révolution, les journalistes éclipsent déjà les gazetiers. De nouvelles feuilles d'information et d'annonces, les *Affiches*, se sont multipliées à Paris et en province, cependant que la création des journaux politiques du libraire Panckoucke et la fondation du *Journal de Paris*, premier quotidien français

³ *Ibid.*, p. 155-161.

⁴ Voir le chapitre suivant.

en 1777, étendent l'emploi du mot « journal » au-delà des sciences et des lettres. Les *Affiches* elles-mêmes se veulent *Journal*, à la suite des *Petites Affiches de Paris*, devenues en 1779 *Journal général de France*⁵. Le rédacteur des *Affiches du Poitou* se qualifie de « folliculaire » en 1776, c'est-à-dire d'« auteur de feuille », pour reprendre ce curieux néologisme inventé par Voltaire ; quand il quitte ses *Affiches* en 1781, il se veut « journaliste, écrivain hebdomadaire ». Tout se brouille dans ces années 1770. On peut être désormais tout autant gazetier que journaliste, comme le prouve Gaspard Dubois-Fontanelle, rédigeant simultanément la gazette et le journal de la principauté de Deux-Ponts, puis la partie politique du *Mercure de France / Journal de Bruxelles* de Panckoucke (1776-1784), et la *Gazette de France* entre 1783 et 1790⁶.

On connaît aujourd'hui 782 « journalistes » ayant exercé entre 1631 et 1789. Parmi les 703 dont on sait le lieu d'origine, 66% viennent de province, souvent « montés » à Paris dès leur jeunesse, les autres étant natifs de Paris (18%) ou venus de l'étranger (16%). Quant à l'extraction sociale de 503 d'entre eux, plus des trois quarts (78%) sont d'origine bourgeoise, 15% viennent de la noblesse, 7% du peuple, c'est-à-dire de l'artisanat des villes. Tous ces gens ont été éduqués simplement au collège (23%), ou sont allés au-delà dans une université ou une académie protestante (77%)⁷. Beaucoup de ces journalistes n'ont fait que passer par cet état, 45% des 665 dont on connaît la durée d'exercice, y demeurant 5 ans ou moins. De longues carrières ont cependant été suivies par des gazetiers, mais aussi des journalistes de la critique savante et littéraire : 42% ont exercé entre 6 et 20 ans, enfin 13% l'ont fait plus de 20 ans. Il est difficile de connaître le profit qu'ils en ont pu tirer. Pour 529 dont on peut évaluer très approximativement le niveau de vie, 39% sont restés dans la misère ou ont vécu des situations fort difficiles, 43% ont connu une petite aisance, 10% la richesse, enfin 8% la grande fortune. Il existe à la fin de l'Ancien Régime quelques véritables « professionnels » rémunérés à l'année. L'abbé Aubert, rédacteur des *Petites Affiches de Paris* depuis 1752, obtient en 1779 du propriétaire de son journal devenu quotidien, « 6 000 livres d'honoraires » chaque année, payés par trimestre. Il est même prévu une retraite : 1 000 livres de

⁵ Pour ce qui précède, consulter Gilles Feyel, *L'Annonce et la nouvelle. La presse d'information en France sous l'Ancien Régime (1630-1788)*, Oxford, Voltaire Foundation, 2000.

⁶ *Ibid.*, p. 851 et 889. – Voir *infra*, le chapitre VIII – Josiane Sert et Jean Sgard, « Dubois-Fontanelle, Jean (1732-1812) », *Dictionnaire des journalistes, 1600-1789*, Jean Sgard, dir, Oxford, Voltaire Foundation, 1999, t. I, notice 251, p. 330-333.

⁷ Sylvie Truc et Jean Sgard, « Annexe » et « Postface », *Dictionnaire des journalistes, op. cit.*, t. II, p. 1001-1021.

pension viagère si Aubert travaille encore cinq années, 2 000 livres s'il reste dix ans⁸. Jacques Mallet du Pan, rédacteur depuis 1784 des journaux politiques de Panckoucke obtient un traitement annuel de 7 200 livres, avec des primes si le nombre des abonnés augmente, et un supplément annuel de 1 000 à 1 200 livres pour ses articles littéraires. Avec la Révolution, sa rémunération passe à 12 000 livres en novembre 1789, puis 18 000 en 1792, mais Panckoucke le paie mal cette dernière année, vu ses difficultés financières⁹. Brissot au *Patriote français*, Rozoi à la *Gazette de Paris* touchent 6 000 livres par an¹⁰. Hébert, du *Père Duchesne* ne reçoit qu'environ 2 200 livres en 1790, non compris de multiples petits profits supplémentaires¹¹. Camille Desmoulins serait payé 10 000 livres en 1790, dont il reverserait 3 000 à son adjoint Stanislas Fréron¹². Toutes sommes importantes, comparées au salaire journalier d'un manœuvre, 1 livre 5 sous. Dans les bureaux de l'administration de *L'Ami du roi* ou de la *Gazette de Paris*, deux feuilles royalistes, un chef est payé 1 200 livres par an, un commis 1 000, un commis adjoint 600¹³. Le chef de bureau d'un ministère recevait 5 à 6 000 livres, ses commis 1 500 à 2 400. Les journalistes de renom étaient donc bien payés. Comme dans les administrations des journaux, il existait déjà cependant une hiérarchie salariale dans leurs rédactions, ainsi que le prouvent Desmoulins et Fréron.

⁸ Gilles Feyel, *L'Annonce et la nouvelle, op. cit.*, p. 858-860.

⁹ Frances D. Acomb, « Mallet du Pan, Jacques (1749-1800) », *Dictionnaire des journalistes, op. cit.*, t. II, notice 542, p. 670-674.

¹⁰ Marcel Dorigny et Marie-France Silver, « Brissot de Warville, Jacques (1754-1793) », *ibid.*, t. I, notice 116, p.154-157. – Laurence Coudart, *La Gazette de Paris. Un journal royaliste pendant la Révolution française (1789-1792)*, Paris, L'Harmattan, 1995, p. 68.

¹¹ Selon la *Vie privée et politique de J.-R. Hébert*, un pamphlet anonyme de VI-35 p. in-8° publié en 1794 après son exécution, « Hébert gagnait alors, pour le rédiger six livres par jour, sans y comprendre les petits profits qu'il avait l'art de multiplier. » Voir Gérard Walter, *Hébert et le Père Duchesne*, Paris, J.-B. Janin, 1946, p. 46-47.

¹² Jules Clarétie, *Camille Desmoulins, Lucile Desmoulins, étude sur les dantonistes*, Paris, E. Plon et Cie, 1875, p. 84-86. Même si ce traité passé le 4 juillet 1790 avec le libraire Laffrey (et reproduit *in extenso*) semble ne pas avoir été appliqué, selon Hervé Leuwers (*Camille et Lucile Desmoulins*, Paris, Fayard, 2018, p. 126), il n'en donne pas moins un ordre de grandeur cohérent avec les autres traitements journalistiques connus par ailleurs.

¹³ Gilles Feyel, « Les frais d'impression et de diffusion de la presse parisienne entre 1789 et 1792 », *La Révolution du journal, 1788-1794*, Pierre Rétat, dir., Paris, CNRS, 1989, p. 77-99.

Le journaliste, maître de vérité et de justice

Avec Simon-Nicolas Linguet (1736-1794), se développe dès avant la Révolution un journalisme protestataire, qui n'hésite pas à juger et à polémiquer dans le *Journal de Bruxelles* de Panckoucke puis dans ses *Annales politiques, civiles et littéraires du dix-huitième siècle*, cependant que deux gazettes « périphériques » publiées en langue française, la *Gazette de Leyde* et le *Courrier du Bas-Rhin* édité à Clèves, développent un nouveau journalisme d'opinion. Le rédacteur de cette dernière gazette, publie en 1775 quatre lettres au lecteur, où il propose une déontologie à sa « profession » de rédacteur, tel est le mot employé : outre ses réelles compétences linguistiques, historiques et géographiques, il doit réunir le plus grand nombre de sources et les confronter pour ne présenter que les plus « véridiques »¹⁴. Rien là de bien nouveau depuis les discours de Renaudot. Mais il veut aller bien au-delà, développant une pédagogie incessante auprès du lecteur, donnant du sens aux événements, jugeant et distribuant éloges et blâmes. Le gazetier devient donc journaliste, maître de vérité et de justice, annonçant le journalisme engagé de la Révolution française.

Revendiquant avec éclat leur liberté d'expression en mai 1789, alors que se réunissent à Versailles les États généraux, Jacques-Pierre Brissot et le comte de Mirabeau, député du Tiers État, diffusent des textes subversifs. Selon le premier numéro de la *Lettre du comte de Mirabeau, à ses commettans* daté du 10 mai, la souveraineté ne réside plus seulement dans le roi, mais surtout et avant tout dans la nation. Mirabeau, tout à la fois député et journaliste, s'exprime au nom de la nation. Face au pouvoir d'État, le journaliste est désormais le dépositaire d'un pouvoir d'expression tiré de la nation, c'est-à-dire de ses lecteurs. Au pouvoir, s'oppose un contre-pouvoir. D'où une nouvelle éthique de liberté, de vérité et de justice, se définissant aussi par opposition au journalisme asservi de l'Ancien Régime, véritable repoussoir, déjà fustigé le 1^{er} avril par le prospectus du *Patriote français* de Brissot, ce « trafic honteux de la presse, qui, en France, a tant avili la profession de journaliste et de gazetier, profession vraiment respectable dans un pays libre, lorsqu'elle est exercée par des hommes indépendants ». Discours constamment répété par la suite : comme le nouvel ordre constitutionnel se définit par rapport aux injustices de l'Ancien Régime, le nouveau journalisme est fondé sur une condamnation des « gazetiers », voire même des « journalistes » de l'ancienne presse. En 1789, les nouveaux journalistes

¹⁴ *Infra*, chapitre X.

se disent et se veulent « écrivains patriotes », « écrivains politiques », plus rarement « publicistes » comme Marat, parce qu'ils refusent de se dire « journalistes ». Seul Camille Desmoulins, dans ses *Révolutions de France et de Brabant* se veut « journaliste », avec la fierté de celui qui pense exercer un nouveau pouvoir d'influence¹⁵. A-t-il facilité le succès définitif de ce mot, ou bien plus probablement le terme est-il rapidement paru comme le plus approprié ? Dès 1790, il est si universellement employé qu'on le trouve dans la presse des départements, dans *Le Correspondant d'Eure-et-Loir* de Chartres, par exemple¹⁶. Pendant la Révolution, les journalistes exercent une magistrature de vérité et de justice, trouvant sa légitimité dans le service des citoyens et dans des normes éthiques, assumées comme telles. Lisez Marat et son *Ami du peuple* en septembre 1789, lisez l'éloge funèbre d'Élysée Loustalot par son confrère Camille Desmoulins en septembre 1790, donnant une image héroïsée du nouveau journaliste : Loustalot est un guide désintéressé, peu soucieux de se faire une image, dédaigneux des approbations ou non, à l'opposé de Desmoulins si soucieux de plaire et d'être aimé ; ce « magistrat » entendu des gouvernants et des citoyens, véritable député du dehors s'adressant du haut de sa « tribune » à toute la nation, plus influent que les véritables députés dont l'audience ne dépasse pas la chambre où ils sont réunis, est devenu un homme de pouvoir, participant pleinement à l'action politique. Comme Loustalot, les nouveaux journalistes sont des combattants qui défendent des opinions. Les moins engagés réfléchissent et instruisent le peuple. Les plus militants passent de l'observation et de la surveillance, à la dénonciation, voire à l'action. Les plus actifs et les plus connus deviennent députés : Brissot dès la Législative de 1791, Carra, Desmoulins, Marat, d'autres encore à la Convention en 1792. Dans de telles conditions, certains d'entre eux ne pouvaient qu'être massacrés ou guillotins comme les principaux acteurs de la Révolution. On comprend aussi que dès le 10 août 1792, la liberté d'expression n'ait plus bénéficié qu'aux amis politiques du pouvoir du moment¹⁷.

¹⁵ *Ibid.*, p. 29-33.

¹⁶ Gilles Feyel, « *Le Correspondant ou Journal du département d'Eure-et-Loir 1, 1790-1791* », *Dictionnaire de la presse française pendant la Révolution, 1789-1799. La presse départementale*, Gilles Feyel, dir., t. V, notice 541, p. 116-140, notamment p. 126, dans cette correspondance d'un « patriote parisien », le 3 avril 1790.

¹⁷ *Infra*, chapitre X.

Le journaliste anonyme, un « professionnel de la politique »

Au temps du Directoire, dès 1795, les journalistes abandonnent un combat politique trop personnalisé, pour adopter l'écriture moins ardente de l'information et du débat politique proposée dès 1789 par *Le Moniteur universel* du libraire Panckoucke. Comme ses confrères anglais, le journaliste français est désormais anonyme¹⁸. Face à un pouvoir d'État redevenu solide, voire tyrannique au temps de Napoléon, le pouvoir journalistique abandonne l'individu journaliste, pour investir le journal-institution, puissance collective et anonyme luttant quasiment d'égal à égal, au temps de la monarchie constitutionnelle, entre 1814 et 1848, avec le gouvernement et son administration. L'archétype du journal-institution est le *Journal des débats*, fondé en 1789, repris dix ans plus tard par les deux frères Bertin, juxtaposant depuis 1800 un journalisme politique et en bas de page, le journalisme littéraire de son feuilleton. Ainsi se trouvent jumelés pour longtemps, au-delà du tout politique de la Révolution, les deux journalismes qui s'étaient déployés indépendamment sous l'Ancien Régime. C'est alors le temps des « publicistes », si l'on veut bien suivre les analyses d'Erik Neveu, rejoignant en cela le « genre publiciste » satirisé par Balzac en 1842, qui distingue aussi le « genre critique » pour caractériser le journalisme littéraire¹⁹. Ces « publicistes », qu'il vaudrait mieux appeler « journalistes professionnels de la politique », travaillent à côté de « journalistes professionnels du littéraire ». Tous ces journalistes sont en effet des professionnels. On oubliera volontairement la proximité plus ou moins grande de ces deux journalismes²⁰, pour ne traiter que des « professionnels de la politique ». Ces journalistes, cachés dans l'anonymat de l'institution-journal, n'existent pas face à leur public. Professionnels de la politique, ils combattent au nom du courant d'opinion servi par leur journal, en un discours militant et subjectif, fondé en toute bonne conscience sur une éthique de fidélité, de devoir et d'honneur : « constance des opinions », « fermeté des principes », « droiture invariable dans les discussions ». Dans de telles conditions, on

¹⁸ Jeremy Popkin, « Une reprise en main et un nouveau départ : la présentation du texte dans les journaux entre 1794 et 1807 », *Cahiers de textologie. 3. Textologie du journal*, Paris, Minard, 1990, p. 83-98, voir p. 97.

¹⁹ Erik Neveu, « Quatre configurations du journalisme politique », *Les mutations du journalisme en France et au Québec*, Rémy Rieffel et Thierry Watine, dir., Paris, Éditions Panthéon-Assas, 2002, p. 251-276. – Honoré de Balzac, *Monographie de la presse parisienne*, Paris, Bureau central des publications nouvelles, 1842.

²⁰ Marc Martin, « Journalistes et gens de lettres », *Mesure(s) du livre*, 2, mai 1989, p. 107-123.

comprend leur horreur affichée de l'argent qui corrompt, leur répugnance face aux annonces publicitaires qu'il faut bien accepter, faute de meilleur moyen pour faire vivre les journaux²¹, leur étonnement scandalisé devant les entreprises d'Havas qui « n'a pas d'opinion, mais [qui] est doué d'une souplesse d'esprit telle qu'il paraît toujours être de l'avis de tout le monde »²².

On comprend aussi qu'ils ne soient pas prêts à adopter la « réforme économique » proposée en 1836 par *La Presse* d'Émile de Girardin. Réforme d'autant plus dangereuse qu'elle est doublée d'une « réforme morale ». Girardin s'efforce de promouvoir un nouveau journalisme, malgré une « vieille presse » préférant la « torche » qui détruit au « flambeau » qui éclaire, la polémique à la « publicité », c'est-à-dire l'information²³. Et Girardin d'accuser : ces journalistes politiques sont des gens masqués, inconnus du public, qui jugent sans être jugés, et qui n'ont aucune compétence pour ce faire. Avec Girardin et *La Presse*, les meilleurs analystes politiques de l'époque sont persuadés que la puissance politique de la presse repose sur l'anonymat de journalistes aux individualités sacrifiées, pour le plus grand bien de cette institution collective. *Le National* synthétise très bien tout cela en août 1848, alors qu'il est question d'imposer la signature aux journalistes : « La presse est un gouvernement de pensée à côté du gouvernement de fait ; elle doit être anonyme comme l'opinion publique ou la fraction de l'opinion publique qu'elle représente. » D'où la fureur de l'ancienne presse quand cette obligation est votée en juillet 1850²⁴. Alors qu'auparavant, et depuis le XVIII^e siècle, le *journalisme* désigne l'écriture plus ou moins polémique des journalistes littéraires ou politiques (voir le chapitre XI), est-ce un hasard si le terme, quelque peu ambigu, finit par renvoyer à « l'ensemble de la presse », à la « puissance » des journaux-institutions politiques reposant sur l'écriture anonyme de leurs rédacteurs ? Relevée par Marc Martin dans le *Dictionnaire* de Littré, cette acception des années 1815-1850 laisse place à une signification plus récente, présentée comme un

²¹ Par exemple cette dénonciation des dangers de l'annonce pour la presse, émise en 1866 par le journaliste proudhonien Arnould Frémy, reproduite par Marc Martin, *Trois siècles de publicité en France*, Paris, Éditions Odile Jacob, 1992, p. 170 : « Non seulement elle dévore incessamment l'espace de la rédaction, mais de plus, elle vicie le principe, elle marque le caractère de l'œuvre tout entière d'un cachet indélébile de spéculation et de trafic. » Extrait de *La révolution dans le journalisme*, Paris, 1866, p. 55

²² Gilles Feyel, *Aux origines d'Havas. Les correspondances et agences de presse parisiennes des années 1828-1856*, 3^e édition à paraître, p. 134-150.

²³ *Infra*, chapitre XII.

²⁴ *Infra*, chapitre XV.

néologisme, « l'état du journaliste »²⁵ ? Grâce à l'obligation des signatures, le journalisme vient caractériser plus particulièrement les journalistes, désormais connus du public.

Comment devient-on journaliste ?

Dès la Révolution, des journaux de Paris et des départements sont rédigés par plusieurs journalistes. En 1793, une petite feuille locale, *La Sentinelle d'Autun*, défend ses journalistes anonymes en observant : « *Le Moniteur*, le *Journal universel*, *Les Débats de la Convention [sic]*, *Le Républicain*, *La Sentinelle* de Paris et tant d'autres journaux qui ont leurs différents rédacteurs, soit pour la diplomatie, soit pour la politique, etc. et qui se distribuent ou s'affichent, sont-ils signés de tous leurs rédacteurs²⁶ ? » C'est assez dire que les journalistes se multiplient dans les rédactions en fonction des différents genres d'information offerts aux lecteurs. Certaines rédactions sont déjà nombreuses. En 1814, le *Journal des débats* fait travailler 15 à 17 journalistes, soit une dépense annuelle de plus de 87 000 francs, dont 12 000 pour le seul rédacteur en chef et propriétaire du journal, Bertin l'aîné. En moyenne, ces journalistes sont donc ainsi payés entre 4 500 et 5 000 francs par an. Il est vrai que *Les Débats* ont toujours bien payé leurs journalistes²⁷. Ailleurs, il apparaît qu'il était rare de gagner plus de 1 200 francs la première année, mais on parvenait rapidement à 3 000 francs, sans pouvoir dépasser beaucoup ces chiffres par la suite, à moins d'accéder aux postes de direction.

On peut penser que la fonction, si ce n'est l'appellation de « rédacteur en chef », est née sous la Révolution ; le terme est très fréquemment employé sous la monarchie de Juillet, y compris par Balzac en 1843. Certes, ce dernier se moque des journalistes et des journaux, mais les « variétés » qu'il distingue parmi les journalistes reposent sur des observations de première main : le rédacteur en chef qui peut être propriétaire-gérant du journal, le « ténor » ou rédacteur des *Premiers-Paris* – en fait ces sortes d'éditoriaux sont souvent rédigés à plusieurs mains, puis révisés par le rédacteur en chef, ainsi qu'on l'apprend dans les débats qui ont entouré l'obligation des signatures –, le « faiseur d'articles

²⁵ Marc Martin, « Journalistes parisiens et notoriété », *op. cit.*, p. 52.

²⁶ Gilles Feyel, « *La Sentinelle d'Autun 1, 1793* », *Dictionnaire de la presse française pendant la Révolution*, *op. cit.*, t. III, notice 379, p. 219-229, voir p. 221-222.

²⁷ *Id.*, « La distribution des gazettes et des journaux, de 1740 à 1830 », *La distribution et la diffusion de la presse, du XVIII^e siècle au III^e millénaire*, Gilles Feyel, dir., Paris, Éditions Panthéon-Assas, 2002, p. 17-53, voir p. 41.

de fond », le « Maître Jacques » ou rédacteur de petits articles, nécessaire pour compléter les colonnes du journal, le « camarilliste » qui rapporte les débats du Parlement. Sans compter les hommes d'État patronnant le journal et y intervenant plus ou moins souvent, et quelques autres « publicistes » à propos desquels Balzac a déchaîné sa fantaisie satirique²⁸. On voit bien que les rédactions des quotidiens parisiens et des journaux départementaux les plus importants sont déjà assez peuplées, d'autant plus qu'il faut ajouter aux « publicistes », les « journalistes critiques » des variétés littéraires et du feuilleton. Au début des années 1860, *Les Débats* font travailler 23 journalistes permanents et une dizaine de collaborateurs intermittents, cependant que *Le Siècle* emploie 22 permanents (17 politiques, 5 littéraires) et lui aussi une dizaine d'intermittents politiques, sans compter les nombreux écrivains du feuilleton.

Des hiérarchies se sont mises en place, fondées sur la dignité des tâches et sur des différences de salaires. Au cours des années 1840, Émile de Girardin, occupé par ses affaires et ses fonctions politiques, invente la fonction de secrétaire de la rédaction²⁹ qu'il confie à Auguste Nefftzer en 1844 ; représentant son patron, quand ce dernier n'est pas à Paris, s'occupant de l'équilibre des contenus, du traitement des faits par tel ou tel journaliste qu'il peut relayer en cas de défaillance de dernière minute, réécrivant à la va-vite le *Premier-Paris* de Girardin quand des événements viennent démentir ses pronostics, commandant le feuilleton à tel ou tel journaliste ou gens de lettres, relisant les épreuves et s'occupant enfin de la gestion matérielle du journal, Nefftzer est payé dans ses débuts 300 francs par mois (3 600 par an), 400 francs en 1847. Il finit par devenir gérant de *La Presse* en 1850, son directeur en 1852 alors que Girardin est en exil puis son rédacteur en chef en 1857, avant de fonder enfin son propre journal, *Le Temps* en 1861.

Tous ces journalistes se sont formés sur le tas, pourrait-on dire, poussés par l'ambition de parvenir, malgré des origines sociales parfois humbles ou déclassées, recommandés ou non par des amitiés ou des

²⁸ Honoré de Balzac, *Monographie de la presse parisienne*, *op. cit.*

²⁹ René Martin, *La vie d'un grand journaliste, Auguste Nefftzer, fondateur de la 'Revue germanique' et du 'Temps'*, L. Camponovo, Besançon, 1948 et 1953, 2 vol, t. I, p. 27-28, 61-223. C'est donc bien avant la loi sur la signature des articles que cette fonction de secrétaire de la rédaction fut mise en place, et il n'y a pas lieu de retenir ici l'assertion fantaisiste d'Edmond Texier, *Le journal et le journaliste*, Paris, Le Chevalier, 1868, p. 45 : « Le secrétaire de la rédaction est né le lendemain de la signature obligatoire. Le jour où la loi sur la signature parut, on trouva le moyen de l'é luder en créant le secrétaire. On le créa de rien, comme Dieu créa le monde. En effet, le secrétaire de la rédaction n'écrit pas, il signe les articles. »

protections qu'ils ont su se créer. Le Marseillais Thiers (né en 1797) et le Vendéen Chambolle (1802), tous deux élèves boursiers des lycées, sont entrés en journalisme grâce à Manuel, député républicain de la Vendée. Le jeune avocat Thiers entre au *Constitutionnel* en novembre 1821, fonde *Le National* en 1830 et fait ensuite une grande carrière politique durant laquelle il ne cesse d'« inspirer » des journaux. Chambolle, ayant débuté au *Courrier français*, feuille de centre gauche, va au *National* en 1830, revient au *Courrier français*, puis dirige la rédaction du *Siècle* entre 1837 et 1848. Député entre 1838 et 1851, opposant au coup d'État, il se réfugie dans l'industrie, ne pouvant plus faire de politique. Léon Faucher, né à Limoges en 1803, avait fait ses études à Toulouse ; pauvre, il les avait financées en étant répétiteur. Selon Charles de Rémusat, « sorti du collège, il avait vécu et fait vivre sa mère du produit des plus humbles fonctions de l'enseignement. Cela ne l'avait pas empêché de se livrer à d'autres travaux et de se destiner à la profession d'écrivain et d'écrivain politique »³⁰. Monté à Paris en 1822, il était entré au *Temps* en 1830, avait dirigé *Le Constitutionnel* en 1833 et 1834, puis était passé au *Courrier français* dont il était devenu le directeur politique et rédacteur en chef entre 1836 et 1843. Il avait entamé une carrière politique de député en 1846, qui le conduisit au ministère de l'Intérieur en 1849 puis 1851. Sans avoir fait de si brillantes carrières, d'autres journalistes sont cependant eux aussi parvenus à la notoriété. Un seul exemple, Antoine-Fortuné Boislay, né à Paris en 1802, alternativement administrateur et journaliste. Employé dans les bureaux du cadastre de Clermont-Ferrand, il publie dans le journal libéral de la ville. Revenu à Paris, il est engagé en 1838 au *Constitutionnel* où il est la plume de Thiers, alors dans l'opposition centre gauche. Il continue cet office en 1840, quand Thiers est pour peu de temps chef du gouvernement. Selon Rémusat : « Tous les jours un des rédacteurs venait voir Thiers et prendre l'ordre ; Thiers causait avec lui et lui donnait ainsi le cadre et la substance d'un article. Ce rédacteur était Boislay, esprit facile, juste et mesuré qui produit peu par lui-même et qui se conforme avec beaucoup de souplesse à la pensée qu'on lui suggère. C'était plutôt un talent de commis habile que d'habile journaliste. N'ayant pas d'opinion, il était dispensé d'avoir une conscience³¹. » Dernière affirmation purement gratuite. Comme tous ses confrères, Boislay s'était engagé dans un combat politique qu'il servit avec fidélité jusqu'en 1842, alors que Thiers était retourné dans l'opposition. Il en tira

³⁰ Charles de Rémusat, *Mémoires de ma vie*, Charles-Hippolyte Pouthas éd., Paris, Plon, 1960, t. III, p. 359.

³¹ *Ibid.*, p. 357.

quelque avantage : la légion d'honneur en octobre 1840, un poste d'inspecteur général des prisons en 1842. Révoqué en 1848, il rentra au *Constitutionnel* dont il fut l'un des principaux rédacteurs jusqu'au coup d'État de 1851. Dans les années 1860, il parvint au Conseil d'État.

Des compétences intellectuelles certaines étaient nécessaires à tous ces jeunes hommes qui entraient en journalisme, compétences sanctionnées ou non par des titres universitaires. Comme aujourd'hui, il leur fallait savoir se rendre utiles et trouver leur place dans la rédaction, savoir « monter » un article et l'écrire rapidement. Aux *Débats*, on pouvait être recruté après une longue expérience journalistique, mais par exception on l'était au sortir de ses études. Il fallait alors y faire ses classes dans le journalisme littéraire, avant de prétendre au journalisme politique. Louis Alloury, né en 1805 dans la Nièvre, licencié en droit de la faculté de Paris et jeune avocat, entre au journal en 1834, sur la puissante recommandation de son compatriote, l'illustre jurisconsulte Dupin ; après n'y avoir donné que des articles de critique littéraire, il entre à la rédaction politique en 1836, ayant suffisamment prouvé ses talents d'écriture. Les *Souvenirs* de son confrère Saint-Marc Girardin, cités par Thomas Ferenczi, confirment un tel *cursus honorum* : « J'étais entré au *Journal des débats* comme littéraire. Pouvais-je m'y faire une place dans la politique, c'est-à-dire au premier rang ? Car la politique alors dans le journal primait la littérature sans l'étouffer³². »

Les journalistes de la génération suivante eurent des carrières semblables. Né en 1813, Louis Veuillot était de très pauvre origine. Fils d'un ouvrier tonnelier du Loiret, devenu débitant de vin à Bercy en 1818, il avait été formé à l'école mutuelle avant d'être placé chez un avoué à l'âge de treize ans. Autodidacte, il parvint à se rendre utile dans la presse ministérielle, où il travailla dans divers titres parisiens et départementaux ; rappelé à Paris en 1837 pour travailler à *La Charte de 1830*, il devint ensuite rédacteur en chef de *La Paix*. Après quelques autres emplois, il trouva sa voie définitive en entrant à *L'Univers* en 1843, pour en devenir rédacteur en chef cinq ans plus tard. On pourrait multiplier les exemples... Revenons pour finir à Auguste Nefftzer. Né en 1820 à Colmar d'un tailleur d'habits, il avait fait de brillantes études qui le conduisirent à la Faculté de théologie de Strasbourg, pour devenir pasteur protestant. Dès 1841-1842, il abandonne ce projet et subsiste en se faisant précepteur. Il est ensuite rédacteur au *Courrier du Haut-Rhin*

³² Thomas Ferenczi, *L'Invention du journalisme en France. Naissance de la presse moderne à la fin du XIX^e siècle*, Paris, Plon, 1993, p. 27, extrait de *Souvenirs et Réflexions d'un journaliste*, Paris, 1859, p. 4.

jusqu'en mars 1843, époque où il sollicite Girardin de lui ouvrir à *La Presse* « un petit coin de son feuilleton » : « Vous trouverez peut-être ma demande impertinente de la part d'un jeune homme qui ne présente aucune garantie de succès [...]. Mais on me dit que vous aimez à accueillir ceux qui viennent à vous et à guider dans la difficile carrière du journalisme les pas incertains de commençants. » Il lui assure qu'il sait l'anglais et l'italien, moins bien cependant que l'allemand, le latin, le grec, l'hébreux ; il connaît même un peu l'arabe. Et il se propose pour traduire les feuilles allemandes et faire des articles sur la littérature d'outre-Rhin, dont il lui envoie « un échantillon »³³. Dans le même temps, il offre aussi ses services au *Siècle*. Sans rien obtenir, il vient à Paris et Girardin l'embauche enfin un an plus tard...

Vers les journalistes « professionnels de l'information »...

Engagés en conscience dans leur combat, tous ces journalistes professionnels de la politique, travaillant à Paris ou dans les départements, s'identifiaient et s'organisaient professionnellement par affinités politiques. Les légitimistes, les conservateurs, les ministériels, les radicaux : chaque courant politique sut les fédérer autour de correspondances de presse plus ou moins jumelées avec des congrès, pour préparer la campagne réformatrice des banquets dès 1846, et les élections législatives des années 1848 et 1849³⁴.

Le second Empire mit fin à ces essais d'organisation. Du combat politique trop vif, on passa au débat des idées, l'arbitraire des avertissements obligeant à une prudente autocensure et à une écriture plus fine et plus habile, pour suggérer ce que l'on ne pouvait affirmer ou dénoncer franchement. À partir des années 1880, les journalistes politiques, véritables « professionnels de l'information », pour reprendre les expressions d'Erik Neveu³⁵, s'imposèrent et se définirent contre le précédent modèle de ces « proto-journalistes » ou « publicistes » que nous avons préféré appeler « journalistes professionnels de la politique », comme l'avaient jadis fait ces derniers contre les gazetiers et journalistes de l'Ancien Régime. Ces nouveaux journalistes, développèrent des pratiques de métier, légitimées par une nouvelle éthique d'« objectivité », progressivement définie dans l'ambiance positiviste de la fin du siècle.

³³ René Martin, *op. cit.*, p. 25.

³⁴ Gilles Feyel, *Aux origines d'Havas*, *op. cit.*, p. 151-273

³⁵ Erik Neveu, « Quatre configurations du journalisme politique », *op. cit.*

Chapitre II

Aux origines de l'éthique des journalistes : Théophraste Renaudot et ses premiers discours éditoriaux (1631-1633)

Depuis une quinzaine d'années, historiens et sociologues ont beaucoup étudié la progressive professionnalisation des journalistes¹. À la fin du XIX^e siècle, avec leur multiplication, contemporaine de l'industrialisation de l'information et de l'avènement du média de masse, les journalistes prennent conscience d'une identité professionnelle qu'ils définissent difficilement : voilà une profession où l'on entre sans diplôme ni apprentissage spécifiques, mais une profession salariée dont il importe d'exclure les « amateurs », ces gens qui écrivent dans les journaux sans en faire l'essentiel de leurs occupations, sans en recevoir l'essentiel de leurs revenus. Il leur est bien plus facile de se définir par leur fonction sociale et par les exigences éthiques de leur pratique journalistique. Si jusqu'en 1935, on ne sait pas très bien ce qu'est un journaliste professionnel, on connaît en revanche, et bien avant la *Charte des devoirs professionnels des journalistes français* de 1918, la déontologie qui fonde le journalisme et lui donne une réelle identité. Bien avant 1918, au temps de la presse d'opinion du premier XIX^e siècle, plus avant encore, lors de la Révolution, les journalistes ont énoncé des règles pour dire leur fonction sociale, pour « codifier » leur pratique. Ce discours éthique est si répandu, qu'on peut se demander s'il n'est pas la véritable pierre angulaire sur laquelle repose tout l'édifice du journalisme. Il est énoncé parce qu'il légitime le travail et la fonction sociale des journalistes. Qu'il soit réellement vécu ou non par ces derniers n'est pas le plus important. Dans l'ordre des représentations, il leur permet de prendre une posture et d'en retirer dignité et estime sociale. Pendant la Révolution, les journalistes exercent une magistrature de vérité – lisez Marat et son *Ami du Peuple*, lisez l'éloge funèbre d'Élysée Loustalot par son confrère

¹ *L'Identité professionnelle des journalistes*, Michel Mathien et Rémy Rieffel, dir., Strasbourg, Alphacom-CUEJ, 1995 ; Denis Ruellan, *Le professionnalisme du flou. Identité et savoir-faire des journalistes français*, Presses universitaires de Grenoble, 1993 ; *id.*, *Les « pro » du journalisme. De l'état au statut, la construction d'un espace professionnel*, Presses universitaires de Rennes, 1997 ; Marc Martin, *Médias et journalistes de la République*, Paris, Éditions Odile Jacob, 1997 ; Christian Delporte, *Les journalistes en France (1880-1950). Naissance et construction d'une profession*, Paris, Le Seuil, 1999.

Camille Desmoulins –, un pouvoir de vérité, véritable contre-pouvoir face à un pouvoir d'État supposé toujours abuser de sa puissance ou mentir aux citoyens². Ce pouvoir de vérité trouve sa légitimité dans le service des citoyens, et dans des normes éthiques assumées comme telles. L'éthique semble si consubstantielle au journalisme, que dès les origines françaises de la presse, ses exigences sont énoncées par Théophraste Renaudot, le fondateur de la *Gazette*, qui paraît s'être ainsi défini un rôle face à l'État absolutiste, face aussi à son « public ».

Renaudot et ses préfaces

Les journalistes ont retenu quelques-unes des plus belles formules du médecin-gazetier, notées par les historiens de cette haute figure du XVII^e siècle³. De telles formules sont enchâssées dans tout un discours qu'il convient de prendre en compte. Pour ce faire, outre la longue *Préface* du *Recueil des gazettes de l'année 1631*, « servant à l'intelligence des choses qui y sont contenues », et les deux dédicaces au Roi des années 1631 et 1632, nous avons systématiquement relevé toutes les « préfaces » introduisant les *Relation des nouvelles du monde receuës tout le mois de [janvier à décembre] 1632 [ou 1633]*. Ces *Relations* ont pour premier but de relayer les *Gazette* et *Nouvelles ordinaires*, deux cahiers hebdomadaires de quatre pages chacun, à l'espace trop insuffisant pour présenter, correctement développé, tel ou tel événement, telle ou telle situation politique ou militaire : « Pour ce faire il ne suffit pas d'étendre la bièveté des Gazettes par les Nouvelles ordinaires, en s'accommodant à la portée et jugement divers des personnes, mais encore fallait-il ramasser de temps en temps ce qui avoit échappé à tous les deux. » (janvier 1632) « Tous les autres parlent dans mes Gazettes et Nouvelles, je n'ai que ce lieu pour vous entretenir et pour leur servir d'ampliation et éclaircissement. » (avril 1632)⁴ Outre la justification de la *Relation*, apparaît ici celle de leur « préface » : le gazetier éprouve le besoin d'expliquer son travail et de le justifier. L'entreprise est toute nouvelle : « Mais comme le gué n'est pas volontiers aisé à qui rompt le premier la glace. De même introduisant la publication des Gazettes en France, me suis-je résolu à m'appriivoiser toutes les disgraces qui suivent nécessairement ce genre d'écrire. » (février 1632) Il s'agit tout

² *Infra*, chapitre X.

³ Pierre Albert, « Renaudot et le journalisme », 4^e centenaire de Théophraste Renaudot, novembre 1986, *Cahiers de l'Institut Français de Presse*, n°1, septembre 1987, p. 29-41 ; Gilles Feyel, *L'Annonce et la nouvelle*, *op. cit.*

⁴ Afin d'en rendre la lecture plus facile, nous avons « actualisé » l'orthographe des textes de Renaudot et nous avons parfois modifié leur ponctuation.

autant pour lui d'énoncer des normes afin de se persuader lui-même de la dignité de sa fonction, que d'en persuader le pouvoir d'État – c'est-à-dire le roi Louis XIII et son principal ministre, le cardinal de Richelieu – et les lecteurs. Si dès la *Relation* de janvier 1632, Renaudot chante « les actions de notre Monarque [qui] rayonnent d'une telle splendeur, qu'elles éclairent tout le continent, et servent de lumière à celles de tous les autres Potentats du monde », il n'oublie pas son lecteur et l'interpelle dans la *Relation* suivante, créant ainsi les conditions d'un véritable dialogue : « J'emploierai cet article hors d'œuvre à supplier mon lecteur, plutôt pour la satisfaction du public que pour la mienne, d'ajouter à ma Préface sur le recueil des Gazettes de l'année dernière : que mon récit étant l'image des choses présentes non plus qu'elles, il ne peut plaire à tout le monde. » Ainsi avons-nous raison de mettre en ce même corpus la *Préface* du recueil de 1631, les dédicaces au Roi et toutes ces préfaces : il s'agit d'un même matériau, au dire de Renaudot lui-même. Tout l'objet de ce long discours éthique est de permettre à Renaudot d'afficher une certaine distance et par rapport à un pouvoir d'État très fort et très contraignant, source de toute information, et par rapport à ses lecteurs, grâce à la vérité des faits. Que cette distance existe ou non n'est pas l'important. L'essentiel est d'afficher une posture de liberté en proclamant chercher la vérité.

Plus le temps s'écoule, moins Renaudot éprouve le besoin de s'épancher. Il propose neuf préfaces de *Relation* en 1632, six en 1633, enfin une dernière débutant un *Extraordinaire* en mars 1634. C'est dire que quelques *Relations* ne commencent que par un simple sommaire – en juin, octobre et novembre 1632, entre mai et septembre, en novembre 1633. Ce sont d'abord, jusqu'en mai 1632, les textes fondateurs où Renaudot se situe face à la vérité et à l'histoire, mais où il répond déjà à quelques contradicteurs. C'est ensuite la grande querelle, lors du soulèvement de Monsieur, frère du Roi, et du duc de Montmorency : Renaudot et certains de ses lecteurs s'accusent réciproquement de partialité, avec une véhémence culminant en août et septembre ; la vérité de l'un n'est pas celle des autres, les opinions s'opposent. Dès janvier 1633, le gazetier s'efforce de calmer le jeu : malgré ses « ennemis », sa gazette, et l'on pourrait dire, sa fonction journalistique sont définitivement reconnues par tous ; cet apaisement explique la rareté des préfaces ; tout a été dit, le message éthique a été énoncé.

La construction des fondations : la vérité et l'histoire

Les gazettes – les journaux dirait-on aujourd'hui – trouvent leur première raison d'être dans la suppression des « faux bruits », c'est-à-dire des rumeurs qui peuvent courir dans le peuple, dans l'espace public :

Mais surtout [les gazettes] seront-elles maintenues par l'utilité qu'en reçoivent le public et les particuliers. Le public, pource qu'elles empêchent plusieurs faux bruits qui servent souvent d'allumettes aux mouvements et séditions intestines. [...] Les particuliers, chacun d'eux ajustant volontiers ses affaires au modèle du temps. Ainsi le marchand ne va plus trafiquer en une ville assiégée ou ruinée, ni le soldat chercher un emploi dans le pays où il n'y a point de guerre. (*Préface* de 1631)

Tuer les rumeurs en assurant une information claire et circonstanciée, voilà depuis toujours l'un des rôles les plus essentiels de la presse. Remarquons ici, qu'en ces temps de soulèvement populaire et nobiliaire contre l'accroissement des prélèvements fiscaux, les gazettes sont fort utiles au pouvoir d'Etat, ainsi que l'indique très clairement Renaudot. Elles sont aussi bien utiles aux personnes privées, qui peuvent gérer leurs occupations en fonction de ce qu'elles leur apprennent sur l'actualité, et notamment la guerre, en ces temps de la guerre de Trente Ans.

Un grand nombre de nouvelles « courent en une seule matinée sur la place »⁵, ou sont envoyées par des correspondants, qu'il convient de vérifier, pour parvenir au plus proche de la réalité des faits. Et Renaudot d'énoncer les fondements de l'éthique journalistique. Recherche de la « vérité », « naïveté » et « ingénuité » : trois mots revenant souvent sous sa plume et devant caractériser le travail du gazetier. Il rapportera les faits au plus près de ce qu'il pense être la vérité après les avoir vérifiés, avec le plus de simplicité, le moins de déguisement possible :

En une seule chose ne cederai-je à personne, en la recherche de la vérité, de laquelle néanmoins je ne me fais pas garant. Etant malaisé qu'entre cinq cent nouvelles écrites à la hâte d'un climat à l'autre, il n'en échappe quelqueune à nos correspondants qui mérite d'être corrigée par son père le temps. Mais encore se trouvera[-t]-il peut-être des personnes curieuses de savoir qu'en ce temps-là tel bruit était tenu pour véritable. Et ceux qui se scandaliseront possible de deux ou trois faux bruits qu'on nous aura donnés pour vérités, seront par là incités à débiter au public par ma plume (que je leur offre à cette fin) les nouvelles qu'ils auront plus vraies, et comme telles dignes de lui être communiquées. (*Préface* de 1631)

⁵ C'est-à-dire dans l'espace public des places et des carrefours de Paris et des autres villes ; *Relation* de septembre 1632.

La « vérification des sources », comme on dit aujourd'hui, est opérée par comparaison, ainsi que le suggère Renaudot, alors qu'il déplore le peu d'attention de ses contemporains pour la véracité des nouvelles :

Joignez à cela que nous méprisons ordinairement ce qui nous est acquis, pour ce qu'il n'est plus assaisonné de la peine à le rechercher, qui en rendait la jouissance plus agréable, et que les merveilles mêmes ne le seraient plus si elles étaient ordinaires. Ce qui fera qu'une lettre partielle et qu'on n'aura pas moins de peine à lire qu'il y en aura eu à la faire déployer, ou une bizarre nouvelle dite à l'oreille sans auteur, qui se trouvera enfin ridicule, rencontrera quelquefois plus d'attention et de créance dans les esprits, que le plus certain article de nos Relations, tiré d'une vingtaine de lettres de divers endroits, auquel la conformité aura servi de pierre de touche. (*Relation* de février 1632)

Autre moyen de vérification, la distance que procure le temps, ainsi que l'avait déjà remarqué le gazetier dans sa *Préface* de 1631. Encore faut-il se méfier. On n'est jamais trop prudent. Les nouvelles peuvent certes être épurées par le temps, et retrouver toute leur « naïveté », leur vérité première. Cependant, les grands et les petits intérêts socio-politiques peuvent ensuite les investir et les charger de demi-vérités ou de demi-mensonges. Renaudot l'explique parfaitement dans l'un de ces raccourcis métaphoriques, dont il est coutumier :

Car il est des nouvelles comme des métaux. Ceux-ci au sortir de la mine sont volontiers mêlés de quelque terre, celles-là d'abord sont ordinairement accompagnées de quelque circonstance mal entendue, dont elles s'épurent avec un peu de temps, comme font les autres étant jetés dans leurs lingotières. Alors vous les avez en leur naïveté, mais attendez derechef quelque temps, et vous ne les y trouverez plus. L'art et l'intérêt les auront mis en œuvre, et changé leur première forme. (*Relation* de janvier 1632)

Le gazetier s'efforce de toujours atteindre au plus près de la vérité. Son seul intérêt est la vérité, ce qui n'est pas toujours celui de ceux qui « syndiquent », c'est-à-dire critiquent son travail :

Aussi n'ai-je autre intérêt qu'à vous dire la vérité, quelque haine qu'elle ait coutume d'engendrer. Je la courtise tellement que je la vais chercher jusques aux climats plus éloignés. Et pour ce qu'étant pauvre et toute nue comme vous savez qu'on la peint, elle n'a pas moyen de se défrayer : vous qui en êtes aussi amoureux aidez-moi à l'amener, et au lieu de syndiquer mes Gazettes quand elles sont faites, donnez-moi des matières pour les faire si véritables qu'elles ne puissent être syndiquées. Tous y sont bien invités par l'intérêt qu'ils ont de procurer le bien public : les curieux, par leur propre contentement ; les gens de conscience, par leur zèle et leur charité à montrer le droit chemin qui est celui de la vérité à ceux qui s'en dévoyent, et empêcher le cours du mensonge. (*Relation* de septembre 1632)

Il n'est pas toujours facile de parvenir à la vérité, Renaudot peut y échouer, mais toujours, il reconnaît son erreur et publie la correction qui s'impose :

Comme les jugements des hommes sont divers, il est croyable que plusieurs au contraire loueront en mes Relations cette naïveté, et leur tourneront à gloire la liberté qu'elles prennent de se dédire quand le cas y échet. Ce qui n'est pas le signe d'une âme basse (comme estime erronément le vulgaire) mais bien d'un courage relevé au-dessus des petites considérations qui détiennent ailleurs la vérité captive, le plus souvent sous une opiniâtreté puérile et scolastique ; mais toujours faute de bien concevoir que c'est l'effet d'une plus grande force d'esprit de revenir à un meilleur avis que de se tenir au sien. (*Relation* de mars 1632)

Encore faut-il expliquer et excuser de telles erreurs. Comme aujourd'hui les journalistes, le gazetier est soumis aux contraintes du temps. Il a beau rédiger un hebdomadaire, il ne dispose en fait que de quatre heures pour mettre en forme son texte, entre l'arrivée des derniers courriers et le début de l'impression. N'entend-on pas souvent les journalistes d'aujourd'hui, notamment ceux de la télévision, excuser leurs erreurs ou leurs fautes contre l'éthique par la trop grande rapidité de leur travail ?

Et si la crainte de déplaire à leur siècle a empêché plusieurs bons auteurs de toucher à l'histoire de leur âge, quelle doit être la difficulté d'écrire celle de la semaine, voire du jour même auquel elle est publiée ? Joignez-y la brièveté du temps que l'impatience de notre humeur me donne, et je suis bien trompé si les plus rudes censeurs ne trouvent digne de quelque excuse un ouvrage qui se doit faire en quatre heures du jour que la venue des courriers me laisse toutes les semaines pour assembler, ajuster, et imprimer ces lignes. (*Préface* de 1631)

Au-delà de cette contrainte purement matérielle, le gazetier et le journaliste d'aujourd'hui pâtissent d'être véritablement « noyés » dans l'événement. Renaudot l'a bien ressenti, et il excuse ses erreurs en comparant le journalisme – pour employer un terme d'aujourd'hui – et le travail de l'historien. Ce dernier dispose du recul nécessaire pour approcher au plus près de la réalité des situations. Le journaliste, vivant l'événement, n'en peut donner qu'une vision forcément tronquée, malgré tous ses efforts pour le restituer dans toutes ses dimensions :

Guère de gens possible ne remarquent la différence qui est entre l'Histoire et la Gazette. Ce qui m'oblige de vous dire que l'Histoire est le récit des choses avenues, la Gazette, seulement le bruit qui en court. La première est tenue de dire toujours la vérité. La seconde fait assez si elle s'empêche de mentir. Et elle ne ment pas, même quand elle rapporte quelque nouvelle fausse qui lui a

été donnée pour véritable. Il n'y a donc que le seul mensonge qu'elle controuverait à dessein qui la puisse rendre digne de blâme. (*Relation* de mars 1632)

Belle et vigoureuse défense d'une éthique journalistique. Le gazetier, on l'a vu, doit toujours s'efforcer de parvenir au plus près de la vérité, en vérifiant ses sources. S'il y échoue, il ne peut qu'être pardonné, à condition qu'il n'ait pas menti sciemment. Défense ambiguë cependant, parce que Renaudot et ses contemporains ne font pas toujours une distinction aussi tranchée entre l'histoire et la *Gazette*. À la fin de chaque année, les feuilles sont reliées les unes à la suite des autres, et l'hebdomadaire devient un recueil de sources pour l'histoire, voire un livre d'histoire.⁶ La *Gazette* est surtout le récit de l'action du Roi. Elle vient apporter « toute la clarté possible à notre histoire qui est la sienne, comme il travaille puissamment de son côté à sa gloire qui est la nôtre. » (janvier 1632) Après avoir noté que le Roi ne dédaignait pas de lire la *Gazette*, Renaudot achève sa dédicace de 1631, en affirmant : « C'est au reste le journal des rois et des puissances de la terre. Tout y est par eux et pour eux qui en font le capital, les autres personnages ne leur servent que d'accessoire. » Ne nous méprenons pas sur le sens du mot « journal ». Tel un négociant, le gazetier dispose d'un registre-journal où il mentionne, jour après jour, les actions des « rois et des puissances de la terre » qui font le « capital » de l'entreprise⁷.

Il est clair qu'entre cette dédicace et la *Préface* de 1631, la *Gazette* a quelque peu modifié son projet. Après le service des marchands, vient celui de la gloire du Roi. Le discours légitimant de la *Préface* était construit autour de la seule utilité de la société ou de l'Etat – le « public » – et des personnes privées – les « particuliers ». Dans sa dédicace, la *Gazette* s'oriente vers la célébration et la défense de la politique de Louis XIII et du cardinal de Richelieu. D'où les critiques nombreuses et dures, semble-

⁶ Sur l'histoire, lire les analyses de Christian Jouhaud, *Les pouvoirs de la littérature. Histoire d'un paradoxe*, Paris, Gallimard, 2000, ch. III, « Historiens du temps présent et pouvoir politique », p. 151-250.

⁷ Le terme *journal*, dans son acception presse, est né avec le *Journal des savants*, en 1665. Si nous employons par commodité les deux termes de *journaliste* et de *journalisme*, nous savons que le premier, apparu dès 1666 au détour d'une querelle littéraire, a été repris par Pierre Bayle en 1684, pour être définitivement naturalisé français en 1702 ; quant au second, apparu en 1705, il n'est pas employé pendant le XVIII^e siècle, sauf depuis la fin des années 1770 et pendant la Révolution. Les deux mots qualifient le journalisme d'extrait ou de critique littéraire ou savante. On voudra bien nous pardonner de les employer à propos de la *Gazette*, feuille politique, et du travail du gazetier. Voir *infra*, chapitre XI.

t-il, affrontées par Renaudot au printemps et à l'été 1632. La *Gazette* participe à la guerre de plume qui oppose le parti des « Bons Français » à celui des « Dévots » qui se reconnaissent pour chefs la reine mère Marie de Médicis, établie à Bruxelles, et les Marillac⁸.

La querelle de la partialité : l'été 1632 et ses suites

On comprend mieux les difficultés de la position de Renaudot. À sa place, il participe à l'effort d'information et de propagande d'un pouvoir qui sait dévoiler, quand il le juge utile, une partie des « mystères de l'État ». Pour se faire croire, le gazetier, mais aussi le pouvoir, doivent adopter une rhétorique de la vérité. Il serait cependant inutile et dangereux d'aider les « spéculatifs » à découvrir trop facilement les raisons qui font agir le Prince. Mieux vaut magnifier son action. Pendant les premières semaines de l'année 1632, Louis XIII est en Lorraine, où tel un ingénieur, il se passionne pour l'art des fortifications, cependant que Monsieur vit de frivolités à Bruxelles. Trop soucieux de plaire aux « puissances », Renaudot perd parfois toute mesure.

Lors d'un exercice militaire effectué en présence du Roi et du duc de Lorraine, au « bruit des fifres et des tambours », arriva un « chat sauvage d'une étrange grosseur ». Au lieu de fuir, l'animal « se lança furieusement au milieu des bataillons ». Aucun soldat ne parvint à s'en saisir. « Echappé de tant de morts il se jette entre les jambes de Sa Majesté », qui « l'étendit mort sur la place » d'un seul coup de son bâton de commandement, « au grand étonnement de toute l'assistance » qui commenta cet « augure » : « le vouloir et le faire étaient à Sa Majesté une même chose » ; « mourir et lui déplaire ce n'était qu'un » ; « elle savait venir à bout des esprits plus farouches, et pouvait plus seule que toutes ses troupes ensemble ». Quel mauvais présage pour le « Comté de Bourgogne qui portait autrefois un chat en ses armes », « il vaut mieux préjuger que la raison va rendre la paix éternelle avec l'Espagne » !⁹ Une telle anecdote ne fut pas du goût de tout le monde. Le pamphlétaire Mathieu de Morgues, pour l'heure l'un des fidèles de Marie de Médicis exilée à Bruxelles, s'en moqua :

⁸ Sur cette guerre de plume, lire Étienne Thuau, *Raison d'État et pensée politique à l'époque de Richelieu*, Paris, Armand Colin, 1966 ; W. F. Church, *Richelieu and Reason of State*, Princeton, 1972 ; Roland Mousnier, *L'Homme rouge ou la vie du cardinal de Richelieu (1585-1642)*, Paris, Bouquins Robert Laffont, 1992 ; Gilles Feyel, *L'Annonce et la nouvelle*, op. cit.

⁹ *Gazette* du 16 janvier 1632 ; camp de Vic, 7 janvier.

On dit que des prodiges, qui présagent la ruine [des princes de l'Europe], ont paru à Vienne, à Madrid, à Milan, à Naples, à Bruxelles, à Cambrai, à Arras : qu'on a vu des oiseaux de diverses espèces, qui ont plumé un aigle en l'air, et qu'un chat sauvage, qui était le cimier des anciennes armes de Bourgogne, ayant passé au travers du régiment des gardes du roi, est venu se faire tuer aux pieds de S.M. De là on tire des conjectures de la ruine indubitable de la maison d'Autriche ; cependant on assure qu'une colombe a accompagné six lieues la litière du cardinal duc, et lui a parlé à l'oreille ; laissant juger au lecteur si c'est celle qui instruisait Saint Grégoire, ou celle qui abusait Mahomet¹⁰.

C'était, selon Renaudot, censurer un détail parce qu'on ne pouvait censurer autrement. C'était un moyen de manifester une certaine opposition politique, alors que le cardinal de Richelieu faisait exécuter le 10 mai le maréchal de Marillac, l'un des chefs du parti des dévots :

Heureuse la condition des écrivains qui choisissent telle matière que bon leur semble sans être obligés comme moi, à suivre celle que chaque jour me présente. Ils n'expérimentent pas toutes les semaines les nouvelles censures de ceux dont la passion ne s'osant prendre ailleurs, n'excuserait pas la moindre faute d'une impression faite à la hâte, comme les nôtres y sont obligées, mais plutôt accuse sous d'autres sujets le récit des choses qui leur déplaisent, jusqu'à refuser au narré d'un chat ou d'un lièvre l'attention que le plus sévère peuple de la Grèce accorda bien au conte de l'ombre d'un âne. Plus sages en ce point que Suétone et Tite-Live qui daignent bien entrecouper le fil de la vie des empereurs et de l'histoire romaine par le récit de choses pareilles, et souvent beaucoup moindres. (*Relation* de mai 1632)

Les intrigues de Monsieur, la révolte du duc de Montmorency et sa répression n'apaisent pas les esprits, bien au contraire. Et Renaudot finit par trouver insupportable ce qu'il voulait bien pardonner quelques mois plus tôt. Il fera silence sur « ses censeurs », les vouant ainsi à l'oubli :

Tous les mois recommançant, découvrent bien les nouveaux artifices de ceux qui prennent à tâche de décréditer mes Histoires journalières. Mais n'ayant d'étendue à me défendre que le frontispice d'une feuille, où le plus laconique discours ne saurait loger assez de raisons pour les faire taire : j'aurai plutôt fait de les menacer de ce grand monstre volant, à qui Virgile donne tant d'yeux, d'oreilles, de bouches et de langues que de plumes, qu'on appelle la Renommée. Comme les peintres lui donnent une trompette en une main, je lui mettrai une Gazette en l'autre, où pour punition exemplaire, les

¹⁰ *Jugement sur la préface et diverses pièces que le Cardinal de Richelieu pretend faire servir à l'histoire de son crédit, Diverses pièces pour la défense de la Roynne Mère du Roy très-Chrestien Louys XIII...*, s. l., 1643 (textes rédigés entre 1631 et 1637), p. 554, extrait cité par Étienne Thuau, *op. cit.*, p. 124.

noms de mes censeurs ne seront point écrits, tant que l'écume de leur fiel raccoisée [apaisée] les fasse venir à résipiscence. (*Relation* d'août 1632)

Renaudot, trop proche de la cause royale – n'insère-t-il pas dans la *Gazette* les nouvelles de la répression, rédigées par le Roi et corrigées par Richelieu ou ses collaborateurs ¹¹ –, fait les frais des haines de parti. Aussi se décide-t-il à apostropher ses opposants avec une belle vigueur :

Non, elles ne sont point partiales : ce sont ceux qui le disent. Pareils à ceux qui regardent au travers d'un verre coloré, la passion leur fait juger les autres semblables à eux-mêmes. Ne voyez-vous pas que si j'eusse dit le Roi de Suède vaincu, Maestric secouru, la rébellion en France la plus forte : j'eusse bien parlé comme la plupart et n'eusse pas pourtant laissé de mentir ? Juge par là le lecteur s'il doit croire à tout esprit qui voudra diminuer la foi de mes *Gazettes* par un simple bruit contraire : et qu'il se ressouvienne, si leur grand nombre le peut permettre, combien de fausses nouvelles sèment ordinairement ceux qui exercent la plus rude censure contre les miennes. (*Relation* de septembre 1632)

Par la suite, le gazetier exprime encore sa colère. Il ne vise pas seulement les dévots, mais aussi les souverains étrangers qui pourraient s'opposer au roi de France. Comment ne pas penser ici à la reine mère, réfugiée à Bruxelles, où elle alimente une campagne d'opinion contre le Cardinal ?

Seulement ferai-je en ce lieu deux prières, l'une aux Princes et aux Etats étrangers, de ne perdre point inutilement le temps à vouloir fermer le passage à nos nouvelles : vu que c'est une marchandise dont le commerce ne s'est jamais pu défendre, et qui tient cela de la nature des torrents qu'il se grossit par la résistance. Mon autre prière s'adresse aux particuliers, à ce qu'ils cessent de m'envoyer des mémoires partiels et passionnés, vu que nos *Gazettes* (comme ils peuvent voir) sont épurées de toute autre passion que de celle de la vérité. Mais que tous ceux qui en sont amoureux comme moi, en quelque climat du monde qu'ils soient, sans autre semonce que cette-ci, m'adressent hardiment leurs nouvelles. (*Relation* de janvier 1633)

La préface d'octobre 1633 retentit encore de la lutte des opinions. Renaudot invoque toujours la vérité, mais ce n'est plus « la » vérité, mais « ma » vérité. Lapsus ou volonté d'affirmer qu'il n'existe qu'une vérité, celle de Renaudot et de ses deux maîtres ? Comme le roi est source de toute information dans l'Etat, il l'est également de toute vérité. Sa parole est vérité. Au-delà des faux-semblants que Renaudot s'ingénie à déployer, n'est-il pas prisonnier de la vérité d'Etat ? Cela ne l'empêche pas de continuer sa guerre de plume. Il affecte, comme toujours, sincérité et

¹¹ Gilles Feyel, *L'Annonce et la nouvelle, op. cit.*, p. 172-173.

recherche de la vérité. L'affirmation de cette éthique vise aussi à discréditer un adversaire qui vomirait des injures :

Comme je pense avoir esquivé le nom d'importun par le long temps qu'il y a que je laisse aller mes Relations, sans autre préface que celui de leur matière même ; ainsi dois-je éviter que les impressions artificieuses des ennemis de ma vérité ne la rendent suspecte. Ils veulent que mes nouvelles en soient moins vraies, pour ce qu'elles sont toujours de quatre feuillets. Faute de savoir qu'en recevant toujours beaucoup plus que n'en peut contenir cet espace, que m'a limité le travail journalier de mes imprimeurs et la plus grande commodité publique. Après qu'il est rempli, j'en retranche ce qui n'y peut tenir, et volontiers ce qui se trouve moins digne de votre lecture. [...] Ils se plaignent encore de ce que mes récits se trouvent désavantageux aux ennemis de cet Etat. Je leur réponds, qu'ils doivent faire ce qu'ils veulent [de ce] que je dis. Mais que le lecteur équitable juge si depuis trois ans que j'écris, ayant vu avorter tous les desseins formés au-dedans et au-dehors contre cet Etat, et au contraire, tous ceux de Sa Majesté réussir plutôt qu'elle ne s'était elle-même promis : écrivant autrement, je ne serais pas semblable à ces faux miroirs dont le creux représente les objets à l'envers ? Vous n'y lirez point toutefois d'injures vomies à leur exemple, il faut percer les ennemis de l'épée, et non pas du style : et il n'appartient de se fâcher qu'à ceux qui ne trouvent pas leur conte. Pour la fin, vous n'y verrez pas tout. Et quel volume le pourrait contenir ? Mais vous n'y verrez rien de faux où je n'aie été trompé le premier : de quoi les plus fins ne se peuvent toujours garantir. (*Relation* d'octobre 1633)

En dehors de ces arguments déjà bien connus, ces temps de grande turbulence permettent à Renaudot de compléter son discours éthique. Le gazetier doit s'efforcer « d'éclaircir ce qui est obscur », ses *Relations* « servent de lumière et d'abrégé » aux gazettes de chaque semaine, il entreprend « d'apporter de la lumière à nostre Histoire »¹². Autant d'expressions pour signifier que son rôle est de décrire les événements, les expliquer, en faire comprendre les enjeux. Le gazetier doit aussi soigner son écriture, varier les sujets traités et diversifier leur approche, de manière à « divertir » ses lecteurs lassés par trop de sérieux. Il doit avoir accumulé suffisamment de connaissances historiques, géographiques, voire linguistiques pour informer sur l'étranger sans trop risquer de se tromper. Doit-il laisser libre son lecteur de juger, ou doit-il l'éclairer en formulant lui-même un jugement ? Question de toujours du journalisme à la française, qui sépare mal le récit des faits et le commentaire ou le jugement qu'on en peut tirer. De toutes ces qualités

¹² Trois expressions tirées des *Relations* de juin 1632 et janvier 1633, de l'*Extraordinaire* du 10 novembre 1634.

nécessaires à un bon journaliste, Renaudot fait les défauts que pourraient lui imputer ses censeurs de mauvaise foi :

Si mon discours est succinct, que l'on blâme mon obscurité. Si je veux divertir de quelque petit trait vos esprits lassés par le récit des choses plus sérieuses, syndiquez hardiment mes railleries. Si je tâche à contenter d'un style divers les uns et les autres, ne me le pardonnez non plus. Que chacun m'estime coupable de ce que je ne puis toujours deviner qu'elle est une fausse nouvelle entre cinq cent vérités que l'on m'envoie à la hâte, encore que je la corrige aussitôt que j'en ai la connaissance. Que l'on traite plus sévèrement la Gazette que l'Histoire dont on ne fait point jurer les témoins. Bref qu'il n'y ait si petit clerc qui ne se croie mieux fourni que moi de jugement au choix, et de promptitude en la disposition de ces nouvelles. (*Relation* de février 1632)

Dites donc hardiment que je ne devrais rien écrire qui ne s'accordât avec l'histoire et la chronologie, la charte et la langue de chaque pays duquel je parle, ni par conséquent rien ignorer de toutes ces sciences là : savoir parfaitement les noms propres de toutes les mers, les rivières, les montagnes, les bois, les villes, villages et maisons, voire de toutes les personnes du monde, avec leurs qualités, généalogies et prérogatives. Pour ce qu'à moins de savoir tout cela, on ne pourrait corriger les fautes des nouvelles que l'on m'envoie, comme aucuns de vous veulent que je fasse. Bien qu'il n'ait point paru jusques ici de calepin qui ait pu comprendre exactement l'une de ces parties. Que les autres soutiennent au contraire que je n'y dois rien ajouter du mien, mais déduire simplement les choses en la même naïveté qu'elles me sont écrites, afin de laisser le jugement libre à un chacun de la grossière erreur de ce marchand, du bon raisonnement de cet homme d'Etat, de l'ingénuité de cettui-ci, de la factieuse partialité de cettui-là ; n'y ayant rien dans cette grande variété, dont quelque chose ne puisse plaire. (*Relation* de décembre 1632)

Le retour à des temps plus apaisés

À partir de janvier 1633, tout en répondant encore parfois vivement à ses contradicteurs, le gazetier s'efforce de calmer les passions. On peut penser que Richelieu, appréciant peu de telles querelles dans l'espace public, l'ait vivement encouragé à faire la paix. Renaudot affecte de noter, avec satisfaction, que sa gazette est définitivement admise et que seuls les fous contestent encore son existence. Il en profite pour rappeler qu'en tout, même dans la manière dont il parle des « Grands » – rois ou grands seigneurs – il sert la vérité :

Les suffrages de la voix publique m'épargnent désormais la peine de répondre aux objections, auxquelles l'introduction que j'ai faite en France des Gazettes donnait lieu lorsqu'elle était encore nouvelle. Car maintenant, la

chose en est venue à ce point, qu'au lieu de satisfaire à ceux à qui l'expérience n'en aurait pu faire avouer l'utilité, on ne les menacerait de rien moins que des petites maisons. (*Relation* de janvier 1633)

Je ne parle plus ici au public pour défendre mes Gazettes depuis qu'il n'y a plus que les fous qui leur en veulent. Mais bien dirais-je à ceux qui se plaignent de quoi je parle quelquefois des Grands sans les louer, que la vraie et solide louange se trouvant dans les actions vertueuses, dire la vérité c'est louer tout ce qui le mérite. Autrement mes Relations perdraient leur nom si j'en faisais des éloges. (*Relation* de mars 1633)

Espérant être libéré des combats de plume de l'année précédente, il débute très sereinement la *Relation* d'avril, et par la suite, jusqu'en septembre, il s'abstient de toute préface. Il ne veut plus être impliqué dans un journalisme de combat, qui pourrait d'ailleurs devenir dangereux, en multipliant les adversaires et en risquant – qui sait ? – de mécontenter le Roi et le Cardinal. Il se contentera de rapporter sans porter de jugement :

Mon travail s'adoucit avec les esprits de ceux qui me lisent. Et comme je le sentais grief, tandis que sa nouveauté l'exposait à autant de censures que de sentiments et de sentiments que de têtes, je confesse qu'il m'est à présent supportable depuis que la voix publique me reconnaît dénué de toute autre passion que de celle de l'ingénuité, et me prend pour le rapporteur et non pour la partie. Ce qui doit suffire à excuser les défauts d'un ouvrage dont la matière dépend d'autrui, et que la brièveté du temps qui lui est prescrite pour voir le jour m'empêche de pouvoir orner d'une plus belle forme. (*Relation* d'avril 1633)

Après son dernier combat d'octobre 1633, Renaudot se décida à sacrifier ces *Relations* où il avait été trop tenté de fustiger ses adversaires et de développer un journalisme d'analyse et de commentaire. Outre la préface, les lecteurs y trouvaient la présentation de l'état des forces en Europe et plus particulièrement dans l'Allemagne de la guerre de Trente Ans. Appelé *Estat général des affaires* à partir de juin 1632, cette longue analyse était accompagnée de récits occasionnels de plus en plus nombreux, permettant de développer plus longuement l'actualité. Précédé de préfaces parfois polémiques, ce journalisme mixte d'analyse et de simple récit avait fini, semble-t-il, par déplaire au Roi et au Cardinal, qui bien sûr ne sont pas nommés. Pour ces « puissances » cachées, dérobées aux yeux du profane, ces « quelques-uns », était-il concevable de laisser l'espace public retentir d'une telle liberté de jugement ? C'est tout au moins de cette manière, que l'on peut interpréter la préface de la dernière *Relation*, celle de décembre 1633 :

Ayant reconnu pendant les trois ans qu'il y a que j'ai commencé la publication des Gazettes en France, que quelques-uns trouvaient trop libre la naïveté des jugements que je croyais être obligé de faire dans mes Relations des mois sous le titre de l'Etat général des affaires : je me suis résolu de clore ces Etats par celui de ce mois et de cette année, et vous donner désormais en leur lieu pour servir d'entremets à nos Gazettes et Nouvelles Ordinaires, les seules et simples narrations des choses qui se trouveront le mériter, à mesure qu'elles se présenteront, à la fin des mois, à leur commencement, ou à leur milieu : et pour essayer par là de vous en rendre la lecture plus agréable, tant que derechef je vous trouve las de ce changement. Si bien qu'il ne me reste pour le passé qu'à vous excuser les défauts d'un style auquel la nouveauté de sa forme, aussi bien que de sa matière, a fait aplanir un sentier qui n'était point encore battu, et où par conséquent il était aisé de se fourvoyer. Et comme dans un Etat final on apure volontiers les comptes, et fait-on des sommes-toutes : je tâcherai de mettre sous les yeux d'un chacun l'assiette de tous les Princes et Etats de l'Europe en un abrégé, qui pourra servir aussi utilement de frontispice à l'histoire journalière de cette année, que de clôture à la précédente. (*Relation* de décembre 1633)

Si Renaudot perdait ainsi la possibilité de développer un journalisme d'analyse, il gagnait celle de multiplier les *Extraordinaires*, « seule et simple narration des choses », et de monopoliser leur publication au détriment de la communauté des libraires et imprimeurs. La monarchie ne désirait pas encourager l'esprit critique. Elle voulait bien distribuer de l'information, mais sous la seule forme qui lui convînt, le récit de célébration. Renaudot sacrifia ses *Relations* sans trop de regret. N'avait-il pas suffisamment énoncé son éthique de la vérité, pour devenir le gazetier par excellence, le « gazetier de France », ainsi que l'affirma beaucoup plus tard, en 1680, le *Dictionnaire* de Richelet ?

Premier énonciateur d'une éthique journalistique inséparable de toute activité de presse, Renaudot ne disposait pas de la liberté et de l'indépendance obtenues, difficilement, par les journalistes de la Révolution et du premier XIX^e siècle – mais qui aurait pu les avoir dans de telles fonctions, au temps du Grand Cardinal ? Il sut cependant montrer de véritables qualités de journaliste, n'hésitant pas à un certain courage d'écriture lors des grands moments de la vie nationale, par exemple lors du siège d'Arras en 1640, ou bien pendant la difficile période de la Fronde¹³. Incontestablement, et cet exemple tendrait à le prouver, c'est bien l'éthique qui fonde le journalisme, qui crée le

¹³ Gilles Feyel, *L'Annonce et la nouvelle*, *op. cit.*, p. 191-263.

journaliste. De ce début en fanfare, de toutes ces proclamations de vérité et d'impartialité, Renaudot a tiré une autorité, certes contestée, mais une autorité qui lui a permis de se situer face au pouvoir d'État, mais aussi face à des lecteurs, dont les « jugements » et les « censures » participaient à la formation d'une « voix publique », cette opinion publique avant la lettre.

Chapitre III

Renaudot et les lecteurs de la *Gazette*, les « mystères de l'État » et la « voix publique », au cours des années 1630.

Alors qu'il venait tout juste de lancer la *Gazette*, Théophraste Renaudot a fondé le journalisme français en énonçant dans les « préfaces » de ses *Relations* une véritable éthique de vérité, qui lui a permis d'afficher une posture de liberté, une distance vis-à-vis des « puissances », mais aussi de ses lecteurs. Qu'une telle distance ait existé ou non, n'était pas l'important. Il fallait sembler y croire et s'efforcer de le faire croire. De ce début en fanfare, de toutes ces proclamations de vérité et d'impartialité, Renaudot a tiré une autorité, certes contestée, une autorité néanmoins face au pouvoir d'État et à ses « mystères », face aussi à ses lecteurs, dont les « jugements » et les « censures » participaient à la formation de la « voix publique », peut-être déjà une opinion publique.

Les « mystères de l'État »

Parmi toutes ces « censures », il faut laisser de côté les menues critiques de tel ou tel lecteur s'estimant maltraité par la *Gazette* : reproches constants pendant ces années où l'honneur et la représentation étaient des valeurs fondamentales dans une société où la noblesse donnait le ton. Dans la *Préface* de 1631, Renaudot résume bien tout cela, mais note qu'il lui était aussi reproché de ne point donner d'information sur les « mystères de la Cour ». Écho de la vie mondaine des courtisans et des souverains ? Allusion aux délibérations gouvernementales, aux « secrets du cabinet » ?

Les capitaines y voudraient rencontrer tous les jours des batailles et des sièges levés ou des villes prises. Les plaideurs, des arrêts en pareil cas. Les personnes dévotieuses y cherchent les noms des prédicateurs [...]. Ceux qui n'entendent rien aux mystères de la Cour, les y voudraient trouver en grosse lettre. Tel qui a porté un paquet en Cour, ou mené une compagnie d'un village à l'autre sans perte d'homme, ou payé le quart dernier de quelque médiocre office, se fâche si le Roi ne voit son nom dedans la Gazette.

Depuis toujours, pourrait-on dire, étaient affirmés les « mystères de l'État », que le « public » ne devait pas connaître ni s'efforcer de découvrir. À la fin de 1413 déjà, réfléchissant sur le mouvement avorté

de la réforme cabochienne, le chroniqueur du règne de Charles VI (1380-1422) se fait l'écho des « personnes sages » qui participent au gouvernement, et regrette que l'Université et les bourgeois de Paris aient voulu « se mêler d'affaires aussi difficiles qui ne devaient être traitées que dans les conseils secrets du roi par les princes des lis. »¹ En 1593 et 1594, avec l'abjuration et le sacre du roi Henri IV – le « roi de la raison » selon Denis Crouzet –, l'État et la raison d'État s'affirment, pour s'imposer au temps de Richelieu².

Faut-il détailler les réflexions des bons esprits, qui après Giovanni Botero et son traité *Della Ragion di Stato* (1589, trad. française en 1599) se sont efforcés de penser l'art de gouverner pour « conserver » l'État et assurer le bonheur des peuples par la paix civile ? Pour ou contre Tacite et Machiavel, ces théoriciens mettent en évidence que l'État et les princes agissent ou réagissent en fonction de leurs intérêts bien compris. En 1634, le duc de Rohan formule tout cela : « Les princes commandent aux peuples, et l'intérêt commande aux princes. La connaissance de cet intérêt est d'autant plus relevée par-dessus celle des actions des princes qu'eux-mêmes le sont par-dessus les peuples... »³. D'un côté, observe Marcel Gauchet, les princes sont dégagés des contraintes de la morale au nom des suprêmes intérêts qu'ils ont à servir, « ce qui fonde l'exception mystérieuse des voies de l'État », ces *arcana imperii* de Tacite, ces « mystères de l'État » interdits au « vulgaire », au commun des mortels. De l'autre, les intérêts d'État pouvant être rigoureusement analysés,

¹ Bernard Guenée, *L'opinion publique à la fin du Moyen Âge, d'après la « Chronique de Charles VI » du Religieux de Saint-Denis*, Paris, Perrin, 2002, p. 141 et 172 ; le chroniqueur relit en fin d'année ce qu'il a écrit du mouvement cabochien quelques mois auparavant et il note : « Au moment où j'écrivais ceci, j'ignorais complètement où allaient nous mener les initiatives de l'Université et des bourgeois. Mais, dès ce moment-là, j'ai entendu plusieurs personnes sages, sérieuses et pondérées juger tout à fait inadmissible que ces gens-là osassent se mêler d'affaires aussi difficiles qui ne devaient être traitées que dans les conseils secrets du roi par les princes des lis. Il est absurde, disaient-ils, que des gens noyés dans les livres et la méditation, et des marchands avides de gains, et des artisans prétendent gouverner le royaume et soumettre à leurs lois la magnificence des princes et l'état du roi. C'est pourtant ce qu'ils veulent faire. Quelques sages trouvaient là matière à dérision et allaient répétant que c'étaient des sermons faits au vent qui méritaient le silence et l'oubli. » (trad. du latin par Bernard Guenée)

² Nous suivons ici les analyses de Marcel Gauchet, « L'État au miroir de la raison d'État : la France et la chrétienté », *Raison et déraison d'État. Théoriciens et théories de la raison d'État aux XVI^e et XVII^e siècles*, Yves Charles Zarka, dir., Paris, PUF, 1994, p. 193-244, not. p. 198-215 ; Denis Crouzet, *Les guerriers de Dieu. La violence au temps des troubles de religion (vers 1525-vers 1610)*, Seyssel, Champ Vallon, 1990.

³ Henri de Rohan, *De l'intérêt des princes et des Estats de la chrétienté*, Paris, 1638, p. 1 (l'ouvrage a été écrit en 1634) ; extrait cité par Marcel Gauchet, *op. cit.*, p. 218.

l'action du prince devient « prévisible et déchiffrable, exposée à l'appréciation du public ». Étrange paradoxe d'un voilé / dévoilé, qui conduit les partisans des « mystères de l'État » – Richelieu et ses gens de plume – à se lancer dans un appel systématique au public pour justifier les raisons qui font agir le prince. Et remarque toujours Marcel Gauchet, « le paradoxe est à son comble quand on entreprend de convaincre ledit public qu'il n'a pas à connaître de ce à propos de quoi on le convoque ». Les « mystères de l'État » sont de faux mystères, dont le secret « n'est pas seulement fait pour être décrypté du dehors » par les bons esprits, mais « est fait pour être divulgué du dedans »⁴ par les diverses plumes du pouvoir, dans le but de faire savoir – c'est l'information – ou de faire croire – il s'agit alors de propagande. Information et propagande n'étant alors pas bien loin l'une de l'autre.

S'il est admis que de tels « mystères » puissent être pénétrés par les « beaux esprits », il est peu convenable, voire interdit, d'en débattre en « public ». Renaudot le note, alors qu'il vante le « divertissement honnête » des *Conférences* réunies à Paris tous les lundis, à partir de l'automne 1632, dans la « grande salle du Bureau d'adresse » de la maison du Grand Coq, rue de la Calandre⁵. Ces *Conférences* sont un véritable espace public, une « assemblée » – Renaudot emploie trois fois ce mot –, où des « milliers de personnes d'honneur »⁶, soit peut-être quarante ou cinquante chaque semaine, viennent exprimer leur « opinion », raisonner sur des « questions de physique et de morale » :

L'innocence de cet exercice est surtout remarquable : car la médisance n'en est pas seulement bannie, mais de peur d'irriter les esprits aisés à échauffer

⁴ Pour les citations de ce passage, voir Marcel Gauchet, *op. cit.*, p. 235, 237, 241, 242. À propos du voilé / dévoilé, lire aussi Joël Cornette, « Deux Soleils en la France'. L'événement dans la théorie de l'État royal au temps de Pierre de Bérulle et de Gabriel Naudé », *Axes et méthodes de l'histoire politique*, Serge Berstein et Pierre Milza, dir., Paris, PUF, 1998, p.163-200. Sur ce qu'il appelle l'« inconséquence des étatistes », lire les remarques d'Étienne Thuau, *Raison d'État et pensée politique à l'époque de Richelieu*, *op. cit.*, p. 390.

⁵ Outre Gilles Feyel, *L'Annonce et la nouvelle*, *op. cit.*, ch. 2, 'Les *Conférences* du Bureau d'adresse ou la raison triomphante', p. 78-130, lire Simone Mazauric, *Savoirs et philosophie à Paris dans la première moitié du XVII^e siècle. Les conférences du bureau d'adresse de Théophraste Renaudot (1633-1642)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1997. Ouvertes à l'automne 1632, les *Conférences* sont l'objet d'une feuille publiée chaque semaine à partir du 22 août 1633. Renaudot en publie un premier recueil, ou « centurie », parce que cent questions ont été traitées pendant les cinquante *Conférences* tenues jusqu'au 31 juillet 1634. Sont ensuite éditées trois autres « centuries ». La cinquième est incomplète.

⁶ *Deuxième Centurie. Ouverture des Conférences*. 50 personnes pour chacune des 50 *Conférences*, cela donne un total de 2 500 « conférents ».

sur le fait de la religion, on renvoie en Sorbonne tout ce qui la concerne. Les mystères des affaires d'État tenant de la nature des choses divines, desquelles ceux-là parlent le mieux qui parlent le moins, nous en faisons le renvoi au Conseil, d'où elles procèdent. Tout le reste se présente ici à vous pour servir d'une spacieuse carrière à vos esprits⁷.

Si la religion et les « mystères des affaires d'État » sont bannis des *Conférences*, « tout le reste » est accessible au « jugement » de ce « public », réuni en « un lieu dont l'accès est libre à tout le monde »⁸. Il n'y a pas vraiment discussion, puisque chaque intervenant donne à son tour un « avis » sur la question proposée à l'examen de tous. Renaudot insiste beaucoup sur la grande « diversité » de tous ces avis, de toutes ces « opinions », et sur « cette liberté publique donnée à tout homme d'honneur, de se produire et dire ce qu'il pense en ces Conférences réglées dans les bornes qu'elles se sont elles-mêmes prescrites »⁹. Premier essai de « sphère publique bourgeoise », alors que domine encore une « sphère publique structurée par la représentation », pour reprendre les expressions et les analyses de Jürgen Habermas¹⁰, les Conférences du Bureau d'adresse ne sont pas l'une de ces réunions d'hommes de culture et de savants, comme le cabinet Dupuy ou le cercle Mersenne, ni non

⁷ *Première Centurie. Préface sur les Conférences*. Renaudot s'est longuement expliqué à propos des *Conférences*. La première « centurie » présente une *Dédicace* au cardinal de Richelieu datée du 18 août 1634, un *Avis au lecteur* rédigé en ce même mois d'août, enfin une *Préface sur les Conférences*, publiée avec le premier numéro imprimé des *Conférences*, le 22 août 1633, mais remaniée, au moins sur sa fin, en août 1634. La deuxième « centurie » est précédée d'un quatrième texte, *l'Ouverture des Conférences*, daté du 3 novembre 1634.

⁸ *Première Centurie. Avis au lecteur*. « Quelques-uns ont aussi trouvé à dire qu'on n'y admettait point toutes sortes de personnes, comme il semblait se devoir faire, en un lieu dont l'accès est libre à tout le monde. Mais ceux qui considéreront que les Académies ne sont pas pour le vulgaire ne trouveront pas étrange qu'on y ait apporté quelque distinction. Et si toutes les personnes de la qualité requise n'y ont pu trouver place, les plus diligents peuvent témoigner aux autres qu'il l'a fallu imputer au lieu, lequel, tout spacieux qu'il est, ne pouvait suffire à tous les survenants. Tant y a que n'y ayant trouvé, et n'en espérant autre intérêt que celui de profiter au public, l'incommodité de ceux qui ont été souvent contraints de s'en retourner ne me peut être imputée. »

⁹ *Deuxième Centurie. Ouverture des Conférences*. Renaudot attribue cette liberté à « la généreuse façon d'agir de ceux qui gouvernent, diamétralement opposée à l'esclavage tyrannique de quelques autres. »

¹⁰ Jürgen Habermas, *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, trad. française, Paris, Payot, 1978 ; Habermas distingue une « sphère publique structurée par la représentation », où la noblesse est la mesure de tout, couvrant le Moyen Âge, la Renaissance et une grande partie de l'âge « classique » et coexistant avec une « sphère publique bourgeoise » progressivement constituée à partir de la fin du XVII^e siècle, grâce à l'autonomisation d'une « sphère publique littéraire » où s'épanouit une certaine liberté d'opinion, fondement de l'opinion publique.

plus ces assemblées de salon des précieux et précieuses : on n’y converse pas, on s’y contente d’émettre des opinions sans les opposer dans la véhémence de la discussion. Les participants font un usage public de leur raison, mais restent cachés vis-à-vis de l’extérieur, puisque leur nom n’est jamais publié : les avis entrent dans le domaine public, ils sont émis en public, puis publiés dans la feuille hebdomadaire des *Conférences*, mais les personnes restent, très prudemment, dans une sphère privée garantie par l’anonymat¹¹. « Avis », « opinion », « public », ces mots sont employés à dix, cinq, huit reprises. Renaudot évoque aussi le « bien public », la « liberté publique », la « faveur publique ». Est-ce à dire qu’il pouvait alors exister une « opinion publique » ?

« Public » et « voix publique »

Il n’existe certes pas encore, en ce premier XVII^e siècle, un « tribunal de l’opinion publique », ce nouveau principe d’autorité émergé des conflits politiques et religieux débordant autour des années 1750 les circuits traditionnels de communication propres aux institutions de l’État – roi, Cour, gouvernement, Parlements, autres corps –, pour envahir la sphère plus vaste du débat public¹². Existe-t-il cependant déjà une « opinion publique » ? Christian Jouhaud en doute, « pour peu qu’on veuille donner une définition rigoureuse de cette notion ». On parlait alors « tout au plus de ‘bruit commun’ ». Les lieux de la discussion active, ceux dans lesquels on ‘opine’, ne sont pas publics. Et, quant à ceux où se tenaient des discussions publiques, on ne saurait leur reconnaître la capacité de transformer des ‘bruits’ en opinions. Une opinion publique qui n’aurait pas conscience de son existence, cela peut-il exister¹³ ? » Il existe certes un « public », celui des représentations théâtrales. Ce « public », réunissant des hommes et des femmes de toutes conditions, n’est constitué que par le spectacle. Il est souvent manipulé par ce qu’on lui donne à voir, à savoir ou à croire. Les mazarinades de la Fronde

¹¹ Renaudot justifie cette prudence ainsi : « Plusieurs pour laisser libre à un chacun le jugement de leurs opinions, que la connaissance des personnes préoccupe volontiers : d’autres pour essayer à couvert quel sentiment le public avait d’eux. [...] Mais tous par une modestie autant louable à leur regard, qu’injurieuse au public. » (*Première Centurie. Avis au lecteur*)

¹² Lire à ce sujet Keith Michael Baker, *Au tribunal de l’opinion. Essais sur l’imaginaire politique au XVIII^e siècle*, Paris, Payot, 1993, notamment, le chap. VI, p. 219-265, « L’opinion publique comme invention politique » ; lire aussi Mona Ozouf, *L’homme régénéré. Essais sur la Révolution française*, Paris, Gallimard, 1989, « Le concept d’opinion publique au XVIII^e siècle », p. 21-53.

¹³ Christian Jouhaud, *Mazarinades : la Fronde des mots*, Paris, Aubier, 1985, p. 240-241.

furent lancées par les chefs de parti, afin d'agir politiquement sur le public du « théâtre du monde », un public incapable de comprendre qu'il était manipulé, condamné à la passivité, « agi » et non acteur. Pour qu'il existe une opinion publique, ne faut-il pas que les débats soient transparents, au moins dans les intentions de ceux qui y participent¹⁴ ?

N'est-ce pas faire un peu l'histoire de l'*avant* à partir de l'*après* ? Et décider que l'opinion publique s'étant épanouie au XVIII^e siècle, au moment où l'expression finit par être employée, elle ne pouvait exister avant le règne du Grand Roi ? Les historiens du Moyen Age n'hésitent pas à reconnaître sa présence au temps des rois Valois. Raymond Cazelles découvre « l'opinion publique et ses préoccupations » sous Jean le Bon et Charles V¹⁵. Et Bernard Guenée veut voir dans l'extrême attention du chroniqueur du règne de Charles VI aux opinions des individus mais aussi des groupes sociaux qui peuplaient Paris, la présence d'une véritable « opinion publique », voire de réelles « campagnes de propagande », même s'il convient volontiers que les deux expressions n'existent pas alors dans la langue. Le chroniqueur de Saint-Denis se méfie de la « *vulgaris opinio* » – ce que pense le peuple. En revanche, il approuve fort le « *circumspectorum iudicio* », le jugement, l'opinion des sages, ces gens qui participent au Conseil du roi et assurent la bonne marche de l'État¹⁶.

Étudiant l'évolution du public de théâtre au XVII^e siècle, Hélène Merlin préfère mettre de côté la succession des « sphères publiques » habermassiennes¹⁷. Bénéficiant ainsi d'une « espèce d'amnésie », elle se livre à une « archéologie de la notion de public ». Résumons ses

¹⁴ *Id.*, « Propagande et action au temps de la Fronde », *Culture et idéologie dans la genèse de l'État moderne*, École Française de Rome, Palais Farnèse, 1985, p. 337-352, not. p. 337-342 ; Roger Chartier, *Les origines culturelles de la Révolution française*, Paris, Le Seuil, 1990, p. 32-52.

¹⁵ Raymond Cazelles, *Société politique, noblesse et couronne sous Jean le Bon et Charles V*, Paris et Genève, Droz, 1982.

¹⁶ Bernard Guenée, *op. cit.*, p. 108 et 154 ; voir aussi Claude Gauvard, « Le roi de France et l'opinion publique à l'époque de Charles VI », *Culture et idéologie dans la genèse de l'État moderne*, *op. cit.*, p. 353-366. À ce congrès de Rome de 1984, les historiens médiévistes et modernistes se sont opposés à propos de l'opinion publique, les premiers reprochant aux seconds d'« enfermer les choses dans la muraille des mots » ; voir les remarques de Michèle Fogel, *Les cérémonies de l'information dans la France du XVI^e au XVIII^e siècle*, Paris, Fayard, 1989, p. 12-13, et sa communication au même colloque, « Propagande, communication, publication : points de vue et demande d'enquête pour la France des XVI^e-XVII^e siècles », *Culture et idéologie dans la genèse de l'État moderne*, *op. cit.*, p. 325-336.

¹⁷ Hélène Merlin, *Public et littérature en France au XVII^e siècle*, Paris, Les Belles Lettres, 1994, introduction, p. 24-32.

observations, sans trop les biaiser. Au début du XVI^e siècle, le « public » est un corps mystique, hiérarchisé, réunissant le peuple et le roi. Les processions bien ordonnées, où chacun est à sa place, manifestent l'existence de ce corps politique. Les guerres de religion le déchirent, il n'est plus « commun », ne peut plus être une « universitas » ; le roi devient lui-même « partie », ne peut plus incarner un corps uni ; le « public » n'est plus que la collusion des intérêts particuliers et de la passion collective ; il est devenu mémoire nostalgique d'un ordre révolu. La crise prend fin sur l'affirmation de la raison d'État, un État dont les particuliers ne sont plus le corps mystique. Par une véritable scission du public et du particulier, l'État se réserve la scène publique où il agit et se met en représentation, où il interdit tout débat politique, tout en laissant les « particuliers » libres de tout jugement, dans la seule sphère privée de leurs cabinets. Cette répartition des rôles entre for externe et for interne empêcherait toute expression publique des opinions particulières ; il ne pourrait exister d'« opinion publique ». Même cantonnés dans le secret de leurs cabinets, les particuliers ne peuvent s'empêcher d'opiner sur la conduite de l'État, ainsi que le note un contemporain, Jean-Pierre Camus, en un texte publié en 1630. Dans la bibliothèque d'un riche particulier, quelques amis discutent de belles-lettres pour « détourner leurs esprits » des affaires du temps. Mais rien n'y fait, le siège de La Rochelle ne peut s'éloigner de leurs préoccupations :

Les pauses et les intermèdes étaient les nouvelles du monde qui donnaient encore lieu aux divers jugements, chacun prenant part aux intérêts du public comme faisant partie du tout et un des membres du corps de la République. C'est une passion si générale et si commune que même les plus stupides esprits en sont touchés, et ceux qui ont renoncé à toutes les prétentions et les vanités du siècle se laissent encore aller au branle et mouvement de l'État, comme étant embarqués dans un vaisseau où, bien que chacun ne gouverne pas, chacun pourtant a soin de sa bonne conduite et a sujet d'en appréhender le débris et le naufrage¹⁸.

On ne peut mieux dire que la politique du roi et du cardinal était l'objet de jugements divers, voire de débats passionnés. Certes ces opinions s'opposent dans le confort d'une bibliothèque particulière, dans le secret d'un espace privé. Mais tous ces débats privés auxquels participent les élites socioculturelles, ne finissent-ils pas par former telle

¹⁸ *Ibid.*, p. 110-111, extrait de Jean-Pierre Camus, *Conférence académique sur le différend des belles-lettres de Narcisse et de Phyllarque, par le sieur de Mussac*, Paris, Joseph Cottereau, 1630, p. 20.

ou telle opinion commune, tel ou tel mouvement d'opinion ? Ne peuvent-ils pas déborder dans l'espace public ?

Il est inutile de revenir ici sur « la gestion, grâce aux lettres de la scission du public et des particuliers », ni sur le refoulement du débat politique dans la réflexion littéraire. En revanche, il est impossible de passer sous silence la querelle du *Cid*, qui s'épanouit dans « un espace encore intermédiaire entre public et particulier », en un moment où rien n'est encore figé par la victoire définitive de l'absolutisme¹⁹. La querelle dure environ un an, et débute en février 1637, peu de temps après la représentation du *Cid*, qui fut un grand succès. Cette guerre de pamphlets, publiés et distribués dans l'espace public de la ville, oppose Scudéry et ses amis à Corneille et à ses partisans, cependant qu'un tiers parti compte les coups et distribue blâmes ou éloges. Comme la *Gazette*, les diverses brochures sont diffusées par des « crieurs », dont les « voix éclatantes devraient être seulement employées à publier les volontés du prince et les actions des grands hommes. » L'une des feuilles du tiers parti affecte d'être scandalisée par une telle confusion des genres :

M'étant de fortune trouvé devant l'horloge du Palais, où un vendeur de denrée criait à gorge déployée l'accommodement du *Cid*; un honnête homme assez âgé ayant entendu l'accommodement de notre Sire, et croyant que c'était quelque affaire d'Etat, le voulut acheter, mais ne pouvant seulement comprendre le mot *Cid*, le crieur le reprit²⁰.

Cette querelle de particuliers envahit l'espace public. Scudéry sort du silence du cabinet pour se faire le porte-parole de la « cause commune » de la république des lettres. Écartant les applaudissements d'un « peuple qui porte le jugement dans les yeux », il en appelle au « jugement » des « honnêtes gens ». L'autorité rationnelle du cabinet s'oppose à l'acclamation populaire du théâtre, revendiquée par Corneille. Les arguments des uns et des autres visent à se ruiner mutuellement, dans un espace public pris à témoin. Et Hélène Merlin d'observer que « le public n'est d'abord, rien ni personne que cet espace de manifestation et cet horizon d'autorité, allégué comme argument sous différentes figures par les uns et par les autres, et surtout investi (usurpé ?) pratiquement par les uns et par les autres à égalité. »²¹ N'est-ce pas ce qu'on pourra appeler bien plus tard l'opinion publique ? On peut d'autant mieux s'en persuader que les combattants invoquent l'autorité de la « voix

¹⁹ *Ibid.*, p. 150-151.

²⁰ *Ibid.*, p. 201, extrait de *La victoire du sieur Corneille, Scudéry et Claveret, avec une remontrance par laquelle on les prie instamment de n'exposer ainsi leur renommée à la risée publique.*

²¹ *Ibid.*, p. 202.

publique ». L'une des pièces favorables à Corneille, *La voix publique à Monsieur de Scudéry*, suggère à ce dernier : « Suivez le conseil de la voix publique qui vous impose silence. » Aussitôt, une feuille du tiers parti se prétend « la véritable voix publique » et conjoint aux uns et aux autres de cesser les hostilités. Ainsi s'énonce une « opinion commune ».²²

Les « jugements » et les « censures » des lecteurs de la Gazette

Comme le suggèrent ces quelques pièces de la querelle, la *Gazette* s'insère dans la sphère publique. Ne publie-t-elle pas les « volontés du prince et les actions des grands hommes », grâce aux colporteurs qui la crient dans l'espace public de la rue ? À lire ses préfaces, il apparaît que Renaudot a parfaitement saisi la scission public/particulier. Par deux fois, il juxtapose les deux termes. Il évoque le corps politique, ce « public » bénéficiant du service de gazettes empêchant « plusieurs faux bruits qui servent souvent d'allumettes aux mouvements et séditions intestines », cependant que les « particuliers » s'organisent selon le « modèle du temps », le marchand évitant les pays en guerre, alors que les soldats tout au contraire les recherchent (*Préface* de 1631). Une autre fois, il mentionne les « particuliers », mais c'est pour observer qu'ils lui envoient « des mémoires partiels et passionnés », alors qu'il préfère, lui, « le service du public » à sa peine et à sa dépense (*Relation* de janvier 1633). Opposition éclairante : le particulier ne peut qu'être mû par la sauvegarde de ses propres intérêts et de ses passions politiques, alors que la *Gazette* se situe dans l'au-delà du bien commun, du bien public, de la sphère politique d'État. Deux autres expressions renvoient encore à l'espace politique : le « bien public » que doivent servir les éventuels correspondants appelés à collaborer à la *Gazette*, « la plus grande commodité publique » qui justifie les « quatre feuillets » de l'hebdomadaire²³. Si Renaudot ne parle jamais ailleurs des « particuliers », il est plus bavard à propos du « public », mentionné encore sept fois²⁴ : il s'agit alors, sans équivoque aucune, de l'ensemble de ses lecteurs.

²² *Ibid.*, p. 204-210 ; le terme est employé deux ans plus tôt par Scudéry, dans l'épître dédicatoire de sa pièce *Le Trompeur puni*, à Mme de Combalet, la nièce de Richelieu : « Je ne me laisse point emporter à l'opinion commune, et quelque applaudissement universel qu'ait rencontré ce poème, peu s'en faut que je ne le méprise, parce que je crains que vous ne l'estimiez pas. », *ibid.*, p. 174.

²³ *Relations* de septembre 1632 (le « bien public ») et d'octobre 1633 (la « commodité publique »).

²⁴ *Préface* de 1631, *Relation* de février 1632, *Relation envoyée au roi* (septembre 1632), *Nouvelles ordinaires*, 24 septembre 1632 (supplément), *Relation* de septembre 1632, *Relation* de mars 1633, *Extraordinaire* du 29 décembre 1634).

Comme le théâtre, la *Gazette* a un « public », impatient et curieux, qu'il faut satisfaire en lui donnant les nouvelles les plus « véritables », le plus rapidement possible.

Dans ce « public » indifférencié, Renaudot ne s'adresse pas plus particulièrement à la noblesse, au monde parlementaire, à la petite robe des clercs de justice ou d'Église. Il affecte de conduire un dialogue singulier et personnel avec son lecteur – « mon lecteur » –, six fois convoqué en témoin de tous ses efforts pour le contenter²⁵. Ce lecteur inconnu, mais infiniment présent, est très réactif. En toute liberté, il est capable de juger et de censurer :

Mais non, je me trompe estimant par mes remontrances tenir la bride à votre *censure*²⁶. Je ne le puis, et si je le pouvais (*mon lecteur*) je ne le dois pas faire : cette *liberté* de reprendre n'étant pas le moindre plaisir de ce genre de lecture, et votre plaisir et divertissement comme j'ai dit, étant l'une des causes pour lesquelles cette nouveauté a été inventée. Jouissez donc à votre aise de cette *liberté* française. Et que chacun dise hardiment qu'il eût ôté ceci, ou changé cela, qu'il aurait bien mieux fait : je le confesse. (*Préface* de 1631)

Bref qu'il n'y ait si petit clerc qui ne se croie mieux fourni que moi de *jugement* au choix, et de promptitude en la disposition de ces nouvelles. Le désir que j'ai de vous plaire, *mon lecteur*, fera que je vous en passerai plutôt condamnation, que d'interrompre par une contestation importune le cours de notre *liberté* française, à *juger de tout à notre mode*. (*Relation* de février 1632)

Comme les *jugements des hommes sont divers*, il est croyable que plusieurs au contraire loueront en mes Relations cette naïveté, et leur tourneront à gloire la *liberté* qu'elles prennent de se dédire quand le cas y échet. (*Relation* de mars 1632)

Je laisse donc ces objections gaillardes pour remettre la *censure* de ce que je dis au *jugement* de ceux qui prendront la peine de le conférer avec les mémoires qu'ils reçoivent des lieux mêmes. (*Relation* d'avril 1632)

Que les autres soutiennent au contraire que je n'y dois rien ajouter du mien, mais déduire simplement les choses en la même naïveté qu'elles me sont écrites, afin de laisser *le jugement libre à un chacun* de la grossière erreur de ce marchand, du bon raisonnement de cet homme d'État, de l'ingénuité de cettui-ci, de la factieuse partialité de cettui-là ; n'y ayant rien dans cette grande variété, dont quelque chose ne puisse plaire. (*Relation* de décembre 1632)

²⁵ *Préface* de 1631 (trois occurrences), *Relations* de février et de décembre 1632 (deux et une).

²⁶ C'est nous qui soulignons les termes mis en italiques.

Autant de lecteurs, autant de « jugements » qui conduisent à la « censure », c'est-à-dire à une appréciation critique du contenu de la *Gazette*. Renaudot emploie huit et sept fois²⁷ ces termes de « jugement » et de « censure », mais il n'utilise qu'une fois celui d'« opinion », alors qu'il est clair que le jugement conduit à une opinion qui s'exprime par la censure. Il s'étonne que l'un de ses confrères, le gazetier d'Anvers, puisse déplorer que les correspondants de la *Gazette* « qui écrivent de tous les endroits du monde ne s'accordent pas » et remarque : « Il y aurait bien plus d'apparence d'imposture en ceux qui feraient cadrer tant de nations, d'intérêts et d'opinions ensemble. » (*Relation* d'avril 1632)

Renaudot est peu soucieux d'exprimer dans quel espace ses lecteurs jugent sa *Gazette*, probablement parce qu'il lui est difficile de dire que l'on en juge en public, dans la rue, sur les places ou ailleurs. La lecture est souvent collective, ainsi qu'il le suggère à propos de la distribution de sa gazette en deux « cahiers » :

J'avais fait sans la curiosité de quelques-uns, qui voyant le partage que je fais de mes récits en la Gazette et ès Nouvelles ordinaires, bien que la signification des mots soit pareille, en ont désiré la raison, fondée non seulement sur la commodité de la lecture, qui est plus facile à diverses personnes, étant en deux cahiers dont le sens est parfait, que si les uns étaient obligés d'entendre ou d'attendre les autres ; et moins ennuyeuse étant distinguée comme en chapitres, outre les sections et articles. (*Relation* d'août 1632)

Jamais il ne parle de la lecture dans le « cabinet » d'un particulier. Ce dernier terme n'est employé qu'une fois, en manière de métaphore :

Comme ceux qui veulent bien ordonner les tableaux d'un cabinet, entrelacent de paysages et autres divertissements, les déluges, les embrasements, les sièges et les batailles : cette diversité récréant davantage la vue. Je propose à la vôtre pour entremets et pour tempérer l'humeur austère qu'entretient le récit des guerres, celui des noces solennisées avec trop d'applaudissement des présents, pour ne faire point part aux absents d'une telle réjouissance. (*Extraordinaire* du 30 novembre 1634)

En revanche, par deux fois, le gazetier évoque les « compagnies », qui « s'entretiennent » pour « conserver la mémoire » des grandes actions du roi (*Adresse au roi*, 1631) ou qui se divertissent du contenu des gazettes :

Encore que le seul contentement que leur variété produit ainsi fréquemment, et qui sert d'un [si] agréable divertissement ès compagnies qu'elle empêche les

²⁷ « Jugement » : *Relations* de janvier, février (deux fois), mars, avril, décembre 1632 (deux fois), décembre 1633 ; « censure » : *Préface* de 1631, *Relations* d'avril, mai, septembre, décembre 1632, avril 1633, *Extraordinaire* du 29 décembre 1634.

médisances et autres vices que l'oisiveté produit, dût suffire pour les rendre recommandables. (*Préface* de 1631)

Dans son contenu et dans sa distribution, la *Gazette* est tout entière insérée dans l'espace public, elle s'adresse au corps politique. N'est-elle pas lue par le roi et le cardinal, n'est-elle pas souvent rédigée par le roi lui-même²⁸ ? En revanche, sa lecture, jamais indifférente, concerne tout autant la sphère publique que l'espace privé du lecteur particulier – peu évoqué – ou semi-privé des lecteurs réunis en « compagnies » ou dans tous autres groupes de lecture. Particulière ou publique, la lecture de la *Gazette* conduit à se forger un « jugement », à émettre une « censure » sur le travail du gazetier, mais aussi sur les actions des rois et des princes. À partir de là se constitue la « voix publique », deux fois mentionnée :

C'est de quoi je vous entretiendrai pour l'heure, puisque le temps a dû suffisamment informer un chacun de la fin de ces miennes Relations de chacun mois, qui servent de lumière et d'abrégé à celles des semaines : et que les suffrages de *la voix publique* m'épargnent désormais la peine de répondre aux objections, auxquelles l'introduction que j'ai faite en France des Gazettes donnait lieu lorsqu'elle était encore nouvelle. (*Relation* de janvier 1633)

Mon travail s'adoucit avec les esprits de ceux qui me lisent. Et comme je le sentais grief, tandis que sa nouveauté l'exposait à autant de *censures* que de *sentiments* et de *sentiments* que de *têtes*, je confesse qu'il m'est à présent supportable depuis que *la voix publique* me reconnaît dénué de toute autre passion que de celle de l'ingénuité, et me prend pour le rapporteur et non pour la partie. (*Relation* d'avril 1633)

La « voix publique » n'est-elle pas le fruit des jugements et des sentiments, des censures aussi nombreux qu'il y a de « têtes »²⁹ ? N'est-ce pas déjà l'« opinion publique » ? Si Renaudot emploie très rarement le mot « opinion », il connaît déjà très exactement les effets de ces « jugements » individuels qui s'additionnant collectivement, finissent par contribuer à la formation de la « voix publique », une expression présente dans la querelle du *Cid*.

Cette querelle prouve combien il était encore malaisé à la monarchie de faire complètement prévaloir ses vues. S'efforçant de monopoliser l'action politique en interdisant tout débat dans la sphère publique, confinant dans la sphère privée du secret des cabinets la liberté de jugement des particuliers, le roi et le cardinal ne sont pas encore

²⁸ Gilles Feyel, *L'Annonce et la nouvelle*, *op. cit.*, p. 172-177.

²⁹ On distinguera cette « voix publique » de la « renommée », évoquée une fois par Renaudot à la suite de Virgile (*Relation* d'août 1632). Une « renommée » qui donne la « gloire » aux actions des princes, aussi bien qu'à celles des héros de Corneille.

parvenus à réduire au silence la « voix publique » ou l'« opinion commune ». C'est ce qui légitime les campagnes pamphlétaires de la régence de Marie de Médicis ou plus tard les efforts de propagande du cardinal de Richelieu, c'est enfin ce qui explique le lancement de la *Gazette*. Pourquoi tant d'efforts de propagande ou d'information, s'il n'existe pas une ou des opinions, des « jugements » et des « censures » à convaincre ou informer ? Par la suite l'État absolutiste affirma sa domination. Au temps du Roi-Soleil, au moins jusqu'à la crise de la bulle *Unigenitus*, tous ces libelles politiques disparurent et la *Gazette*, tout entière consacrée à la célébration de la gloire royale, devint bien insipide, désormais rédigée dans une langue belle et lisse, pour mieux faire oublier une certaine vacuité de son contenu.

« Jugement, censure » ou « opinion », « voix publique », « opinion commune » ou « opinion publique », est-il utile de continuer ces querelles de mots ? Hélène Duccini estime qu'il exista bien une « opinion publique » pendant la crise des années 1614-1617 qui déboucha sur l'assassinat de Concini. Dénombrant les 1 107 pamphlets et libelles publiés pendant la régence de Marie de Médicis, elle remarque : « Il existe donc une opinion publique ou plutôt un milieu culturel réceptif au débat politique, qui polémique sur les options du pouvoir. » La même expression d'« opinion publique » revient sous sa plume à propos du « voyage de propagande » du jeune Louis XIII dans l'Ouest, pendant l'été 1614³⁰. De son côté, Jeffrey K. Sawyer observe qu'il existait alors en France « une sphère largement accessible de communications publiques de tournure politique »³¹. Les guerres de plume entourant le « grand orage » de 1630 ne prouvent-elles pas l'existence d'une opinion qu'il fallait persuader de la justesse ou de l'injustice des choix politiques du roi et du cardinal ? Ne peut-on penser que le monde parlementaire et les familles, nobles ou non qui lui étaient alliées, étaient alors le lieu d'une véritable opinion publique³² ? Les lettres d'Henri Arnauld, abbé de Saint-

³⁰ Hélène Duccini, *Concini. Grandeur et misère du favori de Marie de Médicis*, Paris, Albin Michel, 1991, p. 142 et 159.

³¹ Jeffrey K. Sawyer, *Printed Poison. Pamphlet Propaganda and the Public Sphere in Early Seventeenth Century France*, Berkeley, 1990, p. 10 ; cité par Marcel Gauchet, *op. cit.*, p. 238 ; lire aussi Annie Duprat, *Les rois de papier. La caricature de Henri III à Louis XVI*, Paris, Belin, 2002, p. 10-16, 124-126.

³² Dans son discours de réception à l'Académie française, Malesherbes situe l'origine du « tribunal du public », « cette révolution qui s'est faite dans nos mœurs », dans ces années 1630, qui virent la fondation de l'Académie ; voir Chrétien-Guillaume Lamoignon de

Nicolas, à l'épouse du président Barillon, alors exilé de Paris, montrent que dans les cercles de leurs connaissances, les « spéculatifs » et autres esprits « déliés » ne se gênaient pas pour débattre de politique, pour émettre des opinions sur les « affaires du temps ». Arnauld lui-même était tout prêt à commenter certains grands événements, mais il n'était pas prudent d'écrire ce qui aurait pu être lu par d'autres personnes que ses amis – « Il y a longtemps qu'il n'est rien arrivé de si considérable et il y aurait sur cela beaucoup de réflexions à faire, mais une lettre ne les souffre pas, il se faudrait entretenir. » (10 juillet 1641)³³ En définitive, de la domination des esprits par un pouvoir de plus en plus impérieux, et du manque de l'expression « opinion publique », on ne peut déduire son absence, ni son défaut d'autonomie, en ces premières décennies du XVII^e siècle.

Malesherbes, *Discours prononcé dans l'Académie française le 16 févr. 1775*, Paris, 1775, mentionné par Mona Ozouf, *op. cit.*, p. 29.

³³ Voir le chapitre suivant ; notons qu'Henri Arnauld se fait l'écho du moindre « bruit » courant Paris, « on tient dans le bruit de Paris que... » et qu'il emploie lui aussi l'expression « opinion commune », « l'opinion commune est que... ».

Chapitre IV

« Je suis tout à Bonne et embrasse l'amy. »

Lettres de l'abbé de Saint-Nicolas à la présidente de Chastillon

« Adieu, je suis tout à Bonne et embrasse l'amy », « Adieu, j'embrasse mille fois l'amy et assure Bonne que je suis passionnément son très obéissant serviteur », « Adieu, je suis plus que jamais tout à l'amy et à Bonne » : ces belles protestations d'amitié et de fidélité achèvent chacune des lettres qu'Henri Arnauld, abbé de Saint-Nicolas, écrivit de Paris à Bonne Fayet, épouse du président au Parlement de Paris, Jean-Jacques Barillon de Chastillon, alors en exil à Amboise. Débutant le 7 avril 1638, cette correspondance prit fin le 19 avril 1643, juste avant le retour des exilés à Paris¹. De temps en temps, Arnauld y renouvelait tout son attachement pour la présidente de Chastillon ou pour son époux : « Je prétends avoir une place dans votre cœur et dans celui du cher amy qui me doit faire considéré comme la personne du monde sans exception qui a pour vous deux le plus de passion, de tendresse, de cordialité. » (29 août 1640) « [L'amy] ne se trompe très certainement pas dans la croyance qu'il a, que je suis la personne du monde qui a le plus de passion et de fidélité pour tout ce qui le regarde, et à laquelle il se peut le plus confier. » (20 juin 1640)

Depuis le début du gouvernement du cardinal de Richelieu, les parlements s'opposent aux innovations administratives et fiscales de la monarchie. La guerre coûtant de plus en plus cher, le roi vend de nouveaux offices. En représailles, les anciens membres du Parlement refusent de faire travailler les nouveaux. Le 27 mars 1638, au plus fort de cette querelle, le président Barillon et de jeunes conseillers des chambres des enquêtes osent réclamer une assemblée générale de toutes les chambres du Parlement, pour relayer les plaintes des rentiers de l'Hôtel de Ville de Paris, payés avec plus d'un an de retard. Venant en un tel climat, cette initiative est reçue comme une provocation. Barillon, qui avait déjà été éloigné deux fois – en 1631 puis en 1636 –, est exilé le 1^{er} avril.

¹ BnF, manuscrits français, 3771 à 3778 (lettres originales), 15610 et 15661 (copies), 20632 à 20635 (copies), collections des lettres de l'abbé de Saint-Nicolas à la présidente de Chastillon.

D'origine auvergnate, alliés aux plus importantes familles de la haute robe parisienne, voire à la noblesse, les Barillon et les Arnauld étaient unis par une ancienne amitié et par des liens de parenté, ainsi que le rappelle incidemment l'abbé de Saint-Nicolas lors de la mort de Mme Hérouart, « vostre parente et la mienne » (18 janvier 1640). Bonne et son époux sont alliés aux meilleures familles du monde parlementaire². Jean-Jacques Barillon (1601-1645), seigneur de Chastillon[-sur-Marne], frère d'Antoine (1599-1672), seigneur de Morangis, et de Claire, comtesse de Sainte-Mesme, est allié par sa mère Judith – Mme de Mansy – à la puissante famille des présidents de Mesme et des comtes d'Avaux. D'abord conseiller au Parlement de Bretagne en 1620, il devint conseiller au Parlement de Paris en 1623, puis président de la première chambre des enquêtes en 1628, charge où il succède probablement à son beau-père Olivier Fayet, ancien président au Parlement de Paris.

Il n'est pas besoin de présenter l'illustre famille Arnauld. Frère de six religieuses de Port-Royal, de Robert Arnauld d'Andilly et d'Antoine Arnauld – le Grand Arnauld –, Henri Arnauld (1597-1692) est alors un abbé de cour, bien introduit dans les salons parisiens³. D'abord avocat jusqu'en 1519, il était entré dans le clergé et avait cru faire carrière en liant sa fortune au ministre Puisieux et au cardinal Bentivoglio. Après la disgrâce du ministre en 1624, il avait mené une existence tranquille dans l'hôtel familial de la rue de la Verrerie. Abbé de Saint-Nicolas d'Angers depuis 1622, il avait obtenu, grâce à son cousin le marquis de Feuquières, d'importants bénéfices au diocèse de Toul, dont le roi avait fini par le nommer évêque en septembre 1637. Une promotion qu'il avait dû abandonner devant l'opposition du pape, en affectant un grand détachement qui cachait mal une blessure secrète :

Je suis bien pressé comme vous le verrez bien à ma très meschante escripture, mais il faut auparavant, que je remercie l'amy de ses sentimens sur le sujet de l'Evesché. Ce sont des effects de ses bontés pour moy. Je vous assure que je m'estime très heureux de demeurer comme je suis. (9 septembre 1640).

On croit à la fin que l'accommodement de M. le Maréchal d'Estrée [ambassadeur du roi] se fera à Rome. Après cella, je seray hors de l'embarras

² Sur les Barillon, voir les notices « Barillon » du *Dictionnaire de biographie française*, Paris, 1933 sq., et de François Bluche, *L'origine des magistrats du Parlement de Paris au XVIII^e siècle (1715-1771)*, Paris, C. Klincksieck, 1956.

³ Claude Cochin, *Henry Arnauld, évêque d'Angers (1597-1692)*, Paris, Auguste Picard, 1921, notamment p. 32-57 ; Isabelle Rambaud (Bonnot), *Hérétique ou saint : Henri Arnauld, évêque janséniste d'Angers au XVII^e siècle*, Paris, Nouvelles Éditions latines, 1984.

de l'affaire qui me tient l'esprit en suspens il y a 3 ans 3 mois. Je m'estimeray bien heureux d'en estre dehors et d'avoir recouvré ma première liberté. (6 janvier 1641)

Les lettres d'Henri Arnauld

Familiales et familiales, mais aussi et surtout politiques, les quelque 400 lettres d'Arnauld sont tout autant une correspondance privée qu'une gazette à la main. Cette dernière fonction les sauva de la destruction. Par vanité - il y est mentionné plusieurs fois - ou par amitié - il fréquenta ses « voisins » Barillon alors qu'ils demeuraient non loin de la cour de Blois ou de son château de Selles-sur-Cher -, le comte Hippolyte de Béthune les recueillit parmi ses manuscrits et les fit relier en huit volumes. Entrées à la Bibliothèque du roi après sa mort en 1665, ces lettres furent considérées comme une source historique de première importance dès l'Ancien Régime, puisque deux copies en furent alors exécutées. Utilisées par les historiens de Richelieu et de Louis XIII, elles n'ont toujours pas été éditées de manière scientifique. Il faut le regretter. Les étudier pour elles-mêmes révèle les pratiques des usagers de la poste aux lettres de ce premier XVII^e siècle, les liens de familiarité unissant les correspondants, mais aussi permet une histoire de l'information : grâce à elles, nous pénétrons en amont de la *Gazette* de Renaudot, par elles nous connaissons mieux comment pouvaient s'informer les esprits anxieux d'actualité, par elles nous jugeons mieux des nouvelles les plus recherchées et les plus appréciées dans le milieu de la haute robe parisienne, au temps de la guerre de Trente Ans.

Intégralement conservée pour les années 1640 à 1643 - seule manque la lettre du 23 juillet 1642 -, la collection est fort lacunaire pour les deux premières années 1638 et 1639. À tel point que le comte de Béthune ou ses secrétaires n'ont pas su distinguer les deux années, Arnauld datant certes ses missives, mais indiquant alors rarement l'année - il ne le fit que pour les 1^{er} janvier, 9 octobre et 9 novembre 1639⁴.

⁴ Ni Monmerqué, éditeur des *Historiettes* de Tallemant des Réaux, ni Avenel, ni Cochin n'ont aperçu que les premières lettres du recueil 3771 ont été reliées en désordre. Ils font partir cette correspondance de janvier 1639. C'est une erreur. Le recueil contient plusieurs lettres de 1638 : 7 avril matin (fol. 13), soir (fol. 15), jour de Pâques (fol. 17), « lundy a midy » (fol. 19), 14 avril (fol. 20), 18 avril (fol. 21), 28 avril (fol. 27), 12 mai (fol. 29), 19 mai (fol. 31), 6 juin (fol. 39), jour de la Pentecôte (fol. 45), 20 juin (fol. 48), 18 juillet (fol. 53), 21 juillet (fol. 55), 1^{er} septembre (fol. 73), 27 octobre (fol. 103).

<i>Nombre de lettres</i>			
Période	Nbre	Période	Nbre
7 avril-20 juin 1638	12	3 juil.-29 déc. 1641	56
18 juil.-27 oct. 1638	4	1 ^{er} janv.-29 juin	52
1 ^{er} janv.-22 juin 1639	11	2 juil.-31 déc.	55
13 juil.-28 déc. 1639	37	4 janv.-19 avril	31
4 janv.-27 juin 1640	52		
1 ^{er} juil.-30 déc. 1640	53		
2 janv.-30 juin 1641	53	Total	416

Sauf les cinq premières lettres (7 au 18 avril 1638) et deux autres des 18 janvier 1640 et 17 février 1641, expressément adressées au président Barillon, toute cette correspondance est envoyée « À Madame, Madame la Présidente de Chastillon, À Amboise », ainsi que l'indiquent quelques adresses encore conservées. Non que ces lettres n'aient point dû passer sous les yeux du président : il est fréquent qu'Arnauld s'y adresse directement à « l'amy », au « cher amy ». De même étaient-elles lues par les deux époux, ainsi que le suggère leur correspondant le 4 décembre 1639 : « Dictes la Vérité : j'escripts bien mal et le plus souvent je m'imagine que sans l'aide du cher amy vous ne liriez jamais mon escripture. » C'est toujours Bonne qui répond à Arnauld, mais il arrive que son mari se charge de ce soin : « Présentement je reçois la lettre que l'amy m'a escripte au lieu de Bonne » (27 mai 1640), « Je viens de recevoir la lettre de l'amy qu'il m'a escripte en l'absence de Bonne » (26 août 1640), ou bien annonce la naissance du sixième enfant du couple : « Dans ce moment que je fermois mon paquet, j'apprends par lettre du cher amy l'heureux accouchement de Bonne, dont j'ay une des plus grandes joyes que j'aye receue il y a longtemps. » (16 avril 1642)

De son écriture fine et tendue, très lisible, Arnauld rédigeait ses lettres sur du grand papier, format in-folio, et remplissait, recto verso, deux ou trois feuilles. Tout en haut de la première, il débutait toujours ses missives par le signe de la croix, puis une date, sans toujours la mention de l'année. Lorsque la place lui manquait, il n'hésitait pas à écrire dans les marges. Arnauld commençait généralement sa lettre le matin même de son envoi, et la rédigeait, morceau par morceau au cours de la journée, la finissant souvent très tard, à 9 heures du soir, juste avant le départ du courrier. Il se plaignait parfois de telles conditions d'écriture : « Ne vous

estonnez pas de la composition de cette lettre. Je ne sçais comment il m'a esté possible de l'escire. Elle a esté commencée ce matin à Paris. Je l'ay continuée à Pomponne où je suis allé disner avec M. le Surintendant [Claude Bouthillier] qui m'y a mené avec luy : et ça esté un voyage qui m'a surpris. Et je la viens d'achever à mon retour. » (14 juillet 1641) Il écrivait souvent dans une grande hâte : « Je vous demande mille pardons de ma mauvaise escripture. Il est si tard que je crains que ma lettre demeure. » (5 juin 1639) « Excusez mon grifonage. Je suis revenu tard de la ville. Je suis si pressé que je ne sçais ce que je fais. » (29 avril 1640) « Il est 9 heures du soir. Il faut envoyer mes lettres à la poste. C'est à dire que je suis extremement pressé. » (23 janvier 1641) Lorsqu'il n'est point satisfait des détours et du désordre d'une trop longue lettre, il s'excuse de sa « rapsodie » : « Ma dernière lettre a esté si longue que j'estois honteux de vous l'envoyer, car c'ettoit une estrange rapsodie. En récompense, celle-cy sera courte. » (2 octobre 1641)

Assez rarement, lorsque l'actualité ne lui donnait pas l'occasion d'amples développements, ou bien quand un deuil l'avait empêché de rechercher l'information, il n'envoyait à sa correspondante qu'un seul recto. Cela était si exceptionnel qu'il s'en excusait. Ainsi, lors de la mort de son cousin de Feuquières : « Depuis ma dernière lettre, par laquelle je vous ay mande l'extresme perte que nous avons faicte par la mort de M. de Feuquières, je n'ay pas eu un seul moment de temps à moy. À peine puis-je maintenant trouver celuy de vous renouveler par ce peu de lignes les assurances de mon très humble service. Je vous demande mille pardons et au cher ami, si je ne vous entretiens pas davantage. » (21 mars 1640)

La lettre achevée, Arnauld la pliait soigneusement de manière à ne pas dépasser le format de nos actuelles cartes de visite. Il pouvait arriver que lui viennent encore deux ou trois lignes à écrire. Plutôt que de rouvrir sa lettre si bien pliée, il préférerait alors mentionner ces quelques mots sur son dos : « Comme je fermois mon paquet, je reçois vostre lettre qui m'apprend que la petite vérolle estoit chez vous. Je m'en vais prier Dieu qu'il conserve toute la petite famille. » (14 août 1641)

Du bon usage de la poste aux lettres

Après quelques tâtonnements au printemps de 1638, Arnauld prend l'habitude d'écrire régulièrement à la présidente le mercredi et le dimanche de chaque semaine. Dans l'improvisation des débuts, alors que Barillon, tout juste exilé, s'est réfugié chez son beau-frère, au château de

Sainte-Mesme, près de Dourdan, Arnauld utilise les services des laquais de ses amis : « Vostre laquais me surprend car je croyois qu'il ne deubt partir que demain. Je suis bien aize que vous vous soyez avancé à Sainte-Mesme. Le voisinage de Paris donnoit lieu à beaucoup de visites qui eussent peu nuire. » (7 avril 1638) « Je vous escrips d'une maison où je me trouve, pour ne pas perdre l'occasion de ce porteur que Madame de Chastillon me vient de dire vous envoyer dans une heure. » (12 avril 1638)

Mme de Chastillon ayant rejoint son époux, tous deux partent pour Vendôme, s'installent à Tours, puis à Amboise où ils sont assignés à résidence. Arnauld utilise désormais les services de la poste aux lettres. Soit en transmettant ses missives à Mme Fayet, la mère de Bonne, restée à Paris avec les enfants du couple. Celle-ci en fait un « paquet » avec d'autres lettres. Soit en faisant lui-même ses propres envois. Il désire en effet pouvoir écrire le plus tard possible, afin d'envoyer le plus de nouvelles :

Je mettray dorénavant mes lettres dans le paquet de Madame Fayet, ou bien je sçauray le nom du Maistre de la poste de Tours, affin d'envoyer mes lettres directement à la poste. Cella sera mieux ainsi car quelques fois je n'ay pas encore escript quand Madame Fayet ferme son paquet. Estant bien aize d'escrire le plus tard que je puis pour vous mander ce que j'apprends. (6 juin 1638)

Par la suite, Arnauld confectionné lui-même ses propres paquets où il joint souvent d'autres pièces à ses missives. Des copies manuscrites :

Je vous envoie la relation de M. [le maréchal] de Chastillon, de ce qui s'est passé en la bataille de Sedan. Vous l'aurez peut estre desja veue. On la tient pourtant secrette. Vous me la renvoyerez s'il vous plaist, par le premier ordinaire, car elle n'est pas à moy et je n'ay pas le temps d'en faire faire une copie. (11 août 1641)

Mais aussi des pièces imprimées :

On n'attend rien de bon des trois sièges d'Allemagne, c'est à dire que Volfenbutel ne se prendra point encore et que Gortis et Dorsten sont apparemment perdus : pour le dernier, ce sera la faulte des Hollandois et ils s'en repentiront, aussi bien que moy d'avoir si fort grossy mon paquet de ces deux imprimez que vous aurez sans doubtte desja veus. (2 octobre 1641)

Toutes ces relations sur les affaires du temps, que l'on ne trouvait pas toujours dans la *Gazette*, étaient activement recherchées. Et l'on y tenait, lorsque l'on était parvenu à s'en procurer un exemplaire :

Je vous envoie une relation imprimée à Lion [de la mort du pauvre M. de Thou] que j'ay creu que vous seriez bien aise de voir. Mais il me la fault s'il

vous plaist renvoyer, car j'ay promis de la rendre à celuy à qui elle est, qui la veult garder. (5 novembre 1642)

Arnauld peut aussi mettre dans son paquet des lettres que lui transmettent les amis ou les parents des Barillon. Le 18 mai 1642, « au soir », il fait faire un second paquet : « On avoit oublié de mettre dans le paquet la harangue du président le Cogneux et on me vient d'apporter encore une lettre pour Mme Fayet », alors à Amboise, chez sa fille. Le 6 août suivant, il doit procéder de même : « J'adjouste ce mot pour accompagner la lettre de M. Lesné que je viens de recevoir aprez mon paquet fermé. » Le 8 février 1643, « à 8 heures du soir », il attend les lettres de Mme Fayet, revenue à Paris, pour fermer son paquet. Un mois plus tard, le paquet a été mal fait, et Bonne a reçu des lettres qu'Arnauld destinait à Angers. L'abbé de Saint-Nicolas ne s'occupait pas lui-même de la confection de ses paquets, besogne réservée à un valet de la maison :

Je viens de recevoir vostre lettre de jeudy [5 mars 1643] avec celles qui debvoient avoir esté envoyées à Angers. Celuy qui faict d'ordinaire mes paquets, fait cette équivoque. Madame Fayet envoya sa lettre tard. Je ne laissay pas de faire faire les paquets et donnay charge de joindre sa lettre au paquet d'Amboise. Au lieu de prendre celuy-là, il prit celuy d'Angers. Et la seconde sottise fut de le rompre, car s'il eust laissé l'enveloppe, vous l'eussiez peu envoyer à Angers. Je suis marry de la peine que cella vous a donnée. (8 mars 1643)

Rompre le paquet : pour accéder à son contenu, il fallait en effet briser le cachet de cire qui scellait son enveloppe. Lorsque le paquet avait été scellé, Arnauld, plutôt que de le rouvrir, préférait envoyer une deuxième, voire une troisième lettre le même jour. Le 23 décembre 1640, la seconde lettre apprend aux Barillon que le ministre Bullion est mort la nuit précédente à 2 heures. La seconde lettre du 4 août 1641 les informe d'une nouvelle tout dernièrement reçue de la Cour :

Depuis mon paquet fermé, j'ay receu une lettre de la Cour du 2 de ce mois, par laquelle on me mande deux nouvelles qui méritent bien que j'y adjouste ce mot. La bonne est que Donchery [près de Sedan] se rendoit ce jour-là : les ostages estoient sortis dès le matin. La mauvaise est que [...] M. [le duc] de Lorraine estoit party avec 2 000 hommes de pied et prez de 3 000 chevaux pour aller joindre Lamboy.

La troisième lettre du 6 août 1642, envoyée « mercredy au soir à 9 heures », suit le feuilleton haletant des conséquences de l'affaire Cinq-Mars :

Voicy la 3^e lettre que je vous escripts aujourd’huy. Je viens d’apprendre que La Rivière est party ce matin à 4 heures pour retourner trouver Monsieur. Puisque Monsieur ne veult point estre confronté, on veult au mieux qu’il vienne à Trévou et que là il dise en présence de M. le Chancelier qui l’ira trouver, les mesmes choses qu’il a mises dans sa déclaration.

Dans toute cette correspondance, Mme de Chastillon a joué une partie aussi importante que celle d’Arnauld. D’innombrables remarques de ce dernier le prouvent : Bonne écrivait tout aussi fidèlement que son ami parisien. Elle envoyait d’Amboise, les mercredi ou jeudi et les samedi ou dimanche, des lettres qui parvenaient à Paris les dimanche et mercredi suivants. Et Arnauld de noter, le « samedi de Pâque » 1640 : « Je vous escripts dès ce soir à cause de la feste de demain. Je crois que cette mesme considération a faict avancer l’ordinaire, car je viens de recevoir vostre lettre de mercredi, et je ne les reçois ordinairement que le dimanche. » Bonne recevait, semble-t-il le samedi et le mercredi, les lettres qu’Arnauld avait envoyées les mercredi et dimanche précédents. Le courrier mettant trois jours pour relier Paris et Amboise, un véritable commerce épistolaire se mit en place, permettant aux deux correspondants de répondre dans chacune de leurs lettres à la missive envoyée trois jours auparavant de Paris ou d’Amboise.

Un tel stimulant explique la régularité exemplaire d’Arnauld. S’il recommande parfois à Bonne de ne plus s’imposer la fatigue d’écrire si régulièrement, ce ne sont que propos de pure courtoisie. Lorsque Bonne est en voyage, son mari la supplée. Quand elle est malade, ou incommodée par ses grossesses, elle dicte sa lettre. « Depuis ma lettre escripte, j’ay receu la vostre de samedi. Je me plains de vous, d’avoir appréhension que je m’incommode de vous écrire. C’est à moy à vous prier de ne m’écrire qu’une fois la semaine. Ce sera assez, car les femmes grosses ne peuvent pas écrire sans incommodité et tout de bon, dispensez-vous en. » (1^{er} septembre 1638). Le 13 février 1639, Arnauld reproche encore à Bonne de lui écrire. Elle dicte désormais ses lettres, puisqu’il remarque : « Je ne sçais qui est celuy par qui vous me faictes écrire, mais il escript fort bien en toutes façons. » Après la venue de son cinquième enfant, Bonne reprend la plume. De nouveau, Arnauld proteste contre cette belle assiduité :

Tant que je croiray que mes lettres ne vous seront point ennuyeuses, je continueray aultant que je le pourray à vous écrire par tous les ordinaires. Ne me demandez point, je vous prie, que je me prive de l’extremes contentement que je prends de vous entretenir et le cher amy que j’embrasse tendrement. Mais c’est vous qui vous debvez dispenser de m’écrire si souvent que vous faictes. Je sçais que vous estes tellement accablée de visites

que dans le peu de temps qu'il vous reste, vous avez le plus souvent beaucoup de peine à trouver celui de me faire sçavoir de vos nouvelles. (28 octobre 1640)

Pendant l'été 1641, Bonne est incommodée par une longue fièvre puis par un mal de dent tenace, qui l'empêchent d'écrire elle-même. Aussi, Arnauld est-il tout heureux d'en recevoir une lettre :

J'ay receu la lettre de Bonne avec une extresme joye. Il y avoit longtemps que je souhaittois avec passion d'apprendre par elle-mesme des nouvelles de sa meilleure santé. (25 septembre 1641).

Je me plains de ce que vous m'avez escript aprez avoir receu un coup de lancette clans la gensive. Il ne se peult faire que vous n'en ayez esté incommodée. (20 octobre 1641)

Quand Arnauld ne reçoit pas de nouvelles, il est tout dépité d'attendre le courrier suivant. « Je n'ay point receu de vos nouvelles par le dernier ordinaire. Le premier m'apportera peut-estre deux lettres. Cella arrive ainsi quelques fois. » (21 décembre 1641) « Je n'ay point encore receu aujourd'huy de vos nouvelles. Le mauvais temps est peut estre cause du retardement du courrier. » (5 décembre 1642) Lors d'un de ses séjours « champêtres » à Pornponne, chez son frère Arnauld d'Andilly, la maladresse d'un tapissier priva Bonne de sa lettre ordinaire. Aussitôt, Arnauld de s'excuser et d'expliquer l'affaire :

Vous vous serez estonnez et avec subject de n'avoir point receu de mes lettres par le dernier rdinaire. Imaginez-vous que comme j'allois dimanche envoyer à Paris un laquais pour les porter comme j'ay tousjours accoustumé : un tapissier, qui travailloit céans et qui s'en retournoit, voulut à toute force que l'on les luy baillast, promettant qu'il les porteroit au logis en arrivant à Paris. Ce qu'il ne fait pourtant pas, et les avoit oubliées dans sa poche jusques à hier que l'on l'alla chercher pour les luy demander. Cella m'a mis, je vous assure, en très mauvaise humeur ces deux jours-cy. Vous les aurez avec celle-cy. Mais tout ce qui est dedans vous sera vieux. (30 octobre 1641)

De leur correspondant, Arnauld le savait bien, les époux Barillon attendaient les nouvelles les plus fraîches possible.

Des lettres familières

Selon l'heure d'arrivée du courrier d'Amboise, selon aussi les circonstances de sa vie, Arnauld consacrait généralement le début ou la fin de ses lettres aux nouvelles des familles Barillon et Arnauld. Lorsque la lettre de Bonne parvenait très tard ou quand il savait tout juste des nouvelles importantes, Arnauld rajoutait en fin de missive un post-scriptum plus ou moins long, introduit par l'expression rituelle « Depuis

ma lettre escripte ». Bien sûr, Bonne était informée des petites et des grandes circonstances de la vie de son correspondant : ses moindres rhumes, les maladies de ses sœurs de Port-Royal et de son frère Arnauld d'Andilly, les joies de la famille – par exemple les thèses du jeune Antoine, le futur Grand Arnauld –, mais aussi ses deuils lors desquels l'abbé de Saint-Nicolas s'épanchait en de longues déplorations où percent une grande sensibilité et son esprit de famille.

Prudent, éloigné des extrêmes, Arnauld parle peu dans sa correspondance des affaires de Port-Royal, alors qu'il en était fort bien informé. Tout juste en 1638 quelques nouvelles de l'emprisonnement du père Séguenot et de l'abbé de Saint-Cyran. Le président Barillon, l'un des nombreux pénitents de Saint-Cyran, avait d'autres informateurs, et Arnauld a sans doute évité de les doubler. Peut-être aussi désapprouvait-il le tapage fait autour du monastère, comme pourrait le laisser supposer ce peu d'enthousiasme pour la prise de voile de sa sœur, Mme Le Maître : « Ma sœur le Maître prend demain au Port Royal l'habit de religieuse. Je vous ay je crois mandé comme son mary estoit mort. J'eusse bien voulu qu'elle fust demeurée comme elle estoit, mais c'est une resolution prise il y a longtemps. » (10 octobre 1640) Pour lors, rien ne laisse encore prévoir le ferme engagement janséniste et la sainteté d'Arnauld, devenu évêque d'Angers en 1650.

Arnauld informe ses amis de tout ce qui touche leur famille : les allées et venues de Mme Fayet entre Paris et sa propriété de Maugarny dans la vallée de Montmorency, ses voyages à Amboise, les progrès des enfants Barillon qui ne rejoignent leurs parents qu'en juin 1640, les nouvelles de Mme de Mansy, de M. et Mme de Morangis, du président de Mesmes, mais aussi d'amis très proches souvent rendus à Amboise, comme M. de La Cour, Mme de Neuillan et sa fille la marquise de Lezay. Lors du premier séjour de Mme Fayet à Amboise au printemps 1639, les quatre enfants Barillon, Jean-Jacques, futur chanoine, Antoine, Jean-Paul et Judith sont demeurés à Paris, à la garde de leur précepteur et sous la surveillance attentive d'Arnauld. « Toute la petite famille est gaillarde. Nous ferons confirmer et tonsurer Jehan Jacques mardy ou mercredy s'il plaist à Dieu. J'ay porté aujourd'huy son registre baptistaire, cella est nécessaire pour avoir la permission de Monsieur de Paris. » (13 février 1639) « Je viens présentement de voir tout vostre petit peuple. Je vous puis assurer qu'ils sont tous, grâces à Dieu, dans une parfaite santé. Je suis aux bonnes grâces de vostre petite. Et vous en jugerez par le présent qu'elle me fait de la moitié d'un morceau de gasteau qu'elle tenoit. » (23 mars 1639) « J'oublois à vous dire que Jehan Jacques est si joly et si bien

fait avec ses chausses, que vous seriez tous deux saisis de le voir ainsi. » (29 mai 1639) La fin de l'année 1639 et le début de l'année suivante sont très occupés par la recherche infructueuse d'un nouveau précepteur. Lors du départ de Mme Fayet et des enfants pour Amboise, Arnauld reçoit de ses amis une belle preuve de confiance : « [Madame Fayet] me fait hier au soir une faveur de la part de l'amy que je receus comme une marque de confiance très grande, qui fut la clef de son cabinet qu'elle me bailla. Je luy en fais mes remerciements, et iray aultant qu'il le faudra visiter les livres et faire donner à boire aux souris de peur qu'ils ne gastent rien. » (10 juin 1640)

L'hiver 1641 paraît marquer un certain relâchement de ces liens d'affection. Depuis 1638, Arnauld s'inquiétait des relations mondaines de Bonne en Touraine. Il fallait ne pas mécontenter le roi et le cardinal, pour revenir plus vite en grâce ou ne pas risquer un exil plus lointain :

Je souhaite que l'on puisse avoir la permission de vous visiter dans le chasteau [de Tours]. Mais je vous plaindrois si vous estiez obligée d'y recevoir tout le monde indifféremment et puis ce grand abord pourroit fournir de subject à quelques personnes pour vous rendre de mauvais offices à la Cour. Vous sçavez qu'il y en a qui seroient bien aize[s] d'en rencontrer les occasions. D'autre costé, vous devez bien prendre garde comment vous ferez pour ne donner entrée qu'à quelques unes de voz plus particulières amies. Car il fault éviter, s'il y a moyen, que cette distinction n'excite parmy les autres quelque murmure, qui produiroit ensuite quelque discussion, dont à mon avis il pourroit naistre du désordre capable de troubler en quelque façon le repos et la tranquillité d'esprit dont vous jouissez maintenant. Vous estes sage et prudente, et cognoissez le monde à qui vous avez à faire, et par conséquent vous ne ferez rien en tout cella que bien à propos. (12 mai 1638)

À Amboise, les époux Barillon avaient obtenu de recevoir toutes les visites qu'ils pouvaient souhaiter. Bonne avait fait de petits voyages dans la province. Des parlementaires parisiens, le président Perrot, les conseillers Lesné et Scarron, étaient venus les voir assez souvent. Des relations avaient été nouées avec la Cour de Monsieur à Blois, ainsi qu'avec le duc de Vendôme. Déjà, Arnauld s'était alarmé de la lecture publique de ses lettres :

Monsieur Scarron m'a dit aujourd'huy tout hault en compagnie qu'il avoit veu de mes lettres à Amboise. Je vous demande derechef de grâce de ne les pas monstrier ainsi, car vous voyez que je vous escrips toutes choses avec liberté. Et ce que je vous dis à vous, je me garderois bien de le dire à d'autres. (9 novembre 1639)

En février 1641, alors que le roi vient d'exiler le père de Gondi et les présidents de Mesmes et Le Bailleur, pour leur rôle auprès du comte de

Soissons, Arnauld et ses amis s'attendent à de nouvelles sévérités contre le Parlement. On ne sait encore trop ce que contiendra la déclaration royale du 20 février, qui va supprimer les charges de plusieurs parlementaires, dont celles de Barillon. C'est le temps des reproches :

Monsieur Lesné en arrivant hier rapporta vostre lettre. Vous me faites tort si vous croyez que je sois capable de la faire voir à qui que ce soit au monde. Ce seroit bien manquer de fidellité et par conséquent un très grand crime. Quand je vous ay mandé qu'il falloit se conduire avec prudence vers les voisins, je n'ay pas entendu parler des visites que Bonne est obligée de rendre à ses bonnes amies : ce seroit grande foiblesse que d'y manquer, et vous ne croyez pas, je m'asseure, que je vous en voulusse jamais conseiller aucune. C'est de quoy je suis certes très esloigné. (17 février 1641)

Arnauld s'efforce de rentrer en grâce en assurant à Bonne :

Je ne parle jamais d'elle que comme d'une des plus illustres femmes de nostre siècle, et dont le courage a peu d'exemples aujourd'huy parmy son sexe. Je suis assure que l'orage qui paroist preste à tomber ne luy faict aucune peur. (20 février 1641).

La querelle arrive on ne peut plus mal, alors qu'Arnauld vient de vivre une aventure désagréable, au prêche de carême de l'église Saint-Jean-en-Grève, lorsqu'il avait pensé profiter du banc dont Mme Fayet lui avait accordé l'usage en décembre 1640 :

Il fault que je vous die mon advantage d'hier. Je n'avois point encore esté au sermon à Saint-Jehan. Je croyois commencer à prendre possession du banc. J'y envoyois un laquais sur les onze heures pour le garder. Incontinent aprez qu'il y fut, y arriva celuy de Madame de Sainte-Mesme qui en voulut chasser le mien, lequel avoit beau dire que Madame Fayet m'avoit escript que je me pouvois servir du banc, l'autre respondit à cella, que Madame Fayet avant de partir avoit presté son banc à sa maistresse, et pour conclure se meit en debvoir d'en faire sortir le mien, lequel se piqua de bravoure et dict qu'absolument il n'en sortiroit point. Y estant arrivé et ayant sceu qu'effectivement Madame Fayet avoit donne son banc à Madame de Sainte-Mesme qui s'y estoit tousjours mise depuis, ce fut amer à chercher place ailleurs. J'en trouvay une par hazard, car vous sçavez qu'à Monsieur [l'évêque] de Bellay, elles sont rares. Ma vergogne fut un peu grande et mes nepveux que j'avois menez prirent la peine de s'en retourner. Madame de Sainte-Mesme n'y vint pas, mais deux de Mesdemoiselles ses filles, deux servantes et un laquais. Dieu m'a puny de ma vanité, car j'estois trop glorieux d'avoir un banc à ma disposition pour le Caresme. Et ceux à qui j'en avois parlé m'en ont veu chasser honteusement. (3 février 1641)

Cette petite histoire eut de grands effets. Arnauld y perdit l'affection de Mme Fayet, qui ne lui pardonna pas l'esclandre. Enrhumé comme à peu près chaque hiver, probablement ulcéré d'avoir en partie perdu son

rang avec la perte de l'évêché de Toul, il se retira pendant huit mois à Pomponne, prétextant une grande fatigue. Jamais jusque-là, il n'était resté absent de Paris si longtemps : tout juste quelques petites semaines en 1638, 1639 et 1640.

Je crois m'en aller dans un jour ou deux à la campagne pour y demeurer le plus longtemps que je pourray. J'ay besoing pour ma santé de me reposer un peu, aprez tant de peines de corps et d'esprit que j'ay eu depuis quelque temps. (5 mai 1641)

Je vous escrips ce mot à la haste, estant sur le point de partir pour m'en aller à la campagne. Je proteste que la seule chose qui troublera le repos dont je jouiray dans ma solitude, sera le desplaisir que j'auray de ne vous pouvoir mander tant de nouvelles du grand monde que je faisais icy. Je ne lairray [manquerai] pas pourtant de vous escrire tousjours très soigneusement, me remettant à ceux qui vous escrivent de Paris, à vous faire sçavoir des choses plus tost et plus distinctement que je ne pourray pas faire. » (7 mai 1641)

L'information épistolaire : un monde de la concurrence

Le 23 juin suivant, il explique longuement à ses amis que, malgré tous ses efforts, ses lettres de Pomponne seront toujours en retard de 36 heures sur celles que l'on pourra écrire de Paris tard le soir le mercredi ou le dimanche :

Avant que de commencer à vous dire les nouvelles que je sçais, il fault que je vous die que mon absence de Paris vous doit rendre mes lettres le plus souvent ennuyeuses. Car vous remarquerez bien que mes lettres de Paris [*sic*, pour les lettres que je reçois de Paris] sont escriptes d'hier matin, et que ceux qui vous escrivent de Paris ne ferment leurs lettres que le soir bien tard, et ainsi ce sont près de deux jours qu'ils ont plus que moy, pendant lesquels ils apprennent beaucoup de nouvelles que je ne vous pourray mander que mercredy prochain. J'ay voulu vous faire remarquer cella, et je ne lairray pas néantmoins de continuer à vous faire ma gazette à l'ordinaire. Et à propos de gazette, je n'ay point eu celle de Renaudot d'hier. Je ne sçais pourquoy, et ainsi je pourray vous mander des choses que vous trouverez dedans : et c'est ce que j'essaye d'éviter quand je l'ay veue auparavant que de vous escrire.

Arnauld s'efforce d'être bien informé par les lettres qui lui viennent de Paris, et vit dans un monde de concurrence. Il y a la *Gazette* de Renaudot, qu'il convient de ne pas répéter parce qu'elle est lue à Amboise, il y a aussi les nombreuses lettres reçues de Paris ou d'ailleurs par les époux Barillon⁵. Pour ne pas être « ennuyeux » ni « vieux », il faut

⁵ Sur les gazettes manuscrites, lire Roger Duchêne, « Lettres et gazettes au XVII^e siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1971, p. 489-502, et *De bonne main. La communication*

enfin tenir compte du temps et s'efforcer d'envoyer les nouvelles les plus fraîches possible. Au-delà des nouvelles familières et familiales, les lettres d'Arnauld présentent aux Barillon des nouvelles de Paris – vie mondaine, mariages, naissances et décès dans la haute robe et dans la noblesse –, des nouvelles du Parlement, de la Cour, c'est-à-dire du roi, du cardinal et des ministres, de la guerre menée en Artois, en Italie du Nord, en Catalogne, enfin de l'étranger.

Arnauld donne quelques comptes rendus des travaux du Parlement qui refuse toujours d'admettre les nouvelles créations d'offices dévalorisant les charges des robins en place. Mais faut-il faire un tel effort ? Les Barillon ne sont-ils pas en correspondance avec certains conseillers au Parlement ? « Je m'avise bien tard que j'ay eu tort de vous ennuyer de tout ce long discours, qui ne vous aura peu estre, qu'ennuyeux, après les grandes relations que vous aurez receues de ceux qui sçavent tout cella en original. » (25 janvier 1640). « Je vous ay desja mandé plusieurs fois que pour ce qui regarde les affaires du Parlement, d'autres personnes vous en escrivent, qui en sont sans comparaison beaucoup mieux instruits que moy . » (18 avril 1640) Lorsque l'amy voit ses charges supprimées, le bon Arnauld s'efforce de trouver un texte de la déclaration de février 1641 :

On n'a point encore veu la déclaration, on m'a pourtant dit qu'elle estoit achevée d'imprimer et que l'on la vendroit demain. Je viens d'envoyer de tous les costez pour essayer d'en avoir une dès aujourd'huy pour vous l'envoyer. L'espérance que j'ay d'en avoir une, faict que je ne vous mande rien de ce qu'elle contient. [...] On crie dès aujourd'huy la déclaration. Monsieur Perrot avoit pris la peine d'aller ce matin chez l'imprimeur pour en avoir une pour vous. Elle est avec sa lettre. On en vendra une merveilleuse quantité. (24 février 1641)

Le président Perrot, de même que le conseiller Lesné sont certainement ces informateurs privilégiés dont parle Arnauld en 1640.

Arnauld donne à Bonne de véritables petits reportages sur la vie de cour. Il est bien renseigné et sait joliment décrire les premiers pas du dauphin, ses caprices, ses rapports difficiles avec le roi qui paraît ne point savoir ce qu'est un enfant de deux ou trois ans. Lorsqu'il est à Pomponne pendant l'été 1641, il reçoit des lettres de la Cour, c'est-à-dire de l'entourage du roi, parti diriger la lutte contre les Espagnols et les Lorrains. Au printemps 1642, il laisse pressentir l'affaire Cinq-Mars :

manuscrite au XVIII^e siècle, François Moureau, dir, Paris-Oxford, Universitas, Voltaire Foundation, 1993.

Présentement, je viens de voir un gentilhomme qui arriva hier de la Cour. Il est très informé de toutes choses, et de la façon qu'il parle, Monsieur le Grand [Cinq-Mars] court très grande fortune et ce sera un miracle s'il s'en sauve. Cella entre nous. (13 avril 1642)

Derniers mots, parfois répétés, prouvant que les informations d'Arnauld s'échappaient souvent du ménage Barillon. D'où son extrême prudence lors de la révolte du comte de Soissons en 1641, et de la conjuration de Cinq-Mars en 1642 :

Je ne doute point que vous n'avez desja sceu les deux grandes nouvelles de la mort de Monseigneur le Comte et de la bataille perdue par Monsieur le Maréchal de Chastillon. Il y a longtemps qu'il n'est rien arrivé de si considérable et il y auroit sur cella beaucoup de réflexions à faire, mais une lettre ne les souffre pas, il se faudroit entretenir. (10 juillet 1641)

Il y a beaucoup de choses à dire sur l'estat présent des affaires, mais peu à escrire. C'est une matière trop délicate pour s'en expliquer par une lettre. Et puis je ne doute point que vous n'en soyez beaucoup mieux informé que je ne le puis estre. (15 juin 1642)

Les époux Barillon étaient en effet renseignés par le comte de Béthune, qui prenait alors directement les nouvelles par un domestique envoyé à Lyon. Cela n'empêche pas Arnauld de leur donner tout ce qu'il a pu savoir à Paris.

Les nouvelles de l'étranger et de la guerre étaient plus particulièrement destinées au président. Bonne ne s'y intéressait-elle pas ? « Mandez-moy, je vous prie, si les nouvelles estrangères que je vous mande sont agréables à l'amy : j'essaye de ne vous rien mander de ce que vous pouvez voir dans la *Gazette*. » (19 mai 1641) Barillon était d'ailleurs fort exigeant, s'il faut en croire cette remarque du malheureux Arnauld : « J'ay receu la lettre du cher amy. Je voudrois le pouvoir mieux informer de ce qui se passe dans le monde. Mais il sçait le peu d'accès que j'ay à la Cour. Je ne sçais rien à comparaison de ceux de ses voisins avec lesquels il a correspondance. » (28 novembre 1640) Pour rassasier une telle faim, il fallait courir Paris, à la recherche de la moindre nouvelle. Quand Arnauld, malade, devait tenir la chambre, ce qui lui arriva quelques semaines pendant les hivers 1641 et 1642, il lui fallait envoyer ses domestiques prendre les nouvelles dans les bonnes maisons, ou bien recevoir « céans » ses amis informateurs. Le poète Jean Chapelain, qui était au centre d'un cercle très bien informé de Paris, et qui multipliait chaque semaine les copies d'une gazette manuscrite envoyée au duc de Longueville et à d'autres officiers en campagne, paraît lui avoir fourni

une bonne part des nouvelles étrangères⁶. Quand Arnauld était à Pomponne, il en recevait de nombreuses lettres.

Les courriers ordinaires apportaient à Paris les nouvelles de l'étranger et de la guerre. Arnauld indique très souvent ses sources d'information : l'ordinaire de Basle, les lettres de Prague (23 octobre 1639), le courrier d'Angleterre (2 novembre 1639), les avis de Mastrick (11 mars 1640), les lettres de Hollande (13 juillet 1640), les derniers avis d'Allemagne (22 août 1640), les derniers avis de Hesse (5 septembre 1640), quelques lettres de Bruxelles (5 septembre 1640). On pourrait multiplier les exemples. Même lorsque les courriers ordinaires ne parvenaient pas, il arrivait toujours des avis :

On n'a point eu cette semaine l'ordinaire de Londres, les ports estoient fermez ; mais il y a des avis qui portent, que le Vice Roy [d'Irlande] a esté condamné, et qu'il y a un grand soulèvement du Peuple qui s'estoit imaginé que l'on le vouloit sauver. On adjouste que le Roy s'est retiré à Postmur [*sic*], et que ses serviteurs particuliers et ceux de la Reine se sauvent : quelques uns, et entre autres Germain, sont arrivez à Dieppe. On faict cependant courir le bruit que les Anglais nous veulent faire la guerre : ils ne sont pas en estat de cella. (26 mai 1641)

Lorsque manquent les courriers et les avis parvenus à Paris on ne sait trop comment, Arnauld peut encore s'informer auprès des courriers extraordinaires, dépêchés par les cours étrangères ou par les généraux pour annoncer une victoire, une défaite, un soulèvement. Comme ces courriers sont rares, les Parisiens vivent dans une véritable anxiété. En 1640, les nouvelles du Piémont sont attendues avec une réelle impatience :

On attend avec impatience des nouvelles de Casal : par les dernières, M. le comte de Harcourt s'en alloit avec ce qu'il avoit de troupes pour essayer d'y jeter des hommes auparavant que la circonvallation fust achevée. (25 avril)

Il est arrivé depuis trois jours un courrier de Piémont et on n'a rien dict de ce qu'il a apporté : c'est à dire que les nouvelles qu'il apporte de Casal ne sont pas bonnes. (6 mai).

⁶ *Lettres de Jean Chapelain, de l'Académie française*, publiées par Philippe Tamizey de Larroque, Paris, Imprimerie nationale, 1880-1883, 2 vol. Chapelain était en correspondance constante avec Henri Arnauld, voir ses lettres, t. 1, p. 335-336, 347, 363-364, 711 (lettres à Arnauld lorsque ce dernier est à Pomponne : 14 décembre 1638, 1^{er} et 15 janvier 1639, octobre 1640), 476 et 702 (ces lettres à M. du Fay de la Trousse, 11 août 1639, et au marquis de Montausier, 14 octobre 1640, prouvent que Chapelain et Arnauld étaient en relations quotidiennes quand tous deux résidaient à Paris).

Vous aurez desja sceu sans doubt dès le précédent ordinaire la grande nouvelle du secours de Casal ; je l'appris aussi tost après vous avoir escript dimanche. Ce que l'on sçait par un courrier despêché par Madame [la duchesse de Savoie] à son ambassadeur est que le 29 d'avril, M. le comte de Harcourt attaqua un quartier des ennemis, le força, et tua plus de 2 000 hommes. [...] Il n'y a point encore de courrier de M. le comte de Harcourt. On en attend un avec grande impatience pour sçavoir toutes les particularités de cette grande action. (9 mai)

Malheureusement, le courrier tarde à venir confirmer la levée du siège de Casal par les Espagnols. Aussitôt, les Parisiens de craindre le pire, et Arnauld d'écrire le 13 mai :

On a esté si longtemps sans avoir de nouvelle de M. le comte de Harcourt, que l'on commençoit à doubter de la victoire de l'affaire de Casal : ou du moins à appréhender que nostre armée n'eut pas peu faire sa retraite. Mais enfin, ce courrier arriva hier au soir, et il se trouve que la perte des ennemis est bien plus grande que l'on ne l'avoit escript. Vous en verrez quelque chose dans la copie d'une lettre que je vous envoie qui est escripte par un lieutenant au regiment des gardes.

En l'absence des courriers, Paris retentissait de rumeurs. Arnauld se fait l'écho du moindre bruit, sans être toujours sûr qu'il soit fondé : « Il court un grand bruit que... », « on tient dans le bruit de Paris que... », « il court de mauvais bruits... », « le bruit d'aujourd'huy est que... », « on fait courir cent bruits de... », « il a couru fort différens bruits... », « l'opinion commune est que... », « dans le bruit commun... », « il court un bruit sourd... », « on murmure... », « le bruit augmente fort... », « le bruit est un peu refroidy... ». Dans ce monde de la rumeur, il fallait savoir distinguer le vrai du faux : « Je ne fais nul fondement sur cent bruits qui courent : chacun en parle sur ses imaginaires [*sic*] et à mon advis fort légèrement. » (15 avril 1640) « Il court un bruit que Picolomini a esté battu, mais je n'en crois rien. Je ne vois pas que cette nouvelle soit bien circonstanciée. » (17 juillet 1641)

Malgré de telles précautions, il était impossible d'éviter les fausses nouvelles, dont s'excusait immédiatement Arnauld :

Celuy qui m'avait mandé cette brouillerie entre Monsieur de Chavigny et Monsieur de Noyers, m'a escript depuis qu'il avait sceu depuis que cella n'avoit point esté et que c'ettoit une histoire inventée par des personnes qui se divertissent à faire courir de semblables bruits. Il est très difficile de n'y estre pas trompé quelques fois, quelque soing que l'on apporte à examiner les advis que l'on reçoit. Et quand il m'arrive de vous donner ainsi de fausses nouvelles, cella me fâche, et pour essayer de n'y pas tomber, on me mande cent choses que je me garde bien de vous écrire. (2 novembre 1641).

Il fallait aussi éviter les pièges des « spéculatifs » et autres esprits « déliés » qui raisonnaient sur les affaires du temps et prenaient pour réalité les fruits de leur imagination. Lors d'un conseil, le chancelier Séguier s'étant opposé au ministre Bullion, Arnauld note : « Il sembloit qu'il prist à tache de le contredire. Sur tout cella et sur quelques autres choses, les desliez font de belles spéculations sur lesquelles il se faudroit entretenir. Ce ne sont pas choses qui se puissent escrire. » (27 novembre 1639) Après la mort de Richelieu, les esprits vont bon train : « Avec tout cella, les spéculatifs ne se peuvent persuader que les choses puissent demeurer en l'estat qu'elles sont, et qu'il n'arrive quelque désunion parmi les ministres, c'est à dire entre Monsieur de Chavigny et Monsieur de Noyers. » (14 décembre 1642) Dans de telles circonstances, il fallait garder la tête froide et se contenter des faits. « Je fais profession de vous dire les choses comme je les sçais sans y adjouster ny diminuer », écrit Arnauld à ses amis le 14 décembre 1639, alors que l'on s'interroge pour la énième fois sur leur éventuel retour en grâce. Belle profession de journalisme !

L'attente du prochain retour

Après cinq années d'exil, arrive enfin l'espoir du retour tant désiré. Survenue l'après-midi du jeudi 4 décembre 1642, la mort de Richelieu est vite sue à Amboise, grâce au courrier dépêché à Blois, auprès de Monsieur. Les Barillon la connaissent avant le dimanche 7. L'événement saisit Arnauld à Pomponne. Depuis l'été précédent, cette fois-ci bien malgré lui, il avait dû y rejoindre son frère Arnauld d'Andilly, tout juste sorti d'une grave maladie. La mort de Monsieur le Cardinal a été vécue comme la fin d'une époque. Arnauld y consacre plusieurs lettres. Malgré les préférences politiques de ses amis, leurs amitiés avec Monsieur, les princes de Vendôme et la famille de Gondi, son récit ne présente aucune animosité particulière, mais bien plutôt un grand respect pour la puissante figure qui entre dans l'histoire. Arnauld, en parfait journaliste – osons cet anachronisme ! – a bien vu que cet événement majeur occupait tous les esprits, tuait tout le reste de l'actualité !

Toutes les nouvelles se réduisent à la maladie de Monseigneur le Cardinal. Or pour vous en pouvoir faire sçavoir le vray, il faudroit estre à Paris, et je suis contrainct de m'en remettre à ceux qui vous escrivent de là. [...] Comme je vous ay dict au commencement, la maladie de S. E. étouffe tout le reste. Et du lieu où je suis, je ne vous en puis rien mander. Car depuis hier matin que j'eus mes derniers advis jusques à ce soir que l'on vous escrira de Paris, il peult estre arrivé bien des choses. (3 décembre 1642)

Comment Arnauld aurait-il pu rester à Pomponne, alors que Paris vivait un tel événement ? Le samedi 6 décembre, il raconte à ses amis la mort du cardinal :

Voilla ce que je vous ay voulu escrire par advance. Je m'en vais à Paris, d'où j'espère vous escrire demain, s'il plaist à Dieu, ce que j'auray appris. J'ay grande impatience de sçavoir s'il n'y a pas grande espérance pour les supprimez [Barillon et ses confrères exilés]. Voicy une conjuncture qui apparemment doibt produire beaucoup de choses. [...] Je vous proteste que ce qui me fait le plus souhaitter d'estre à Paris est pour vous mieux informer de tout ce qui se passera.

Le 7 décembre il écrit la lettre promise. Comme Paris, saisi de folie, s'agite de tous les bruits, sa lettre, une « estrange rapsodie » dont il s'excuse, évoque sans ordre un peu tous les sujets : « Me voicy à Paris, où il se dict tant de choses que l'on oublie l'une pour l'autre. »

Par la suite, il faut déchanter. Le roi n'est pas pressé de se déjuger en déjugeant son ancien premier ministre. Pendant l'hiver 1643, Arnauld et ses amis attendent la conclusion des difficiles négociations menées entre le premier président Mathieu Molé et les ministres. Mme Fayet prépare l'hôtel familial pour le retour des exilés :

Madame Fayet commence tout doucement à faire espoudrer [*sic*] vos meubles et à disposer toutes choses pour vous recevoir, y ayant toutes les apparences que cecy ne peult aller loing. Monsieur le premier président travaille fort. Et certes, il fault luy donner cette louange qu'il a fort bien agy dans cette affaire. (25 janvier 1643)

Gravement malade, préparant sa succession, le roi veut faire vérifier au Parlement la déclaration organisant la régence. Le 20 avril enfin, il accorde aux exilés « leur retour et l'exercice de leurs charges ». La famille Barillon revient alors immédiatement à Paris.

L'exil n'a pas appris la prudence au président Barillon, caractère entier et convaincu de la justesse de son combat. Lors du lit de justice du 18 mai 1643, il prouve qu'il n'a rien oublié ni pardonné, en revendiquant pour le Parlement le droit de « faire des remontrances sur la conduite qu'on avait observée sur les affaires par le passé ». Il se compromet aussi dans la cabale des Importants. Puis, en mars 1645, à propos du nouvel impôt foncier du Toisé, il réclame, avec d'autres conseillers des chambres des enquêtes, l'assemblée générale de toutes les chambres du Parlement. L'assemblée est interdite. On se réunit alors au Parlement le 24 mars pour envoyer à la reine-mère une députation qui est très mal reçue. Deux conseillers sont exilés et Barillon est arrêté et incarcéré loin de tout, à la forteresse de Pignerol, où il meurt le 30 août 1645.

Chapitre V

Richelieu, Renaudot et la *Gazette*.

Propagande et journalisme aux origines de la presse

Arme de propagande, la *Gazette* est fille de la guerre. Lors de la « Journée des Dupes », au soir du 11 novembre 1630, le roi abandonne définitivement le parti des « Dévots » pour rallier celui des « Bons Français » : Richelieu retrouve toute la confiance de Louis XIII, au détriment de la reine-mère et du clan des Marillac. Le 30 mai 1631 paraît le premier cahier de la *Gazette*. Faut-il voir un simple hasard chronologique dans la proximité de ces deux événements ? Au cours de l'été 1630, les armées du roi ont été engagées en Italie pour régler la succession du duché de Mantoue, cependant que les troupes suédoises se sont installées en Allemagne du Nord. Dans l'Empire, la situation est confuse. Le cardinal s'accorde avec Gustave-Adolphe, tout en traitant avec l'électeur de Bavière et la Ligue catholique. La France s'engage progressivement dans la guerre de Trente Ans.

Plus que jamais, Richelieu s'efforce de justifier sa politique. Nous ne traiterons point ici de la guerre pamphlétaire qui opposa le cardinal à ses adversaires politiques : tout cela est bien connu des historiens¹. Il faut par contre insister sur les tentatives « d'histoire immédiate » de Richelieu, de son entourage et des généraux commandant les armées du roi. Le siège de la Rochelle, puis les deux campagnes militaires du Piémont sont pour eux l'occasion d'écrire une histoire de propagande : sous forme de petits livrets de 30 à 80 pages chacun, les *Relations* sont imprimées à Paris, parfois en province. Pendant la première moitié de 1631, le roi et son

¹ Voir à ce sujet : Léon Geley, *Fanfan et la politique de Richelieu de 1617 à 1627*, Paris, L. Cerf, 1884 ; Louis Dedouvres, *Le Père Joseph polémiste, ses premiers écrits, 1623-1626*, Paris, A. Picard et fils, 1895 ; Gustave Fagniez, « L'opinion publique et la polémique au temps de Richelieu. À propos d'une publication récente », *Revue des Questions historiques*, 1^{er} octobre 1896, p. 442-484., et du même, « L'opinion publique et la presse politique sous Louis XIII (1624-1626) », *Revue d'Histoire diplomatique*, 1900, n° 3, p. 325-401 ; Maximin Deloche, *Autour de la plume du cardinal de Richelieu*, Paris, Société française d'imprimerie et de librairie, 1920 ; Étienne Thuau, *Raison d'État et pensée politique à l'époque de Richelieu*, op. cit. ; Hélène Duccini, « Regard sur la littérature pamphlétaire en France au XVII^e siècle », *Revue historique*, octobre-décembre 1978, p. 313-339 ; Denis Richet, « La polémique politique en France de 1612 à 1615 », *Représentation et vouloir politiques. Autour des États généraux de 1614*, Roger Chartier et Denis Richet, dir., Paris, EHESS, 1982, p. 151-194.

ministre d'une part, la reine-mère et Monsieur d'autre part expriment devant l'opinion leurs divergences politiques. Les déclarations du roi, les lettres de Monsieur sont immédiatement imprimées. Le 12 avril 1631, le cardinal écrit à son intendant-secrétaire Michel Le Masle, prieur des Roches : « Des Roches, Je vous envoie une autre copie de la relation de ce qui s'est passé pendant le séjour du roy à Dijon, laquelle vous ferez imprimer suivant l'ordre marqué B.C. Il faut que la lettre de Monsieur au Roy soit imprimée d'un beau caractère romain, et les observations qui sont en marge en autre caractère. Vous m'en enverrez cinquante exemplaires. L'apostil que je vous ay envoyé par le Basque est semblable à celui qui est à la marge de la copie cy enclose². » Toutes ces pièces sont réimprimées l'année suivante dans le volume annuel du *Mercure François*.

Une vraie fringale de nouvelles

Ces *Récits, Relations, Journaux* que Peiresc appelle *gazettes, avis, nouvelles* sont très prisés par les élites parisiennes et provinciales. Le 3 avril 1633, le grand humaniste aixois recevait de son correspondant toulonnais Aycard « des curieuses relations imprimées à Venise et celles d'Amsterdam » ainsi que « des *gazettes* manuscrites ». En 1628, il avait envoyé à son ami l'avocat parisien Pierre Dupuy « une gazette de Rome, où il y a quelque chosette de plus qu'en [son] billet ». En 1633, il lui communiquait « une relation de l'exécution de Mr de Montmorency qui est assez particulière » (24 janvier), ainsi que la nouvelle « d'un estrange embrasement advenu en Constantinople si les advis sont véritables » (7 novembre). Peiresc raffolait de ces pièces ; il en recevait d'Italie, d'Allemagne par l'Italie, du Levant, de Constantinople. Il aimait y découvrir des détails encore inconnus : les « particularités », les « curiosités »³.

En ces temps où les courriers acheminent lentement les nouvelles, la noblesse et la bourgeoisie, tout ce qui compte à Paris comme en province, souffrent les effets d'une véritable pénurie informationnelle. Les lettres qu'Henri Arnauld, abbé de Saint-Nicolas, envoie régulièrement le mercredi et le dimanche aux époux Barillon exilés à

² *Lettres, Instructions diplomatiques et Papiers d'État du Cardinal de Richelieu*, publiées par Louis-Martial Avenel, Paris, Imprimerie impériale (puis nationale), 1853-77, 8 vol., t. IV, p. 133, voir aussi les p. 591, 597, 843, 967-68 du t. III ; 74-76, 111, 122-123, 161-168, 177-180 du t. IV et 30, 69 du t. VIII.

³ *Lettres de Peiresc*, publiées par Philippe Tamizey de Larroque, Paris, Imprimerie nationale, 1888-1898, 7 vol. Voir Gilles Feyel, *La « Gazette » en province à travers ses réimpressions, 1631-1752*, Amsterdam et Maarssen, 1982, p. 3.

Amboise entre 1638 et 1643, en sont un parfait témoignage⁴. L'abbé obtient des courriers ordinaires les nouvelles de l'étranger et de la guerre. Il indique souvent ses sources d'information : l'ordinaire de Basle, les lettres de Prague (23 octobre 1639), le courrier d'Angleterre (2 novembre 1639), les avis de Mastrick (11 mars 1640), les lettres de Hollande (13 juillet 1640), les derniers avis d'Allemagne (22 août 1640), les derniers avis de Hesse (5 septembre 1640), quelques lettres de Bruxelles (5 septembre 1640), etc. Il n'est pas rare de lire sous sa plume ce genre de nouvelle : « Un courrier arrivé hier assure que les Cathelans sont plus soubzlevez que jamais et que M. d'Espenan avoit esté choisy par eux pour leur chef » (30 septembre 1640), « Il y a lettres de Cassel du 17 qui assurent que M. de Longueville se portoit beaucoup mieux » (7 octobre 1640). Lorsque manquent les courriers ordinaires, l'abbé s'informe auprès des courriers extraordinaires dépêchés par les cours étrangères ou par les généraux pour annoncer une victoire, une défaite, un soulèvement. Comme ces courriers sont rares, les Parisiens vivent dans une véritable anxiété. Les nouvelles du Roussillon et du Piémont sont attendues avec une réelle impatience : « On attend des nouvelles de Salse avec une impatience extremesme et beaucoup d'appréhension » (6 novembre 1639), « On attend avec impatience des nouvelles de Casal : par les dernières Mr le Comte de Harcourt s'en alloit avec ce qu'il avoit de troupes pour essayer d'y jeter des hommes auparavant que la circonvallation fust achevée » (25 avril 1640), « Il est arrivé depuis trois jours un courrier de Piemont et on n'a rien dict de ce qu'il a apporté : C'est a dire que les nouvelles qu'il apporte de Casal ne sont pas bonnes » (6 mai 1640), « Vous aurez desja sceu sans doubt dès le precedent ordinaire la grande nouvelle du secours de Casal : je l'appris aussi tost apres vous avoir escript dimanche. Ce que l'on scait par un courrier despeché par Madame [la duchesse de Savoie] à son ambassadeur est que le 29 d'avril Mr le Comte de Harcourt attaqua un quartier des ennemis, le força, et tua plus de 2 000 hommes [...] Il n'y a point encore de courrier de Mr le Comte de Harcourt. On en attend un avec grande impatience pour scavoir toutes les particularités de cette grande action » (9 mai 1640). Malheureusement, le courrier tarde à venir confirmer la levée du siège de Casal par les Espagnols. Aussitôt, les Parisiens de craindre le pire, et l'abbé d'écrire le dimanche 13 mai : « On a este si longtemps sans avoir de nouvelles de Mr le Comte de Harcourt que l'on commançoit à

⁴ BnF, manuscrits français 3771 à 3778, *op. cit.* Voir Claude Cochin, *Henry Arnauld, évêque d'Angers, (1597-1692)*, *op. cit.* ; Isabelle Rambaud (Bonnot), *Hérétique ou saint : Henri Arnauld, évêque janséniste d'Angers au XVII^e siècle*, *op. cit.*

doubter de la victoire de l'affaire de Casal : ou du moins à apprehender que nostre armee n'eust pas peu faire sa retraicte. Mais enfin ce courrier arriva hier au soir et il se trouve que la perte des ennemis est bien plus grande que l'on ne l'avoit escrit. Vous en verrez quelque chose dans la copie d'une lettre que je vous envoie qui est escripte par un lieutenant au regiment des gardes. »

Lorsque manquent les courriers, Paris retentit de toutes sortes de nouvelles incontrôlées. Arnauld se fait l'écho de ces bruits : « Il court un grand bruit que... », « on tient dans le bruit de Paris que... », « il court de mauvais bruits... », « le bruit d'aujourd'hui est que... », « on fait courir cent bruits de... », « il a couru fort differens bruits... », « l'opinion commune est que... », « dans le bruit commun... », « il court un bruit sourd... », « on murmure... », « le bruit augmente fort... », « le bruit est un peu refroidy... ». Les *Relations* imprimées au coup par coup et leur réimpression l'année suivante dans le volume du *Mercurie François*, tout cela était bien insuffisant pour anéantir ou rectifier de telles rumeurs. Pour y parvenir, il fallait l'action continue exercée par une feuille périodique. Contemporain de Richelieu, l'historien Antoine Aubéry a parfaitement compris que la *Gazette* se trouvait au centre du système d'information et de propagande mis peu à peu en place par le cardinal :

Il mettoit tout en œuvre pour venir à bout de ce qu'il desiroit, et ne croyoit pas qu'il y eut rien à négliger dans la conduite de l'Etat, où la moindre étincelle cause souvent les plus grands incendies. C'est pourquoy il ne dédaignoit pas d'envoyer luy-même à Renaudot des Memoires ou des Relations particulières pour inserer dans la Gazette, et ne souffroit pas que d'autres que luy debitassent les nouvelles publiques, afin d'empescher par ce moyen le cours ou l'effet des mauvais bruits, lesquels semblables à un air contagieux qu'on respire, corrompent d'ordinaire par leurs fausses impressions les Esprits les plus sincerés et les mieux intentionnez⁵.

Aux ordres du cardinal, la *Gazette* a parfaitement joué le rôle qui lui fut assigné. En voici un exemple parmi beaucoup d'autres. Après la reprise de Corbie, Richelieu envoie, au secrétaire d'État Chavigny un « mémoire » pour la *Gazette*. Le cardinal veut convaincre les « badaults de Paris » que la place a été reconquise parce que le roi, conseillé par le maréchal de Châtillon, avait ordonné de l'attaquer en force afin d'en finir avec son blocus avant la mauvaise saison :

⁵ Antoine Aubéry, *Histoire du Cardinal Duc de Richelieu*, Paris, 1660. Édition de Cologne, 2 vol., 1666, t. II, p. 383.

Vous jugerés bien pourquoy je juge la Gazette que je vous envoie nécessaire ; en vérité il n'est pas raisonnable que Mr le Comte [de Soissons], qui publioit partout icy dans l'armée que l'entreprise de force estoit ridicule, qu'on seroit contrainct de la laisser, et qu'elle obligerait à quitter le blocus, et qu'il s'estonnoit comme Mr le Cardinal s'y portoit, veu que la chose estoit si apparemment mauvaise ; il n'est pas, dis-je raisonnable qu'il tasche de faire croire aux badaults de Paris qu'il a fait des merveilles en cette occasion ; mais il est nécessaire qu'on sçache que c'est la personne du Roy seule, et que l'advis de ceux dont il y est parlé y a servi. (12 novembre 1636)

Six jours plus tard, Chavigny transmet au roi un billet du cardinal et le rassure sur l'état de l'opinion parisienne : « J'ay desjà appris que les bruits de Paris vont comme il fault, et la plus part du monde sçait la vérité des choses comme elles se sont passées ; j'en diray davantage à Votre Majesté quand j'auray l'honneur de la voir à Paris⁶. »

Renaudot, une « créature » de Richelieu

Point n'est besoin de revenir ici sur la querelle de l'antériorité : qui de Théophraste Renaudot, le créateur de la *Gazette*, ou de Jean Epstein, l'auteur des *Nouvelles ordinaires de divers endroits* éditées par les libraires Jean Martin et Louis Vendosme, fut le fondateur de la première feuille périodique imprimée en France⁷ ? Point n'est besoin non plus de détailler les péripéties judiciaires qui accompagnèrent la naissance de la *Gazette*. Retenons simplement que le pouvoir royal a constamment appuyé le gazetier dans cette longue lutte qui s'acheva sur la défaite des libraires et la création d'un véritable monopole de l'information au bénéfice de l'État monarchique⁸.

En 1631, la *Gazette*, composée en caractères Cicéro (11 pts), était tirée sur une demi-feuille in-4^o ; ses quatre pages totalisaient environ 12 000 signes typographiques. À la fin de cette même année, Renaudot doubla le volume de son hebdomadaire en lui annexant la gazette de ses malheureux concurrents Epstein et Vendosme. Peut-être parce qu'il était plus rapide et plus commode de faire imprimer d'une part la demi-feuille

⁶ *Lettres... du Cardinal de Richelieu*, *op. cit.*, t. V, p. 673-674 et 680-681.

⁷ Nous avons développé cette question dans « Richelieu et la *Gazette* », *Richelieu et le monde de l'esprit*, Sorbonne, novembre 1985, André Tuillier, dir., Paris, Imprimerie nationale, p. 207-216. Ainsi que dans *L'Annonce et la nouvelle*, *op. cit.*, p. 137-142.

⁸ Voir à ce sujet Folke Dahl, Fanny Petibon et Marguerite Boulet, *Les débuts de la presse française. Nouveaux aperçus*, Göteborg-Paris, 1951, et Gérard Jubert, « La légende dorée de Théophraste Renaudot », *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest*, 4^e série, t. XVI, 2^e trimestre 1981, p. 141-162.

de la *Gazette*, de l'autre celle des *Nouvelles ordinaires*, peut-être aussi parce que des accords avec Epstein l'y contraignaient, peut-être enfin pour garder et « fidéliser » les lecteurs de la gazette de Vendosme, le gazetier publia désormais deux cahiers séparés, la *Gazette* et les *Nouvelles ordinaires*, soit 24 000 signes typographiques. En janvier 1633, Renaudot réduisit à 19 800 signes le texte de ses gazettes en les faisant composer en caractères Saint-Augustin (12/13 pts). Comme les « corantos » hollandais et les autres gazettes étrangères de l'époque, la feuille de Renaudot est une feuille de type épistolaire : c'est une suite de nouvelles venues de différentes villes étrangères. Depuis le 4 février 1632, le gazetier distribuait dans les premiers jours de chaque mois un numéro supplémentaire, la *Relation des nouvelles du monde reçues tous le mois*. Le gazetier y exerçait pleinement son métier de journaliste, reprenant les nouvelles les plus importantes du mois écoulé, jugeant des hommes et des événements. Une telle liberté de jugement ne fut pas du goût de tous ses lecteurs. Oserons-nous dire de Richelieu ? Aussi Renaudot dut-il déclarer en décembre 1633 :

Ayant reconnu pendant les trois ans qu'il y a que j'ai commencé la publication des Gazettes en France, que quelques-uns trouvoient trop libre la naïveté des jugements que je croyois estre obligé de faire dans mes Relations des mois, sous le titre de l'Etat General des Affaires : je me suis résolu de clore ces Estats par celui de ce mois et de cette année, et vous donner désormais en leur lieu pour servir d'entre mets à nos *Gazettes* et *Nouvelles ordinaires*, les seules et simples narrations des choses qui se trouveront le meriter, à mesure qu'elles se presenteront, à la fin des mois, à leur commencement, ou à leur milieu : et pour essayer par là de vous en rendre la lecture plus agréable, tant que derechef je vous trouve las de ce changement.

Lecteurs habitués des occasionnels, les abonnés de la *Gazette* furent tout de suite favorables aux *Extraordinaires* de Renaudot. Il faut dire qu'avec l'assassinat de Wallenstein (24 février 1634), l'actualité servait admirablement le gazetier : dans ses premiers *Extraordinaires*, consacrés à la vie et à la mort « du Walstein » (mars 1634), le sang et le meurtre accompagnent les considérations de haute politique. Cela plut à Peiresc : « J'ay trouvé trez bonne cette relation de la vie du Valstein, et pense que cez estraordinaires seront régulièrement meilleurs que les gazettes et nouvelles ordinaires », écrit-il à son ami Jacques Dupuy, le 2 avril 1634⁹. Jusqu'aux années 1670, les *Extraordinaires* furent très nombreux. Renaudot puis ses successeurs n'hésitèrent pas à en publier une bonne

⁹ *Lettres de Peiresc, op. cit.*, t. III, p. 72-73.

cinquantaine, souvent plus, chaque année. Ils constituent à eux seuls la moitié, parfois les deux tiers des 1 200 à 1 700 pages annuelles de la *Gazette*. Entre 1632 et 1634, le total annuel des pages ne dépasse pas 600 (1634 : 596). La guerre avec l'Espagne provoque un gonflement immédiat du volume de la *Gazette* qui passe de 742 pages (1635) à 974 (1641), puis de 1216 (1642) à 1290 (1647) : à partir de 1642, la *Gazette* a régulièrement huit pages, cependant que les *Nouvelles ordinaires* en gardent quatre. Avec les premières années de la Fronde, la *Gazette* atteint des sommets inégalés par la suite : 1 768 pages (1648), 1 292 (1649), 1 720 (1650)¹⁰.

Né à Loudun en 1586, médecin de Montpellier, Théophraste Renaudot exerce la médecine dans sa ville natale jusque vers 1625. Il s'y fait apprécier de Scévole de Sainte-Marthe, du Père Joseph, de Richelieu, alors jeune évêque de Luçon, souvent établi en son cher prieuré de Coussay, non loin de la cité loudunoise. Grâce à ces patronages, il accumule les titres de « médecin du roi » (1612), de « commissaire général des pauvres du royaume » (1618), de « maître et intendant général des Bureaux d'Adresse de France » (vers 1628-1630)¹¹. Installé à Paris, il n'a pas de peine à faire valoir ses services : de très nombreux Poitevins entourent le cardinal, servent le roi. Fils d'un mercier de Loudun, Michel Lucas a probablement usé de son influence en faveur du gazetier, son compatriote. Jusqu'à sa mort en 1639, c'est un intermédiaire certainement important entre le pouvoir et la *Gazette*. Secrétaire de la reine-mère entre 1613 et 1631, secrétaire de la chambre du roi depuis 1626, Lucas imite très exactement l'écriture de Louis XIII. À ce titre, il met au net et recopie les articles et « mémoires » que le roi et Richelieu font insérer dans la feuille de Renaudot. Comme d'habitude, Lucas a recopié le « mémoire » que Richelieu fait envoyer au gazetier après la prise de Corbie : Chavigny reçoit « un mémoire pour la *Gazette*, que le roy corrigera ainsy qu'il luy plaira, ensuite de quoy le cas requiert qu'il soit escrit par le Sr Lucas et envoyé, comme Sa Majesté a accoustumé, à Renaudot »¹². Originaires tous deux du Poitou, le secrétaire du cardinal, Denis Charpentier, son médecin Citoys ont très probablement eux aussi favorisé auprès de leur maître les entreprises de Renaudot. Comme le

¹⁰ Sur tout cela, voir Gilles Feyel, *La « Gazette » en province à travers ses réimpressions*, op. cit., p. 67, 79-80, 118-121.

¹¹ Howard M. Solomon, *Public welfare, science, and propaganda in seventeenth century France*, Princeton University Press, 1972 ; Gilles Feyel, *L'Annonce et la nouvelle*, op. cit., p. 11-77.

¹² *Lettres... du Cardinal de Richelieu*, op. cit., t. V, p. 670-673. Sur Michel Lucas, lire *Les Papiers de Richelieu*, publiés par Pierre Grillon, t. I (1624-1626), Paris, Pedone, 1975, introduction, p. 46.

gazetier, Citoys n'est-il pas médecin de Montpellier¹³ ? Autre personnage de réelle importance, Michel Le Masle, prieur des Roches, gère la fortune de Richelieu. Au début des années 1630, il a des rapports très confiants avec Renaudot qui est son médecin. Le cardinal l'utilise dans diverses missions parfois délicates. Le soir du 3 juin 1633, ou le 4 juin de bon matin, Richelieu l'envoie auprès du gazetier, avec l'ordre d'insérer dans la *Gazette* un article de 28 lignes, énigmatique et dans sa forme et dans son contenu, relatant l'arrestation d'un espion à la solde des Espagnols et mentionnant la reine Anne d'Autriche pour la menacer à mots couverts de répudiation. L'ordre venait trop tard, la *Gazette* était déjà imprimée et même en partie diffusée. Une seconde édition du numéro est alors immédiatement composée et tirée. Pour faire place au nouvel article, Renaudot coupe un peu partout le texte originel, tout en gardant l'essentiel des nouvelles. Il reporte à la semaine suivante une nouvelle de Madrid qu'il supprime purement et simplement. Ceci fait, Le Masle enlève tous les exemplaires restant de la première édition. Malgré cette précaution, ces deux éditions d'un même numéro de la *Gazette* font une telle sensation que le prince de Condé, dit-on, serait allé lui-même chez Renaudot pour en apprendre les raisons. Combien y eut-il d'interventions de ce genre dont nous n'avons point gardé la trace¹⁴ ?

¹³ Maximin Deloche, *La Maison du Cardinal de Richelieu*, Paris, H. Champion, 1912. Il existait une réelle intimité entre la famille Renaudot et les « domestiques » du cardinal. Eusèbe Renaudot, troisième fils du gazetier, épouse Marie Daiqs (ou d'Aiqs), fille d'un commissaire des guerres probablement parent d'un maître d'hôtel du cardinal (12 février 1646). Leur fille Marie-Thérèse, née le 28 septembre 1650 est la filleule de Marie Charpentier, fille du secrétaire de Richelieu. Médecin de l'artillerie, Eusèbe Renaudot, est dans l'entourage du cardinal lorsque celui-ci est aux armées. Il transmet à son père les pièces que Richelieu destine à la *Gazette*. Ainsi lors du siège d'Hesdin. « D'Abbeville ce 1^{er} juillet 1639. Le fils de Mr Renaudot avec lequel je suis logé ayant envoyé à son Pere les Articles qui ont esté accordez a ceux d'Hesdin que Son Em^{ce} luy a fait donner, j'ay creu qu'il seroit inutile de preüenir la *Gazette* en cette occasion, puisque vous ne pouvez douter qu'elle ne soit véritable. » (Lettre écrite à Denys Charpentier, alors resté à Paris, BnF, manuscrit Baluze 337, fol. 163).

¹⁴ Abbé Mercier de Saint-Léger, *Lettre adressée à Monsieur le Comte de M., Paris, le 15 mars 1788*, opuscule de huit pages imprimées, 21,2 cm × 13,5 cm, relié dans le recueil de 1633 de la *Gazette* (Bibliothèque Mazarine, 16301 * 3). L'abbé indique ses sources : « Cette anecdote inconnue jusqu'ici, je la dois à un hasard heureux, qui, dans un tas de mauvais papiers, destinés à la beurrière, me fit démêler les deux différentes éditions de ce Numéro LIV, réunies dans une chemise, sur laquelle une main ancienne avait écrit le fait que je viens d'avoir l'honneur de vous raconter. » La Bibliothèque Mazarine possédant les deux éditions (volumes 16301 * 3 et 16301 * 4), il est facile de vérifier le bienfondé des assertions de Mercier de Saint-Léger.

Bien introduit dans l'entourage immédiat du cardinal, Renaudot pouvait-il facilement rencontrer le ministre ou ses principaux conseillers ? Un pamphlet du temps, le *Catolicon françois, ou plaintes de deux chasteaux, rapportées par Renaudot, maistre du Bureau d'Adresse* décrit une journée du cardinal. Résidant alors au château de Vincennes, Richelieu reçoit successivement le père Joseph, des membres du Parlement de Paris, les surintendants Bullion et Bouthillier, son confesseur l'abbé Mulot, enfin Renaudot :

À son lever ie vis arriver cinq ou six couriers venans d'Italie, de la part du Roy, du Prince de Condé, de Picardie, et d'autres lieux : et sur le champ il fait appeler l'un de ses secrétaires, pour dresser les memoires des imprimeurs, et faire publier sur le Pont Neuf les nouvelles, en la forme qu'il les vouloit debiter au peuple, avec le déguisement requis. J'y vis arriver aussi le Maistre du Bureau d'Adresse, qui venoit prendre l'ordre pour l'imprimé de ses gazettes, il fut extraordinairement caressé : et le Cardinal luy frappant sur l'espaule ; Voilà (ce dit-il) le plus fidel amy et le plus capable de tous mes conseillers.

Renaudot est encore reçu un peu plus tard en présence du père Joseph :

Le Maistre du Bureau d'Adresse (qui pendant ceste longue conference disoit à la porte du cabinet des pate-nostres de singe) entra sur ces entrefactes, et fut receu comme le fils aîné de la maison, s'excusant de n'estre point entré plustost pour ne point rompre le discours. Vous avez tort (dit le Cardinal) il n'y a point d'affaires cachées pour vous, et m'auriez espargné le temps de vous redire ce qui s'est passé : et dura son entretien iusques à l'heure du souper, ou quantité de gens bienfaicts, et des plus hupez faisoient la gruë tantost sur un pied, tantost sur l'autre, sans toutes fois aprocher de trop prez la personne du Cardinal.

L'intention polémique et le caractère de dérision de ce pamphlet interdisent d'admettre ses conclusions¹⁵. Renaudot n'avait certainement

¹⁵ Interprétant littéralement ce pamphlet édité en 1636 et la *Satyre d'Estat. Harangue faite par le Maistre du Bureau d'Adresse, à son Eminence le Cardinal de Richelieu*, autre libelle publié l'année précédente, les premiers historiens de la *Gazette*, influencés par la noire réputation que les romantiques avaient imposée à « l'Éminence grise », ont donné au Père Joseph un très grand rôle dans la rédaction de la feuille de Renaudot. Voir à ce sujet Félix Roubaud, *Théophraste Renaudot, créateur du journalisme en France*, Paris, E. Dentu, 1856, où le romanesque côtoie l'in vraisemblable ; Georges Gilles de la Tourette, *Théophraste Renaudot d'après des documents inédits*, Paris, E. Plon, Nourrit et Cie, 1884, ouvrage beaucoup plus sérieux ; enfin Louis Dedouvres qui dans son *Père Joseph polémiste* fait la part un peu trop belle à son cher capucin. Cette tradition historiographique, fort conjecturale, si ce n'est totalement erronée, subsiste malheureusement encore aujourd'hui. Il n'est pour s'en convaincre que de lire le récent ouvrage édité un peu trop rapidement, pour le grand

pas accès au secret des affaires d'État, il ne fut pas l'un des intimes conseillers, très écoutés, du cardinal. Il fut seulement l'exécutant très fidèle, apprécié et irremplaçable de la politique d'information de Louis XIII et de Richelieu.

Le roi et Richelieu, des correspondants assidus...

Les manuscrits du cardinal, ceux du roi conservés à la Bibliothèque nationale de France prouvent que Louis XIII et son ministre envoyaient très fréquemment à Renaudot des relations ou des articles plus courts qu'ils prenaient le soin de rédiger eux-mêmes¹⁶. Cette collaboration date presque des origines de la *Gazette*, puisque le manuscrit 3843 contient les originaux, écrits par le roi ou son secrétaire, corrigés par Richelieu ou ses collaborateurs, de nouvelles insérées dans les gazettes du 16 juillet (p. 273-276) et du 15 octobre 1632 (p. 410-412). Il est intéressant d'étudier l'insertion dans le corps de la *Gazette* des nouvelles envoyées par le roi et son ministre depuis le Midi, lors de la révolte du duc de Montmorency. Plein de bonne volonté, Louis XIII a rédigé son texte sous forme de courtes nouvelles, dont l'origine et la date sont indiquées : « De Pezenas

public, *La France de Richelieu*, Paris, Fayard, 1984. Michel Carmona écrit et imagine : « Ainsi devenu un technicien de la diffusion, Renaudot, sur les instances du Père Joseph, va doubler sa feuille d'annonces par un journal de nouvelles paraissant chaque semaine. Le premier numéro est mis en vente le 30 mai 1631. Avant d'être diffusé il a été soumis au Père Joseph pour approbation et corrections. » (p. 211). Après quelques menues erreurs, le même auteur nantit la *Gazette* d'un comité de rédaction, anachronisme parfaitement mis en évidence et combattu par Howard M. Solomon. Mais Michel Carmona a-t-il lu Solomon pourtant mentionné dans sa bibliographie ? Enfin, notre auteur imagine un peu plus loin à propos de la journée de travail du cardinal : « À six heures, Richelieu se recouche. Le Père Joseph, dans la petite pièce à côté, reçoit ses espions, ombres discrètes de capucins anonymes venus des quatre coins du monde. D'un œil rapide auquel rien n'échappe, il parcourt les premiers exemplaires de la *Gazette* ou du *Mercur de France* [sic], humides d'encre fraîche. » (p. 289) Comme tous les collaborateurs du cardinal, Servien, de Noyers, Chavigny, etc., le Père Joseph a bien évidemment joué un rôle dans la rédaction de la *Gazette*. Lequel ? En l'absence d'une étude approfondie du texte de la *Gazette*, travail qui jusqu'ici n'a jamais été fait, il est difficile d'en décider. Grand spécialiste des affaires allemandes, le Père Joseph est-il à l'origine des nombreux *Extraordinaires* analysant de manière précise l'état de l'Empire ? Faut-il attribuer, comme on l'a souvent fait, les quelques nouvelles venues d'Orient aux pères capucins ? Tout juste peut-on noter que le Père Joseph a rapidement informé Richelieu de la victoire des armées du roi, remportée contre les Espagnols aux Avins, le 20 mai 1635. Sa dépêche, réécrite, a été immédiatement insérée dans la *Gazette* (*Lettres... du Cardinal de Richelieu, op. cit.*, t. V, p. 30-31).

¹⁶ Les manuscrits du roi destinés à la *Gazette* sont conservés dans les deux volumes 3840 et 3843 des manuscrits français de la BnF.

ce 24 septembre... de Carcassonne ce 27^{me}... de Montpellier le dernier septembre ». Ce premier jet a été raturé, corrigé et complété par une autre main – « De Montpellier le 1^{er} octobre 1632... du camp de la Grace ce XXI^{me} septembre » –, probablement celle d'un collaborateur de Richelieu (folios 74 r^o, 75 r^o et v^o, 122 r^o). Depuis le 17 septembre, la *Gazette* donne à ses lecteurs des nouvelles sur les faits et gestes du roi et de sa cour qui voyagent vers le Midi, sur les événements militaires qui entourent la défaite du duc de Montmorency près de Castelnaudary. Les principales places languedociennes rentrant sous l'autorité du roi, la cour affiche une bonne humeur telle que le correspondant de Renaudot se permet quelques jeux de mots : « Le sieur d'Espinault gouverneur du Cap-de-Sette, autrement de Montmoranciette, a envoyé trouver les Maréchaux de Vitry et de la Force [...] Je croy qu'aux premiers aproches de l'armée du Roy ils [les autres gouverneurs] n'en feront pas moins que les autres, ou bien on leur en fera plus : car il fait icy plus dangereux qu'à l'Eglise aler le dernier à la paix. » (*Gazette* du 1^{er} octobre) La *Gazette* suivante ne donne qu'une nouvelle consacrée aux occupations de la cour, aux bruits qui s'y répandent. Manifestement, le gazetier manque de copie. Le courrier a dû prendre du retard. La *Gazette* du 15 octobre contient une très longue nouvelle (2 pages 1/4) datée de Montpellier le 3 octobre où Renaudot a regroupé tout ce qu'il a reçu du roi et de Richelieu. Il débute son texte en déclarant : « Je vous ay dit la reconciliation de Monseigneur le Duc d'Orléans avec le Roy : en voicy les particularitez qui sont venuës a ma connoissance. » Aisément reconnaissable, la copie du roi et de son ministre a été réécrite par Renaudot. Les mentions « De Pezenas ce 24 septembre », etc. ont disparu. Un seul exemple suffira à montrer les modifications imposées par le gazetier. Voici le texte du roi :

L'armee du Roy est toujours icy aux environs, Mr le Mar^{al} de Vitri ala ier au Cap d'Agde pour voir Brescou, ou le Sr de Varennes Mar^{al} de Camp de l'armee du Roy entra le mesme jour et reseut la place des mains du Sr de la Croix qui y comandoit pour Mr de Mommorancy, et y laissa en garnison le Sr du Breuil Cap^{ne} au Reg^t de Navarre avec sa compagnie.

Voici celui de la *Gazette* :

L'avancement de ce pourparler [entre le roi et Monsieur] estoit necessité par la retraite de la plus part des troupes de Monsieur, causée par la continuelle prospérité des armes du Roy. Le Mareschal de Vitri avoit esté dès le vingt-troisiesme du passé au Cap d'Agde donner ordre à Brescou, où le sieur de Varennes, Mareschal de Camp de l'armée du Roy, estoit entré le mesme jour, ayant receu la place des mains du sieur de la Croix qui y commandoit pour le Duc de Montmorency, et laissé dedans en garnison le sieur du Brueil, Capitaine au regiment de Navarre avec sa Compagnie.

Constatant des transformations bien moindres entre les textes royaux des années 1633 à 1642 et les nouvelles insérées dans la *Gazette*, les historiens ont voulu y voir le travail de Richelieu, qui seul pouvait oser modifier un texte du roi¹⁷. Certes, le cardinal ne s'est pas privé de corriger son maître, quand il n'a pas purement et simplement écrit lui-même la nouvelle que le roi était prié de transformer à sa convenance et de faire recopier par son secrétaire avant l'envoi à Renaudot. Il apparaît cependant que le gazetier avait toute latitude pour modifier le style, l'écriture des nouvelles. Vrai journaliste, il réécrivait la copie qui lui était soumise. Le 31 août 1638, Richelieu envoie à Chavigny une relation du combat naval gagné à Guatari, sur la côte de Biscaye par M. de Sourdis, archevêque de Bordeaux : « Je vous envoie une relation de la victoire obtenue par Mr de Bordeaux, à la radde de Gatary, sur les Espagnols ; vous l'envoyerez, s'il vous plaist, à Renaudot. » Écrite de la main du secrétaire de l'archevêque de Bordeaux, la relation a été corrigée çà et là par Richelieu. Au dos de celle-ci, le cardinal a ajouté : « Le Sr Renaudot, formant cette gazette selon son style ordinaire, y adjoustera qu'on peut voir maintenant la raison pour laquelle prudemment on avoit tiré tous les vaisseaux du roy du Passage dont la garde inutile eust empesché l'effet glorieux obtenu en cette action¹⁸. » Belle preuve de la confiance que Richelieu avait dans le talent de son gazetier !

Louis XIII et son ministre furent pour Renaudot des collaborateurs assidus. Ils écrivaient pour la *Gazette* les textes les plus divers. Les comptes rendus de négociations diplomatiques importantes : ainsi cette très curieuse pièce insérée le 3 octobre 1633, la *Relation très particulière de ce qui s'est passé depuis que le cardinal de Richelieu est arrivé à Charmes pour traiter avec le duc de Lorraine*. Le récit des opérations militaires auxquelles ont participé le roi et le cardinal : ainsi de la reprise de Corbie (neuf articles manuscrits de la main du roi, insérés dans la *Gazette* entre les 14 octobre et 17 novembre 1636), ainsi du siège de Perpignan (18 articles de la main

¹⁷ R. P. Henri Griffet, *Traité des différentes sortes de preuves qui servent à établir la vérité de l'histoire*, Liège, J.-F. Bassompierre, 1769, p. 190-191 ; Aimé Champollion-Figeac, *Mémoires de Mathieu Molé*, Paris, J. Renouard, 1855-1857, 4 vol., t. IV, p. LXIX-LXXI et 93-163 (commentaire et publication du manuscrit 3840) ; *Lettres... du Cardinal de Richelieu*, *op. cit.*, t. IV, p. 316-317, 470-471, 482-485, 622-624, t. VI, p. 716-717 ; Édouard Fournier, « Les écrivains sur le trône. Rois et princes journalistes, depuis Louis XIII jusqu'à Napoléon », *Revue des Provinces*, 15 avril 1865, 23 p ; Louis Batiffol, « Louis XIII journaliste », *La Revue de Paris*, 3^e année, n° 24, 15 décembre 1896, p. 804-815 ; Raymond de Beauchamp, *Louis XIII d'après sa correspondance avec le Cardinal de Richelieu*, Paris, H. Laurens, 1902, p. 47-54 (« Louis XIII journaliste »).

¹⁸ *Lettres... du Cardinal de Richelieu*, *op. cit.*, t. VI, p. 134 et t. VIII, p. 147.

du roi ou de celle d'un de ses secrétaires, insérés dans la *Gazette* entre les 29 mars et 14 juin 1642)¹⁹. Mais aussi d'anodines nouvelles de la vie de la Cour, mettant en valeur le moindre des actes de la personne royale. Tel ce texte inséré dans la *Gazette* du 25 juin 1633 :

De Forges le 22 juin. Le Roy a commencé à prendre des eaux le 20 de ce mois, les pluyes l'ayant empesché d'en prendre plustost. Sa Majesté a elle mesme retrouvé la fontaine minérale qui estoit perduë il y a quatre ou cinq ans, et estoit meslée parmy une autre commune, qui luy avoit fait perdre beaucoup de sa force : elle l'a fait separer, et donner un autre cours à celle qui n'est point minérale : de façon que la bonne est maintenant toute pure, et Sa Majesté et tous ceux qui en boivent s'en trouvent très bien. Le Cardinal Duc de Richelieu, qui arriva icy le mesme jour 20 du courant, commence aussi à en boire comme fait toute la Cour, excepté la Reyne : on prépare dans la cour de son logis un théâtre pour les Comédiens, qui est un signe que le Roy veut demeurer en ce lieu quelque temps.

La même *Gazette* du 25 juin 1633 contient également des nouvelles militaires et diplomatiques datées de Toul et de Metz, dépêches probablement reçues à Forges par le roi, et par lui mises en forme avant d'être envoyées à Renaudot²⁰. Il est sûr que les manuscrits originaux du roi encore conservés ne subsistent plus qu'à l'état d'épaves. Sans risque de beaucoup se tromper, on peut affirmer que le roi et son ministre ont rédigé eux-mêmes la plupart des très nombreux passages de la *Gazette* où ils sont mis en scène.

Encore ne limitaient-ils pas là leur collaboration à la feuille de Renaudot. Ils envoyaient au gazetier les relations et autres récits que rédigeaient pour eux les généraux commandants en chef des armées du roi. Le 20 septembre 1634, un des mémoires que Richelieu avait coutume de faire parvenir au roi lorsqu'il était séparé de son maître informe Louis XIII que le gouverneur de Perpignan, commandant les troupes espagnoles du Roussillon avait été pris alors qu'il poussait une reconnaissance en territoire français pour découvrir le dispositif des armées du roi. Voyant aussitôt toute la propagande que l'on pouvait tirer d'une telle information, le roi note en marge du mémoire de son ministre : « Je croy qu'il sera très bon de faire mettre cette nouvelle dans la *Gazette* pour faire voir à tout le monde que c'est eux qui nous attaquent. » Il est immédiatement obéi, et approuve l'*Extraordinaire* du 21 septembre – « Il est très bien », note-t-il – que Richelieu lui présente le

¹⁹ BnF, manuscrit français 3840.

²⁰ *Lettres... du Cardinal de Richelieu, op. cit.*, t. IV, p. 470-471, manuscrit français 3843, fol. 48.

22 : « Sa Majesté verra par l'extraordinaire des gazetes, comme le fait de dom Joan de Menesses y a esté mis ainsy qu'elle l'a commandé²¹. » Lorsque son neveu Pont-de-Courlai, général des galères, remporte une victoire navale au large de Gènes, Richelieu s'occupe tout particulièrement de l'*Extraordinaire* que Renaudot va devoir publier : « Je vous prie de mander à Renaudot qu'il n'imprime rien de cette action jusques à ce que je luy envoie la relation, écrit-il à Chavigny le 15 septembre 1638. J'en ay veu une qui n'est bien, en ce qu'elle blesse tous les capitaines de nos gallères. » Deux jours après, il envoie le récit promis : « Je vous envoie la relation du combat des galleres, comme il la faut donner à Renaudot ; je l'ay fait corriger en certaines choses qui blessoient tous les capitaines en général, sans exception de ceux qui ont le mieux fait²². » Quand il faut raconter une défaite, il importe de diminuer les pertes. Le 22 septembre suivant, le cardinal recommande à son secrétaire d'État à propos du désastre de Fontarabie : « Il faut mander à Renaudot qu'en parlant dans ses gazettes du lèvement du siège de Fontarabie il exprime la perte des morts à cinq ou six cens et autant de prisonniers, avec dix canons ; ensuite de quoy Renaudot n'oubliera pas à remarquer que nous en avons pris cinq ou six cens cette année, et autant qu'on leur en a fait perdre dans la mer²³. »

Dernier type de documents fournis à Renaudot par le roi et le cardinal, une série de pièces officielles, telles que les déclarations du roi, les édits, les ordonnances, les arrêts du conseil. Il s'agit pour Louis XIII et Richelieu de donner le plus de publicité possible à leurs décisions. « Je vous envoie le mémoire des officiers absens de l'armée de M. le Mareschal de La Force que le roy veut qui soient cassez et dégradéz, afin que vous les mettiés tous dans l'ordonnance que vous expédierés, ainsy que nous l'avons résolu, écrit le cardinal au secrétaire d'État Servien, le 12 août 1635. Je vous prie lorsqu'elle le sera de me l'envoyer afin de la faire mettre dans la *Gazette*. Il faut aussy envoyer lad. ordonnance aux deux armées²⁴. »

²¹ *Id.*, t. IV, p. 608-611.

²² *Id.*, t. VI, p. 175-176, 179-181.

²³ *Id.*, t. VI, p. 187-189.

²⁴ *Lettres... du Cardinal de Richelieu, op. cit.*, t. V, p. 931.

D'autres correspondants, Chapelain, Arnauld...

Le roi et son ministre n'étaient pas les seuls pourvoyeurs de la *Gazette* en matière de *Relations*. La correspondance de Jean Chapelain nous apprend que le poète de *La Pucelle* recevait de son patron le duc de Longueville, général en chef des armées du roi en Franche-Comté, en Italie puis en Allemagne les *Relations* des hauts faits de ses troupes. Après en avoir arrangé le texte, Chapelain les faisait imprimer par Renaudot²⁵. Souvent minutieux, indiquant très précisément les noms des officiers ayant participé à l'action, soit pour les féliciter, soit pour les blâmer, ces récits avaient pour objectif de susciter dans la noblesse de l'enthousiasme à servir le roi²⁶. Après la déroute de Fontarabie, Chapelain félicite le marquis de Gesvres de s'en être tiré avec honneur :

Quand vous auriez achevé de prendre cette place, comme vous estiez à la veille, vous ne seriez pas plus glorieux que vous estes et ce qui doit extrêmement calmer vostre desplaisir, est que toute la Cour en est persuadée ainsy, vos derniers devoirs pour empescher le malheur ayant esté sceus de deça de tout le monde avec applaudissement et compassion, considérant mesme l'estat où vos blessures vous avoient réduit. Mr le Prince, par ses

²⁵ *Lettres de Jean Chapelain, op. cit.* Le tome I couvre la période s'étendant de septembre 1632 à décembre 1640. Toutes les lettres de Chapelain conservées à la BnF (manuscrits français, nouvelles acquisitions, 1885-1890) n'ont pas été éditées. L'historien de la presse est en droit de regretter telle ou telle omission. Voir Georges Collas, *Un poète protecteur des lettres au XVII^e siècle. Jean Chapelain (1594-1674)*, Paris, Perrin et Cie, 1912, notamment les p. 84-88.

²⁶ Certaines *Relations* étaient accompagnées d'un plan de la bataille qui n'a pas été conservé dans les recueils de la *Gazette*. Le 3 septembre 1638, Chavigny informe Richelieu qu'il a transmis au gazetier la *Relation* du combat naval de Guatari : « J'ay donné la relation de la bataille gagnée par Monsieur de Bordeaux à Renaudot, et feray imprimer le plan, ainsy que Monseigneur me le commande. » (BnF, manuscrit français 9354, fol. 259, publié par Orest Ranum, *Les Créatures de Richelieu, Secrétaires d'État et Surintendants des Finances, 1635-1642*, Paris, A. Pedone, 1966, p. 107-109). Chapelain confirme cet usage : « Monseigneur, Depuis la lettre escrite j'ay recouvert la Relation du malheur de Thionville et le plan du campement et commencement de circonvallation de Mr de Feuquièrre autour de cette place. Je vous envoie l'un et l'autre et j'espere que, par le narré véritable de cette bataille et la disposition de son camp, vous le plaindrez de ce mauvais succès et qu'en attribuant la faute à ceux qui l'ont causé, vous ne l'estimerés pas moins vaincu que vous avés fait victorieux. » (Lettre au duc de Longueville, 26 juin 1639, *Lettres de Jean Chapelain, op. cit.*, t. I, p. 442) Il conviendrait de rechercher et identifier ces plans, qui pour des raisons techniques, ne pouvaient être imprimés avec les *Relations*, mais semblent bien avoir été criés par les colporteurs dans les rues de Paris en même temps que les récits qu'ils étaient chargés d'illustrer. Voir à ce sujet les excellentes remarques de Pierre Rézat, « Aux confins de la presse : information graphique et information écrite. Récits et plans de batailles », *Le journalisme d'Ancien Régime. Questions et propositions*, Pierre Rézat, dir., Presses universitaires de Lyon, 1982, p. 151-166.

lettres, et le gentilhomme qu'il envoya, par sa relation, ont rendu des témoignages qui vous doivent extrêmement plaire²⁷.

La correspondance d'Henri Arnauld, celle de Chapelain prouvent qu'arrivaient chaque semaine à Paris des gazettes imprimées et des nouvelles manuscrites par les courriers de Londres, Bruxelles, Cologne, Bâle, Lyon, etc. Les nouvelles venues de Hollande et d'Allemagne étaient traduites par Jean Epstein, allemand et calviniste, fondateur malheureux des *Nouvelles ordinaires*. Renaudot, mais aussi Chapelain et Arnauld bénéficiaient des traductions d'Epstein. L'auteur de *La Pucelle* dirigeait un véritable bureau de nouvelles multipliant chaque semaine les copies d'une gazette manuscrite envoyée au duc de Longueville, à d'autres officiers alors en campagne les marquis de Montausier et de Gesvres, MM. du Fay, de La Lane, de Marinville, à des écrivains et amis tels que Balzac résidant en Angoumois, Godeau dans son diocèse de Grasse. Très lié avec Henri Arnauld, Chapelain paraît avoir fourni une bonne part des nouvelles étrangères que celui-ci envoyait aux époux Barillon. Epstein ne se contentait pas de traduire les nouvelles, il proposait lui aussi une gazette manuscrite reçue en 1636 par le duc Bernard de Saxe-Weimar, en 1639-1640 par le marquis de Montausier. Epstein n'envoyait pas seulement des nouvelles du « septentrion » ou « de Hollande et d'Allemagne », il donnait aussi des informations sur les opérations militaires de la guerre franco-espagnole :

Monsieur, écrit, le 10 août 1640, Chapelain à Montausier, je ne vous diray point le détail de ce qui s'est passé à l'attaque de nos retranchemens d'Arras pour ne pas courir sur le marché du bon Espestein et pour ne remplir pas tout ce papier de nouvelles de guerre. Il suffira de vous dire qu'il ne s'est rien passé de plus beau ny de plus royal en celle cy que ce combat qui d'abord fit espérer au Cardinal Infant de secourir la place et ensuite ayant mis la chose en balance cinq heures durant à la prise et reprise diverse de ce fort de Ranzau, enfin se finit à nostre avantage et avec perte de quinze cent hommes de leurs meilleurs au moins.

Pressé par le duc de Saxe-Weimar puis par Chapelain, le chancelier finit par reconnaître les bons services d'Epstein en lui accordant à la fin de 1639 ou au début de 1640 la nationalité française²⁸.

²⁷ *Lettres de Jean Chapelain, op. cit.*, t. I, p. 292-293, 18 septembre 1638.

²⁸ Sur Epstein, voir les deux titres mentionnés en note 8. Gérard Jubert, *op. cit.*, mentionne qu'Epstein servait à la nation allemande de l'Université d'Orléans les nouvelles en provenance d'Allemagne (p. 161). À propos des rapports entre Epstein et le duc de Saxe-Weimar, consulter le manuscrit Baluze 183 (BnF), lettre de Meusnier au duc, Paris, 11 octobre 1636. Sur les relations entre Epstein, Chapelain et Arnauld, lire les *Lettres de Jean Chapelain, op. cit.*, t. I, p. 521, 558-560, 565, 602, 628, 639, 640, 666, 711.

Renaudot parvint également à obtenir la collaboration d'autres cercles bien informés de la capitale. Le Juge d'arme Pierre d'Hozier fut mis à contribution, ainsi que devait le noter beaucoup plus tard son fils Charles-René : « Comme feu mon pere, le célèbre Pierre d'Hozier, avoit beaucoup de relations par lettres au-dedans et au-dehors du Royaume, et par ses grandes correspondances étoit informé de tout ce qui se faisoit, se disoit et s'écrivoit, Theophraste Renaudot étant son ami, mon pere lui communiquoit toutes ses nouvelles ; et ce fut par là que le plan des Gazettes fut formé et suivi avec le succès qu'il a eu par les secours que mon pere fournissoit pour ce grand ouvrage²⁹. » Enfin Renaudot était en relations suivies avec les frères Dupuy, ainsi que le révèlent les lettres de Peiresc. Il parvint même, après bien des efforts, à en obtenir la communication de lettres du grand humaniste aixois. En novembre 1633, Peiresc écrivait :

Le dict sieur Renaudot voudroit que je luy escrивisse d'ordinaire. Je vous prie de luy dire ou faire dire que j'ay trop peu de santé pour m'assujettir à cela, et que je me priveroy de beaucoup plus grande commodité que ne peult estre celle de voir la *Gazette*, pour esviter de me soubmettre à telle subjection. Quand je vous enverray des nouvelles que vous jugerez de son goust et dont la publication soit indifferante, je ne trouveray pas mauvais que vous les luy laissiez voir, comme vous pourrez faire à cette heure de celles de Constantinople, où il trouvera peult estre des particularitez qu'il n'a pas veües, mais que je me puisse captiver de luy escrire ne de luy en envoyer reglement, c'est ce que je ne sçauroy faire, pour rien du monde³⁰.

Constamment Renaudot recherchait la collaboration de nouveaux correspondants. En septembre 1632, il apostrophait ses lecteurs :

Au lieu de sindiquer mes gazettes quand elles sont faites, donnez moy des matieres pour les faire si veritables qu'elles ne puissent estre sindiquées. Tous y sont bien invitez par l'interest qu'ils ont de procurer le bien public : les curieux, par leur propre contentement : les gens de conscience, par leur

Chapelain est en correspondance constante avec Henri Arnauld : *ibid.*, t. I, p. 335-336, 347, 363-364, 711 (lettres à Arnauld lorsque celui-ci est à Pomponne : 14 décembre 1638, 1^{er} et 15 janvier 1639, octobre 1640), 476 et 702 (ces lettres à M. du Fay de la Trousse, 11 août 1639, et au marquis de Montauzier, 14 octobre 1640, prouvent que Chapelain et Arnauld étaient en relations journalières lorsque tous deux résidaient à Paris). Sur les gazettes manuscrites au XVII^e siècle, lire Roger Duchêne, « Lettres et gazettes au XVII^e siècle », *op. cit.* Sur les informations de Chapelain, sur ses nouvelles manuscrites, consulter Georges Collas, *op. cit.*, p. 84-88.

²⁹ Louis-Pierre d'Hozier, *Armorial général ou Registres de la Noblesse de France*, 1^{re} édition, Paris, 1738-1768 (six registres divisés en dix volumes in-folio), réimpression en fac-similé, Paris, 1863-1905, registre 111, p. 540.

³⁰ *Lettres de Peiresc*, *op. cit.*, t. II, p. 648-649.

zele et leur charité à montrer le droit chemin qui est celui de la vérité à ceux qui s'en dévoient, et empêcher le cours du mensonge. Mais sur tout les Ambassadeurs Residens et Agens des Rois, Princes et Republics qui aiment le service de leurs maistres y doivent avoir une dévotion particulière.

La variété de ses sources donnait-elle à Renaudot une certaine forme d'indépendance ? Il apparaît que le gazetier a pu parfois refuser telle ou telle insertion qui lui était demandée de manière pressante. Ainsi conviendrait-il d'interpréter la curieuse lettre du cardinal de Richelieu au marquis de Sourdis. Le cardinal y vante avec enjouement et quelque ironie les hauts faits de son correspondant qui a pris la petite place de Châtillon-sur-Saône et fait exécuter plus de 200 soldats de sa garnison. Dans un tel contexte, la menace qui plane sur Renaudot est-elle vraiment sérieuse ?

L'histoire fait mention de divers capitaines des siècles passés et du nôtre qui ont pris des places, mais qui en aient pris sans canon, avec deux régiments seulement, places où il ayt eu une forte garnison qu'on a contraint de se rendre à discrétion, laquelle s'est estendue à en faire pendre exemplairement les deux tiers, elle n'en parle point jusques à présent ; mais certainement elle en parlera à l'advenir, sans oublier le nom du généreux marquis qui commandoit en cette occasion. La *Gazette* fera son devoir ou Renaudot sera privé des pensions dont il a jouy jusques à présent. Passant outre, il sera mis une petite inscription aux fontaines qui se font à Jouy, qui portera qu'elles ne sont là que pour un signe que celui qui les a fait venir a l'intention de faire ruisseler autant de sang des ennemis du roy son maistre comme elles pissent d'eau. A la vérité nous n'y ferons pas mention, à ce sujet, de Chastillon, parce que ceux qui ont passé de vie à trépas ayant finy leurs jours par la corde, leur mort n'a pas tant de rapport à l'effusion sanguinaire dont lesdites fontaines seront les hiéroglyphes³¹.

Effets de mise en scène : la bonne entente du roi et de Richelieu

Pour mettre en évidence la fonction de propagande que remplissait la *Gazette*, l'historien a toute latitude de choix à l'intérieur d'un vaste corpus de textes, souvent répétitifs, il faut bien le dire. La *Gazette* s'efforce tout

³¹ *Lettres... du Cardinal de Richelieu, op. cit.*, t. V, p. 50-51, 8/9 juin 1635. Le marquis de Sourdis était anxieux de bien faire, et surtout de le faire savoir en haut lieu. Probablement avait-il dû déjà envoyer lettres sur lettres pour vanter la moindre de ses prouesses. Ainsi s'expliquerait qu'il ait pu essuyer du gazetier un ou plusieurs refus d'insertion. Ainsi s'expliquerait également sa lettre à Richelieu et le ton de la réponse du cardinal. La correspondance reçue par Charpentier (BnF, manuscrit Baluze 337) contient quelques lettres du marquis. Dans l'une d'entre elles (fol. 120), il rend compte de ce qui se passe au camp devant Épinal (3 août 1635).

d'abord de persuader le public que jamais l'entente entre le roi et son ministre n'a été aussi bonne. « La Reine est en ceste ville [Paris]. Le Roy en est party ce matin pour Monceaux. L'Hostel de ville et toutes les Compagnies souveraines furent hier au Louvre recevoir les commandemens de Sa Majesté qui leur fit bon accueil, et leur dist qu'il tiendroit pour ses amis et ennemis ceux qui le seroient de son Cousin le Cardinal de Richelieu. » (*Gazette*, 25 juillet 1631) Après l'exécution du duc de Montmorency, le cardinal, malade, remonte lentement vers Paris. Il est urgent de montrer à tous, que malgré la maladie, Louis XIII et Richelieu s'entendent bien et gouvernent. Tel est le but de ce récit de leurs retrouvailles :

La piété du Roy ne se lassant point, Sa Majesté toucha encor à S. Germain-en-Laye le premier de l'An trois cens soixante malades, et se rendit le lendemain à Versailles, d'où elle fut le troisieme à Rochefort [-en-Yvelines], ville appartenante au Duc de Montbazou, qui venoit d'y recevoir le Cardinal Duc de Richelieu, avec tout le bon accueil qui se puisse dire [...]. Le Roy voulant monter en plus grande diligence dans la chambre du Cardinal, s'y rendoit par un petit escalier qui en abbrege le chemin, lors que Son Eminence avertie de l'arrivée de Sa Majesté, descendoit par le grand degré le plus viste que ses forces luy pouvoient permettre. Ils retournent donc sur leurs pas, et la foule les ayant encor retardez quelque temps, se trouvent enfin dans la court du chasteau. Le Cardinal n'aperceut pas plustôt le Roy qu'il se jette aux pieds de Sa Majesté, qui le relevant promptement d'une main l'embrasse de l'autre, luy redoublant tant de caresses que les larmes de joye, en tombèrent à la plus-part de l'assistance, confessant n'avoir jamais veu de tesmoignage d'une bonté plus cordiale de la part d'un Maistre, et d'une affection plus pleine de respects de quelque sujet que ce puisse estre. Puis quand le transport eut fait place au discours : le Roy luy dist qu'il recevoit autant de joye de le revoir en bonne santé (laquelle il luy recommandoit sur toutes choses) comme leurs ennemis avoient tesmoigné de contentement de la fausse nouvelle de sa mort : par où il aprenoit tous les jours avec grande raison que sa conservation luy estoit si chère.

Le cardinal répond au discours du roi, puis tous deux s'entretiennent deux heures en particulier. Dans cette relation extraite de la *Gazette* du 8 janvier 1633, le pouvoir monarchique se met lui-même en spectacle. Rien ne manque à la scène, pas même l'assentiment explicite de l'un des spectateurs, représentant symbolique de tous les sujets du roi : « Pendant leur entretien fut laschée de bonne grace cette parole par un Capitaine : *Portez vous bien seulement tous deux et nous laissez faire le reste.* Il me fut malaisé de discerner qui l'a dist, pour la grande multitude de Seigneurs et personnes de marque qui y estoient. » De temps à autre, lorsque l'opportunité s'en faisait sentir, la *Gazette* proposait à ses lecteurs le

même genre de texte. Pour affirmer son autorité, Richelieu avait besoin de prendre le public à témoin des manifestations de confiance que lui prodiguait son maître.

La *Gazette* prend soin de souvent valoriser le roi, souverain ombrageux et jaloux de son autorité. Elle donne l'image idéale d'un roi père de son peuple, assidu aux devoirs de sa fonction. Pendant les premières semaines de 1632, Louis XIII est en Lorraine, où tel un ingénieur, il se passionne pour l'art des fortifications. L'image de ce roi travailleur fait contraste avec la frivolité de la vie de Monsieur son frère à Bruxelles. Le cardinal est rarement mis en valeur en dehors de ses liens de subordination vis-à-vis de la personne royale. En janvier 1634, Richelieu prononce une harangue lors du lit de justice tenu par le roi. Il y vante les bienfaits de sa politique. La *Gazette* du 21 ne tarit pas d'éloges sur le discours du ministre. Renaudot va même plus loin. Il publie la semaine suivante un *Extraordinaire* numéroté et paginé à la suite de ses numéros ordinaires (n° 9, 28 janvier, p. 33-36). La *Lettre de Monsieur Cohon, évêque de Nismes : écrite le 21 janvier 1634 à Monseigneur le Cardinal de Lyon, sur le sujet de la Harangue de Monseigneur le Cardinal Duc* est précédée d'une longue introduction très, trop laudative : « Les uns, et des plus éloquens du Barreau, dirent tout haut, qu'ils avoient ouy tout ce qu'on pouvoit attendre d'un homme : dont la portée ne pouvoit aller au-delà. Les autres ne craignirent point de dire qu'il y avoit plus que de l'homme : estimans qu'ainsi que Dieu a assisté extraordinairement le Roy en beaucoup de ses actions : ainsi en cette occasion avoit-il voulu, par un secours plus qu'ordinaire, faire que ses serviteurs se surpassassent eux-mêmes à son avantage. » C'était aller trop loin. Ce ne fut pas du goût de tout le monde. Ce pas de clerc fut immédiatement réparé. L'*Extraordinaire* n° 9 disparut dès son impression. Les *Nouvelles ordinaires* qui le suivent dans le recueil de la *Gazette* portent le même n° 9 et la même pagination 33-36³². D'ordinaire, les éloges du cardinal sont plus

³² Nous connaissons deux exemplaires de cet *Extraordinaire* n° 9. L'un d'eux est conservé à la Bibliothèque municipale de Versailles, relié à sa place dans le recueil de 1634 de la *Gazette*, coté D in-4° 522. L'autre est signalé dans les *Mémoires de Mathieu Molé, op. cit.*, t. II, p. 204-206. Il est amusant de lire le commentaire de Champollion-Figeac. Celui-ci ignorait qu'il s'agissait d'un *Extraordinaire* de la *Gazette* : « Cette lettre de M. Cohon fut imprimée dans un Recueil du temps, de format in-4°, à la page 34. Mathieu Molé l'a détachée de ce Recueil, dont le titre nous est inconnu, et il l'a classée parmi ses papiers. Nous la reproduisons donc suivant les intentions de l'auteur des *Mémoires*. Au bas du feuillet 35 (*sic*, en fait il s'agit de la page 36) on lit : « Du Bureau d'Adresse, rué de la Calandre, au grand Coq, proche le Palais à Paris, le 28. de Janvier 1634. » De plus, à la page 33, se trouve le fragment d'un éloge du discours du Cardinal de Richelieu, dont voici le texte. » Suit un extrait du texte que nous citons.

discrets. Richelieu est le second fondateur de la Sorbonne – « Les études de théologie ne fleurirent icy jamais tant qu'elles sont à present. Les soins et la libéralité dont le Cardinal Duc de Richelieu a tellement restauré la Sorbonne qu'elle le reconnoist pour son second fondateur, ayans allumé és autres Prelats le desir d'assister aux frequens actes des escoliers et en eux une louable émulation à bien faire. » (*Gazette*, 20 février 1632) –, pense à l'avenir des soldats estropiés (12 et 26 août 1634), s'efforce de favoriser la réforme des monastères bénédictins (2 août 1636), etc.

En mai 1635, le roi très-chrestien déclare la guerre au roi catholique. Comment justifier que le roi de France soit l'allié des protestants d'Allemagne et des Provinces-Unies contre les Habsbourg catholiques ? Feuille de propagande, la *Gazette* fait elle aussi la guerre aux Espagnols et aux Impériaux. La politique du cardinal est conforme à la raison et ne nuit pas au respect qu'il voue à l'Église. Telle est l'une des conclusions que la *Gazette* tire de la réception que Richelieu offre au duc de Parme venu visiter le roi à Paris. Après la comédie et le concert, le cardinal donne le souper à son hôte : « Toutes choses s'y passèrent avec tant d'ordre et de règle que tous y soupèrent fort bien sans rompre leur jeûne : s'estans à cette fin contentez de faire une simple collation au lieu du disner. Car on peut dire sans flatter Son Eminence, que tout ce qui se passe par son ordre est tousiours conforme à la raison; et que jamais les devoirs qu'il rend à l'Etat ne choquent ceux que tout Chrestien et luy particulièrement, doivent à l'Eglise. » (*Gazette*, 23 février 1636) Comme le cardinal, les armées du roi respectent la religion catholique. Ce n'est pas le cas des armées espagnoles. En Italie, le duc de Rohan fait exécuter trois soldats qui avaient volé des ornements dans une église, et restituer ces objets de culte aux Espagnols qui les refusent : « Cependant que les partisans de la maison d'Autriche continüent à couvrir ses desseins ambitieux du manteau de la Religion, et que les plus simples s'y laissent attraper comme les cailles au chant des pipeurs : je vous donne les effets d'un Roy veritablement Tres-Chrestien, et les soins qu'ont ses Ministres et Generaux d'armées, après qu'ils ont eu restabli le service divin ez lieux d'où il avoit esté banni depuis plusieurs années, comme en la Valteline, où il a esté remis par le dernier Traité : à faire punir et reparer les torts et dommages receuz par l'Eglise, et le procedé des Espagnols en telles rencontres [...]. Ces nouvelles ne furent pas plustost arrivées à Rome, qu'elles firent honte aux plus factieux et zelez au parti Espagnol : lesquels suivans les traces de leurs predecesseurs employent plus de soin à décrier

le pieté des François qu'à faire voir des preuves de la leur, autres que de parole. » (*Extraordinaire*, 4 juin 1636)

Surprises et anxiétés lors de l'« année de Corbie »

En 1636, Renaudot a publié 104 numéros ordinaires (*Gazette* et *Nowvelles ordinaires*) et 99 *Extraordinaires*, soit 203 numéros et 836 pages. En cette « année de Corbie », la guerre est omniprésente. Presse de propagande, presse-spectacle, la *Gazette* célèbre les hauts faits des armées du roi. La moindre escarmouche où les Français, leurs alliés suédois, hollandais ou savoyards ont l'avantage occupe autant de place qu'une grande victoire. Comment la *Gazette* rend-elle compte de l'invasion espagnole ? Depuis le début de juin, l'attention des lecteurs est retenue par les nouvelles du siège de Dole. Rien ne laisse deviner que tout va se jouer en Picardie. Tout juste une simple note indique-t-elle dans la *Gazette* du 5 juillet que le maréchal de Brezé « s'en va commander les armées du Roy dans la Picardie, pour s'opposer aux desseins des Espagnols qui investirent la Capelle le 3^e de ce mois, sur les sept heures du matin. Mais la place est si bien munie de tout, et notamment d'un Gouverneur de courage et de naissance, le Baron du Bec, qu'ils y trouveront à qui parler. » Fort heureusement, le récit d'une « sanglante deffaitte des Espagnols dans le Milanez » (*Extraordinaires* des 9 et 11 juillet) vient faire oublier l'inquiétante situation de la frontière picarde. Le 18 juillet, il faut se résoudre à avouer la défaite, en la minorant autant que faire se peut : « Comme la prise de La Capelle par les Espagnols estoit trop incertaine, lors que la dernière Gazette s'imprima pour y pouvoir estre employée : elle est à présent trop divulguée pour attendre la prochaine et pour avoir besoin d'un long discours. » Laborieusement, le rédacteur s'emploie ensuite à démontrer que cette place est « de nulle conséquence, n'est attachée à aucune ville, n'est sur aucune riviere, et a esté seulement construite pour servir de sentinelle à la France, et d'un dehors qui puisse donner lieu d'assembler une armée pendant qu'on l'attaquera. En un mot c'est une mauvaise place. » La *Gazette* du 19 juillet informe des dispositions que le roi a prises pour protéger la Picardie. Dans celle du 26, une nouvelle de La Fère, datée du 20 juillet, décrit le mouvement des troupes espagnoles, laisse entrevoir la gravité de la situation militaire. Le 2 août, la *Gazette* veut bien faire allusion, comme en passant, à la prise de la place du Catelet, et se veut rassurante : « L'armée Espagnole s'est retranchée entre Le Catelet et La Capelle : les nostres sont entre La Fère et Corbie ; où le Comte de Soissons et les Maréchaux

de Chaulnes et de Brezé donnent si sagement et courageusement les ordres, que les ennemis ne sçauroient faire aucun progresz. »

Imperturbablement, Renaudot donne par ailleurs de bonnes nouvelles des autres théâtres de la guerre : Allemagne, Alsace, Franche-Comté, Italie. Cela semble peu plaire à ses lecteurs qui probablement préféreraient des informations plus circonstanciées de Picardie. Aussi le gazetier s'excuse-t-il presque de continuer à rendre compte des combats opposant Suédois et Saxons : « Le temps nous apprenant les choses plus au vrai, et l'expérience nous faisant voir l'interest que nous avons aux bons ou mauvais succez des affaires de nos ennemis, mesmes es lieux éloignez : cette considération, nonobstant les mécontentemens de ceux qui ne sçavent ce qu'il leur faut, me fait vous continuer la suite de l'histoire journaliere des guerres d'Allemagne. » (*Extraordinaire*, 7 août 1636). Feuille habituée à claironner le moindre succès des armées du roi, la *Gazette* a eu bien du mal à avouer les premières défaites. Après quelques moments de flottement, le pouvoir reprend les choses en mains : la *Gazette* organise tout son discours autour des faits et gestes du roi, et sans oublier de déconsidérer l'ennemi, donne de nombreuses informations sur les opérations militaires. Outre les nouvelles d'Allemagne, l'*Extraordinaire* du 7 août met en scène la réception que le roi a donnée deux jours auparavant aux corps de métiers de Paris. La monarchie y est magnifiée, résumant à elle seule la longue histoire du pays, la « patrie » :

Le 5^e de ce mois, sur les cinq heures après midi, le Roy arrivé de son chasteau de Madrid en cette ville, fut dans la grande galerie du Louvre, dite la galerie des Roys ; pour ce que tant Sa Majesté que la grande suite de Roys ses predecesseurs qui ont régi cette ancienne Monarchie, y sont representez, comme autour d'eux les hommes illustres qui ont fleuri sous leurs regnes. Le Roy se tenant à l'un des bouts près du balcon qui regarde la riviere ; Tous les corps des mestiers de cette populeuse ville de Paris vinrent saluer Sa Majesté, et lui faire offre de leurs personnes et biens pour la levée des gens de guerre qu'elle trouveroit necessaire d'opposer à l'incursion des ennemis [...]. Chacun de ces corps s'entretenant au retour des puissans efforts qu'il va faire pour rembarrer ceux de l'ennemi et lui montrer qu'il est plus aisé d'attaquer les François que de les vaincre. L'expérience du passé ayant fait voir que rien ne leur est cher ni impossible pour le service de leur Roy, la defense de leur honneur, de leurs vies, de leurs biens, et de leur patrie.

La *Gazette* du 9 août informe les Parisiens que l'ennemi a franchi la Somme le 4 et fait route vers Corbie ; celle du 16 que « les Espagnols qui sont entrez dans la Picardie y continuent le siege de Corbie » ; celle du 23 annonce la capitulation de la place : « Ce qui sert plustost à accroître

l'indignation des bons François qu'à leur faire avoir bonne opinion du courage de leurs ennemis, puisqu'ils ne l'ont point encor fait là paroistre. Les Allemans, Italiens et Espagnols apres y estre entrez, ont violé toutes les femmes : pillé et saccagé la ville, avec des desolations estranges, en recompense de la lascheté que les habitants ont montré à se défendre. Le mesme jour, S. M. apres avoir donné ordre à cette ville ici en père et protecteur de son peuple, est allé au dehors faire le Roy, visitant lui-mesme ses places, et prenant connoissance particuliere de leurs fortifications.» La même feuille nous apprend que sur l'ordre du roi, le prince de Condé a levé le siège de Dole.

Bien sûr, toutes ces gazettes retentissent des efforts déployés pour arrêter la progression de l'ennemi. Dès le 29 août, les *Extraordinaires* mettent en valeur les quelques succès obtenus par les soldats du roi. L'attention se concentre sur le blocus que le roi et son conseil ont décidé d'organiser autour de Corbie. Au cours des quatre derniers mois de « l'année de Corbie », les communiqués triomphaux succèdent les uns aux autres. Entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre, Renaudot publie 39 *Extraordinaires* : 16 sont consacrés en tout ou en partie à la guerre en Picardie (41 %), 10 au siège et à la reprise de Corbie (25 %). La guerre sur la frontière bourguignonne occupe 12 *Extraordinaires* (30 %) : la résistance de Saint-Jean-de-Losne et la « honteuse fuite de Gallas » sont le sujet de trois d'entre eux.

Une gazette suspecte d'inexactitude, voire de mensonge ?

Tout ce contenu ralliait-il autour du roi et de son ministre les forces vives de la « patrie » ? On en peut douter. La correspondance de Guy Patin donne un tout autre son de cloche. Les préoccupations de cet esprit fort sont bien éloignées de celles de la *Gazette*. Le 29 août 1636, il écrit à son confrère le médecin troyen Belin :

Je vous dirai brièvement, pour réponse à la vôtre datée du 26 de ce mois, que *in praesenti rerum nostrarum tumultu*, après la prise du Catelet, le roi ayant demandé du secours au Parlement et autres grandes compagnies de cette ville, les autres s'étant mises en leur devoir, en cas si urgent notre doyen assembla notre Faculté *speciali articulo*, où il fut conclu que nous donnerions pour cet effet au roi, *ex aerario nostro*, mille écus comptants : ce qui a été fait, avec bonne quittance qu'en a tirée notre doyen. On n'a point laissé, outre ce, de nous faire demander par chaque capitaine des quartiers que nous donnassions encore quelque chose pour avoir de la cavalerie ; mais fort peu ont donné, joint que cette seconde demande ne regardoit que les plus riches : pour moi, j'ai dit à ceux qui me sont venus trouver, que tout ainsi

que la terre ne rapportoit qu'une fois l'an, et que mes rentes ne m'étoient payées qu'à peine une fois l'an, je ne pouvois aussi donner qu'une fois, et que je ne pouvois davantage : je me contente d'avoir donné une douzaine d'écus pour ma part.

Patin traite ensuite d'une question que lui a soumise son correspondant : les médecins parisiens étant exemptés de la garde bourgeoise, comment étendre ce privilège à leurs confrères de Troyes³³ ?

Aux yeux de certains de ses lecteurs, la *Gazette* était suspecte d'inexactitude, voire de mensonge, car ils n'ignoraient pas ses liens avec le pouvoir. Le marquis de Gesvres s'étant mis en tête de rédiger une *Relation* du désastre de Fontarabie, Chapelain se fait un devoir de le conseiller. Il n'épargne pas la *Gazette* : « Cela m'oblige à vous en donner encore un [avis] que vous trouverez peut estre délicat, encore que je n'y voye aucun péril, puisque vous ne faites pas ce travail pour estre veu dans ce temps et que vous n'en voulez rendre tesmoins que Mr de Saint-Nicolas [Henri Arnauld] et moy ; je le déduirois partout selon la connoissance que j'aurois de la vérité [...] je ne m'en rapporterois point à la *Gazette* et dirois les choses comme elles sont, pour ce que, quelque jour, cette Relation sera un original pour l'histoire, et il seroit fascheux qu'on la peust arguer de flatterie ou de peu de vérité. Dans les autres que l'on prendra dans la *Gazette*, je voudrois tousjours que ce fust après les avoir repassées la plume à la main, afin de les rectifier, et par le changement des termes et du stile, monstrier que la Relation est toute d'une main. » (5 février 1639)³⁴. Décidément, Chapelain n'ignorait rien des conditions de rédaction de la *Gazette* !

Arnauld et Chapelain n'avaient pas plus d'estime pour le contenu des gazettes étrangères, notamment celle de Bruxelles. Les comptes rendus des généraux ennemis, tels ceux de Piccolomini, étaient considérés avec beaucoup de méfiance. Les gouvernants eux-mêmes étaient victimes de ce système de communication où la demi-vérité côtoyait le mensonge. Qui croire ? Richelieu en fit certainement plus d'une fois l'expérience. Les 11 et 13 août 1639, la *Gazette* avait rendu compte du combat de Saint-Nicolas :

Dans laquelle bataille nous avons gagné cinq pièces de canon aux ennemis, perdu 30 officiers, et eu plus de 150 soldats tués ou blessés, mais les ennemis n'y ont eu guères moins de 2 000 soldats tués ou noyés. Nous leur avons fait

³³ *Lettres de Gui Patin, nouvelle édition augmentée de lettres inédites...* par Joseph-Henri Reveillé-Parise, Paris, J.-B. Baillière, 1846, 3 vol., t. I, lettre 22.

³⁴ *Lettres de Jean Chapelain, op. cit.*, t. I, p. 380.

300 prisonniers, entre lesquels se trouvent dix capitaines, cinq alfières et quarante-cinq autres officiers, la plupart Espagnols naturels.

Un tel compte rendu avait été contesté par les gazettes étrangères. Aussi, le 25 août le cardinal enquêtait-il auprès du maréchal de La Meilleraye :

Les ennemis ayant esté sy impudens d'espandre dans leurs gazettes qu'ils n'avoient perdu que 200 hommes au combat de St. Nicolas et trois ou quatre officiers, sans parler en aucune façon du canon, je vous prie me mander déterminément combien vous avés eu de prisonniers sains ou blessés, combien d'officiers, quel nombre a esté celui des morts tués ou noyés, tant par ce qu'on a peu compter que par le rapport des prisonniers ; quel canon vous est resté, combien il en a esté jeté dans l'eau, quel esquipage d'artillerie et quel bagage a esté pris, enfin toutes les particularités de vostre avantage, afin que, par la différence qui se trouvera entre ce que disent les ennemis et la vérité de cette affaire, on puisse juger l'estat qu'on devra faire à l'avenir de leurs vanteries³⁵.

À menteur, menteur et demi. Ainsi parvenait-on à une véritable désinformation.

³⁵ *Lettres... du Cardinal de Richelieu, op. cit.*, t. VI, p. 487-488.

Chapitre VI

Renaudot et le siège d'Arras en 1640 : un vrai journaliste sachant adapter rubriques et contenus aux aléas de l'actualité

Passé maître en matière de propagande, mais sachant également donner de fort bonnes leçons de journalisme dans les nombreuses préfaces dont il accompagnait ses *Extraordinaires* ou autres *Relations*¹, Renaudot était-il un bon journaliste ? Impossible de comparer le contenu de la *Gazette* avec celui d'une autre feuille, seule méthode qui permettrait d'en juger précisément ! L'historien a cependant la chance de disposer des très remarquables lettres d'Henri Arnauld aux époux Barillon². Certes, c'est vouloir comparer une correspondance privée, libre dans sa réflexion, avec une gazette tenue en laisse par un pouvoir autoritaire et tatillon. Arnauld jouit d'un grand avantage dont il connaît tout le prix. Ne proteste-t-il pas le 9 novembre 1639, parce que le président Barillon s'est permis de faire lire ses lettres à Scarron, l'un de ses confrères parlementaires : « M. Scarron m'a dit aujourd'hui tout hault en compagnie qu'il avoit veu de mes lettres à Amboise [lieu d'exil des Barillon]. Je vous demande derechef de grâce de ne les pas montrer ainsi car vous voyez que je vous escrips toutes choses avec liberté. Et ce que je vous dis a vous je me garderois bien de le dire a d'autres. » À y bien regarder, cependant, la comparaison est pleinement justifiée. Écrivant deux fois par semaine à ses correspondants, l'abbé de Saint-Nicolas est pris, comme Renaudot, dans l'urgence du moment. Comme le gazetier aussi, il doit s'efforcer de rechercher les nouvelles, et parmi les nombreux « bruits », il doit démêler le vrai du faux. Enfin, il permet de connaître très exactement ce que pouvaient réellement savoir les cercles parisiens bien informés en cas d'actualité « lourde ». Ce véritable étalon devrait donc permettre de juger le sérieux du travail de Renaudot.

« Ce seroit une grande entreprise »

Voici par exemple le siège d'Arras, une longue entreprise qui dura près de deux mois – du 13 juin au 10 août 1640 –, dont il convient de

¹ Voir *supra*, le chapitre II.

² Voir *supra*, le chapitre IV.

rappeler très succinctement les grands moments. Arras est investie par l'armée du roi commandée par les maréchaux de la Meilleraie, de Châtillon, de Chaulnes. Après l'achèvement de la circonvallation et le creusement des tranchées, les Français posent des mines sous les défenses espagnoles. Installés à Amiens, le roi et le cardinal s'efforcent de soutenir et de ravitailler les assiégeants par l'envoi de troupes de secours et de convois. Alors que les assiégés essaient quelques sorties, les forces espagnoles, commandées par le Cardinal-Infant, tentent de désorganiser le dispositif français et d'empêcher les convois de parvenir devant Arras³.

Dès le 12 juin se répand à Paris la nouvelle du siège. « On me vient d'assurer que la nouvelle arriva hier au soir que M. de Chastillon a assiégé Arras : ce seroit une grande entreprise. On a peine à la croire », écrit le 13 juin Arnould. Il ajoute le dimanche suivant (17 juin) : « On parle toujours d'Arras. Mais on n'a point encore de nouvelles que le siege soit commencé. Le Roi s'en va à Amiens pour s'approcher de son armée. » C'est seulement le mercredi 20 juin qu'Arnould peut affirmer : « Enfin Arras est assiégé tout de bon. On le disoit avant que cella fust. C'est une grande entreprise. » Pas question pour Renaudot de se faire l'écho de tous ces bruits. Expression du pouvoir, contrôlée par Richelieu, la *Gazette* se contente d'annoncer le 16 juin : « Toutes nos armées sont en pays ennemy, et en fort bon estat [...] Le Roi estoit encore le 13 du courant à Varennes, et son Eminence à Blerancourt. » Il faut attendre la semaine suivante (23 juin) pour lire dans la *Gazette* un communiqué manifestement inspiré par Richelieu, daté du 17 juin à Amiens, justifiant les débuts hésitants de la campagne et le choix d'Arras :

Sur l'avis que les ennemis rendus de jour à autre plus incertains des desseins de nos armées, par les diverses marches d'icelles, avaient tellement degarni de gens de deffence la ville d'Arras qu'il ne s'y trouvoit que quinze cens hommes de guerre : une partie de sa garnison ordinaire en ayant esté tirée pour renforcer les villes de Bethune, Aire, Bapaume, et autres places que les

³ Sur le siège d'Arras, consulter l'ouvrage très vieilli d'Achmet d'Héricourt, *Les sièges d'Arras, histoire des expéditions militaires dont cette ville et son territoire ont été le théâtre*, Arras, Topino, 1844, p. 155-250 ; cet auteur a puisé sa documentation dans les relations manuscrites du temps, ainsi que dans les quelques papiers de Richelieu alors connus grâce à Antoine Aubéry, *Mémoires pour l'histoire du cardinal duc de Richelieu*, Cologne, 1667, 7 vol. ; il n'a pas utilisé la *Gazette*. Lire également les excellentes observations de Louis-Martial Avenel, *Lettres... du Cardinal de Richelieu, op. cit.*, t. VI, p. 696-718. Enfin, Victor Advielle, *Le siège d'Arras en 1640. D'après la Gazette du temps*, Arras, H. Schoutheer et Paris, Chossonery, 1877, 96 p., a reproduit intégralement tous les passages de la *Gazette* consacrés au siège d'Arras, mais sans jamais donner aucun commentaire.

nostres feignoient de vouloir attaquer : nos Generaux ont investi la dite ville d'Arras le 15^e [*sic*] de ce mois sur les trois heures après midi, et dès l'instant on se mit à travailler à la circonvallation, qui doit estre de plus de trois lieues, à laquelle fin sont convoquez tous les paisans de la frontière.

Dans l'annonce du siège, aucun retard de Renaudot sur Arnauld. Mais aucun empressement non plus. La nouvelle est certaine à Paris le mercredi 20 juin. Le gazetier eût pu faire les frais d'un *Extraordinaire*. Il a préféré attendre le numéro ordinaire du samedi suivant. Cette belle sérénité contraste avec l'inquiétude d'Arnauld. À quoi faut-il l'attribuer ? Renaudot a-t-il reçu l'ordre de prendre son temps ? Ou bien, prudence élémentaire, a-t-il fort longtemps attendu le texte du communiqué « officiel » avant de se risquer à parler du siège ?

La suite des événements montre un Renaudot beaucoup plus prompt à réagir face aux contraintes de l'actualité. Trois épisodes du siège ont particulièrement inquiété les contemporains : le combat du 24 juin où le marquis de Gesvres est fait prisonnier, le combat près de Bapaume et l'affaire des deux convois (19 et 23 juillet), la jonction de l'armée de secours et du grand convoi avec les assiégeants, suivie par la grande attaque des Espagnols sur les retranchements français (2 août).

« L'on ne scait encore que confusement »

Arnauld connaît le premier combat dès le 27 juin; la nouvelle en est parvenue la veille à Paris, grâce à un courrier du roi reçu par la reine :

Il arriva hier une nouvelle d'Arras que l'on ne scait encore que confusement : le Roy mande à la Reine que le general Lamboy ayant voulu jeter de l'infanterie dans la place l'a faict escorter par 16 cornettes de cavallerie dont la plus part ont esté deffaicts : et n'est rien entré dedans : et que MM. les marquis de Gesvres et de Breaté ayant poursuivi les ennemis avec trop de challeur avoient esté tuez ou pris on ne sçavoit pas encore lequel des deux [...]. Tout cella est encore obscur. Il faut attendre les premieres nouvelles pour estre bien esclairé de tout ce qui s'est passé en cette occasion.

À la fin de sa lettre, Arnauld revient sur le siège, décrit la circonvallation, ajoute : « On me vient de dire que le Marquis de Gesvres est prisonnier et blessé : on compte la chose diversement. », puis donne la version du combat qui lui paraît la plus vraisemblable, remarquant : « Il y a plus ou moins dans tout cella, par le premier ordinaire : nous vous en manderont davantage. » Quelles sont les véritables circonstances entourant la capture du marquis de Gesvres ? Renaudot choisit là encore d'attendre une confirmation autorisée avant de réagir à l'événement. La *Gazette* du 30 juin contient une nouvelle d'Amiens le 25 juin : il y est

question des affrontements des 19 et 21 juin, nullement du combat du 24. Il était cependant difficile de rester silencieux alors que tout Paris bruissait du combat. Fort heureusement, arrive peut-être au dernier moment – dans la nuit du vendredi au samedi, ou bien le samedi ? – un récit du combat envoyé « du camp devant Arras le 27 juin 1640 ». Aussitôt Renaudot d'insérer au bas de la *Gazette* cet avis, telle une « dernière nouvelle » : « Nous avons « nouvelles d'une notable défaite des ennemis avenue devant Arras le 23^e du courant [*sic*] : de laquelle bien que toutes les particularitez ne m'en soient pas encore venues, je ne laisseray de vous faire part. » Phénomène exceptionnel : n'ayant pas prévu de donner huit pages à ce numéro de la *Gazette*, Renaudot le double en l'accompagnant de quatre pages supplémentaires intitulées « Suite de la *Gazette* »⁴. Manifestement, le gazetier n'avait pu résister plus longtemps à la pression d'un public anxieux de certitudes. Son silence avait dû lui être reproché. Aussi s'en explique-t-il et le justifie-t-il dans une introduction :

La difficulté qu'il y a de dire viste et vray m'avoit fait résoudre à laisser verifier par le temps le detail de ce qui s'est passé devant Arras, pour son importance : ne me restant que ce seul moyen de me garantir aucunement du blasme de ceux lesquels ne se souenans pas que la *Gazette* n'est et ne peut jamais estre qu'une copie du bruit qui court, et par consequent sujette à beaucoup d'erreurs et à se dedire, luy font l'honneur de chercher autant de certitude en elle que le plus severe Juge feroit en une enquete de tesmoins irreprochables. Mais venant à penser que j'imiterois en ce faisant les merciers qui trafiquent de marchandises à la nouvelle mode, lesquels pour n'avoir pas esté diligens en leur negoce trouvent la mode changée et que leur marchandise n'est plus de debit : comme il m'arriveroit si je voulois attendre à verifier par de nouveaux avis ce que j'aurois appris des premiers : car alors mes nouvelles en auroient perdu le nom, et à leur verité en adjousteroient une seconde, qu'elles seraient le rebut d'un chacun : je conclu qu'il vaut mieux prier ceux que mes avis ne contenterons pas qu'ils m'en envoient de meilleurs, sans prejudice de ce que les autres trouveront aussi à reprendre sur eux : puis que rien ne fut jamais au gré de tout le monde.

Ces dernières lignes le montrent bien : cette remarquable défense n'était pas seulement destinée au public. C'était aussi un appel, encore discret, au roi et à ses généraux ; Renaudot leur demandait l'envoi de relations dont il manquait alors cruellement.

Fut-il entendu ? Par la suite, les nouvelles sont plus récentes et plus complètes. La *Gazette* du 7 juillet contient une nouvelle d'Amiens vieille

⁴ Le gazetier a déjà ainsi procédé en 1639, lors de la défaite française devant Thionville : la *Gazette* n° 72, du 18 juin, quatre pages, est suivie d'une « Suite de la *Gazette* » n° 73 de même date, quatre pages.

de deux jours seulement, puis celle du 14 une nouvelle vieille de trois jours. Disposant d'un correspondant parmi les assiégeants, Renaudot insère à partir de ce numéro, à côté de la nouvelle d'Amiens, une relation souvent fort longue venue du camp devant Arras. Le gazetier maintient ce dispositif pendant cinq semaines. Le 14 juillet, la relation s'étend sur 76 lignes, soit près de deux pages, le 21 juillet sur 25 lignes seulement, mais le 28 juillet elle bat tous les records avec 136 lignes, soit près de trois pages et demie, pour revenir les 4 et 11 août à des longueurs plus raisonnables, 53 et 70 lignes. Cantonnées jusque-là dans les *Extraordinaires*, les relations en sont donc comme sorties pour envahir le contenu de la *Gazette*. Comme le siège de Turin donne lieu en juin et août au même genre de correspondance de guerre, il faut attribuer à ce journalisme de reportage l'allongement moyen des nouvelles de la *Gazette* au cours du troisième trimestre de 1640. Avant de parvenir à Paris, les relations passent par Amiens où elles sont très probablement lues, voire corrigées, parfois même peut-être entièrement réécrites par le roi, Richelieu ou leur entourage. Grâce à elles, Renaudot peut réagir plus rapidement aux aléas du siège.

Le combat de Bapaume, puis les deux premiers convois

Depuis le début de juillet, Arnauld assure les époux Barillon que « le siège va bien », mais se préoccupe beaucoup d'un grand convoi que le roi désire acheminer vers Arras. Le 22 juillet il informe ses correspondants que ce convoi serait escorté de 8 à 10 000 hommes et compterait 6 à 7 000 charrettes ! À la fin de sa lettre, il ajoute :

Madame la Princesse a receu ce matin des lettres de M. son fils (le duc d'Enghien) qui luy mande que M. le Grand Maistre [de l'artillerie, le maréchal de la Meilleraie] a deffaict 1 500 chevaux, qu'il en est demeuré 600 sur la place [...] On ne dict nulles particularitez de cella. Monsieur de Chavigny mande à Madame d'Esguillon [la duchesse d'Aiguillon, nièce de Richelieu] que par le moyen du petit convoy l'armée a encore des vivres pour quelque temps : et pour cella le partement de l'autre est differé.

Le 25 juillet, Arnauld infirme la nouvelle venue de Chavigny : le petit convoi n'a pu passer « par le plus grand malheur du monde ». En revanche, il confirme le combat de Bapaume dont il donne les « particularités » et affirme qu'un nouveau convoi, commandé par Saint-Preuil est parvenu à bon port :

On eut hier nouvelle que l'on mande comme tres certaine et assuree. Et j'en ay veu plusieurs lettres d'Amiens du 23 : que Saint-Preuil a fait passer la nuict d'entre le 22 et le 23 un convoy de Dourlans [Doullens] qui porte des

munitions de guerre, dont on avoit besoing au camp, qu'il y a force bœufs, et force moutons et des vivres pour 5 ou 6 jours : ce qui serait beaucoup car cella donneroit temps d'attendre M. du Hallier avec ses troupes pour faire partir de Corbie le grand convoi que l'on faict estat de faire passer tambour battant escorté de 20 mil hommes.

Depuis au moins le 25 juillet, les détails du combat de Bapaume sont connus à Paris. De nouveau Renaudot se trouve au pied du mur. Doit-il informer ses lecteurs à partir de correspondances privées ? Comment rendre compte de l'échec du petit convoi ? Comment faire attendre la relation autorisée qu'il recevra en fin de semaine ? Le gazetier s'en tire assez habilement. Le succès du second convoi annulant en quelque sorte l'échec du premier, il décide de parler d'abord de ce second convoi. À la fin de l'*Extraordinaire* du 26 juillet consacré au siège de Turin, il insère cette « dernière minute » :

En attendant que je vous informe plus particulièrement après l'avoir esté moi-mesme, de ce qui s'est passé au siege d'Arras depuis nos demiers memoires : je vous veux faire part de l'heureuse conduite de cinq cens charrettes, chargées de munitions de toutes sortes, avec huit mille moutons, cent bœufs et grand nombre de vaches, qui sont arrivés heureusement à trois lieues du camp du Roy devant Arras. Ce convoi conduit par le sieur de S. Preuil ; jusques où les généraux de l'armée de Sa Majesté le vinrent recevoir le 23^e du courant. Ce qui fait d'autant mieux espérer du succez de ce siege, que l'on a sceu les ennemis avoir de grandes disettes de vivres.

La relation du 28 juillet, envoyée du camp devant Arras le 24 juillet s'étend sur le combat de Bapaume et le succès du convoi de Saint-Preuil de manière à parler peu du premier. Le récit du combat couvre de gloire les fidèles du cardinal. Parti à la rencontre du premier convoi, le « régiment de Son Eminence » rencontre les ennemis. Le maréchal de la Meilleraie⁵ reste deux heures au combat « d'où il revint son épée sanglante jusques aux gardes, et si genereusement secondé par le Comte de Guiche et tous nos volontaires et officiers, qu'enfin les ennemis furent defaits, avec perte de plus de sept cens de leurs cavaliers morts sur la place ». L'échec du premier convoi est tout juste admis, pour mieux magnifier le succès du second :

Cependant cinquante chevaux et cent mousquetaires sous le sieur de Leschelle, qui conduisoient ce petit convoi, ayans en suivant leur route rencontré un plus grand nombre d'ennemis, furent contraints de rebrousser chemin, et sauverent la plus grande partie des chevaux et dudit convoi. Mais

⁵ Charles de la Porte, duc de la Meilleraie (1602-1664), était le cousin germain du cardinal de Richelieu.

encore que cette rencontre ait coûté bien cher aux ennemis, ce qui est arrivé en suite vous fera mieux voir de quelle adresse les nostres se sont servis pour en faire passer un autre plus grand que le precedent. On mit en ordre de bataille toute l'armée du Roy, qui est à Corbie, que l'on fit marcher vers Ancre, avec force charrettes et caisses vuides, mais qui avoient apparence du contraire.

Trompés par la feinte, les Espagnols poursuivent le faux convoi qui se replie précipitamment vers Corbie, Cependant que le convoi de Saint-Preuil parvient devant Arras sans avoir été inquiété.

Une véritable « douche écossaise »

Dernier grand moment du siège d'Arras, la journée du 2 août a provoqué à Paris une succession de nouvelles contradictoires. Le malheureux Arnould ne sait plus qui croire. Le 5 août, il écrit :

Nous eusmes avant-hier nouvelles qu'un convoi de 2 000 charrettes de vivres commandé par M. du Hallier avec 19 mil hommes avoit joint M. le Grand Maistre qui estoit venu au devant avec 7 ou 8 mil hommes. On despecha icy en mesme temps pour donner cet advis qui fut receu avec beaucoup de joye. On eut hier une autre nouvelle qui elle fut : que les ennemis voyans que nostre camp estoit affaibly de ce que M. le Grand Maistre en avoit tiré pour venir au devant du convoi prirent ce temps là pour attaquer nos retranchements, et le firent avec tant de vigueur qu'ils forcerent le quartier de Ramsau, et en furent maistres une heure. Mais tous y estant couru et mesme MM. les volontaires qui estoient au convoi, lesdits ennemis furent rechassés avec grande perte et on leur fict quitter un fort qu'ils avoient pris. Voilla tout ce que l'on en sçavoit encore hier au soir. Vous voyez que cella est bien confus. Il faut qu'il y ait plus ou moins. Le Roy a despeche Sanguin [?] page de l'escurie à la Reine pour luy dire cette nouvelle qu'il luy mande comme tres bonne, et l'asseurer que les ennemis n'ont jetté pas un homme dans la ville. C'est de quoy l'on peult doubter s'il est vray qu'ils ayent este maistres si longtemps du quartier de Ramsau. Les premieres lettres qui viendront des particuliers nous esclaireront de tout.

Il faut ici reprendre la succession des événements. Le 1^{er} août, les gentilshommes entourant le roi à Amiens – les « volontaires » dirigés par le Grand Écuyer de France, Cinq-Mars, favori du roi – rejoignent à Doullens l'armée de secours commandée par du Hallier. Tous ont pour mission de protéger un important convoi de 1 500 charrettes. Sur les 5 ou 6 heures du soir, l'armée de secours quitte Doullens pour reprendre sa marche vers Arras. Le lendemain 2 août, « à la pointe du jour », elle parvient à trois lieues de la circonvallation et rencontre les troupes du maréchal de la Meilleraie, venues à sa recherche. Les ennemis n'ont pas

bougé. Un peu trop confiants, les généraux anticipent quelque peu en envoyant aussitôt un courrier au roi : la jonction s'est faite heureusement et l'armée de secours est parvenue sans difficulté devant Arras où tout est calme. C'était compter sans les Espagnols. Après une demi-lieue de chemin vers Arras, les armées du roi s'arrêtent pour déjeuner. C'est alors qu'un courrier du maréchal de Châtillon accourt : les ennemis profitent de l'absence des troupes du maréchal de la Meilleraie pour attaquer puissamment les retranchements français. On plie aussitôt bagage et à marche forcée, on rejoint Arras. Il s'en faut de peu : le dispositif français plie sous la pression espagnole lorsque les volontaires et le gros de l'armée du maréchal de la Meilleraie entrent dans le combat. La situation étant rétablie à la fin de la journée, un second courrier est envoyé au roi. Résumons. Selon le premier courrier, tout est calme, tout va bien, selon le second, il s'en est fallu de peu. Le roi et le cardinal, et par contrecoup tous les Parisiens, subissent une véritable « douche écossaise »⁶. Comment réagit Renaudot ?

Après avoir donné au roi l'heureuse nouvelle dont il est porteur, le premier courrier galope vers Paris où il parvient dans la matinée du 3 août. Renaudot peut ainsi insérer dans la *Gazette* du 4 août, à l'article de Paris, cette « dernière nouvelle » : « Hier matin, un courrier vint en cette ville apporter la nouvelle de ce qui s'estoit passé dans les armées du Roy, entre Amiens et Arras. » Suit un récit circonstancié de l'heureuse jonction des armées, le tout s'étendant sur 56 lignes. Comme de coutume, la *Gazette* est imprimée le vendredi 3 août au soir ou dans la nuit suivante, de manière à être diffusée dans la matinée du samedi 4 août. Ce même 4 août arrive à Paris le second courrier. Cette fois-ci, Renaudot ne prend aucun retard et réagit aussi rapidement qu'Arnauld. Le 8 août, alors qu'Arnauld envoie à ses correspondants « le particulier du dernier combat d'Arras dans l'attaque que les ennemis ont fait de la circonvallation », paraît un *Extraordinaire*. Le gazetier prend le risque de ne point attendre une relation autorisée. Il a rédigé lui-même le récit du combat à partir des « lettres des particuliers » venues d'Amiens. Sa relation privilégie tout particulièrement l'action des volontaires et de leur chef, Cinq-Mars. Il y marque une certaine mauvaise humeur. Il épingle tout d'abord le premier courrier :

⁶ Abusé par le premier courrier, Richelieu écrit ce même 2 août au secrétaire d'État Bouthillier : « Ce billet est pour vous dire que par la grâce de Dieu, l'armée de M. du Hallier, composée de dix-neuf mille hommes effectifs, est arrivée au camp avec 1 500 chariots de vivres et de munitions. Elle a passé à la barbe des ennemis, qui n'ont osé entreprendre de l'attaquer. » (*Lettres... du Cardinal de Richelieu, op. cit.*, t. VI, p. 716-717).

Cependant que le Courier qui apporta au Roy la jonction des deux armées devant Arras et l'heureuse arrivée de nostre convoi au camp, en debitoit les nouvelles dont je vous fis part samedy dernier : les ennemis, moins engourdis qu'on ne les representoit, nous en préparoient d'autres : ne pouvant souffrir qu'une piece de telle importance qu'est la ville d'Arras fust pressée comme elle est : sans faire aucun effort pour la soutenir d'hommes et de munitions.

Il s'y plaint aussi du silence des généraux qui n'ont point encore fait parvenir leur version des faits :

Le Mareschal de Chastillon a esté pareillement blessé au visage et aux reins, mais par tout sans péril : comme aussi quelques autres, dont je ne sçay point encore le nombre ni les noms que j'attendray à vous faire sçavoir quand les Generaux jugeront équitable par les memoires qu'ils en voudront envoyer, de ne frustrer pas leur humeur eux et ceux de leur armée qui l'ont bien merité. Ce qu'ils feront d'autant plus volontiers que le second prix de la vertu, apres celui qu'elle trouve en elle mesme, se rencontre dans la louange, qui ne peut estre vraye, si le recit n'est veritable : et il ne peut estre plus vray, que dans la bouche de ceux qui font eux mesmes les actions, et qui en ont donné les ordres.

Un tel passage n'est pas seulement destiné aux généraux. Renaudot sait que son récit peut déplaire au roi, mais aussi à ses lecteurs habituels. Il dégage ainsi sa responsabilité. Deux jours plus tard, le 10 août, nouvel *Extraordinaire*. Renaudot y donne la relation autorisée tant attendue, tout en justifiant l'*Extraordinaire* précédent. La pression de l'actualité, les inquiétudes des bons esprits parisiens avaient été telles, qu'il n'avait pu garder le silence :

Comme les bruits contraires semez par des personnes diversement affectionnées, m'avoient obligé à vous faire un recueil de ce que j'avois appris de plusieurs lettres des particuliers au sujet de cette memorable attaque n'aguères faite par les ennemis sur nostre camp devant Arras, en attendant les circonstances plus precizes : Ainsi, les venant d'apprendre, n'ay-je point voulu perdre de temps pour vous les faire sçavoir, avec la naïveté que je desirerois en tous les historiens, et sans laquelle la verité ne sera jamais sceue, qui est de corriger librement les premiers avis par les seconds ; laissant à penser au lecteur judicieux combien peu il se faut arrester aux lettres et avis des particuliers ; puis qu'en une matiere si notoire et recente, comme celle-ci, elles se trouvent manquer en tant de circonstances : que voici.

La nouvelle relation donne le beau rôle aux proches du cardinal, le maréchal de la Meilleraie et le duc d'Enghien⁷. Cinq-Mars y est beaucoup

⁷ Louis de Bourbon, duc d'Enghien (1621-1687), était fiancé à l'une des nièces du cardinal de Richelieu.

moins mis en valeur. Il se pourrait que ce récit ait été rédigé par l'un des volontaires, lui aussi familier de Richelieu, Bautru⁸. Non sans risque, à l'aide d'une « dernière nouvelle » et de deux *Extraordinaires* publiés presque coup sur coup, Renaudot est ainsi parvenu à « coller » à l'actualité⁹.

⁸ Il semble que le passage suivant n'ait pu être rédigé que par Bautru : « Apres le combat, le sieur de Bautru (lequel avec le Comte de Nogent son frere voulut estre aussi de la partie) eslant avec le Mareschal de la Mesleraye qu'il accompagna durant tout le combat, demanda à Don Pedro de Leon, lequel trois legeres blessures par lui receuës n'affligeoient point tant que sa captivité, s'il scavoit bien que l'armée du convoi fust en chemin quand ils ont ataqué nos lignes. Il lui respondit qu'ils le scavoient bien : mais qu'ils croyaient que nous ne partirions de Doulens que le 2 de ce mois, et par ainsi que nostre armée ne se trouverait au camp sinon apres leur entreprise executée, qu'ils tenoient infaillible : d'où l'on a veu quel a esté l'effet de la celerité des nostres. » Familier du cardinal, académicien, Guillaume Bautru, comte de Serrant, revoyait certains discours de son maître. Sur Bautru, Voir René Kerviler, *Guillaume Bautru, comte de Serrant, l'un des quarante fondateurs de l'Académie française (1588-1665)*, Paris, Menu, 1876. Le cardinal avait encore auprès de lui un autre académicien qui a pu peut-être participer à la rédaction des relations envoyées à Renaudot : l'abbé de Boisrobert.

⁹ Renaudot insérant indifféremment les relations du siège, et dans la *Gazette*, et dans les *Extraordinaires*, ceux-ci prennent le statut de numéros quasi ordinaires, supplémentaires. René Frémont et Gilles Hotot, imprimeurs à Orléans, ne voient donc nulle différence entre la *Gazette* et les *Extraordinaires*. Utilisant le petit format traditionnel (16 cm x 10 cm), employé depuis le début du XVI^e siècle pour les occasionnels, ils réimpriment, « Sur l'imprimé à Paris, en l'Isle du Palais. Avec permission », de très nombreuses pièces venues du Bureau d'adresse. Il en reste aujourd'hui une bonne centaine. Huit d'entre elles sont consacrées au siège d'Arras (BnF, Lb³⁶ 3200, 3202, 3204, 3205, 3211, 3212, 3213, 3215). Sur leur première page, un titre accrocheur – par exemple, *Relation de ce qui s'est passé en la défaite des ennemis devant Arras*, ou bien, *Récit véritable du furieux combat donné devant Arras par l'Armée du Roy, sur les Ennemis* –, puis les armes royales, enfin le colophon. Une comparaison de ces huit occasionnels avec le texte de la *Gazette* fait apparaître que les imprimeurs d'Orléans ont indistinctement puisé, et dans la *Gazette*, et dans les *Extraordinaires*. Les six premières pièces reproduisent les relations insérées dans les gazettes des 23 et 30 juin (« Suite de la *Gazette* »), des 7, 14 et 28 juillet, du 4 août, les deux dernières les *Extraordinaires* n° 99 (8 août) et 103 (13 août). Comme il arrive que la nouvelle d'Amiens ou d'Arras ne suffise point à remplir les huit pages de l'occasionnel, les imprimeurs complètent la copie en empruntant, toujours à la *Gazette*, ici des nouvelles de Nancy et de Chalon-sur-Saône, là des nouvelles de Londres. La pièce 3204 présente la nouvelle d'Amiens du 5 juillet (*Gazette* du 7 juillet), une partie de l'*Extraordinaire* n° 83 (3 juillet), *L'Entreprise des Espagnols faillie sur la ville de Bréda*, enfin la nouvelle de Londres du 25 juin (*Gazette* du 7 juillet). La pièce 3212 offre le contenu abrégé de la *Gazette* du 4 août. La mention de l'origine des nouvelles ayant disparu, se succèdent sans solution de continuité : la relation venue du camp devant Arras (31 juillet), la nouvelle d'Amiens (31 juillet) et la « dernière nouvelle » insérée dans l'article Paris du 4 août. Comme leur confrère de Lyon, les imprimeurs d'Orléans recevaient un des tout premiers tirages de la *Gazette*, parti de Paris dès le vendredi soir. Leur *Relation de la prise d'Arras par l'armée du Roy, sur les Espagnols* (pièce 3215) reproduit intégralement la première version fautive de

La reddition d'Arras

La *Gazette* du 11 août laisse prévoir la prochaine reddition d'Arras. La fin du siège paraît avoir été connue à Paris le 11 août au soir ou dans la matinée du 12. Dimanche 12 août, Arnould annonce la prise de la ville et donne à ses correspondants des détails analogues à ceux que l'on peut lire dans l'*Extraordinaire* que le gazetier publie le 13 août. Renaudot débute par une curieuse allusion à la littérature galante, fort à la mode en son temps :

Bien qu'il semble que vous ne deviez plus rien attendre apres ce titre, et que ce soit tout dire que vous annoncer la prise d'Arras : Si ne faut-il pas que j'imité en ce point les Romains, qui apres avoir decrit toutes les traverses et fortunes encourues par leurs amoureux, se trouvent ordinairement inegaux, et leur stile plus rampant, lorsqu'ils nous les representent au dessus du vent, et parvenus au point de la jouissance.

Puis il fait une longue histoire du comté d'Artois afin de légitimer les droits du roi sur la province. Enfin, il raconte les dernières péripéties du siège et insiste sur la signification qu'il faut donner à l'événement :

La perte de laquelle [la place d'Arras], pour importante qu'elle soit, est encore de moindre consequence à la Maison d'Autriche que celle de sa reputation (par laquelle seule les rois regnent) et qu'elle a grandement blessée en cette occurence [...]. Ce succès ne permettant pas que l'Espagne aille desormais du pair avec la France, non plus en cas de siege qu'en fait de bataille rangée, où cette-ci a toujours donné son reste à l'autre ; et en un mot, apprend à nos ennemis que l'on n'attaque plus en France de places sans les prendre.

Trois jours après, le 16, nouvel *Extraordinaire*, donnant les articles de la reddition puis « quelques particularitez du siege obmises aux precedentes relations ». Ce sont d'abord de nouveaux reproches aux généraux :

l'Extraordinaire n° 103 (13 août) conservée dans le volume 4° H.8918/11 de la Bibliothèque de l'Arsenal. Renaudot y attribue la création du comté d'Artois à Philippe-Auguste. Dans la version suivante, présente dans toutes les autres collections parisiennes, le gazetier remanie le texte et fait du roi Louis VIII le fondateur du comté. Sur les réimpressions provinciales de la *Gazette*, voir Gilles Feyel, *La « Gazette » en province à travers ses réimpressions, 1631-1752, op. cit.* Il est curieux de constater qu'à la suite du Père Lelong et de Fevret de Fontette (*Bibliothèque historique de la France*, 5 vol., t. II, Paris, 1769, p. 482, n° 22006, 22008 et 22011), Louis André (*Les Sources de l'histoire de France. XVII^e siècle (1610-1715)*, 7 vol., t. V, *Histoire politique et militaire*, Paris, A. Picard, 1926, p. 194-195) mentionne certaines de ces pièces (Lb³⁶ 3200, 3202, 3205, 3211, 3212, 3213) dont il pense le plus grand bien – « premières péripéties du siège, racontées avec de grands détails », « beaucoup de renseignements », « curieux et détaillé », « récit détaillé », sans connaître leur origine. Il est temps d'en rendre le contenu à la *Gazette* !

Ce memorable siege, sur lequel toute l'Europe avoit les yeux ficez, a eu tant de circonstances qu'elles ne se pourront jamais epuiser ni decrire assez exactement, à moins que les Generaux, à l'imitation de quelques autres, assemblent les Chefs, et les facent convenir des exploits qui s'y sont faits par chacune journée, pour en rendre l'honneur à qui se trouvera l'avoir merité ; voire à la mode de Cesar, en dressent eux-mesmes les commentaires. De fait puisqu'ils prennent bien la peine de les mener aux coups, moissonner de la gloire ; pourquoy refuseront-ils le soin de leur en faire part ? m'exemptant du travail et du blasme que je ne puis autrement éviter.

Puis Renaudot passe en revue les principaux moments du siège, grâce à « l'extrait d'une lettre ecrite du camp devant Arras le jour de sa reddition ». En ces temps de communications lentes et difficiles, l'actualité est émiettée, « parcellisée ». Les contemporains en éprouvent-ils le besoin ? Le gazetier donne assez souvent ce genre de synthèse, parfois appelée « Journal », reprenant au jour le jour le déroulement d'un siège ou d'une campagne militaire : ainsi en est-il du siège de Turin, ainsi en est-il de la campagne d'Allemagne. Richelieu lui-même ne dédaigne pas ce genre journalistique qui lui permet de donner sa vision des événements. Ainsi fait-il pour le siège d'Arras, dans le troisième *Extraordinaire* que Renaudot publie après la prise de la ville, le 17 août. Dès sa diffusion, cet *Extraordinaire* a été attribué au cardinal : « On croit que l'imprimé que l'on vous aura envoyé intitulé *Relation succincte du siege d'Arras*, est fait par M. le Cardinal mesme », écrit le 19 août Arnauld. Il faut dire qu'il eut l'honneur de deux publications simultanées. Le 12 août, le roi ordonna en effet à Sébastien Cramoisy, son libraire et imprimeur, d'imprimer la *Relation*, le privilège étant contresigné par Sublet de Noyers, secrétaire d'État à la Guerre et surintendant des bâtiments¹⁰. Un tel traitement montrait assez d'où pouvait venir le texte. Personne ne s'y trompa. Parfait exemple du caractère subtil de la propagande de Richelieu ! Après une vigoureuse et brève introduction, la *Relation* distingue les trois grands moments du siège connus, indique que la place s'est rendue le jour de la Saint-Laurent, jour anniversaire de la défaite française de Saint-Quentin, loue le Cardinal-Infant pour sa « vigilance » et sa « résolution », donne au roi et à ses officiers tout le mérite du succès, mais affecte de ne point nommer le cardinal. Un tel silence valait toutes les louanges ! Chapelain comprit fort bien l'intention du maître. mais s'inquiéta tout de même un peu. Envoyant à l'abbé de Boisrobert le sonnet qui lui avait été commandé pour célébrer la victoire, il remarquait :

¹⁰ BnF, Lb³⁶ 3214, *Relation succincte du siege et reddition d'Arras, envoyée d'Amiens*, 8 p. in fol., 190 x 287 mm ; le privilège est imprimé sur la huitième page.

Vous m'obligerés aussy de tesmoigner à Son Eminence qu'ayant d'abord pensé à luy attribuer l'honneur de cette conquête et de la rapporter toute entière à ces soins glorieux et à cette prudence divine, à qui en effet elle est toute deue, je me souvins de la modestie avec laquelle Elle refusa, il y a cinq ou six ans, que je parlasse d'Elle, sur des matières dont le mérite luy estoit commun avec Sa Majesté, et je considéray que sur celle-cy mesme, Elle n'avoit pas souffert que, dans la *Relation succincte* de ce siège et de cette prise, il y fut fait aucune mention d'Elle, comme ne voulant pas seulement donner ses veilles et ses travaux au Roy, mais encore sa propre gloire. Cela me détermina à ne la point nommer dans le sonnet, mais le Roy seulement, sachant d'ailleurs que ce procédé de ses serviteurs déclarés comme moy estant une marque visible de sa modération, ce silence luy estoit plus avantageux que les plus éclatantes louanges¹¹.

Certes. le cardinal refusait de s'attribuer le mérite de la prise d'Arras, mais il fallait cependant qu'on le lui reconnaisse. Puisqu'on ne pouvait vanter le maître, du moins devait-on louer sa « créature ». Au moyen d'habiles touches successives. la *Relation* valorise l'action du maréchal de la Meilleraie. Ceci ne pouvant suffire, il convenait d'indiquer comment lire le récit. Le secrétaire d'État Chavigny s'en chargea auprès du comte d'Estrades, envoyé militaire du roi en Hollande :

Vous verrez par la relation que je vous envoie ce qui s'est passé au siège d'Arras, dans lequel personne ne peut nyer que M. le mareschal de La Meieraie n'ay eu la meilleure part, ayant deffait les troupes de Lamboy à Saily, taillé en pièces celles du comte de Buquoy, repoussé l'armée des ennemis des lignes où elle avoit desja pris un fort, et ayant fait un effet si avantageux par la première mine qu'il avoit fait jouer que ceux de la ville ont esté contraincts de capituler, connoissant que cela seul les pouvoit garantir d'une ruyné inévitable. L'ordre qu'ils ont donné à leur tambour pour demander à traiter estoit adressé à M. le mareschal de La Meieraie seul, comme estant celuy qui les pressoit davantage et de qui ilz recevoient plus de mal. Vous ferez valoir cela le plus adroitement qu'il se pourra (sans affectation) auprès de M. le Prince d'Orange et de ceux à qui vous en parlerez¹².

À la recherche de bons correspondants de guerre

La même analyse aurait pu être menée à propos du siège de Turin ou bien des affaires allemandes. Il apparaît que Renaudot se comporte en

¹¹ *Lettres de Jean Chapelain, op. cit.*, t. I, p. 675-676.

¹² *Correspondance authentique de Godefroi comte d'Estrades de 1637 à 1660*, publiée par Alexandre de Saint-Léger et Louis Lemaire, Paris, E. Champion, 1924, t. I, p. 98-100, lettre datée d'Amiens, le 13 août 1640.

vrai journaliste, sachant parfaitement adapter et le système rubrical et le contenu rédactionnel aux aléas de l'actualité. Outre les dangers qu'il connaît fort bien – déplaire au roi et à son ministre, se créer des inimitiés dans une noblesse éprise d'honneur parce qu'il aurait omis de parler de tel ou tel –, le gazetier se heurte de plus en plus à la difficulté de trouver de bons correspondants de guerre. Alors que le roi ne dédaignait pas auparavant de remplir ce rôle, et souvent de manière précise, voire pointilleuse, a-t-il été un collaborateur aussi assidu en cette année 1640¹³ ? Se sentant quelque peu abandonné¹⁴, Renaudot publie le 21 septembre sa « *Requête présentée au Roy [...] sur le sujet des Gazettes et Nouvelles* » :

Il y a plusieurs annees que je m'adresse par lettres particulieres et publiques aux Chefs et Officiers de vos armées, afin de pouvoir estre informé par eux de ce qui s'y passe, et en tenir le public averti, selon le pouvoir qu'il a pleu à Vostre Majesté m'en donner. Mais si peu d'entr'eux se sont jusques à present

¹³ Le manuscrit français 3843, fol. 46 et 47, de la BnF conserve un mémoire que le roi a rédigé à peine arrivé à Amiens, le 19 juin 1640. Il s'agit du premier état d'un texte très certainement préparé pour la *Gazette*. Le style est peu soigné, il existe de nombreux renvois. Ce mémoire n'a pas été inséré dans la feuille de Renaudot. Pour quelles raisons ? Notons que le roi ne dispose plus de la collaboration de son fidèle secrétaire Michel Lucas, mort l'année précédente. D'origine loudunaise comme Renaudot, Lucas, imitant très exactement l'écriture de Louis XIII, mettait au net et recopiait les articles que le roi et Richelieu destinaient à la *Gazette*. Lucas disparu, un puissant relais manquait à Renaudot. Par la suite, le roi reprit ses travaux d'écriture, rédigeant lors du siège de Perpignan dix-huit articles, insérés dans la *Gazette* entre les 29 mars et 14 juin 1642 (BnF, manuscrit français 3840). Bonne preuve que Louis XIII et Richelieu n'ont cessé d'utiliser la *Gazette*, de même que plus tard Mazarin.

¹⁴ Découragement temporaire. Aussi faut-il révoquer en doute les appréciations un peu légères et mal étayées de Michèle Fogel, *Les Cérémonies de l'information*, *op. cit.*, p. 228-229, pour qui « le gouvernement royal a cessé de la considérer [la *Gazette*] comme le moyen le plus adapté à ses principes de fonctionnement ». Et d'argumenter à propos d'une lettre de Richelieu à Chavigny, lors de l'affaire Cinq-Mars à l'été 1642 : « Il est sy important de destromper les peuples des mauvaises impressions qu'ils ont eues à propos de l'affaire de M. le Grand [Écuyer] que je croy qu'il est à propos d'envoyer aux pays estrangers, aux gouverneurs généraux, aux parlements et autres communautés la lettre que je vous envoie, si le roi le trouve bien ainsi. » La lettre commença d'être expédiée le 4 août, et la *Gazette* traita le sujet dans un *Extraordinaire* le 27 août. On voit mal en quoi cet exemple témoignerait d'un désintérêt de la monarchie pour la *Gazette*. Le roi et le cardinal savaient simplement utiliser au mieux plusieurs médias complémentaires. Ils ont pensé que l'affaire Cinq-Mars était trop importante, pour ne point faire l'objet d'une déclaration solennelle du pouvoir souverain auprès de ses peuples – la correspondance d'Arnauld traite longuement de l'affaire – et des pays étrangers. Après cet acte de puissance souveraine, pouvaient venir les explications. Nul doute que l'*Extraordinaire* du 27 août n'ait été rédigé par le roi ou Richelieu et leur entourage. Pourquoi vouloir opposer ou exclure un média par rapport à l'autre ?

souciez de satisfaire à mon desir, que je suis le plus souvent contraint, ou de taire beaucoup de choses qui meritent d'estre sceues, ou de les rapporter sur la foy de quelques particuliers, ordinairement partiaux, comme interessez, et partant plus suspects que ne seroient les personnes publiques ayans charge et consequemment mieux informées. De sorte que le vrai recit de plusieurs actions memorables, qui est de soy très-difficile, mesmes aux presens, puis que trois personnes tombent mal-aisement d'accord de tout ce qui s'est passé en une occasion, m'est encore rendu plus impenetrable par ce defaut, qui prive la vertu de vos braves et genereux sujets de la recompense la moins onereuse à vos finances, et toutesfois la plus estimée des gens d'honneur, qui est la veritable louange, qui perd son prix lors qu'elle est communiquée à ceux qui ne la meritent pas, et excite une juste indignation dans l'esprit de tous les gens de bien, lors qu'elle est déniée à ceux qui la meritent : Comme il ne se pourra jamais faire autrement, tandis que l'on dispensera les Chefs et personnes de commandement, de faire le recit des occasions où ils se seront trouvez. Je sçay bien qu'il leur est beaucoup plus aisé et à tous les autres de se reserver à blasmer mes escrits apres qu'ils ont esté donnez au public, et entretenir Vostre Majesté et toutes les compagnies où ils se lizent, du grand tort que j'ay d'avoir teu cette action, loué cette personne et obmis celle-là, que non pas de prendre la plume à la mode de Cesar et de plusieurs autres Chefs de grande consideration, et faire des commentaires de ce qui le meritoit.

Chapitre VII

Aux origines de la « rubrique » dans la presse : des gazettes de l'Ancien Régime aux journaux de la Révolution

L'historien des médias se doit de réfléchir sur l'objet journal, sa forme, son contenu, leur fonction auprès du ou des public(s) visé(s), le journalisme qui les a produits. Un texte journalistique, quelle que soit l'époque où il a été émis, est engagé dans un présent, une actualité pour lui donner du sens auprès d'un public, en fonction d'un système de valeurs plus ou moins commun à ce dernier et aux journalistes. Ce texte est proposé dans une gazette, un journal, un magazine ou une revue : un espace papier construit de manière à ordonner l'information, mais aussi à faciliter la lecture selon un contrat tacitement passé avec le public. D'où ce que j'ai appelé le « système rubrical », dans lequel la succession des rubriques, leurs effets de mise en page et de mise en forme sont proprement consubstantiels au contenu proposé à la lecture¹. Il n'y a donc rien de moins aléatoire et de plus construit, et cela dès les premières gazettes. Aussi n'est-il pas inutile d'en examiner les origines. Alors que le mot de « rubrique » n'existe pas encore dans cette acception journalistique, sa réalité est déjà fort présente dès le temps des premières gazettes. Les « systèmes rubricaux » deviennent plus complexes au XVIII^e siècle et au temps de la Révolution, gazettes et journaux essayant tous les formats et tous les types de rubriques alors possibles pour juxtaposer des espaces textuels de statuts et de contenus différents, mettre en ordre l'information et créer des habitudes de lecture.

De la rubrique et du système rubrical

Aujourd'hui, la « rubrique » est un ensemble rédactionnel spécialisé dans un type particulier d'informations (Affaires internationales, Politique intérieure, Société et Faits divers, Vie économique, Culture, Sport, etc.) ou dans un genre particulier d'écriture journalistique (éditorial, chronique, échos, brèves). Dans cette acception, le terme « rubrique » n'est pas entré en journalisme avant la fin du XIX^e siècle. Le mot vient du latin *rubrica* (de *ruber*, rouge), *rubriche* (XIII^e siècle) puis

¹ Gilles Feyel, *L'Annonce et la nouvelle*, *op. cit.*, p. 3.

rubrique (1606), pour désigner la terre rouge, la craie rouge. Au XVII^e siècle, la rubrique est la craie rouge qu'utilise le charpentier pour frotter la corde avec laquelle il marque le bois à équarrir. Les rubriques sont les titres des chapitres des livres de droit, imprimés en rouge. Le terme est aussi utilisé pour désigner les parties des livres liturgiques (missel, bréviaire, rituel, etc.) imprimées en rouge, contenant les règles à observer (1671)². Coutume peut-être venue des manuscrits médiévaux où les titres des chapitres étaient habituellement écrits à l'encre rouge, de manière à les valoriser face au texte écrit à l'encre noire.

Sous la Révolution probablement – il n'est jamais employé auparavant dans ce domaine – le terme entre en journalisme pour désigner les titres des « nouvelles » ou « articles » des gazettes et des journaux. L'emploi en est attesté dès 1812 par la quatrième édition du *Dictionnaire universel* de Pierre-Claude-Victor Boiste : « Titre, date qui indique le lieu d'où une information est venue. » C'est bien dans ce sens que l'entend Balzac, dans ce passage du roman *Albert Savarus* (1842) : « Elle lui tendit un numéro de gazette qu'elle avait dans la poche de son tablier, en lui indiquant l'article suivant sous la rubrique Florence, au 25 mai. » La rubrique n'est donc point l'« article », mais seulement le titre qui le coiffe. En ce sens étroit et premier, ces mentions de provenance et date coiffant les nouvelles des gazettes sont d'autant mieux des « rubriques » qu'elles sont valorisées par l'italique, comme les titres des chapitres ou des paragraphes des ouvrages juridiques ou liturgiques le sont par le rouge. Les gazettes étaient donc constituées d'une série de nouvelles « rubriquées », et cet ensemble peut à bon droit être qualifié de « système rubrical », puisque chacune des nouvelles « rubriquées » ne vaut, n'a de signification pour le gazetier et son lecteur que par sa juxtaposition ordonnée sur l'espace papier d'un même numéro (qui permet toutes les comparaisons de contenu, en fonction d'une géographie implicite ou explicite), et par sa succession elle aussi ordonnée, d'un numéro à l'autre. On comprend que, la gazette ou le journal étant constitués d'une suite d'articles souvent « rubriqués » de cette manière quelque peu passe-partout, on en soit venu à la fin du XIX^e siècle à l'acception d'aujourd'hui rappelée plus haut. La rubrique qui n'est pas un contenu comme la nouvelle ou l'article, mais seulement un contenant titré de façon plus ou moins précise ou générale, enchâsse plusieurs articles, plus ou moins longs, voire des séries de brèves. La

² Voir, parmi d'autres dictionnaires, le *Trésor de la langue française. Dictionnaire de la langue du XIX^e et du XX^e siècle (1789-1960)*, Bernard Quemada, dir., Paris, 1990, t. 14 ; le *Dictionnaire historique de la langue française*, Alain Rey, dir., Dictionnaire Le Robert, Paris, 1999, t. 3.

juxtaposition ordonnée de ces rubriques créant l'architecture du journal, le « système rubrical ».

Les contemporains des gazettes, qui ne connaissaient pas la rubrique, l'ont suffisamment utilisée sans la nommer pour pressentir l'existence du « système rubrical ». L'un d'entre eux, par exemple, parle de « l'ordre de distribution » de son « petit ouvrage » qu'il se refuse à bouleverser en insérant le trop long *Prospectus pour tous les peuples* sur l'amélioration de l'agriculture, « contenant plusieurs pages in-8° », que l'intendant de la généralité le prie de publier ; il le fera, bien sûr, mais en le morcelant³. Rédacteur du *Courrier du Bas-Rhin* de Clèves, Jean Manzon a lui aussi conscience que sa gazette est un système construit de manière ordonnée, lorsqu'il se plaint des irrégularités du courrier :

Lorsque les postes manquent absolument, ce qui arrive assez fréquemment en hiver, l'inconvénient est encore pire. Le rédacteur se trouve alors dans la cruelle position où serait un architecte, qui, à une heure déterminée, devrait avoir élevé un édifice dont on lui aurait fixé l'étendue et les dimensions, en même temps qu'on le mettrait dans l'impossibilité de se procurer les matériaux nécessaires à son travail⁴.

Et quand vingt ans plus tard, au temps du Directoire, le Dijonnais Carion relance son journal *Le Nécessaire ou Journal du département de la Côte-d'Or* après l'avoir fusionné avec une feuille concurrente, il rappelle longuement son projet politique, pour indiquer : « Tel est en partie le plan que nous avons suivi jusqu'à présent, et que par la réunion à notre journal de la feuille connue sous le nom d'*Original*, nous nous proposons d'exécuter en entier⁵. » Ce terme ambigu de « plan », désigne tout autant le projet politique qu'un « système rubrical » dont les principaux éléments sont énumérés par la suite. Bien plus tard encore, l'expression n'est toujours pas employée par le premier historien de la presse Eugène Hatin ni par d'autres, qui préfèrent plutôt parler de « distribution des matières » ou « des objets ». Mais faut-il que l'historien se refuse à utiliser un terme au motif qu'il ne l'était pas dans cette acception à l'époque étudiée ? Rappelons ici que la réalité – en l'occurrence ici la « rubrique » journalistique et le « système rubrical » – peut préexister aux expressions qui ont servi à la désigner plus tard. S'interrogeant par exemple sur « l'invention du service public », Dominique Margairaz estime qu'il faut rompre avec une « double illusion : celle qui fait croire à l'adéquation

³ *Affiches de la Touraine et pays saumurois*, Tours, 20 décembre 1779.

⁴ *Courrier du Bas-Rhin*, 10 juin 1775.

⁵ *Le Nécessaire*, 5 ventôse an IV, 24 février 1796.

naïve et univoque du mot et de la chose ; celle qui conduit à réduire l'histoire aux événements déjà saisis et articulés par le langage »⁶.

« *Mise en texte* » et « *système rubrical* » des premières gazettes

En 1993, Henri-Jean Martin, le fondateur de l'histoire du livre, s'interrogeait : « Comment analyser la réception d'un texte, sinon en commençant par étudier la forme matérielle qui lui a été donnée ? »⁷ Et de noter que les livres du XVI^e siècle avaient leurs pages imprimées en gros caractères (pas plus de 600 à 800 signes), sans alinéa ni paragraphe, mais ponctuées à peu près comme aujourd'hui. C'est entre 1631, date de la première édition du *Prince* de Guez de Balzac et 1637, date de la publication du *Discours de la méthode* de Descartes que les textes sont désormais segmentés en paragraphes, et précédés de sommaires, dans une mise en page moderne visant à faciliter la lecture d'un public de non-spécialistes susceptibles de faire l'opinion. Innovation pour le livre, qui a déjà une longue histoire.

Mais point pour les gazettes imprimées, qui sont nées dès l'automne 1605 à Strasbourg et se sont multipliées dans toute l'Allemagne, dans les Provinces-Unies et en Angleterre à partir des années 1610. Curieusement, les historiens du livre n'ont pas examiné la mise en texte des toutes jeunes gazettes, épargnées par le poids des traditions textuelles héritées des manuscrits du Moyen Âge. Suites de dépêches venues de différentes villes d'Europe, insérées les unes derrière les autres, selon leur ancienneté, ces gazettes ont tout naturellement un texte segmenté. Regardons cette livraison du 12 septembre 1620 du *Courant d'Italie et d'Almaigne, etc.*, une traduction française du *Courante nyt Italien, Dnytslandt, etc.*, feuille hollandaise publiée à Amsterdam⁸. Il s'agit d'une gazette de 2 pages, dans le format petit in-folio qui fut celui des gazettes hollandaises jusqu'à la fin du XVII^e siècle. Le texte, composé en petits caractères (peut-être un Petit Romain, de 9,5 points), ne peut qu'être présenté sur deux colonnes, pour que l'œil puisse passer d'une ligne à l'autre sans difficulté. Malgré la minceur de l'interligne, il paraît cependant aéré et

⁶ Dominique Margairaz, « L'invention du 'service public' : entre 'changement matériel' et 'contrainte de nommer' », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, juillet-septembre 2005, p. 10-32 (p. 11).

⁷ Henri-Jean Martin, « Lecture et mises en textes », *Histoires de la lecture. Un bilan des recherches*, Roger Chartier, dir., Paris, IMEC Éditions/ Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1995, p. 249-257 (p. 249).

⁸ Folke Dahl, Fanny Petibon, Marguerite Boulet, *Les débuts de la presse française. Nouveaux aperçus*, *op. cit.*, planches II et III, p. 8-9.

aisé à lire parce qu'il est doublement segmenté : et par la « rubrique » de la nouvelle, indiquée en caractères italiques pour la bien mettre en évidence, et par des paragraphes avec alinéas. Il en est de même de la gazette allemande de Strasbourg, imprimée sur 4 pages de format in-4°. Dès leur origine, la « mise en texte » des gazettes est « moderne », bien avant donc celle du livre. Il est possible, d'ailleurs, qu'elle l'ait influencée : 1631, date de la première édition du *Prince*, n'est-elle pas l'année de fondation de la *Gazette* de Théophraste Renaudot ?

Je dirai peu de choses ici au sujet de cette dernière gazette, dont j'ai longuement traité ailleurs⁹. Tout juste qu'à partir de 1634, Renaudot livre chaque semaine à ses lecteurs une gazette composée de trois « cahiers », ce qu'on pourrait aujourd'hui appeler trois « rubriques-contenant ». Tous les samedis sont distribués deux « cahiers » de 4 pages in-4° (155 x 220 mm), les *Nouvelles ordinaires de divers endroits* consacrées aux articles venus des pays germaniques et d'Europe du Nord, la *Gazette* proposant les nouvelles d'Angleterre, des Provinces-Unies, de Flandre, des pays du Midi, d'Orient et de France, selon une politique rédactionnelle définie dès 1632 :

J'avoie fait sans la curiosité de quelques uns, qui voyans le partage que je fai de mes recits en la Gazette et és Nouvelles ordinaires, bien que la signification des mots soit pareille, en ont désiré la raison, fondée non seulement sur la commodité de la lecture, qui est plus facile à diverses personnes, estant en deux cayers dont le sens est parfait, que si les uns estoient obligez d'entendre ou d'atendre les autres : et moins ennuyeuse estant distinguée comme en chapitres, outre les sections et articles. Mais aussi sur la diversité des matieres et des lieux d'où viennent les lettres y contenües. Les nouvelles comprenans ordinairement les pays qui nous sont Septentrionnaux et Occidentaux, et la Gazette ceux de l'Orient et du Midy : si la conjuncture des affaires de la France (ausquelles cette-cy est dediée) n'en interrompt l'ordre. Ce qui est cause que Bruxelles entr'autres s'y trouve comprise¹⁰.

Ne retrouve-t-on pas ici un « système rubrical » présentant deux « rubriques-contenant », les « cahiers » ou « chapitres », riches d'« articles », titrés par des « rubriques » ou « sections » ? Au cours de la semaine, Renaudot proposait aussi à ses lecteurs une troisième « rubrique-contenant », le ou les *Extraordinaires*, offrant « les seules et simples narrations des choses qui se trouveront le mériter, à mesure

⁹ Gilles Feyel, *L'Annonce et la nouvelle, op. cit.*, p. 131-263.

¹⁰ *Ibid.*, p. 200 ; *Gazette, Relation des nouvelles du monde receües tout le mois d'août 1632*, 3 septembre 1632.

qu'elles se présenteront, à la fin des mois, à leur commencement, ou à leur milieu ». Avec ces trois « rubriques-contenant », Renaudot proposait deux types de journalisme : une suite de « nouvelles » ou d'« articles », chacun rubriqué par sa ville d'origine et sa date de départ, et les récits propres à telle ou telle actualité importante, héritiers des bulletins occasionnels d'information, multipliés depuis le début des guerres d'Italie à la fin du XV^e siècle. Lecteurs habitués des occasionnels, les abonnés de la *Gazette* furent tout de suite friands de ces *Extraordinaires*. Il faut dire qu'avec l'assassinat de Wallenstein le 24 février 1634, l'actualité servait admirablement le gazetier : dans ses premiers *Extraordinaires*, consacrés à la vie et à la mort « du Walstein », le sang et le meurtre accompagnaient les considérations de haute politique. Cela plut à Peiresc : « J'ay trouvé trez bonne cette relation de la vie du Valstein, et pense que cez estraordinaires seront régulièrement meilleurs que les *Gazettes* et *Nouvelles ordinaires* », écrit-il à son ami Jacques Dupuy, le 2 avril 1634¹¹. Renaudot réunissait ainsi dans le même périodique les bulletins occasionnels de l'ancien monde de l'information avec les dépêches du nouveau monde de l'actualité périodisée. À dater de 1642, la *Gazette* est publiée sur 8 pages, cependant que les *Nouvelles ordinaires* gardent leurs 4 pages. Le nombre des *Extraordinaires* ne cesse de croître jusqu'en 1650 où l'on en compte 93 (soit au total 1720 pages, tous numéros confondus). Après la Fronde, ils sont de moins en moins nombreux et les recueils annuels sont moins volumineux : 1240 pages en 1678, 680 en 1679, rarement plus de 700 pages par la suite. En 1683, les *Nouvelles ordinaires* disparaissent, et la seule *Gazette* s'étend désormais sur 12 pages (une feuille et demie de papier l'exemplaire, texte en caractères Saint-Augustin, soit un corps 12-13). Le « système rubrical » de ce périodique, rigoureux dans ses grandes lignes, était volontairement souple dans le détail, de manière à parfaitement s'adapter aux exigences de l'actualité.

La diversification des formats et des « systèmes rubricaux »

La *Gazette* étant réimprimée dans trente-huit villes de province pour éviter à ses lecteurs le paiement d'énormes frais postaux, les imprimeurs se livrent à toutes sortes d'innovations afin de réduire leurs coûts¹². Ils économisent sur le papier en employant des caractères plus petits : la *Gazette* est alors proposée sur 8 pages in-4° (une feuille de papier, caractères Cicéro corps 11) ou 4 pages in-4° (une demi-feuille, caractères

¹¹ *Ibid.*, p. 153.

¹² Gilles Feyel, *La 'Gazette' en province à travers ses réimpressions, 1631-1752, op. cit.*

Petit-Romain corps 9,5) ; dans ce dernier cas, le texte est proposé sur deux colonnes. Alors que jusqu'en décembre 1688, l'édition parisienne est ornée de la célèbre vignette à la boussole, au globe et aux sept étoiles de la Petite Ourse, des éditions provinciales préfèrent un grand dépouillement, quand d'autres arborent un décor souvent surchargé et lourd, par exemple celui de Reims, la capitale des sacres, en 1683. Après l'interdiction de toutes ces réimpressions provinciales, est lancée le 1^{er} avril 1752 une édition de la *Gazette* destinée aux provinciaux, au format deux colonnes sur 4 pages in-4^o, en caractères Philosophie (10 points), l'édition parisienne en gros caractères sur une colonne durant jusqu'en décembre 1778.

Dès 1620, comme il a été dit, des gazettes étrangères, traduites ou rédigées directement en français, sont reçues en France, grâce à la poste. Dès la fin des années 1670, ces gazettes « périphériques » bihebdomadaires, venues d'Amsterdam, Utrecht, Leyde, Avignon, etc. proposent comme la *Gazette* de nombreuses nouvelles venues de toutes les parties du monde, mais aussi des informations, jamais neutres, sur ce qui se passe en France, sur la politique du roi et de son gouvernement, sujets interdits dans la *Gazette*¹³. On comprend d'autant mieux leur succès au XVIII^e siècle. Ces gazettes « périphériques » évoluent dans leur contenu avec l'apparition et la multiplication des événements extraordinaires¹⁴, ce qu'on appelle aujourd'hui les faits divers, mais aussi avec l'apparition d'un journalisme de réflexion et de commentaire dans la *Gazette de Leyde*, le *Courier du Bas-Rhin* et la *Gazette des Deux-Ponts*. Ces nouveautés imposent des aménagements au « système rubrical » des gazettes. La *Gazette des Deux-Ponts* propose en fin de numéro, après la succession habituelle des nouvelles, une rubrique « Variétés » dans laquelle son rédacteur Dubois-Fontanelle présente sous forme de nouvelle morale un fait divers curieux dont il dégage des considérations sur les hommes et les mœurs de l'époque. Le *Courier du Bas-Rhin* garde lui aussi la succession des nouvelles, mais son article, « rubriqué » de Clèves, dans lequel Jean Manzoni commente à chaud et avec vigueur l'actualité qu'il considère comme la plus importante ou remarquable, migre selon les numéros à la suite de la nouvelle qu'il a insérée avant de la commenter¹⁵. Depuis le début du XVIII^e siècle, la *Gazette d'Amsterdam*

¹³ Gilles Feyel, *L'Annonce et la nouvelle, op. cit.*, p. 504-546.

¹⁴ Voir *infra*, chapitre XIV.

¹⁵ *La suite à l'ordinaire prochain. La représentation du monde dans les gazettes*, Denis Reynaud et Chantal Thomas, dir., Presses universitaires de Lyon, 1999, p. 27-52 (Simone Carpentari-Messina, « Le discours éditorial »).

montre un véritable « système rubrical », et non plus seulement une simple succession d'articles comme partout ailleurs : des « rubriques-contenant » « correspondant à une entité géopolitique », comme « Russie », « Allemagne », « France », « Grande-Bretagne », plus tard « Etats-Unis d'Amérique », etc. regroupent des articles ou des nouvelles « rubriqués » comme habituellement¹⁶.

La même logique géopolitique préside au « système rubrical » des journaux politiques français de périodicité décennales des années 1770. De formats plus petits mais plus épais, hérités de la presse littéraire – 60 puis 48 pages, petit format in-12 (100 x 167 mm) et 40 pages petit format in-8° (123 x 193 mm) puis 96 pages in-12 – le *Journal historique et politique des principaux événements des différentes Cours de l'Europe*, dit *Journal de Genève*, lancé en octobre 1772, et le *Journal de politique et de littérature, contenant les principaux événements de toutes les Cours ; les nouvelles de la République des Lettres, etc.*, dit *Journal de Bruxelles*, créé en octobre 1774, sont tous deux publiés à Paris. Bientôt fusionné avec le *Mercure de France* en juin 1778, puis devenu hebdomadaire en juillet 1779, le *Journal de Bruxelles* réunit deux traditions journalistiques françaises, l'information politique et la réflexion littéraire. Le *Journal de Genève* s'est efforcé de « ranger avec ordre », les « événements entassés et confondus »¹⁷. Le premier rôle n'y est plus joué par la ville d'où viennent les courriers, mais revient aux États ou aux espaces géopolitiques pouvant regrouper plusieurs capitales, comme il en est toujours ainsi pour l'Allemagne et l'Italie. Encore a-t-il fallu tenir compte des habitudes des lecteurs des gazettes. Ce grand tour européen débute par les régions les plus lointaines : la Turquie, puis les pays du « Nord », comme la Russie, la Pologne, la Suède et le Danemark. Viennent ensuite l'Allemagne, la Hollande, les Pays-Bas autrichiens et l'Angleterre. Le voyage s'achève sur l'Espagne, le Portugal et l'Italie. Vient enfin la France. Le tout s'achève sur Genève, lieu d'édition fictif portant quelques dernière nouvelles. Le *Journal de Bruxelles* suit le découpage de son concurrent, mais s'efforce d'affirmer son originalité par quelques modifications de détail. Pour mieux suivre la géographie, la Pologne est séparée de la Russie par la Suède et le Danemark, et vient juste avant l'Allemagne. Le choix du *Journal de Genève* est plus politique : le sort de la Pologne ne dépend-il pas des menées de la Russie ? Autre

¹⁶ *La Gazette d'Amsterdam. Miroir de l'Europe au XVIII^e siècle*, Pierre Réat, dir., Oxford, Voltaire Foundation, 2001, p. 223-230 (Denis Reynaud, « La politique des rubriques »).

¹⁷ Gilles Feyel, *L'Annonce et la nouvelle, op. cit.*, p. 839 ; Archives des Affaires étrangères, Affaires diverses politiques, France, marge 9, n°214, fol. 39, *Copie d'une décision du Roi du 21 mai 1772 à Trianon*.

originalité du *Journal de Bruxelles* : l'Espagne, le Portugal et l'Italie viennent juste après l'Allemagne, ce qui permet à l'Angleterre de voisiner immédiatement avec la France. Ici a joué la plus grande proximité postale. Au-delà de la France, le journal s'achève tout naturellement sur les Pays-Bas avec Bruxelles.

À la fin de 1776, les deux journaux proposent la même innovation, une rubrique donnant des extraits des gazettes « périphériques », placée juste avant les nouvelles de Genève ou de Bruxelles. Le 15 décembre, le *Journal de Bruxelles* indique :

On lit dans divers papiers publics étrangers plusieurs détails qui peuvent piquer la curiosité, et que nous présenterons à nos lecteurs tels que nous les trouvons, sans les garantir, et sans nous permettre d'autre changement que celui de les abrégier quelquefois. Nous les placerons toujours à l'avenir à la fin de l'article de Paris sous le titre suivant. *Articles extraits des papiers étrangers qui entrent et circulent en France, et que nous ne garantissons point.*

Le 20 décembre, le *Journal de Genève* imite son confrère, et il donne à la rubrique dans son numéro suivant ce long titre *Nous ne garantissons point les articles suivants, extraits des différents papiers publics qui ont cours en France*, notant : « Nous continuerons à donner exactement sous ce titre, toutes les nouvelles hasardées que nous trouvons dans les papiers périodiques. » Cette nouvelle rubrique propose dans les deux journaux le même fatras de nouvelles, souvent anecdotiques, parfois exactement les mêmes, en partie réécrites différemment. Ne parvenant pas à durer dans le *Journal de Genève* au-delà du 10 février 1777, la rubrique est définitivement établie dans le *Journal de Bruxelles*¹⁸.

Avec l'essor de la nouvelle presse d'annonces des *Affiches, annonces et avis divers*, la presse d'information se multiplie dans les provinces, à partir du double modèle parisien, les *Petites Affiches de Paris*, une feuille bihebdomadaire de 8 pages in-8°, fondée le 13 mai 1751, et les *Affiches de province*, un hebdomadaire de 4 pages in-4°, lancé le 3 mai 1752. Entre 1757 et 1788, 44 villes de France finirent par avoir la leur. Avec ces *Affiches*, les journalistes apprennent à rubriquer de manière rigoureuse un contenu diversifié. Le « système rubrical » doit y être d'autant mieux structuré, que se succèdent des rubriques de statuts et de contenus différents. En général, sont d'abord proposées des annonces de particuliers à particuliers : « Biens ou effets à vendre ou à louer », « Demandes particulières » (offres de constitution de rente ou demandes

¹⁸ Voir le chapitre suivant.

d'emprunt, offres ou demandes d'emploi, objets perdus ou trouvés, etc.). Ensuite, des « Avis divers », une rubrique où s'individualisent progressivement des avis publicitaires et des articles proprement rédactionnels, sans but commercial avoué. Puis des rubriques de service, telles que les mercuriales, les ventes de biens enregistrés pour la conservation des hypothèques, ou dans les ports, l'arrivée et le départ des navires. Enfin, quelques poèmes, charades et autres petits jeux rimés. À partir des années 1770, le contenu rédactionnel, sans politique, car cette dernière y est interdite, devient plus important. Ces feuilles sont souvent ornées de grands bandeaux mettant en valeur le titre, la numérotation et la date. Les rubriques sont séparées les unes des autres par des filets horizontaux plus ou moins épais. Certaines *Affiches* (par exemple celle de Poitiers), privilégiant le contenu rédactionnel, débute sur celui-ci, réduisant les rubriques d'annonces et de service à la portion congrue.

À la suite du modèle proposé par les *Affiches*, le *Journal de Paris*, premier des quotidiens français, lancé le 1^{er} janvier 1777, dans le petit format deux colonnes sur 4 pages in-4° (175 x 245 mm), rubrique lui aussi soigneusement un contenu très diversifié, mais il ne porte aucune ornementation, à la différence des *Affiches*. Viennent d'abord les heures du lever et du coucher du soleil et de la lune, la « hauteur de la rivière » (la Seine), l'horaire d'éclairage des réverbères, enfin un tableau des « Observations météorologiques » de la veille. Voilà une profession de foi : le journal veut donner une information tout à la fois scientifique et pratique. En quatrième page, il se ferme sur d'autres rubriques de service : cours financiers, décès survenus dans Paris. Il donne l'annonce des spectacles et de quelques livres. L'essentiel du contenu est constitué d'informations de vie quotidienne (textes administratifs, variétés et anecdotes, c'est-à-dire nos faits divers), d'un riche courrier des lecteurs qui interviennent souvent à propos des grandes questions du moment, d'une partie littéraire importante. À la veille de la Révolution, le « journal » au « système rubrical » plus complexe a presque supplanté la « gazette », et le « journaliste » le « gazetier ». D'autant plus qu'à la suite du *Journal de Paris*, les *Petites Affiches de Paris* deviennent *Journal général de France* en 1779, imitées par de nombreuses feuilles provinciales se tirant elles aussi « Journal ».

Foisonnements révolutionnaires

On se gardera de trop répéter ici les observations remarquables et novatrices de Claude Labrosse et Pierre Rétat¹⁹. Résumons-les. Les dix années de la Révolution (1789-1799) ont vu exploser le nombre des journaux, surtout des quotidiens, grâce à la liberté d'expression succédant au contrôle de l'Ancien Régime. Pour des raisons techniques de rapidité d'impression, les deux formats sur demi-feuille, 4 pages in-4° (deux colonnes) ou 8 pages in-8° (une colonne), hérités de la *Gazette* et des *Affiches* sont universellement pratiqués²⁰. L'emploi d'un format plus grand, l'in-folio de 4 pages (290 × 490 mm), imprimé sur trois colonnes, sur une pleine feuille de papier, emprunté à la presse anglaise où il s'était généralisé depuis 1750, suppose de gros capitaux et une importante imprimerie. Quel que soit le format, le texte est toujours composé en caractères Petit Romain (9,5 points). Selon les calculs de Claude Labrosse et Pierre Rétat, du fait de la réduction des espaces consacrés aux marges, le format in-folio présente 70 800 signes à l'exemplaire ; l'in-4°, 21 600 signes (soit l'équivalent de 43 200 pour une pleine feuille) ; le format in-8°, 16 000 signes (soit 32 000 signes la feuille).

Selon leurs analyses, les formats in-folio et in-4° imposent au lecteur une distanciation du regard, d'autant plus que le contenu, assez diversifié, est soigneusement rubriqué. La lecture, tout à la fois verticale et horizontale, des deux ou trois colonnes des pages impose une forme de communication « froide », demandant plus de rigueur, d'exactitude et de compétence, donc de métier dans la rédaction et la mise en page. L'archétype de l'in-folio est la *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, lancé le 24 novembre 1789 par le grand libraire-éditeur Charles-Joseph Panckoucke. Son « système rubrical » juxtapose une grande variété de contenu : informations internationales, nationales (compte rendu des débats de l'Assemblée nationale), nouveautés littéraires, spectacles, etc. Ce journal se veut neutre, car il coûterait cher à son éditeur de trop s'engager politiquement ; en janvier 1790, Panckoucke souligne « la nécessité d'être circonspect pour ne point être inquiété, ni courir les

¹⁹ Claude Labrosse et Pierre Rétat, *Naissance du journal révolutionnaire, 1789*, Presses universitaires de Lyon, 1989 ; voir aussi des mêmes, « La forme du journal en 1789 », *Cahiers de textologie* 3, *Textologie du journal*, Paris, Minard, 1990, p. 51-82.

²⁰ Gilles Feyel, « Les frais d'impression et de diffusion de la presse parisienne entre 1789 et 1792 », *op. cit.* Lorsque les formats in-8° dépassent les 8 pages pour parvenir à 16 ou 32 pages, il s'agit toujours de feuilles à périodicité longue (hebdomadaire, bidécadaire, décadaire, etc.).

risques de perdre ses fonds et ses avances »²¹. Claude Labrosse et Pierre Rétat ont noté la présence dès 1789 des filets horizontaux séparant les rubriques (« rubriques-contenants »), l'existence des « titres internes » (« rubriques-titres » quand ils sont répétés d'un numéro à l'autre, ou simples titres d'articles leur étant plus appropriés), la succession des « rubriques-contenants », etc. Encore que certaines feuilles in-8° puissent être soigneusement rubriquées, avec parfois un sommaire qui permettait au colporteur d'en crier le contenu, les formats in-4° et in-folio favoriseraient la structuration d'un « système rubrical » rigoureux, fruit du travail et de la réflexion d'un journalisme plus professionnel, alors que le format in-8°, plus proche du livre, aurait un « système rubrical » plus souple, moins exigeant.

Il fallait aussi tenir compte des habitudes de lecture des abonnés. Voyageant dans le Nord pour organiser la diffusion de son *Courrier extraordinaire des départements* à l'hiver de l'an V (janvier-février 1797), l'imprimeur parisien Romain Caillot ne cesse d'écrire à son rédacteur pour lui donner des instructions. Son journal, cette marchandise qui doit « faire plaisir » à ses consommateurs, doit adopter le format in-4° – « J'ai vu d'après l'opinion publique que j'ai sondée en cette ville [Amiens], qu'il faut lui donner un journal in-4° ou que nous ne ferons rien » (Amiens, 8 pluviôse an V, 27 janvier 1797) –, et la « forme des gazettes » – « Tu pourrais commencer par les nouvelles étrangères, en divisant comme dans quelques journaux les articles des différents États. Et mettre en titre : par exemple Allemagne, Russie, Angleterre, etc. » (*Ibid.*). Le contenu du journal doit devancer celui de son concurrent *L'Éclair* :

L'Éclair ne me paraît préféré que parce qu'il arrive avant les autres. Tous ceux à qui j'ai parlé de mon entreprise m'en félicite[nt] ; mais on me recommande la fraîcheur dans les nouvelles. On m'assure que si nous le précédions pour deux ou trois faits marquants, il tomberait à plat. J'ai avisé un moyen qui pourrait nous procurer les nouvelles officielles 24 heures avant lui. Il faudrait avoir dans ta manche un ouvrier de l'imprimerie du *Rédacteur*, qui tous les jours à midi pût nous donner connaissance des

²¹ *Mercur de France*, 30 janvier 1790, p. 223-235, « Sur les journaux et papiers anglais » ; Panckoucke traite ici des *newspapers* ou « papiers-nouvelles » anglais, quotidiens de grand format folio, nécessitant « un grand établissement, une réunion de plusieurs auteurs, nombre d'ouvriers, des imprimeries particulières », auxquels il n'est « pas permis d'être incendiaires, de calomnier et d'outrager » comme les feuilles de petit format ; ces dernières « peuvent être utiles dans les commencements d'une révolution ; mais quand elle est faite, il est nécessaire que le calme renaisse de toutes parts, et que l'on ne vive plus que sous l'empire de la loi ».

nouvelles officielles qui alors seraient à Impression. (Arras, 9 pluviôse, 28 janvier)

Enfin, il doit se montrer le plus neutre possible pour plaire au plus grand nombre. Le 3 ventôse (21 février), Caillot reproche à son rédacteur de montrer trop de sympathie pour les chefs royalistes arrêtés le 30 janvier 1797 et accusés de conspiration ; il veut faire de son journal un grand « papier-nouvelles » « impartial », également éloigné de la droite royaliste et de la gauche néo-jacobine²².

La presse des départements a essayé avec plus ou moins de bonheur tous les formats et tous les « systèmes rubricaux » possibles. Voici, parmi d'autres, l'exemple du journal de Dijon, *Le Nécessaire*, une feuille bidécadaire d'information jacobine, publiée par le rédacteur Gabet entre le 5 pluviôse an II (24 janvier 1794) et le 5^e jour complémentaire an III (21 septembre 1795). De format in-4° sur deux colonnes, ce journal est rubriqué de manière soigneuse, les titres des rubriques, imprimés en capitales italiques, faisant corps avec la première ligne du texte qu'ils sont chargés d'ouvrir. Six premières rubriques occupent généralement les deux premières pages et une partie de la troisième : « Politique étrangère » ; « Politique nationale », rubrique débutant sur Paris et continuant sur quelques autres villes, dont Dijon ; « Guerre », rubrique mieux ordonnée à partir du n° 53 du 25 fructidor an II (11 septembre 1794), qui annonce :

Pour apprécier avec exactitude nos succès, pour en suivre la trace, et juger quand ils doivent s'accélérer ou se ralentir, il est absolument nécessaire de connaître la position de nos ennemis ; c'est pourquoi nous diviserons à l'avenir cet article en deux parties : la première concernera les armées ennemies, et la seconde aura pour objet les armées françaises.

Suivent « Législation », rubrique présentant généralement une liste de décrets avec de courts résumés de leurs contenus ; « Administration », rubrique proposant les arrêtés du département de la Côte-d'Or, du district de Dijon, de la municipalité de Dijon (à sa place, on peut trouver une rubrique « Littérature » donnant de simples titres de livres, sans commentaire) ; « Société populaire de Dijon » (d'abord fort mince – quelques lignes de compte rendu seulement –, cette rubrique peut occuper jusqu'à deux ou trois colonnes entre fructidor an II et brumaire an III, puis disparaît après le 10 frimaire an III).

²² Gilles Feyel, « Réflexions pour une histoire matérielle et économique de la presse départementale sous la Révolution », *Dictionnaire de la presse française pendant la Révolution, 1789-1799. La presse départementale, op. cit.*, t. I, p. XV-LXIV.

Ces premières rubriques présentant des informations relativement neutres et sans grand contenu polémique, *Le Nécessaire* se dote d'une septième rubrique, « Instruction républicaine », rubrique montagnarde de combat, essentiellement anticléricale et antireligieuse, présente par intermittence du 25 ventôse an II au 30 vendémiaire an III. Au temps de la réaction antiterroriste, en frimaire an III, l'espace laissé libre par la disparition des deux rubriques « Société populaire » et « Instruction républicaine » est occupé par les deux nouvelles rubriques « Commerce » et « Agriculture », absolument neutres et donc moins dangereuses. Le « système rubrical » du *Nécessaire* s'achève sur une série de rubriques de service ou d'annonces. La curieuse rubrique « Mémorial » veut rappeler « succinctement » aux lecteurs « ce qu'ils doivent faire, dans quel délai ils doivent agir » pour obéir aux « lois révolutionnaires » exigeant « souvent des démarches » de leur part « dans un délai déterminé, faute de quoi ils encourent des peines ou des pertes quelquefois très graves ». Viennent ensuite les rubriques « Affaires commerciales » ou « Transactions commerciales » (« Ventes d'immeubles », « Ventes d'effets mobiliers », « Locations ») ; les « Avis » marchands à caractère publicitaire ; la « Conservation des hypothèques » ; les « Mariages, Divorces, Décès » à Dijon ; enfin une rubrique « Spectacle ».

Le Nécessaire indique le 5 brumaire an IV (27 octobre 1795) qu'il a changé de rédacteur. On ne sait quand Carion, un républicain thermidorien modéré, a pris en main le journal, mais l'examen soigneux des « rubriques-titres » laisse supposer que le changement de main s'est tout naturellement produit en début d'année républicaine, le 5 vendémiaire an IV (27 septembre 1795) : les deux premières « rubriques-contenants » changent de titre le 20 vendémiaire, « Politique étrangère » et « Politique nationale » devenant « Politique » et « République française », mutation majeure quand on sait la remarquable stabilité des « rubriques-titres » au temps de Gabet. Par la suite, sous la contrainte des difficultés économiques, Carion réduit de moitié son journal en adoptant le format in-8° sur 4 pages seulement (5 frimaire-50 pluviôse an IV), pour passer aux 8 pages le 5 ventôse lors de la fusion avec *L'Original*. Ce nouveau rédacteur pratique un journalisme d'opinion assez engagé et multiplie ce qu'on pourrait appeler des « éditoriaux » qu'il place soit en tête du journal, sous un titre en petites italiques qui leur est propre, soit dans la rubrique « République française », à l'article Dijon. Le « système rubrical » évolue lentement. Une rubrique « Nouvelles » finit par réunir les nouvelles étrangères, moins étendues et pas toujours présentes, et les nouvelles françaises. L'article Dijon devient une rubrique à part entière,

ouvrant généralement le journal, sauf s'il existe un « éditorial » titré. Viennent ensuite les nouvelles du département, celles de France, puis de l'étranger et de la guerre. Toutes ces rubriques ne sont plus titrées. Seules le restent les rubriques de service et d'annonces à partir de la rubrique « Législation ». En l'an VI, les faits diverscriminels et les comptes rendus des tribunaux de la Côte-d'Or sont de plus en plus nombreux. Dernier détail révélateur, une « rubrique-titre » « Variété » finit par coiffer les nouvelles étrangères et/ou militaires reléguées juste avant les rubriques de service. Au total, la feuille d'information des ans II et III, soigneusement rubriquée, insistant surtout sur les nouvelles étrangères, nationales et militaires, est devenue le *Journal de la Côte-d'Or* (son titre depuis le 5 vendémiaire an V), un organe d'opinion peu ou mal rubriqué, recentré sur l'actualité locale. Il semble que le journalisme de réflexion et de commentaire, ainsi que l'emploi du format in-8°, moins favorable à un rubricage rigoureux, aient eu un rôle déterminant dans cette évolution²³.

Vers l'allongement des formats et la modification des « systèmes rubricaux » à partir de 1799

La loi du timbre des 9 et 23 vendémiaire an VI (30 septembre et 3 octobre 1797) conduit les quotidiens parisiens à adopter au cours de l'été 1799 un format intermédiaire entre l'ancien in-4° et le folio, permettant d'accroître le contenu du journal avec notamment l'insertion d'un « feuilleton » littéraire ou commercial en haut ou en bas de page, tout en ne payant qu'un timbre de 3 centimes comme les petits formats traditionnels²⁴. Avec le *Journal des débats* à partir du 8 pluviôse an VIII (28 janvier 1800) se redéploie, après le tout politique de la Révolution, un journalisme littéraire qui tire sa légitimité et ses traditions critiques de la presse littéraire du XVIII^e siècle. Après l'Empire, la presse d'opinion développe ses grands journaux-institutions luttant presque d'égal à égal avec le pouvoir d'État...

²³ Sur tout cela, voir le *Dictionnaire de la presse française pendant la Révolution, 1789-1799. La presse départementale, op. cit.*, t. III, notices 368 et 370 (*Journal de la Côte-d'Or, par Carion, 1795-1812*, et *Le Nécessaire, 1794-1795*), rédigées par Françoise Weill et Gilles Feyel, p. 105-133 et 158-170.

²⁴ Gilles Feyel, « Contrainte et innovation, la loi du timbre de 1797 et ses effets sur le format des quotidiens parisiens », *Clés pour le siècle*, Paris, Université Panthéon-Assas Paris II/Dalloz, 2000, p. 1048-1077.

Chapitre VIII

Du récit de la *Gazette de France* à la réflexion du journaliste politique : les journaux de Genève et de Bruxelles dans les années 1770 *

Alors que de grandes gazettes européennes comme les *Nouvelles extraordinaires de divers endroits* (Leyde), le *Courier du Bas-Rhin* (Clèves) ou la *Gazette des Deux-Ponts* développent dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle un nouveau journalisme politique¹, la vieille *Gazette de France* affecte de rester pareille à elle-même, parfaitement lisse et dans son écriture et dans son contenu. Ayant bien vu, cependant, tout l'intérêt de ce journalisme renouvelé, le gouvernement français l'a autorisé, en dehors de la *Gazette*. Trois documents officiels², rédigés au ministère des Affaires étrangères, font bien la différence entre le contenu de la *Gazette* et le nouveau journalisme d'analyse et de « conjecture » du *Journal historique et politique* et du *Journal de politique et de littérature*, tous deux publiés à Paris, le premier sous l'adresse de Genève, le second sous celle de Bruxelles. Le *Journal de Genève* a pour mission de « ranger avec ordre », les « événements entassés et confondus » dans les gazettes.

[Son objet est] d'analyser les systèmes des différents gouvernements, de rapprocher dans un ordre clair et méthodique les principaux événements des divers États de l'Europe, et de les présenter à la curiosité des lecteurs avec plus de liberté et d'étendue que n'en comporte la *Gazette de France* essentiellement consacrée aux objets politiques qui forment son aliment naturel.

* Par manque de place dans le recueil *Gazettes et information politique sous l'Ancien Régime*, Henri Duranton et Pierre Réat, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 1999, ce texte avait été diminué de tout ce qui concerne le *Journal de Bruxelles*. Le voici rétabli dans son entièreté.

¹ Claude Labrosse et Pierre Réat, « Le texte de la gazette », *Les gazettes européennes de langue française (XVII^e - XVIII^e siècles)*, Henri Duranton, Claude Labrosse et Pierre Réat, dir., Publications de l'Université de Saint-Étienne, 1992, p. 135-144.

² Gilles Feyel, *L'Annonce et la nouvelle, op. cit.*, p. 835-929 (ch. XV, « Le libraire Panckoucke et l'abbé Aubert, 1772-1792 »). Source : Ministère des Affaires étrangères, Affaires diverses politiques, France, marge 9, n°214, fol. 39, copie d'une décision du Roi du 21 mai 1772 à Trianon (fondation du *Journal de Genève*) ; fol. 45, copie d'une décision du Roi du 5 octobre 1774 à Versailles (fondation du *Journal de Bruxelles*) ; fol. 84-86, *Instruction pour la rédaction de la Gazette de France* (approuvée par le ministre Vergennes le 24 mai 1783).

Cette analyse et cette mise en perspective supposent naturellement une interprétation des faits, une plus grande liberté rédactionnelle que le seul récit dans lequel est cantonnée la *Gazette*. Aussi le *Journal de Genève* doit-il tenir « le milieu entre la licence souvent répréhensible des gazettes étrangères et la scrupuleuse circonspection de la *Gazette de France* ». En 1783, le ministère décide de donner un unique rédacteur à la *Gazette* et aux journaux politiques³, mais ce dernier devra cependant faire bien attention qu'il existe une différence « entre les journaux politiques, qui ne sont point, à proprement parler, des papiers avoués du gouvernement, et la *Gazette* qui est un ouvrage national sous l'inspection du ministère, de manière qu'il ne doit y avoir dans celle-ci, que des nouvelles sûres, que des faits positifs ; tandis que les autres peuvent sans conséquence recueillir des bruits incertains, pourvu qu'ils ne soient point scandaleux, et présenter des conjectures pourvu qu'elles soient innocentes ».

De périodicité courte – ce sont des décadaires paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois (*J. de Genève*) ou les 5, 15 et 25 (*J. de Bruxelles*) –, alors que les autres journaux politiques européens sont des mensuels (*Journal de Verdun*, *Mercurie historique et politique* de La Haye, *Journal historique et littéraire* de Luxembourg puis Liège) ou des recueils de quinzaine (*Gazette des Gazettes* et *Journal encyclopédique* de Bouillon), les journaux politiques de Genève et de Bruxelles peuvent suivre l'actualité d'assez près, tout en ayant plus de volume que les livraisons bihebdomadaires de la *Gazette*. Aussi peuvent-ils « donner en entier les pièces d'une certaine étendue », telles que documents diplomatiques, décisions souveraines, lettres de généraux, commentaires ou réflexions de témoins ou d'observateurs étrangers plus ou moins engagés dans le combat politique de leur pays. Il y a donc là, au moins selon le ministère, deux journalismes bien différents. Les journaux politiques sont plus ouverts à l'analyse, aux conjectures, aux interprétations, au commentaire. Ils peuvent s'évader du simple et seul récit des faits, parce qu'ils ne sont pas réputés présenter la politique du gouvernement.

Bien sûr, la censure s'exerce tout autant sur les journaux politiques que sur la *Gazette*. Comment, dans ces conditions, les rédacteurs des

³ Alors que la guerre d'Indépendance américaine touche à sa fin au printemps 1783, et que déjà les abonnements commencent à diminuer, il s'agit de réformer les rédactions de la *Gazette de France* et des journaux politiques, en les réunissant dans une seule et même main. En application de l'*Instruction pour la Gazette de France*, Jean-Gaspard Dubois-Fontanelle, déjà rédacteur des journaux politiques, est chargé de la *Gazette*. Il reste rédacteur unique entre le 1^{er} juillet 1783 et mars 1784. Par la suite, il est cantonné dans la *Gazette*, alors que Jacques Mallet du Pan prend en main les journaux politiques.

journaux de Genève et de Bruxelles ont-ils pu présenter à leurs lecteurs un journalisme renouvelé ? Qui sont-ils ? En quoi, dans leur morphologie, les journaux politiques sont-ils différents de la *Gazette* ? Avec ces journaux, le journalisme français a-t-il imité les grandes gazettes européennes, a-t-il cessé de privilégier le seul récit pour aborder l'analyse, la réflexion, la « conjecture » qui s'épanouiront dans les journaux de la Révolution et du XIX^e siècle ?

Du duc d'Aiguillon au comte de Vergennes, le Journal de Genève et le Journal de Bruxelles

Certes, l'évolution des orientations de la diplomatie française entre le duc d'Aiguillon et son successeur le comte de Vergennes peut suffire à expliquer les lancements successifs de deux journaux politiques. Mais ce quasi-doublon semble surtout dû aux manœuvres tortueuses de leur éditeur le libraire Charles-Joseph Panckoucke⁴. Après avoir lancé le 10 octobre 1772 le *Journal de Genève* en association avec deux « créatures » du duc d'Aiguillon, ministre des Affaires étrangères – son secrétaire particulier, le chevalier Joseph-Dominique d'Abrieu⁵, et son médecin Julien Busson⁶ –, Panckoucke l'avait abandonné le 30 juin 1773, estimant l'entreprise non viable, parce que chargée d'une contrainte financière trop lourde. Son confrère Jacques Lacombe l'avait alors remplacé. Écarté pour un temps, Panckoucke s'était efforcé de revenir en grâce et avait obtenu du comte de Vergennes la fondation du *Journal de Bruxelles*, le 25 octobre 1774. Par la suite, il s'était entendu avec ce ministre et le chevalier d'Abrieu pour contrôler le *Journal de Genève*, dont il avait récupéré la propriété en mai 1778, lors de la faillite de Lacombe. En même temps, il avait repris de son malheureux confrère le *Mercure de France*, qu'il avait fusionné avec le *Journal de Bruxelles*, le 25 juin suivant.

Le *Journal historique et politique* est tout dévoué au duc d'Aiguillon. Il est rédigé par l'un de ses familiers, Jean Rousseau, né à Witry-les-Reims, le 13 mars 1738, mort à Châtillon près de Paris, le 7 novembre 1813. Fils d'un procureur fiscal et lieutenant de justice, Rousseau fit de bonnes

⁴ Sur ces dernières, voir Gilles Feyel, *L'Annonce et la nouvelle, op. cit.* Lire aussi Suzanne Tucoo-Chala, *Charles-Joseph Panckoucke et la librairie française, 1736-1798*, Pau-Paris, Marrimpouet jeune-Jean Touzot, 1977, et Robert Darnton, *L'aventure de l'Encyclopédie, 1775-1800. Un best-seller au siècle des Lumières*, Paris, Perrin, 1982.

⁵ Paul d'Estrée et Albert Callet, *Une grande dame de la Cour de Louis XV. La duchesse d'Aiguillon (1726-1796), d'après des documents inédits*, Paris, Émile-Paul, 1912.

⁶ *Journal historique de la révolution opérée dans la constitution de la monarchie française, par M. de Maupeou, Chancelier de France*, Londres, 1775, t. 3, p. 305, 4 décembre 1772.

études chez les oratoriens. Après avoir enseigné les mathématiques à l'École royale d'hydrographie de Nantes, cet « ex-oratorien » était devenu précepteur du comte d'Agenois, fils du duc d'Aiguillon. C'est en cette qualité qu'il prend en main le *Journal de Genève* dès sa fondation. Il évite les conséquences de la disgrâce de son protecteur et garde la rédaction du journal. Il est partie prenante dans les traités qui lient le chevalier d'Abrieu, les libraires Lacombe et Panckoucke, en août 1776. En échange de ses services, Panckoucke lui promet alors une rente annuelle de 800 livres sur les bénéfices du journal, cependant que Lacombe lui garantit un traitement de 5 000 livres si les souscriptions dépassent le nombre de 5 000, 6 000 si ce nombre parvient à 6 000, etc. Après la faillite de Lacombe, il est impliqué dans 24 000 livres de redevances qui n'ont pas été payées à Panckoucke. Il verse alors 6 250 livres à ce dernier qui lui garantit « un intérêt annuel de 7 sols 6 deniers à compter du 10 mai 1778 sur chaque souscription » au-delà du premier mille, soit 1 125 livres pour 3 000 souscriptions, en cas de diffusion à 4 000⁷.

À lire les *Tableaux* ou *Discours* présentés chaque début d'année⁸ par le *Journal de Genève*, il apparaît que Jean Rousseau était un journaliste vigoureux. Tous ces textes montrent une évidente unité de pensée, nous y reviendrons. Notons la présence du « je », dès le premier *Tableau*, à propos du « système d'équilibre » européen, « balançant les pouvoirs l'un par l'autre » :

On reproche à ce système d'avoir rendu les guerres plus longues et plus cruelles, en rendant les forces plus égales. Mais s'il est le rempart de la sûreté commune, et le gage de la durée des empires, s'il oppose à l'ambition une barrière invincible, s'il met les diverses puissances qui composent l'association fédérative dans un état d'action et de réaction qui appuie l'équilibre contre tout agresseur injuste, je ne vois pas où tend ce reproche. Qu'une citadelle soutienne un siège long et meurtrier, et consume les forces

⁷ Voir Gilles Feyel, *L'Annonce et la nouvelle*, *op. cit.*

⁸ *Tableau politique et historique de la situation actuelle de l'Europe* (n°1 et 2, octobre 1772) ; *Tableau historique et politique de l'Égypte et des régence barbaresques* (n°1, janvier 1773 : « Les événements politiques, arrivés depuis l'établissement de ce journal, étant trop récents et trop peu nombreux pour fournir un précis qu'on pût revoir avec intérêt, nous avons pensé qu'un tableau de l'Égypte et de la Barbarie, avec lesquelles le commerce et la politique ont tant de rapport, plairait davantage à nos lecteurs. ») ; *Tableau historique et politique des principaux événements de l'année 1773* (n°1, janvier 1774) ; *Discours historique et politique sur les principaux événements de l'année...* (n°1, janvier 1775, et n°1, janvier 1776) ; *Discours politique sur la situation actuelle de l'Europe, et sur les principaux événements de l'année 1776* (n°1, janvier 1777) ; *Discours politique à l'occasion des événements de l'année 1777* (n°1, janvier 1778) ; *Discours historique et politique sur les principaux événements de l'année 1778* (n°1, janvier 1779).

d'une armée entière, est-ce une raison pour blâmer l'art qui l'a mise en état de défense ?

Le dernier *Discours* paraît au début de 1779. Comme s'il pressentait qu'il allait devoir bientôt abandonner la rédaction de son journal, Rousseau y multiplie à plaisir les renvois à ses précédents *Tableaux* ou *Discours*. Il y traite du commerce entre les États :

Un coup d'œil rapide jeté sur les changements que divers États ont éprouvés depuis la paix de Westphalie, me fournirait beaucoup d'autres exemples de ces déplacements d'intérêt : mais mon but n'est point d'interroger les profondeurs de la politique, quand il n'est question que d'en retracer les principes les plus simples. J'ai observé ailleurs [*Journal*, n°1, 1772] que l'objet du système d'équilibre est de balancer les pouvoirs l'un par l'autre, de mettre un frein à l'esprit de conquête et de garantir à chaque État son indépendance et sa durée. [...] Ce grand principe, que j'ai développé ailleurs [*Journal*, n°1, 1776], renferme toute la théorie de la balance du commerce. C'est de ce point de vue éminent, comme je l'ai dit, que la politique, embrassant d'un coup d'œil toutes les inégalités que la fortune a mises entre les Nations maritimes, doit peser leurs intérêts divers et apprécier leurs progrès respectifs.

Étant depuis mai 1778 à la tête de deux journaux politiques au contenu rédactionnel assez proche, le libraire Panckoucke s'était efforcé sans succès d'obtenir du gouvernement la fin de ce doublon. Le *Journal de Genève* et le *Mercure de France* /*Journal de Bruxelles* avaient cependant persisté, chacun de son côté avec sa rédaction et sa périodicité particulières. Le 28 juin 1779, Panckoucke obtient du ministère de faire paraître chaque samedi ses deux journaux. Il l'annonce aux lecteurs du *Mercure de France* /*Journal de Bruxelles*, dans le *Nouvel Avis, concernant le Mercure de France, politique, historique et littéraire*, diffusé avec le numéro du samedi 10 juillet 1779 :

Cet ouvrage périodique, le plus ancien et le plus varié de tous les journaux, paraîtra à l'avenir le samedi de chaque semaine. La publication hebdomadaire ne put avoir lieu, lorsque le Sieur Panckoucke forma le projet de réunir au *Mercure de France* le Journal politique de Bruxelles, et les souscriptions du *Journal François*, du *Journal des Dames*, du *Journal des Spectacles*, de la *Gazette de Littérature*. Il est enfin parvenu à l'obtenir du gouvernement.

Paraissant tous deux le même jour, les deux journaux politiques eurent désormais exactement le même contenu. Naturellement, il convenait de ne pas trop expliquer ces économies rédactionnelles aux lecteurs. Tout juste veut-on bien avouer que « le Journal politique de Bruxelles, réuni au *Mercure*, prend encore, dans cet arrangement, un nouveau degré d'intérêt par la réunion des travaux de l'auteur de ce

journal (M. de Fontanelle) avec ceux de l'auteur du *Journal historique et politique de Genève* ». Grand perdant de cette importante réforme, Jean Rousseau, dont on notera qu'il n'est pas nommé, doit se retirer. Le 10 juillet, le *Journal de Genève* diffuse lui aussi son *Nouvel Avis*, où l'on se garde bien de parler de sa rédaction, tout en voulant faire croire à son autonomie rédactionnelle :

Le favorable accueil dont le Public l'a constamment honoré depuis sa naissance, nous dispense de nous étendre sur la manière dont il est rédigé.

Au commencement de chaque année, le rédacteur place à la tête de cet ouvrage un *Discours* qui roule ou sur les affaires générales de l'Europe, et en retrace la situation, ou sur une question de politique ; objet toujours intéressant pour quiconque aime à étudier les effets dans leurs causes, et à remonter des événements aux principes qui les ont produits.

Mais le lecteur le plus averti ne peut s'y tromper, puisque le journal présentera désormais une nouvelle rubrique développée jusque-là par le seul *Journal de Bruxelles* : « Pour le rendre encore plus piquant, on y trouvera désormais, sous le titre d'*Articles extraits des papiers étrangers qui entrent en France*, les nouvelles dont on ne peut garantir l'authenticité. » La réforme de juillet 1779 marque donc la disparition effective du *Journal de Genève*. Sous ce titre, ses lecteurs lisent en fait le *Journal de Bruxelles*. Comme pour achever de le prouver, le *Journal de Genève* et le *Mercure de France/ Journal de Bruxelles* du samedi 1^{er} janvier 1780 présentent le même *Tableau politique de l'Europe en 1779*, rédigé par Jean-Gaspard Dubois-Fontanelle⁹, comme le *Tableau politique* de l'année précédente, inséré dans le seul *Mercure de France /Journal de Bruxelles*. Il y marque bien son territoire en renvoyant à son précédent *Tableau* :

Les mouvements politiques des cabinets de l'Europe ont suivi pendant cette année le cours qu'ils avaient pris dans la précédente. Nous avons essayé d'en indiquer les causes dans le dernier *Tableau* que nous avons donné de la situation de cette partie du monde : elles n'ont pas changé. Il ne nous reste aujourd'hui qu'à rendre compte de leurs effets, qui préparés et conduits par la sagesse, n'ont pu tromper l'attente de l'Europe qui les avait prévus.

⁹ Désormais rédacteur des deux mêmes journaux politiques, Dubois-Fontanelle avait pris la rédaction politique du *Journal de Bruxelles* lorsque Simon-Nicolas-Henri Linguet en avait été évincé, le 25 juillet 1776 : « Cette époque du renouvellement des souscriptions est celle où l'on a cru devoir avertir le Public que le Journal de politique et de littérature, depuis le n° du 25 juillet dernier n'est plus en aucune manière l'ouvrage de M. Linguet. La partie politique était déjà depuis quelque temps entre les mains de M. de Fontanelle, ci-devant auteur des deux *gazettes des Deux-Ponts*, et la partie littéraire est confiée, depuis le 25 juillet, à M. de La Harpe, qui n'a plus aucune part au *Mercure de France*. » (*Journal de Bruxelles*, 5 octobre 1776, Avertissement du directeur de ce journal.)

Les *Tableaux* de Dubois-Fontanelle n'ont pas la qualité de style et de réflexion des *Discours* de Jean Rousseau. La vigueur des démonstrations de ce dernier, son « je », ont fait place aux lourds développements et au « nous » !

Dépossédé de son *Journal de Genève*, Rousseau continue de percevoir sa rente et ses intérêts dans le journal. Resté fidèle à la famille d'Aiguillon¹⁰, il accueille favorablement la Révolution, tout comme son ancien élève, le jeune duc d'Aiguillon. Il rédige le *Discours préliminaire du Résumé général ou Extrait des cahiers de pouvoirs, instructions, demandes ou doléances remis par divers bailliages, sénéchaussées et pays d'État du royaume à leurs députés*, trois volumes publiés à Paris en 1789, par L. Prudhomme et Laurent de Mézières. Par la suite il ne reste pas inactif. En septembre 1792, il est élu par le département de la Seine député suppléant à la Convention, où il finit par siéger après la Terreur, à partir du 9 ventôse an III (27 février 1795). Sous le Directoire, il est membre du Conseil des Anciens. S'étant déclaré favorable au coup d'État du 18 Brumaire, il est créé sénateur le 3 nivôse an VIII (24 décembre 1799). Sénateur, membre de la Légion d'honneur, comte de l'Empire, il resta jusqu'à sa mort un fidèle soutien du régime impérial. Il était tout naturel qu'il passât de la fidélité au duc d'Aiguillon, disgracié et détesté par Louis XVI et Marie-Antoinette, au service tout aussi fidèle de Napoléon.

Si Jean Rousseau, le rédacteur du *Journal de Genève*, est peu connu des historiens de la presse, ses deux confrères successifs du *Journal de Bruxelles* – Simon-Nicolas Linguet (1736-1794) et Jean-Gaspar Dubois-Fontanelle (1732-1812) – le sont beaucoup plus¹¹. Linguet rédige le *Journal de*

¹⁰ En septembre 1792, il déplore auprès de l'homme de loi de la famille d'Aiguillon, l'émigration du jeune duc : « J'ai appris avec peine que M. d'Aiguillon est porté émigré : cela m'a causé une grande affliction, n'ayant jamais pu croire que ce citoyen si zélé pour la Constitution se fût déterminé à émigrer, d'autant que lui et les siens n'avaient pas eu à se louer de la famille ci-devant royale. Ce parti de quitter le territoire de la République m'afflige d'autant plus que sa respectable mère en aura, j'en suis sûr, l'âme déchirée. J'ai un absolu dévouement pour cette maison. » Paul d'Estrée et Albert Callet, *op. cit.*, p. 355. Sur la carrière de Jean Rousseau, lire Joseph-Marie Quérard, *La France littéraire ou dictionnaire bibliographique des savants historiens et gens de lettres de la France*, Paris, F. Didot, 1827-1839, 10 vol., t. VIII ; Vte Albert Révérend, *Armorial du premier Empire*, Paris, au bureau de l'Annuaire de la noblesse, 1894-1897, 4 vol., t. IV ; *Dictionnaire Napoléon*, Jean Tulard, dir., Paris, Fayard, 1989, notice rédigée par A. Fierro-Domenech.

¹¹ Outre le *Dictionnaire des journalistes*, Jean Sgard, dir., *op. cit.*, lire sur Linguet, Jean Cruppi, *Un avocat journaliste au XVIII^e siècle*, Paris, Hachette, 1895 ; Darline Gay Levy, *The Ideas and careers of Simon-Nicolas-Henri Linguet : a study in eighteenth-century French politics*, Chicago, London, Urbana, 1980 ; Denis Reynaud, *Linguet faiseur de journal*, mémoire dact. en vue de l'habilitation, Université Lyon II, 1996.

Bruxelles entre le 25 octobre 1774, date de sa fondation, et le 25 juillet 1776, moment où il est renvoyé et remplacé pour la partie littéraire par Jean-François La Harpe. Depuis le printemps 1776, Linguet avait déjà abandonné la partie politique à Dubois-Fontanelle, qui avait tout juste quitté la rédaction de la *Gazette des Deux-Ponts* en décembre précédent :

Cette époque du renouvellement des souscriptions est celle où l'on a cru devoir avertir le Public que le *Journal de politique et de littérature*, depuis le n° du 25 juillet dernier n'est plus en aucune manière l'ouvrage de M. Linguet. La partie politique était déjà depuis quelque temps entre les mains de M. de Fontanelle, ci-devant auteur des deux gazettes des Deux-Ponts, et la partie littéraire est confiée, depuis le 25 juillet, à M. de La Harpe, qui n'a plus aucune part au *Mercure de France*. (*Journal de Bruxelles*, 5 octobre 1776, *Avertissement du directeur de ce journal*.)

Dès le prospectus du *Journal de Bruxelles*, Linguet se met en avant, avec ce goût qu'il a toujours eu et de la provocation et de la persécution :

Le rédacteur de ce journal aurait voulu que son nom restât ignoré, du moins pendant quelque temps. Le Public forcé d'apprécier l'ouvrage en lui-même, n'aurait pas été exposé au danger de se prévenir, d'une manière avantageuse ou défavorable, d'après le seul nom de l'auteur. Une méprise singulière a divulgué ce secret. [...]

L'auteur du journal que l'on présente aujourd'hui au Public, appelé par son goût à l'étude de l'Histoire, poussé par un instinct involontaire à ramasser des matériaux pour celle de ce siècle, avait toujours désiré qu'il se trouvât un homme assez laborieux, pour rassembler sous un même point de vue tous les faits intéressants, épars, perdus dans l'immensité des gazettes, en toute langue, en tout pays, et pour recueillir dans un ordre satisfaisant ceux qui peuvent entrer un jour dans cet important ouvrage.

D'un autre côté, témoin lui-même, et longtemps victime de la licence des journalistes ; étonné du despotisme qu'exercent si hardiment, et avec tant d'impunité dans une République libre, ces magistrats sans mission ; affligé de voir ce ton dur et tranchant se naturaliser dans un genre de productions, qui ne peut devenir utile que par l'honnêteté la plus circonspecte ; il ne concevait pas qu'aucun écrivain n'entreprît de le rappeler à sa première institution ; que dans une carrière où les Bayle, les Leclerc, les Basnage, ont marché avec tant de succès, on eût oublié leurs maximes au point de suivre une allure directement opposée.

Et de promettre ensuite « l'exemple presque unique aujourd'hui d'un journal consacré exclusivement à la décence, à la vérité ; dont la satire et la flatterie seront également bannies ». Et d'assurer « qu'il n'a jamais provoqué personne de sa vie : s'il a quelquefois blessé ses ennemis, c'était en se défendant lui-même, et après avoir été cruellement outragé ».

On ne peut pas dire que Linguet entrait dans la carrière journalistique sans y vouloir régler des comptes !

En vérité, dès l'origine, Linguet se montre incontrôlable et il a des difficultés avec la censure. Alors que le 13 septembre précédent, le ministre Turgot avait libéré le commerce des grains, il part en guerre contre les économistes, pour défendre les anciens règlements, dans une longue *Lettre de M. Linguet, à M. l'abbé Roubaud*, publiée dans la partie littéraire du journal sur trois numéros (3, 5 et 6 ; 15 novembre, 5 et 15 décembre 1774) :

Les premiers froids sont venus. Le pain est aujourd'hui à près de trois sols ; il n'y restera pas, Monsieur, je vous le prédis avec douleur ; il augmentera, et il faudra, tout en prêchant la liberté, chercher des moyens pour suppléer à l'insuffisance de ce fantôme qui vous a tant séduit.

Peut-être un de ces moyens sera-t-il le rétablissement de la police des marchés : je viens de vous faire voir que du côté de l'équité, l'opération qui les supprime pouvait être censurée ; nous l'examinerons dans le prochain journal du côté de la politique. Nous tâcherons de découvrir si elle est vraiment salutaire, et si en la combinant, c'est à de véritables avantages qu'on a sacrifié la justice.

Là s'arrêta la lettre à l'abbé Roubaud, la suite promise ne vint pas, très certainement interdite par une censure qui ne s'arrête pas là, car c'est certainement à elle qu'il faut attribuer l'absence du *Discours* que Linguet avait projeté de présenter au début du n°1 du 5 janvier 1775 :

Des raisons particulières n'ont pas permis à l'auteur de ce journal de placer ici le *Discours* qu'il s'était proposé de publier sur l'état actuel de l'Europe : c'est une espèce de frontispice, par lequel il s'était proposé de décorer le commencement de ce volume. Il ne pourra être donné que dans les premiers jours de février : aucun des lecteurs ne désapprouvera les causes de ce retard, quand ils en seront instruits.

Le *Discours* ne parut pas, ni cette année 1775, ni l'année suivante. À lire les très longues *Réflexions préliminaires des Annales politiques, civiles, et littéraires*, p. 5-103 (n° 1 et 2, 15 et 30 avril 1777, on comprend que la censure ait reculé devant une telle liberté de ton. Le 25 octobre 1775, Linguet fête à sa manière sa première année de journalisme, dans des *Observations sur la forme de ce journal*, où il se plaint et se justifie tout à la fois :

On nous a fait des reproches, auxquels il faut répondre une fois pour n'en plus parler.

Un des plus importants, c'est d'avoir trop négligé la partie politique. Si les censeurs, qui hasardent cette imputation, savaient ce que c'est de faire une gazette ou d'en copier, ils seraient plus réservés. Il n'y a pas une ligne,

quelque indifférente qu'elle paraisse, qui ne doit faire trembler un nouvelliste. Il n'y a pas de peintre en miniature qui soit obligé d'étudier avec plus de circonspection, les effets du moindre trait de pinceau.

D'ailleurs, il ne faut pas s'imaginer que les faits même, tout seuls, dénués de réflexions, appartiennent à qui peut le premier les saisir : il y a des gazettes qui ont le droit exclusif d'écramer en quelque sorte les récits journaliers, et de parler les premières des anecdotes qui doivent être livrées à la curiosité du Public¹². Ainsi, malgré la fidélité et le nombre des correspondances, il y a tel journal à qui les primeurs sont interdites. On intercepte au passage ce qui aurait donné à ses récits un air de fraîcheur originale. [...]

Au moins avons-nous tâché de suppléer de notre mieux à cette fleur de jeunesse qui nous est impitoyablement refusée. Nous avons ramassé, avec le plus d'exactitude que nous l'avons pu, les pièces intéressantes, qui ne sont pas de nature à entrer dans les compilations privilégiées. Nous nous sommes appliqués aux détails les plus essentiels. On a pu s'apercevoir que les articles de Pologne, de Russie et d'Angleterre, ont toujours été soigneusement remplis. Ce sont là aujourd'hui les trois points du monde qui fixent le plus les regards : la Pologne, par sa destruction ; la Russie, par son éclat ; l'Angleterre par son danger. Ce sont ceux-là où nous nous sommes appliqués à suivre tous les mouvements, toutes les nuances, qu'il nous a été permis de saisir et de rendre sensibles.

S'étant rendu odieux à la censure, il n'est pas surprenant que Linguet ait été renvoyé du journal après son article haineux et méprisant lors de la réception de La Harpe à l'Académie française (25 juillet 1776, p. 404-412).

Dubois-Fontanelle est manifestement d'un naturel plus modéré et conciliant. Avec lui, la partie politique du *Journal de Bruxelles* perd ses aspérités, et en dehors de la rubrique Angleterre, beaucoup de son intérêt. Le nouveau rédacteur est si déterminé à se faire oublier, qu'il annonce en toute humilité à la fin du n°36 du 25 décembre 1776 : « On se proposait de placer dans ce numéro un court *Tableau politique de l'Europe* ; le défaut d'espace a forcé de le renvoyer au numéro prochain. » Le *Tableau* promis paraît tout naturellement au début du n°1, du 5 janvier 1777. C'est un honnête *Tableau*, plus descriptif que vraiment explicatif, qui commence presque à regret :

Le *Tableau politique de l'Europe* trouve naturellement sa place à la suite du récit des événements de l'année. L'entreprise de le tracer, environnée de difficultés, dont plusieurs sont insurmontables, est sans doute au-dessus de nos forces. Placés de trop près des faits pour les voir dans le point de vue

¹² Effectivement, les traités avec le ministère des Affaires étrangères stipulent formellement que les journaux politiques ne pourront « annoncer les nouvelles qui seront de nature et destinées à entrer dans la *Gazette de France* qu'après qu'elles y auront paru ».

nécessaire, pressés entre l'embarras de trouver la vérité, et les ménagements qu'exigent des intérêts récents, et qui peuvent changer encore, nous nous bornons à en donner un aperçu d'après ces mêmes événements dont nous avons rendu compte.

Ainsi, le *Journal de Bruxelles* se rapproche-t-il un peu de la formule du *Journal de Genève*, alors que dans sa morphologie il a tout fait, jusque-là pour s'en différencier.

Deux journaux politiques semblables dans leur projet, mais différents dans leur forme

Lorsqu'il lance le *Journal de Bruxelles*, Panckoucke doublonne, nous l'avons vu, le *Journal de Genève*. Aussi s'efforce-t-il de lui donner la morphologie la plus éloignée possible. Depuis ses débuts, le *Journal de Genève* est imprimé sur 60 pages petit format in-12 (100 x 167 mm, rogné), en caractères de Petit Romain (9,5 points, texte courant) et de Petit Texte (7,5 points, longues pièces insérées en extraits ou *in extenso*). Chaque numéro est présenté avec une page de frontispice, comprise dans la pagination, au verso de laquelle sont mentionnés les conditions de souscription et un ou plusieurs avis. La dernière page est occupée par une table des matières particulière à chaque numéro. Les numéros des années 1772 et 1773 sont tous paginés 1 à 60. Le n°36 du 30 décembre 1773 présente une *Table générale* de ces deux années, divisée en deux parties, la première renvoyant aux pays, la seconde au contenu (anecdotes, etc.). À partir de janvier 1774, « on partagera désormais l'année en quatre parties de neuf cahiers chacune, et chaque partie, qui formera un volume de 540 pages, sera terminée par une table pour la commodité des souscripteurs. » Chacun des volumes trimestriels a désormais une pagination continue, ce qui facilite la rédaction de la *Table*. Le 10 juillet 1776, le journal annonce qu'il augmentera son volume chaque fois que « l'abondance des nouvelles l'exigera ». Le 20 septembre 1777, la table particulière de la dernière page de chaque numéro disparaît, remplacée par des annonces de librairie.

Même s'il plagie le *Journal de Genève*, en ce qui concerne sa partie politique, le *Journal de Bruxelles* innove complètement en y ajoutant une partie littéraire. Innovation insuffisante apparemment pour différencier les deux journaux. Aussi change-t-on de format. Le *Journal de Bruxelles* est imprimé sur 40 pages format in-8° (123 x 193 mm, rogné), en caractères semblables à ceux de son concurrent. Le *Journal de politique* (partie politique) et le *Journal ou gazette de littérature* (partie littéraire) s'équilibrent à 20 pages chacun, mais cela peut varier, le premier pouvant être plus

important que le second, ou l'inverse. Chaque numéro est présenté à l'intérieur d'un cahier de quatre pages non paginées : le frontispice, au verso les conditions de souscription et des annonces de Panckoucke, en troisième page la *Table* particulière au numéro, en quatrième d'autres annonces de librairie. Chaque année est divisée en trois tomes de quatre mois – soit douze numéros –, paginés en continu, mais sans *Table* générale. Assez vite, la pagination augmente pour faire face au foisonnement de l'actualité (488 p. dans le t. I de 1775, 550 dans le t. III, 600 dans le tome III de 1776, etc.). À partir du 5 novembre 1777, de nombreux passages du *Journal de politique* sont imprimés sur deux colonnes en petits caractères, de manière à gagner encore de la place.

Fusionné avec le *Mercure de France*, le *Journal politique de Bruxelles* – c'est alors son titre – adopte à son tour le petit format in-12. Chaque numéro, après une page de frontispice suivie par une page de table, toutes deux comprises dans la pagination, présente d'abord les 72 pages du *Mercure de France*, puis les 48 pages du *Journal politique de Bruxelles*, paginées mensuellement. Après la réforme de juillet 1779, chacun des deux est imprimé sur 48 pages, ainsi naturellement que le *Journal de Genève*.

Alors que le système rubrical de la *Gazette de France* continue d'être dominé par la date et l'origine des dépêches, les plus anciennes étant d'abord insérées, le *Journal de Genève* s'est efforcé de « ranger avec ordre », les « événements entassés et confondus » en découpant rigoureusement son espace selon une logique géographique où le premier rôle n'est plus joué par la ville d'où viennent les courriers, mais revient aux États ou aux espaces géopolitiques, pouvant regrouper plusieurs capitales, comme il en est toujours ainsi pour l'Allemagne ou l'Italie. Encore a-t-il fallu tenir compte des habitudes des lecteurs des gazettes. Ce grand tour européen débute par les régions les plus lointaines : la Turquie, puis les pays du « Nord », c'est-à-dire la Russie, la Pologne, la Suède et le Danemark. Viennent ensuite l'Allemagne, la Hollande, les Pays-Bas autrichiens et l'Angleterre. Le voyage s'achève sur l'Espagne, le Portugal et l'Italie. Vient enfin la France, c'est-à-dire Versailles et ses nouvelles curiales ou diplomatiques, Paris et ses anecdotes venues d'un peu partout en France. Le tout s'achève sur Genève, lieu d'édition fictif portant quelques dernières nouvelles. Le système rubrical de la *Gazette* a donc bien été remis en ordre, mais la réforme a été très modérée, parce qu'il a fallu tenir compte de l'imaginaire géographique des lecteurs habituels des gazettes.

Le *Journal de Bruxelles* a suivi le découpage de son concurrent, mais il s'est permis, là encore pour affirmer un peu d'originalité, quelques

modifications de détail. La Pologne est séparée de la Russie par la Suède et le Danemark, et vient juste avant l'Allemagne. Ici a dominé un choix géographique plus rigoureux, alors que pour le *Journal de Genève* le choix est plus politique : le sort de la Pologne dépend des menées de la Russie. Autre originalité du *Journal de Bruxelles* : l'Espagne, le Portugal et l'Italie viennent juste après l'Allemagne, ce qui permet à l'Angleterre de voisiner immédiatement avec la France. Ici a joué la plus grande proximité postale. Au-delà de la France (Versailles et Paris), le journal s'achève, tout naturellement sur les Pays-Bas, avec Bruxelles.

À la fin de 1776, les deux journaux se décident à la même innovation, et insèrent tous deux, juste avant les nouvelles de Genève ou de Bruxelles, une rubrique donnant des extraits des gazettes étrangères francophones. Le 15 décembre, le *Journal de Bruxelles* indique :

On lit dans divers papiers publics étrangers plusieurs détails qui peuvent piquer la curiosité, et que nous présenterons à nos lecteurs tels que nous les trouvons, sans les garantir, et sans nous permettre d'autre changement que celui de les abrégé quelquefois. Nous les placerons toujours à l'avenir à la fin de l'article de Paris sous le titre suivant. *Articles extraits des papiers étrangers qui entrent et circulent en France, et que nous ne garantissons point.*

Le 20 décembre, le *Journal de Genève* imite aussitôt son confrère, bonne preuve que la concurrence doit alors être rude. Dans son numéro suivant, il donne à la rubrique ce long titre – *Nous ne garantissons point les articles suivants, extraits des différents papiers publics qui ont cours en France* –, et note : « Nous continuerons à donner exactement sous ce titre, toutes les nouvelles hasardées que nous trouverons dans ces papiers périodiques. » On trouve alors dans les deux journaux le même fatras de nouvelles, souvent anecdotiques, parfois exactement les mêmes, en partie réécrites différemment. Alors que cette rubrique est définitivement installée dans le *Journal de Bruxelles*, elle ne parvient pas à durer dans le *Journal de Genève*, et en disparaît après le 10 février 1777.

Leur périodicité, décadaire jusqu'en 1779, aide les journaux politiques à mettre en perspective les événements déjà présentés par les gazettes bihebdomadaires, à les accompagner de jugements implicites ou explicites. Cependant cette réécriture journalistique est tributaire du poids de l'actualité et des habitudes de lecture héritées des gazettes. Pour que les jugements ou les réflexions émergent et se disent, il faut qu'il y ait guerre ou bouleversement attendu des forces politiques dans un État ou entre les États. Les grands événements du début des années 1770 sont incontestablement la guerre russo-turque, le premier partage de la Pologne, le coup d'État de Gustave III en Suède. À partir de 1776, les

esprits sont occupés par la guerre d'Indépendance américaine. En dehors des rubriques Turquie, Russie, Pologne, Suède, parfois Allemagne, puis de la rubrique anglaise, il faut bien dire que les journaux politiques se contentent de répéter les gazettes. À l'intérieur même des rubriques « reines », la mise en perspective et la réflexion sont gênées par le culte de l'origine des nouvelles. Une information peut bien concerner la Pologne ou la guerre russo-turque : elle ne sera pas insérée dans la rubrique polonaise, russe ou turque si elle est parvenue aux gazettes ou aux journaux par Vienne ; on la trouvera en Allemagne, avec les nouvelles autrichiennes. Comme les gazettes, les journaux politiques sont donc toujours construits sur les dépêches venues par les courriers. Malgré leurs efforts de réflexion, les journalistes ne peuvent s'émanciper de ce cadre hérité du passé.

Réflexions et jugements politiques des deux journaux

Naturellement, ce n'est pas sur les affaires françaises que l'on peut vraiment déceler une réflexion ou un jugement politique. Comme la *Gazette de France*, les deux journaux politiques sont empêchés d'exprimer une quelconque opinion à ce sujet. De même mentionnent-ils très rarement des mouvements sociaux. Le *Journal de Genève* décrit cependant des troubles dus à la cherté du blé à Aix et à Toulouse (20 mai 1773), à Montauban (20 juin 1773), à Tours (10 et 20 mars, 10 avril 1774), à Metz (30 octobre 1774). Aussi ne faut-il pas s'étonner d'y lire un long récit circonstancié de la « guerre des farines », reprenant naturellement la thèse gouvernementale d'une sédition populaire suscitée de manière ouverte ou souterraine par des « chefs » et des « brigands » soucieux de tout détruire¹³. En revanche, le *Journal de Genève* et le *Journal de Bruxelles* sont

¹³ *Journal de Genève*, 20 mai 1775, récit daté de Paris, le 17 mai, p. 264-267 ; suivi par l'*Extrait du procès-verbal du Lit de justice tenu par le Roi au château de Versailles, le vendredi 5 mai 1775*, p. 273-281 ; *ibid.*, 30 mai 1775, reproduction intégrale de l'*Instruction envoyée par ordre de Sa Majesté à tous les Curés du Royaume*, p. 331-337. Même si le journaliste a manifestement composé lui-même son récit à partir de diverses sources, tout cela a été publié, sans aucun doute, sur l'ordre du gouvernement. Comme au temps de Richelieu, lors des révoltes des Croquants ou des Nu-Pieds, la nation est informée alors que la sédition est réduite et que tout est rentré dans l'ordre. Le *Journal de Bruxelles* est moins prolix : à peine publie-t-il le 15 mai, p. 61, un court extrait de la *Gazette de France* ; en revanche, comme son confrère, il présente le lit de justice et l'instruction aux curés (25 mai, 5 et 15 juin). Continuant l'année suivante cette politique de communication, le gouvernement fait publier le long *Extrait du procès-verbal du Lit de justice tenu par le Roi au château de Versailles, le mardi 12 mars 1776*, pour enregistrer au Parlement les grands édits de Turgot sur l'abolition des corvées et des jurandes : les lecteurs ont ainsi sous les yeux les arguments

beaucoup plus libres en ce qui concerne l'étranger. Ils ont en commun une grande méfiance vis-à-vis de l'Angleterre et de sa vie parlementaire, ainsi qu'une non moins grande sympathie pour le roi de Suède, Gustave III, restaurateur d'un pouvoir absolu. Fidèle à la politique du duc d'Aiguillon, le *Journal de Genève* reste jusqu'en 1779 profondément défavorable à la Russie, qui a provoqué le démembrement de la malheureuse Pologne¹⁴. Tout au contraire, le *Journal de Bruxelles* affirme une grande sympathie pour Catherine II, despote éclairée, dont il valorise les réformes juridiques. Il lui arrive également d'applaudir à la politique de Frédéric II de Prusse.

De telles positions politiques peuvent être affirmées implicitement. Voici, par exemple, ces deux anecdotes extraites du *Journal de Bruxelles*. Le célèbre démagogue Wilkes vient d'être élu Lord-Maire de la cité de Londres :

Après que toutes les cérémonies de l'élection ont été terminées, les deux Lords-Maires sont retournés à l'Hôtel de Ville. La populace, suivant l'usage, avait dételé les chevaux, et tirait elle-même la voiture. La foule était si grande qu'un des traîneurs ayant eu le malheur de tomber, il a été écrasé par la roue du carrosse et est resté mort sur la place. Cet accident aurait-il été regardé à Rome, en pareil cas, comme un bon ou comme un mauvais augure ?

La mort funeste de ce martyr d'un fanatisme peu commun, a peut-être moins affecté le sieur Wilkes, que la distribution du discours suivant, faite sous ses yeux, à l'instant de sa nomination, et dont on a jeté des paquets dans son carrosse. (25 octobre 1774).

Ce dernier discours, d'un adversaire politique, encourage les Londoniens à briser les « fers indignes » dont les « tyrans populaires » les ont enchaînés. À l'indifférence suggérée de Wilkes pour le malheureux écrasé, s'oppose l'attention de Joseph II pour le jeune spectateur d'une manœuvre militaire :

Les traits de bienfaisance doivent être consacrés dans les papiers publics, avec plus de soin encore que les détails cruels et fatigants de la guerre et de la politique. Le 30 août dernier, l'Empereur faisant manœuvrer ses troupes au camp de Pest, apprit qu'un jeune homme venait d'avoir la jambe cassée par une des voitures que le spectacle attirait. Sa Majesté Impériale accourut elle-même aussitôt. Elle l'a fait panser devant elle par ses chirurgiens ; a voulu le voir transporter, et le soir lui a fait remettre 100 ducats, en l'assurant de sa

du ministre, mais aussi ceux de ses opposants, intégralement reproduits dans les discours du premier président et de l'avocat général (*Journal de Bruxelles*, 25 mars 1776, p. 386-428 ; *Journal de Genève*, 30 mars 1776, p. 501-535).

¹⁴ Sur la politique étrangère au temps du duc d'Aiguillon, lire Lucien Laugier, *Un ministère réformateur sous Louis XV : le Triumvirat, 1770-1774*, Paris, La Pensée universelle, 1975.

protection après sa guérison, dont elle a déclaré qu'elle ferait les frais. C'est dans ces événements imprévus que se développent les vrais sentiments du cœur. (5 décembre 1774).

Les historiettes vantant la simplicité d'accès et la bienfaisance de Joseph II sont très nombreuses dans les gazettes de l'époque. Est-ce intentionnellement, est-ce par hasard que ces deux épisodes se suivent, séparés par un peu plus d'un mois ? Le lecteur attentif ne peut manquer d'en tirer les conclusions qui s'imposent. La liberté anglaise conduit au fanatisme, au désordre et à la violence. Le pouvoir monarchique garantit l'ordre – l'ordre des manœuvres militaires – et en cas de désordre, il est immédiatement réparé par les soins assidus du souverain.

Présentant les conséquences du coup d'État de Gustave III et la malheureuse situation de la Pologne, le *Journal de Genève* parvient à suggérer les mêmes conclusions :

De Hambourg, 1^{er} novembre. L'agriculture, le commerce et la marine, tout en général semble se ressentir en Suède de l'heureuse révolution qui donne en quelque sorte une nouvelle existence à ce royaume. La récolte a été abondante ; la pêche des harengs a surpassé toute attente. Il a paru cette année dans la mer qui baigne la côte occidentale de la Suède, une plus grande quantité de poissons qui en attirent beaucoup d'autres. C'est une nouvelle source de richesses pour un peuple aussi propre au commerce et à la navigation que l'est celui de cette monarchie. Les lettres qui contiennent ces détails, ajoutent qu'avant six mois la Suède aura 60 000 hommes sur pied ; qu'on va y construire quatre vaisseaux de 74 canons, deux de 50, et une frégate ; que la ville de Stockholm a offert au roi d'armer et d'équiper à ses frais vingt-cinq vaisseaux de ligne ; enfin que plusieurs villes suivront infailliblement l'exemple de la capitale. Tout annonce l'émulation et la satisfaction d'une nation qui a brisé ses fers sous un roi libre comme elle. (n°5, 20 novembre 1772)

La Suède et le Danemark ont une excellente image dans les deux journaux politiques. Les activités de Gustave III sont suivies de près, et font toujours l'objet de comptes rendus élogieux. En exact contrepoint, la Pologne est l'objet tout à la fois d'une longue déploration et d'un intérêt passionné. Alors que le pouvoir absolu du roi de Suède relève le pays du long abaissement où il s'était enfoncé depuis les défaites de Charles XII, la Pologne pâtit de l'absence d'un pouvoir royal fort et de la lutte des factions. La Pologne est en quelque sorte le négatif de la Suède.

De Varsovie, 26 septembre. La consternation et la tristesse deviennent de jour en jour plus générales et plus profondes, à mesure qu'on apprend les dispositions qui se font dans ce royaume pour assurer son démembrement. De faibles lueurs d'espérance, fondées sur des alliances peut-être

chimériques, ne balancent point le sentiment des maux réels que nous éprouvons. Dans l'état d'abaissement où nous sommes descendus, les plus aveugles ouvrent enfin les yeux, et reconnaissent leurs torts, qu'il n'est peut-être plus temps de réparer. Les cœurs qui avaient été les plus aliénés de la personne de leur souverain, reviennent à lui, et le plaignent d'être enveloppé dans le malheur commun, où le fanatisme et la discorde nous ont plongés. Après lui avoir attribué les calamités de la patrie, ils en reconnaissent enfin la véritable source, et conviennent que, dans un État soumis depuis tant d'années à une influence étrangère, le souverain ne peut cesser d'être passif, sans s'exposer à attirer sur son royaume tout l'effet du ressentiment de ceux qui s'arrogent le droit de le gouverner. (n°3, 30 octobre 1772)

Au-delà de ces sympathies et de ces méfiances avouées, il est difficile de distinguer entre l'explication et les réflexions provoquées par l'actualité. L'explication s'efforce de proposer au lecteur la compréhension d'un événement ou d'une situation. Les réflexions vont au-delà et envisagent les enjeux pour le présent ou pour l'avenir : il en existe toute une gamme, depuis la simple mise en valeur de réflexions venues d'ailleurs, plus ou moins assumées par le rédacteur du journal, jusqu'au *Discours* ou *Tableau* de début d'année, en passant par la présentation de points de vue opposés, la note personnelle du journaliste en bas de page ou son jugement personnel explicite.

La campagne antirusse du Journal de Genève

Toujours à l'affût, au moins pendant la guerre russo-turque, de ce qui peut gêner le gouvernement de Catherine II, le *Journal de Genève* consacre beaucoup de pages à la révolte de Pougatchev. Le 10 février 1774, il mentionne pour la première fois la révolte, sans encore connaître son chef. Le 20 mars, il présente sa carrière : « Depuis que Pugatschew commence à jouer un rôle qui peut le rendre très célèbre, on a fait quelques recherches sur son origine et on a recueilli plusieurs particularités de sa vie. On le dit d'une famille distinguée parmi les Cosaques. » Le 10 avril, il se fait l'écho dubitatif des succès des troupes russes contre les bandes de révoltés :

D'après ces nouvelles il semblerait que la Cour se flatte de voir bientôt cette révolte entièrement calmée ; mais les nouvelles particulières ne sont pas si favorables à la tranquillité de cet Empire. Au surplus, si l'on considère l'éloignement du lieu de la scène et la nature du pays, où il n'y a presque que des habitants errants, vagabonds et peu civilisés ; enfin, si l'on pèse la difficulté d'en avoir des avis certains, surtout dans un temps où la communication, naturellement lente et pénible, est encore troublée et interrompue en plusieurs endroits, on sentira combien l'on doit peu compter

sur tout ce qui se débite à cet égard. Ce qu'il y a de sûr, c'est que Pugatschew a fait d'abord de grands progrès, et que la Cour a été vivement alarmée, puisqu'elle a mis à prix la tête de ce rebelle, et qu'elle a promis 100 000 roubles (533 333 livres) et le cordon des Ordres de Russie à quiconque pourra se saisir de lui et le livrer mort ou vif au gouvernement.

Toujours, et notamment à propos de la guerre russo-turque, le *Journal de Genève* oppose les silences ou les contre-vérités officiels au contenu des lettres venues de particuliers. Les deux journaux politiques auront la même attitude lors de la guerre d'Indépendance américaine. Le 20 mai, le journal explique la tactique de Pougatchev et s'interroge sur son avenir. Ici, des réflexions suivent l'explication. Des réflexions attribuées aux Russes eux-mêmes, procédé fréquent qui permet de leur donner plus d'authenticité, tout en préservant la responsabilité du rédacteur. Un rédacteur très prudent. D'où cet autre procédé rhétorique souvent employé, cette conclusion ouverte sur l'avenir : ces « conjectures » très incertaines seront infirmées ou confirmées par le temps.

Des frontières de la Russie. Les avantages remportés par les troupes de l'Impératrice sur les rebelles et publiés par ses ordres, faisaient espérer que la tranquillité serait incessamment rétablie dans le gouvernement d'Orenbourg : mais des avis ultérieurs, venus de bonne part, annoncent que le feu de la rébellion s'étend de jour en jour, et fait des progrès considérables et si inattendus, que le général Bibikow ne se croyant plus en état de l'éteindre, a demandé à la Cour de nouveaux renforts. Il paraît indubitable que le chef des révoltés est puissamment soutenu par une Cour étrangère. On remarque qu'il suit dans ses opérations un plan fixe qu'il a su se tracer. Outre ces bandes nombreuses de coureurs qui errent et combattent sans ordre, comme autrefois les Scythes, il a un corps formidable de troupes disciplinées par des officiers de toute nation, qu'il a tirés du fond de la Sibérie. Tandis qu'il sacrifie à la première impétuosité des troupes impériales quelques-uns des pelotons dont il se sert pour couvrir son armée et pour dévaster les campagnes immenses par où doivent passer les Russes, il renforce son corps d'armée d'excellents chevaux, forme ses magasins, règle ses marches, et prépare des ressources en cas d'événement. L'idée qu'on se fait de ce fameux Cosaque est fort différente de celle qu'on doit en avoir. Si on croit le peuple crédule et peu instruit, Pugatschew n'est qu'un vagabond intrigant qui oublie ce qu'il doit à cet Empire ; mais des hommes éclairés, et qui savent réfléchir, commencent à craindre avec quelque apparence que ce séditieux, profond dans l'art de nuire, ne soit une de ces têtes fortes et vigoureuses qui semblent nées pour fonder ou pour détruire des États. Quoi qu'il en soit au reste de ses talents, de ses forces, de sa politique et de ses desseins, c'est au temps seul à confirmer ou à détruire ces conjectures que sa conduite autorise et que les relations même qu'on publie à son désavantage paraissent justifier.

Dans son numéro suivant, le journal donne beaucoup d'ampleur à la révolte, alors que les Russes préparent sur le Danube leur campagne contre les Turcs. Oubliant toute prudence, le rédacteur essaye de démêler le vrai du faux.

Des frontières de la Russie. Toutes les lettres qu'on reçoit ici des provinces méridionales de l'Empire, ne parlent que de la révolte des Cosaques ; les Grecs qui en arrivent en donnent une idée et des détails qui feraient craindre pour cet Empire. Enfin, toutes les relations qu'on obtient par cette voie portent à croire que Pugatschew fait de grands progrès, et que la révolte ayant effectivement gagné jusqu'à Moscou, est sur le point de s'étendre encore plus loin. L'attention de la Cour à imposer silence aux gazetiers du Nord, ne laisse circuler que les relations de son général, qui ne peuvent pas embrasser toutes les branches de cette malheureuse affaire ; non pas toutefois qu'il n'y règne assez de franchise pour suspendre au moins l'opinion publique sur les suites de ses victoires : car 1° les détachements des révoltés qui sont battus paraissent bien nombreux, quoiqu'ils ne soient que de petites portions de la véritable armée, dont le corps n'a pas encore été entamé. 2° Les postes qu'ils ont choisis sont de véritables forts munis de batteries, de provisions, etc. 3° Les canons qu'on leur a pris dans les relations avec un nombre proportionné de boulets, de cartouches, etc. montent à environ cent pièces, tant en bronze qu'en fer, et supposent quelque part un arsenal formidable. 4° À considérer le théâtre de cette quantité de combats, les gens du métier y trouvent toutes les conditions d'une guerre susceptible de succès par les rapports des rivières, par les montagnes et leurs gorges, par les déserts et par les cantons plus abondants ; tous moyens de chicanes, de stratagèmes, de fuites et de retours. 5° Les relations ne parlent ni des hommes ni des canons enlevés aux partis du général Bibikow. Pour peu qu'il perde de ses gens dans cent occasions qu'il aura de les opposer à l'ennemi, on ne voit pas ce que deviendra son armée, ni ultérieurement la cause qu'il défend ; à moins qu'on ne soit réellement convaincu que les troupes impériales ne perdent jamais, même dans les plus vives escarmouches, qu'un homme ou deux, comme leurs relations l'insinuent : ce qui n'est rien moins que vraisemblable. (30 mai 1774)

Pour mieux faire comprendre à ses lecteurs les enjeux socio-économiques de la révolte, le journal présente la région d'Orenbourg, cette ville fondée au sud de l'Oural, en pays cosaque :

Des frontières de la Russie (3 mai). Les troubles du gouvernement d'Orenbourg continuent à fixer l'attention du public, qui ignore encore bien des faits particuliers sur lesquels la politique s'efforce de jeter un voile impénétrable. Au reste, quoi qu'il en soit des échecs et des progrès de Pugatschew, il est certain que le gouvernement et surtout la ville d'Orenbourg, ont prodigieusement souffert de ces troubles. Orenbourg est le centre du commerce asiatique ; commerce dont il a été d'autant plus facile

d'interrompre le cours, .que ceux qui trafiquent dans ce district ne sont que des négociants ambulants qui, après avoir vendu, acheté ou échangé différentes sortes de marchandises, s'en retournent avec leur argent ou leurs emplettes, et laissent la capitale du gouvernement sans commerce, sans fabrique et presque sans population. Effrayés du bruit d'une sédition dont on a exagéré les détails et le danger, surtout dans les provinces asiatiques, ces trafiquants ne se sont point montrés cette année à Orenbourg, et les habitants du pays ont été privés des ressources qu'ils tiraient annuellement d'un commerce qui leur procure ce qui leur manque, en échange du superflu des productions de leur sol et de celles de leur industrie. Ce contretemps a plongé dans l'oisiveté un grand nombre d'ouvriers qui se sont rangés du côté des rebelles pour partager leur butin et se dédommager par des brigandages de la stérilité d'une industrie qui leur était devenue onéreuse. [...] Les révoltés, par la connaissance qu'ils ont de tous les détours de ces vastes contrées, n'ont point de peine à se soustraire en fuyant et en revenant sur leurs pas, aux poursuites des Russes. Qu'on les disperse aujourd'hui ; demain on les verra reparaître en plus grand nombre. Cette guerre de détail excède les troupes qu'on leur oppose et qu'on est obligé de diviser pour faire face partout. Aussi est-on persuadé qu'il n'y a que la prise ou la mort de Pugatschew qui puisse assurer le succès des troupes impériales, lesquelles, avec beaucoup de bravoure et de bonne volonté, n'ont pas laissé de faire des pertes plus considérables qu'on ne le dit, puisqu'il y a eu des combats où l'on s'est battu six et même huit heures, avec le plus grand acharnement. [...]

(*Journal de Genève*, 20 juin 1774)

On pourrait multiplier ce genre d'exemples. Voici la guerre russo-turque. Alors que la *Gazette de France* est constamment favorable aux Russes, le *Journal de Genève* milite – il n'y a pas d'autres mots – en faveur des Turcs. Le 20 août 1773, il donne ce commentaire supposé venu de Pétersbourg, le 13 juillet :

On voit ici une relation du passage du Danube par l'armée aux ordres du feld-maréchal comte de Romanzow [Rumyantsev]. Si l'on en croit ce récit, le passage s'est effectué de notre part avec autant de facilité que de bonheur. Les Turcs n'ont attendu nos troupes que pour les rendre témoins de leur fuite et de l'épouvante que la vue de notre armée leur inspirait. Nous avons mis le siège devant Silistrie, place forte de la Bulgarie, dont la réduction, qui nous paraît infaillible, nous rendra maîtres de la caisse militaire des Turcs. C'est le style ordinaire de toutes les relations qu'on présente ici à notre curiosité et à la crédulité du peuple.

Ce même 20 août, le journal reproduit un *Extrait d'une lettre de l'armée du Maréchal de Romanzow*, du 14 juillet 1773, déjà publié par la *Gazette de France*, en supplément, le 13 août. Si la *Gazette* se garde bien d'un quelconque commentaire, le journal introduit le texte par ces réflexions :

Vienne, le 29 juillet. Les partisans des Russes, aussi ardents à croire et à exagérer les nouvelles qui leur sont favorables, qu'attentifs à dissimuler les succès des Turcs, s'étaient hâtés de publier que le maréchal de Romanzow avait battu le Grand-Vizir au-delà du Danube, lui avait tué 15 mille hommes, fait 5 mille prisonniers, enlevé tout son canon, ses bagages, sa caisse militaire, etc. Mais les dernières lettres venues de l'armée russe parlent enfin un langage tout différent, comme on jugera par celle que nous allons transcrire. On peut compter sur les détails qu'elle contient, à l'exception cependant de ce qui concerne l'évaluation de la perte des Russes qu'on a évidemment cherché à affaiblir ; car si l'armée russe n'avait perdu que deux mille hommes, comme on le prétend, il serait inconcevable qu'elle eût repassé le Danube, avec tant de précipitation, avant d'avoir été jointe par celle du Grand-Vizir, à qui le maréchal de Romanzow avait ordre de livrer bataille.

Alors que la *Gazette* continue de se contenter du simple et seul récit des événements, le *Journal de Genève* chante les louanges de la discipline retrouvée des armées turques :

Jamais les forces ottomanes, comparées à celles des Russes, n'ont été dans un état aussi florissant. La Porte, délivrée des inquiétudes que les troubles de l'Égypte et de la Syrie lui avaient causées, a sur le Danube une armée que l'on fait remonter à plus de 350 mille hommes. Une discipline nouvelle, l'ivresse de ses derniers succès, l'expérience qu'elle acquiert de jour en jour, sous un chef dont la prudence égale la vigueur, rendent cette armée d'autant plus formidable qu'elle se trouve abondamment pourvue de vivres, de subsistances et de munitions de guerre, tandis que les Russes, considérablement affaiblis par les pertes qu'ils ont essuyées, ont beaucoup à souffrir de la disette qu'ils éprouvent sur la rive gauche du Danube. La situation des escadres turques n'est pas moins favorable. Indépendamment d'un avantage remporté dernièrement sur quelques frégates russes, par la Division qui croise dans la mer Noire, il paraît que l'ennemi craint de se montrer dans les mers de l'Archipel [Mer Egée]. (20 septembre 1773)

Et il continue d'insérer tout ce qui peut prouver l'échec des Russes. Les nouvelles viennent par Vienne, mais aussi par Varsovie. Le 10 décembre, il publie une relation vivante et bien écrite de l'attaque de Silistrie par les Russes, naturellement favorable aux Turcs, lettre envoyée « aux directeurs de ce journal, du camp impérial sous Tchoulmei, ce 28 septembre 1773 » :

Il vient de me tomber dans les mains plusieurs relations de cette campagne, entre autres une de la bataille de Silistrie. Quoiqu'elles soient toutes fort éloignées de la vérité, la lecture que j'en ai faite ne m'a pas inspiré le désir de détromper le public ; mais le *Journal historique* à votre adresse, 20 août, numéro 23, vient de me faire naître l'idée de répondre à la dernière. La réflexion qui précède la copie de la prétendue lettre partie du camp du feld-

maréchal de Romanzow, fait trop paraître le jugement et l'impartiale intégrité de son auteur pour ne pas reconnaître son énergique sincérité en lui faisant savoir le vrai.

Jusqu'au printemps 1774, le journal s'efforce de mettre en valeur le moindre succès des Turcs. Le 10 février, on apprend par Varsovie (10 janvier) que les Russes ont reflué sur la rive gauche du Danube. Fin mai, début juin, le journal suit les préparatifs des cours de Pétersbourg et de Constantinople pour la nouvelle campagne. Le 30 juin 1774, le lecteur est informé que des corps de l'armée russe ont de nouveau franchi le fleuve (nouvelle de Pétersbourg, le 20 mai), et qu'un corps de 30 000 Turcs, étant monté rive gauche a été repoussé (nouvelle « des frontières de la Pologne », le 4 juin). Le 10 août suivant, le journal publie la « relation des opérations de l'armée impériale sur la rive droite du Danube, en Bulgarie, depuis l'ouverture de la campagne », tout en déplorant « une affectation qui rend suspects d'exagération » les avantages des Russes ; il donne aussi une nouvelle de Vienne, le 16 juillet, vantant la fermeté des Turcs dans « l'action du 20 juin dernier » qui se solde par leur défaite, une défaite avouée fort sobrement : « Depuis cet échec, les troupes légères du prince Kaminski se sont portées vers Tchumbei et Warna, et la communication entre Warna et Silistrie est déjà coupée. » Le 20 août, le journal veut encore croire à la résistance des Turcs, dont on exagère beaucoup les pertes, mais il note que le maréchal de Rumyantsev a passé le Danube avec le gros de son armée, et qu'il aurait écrit « qu'il ne compte point repasser le fleuve sans apporter la paix qui sera le fruit d'une victoire ou des négociations préliminaires qu'il a entretenues jusqu'à présent avec le Grand-Vizir » (Vienne, du 4 août). Le numéro suivant publie les conditions de paix acceptées par le Grand-Vizir ; il s'agit de la copie d'une lettre du feld-maréchal comte de Rumyantsev au baron de Stackelberg [ministre russe à Varsovie] en date du 26 juillet. Et le journal de raisonner :

Il paraît bien étonnant que l'armée russe réduite à ce qu'on prétend à 28 000 hommes de troupes harassées, faibles et composées, pour la plus grande partie, de jeunes gens depuis l'âge de 14 ans jusqu'à 18, ait obtenu des conditions si avantageuses du Grand-Vizir, qui à l'ouverture de la campagne se trouvait à la tête de plus 200 000 combattants, dont 130 000 des meilleures troupes de l'Empire Ottoman. On ne peut encore rien annoncer de certain sur les motifs qui ont pu déterminer les Turcs à la paix, à cause des innombrables contradictions qui se rencontrent dans le détail des opérations militaires qui ont précédé ce grand événement.

Quelques relations portent que le général Kaminski s'étant emparé de 5 000 chariots chargés de vivre pour l'armée turque, après avoir battu 28 000

hommes détachés pour servir d'escorte à ce convoi, les Turcs perdirent courage, et la cavalerie menaça le Grand-Vizir de l'abandonner. D'autres relations, sans parler de ce convoi, attribuent au général Kaminski des succès bien différents, et annoncent la défaite de 28 000 hommes détachés pour garder les défilés qui assuraient à l'armée ottomane la liberté de ses mouvements. Dans plusieurs autres on lit que les Russes ayant intercepté la communication du camp de Schumla avec Andrinople, les troupes se débandèrent et qu'il ne resta au Grand-Vizir qu'un corps d'environ 12 000 hommes. Si les Turcs étaient dans l'usage de publier des relations, on verrait peut-être qu'aucun échec considérable ne les a obligés à faire la paix, mais que quelques raisons politiques ont pu seules les déterminer à céder pour un moment à l'orage. On a répété plusieurs fois que des troupes étrangères allaient se réunir aux Russes ; la Porte avait peut-être là-dessus plus que des conjectures : dans ce cas, elle aurait agi très prudemment en concluant la paix.

Jean Rousseau, fait ensuite un parallèle avec la paix de 1711 que Pierre le Grand s'était vu imposer « à pareil jour » par le Grand-Vizir, et qui s'était soldée par la cession d'Azov, la démolition de tous les forts du Don et de Crimée, etc. Que va devenir la malheureuse Pologne ? Le *Journal de Genève* tombe de haut ! Il apprend par la suite à ses lecteurs que c'est bien la désertion des troupes turques qui a imposé la paix. Brûlant ce qu'il a adoré, il n'a pas de mots assez durs pour stigmatiser leur indiscipline.

Autres moyens de réflexions des deux journaux

À côté de ces explications accompagnées de réflexions, il est fréquent que les deux journaux politiques empruntent à d'autres feuilles européennes ou à des pamphlets des considérations qu'ils présentent favorablement ou qu'ils font mine de juger condamnables. Le *Journal de Genève* est particulièrement préoccupé par le sort de Dantzic, après le premier partage de la Pologne. Le roi de Prusse mettra-t-il la main sur cette ville libre, s'assurant ainsi toute la côte de la mer Baltique ? Dès le 20 novembre 1772, le journal publie une correspondance de La Haye (du 30 octobre), où l'on s'efforce, par quelques arguments de géostratégie commerciale, de mettre en garde les puissances maritimes contre les ambitions du roi de Prusse :

Les événements qui vont changer la domination de la Baltique, sont beaucoup plus intéressants pour les Hollandais et pour les autres peuples maritimes qui en tirent comme eux une partie de leur puissance, de leur commerce, tant au nord qu'au sud, que pour toute autre nation située dans le continent. Les États prussiens actuellement contigus embrassent la mer

Baltique depuis Camin jusqu'à Memel, comme la République hollandaise s'étend le long de la mer du Nord entre l'Écluse et le Texel. La Prusse peut tirer de sa situation maritime, et des embouchures des trois grandes rivières, l'Oder, la Vistule et le Niémen, les mêmes avantages dont a joui la Hollande, maîtresse des issues de l'Escaut, de la Meuse et du Rhin. Tout ce qui vient des terres, est tributaire des contrées basses, au travers desquelles se fait le transport. Cette heureuse position entre une mer navigable et un continent fertile, met les pays producteurs dans la dépendance du peuple qui règne sur le rivage et sur les rivières. Ainsi ce n'est pas à tort que la situation des affaires de Dantzig nous occupe et nous inquiète vivement ; nous devons trembler que la nouvelle domination maritime qui s'élève dans la Baltique ne fonde le plan de sa grandeur sur la ruine de notre commerce.

Depuis le début de 1773, le journal donne souvent des extraits de papiers anglais, fort libres de ton et de réflexion. Le 30 octobre, l'un d'entre eux, du 13 septembre, traite de Dantzig :

Le roi de Prusse, en s'emparant de Dantzig¹⁵, a fait tomber entre ses mains tout le commerce de la Grande-Bretagne avec la Pologne, parce que toutes les marchandises britanniques consommées tant en Pologne qu'en Lituanie, y sont envoyées par la voie de Dantzig. On peut juger de l'étendue de ce commerce, par l'exposé suivant. L'introduction de toutes les marchandises britanniques, et de quelque espèce que ce soit, est permise moyennant des droits modérés, et il y a plusieurs de ces marchandises qui ne se tirent que d'Angleterre. La Pologne est presque le seul pays qui achète nos sucres ; elle les prend entièrement raffinés, et la quantité en est considérable. L'exportation de tabac d'Angleterre, complètement façonné, est plus forte pour la Pologne que pour tout autre pays. La Pologne consomme une grande quantité de nos toiles, de notre quincaillerie, de nos liqueurs de Dreche, de notre plomb, de notre étain, de notre sel, de notre charbon, etc. et si notre thé n'était point chargé d'impôt, elle en prendrait pareillement une grande quantité. Toutes ces marchandises se portent d'Angleterre en Pologne par la voie de Dantzig, et le roi de Prusse sait très bien qu'en s'emparant de cette place, il se rend maître du commerce de la Grande-Bretagne. Il l'a déjà considérablement resserré, et ses opérations annoncent qu'il lui donnera encore de nouvelles entraves. Cependant, après tant d'insultes, la Cour britannique a consenti à garder la neutralité, dans les conjonctures actuelles.

En insérant de telles réflexions, le *Journal de Genève* prouve qu'il ressent aussi peu de sympathie pour la Prusse que pour la Russie. Les 20 et 25 octobre 1776, les deux journaux politiques publient la même correspondance de Varsovie, le 25 septembre. Une correspondance

¹⁵ Dantzig, quoiqu'entourée par la Prusse polonaise annexée par Frédéric II, reste indépendante jusqu'au deuxième partage de la Pologne en 1793.

réécrite différemment chez chacun d'eux et présentant avec beaucoup de circonspection un pamphlet polonais :

Tandis qu'à la faveur des précautions qu'on a prises pour le maintien du bon ordre, la tranquillité règne ici, à l'extérieur des esprits indociles cherchent encore à échauffer les citoyens, à réveiller le goût de la licence, et à perpétuer l'anarchie, par des ouvrages fabriqués dans les ténèbres, qui se répandent avec profusion. Telle est entr'autres, une brochure qu'on voit circuler depuis quelques jours, sous le titre de *Lettre d'un citoyen polonois à la postérité*. (*Journal de Genève*)

Il se trouve encore des esprits inquiets qui oublient sans cesse la situation actuelle pour remonter à celle où la République était plus florissante, et qui voudraient lutter contre la force sans savoir s'ils sont en état de le faire ; ils désapprouvent tout ce que l'on fait, et se consolent par l'espérance d'un avenir plus heureux. L'un d'eux vient de publier un rêve, enfanté par un fanatisme patriotique, et dont la hardiesse, en révoltant les esprits sages et modérés, n'a pas laissé de faire de vives impressions sur la multitude. Cette pièce très vive et très libre, qui a fait beaucoup de bruit, appartient à l'histoire de la révolution de Pologne et mérite à ce titre d'être connue ; elle est intitulée : *Lettre d'un citoyen polonois à la postérité*. (*Journal de Bruxelles*)

On comprend de telles précautions liminaires. Fondamentalement réactionnaire, cette brochure regrette l'ancien temps de la Grande Pologne, puis propose toute une série de réflexions sur l'état diplomatique de l'Europe. Le présent de la Pologne est condamné avec vigueur :

Tout ordre est perverti, la liberté opprimée, les rangs confondus, les dignités supprimées, les droits les plus sacrés anéantis, la religion insultée par les schismes et les hérésies : on protège des cultes proscrits ; on leur élève des temples, on pallie [déguise] toutes ces abominations sous le nom spécieux de tolérance, que les fauteurs de l'irréligion, les prétendus philosophes, et les promoteurs de la tyrannie, citoyens vils, faits pour l'esclavage, osent préconiser pour ménager un appui à la violence et à l'usurpation. La Pologne, autrefois la terreur d'une partie de l'Europe, a vu longtemps ses armes victorieuses faire trembler des nations sous lesquelles elle plie aujourd'hui : alors la religion était respectée, le luxe n'avait point amolli les grands ; c'étaient des patriotes spartiates invincibles, qui ne sont plus aujourd'hui que de faibles sybarites. [...]

L'alliance dont nous éprouvons les effets n'est, ni ne saurait être sincère ; un conflit d'intérêts, de vues, de desseins, de plans qui se croisent, ne tarderont pas à jeter la dissension parmi les puissances rivales : le lien qui les unit est un intérêt momentané que la moindre circonstance peut détruire. Une seule tête de moins (et qui sait combien peu nous sommes éloignés de cette époque ?) suffira pour faire de l'Allemagne le théâtre d'une guerre peut-être longue et cruelle ; deux puissances aux prises l'une contre l'autre, nous

délivreront de deux ennemis puissants. Le commerce des colonies américaines, qui nous montrent l'exemple que nous devons suivre, et qui opèrent une heureuse révolution que nous avons entamée sans succès, faute de nous entendre, a aujourd'hui trop d'influence sur les intérêts de quelques nations marchandes, pour que celles-ci résistent plus longtemps à l'appas du gain.

Cet amateur de l'ordre ancien espère bien la subversion de l'ordre européen présent, pour rendre toutes ses chances à la nation polonaise.

Autre moyen de manifester des réflexions politiques, la présentation simultanée de deux opinions contradictoires. Au-delà du simple récit des débats de la Diète polonaise ou du Parlement anglais, les « spéculatifs », les « politiques » expriment fréquemment des points de vue divers. L'exposé de tous ces avis si différents a certainement beaucoup fait pour « libérer » la réflexion des journalistes et de leurs lecteurs. Dès ses débuts, la révolte des colonies américaines a été présentée comme un conflit d'intérêt et de points de vue, où chacun pouvait avoir raison. Le heurt des opinions, la multiplication des « conjectures » sont d'autant plus grands que les nouvelles sont incertaines et parviennent en Europe très lentement. Le gouvernement anglais pratique facilement, lui aussi, la rétention des informations, quand ces dernières ne sont pas bonnes. C'est ce que suggère le *Journal de Bruxelles*, le 25 juin 1776 :

De Londres, le 12 juin. Jamais la contradiction n'a plus régné qu'à présent dans le récit des événements qui se passent au-delà des mers. Le ministère qui trouve des censeurs sévères, et peut-être prévenus, dans la nation qui jouit du droit de le juger et qui en use, semble apporter toute son attention à empêcher qu'elle ne soit bien informée, en interceptant toutes les nouvelles autant qu'il le peut. Les relations qu'il publie, les gazettes, les récits des personnes qui reviennent de l'Amérique septentrionale, se contredisent perpétuellement. Au milieu de cette variété confuse de détails et de nouvelles, il est difficile, même à l'observateur attentif, de fixer ses idées. On dirait que les deux partis, la Cour et l'Opposition, s'étudient réciproquement à faire disparaître, à étouffer en quelque sorte, la véritable situation des affaires, sous l'amas des probabilités, des conjectures et des pronostics éternels dont les discussions sont remplies. De part et d'autre on s'occupe à saisir dans les nouvelles publiques, ce qui peut favoriser son opinion et combattre l'opinion contraire. L'esprit de parti repousse la vérité que l'impartialité recherche, et a souvent tant de peine à trouver.

Le 10 janvier 1777, le *Journal de Genève* se livre aux mêmes considérations, avant de discuter d'un plan de réconciliation que le gouvernement anglais projette d'offrir aux Américains. Selon qu'on est

pour l'une ou l'autre partie, on n'envisage pas ce plan de la même manière :

De Londres, le 20 décembre 1776. Nous sommes toujours ici dans la plus grande incertitude sur ce qui concerne nos différends avec les colonies de l'Amérique, et tout concourt à nous faire croire, que, pour parvenir à connaître positivement la situation de nos affaires, il faut attendre qu'il plaise à la Cour de rompre le silence profond et mystérieux qu'elle continue à garder, tant sur ses propres opérations, que sur les nouvelles qu'elle reçoit de la part du général Howe [commandant en chef des troupes anglaises dans la région de New-York]. Nous savons qu'il en arrive assez fréquemment ; mais rien de ce qu'elles portent ne parvient jusqu'à nous ; et tout se réduit à de simples conjectures. Il y a cependant lieu de croire que le gouvernement ne tardera pas à nous annoncer quelque chose de favorable, si toutes les nouvelles que l'on débite ont quelques fondements. Il paraît du moins que la Cour est sérieusement occupée, et que son travail est aussi actif qu'il est impénétrable. L'arrivée des courriers, qui apportent successivement des dépêches de la part des ministres que nous avons dans les différentes cours étrangères, la tenue de conseils qui les suivent immédiatement, et la promptitude du départ de ces mêmes courriers, ne contribuent pas peu à piquer la curiosité de nos politiques.

Ce silence du gouvernement, constamment déploré par les gazetiers et les journalistes, quel que soit d'ailleurs le pays considéré, favorise les rumeurs autant que les discussions ou brillent les « politiques », ces gens qui s'efforcent de comprendre l'actualité pour mieux deviner l'avenir.

On s'attend déjà que tous ces objets occasionneront beaucoup de discussions très intéressantes. Les partisans du ministère, soutiennent que le plan dont il est actuellement question dans le conseil, ne diffère presque rien de celui qu'ont proposé, il y a deux ans, les colonies, et que, tout équitable qu'il est, il ne peut se faire qu'il ne touche un peu à l'honneur de la Grande-Bretagne. On comprend quelle doit être, et quelle est l'impatience du public, pour avoir connaissance de ce plan, et pour savoir de quel œil il sera vu par les Américains. Quoiqu'on s'attache à débiter que ce plan est dressé de manière à ne pouvoir paraître que très favorable aux colonies, les gens sensés craignent que le mal ne soit sans remède, ou que du moins il n'en résulte rien de fort glorieux pour l'Angleterre ; car si l'on accepte aujourd'hui les propositions que les colonies ont faites il y a deux ans ; c'est donner à connaître, disent-ils, qu'en rejetant les conditions premières qui lui ont été offertes, le gouvernement s'est écarté des voies de la justice, qu'au moins il s'est trompé, ou qu'il se trouve actuellement dépourvu de moyens pour soutenir le projet qu'il avait formé de les réduire à l'obéissance.

Les partisans des Américains semblent annoncer un éloignement décidé pour tout accommodement. Les habitants de la Caroline et de la Virginie ont, suivant eux, formé le projet de chasser de ces deux provinces, ainsi que

de la Floride, tout ce qui y reste encore de troupes et de vaisseaux anglais : c'est en conséquence qu'on se prépare, disent-ils, de toutes parts, à frapper des coups pendant l'hiver, vu que cette saison n'est point aussi contraire aux habitants des colonies, qu'elle le doit être aux troupes de l'armée royale, et qu'elles ont moins à craindre des forces de la mère-patrie.

Les deux journaux traitent fort complètement les événements de l'Amérique du Nord. Dès les origines du conflit, ils avaient bien indiqué que tout venait des immenses dettes accumulées par la nation anglaise lors de la guerre de Sept Ans, dettes dont on avait voulu faire partager le poids aux colonies en leur imposant des taxes qu'elles avaient refusé, puisque leurs représentants ne les avaient pas votées.

Les Discours ou Tableaux du Journal de Genève

Par-delà ces explications et ces réflexions qui peuvent lui être propres ou avoir été empruntées à tel ou tel correspondant, Jean Rousseau exprime sa philosophie politique dans le *Discours* ou *Tableau* présenté chaque début d'année. En janvier 1775, il donne d'abord une longue analyse des raisons du conflit américain :

L'Angleterre, après une guerre heureuse, a vu toute l'Europe admirer l'accroissement de son pouvoir, et envier l'éclat de ses succès. On n'était frappé alors que du spectacle de sa grandeur ; et l'on ne considérait point ce qu'elle lui avait coûté. On ne sentait pas qu'à force d'étendre sa domination, elle en affaiblissait le nerf ; et que jamais ses nouvelles conquêtes ne lui payeraient l'intérêt des sommes immenses qu'elle avait sacrifiées à leur acquisition. [...]

Mais sa dette publique s'était accrue dans une progression effrayante. L'intérêt seul de cette dette * absorbait la moitié de son revenu annuel ; et le reste ne suffisait plus pour faire face aux dépenses courantes. On avait profité de l'enchantement des succès, pour obtenir du peuple des subsides exorbitants. [...]

* La dette nationale, en Angleterre, montait, à cette époque, à plus de trois milliards, trois cents soixante-douze millions (argent de France), et l'intérêt annuel de cette dette allait à 136 millions cinq cents mille livres.

Après la paix de 1763, les dépenses ne diminuèrent pas, car il fallait entretenir la flotte. Où trouver de l'argent ?

Dans cette perplexité, le gouvernement conçut le projet de rejeter sur les colonies américaines, une partie du fardeau dont la métropole se sentait accablée. Elle se croyait d'autant plus fondée à réclamer leur secours, qu'elle avait rempli, à leur égard, tous les devoirs d'une mère. C'était de son sein qu'elles étaient sorties ; elle les avait protégées dans leur naissance ; leurs progrès étaient le fruit des encouragements qu'elle leur avait prodigués.

Jamais elle n'avait refusé d'étendre la main, et de déployer ses forces pour les défendre. Mille fois, sa générosité s'était empressée d'aller au-devant de leurs besoins. Enfin, ce n'était que pour les mettre à couvert des entreprises d'un voisin redoutable, et pour assurer leur tranquillité, qu'elle avait désiré de vaincre, et qu'elle s'était vue forcée à multiplier les dettes, dont elle voulait leur faire partager le poids, et qu'elle n'était plus en état de supporter seule.

Ainsi raisonnait le gouvernement britannique : mais ses tentatives pour effectuer ce projet lui apprirent que les colonies avaient d'autres principes. Elles ne refusaient pas, disaient-elles, de contribuer à la libération et au soulagement de la métropole ; mais elles prétendaient que l'espèce et la quotité de l'impôt, ne devaient être déterminées que par leur propre choix.

À partir de là, Jean Rousseau montre comment l'Angleterre et ses colonies en sont arrivées au conflit armé.

En vain le Parlement britannique prétend qu'en qualité de sujets du gouvernement [les Américains] doivent obéir à la législation nationale, et recevoir de sa main le fardeau que les besoins de l'État exigent qu'ils supportent. Ils soutiennent au contraire, qu'ils ont droit de le rejeter s'ils ne se l'ont eux-mêmes imposé. Appuyés sur une possession qui remonte à la naissance des colonies, ils réclament à grands cris la conservation des chartes de leur établissement, et des privilèges qui y sont stipulés ; ils invoquent, en leur faveur, le droit qu'ont les sujets anglais, de ne contribuer aux charges publiques, que de leur consentement exprimé par l'organe de leurs représentants.

L'exemple anglais, mais aussi l'histoire de Philippe II d'Espagne, d'autres exemples encore, permettent au rédacteur du *Journal de Genève*, de présenter une théorie personnelle sur le devenir des puissances européennes. Dans ce même *Discours* de janvier 1775, il affirme que « tout est révolution dans la politique : c'est un théâtre où chaque puissance vient successivement étaler le spectacle de ses triomphes et celui de son humiliation ». Dans ce mouvement perpétuel il n'existe pas de hasard – « la fortune et le hasard ne sont que de vains fantômes que l'ignorance a consacrés » –, et « dans tous les temps, dans tous les lieux, les mêmes causes ont constamment produit les mêmes effets ». Il appuie cette vision cyclique et mécaniste de l'histoire sur de grands exemples : Louis XIV, Charles XII, et plus récemment les guerres du XVIII^e siècle et la défaite toute récente des Turcs. L'Angleterre elle-même n'est-elle pas à la veille de l'humiliation ?

Il ne nous appartient pas de prononcer sur le fond de ce fameux procès [le conflit anglo-américain] ; mais de quelque manière qu'il se termine, il sera difficile que l'Angleterre n'ait pas à se repentir des suites de la dernière guerre [la guerre de Sept Ans]. Il est vrai que sans cette guerre elle ne posséderait aujourd'hui ni la Floride ni le Canada : mais elle serait plus riche,

plus peuplée, plus heureuse. Eh ! la vaine gloire de dominer en idée sur les mers a-t-elle des douceurs comparables à la tranquillité que procure une sage modération ? Voyez ce que devient ce colosse de puissance depuis qu'il a reçu ce nouvel accroissement. Son agriculture rétrograde ; sa population diminue ; ses manufactures tombent ; le commerce effarouché des entraves que la finance a semées sous ses pas, semble éviter ses côtes ; enfin le peuple qui souffre, va chercher en foule dans un autre hémisphère des ressources que la patrie ne peut plus lui procurer Voilà le fruit de l'ambition d'un ministre [William Pitt] qui n'eut de grand que sa haine contre la France. Grâce à sa politique, l'Angleterre ressemble aujourd'hui à un arbre monstrueux, dont les branches trop nombreuses et trop fortes accablent le tronc.

Profondément convaincu que le système européen repose sur l'équilibre entre les puissances, Jean Rousseau se fait le chantre de la modération :

Indépendamment des ressorts que la politique fait mouvoir pour abattre les puissances qu'elle voit prendre un essor menaçant, il semble que la nature ait marqué à chaque État des bornes qu'il ne saurait franchir sans énerver ses forces. Les revers d'ailleurs portent avec eux, au milieu des succès, un principe d'inconstance qui en arrête le cours. Tôt ou tard une puissance réfléchit sur sa situation ; en sondant la profondeur de ses blessures elle en recherche la cause, et dès qu'elle l'entrevoit, elle court au remède. Ainsi, il n'y a point de disgrâce désespérée, parce qu'il n'en est aucune dont on ne puisse se relever avec du courage et le temps. Les corps politiques ne sont point sujets, quoi qu'on en dise, à la loi qui condamne les corps naturels à une destruction inévitable. Ils peuvent s'élever et déchoir, et se relever encore pour parcourir de nouveau le même cercle de révolution.

Dans son *Discours* de l'année suivante, traitant du commerce entre les nations, il note « la balance du commerce et de la navigation n'est point, comme celle du pouvoir, le résultat d'une combinaison fortuite de poids et de résistances, dont les efforts opposés produisent un équilibre qui chancelle et se raffermi au gré des événements : elle est l'ouvrage de la nature, qui, par l'inégalité de ses dons, a marqué d'avance à chaque société individuelle le rang qui lui appartient dans le système général de communication des richesses et des jouissances ». Même si la liberté du commerce est entravée par d'innombrables barrières imposées par les États, la nature garde ses droits, et il est impossible qu'une seule nation puisse prétendre à une domination universelle sur les mers. Toujours revient cette conception mécaniste et cyclique de l'histoire : l'empire des mers n'est pas durable. La prépondérance de l'Angleterre s'effondrera comme a disparu celle de l'Espagne au temps de Charles Quint et Philippe II, celle aussi de la Hollande. Plutôt que de tendre à la

prépondérance maritime, chaque nation doit simplement faire fructifier ses dons naturels. « Tôt ou tard enfin, chaque membre de la république commerciale y prendra sa place, en raison de son territoire, de sa population et de son industrie. Voilà le but où doivent tendre toutes les nations : voilà le terme où elles doivent s'arrêter, si elles préfèrent une prospérité durable et réelle, à une grandeur fugitive et apparente. »

Le *Discours* de janvier 1777 est fondé sur les mêmes considérations. Des États européens montent en puissance – la Prusse, la Russie – alors que d'autres s'affaiblissent – la France de la fin du règne de Louis XIV, l'Angleterre. Des ambitions maritimes et de l'énorme dette de cette dernière, Rousseau tire le concept de « luxe de puissance », une espèce de déraison qui condamne au déclin les nations qui en sont atteintes. « Si le luxe de puissance a affaibli aussi rapidement les forces politiques d'une nation à laquelle un commerce universel et florissant semblait promettre des ressources inépuisables, doutera-t-on qu'il ne soit capable d'entraîner aussi la ruine des États qui, privés des moyens d'attirer sans cesse de nouvelles richesses dans leur sein, s'aveugleraient comme elle sur les suites de ce faste dévorant ? »

Toujours fort défavorable à la Russie, il prévoit que le « luxe de puissance » finira par l'affaiblir elle aussi, quand elle aura partagé toutes les fautes des autres puissances. « Alors la balance du Nord passera dans les mains d'une autre nation, qui la perdra à son tour en s'abandonnant au même délire. » À propos de la guerre anglo-américaine, il note que l'on avait surévalué la capacité anglaise à mettre au pas les Américains – « L'opinion que l'on a des forces de la nation », est « souvent plus efficace que les forces mêmes » –, et qu'en « évitant tout engagement décisif, tôt ou tard », les colonies « forceront l'Angleterre à précipiter le terme de cette guerre ruineuse, exemple éclatant du sort funeste que préparent à un État le luxe de puissance, et les vertiges d'une ambition désordonnée ». À « cette ruineuse ostentation de puissance » de l'Europe, Jean Rousseau oppose « l'esprit de conservation, seul capable de retenir et de perpétuer, dans son sein, la flamme des arts, et d'assurer à ses habitants la tranquille jouissance des avantages qu'ils ont achetés par une longue suite de travaux pénibles et d'actions glorieuses ».

Le *Discours* de janvier 1778 se sert encore des événements américains, mais pour une autre démonstration. Il s'agit de prouver que la monarchie absolue est la forme de gouvernement qui convient le mieux aux peuples :

Un objet plus grand, plus digne des regards de la raison, vient s'offrir de lui-même à nos recherches. C'est la législation politique. N'est-il pas étonnant

qu'après tant de siècles, les opinions flottent encore sur les premiers éléments d'une science si intéressante pour l'humanité? Les colonies américaines ont dû se demander quelle était la forme de gouvernement la plus avantageuse. Ont-elles choisi la meilleure, ou du moins la plus analogue à leur situation? Osons soumettre cette grande question au creuset de l'expérience. En considérant la législation politique sous toutes ses formes; en analysant les avantages et les inconvénients de chacune d'elles, en opposant avec courage l'autorité irréfutable des faits à l'ascendant aveugle des préjugés; et surtout en écartant de ce *Discours* toutes les illusions d'une théorie brillante et mensongère, nous aurons du moins la gloire d'avoir marqué la route qu'on doit suivre pour arriver à la solution des problèmes fondamentaux de cette science.

Après avoir fait une rapide histoire des républiques anciennes d'Athènes et de Rome, puis du gouvernement aristocratique de Venise, et du gouvernement féodal, Rousseau en vient à la monarchie absolue :

Pour juger sainement des effets nuisibles ou salutaires du gouvernement monarchique, il faut le saisir dans le point de force et d'indépendance où il s'est élevé de nos jours en divers États de l'Europe. La véritable monarchie n'existe qu'au moment où le Prince, affranchi de toutes entraves, exerce sans contradiction la plénitude de l'autorité souveraine, et réunit dans sa main tous les ressorts du gouvernement pour les mouvoir par la seule impression de sa volonté.

Dans un gouvernement organisé ainsi, tout est nerf et action, parce que tout se précipite ou s'arrête au gré d'un moteur unique. Tout se conçoit dans le plus profond secret; tout s'exécute avec promptitude et unanimité. Voilà les avantages distinctifs de la monarchie absolue; voilà ce qui lui prête au dehors tant de force et d'éclat, et ce qui la rend au dedans si ferme et si calme.

Un tel pouvoir est bien près du despotisme., convient le journaliste. « Mais est-il une forme de gouvernement qui soit à l'abri des mêmes ravages? Le despotisme ne peut-il pas s'asseoir dans l'assemblée du peuple ou dans un conseil aristocratique aussi bien que sur le trône d'un Sultan ou d'un Sophi? » Dans toutes les « monarchies modernes », il y a entre elles et les sujets « un corps de lois dont le maintien et l'exécution sont confiés à des magistrats civils ». Sous ces « lois inviolables » le « sujet, subordonné à l'ordre social, trouve sa sûreté personnelle, et la certitude de conserver ce qui lui est propre »; « chaque individu ne perd de sa liberté que le pouvoir de nuire impunément à ses concitoyens, et il jouit en paix de toutes les prérogatives attachées à la qualité d'homme ». Tout cela est bel et bon, mais qu'en est-il de la monarchie anglaise?

Vainement, on voudrait opposer aux témoignages constants de l'Histoire l'exemple du gouvernement anglais où il règne, à ce qu'on assure, un

équilibre tranquille entre les trois pouvoirs qui participent à l'autorité législative. Ce prétendu équilibre, aux yeux même des politiques anglais, est une chimère. Il y a longtemps, disent-ils, qu'un des trois pouvoirs a prévalu sur les deux autres et qu'il les a subjugués, non pas à force ouverte, mais par des moyens plus doux et non moins efficaces. Si les trois pouvoirs se balançaient réellement dans une égalité parfaite, il en résulterait nécessairement des chocs et des secousses qui ébranleraient la constitution et y exciteraient des tempêtes. Or l'Angleterre n'est point agitée, continuent ces observateurs, à moins qu'on ne prenne pour des agitations l'inutile opposition de quelques membres de l'une ou de l'autre Chambre. Voilà à quoi se réduit la liberté anglaise. On se plaint, on murmure, on écrit ; mais tout n'en est pas moins asservi à l'influence de la Cour. Qui est-ce qui impose sur le peuple ces taxes exorbitantes dont il est accablé ? C'est, dira-t-on, la Chambre des Communes, c'est le peuple lui-même qui règle, par ses représentants, la quotité de ses contributions. Oui ; mais ignore-t-on comment la Cour s'y prend à cet égard pour assurer le succès de ses demandes ? Quelques voix s'élèvent, il est vrai, pour réclamer ; mais la Cour, sûre de la majorité des suffrages, en arrive-t-elle moins à son but ?

Après une telle démonstration, il devient clair que la monarchie absolue est la seule forme efficace de gouvernement. Et pourtant, les colonies américaines ne l'ont pas adoptée. Elles ont choisi la république parce que, « pour déterminer le peuple à briser les nœuds qui l'attachaient à sa métropole, il fallait lui persuader qu'il allait combattre et vaincre pour lui-même. Il fallait faire briller à ses regards le fantôme de la liberté et l'éblouir au moins de ce prestige attrayant ». Après une analyse détaillée de la constitution américaine, Jean Rousseau pense que cette république conduira au dépérissement de l'État ou à la dictature d'une aristocratie. La monarchie absolue est donc bien le « seul gouvernement où l'on trouve l'unité de pouvoir, l'unité de volonté et l'unité d'intérêt », capable de joindre à la plus grande force, la plus grande modération.

Les paradoxes d'un esprit libre, du despotisme éclairé au parlementarisme : Linguet face à l'« éclat » de la Russie et au « danger » de l'Angleterre

Si Linguet ne peut s'exprimer par ces *Discours* de début d'année qui lui sont interdits, c'est probablement parce qu'il le fait un peu trop souvent au hasard de telle ou telle nouvelle. Grand amateur de paradoxes – on le lui a tant reproché, et il s'en défend mal ! – il affecte de mal distinguer entre la démocratie et le despotisme oriental. Dès 5 novembre 1774, alors que le n°2 du *Journal de Bruxelles* publie le texte du traité de paix entre la Russie et la Porte, un traité qui reconnaît l'indépendance (fictive) de la Crimée, sous le gouvernement d'un Khan « élu et établi de l'accord

et avec le consentement unanime des peuples tartares », il ne résiste pas à l'envie de dire son mot, en une note en bas de page : « Cette phrase est précieuse : voilà donc le gouvernement tartare reconnu républicain, dans un monument non suspect. Qu'on veuille bien songer, qu'il est absolument la même chose que tous les autres gouvernements de l'Asie dont il est même le modèle, et qu'on juge si l'on a eu raison d'accuser l'auteur de la *Théorie des loix civiles*, de hasarder des paradoxes sur cet important sujet. »

Dans une nouvelle de Constantinople, le 8 décembre 1774, on retrouve toujours cet inquiétant voisinage de la démocratie et du despotisme oriental, bonne preuve que Linguet récrivait lui aussi les dépêches pour les agrémenter de réflexions personnelles :

Les murmures du peuple paraissent totalement apaisés. Il se familiarise avec l'idée de la paix, et des conditions qu'il avait d'abord trouvées si honteuses : mais, ce qui n'est pas indifférent à remarquer, il a fallu, pour l'amener à ce point de docilité, mettre en usage précisément les mêmes ressources que l'on emploie dans les démocraties les plus indépendantes, et composer en quelque sorte avec lui. Le Muphti, chef de la Loi, respectable par son âge et par son caractère, n'a pas dédaigné de se rendre plusieurs fois, sans suite, dans les bazars et autres lieux publics : là il prenait la peine lui-même de discuter les articles du traité, et de convaincre les opposants, par des raisonnements auxquels son rang ne pouvait manquer de donner du poids ; par tous pays les hommes en place ont en leur pouvoir une espèce d'éloquence dont le succès est infaillible, pour subjuguier leurs inférieurs : c'est de paraître les rechercher et vouloir les convaincre par la raison. Peut-être ne font-ils point assez d'usage de ce spécifique bien commode pour assurer l'obéissance.

Il est vrai qu'ici on a joint aux arguments du pontife un véhicule bien intéressant pour le peuple, c'est l'abondance des denrées nécessaires à la vie, et leur bas prix. (25 décembre 1774)¹⁶

Dix-huit mois plus tard, la Crimée, toujours elle, lui permet de réfléchir sur le despotisme :

De Constantinople, le 15 avril. Quand on a vu, à la fin de la dernière guerre entre les Turcs et les Russes, la Crimée arrachée à l'Empire ottoman, et reconnue libre, on n'a pas manqué d'exalter les avantages de l'indépendance, et de regarder comme un des traits les plus brillants de la philosophie, cette espèce de conquête faite par la liberté, sur un gouvernement qu'il plaît aux spéculateurs très peu réfléchissants de l'Europe, de citer comme un modèle

¹⁶ Le 5 décembre 1774 et le 5 novembre 1775, Linguet fait un autre rapprochement entre la Russie, « empire despotique » et Athènes qui était « assurément une démocratie libre » à propos des honneurs funèbres rendus aux guerriers morts pour le service de l'État.

de despotisme. Voilà cependant cette même Crimée qui réclame contre la séparation : les Tartares ne veulent pas être détachés de la Porte. Cette division leur paraît contraire à la loi musulmane. Ils exigent que la branche soit jointe au tronc.

Cela n'annonce pas qu'ils voient dans l'administration prétendue despotique des Sultans, un fardeau aussi pesant qu'on le dit, et moins encore que la puissance ottomane soit aussi voisine de sa chute qu'on a paru le croire. Un trône qui a la religion pour base, est bien solide, et un gouvernement à qui des sujets, non pas conquis, mais affranchis, se redonnent, encore plus.

L'Histoire n'offre guère qu'un exemple de ce genre : c'est celui des Cappadociens établis en république par les Romains : ils rejetèrent cette forme de se régir et demandèrent un roi. Il y a plus de vraie philosophie peut-être dans cette résolution, que les historiens, toujours inconsidérés, n'y ont trouvé de bassesse.

Comme cette réclamation des Tartares a la religion pour motif, le Mufti devient un acteur indispensable des conférences qui se tiennent à ce sujet entre les ministres : on a remarqué que le prince de Repnin en a de fréquentes avec le Premier Interprète, et l'on ne doute pas que cet important article n'en soit un des principaux objets. Les autres sont la navigation de la mer Noire, et la forteresse de Kinbun que les Tartares contestent aux Russes. Ils ne leur disputent pour le présent, ni Kertsch, ni Jénicalé. (5 juin 1776)

On est loin ici des nouvelles de la *Gazette*. Voilà un exemple achevé de ce journalisme de réflexion et de commentaire, fondé en France par les deux journaux politiques des années 1770. La nouvelle devient prétexte au commentaire et à la réflexion du journaliste. La leçon ne sera pas oubliée par la suite.

Si Linguet est en constant combat avec les philosophes des lumières, du moins avec ceux qui lui paraissent « établis » – voir son article contre l'Académie –, il est d'accord avec eux pour louer de toutes les façons deux despotes éclairés, Frédéric II et Catherine II. Il rapporte avec sympathie la politique d'assimilation des territoires polonais par le roi de Prusse :

Des frontières de la Pologne, le 1^{er} octobre. Le roi de Prusse tente en ce moment une entreprise qui n'a encore été essayée par aucun conquérant européen. Il veut, dit-on, établir dans tous ses États l'uniformité du langage, et substituer la langue allemande aux différents idiômes qui sont en usage dans quelques parties de ses domaines. Il y aura à cet effet des écoles dans toutes les provinces, où l'on ne parle pas cette langue ; et on se flatte qu'insensiblement toutes les dialectes étrangères [sic] disparaîtront avec les anciens usages de ceux qui s'en servent encore. Pour engager le peuple à se conformer à ce plan, Sa Majesté y attache des avantages. Des charges militaires ou civiles seront la récompense de la noblesse; les autres auront

des places analogues à leur état et à leurs talents ; et pour seconder les maîtres que le roi se propose d'envoyer, on fera passer avec eux des familles allemandes, que l'habitude de parler leur langue rendra très utiles dans les commencements de l'exécution de ce projet. Il n'y a que les Tartares destructeurs de la dernière dynastie chinoise qui aient donné l'exemple de cette adroite politique. (25 octobre 1775)

Rien de tel, naturellement dans le *Journal de Genève*, dont nous connaissons la grande méfiance vis-à-vis de la Prusse. Il en est de même pour Catherine II, négligée par Jean Rousseau, louée par Linguet pour avoir aboli la torture dans ses États (25 février et 5 mars 1776). Particulièrement attentif au sort des peuples persécutés, de même qu'au fanatisme sous toutes ses formes, Linguet n'oublie manifestement pas qu'il a été l'un des défenseurs du malheureux chevalier de la Barre. Il défend constamment les juifs persécutés en Pologne :

De Varsovie, le 1^{er} novembre 1774. Dans un pays florissant, les Juifs ont bien de la peine à subsister. On peut imaginer combien ils doivent être malheureux dans un royaume accablé lui-même comme le nôtre, par des désastres qui ne cessent de se multiplier. On les persécute, on les tyrannise, et même on les expulse autant qu'on peut. [...]

Ils subissent ici une bien autre avanie : on se rappelle que plusieurs d'entr'eux ont été arrêtés comme coupables du meurtre d'une jeune fille, sacrifiée, dit-on, dans quelque cérémonie religieuse. Les prétendus coupables nient le meurtre ; comme en effet il n'en existe aucune preuve, les juges se sont déterminés à les faire appliquer à la question, dans l'espérance d'acquiescer par cette étrange voie, les lumières qui leur manquent. Leurs frères craignant, non pas qu'ils soient convaincus du crime, mais que la violence des tourments ne les force à s'en charger, viennent de publier une espèce de mémoire où ils examinent le délit en lui-même et la procédure. Ils s'efforcent de prouver que ni leur loi ni leurs usages ne les portent à égorger des petites filles ; que cette loi à laquelle ils sont fidèles depuis la destruction du Temple, leur défend non seulement de verser le sang humain, mais même celui des animaux. Ils observent que les bruits atroces par lesquels on les a compromis de siècle en siècle ont presque toujours pour fondement la haine de quelque apostat qui croit justifier sa trahison en rendant odieuse la religion qu'il a quittée ; que jamais aucune de ces accusations tant réitérées n'a été prouvée ; que leurs livres, leurs cérémonies, leur croyance, leurs maximes, répugnent à ces horreurs ; et qu'on ne peut regarder la facilité avec laquelle cette imposture révoltante a été accueillie en Pologne, que comme un effet de la superstition et de l'ignorance qui y règnent encore. Ces raisons et beaucoup d'autres qu'ils font valoir, devraient réussir, si la raison l'emportait toujours

sur ce qu'on appelle la voix publique, c'est-à-dire, sur l'aveuglement du peuple secondé par le fanatisme. (25 décembre 1774)¹⁷

On pourrait multiplier ce genre de textes. Le *Journal de Genève* n'a pas de telles préoccupations. L'une des rares fois où Jean Rousseau s'émeut vraiment du sort d'un peuple malheureux, c'est pour mieux prouver sa détestation de la Russie. Le 30 août 1774, il se fait l'écho d'une ordonnance impériale parue en faveur des paysans. Au lieu d'en féliciter la Tzarine, comme l'aurait probablement fait Linguet, il note « tant que la servitude sera leur partage, quelle mesure de bonheur et de considération peut-on leur procurer ? Pour guérir leurs maux, il faudrait en tarir la source ». Et d'ajouter : « L'exemple de la plus grande partie de l'Europe où l'on a eu le courage de rendre les cultivateurs à eux-mêmes, prouve que cette grande opération est toujours possible, et qu'elle n'est pas moins avantageuse pour la politique qu'elle est honorable et conforme aux vœux de l'humanité. »

Ces deux journaux de Genève et de Bruxelles marquent bien, en France, l'avènement d'un nouveau journalisme d'analyse, de réflexion, de commentaire. Certes, la rupture avec le journalisme de récit de la *Gazette de France* pourrait paraître peu importante aux yeux du lecteur rapide et inattentif parce que les journaux ont dû garder en partie le vieux système rubricial des gazettes afin de ne pas dérouter leurs lecteurs. Cependant, les nouveaux journalistes ne travaillent plus comme les anciens gazetiers. Ils ne se contentent plus, comme ces derniers, d'aligner comme à la parade, et dans le style le plus noble et le plus neutre possible, les dépêches qui leur viennent d'un peu partout. Comme leurs confrères des grandes gazettes étrangères francophones, ils s'efforcent de comprendre et de faire comprendre, d'expliquer, de réfléchir. Les lecteurs ne se contentent plus de discuter, d'analyser, de réfléchir seuls ou en groupe, lors de lectures collectives, à partir des seuls faits énoncés par les gazettes. Ils apprécient de pouvoir discuter l'analyse, les réflexions du journaliste. Dépendant de la censure du ministère des Affaires étrangères, comme la *Gazette de France*, les deux journaux distillent une idéologie profondément conservatrice. Les orientations du *Journal de Genève*, toujours fidèle à la politique de son fondateur le duc d'Aiguillon, ne sont pas exactement celles du *Journal de Bruxelles*, nettement moins

¹⁷ Voir aussi le 25 octobre 1775, de *Varsovie*, 29 septembre : « Cette malheureuse nation est partout poursuivie avec le même acharnement. Il semble que pour elle le dix-huitième siècle doive retracer dans ce pays les confiscations qui ont eu lieu, il y a cinq ou six cents ans, dans toute l'Europe. »

antirusse et pro polonais. Bien sûr, comme la *Gazette*, les journaux politiques ne présentent ni information, ni analyse politique de ce qui se passe alors en France. Ce n'est pas leur rôle. Ils restent cantonnés dans les affaires étrangères. Notons cependant, comme dans la *Gazette* et aussi dans les *Affiches, annonces et avis divers*, un épanouissement tout nouveau des « anecdotes », ces petites informations que l'on appelle aujourd'hui des « faits divers ». Voici une autre évolution, peut-être même une rupture, qu'il conviendrait aussi d'étudier¹⁸.

¹⁸ À mettre en relation, non seulement avec le développement des *Affiches* provinciales qui sont une source d'anecdotes, mais aussi avec l'engouement pour les affaires judiciaires souligné par Sarah Maza, *Private Lives and Public Affairs : The Causes Célèbres of Prerevolutionary France*, Berkeley, University of California Press, 1993 ; trad. française, *Vies privées, affaires publiques. Les causes célèbres de la France prérévolutionnaire*, Paris, Fayard, 1997.

Chapitre IX

Un journaliste provincial au temps des Lumières : le Poitevin Jouyneau-Desloges (1736-1816)

À la suite des *Affiches de Paris, avis divers*, une feuille hebdomadaire lancée en février 1745, présentant des annonces et quelques rubriques de service, relayée par les *Annonces, affiches et avis divers*, ou *Petites Affiches de Paris* en 1751, puis par les *Affiches de province* en 1752, quarante-sept villes de France finirent par avoir chacune leur *Affiche* entre 1750 et 1788, soit quarante-quatre encore au tout début de 1789¹. Avec quelques maladroites, toutes ces *Affiches* proposent un système rubrical de mieux en mieux structuré. Tout d'abord, des annonces de particulier à particulier : « Biens ou effets à vendre ou à louer », « Demandes particulières (offres de constitution de rente ou demandes d'emprunts, offres ou demandes d'emploi, objets perdus ou trouvés, etc.). Ensuite, des « Avis divers », une rubrique où s'individualisent progressivement des avis publicitaires et des articles proprement rédactionnels, sans but commercial avoué. Puis des rubriques de service, telles que les mercuriales, les ventes de biens enregistrés pour la conservation des hypothèques, ou dans les ports l'arrivée et de départ des navires. Enfin quelques poèmes, charades ou autres petits jeux rimés.

Le rédacteur peut n'être que le simple greffier des annonces et des rubriques de services. Il peut se contenter de découper à la paire de ciseaux tel ou tel article dans les feuilles qu'il reçoit contre les siennes, et qui ne cessent de s'échanger à l'intérieur du réseau des *Affiches*. Il peut aussi emprunter en dehors du réseau, aux autres feuilles parisiennes ou étrangères qu'il peut lire dans les cabinets, chambres ou autres sociétés de lecture, quand il ne les reçoit pas lui-même. Il peut aussi être un véritable journaliste, reconnu comme tel, jouissant d'une estime sociale suffisamment large pour attirer à lui la collaboration de nombreux correspondants. Encore faut-il qu'il sache entretenir ces correspondances par un courrier probablement important, encore faut-il qu'il finisse par avoir un rayonnement suffisamment intense, pour qu'il devienne

¹ Gilles Feyel, *L'Annonce et la nouvelle, op. cit.*, p. 1012-1274, surtout 1164-1192 et 1214-1222 ; *Dictionnaire des journalistes, 1600-1789*, Jean Sgard, dir., *op. cit.*, notice 424, Jouyneau-Desloges, rédigée par Gilles Feyel, p. 532-535.

gratifiant pour le correspondant de voir ses lettres et autres articles reproduits par l'*Affiche*.

À Nantes, à Bordeaux et à Rouen, les prospectus de ces *Affiches* « ciblent » en priorité le public des négociants, qui sont explicitement cantonnés dans « l'utile », c'est-à-dire dans les annonces et les rubriques de service. La partie noble de l'*Affiche*, ses éléments rédactionnels, « l'agréable », est réservée aux réflexions et aux travaux des « gens de lettres » et des « savants » importants ou obscurs. Tout juste est-il admis que les négociants, gens sans loisir, « dont les affaires consomment tout le temps, et les empêchent de sortir, puissent donner leur avis sur les « articles de commerce ».

L'originalité des Affiches du Poitou

En revanche, le prospectus des *Affiches du Poitou* révèle un projet différent. Beaucoup plus que sur l'utilité de sa feuille, son rédacteur insiste sur le progrès des lumières auquel participent les papiers publics. Cet homme des Lumières veut plus servir ses contemporains par le débat des idées que par l'enregistrement des annonces. De ce point de vue, les *Affiches du Poitou* sont profondément originales, et le prospectus² révèle tout de suite la singularité de leur projet :

À mesure que le cercle des connaissances utiles s'étend, l'amour de l'humanité et la saine politique qui n'est autre chose que le développement et l'application constante d'une bienfaisance éclairée, conseillent de multiplier les moyens qui peuvent l'étendre encore davantage. Les papiers publics doivent sans doute être mis au rang de ces moyens. Ils inspirent de proche en proche, dans toutes les classes, le goût de la lecture, qui, à son tour, inspire et entretient celui des connaissances utiles ; car tel est le cœur humain qu'il aime bientôt à faire le bien dont on lui donne l'exemple et que la curiosité contribue, plus qu'on ne pense communément à fortifier sa disposition naturelle aux bonnes œuvres. La nation chez laquelle il y a le plus de lecteurs peut se flatter d'être la plus instruite. Alors il dépend d'elle, d'être en même temps la plus sage et la plus heureuse ; si les écrivains, qui se chargent courageusement du soin honorable de l'instruire et de l'amuser, ont attention de ne l'entretenir que de choses propres à remplir ce double but d'une manière qui puisse plaire à tout cœur honnête et patriote. Nous l'avons dit nous-mêmes ailleurs, après beaucoup d'autres : l'ignorance n'est bonne à rien ; l'homme est fait pour savoir tout puisqu'il a le désir de tout connaître.

² *Annonces, affiches, nouvelles et avis divers du Poitou, contenant tout ce qui peut intéresser cette province. Fama volans, venit utilium praenuntia rerum.* Prospectus, 5 décembre 1772, 5 p.

C'est pour y concourir, c'est pour y porter peu à peu tous les esprits, que le gouvernement, dont la bienfaisance dirige toutes les vues, toutes les opérations, autorise cette multitude d'écrits périodiques qui, sous différents titres, sous différentes formes, annoncent de jour en jour, de semaine en semaine, de mois en mois, les événements, les faits, les découvertes, les inventions, les avis, les observations de tous les genres, qui peuvent ou flatter simplement la curiosité, ou exciter avantageusement l'industrie, ou intéresser essentiellement les besoins de tous les citoyens. Ils produisent encore un bien que l'on ne saurait trop apprécier, ni trop faire apercevoir : c'est de ramener vers des sujets utiles et honnêtes, les entretiens journaliers, trop souvent frivoles ou indécents, par l'ignorance ou l'oisiveté de la plupart des interlocuteurs. Ce qu'on lit dans les *papiers publics* (et il en est que l'on n'oserait ne pas vouloir connaître), devient nécessairement l'objet des conversations pendant quelques heures dans toutes les familles, dans toutes les sociétés. C'est autant de gagné, sur la rapidité du temps, pour l'avantage des mœurs, et du bien public. Les enfants suivent bientôt en cela l'exemple des pères, car l'exemple est la leçon la plus puissante et la plus efficace.

Après cette entrée en matière, on conçoit que la mission essentielle des *Affiches du Poitou* ne soit point de publier des annonces, mais de participer pleinement à l'histoire de la province :

Bientôt chaque province aura sa feuille hebdomadaire, comme chaque nation a sa gazette historique et ses journaux littéraires. Il y a même déjà des grandes villes qui ont leur *Affiche* particulière. On a dit que, pour avoir une bonne histoire d'une nation, il faudrait commencer par faire l'histoire particulière de chacune des provinces qui la composent surtout quand cette nation a éprouvé de grandes révolutions intérieures, qui ont opéré de grands changements dans son étendue et son administration. Ainsi une gazette spécialement affectée à chacune de ces provinces, ne peut que beaucoup contribuer à rendre la gazette générale encore plus intéressante.

Alors que les prospectus de Nantes, Bordeaux et Rouen énuméraient complaisamment les différentes catégories de citoyens auxquels devait s'adresser l'*Affiche*, parce qu'ils devaient tenir le plus grand compte des négociants et des marchands, leur « cible » naturelle, tout en recherchant ailleurs que dans la marchandise les collaborations souhaitées pour les rubriques « agréables », le journaliste poitevin ne s'embarrasse pas de tels détails. Il s'adresse à « tous les ordres des citoyens », il désire « plaire à tous », « concourir aux bonnes vues de tous » :

On voit sans doute que la plus grande partie de notre feuille, doit être l'ouvrage du public, et que nous ne pouvons en plusieurs points, qu'en être le rédacteur. Nous avons en conséquence établi des correspondances et formé des liaisons dans tous les lieux principaux de la généralité. Des citoyens honnêtes et instruits auront la complaisance de nous informer

exactement de tout ce qui se passera de curieux et d'important autour d'eux. Nous invitons aussi tous les bons citoyens qui peuvent s'intéresser au succès d'une feuille entreprise pour leur instruction et leur amusement, de nous faire part de leurs découvertes, réflexions, remarques et conseils. [...]

Il est temps de finir, mais nous ne devons pas oublier une observation importante. Nos feuilles devant être regardées comme la gazette économique, civile et littéraire de la province de Poitou, et pouvant un jour servir de mémoires pour une histoire particulière de cette province, nous pensons que l'établissement de cette gazette intéresse dès ce moment, non seulement tous les habitants du Poitou, dont nous nous persuadons qu'un grand nombre ne voudra pas négliger de la connaître et d'en faire une collection, mais encore tous les Poitevins qui habitent actuellement d'autres contrées dans le royaume. La plupart de ceux-ci ont dans leur pays natal des amis, des parents, des biens, et y entretiennent des relations de sentiments et d'intérêts. D'autres se proposent d'y revenir un jour. Tous sans doute conservent pour leur patrie, cette affection précieuse et chère que la nature et l'éducation impriment dans l'âme de tous les hommes, et qui tient à l'existence même. Leurs regards se tournent vers elle avec tendresse. Ce qui s'y passe, peut-il leur être indifférent ?

Toute cette « utopie fondatrice » est traversée de la conception très haute que le rédacteur se fait de sa fonction de journaliste. Il est là pour servir ses concitoyens en contribuant au progrès des lumières, mais aussi en donnant une histoire au Poitou. Comme au temps de Renaudot, l'histoire est encore ici confondue avec l'information sur l'actualité. Mais point pour les mêmes raisons. Pour le nouveau journaliste, toute information sur les grands événements et les phénomènes singuliers de la vie locale doit renvoyer à une réflexion permettant d'élargir le champ des lumières. Pendant neuf années, de 1773 à 1781, il applique avec persévérance tout son programme. Incontestablement, les *Affiches du Poitou* furent un modèle pour beaucoup d'autres feuilles, même si l'on s'efforça partout ailleurs d'être plus ouvert aux annonces et à la littérature.

Le journaliste Jouyneau-Desloges

Fondateur, directeur et rédacteur des *Affiches du Poitou*, René-Alexis Jouyneau-Desloges (1736-1816) fut certainement le plus remarquable des journalistes provinciaux français de cette seconde moitié du XVIII^e siècle³. Né en septembre 1736 à la Chapelle-Saint-Laurent, entre

³ Alfred de Lastic de Saint-Jal, *Bibliothèque historique et critique du Poitou par Dreux du Radier, précédée d'une introduction, et continuée jusqu'en 1849*, t. III, *Supplément à la Bibliothèque*, Niort, Robin, 1849, notice sur Jouyneau-Desloges, p. 646-649 ; Charles Dugast-Matifeux, *Le*

Bressuire et Parthenay (Deux-Sèvres), dans une famille où l'on était notaire de père en fils depuis bien longtemps, Jouyneau-Desloges suit une double tradition familiale – son grand-père maternel, Pierre Gentilz, était professeur en droit de l'Université de Poitiers – en entreprenant des études juridiques à Poitiers. Licencié ès lois en 1755, il trouve d'abord un emploi à la direction des domaines de la Rochelle (1756-1760). Fatigué des questions financières, il parvient à se faire nommer secrétaire des commandements du marquis de Narbonne-Pelet, lieutenant général des armées du roi en Aunis, Poitou et Saintonge (1761-1772). Pendant ses loisirs, il se lance dans le journalisme en rédigeant, gratuitement et pour le plaisir, les *Affiches de la Rochelle* entre 1769 et 1772. Son protecteur ayant quitté le service à l'automne de 1772, il décide d'aller créer sa propre *Affiche* à Poitiers, plaçant son entreprise sous les patronages du comte de Blossac, intendant de Poitou, du nouveau Conseil supérieur siégeant à Poitiers, des lieutenants généraux de police, « des chefs et des membres de tous les tribunaux de la province, et de tous les ordres des citoyens ». Il installe le Bureau d'avis à son domicile, canton ou quartier de la Cloche-Perce. Publiées « avec privilège du Roi, et permission de Monsieur l'Intendant et de Messieurs les Magistrats », les *Affiches du Poitou* sont censurées par le lieutenant général de police en exercice, qui donne le « permis d'imprimer ».

Nous le savons, dès son prospectus, Jouyneau-Desloges a nourri de grandes ambitions. Ses *Affiches* devaient « être regardées comme la gazette économique, civile et littéraire de la province de Poitou », et pourraient « un jour servir de mémoires pour une histoire particulière de cette province ». Elles étaient donc beaucoup plus qu'un simple recueil d'annonces. Pour remplir son programme, Jouyneau-Desloges ne cessa de solliciter avec insistance la collaboration de ses abonnés, « bons

Premier journaliste du Poitou : notice sur René-Alexis Jouyneau-Desloges, écrite par lui-même, 8 p. extr. de la *Revue des provinces de l'Ouest*, 3^e année, 1855-1856, autobiographie rédigée par Jouyneau-Desloges en novembre 1814 ; H. Imbert, résumé d'une communication sur Jouyneau-Desloges, *Bulletins de la Société des antiquaires de l'Ouest*, 3^e trimestre, 1868. p. 115-117 ; Alfred Richard, « Notice biographique et bibliographique sur Jouyneau-Desloges », *Bulletins de la Société des antiquaires de l'Ouest*, 4^e trimestre, 1870, p. 425-442, étude accompagnée d'une liste des 137 articles de Jouyneau-Desloges « relatifs à la province de Poitou ou aux personnages qu'elle a produits » ; René Perlat, *Le journalisme poitevin : coup d'œil historique*, Poitiers, A. Laurent, 1898, mentionné ici pour mémoire, ouvrage de troisième main où l'auteur plagie à la virgule près sans jamais le citer Alfred Richard, et recopie les souvenirs inexacts et malveillants de l'ancien recteur de l'académie de Poitiers, Belin de Liborlière, *Vieux souvenirs du Poitiers d'avant 1789*, Poitiers. 1846, p. 158-159, cités en note par Charles Dugast-Matifeux, p. 3 ; Louis Audouin, *Les Affiches du Poitou, 1773-1789*, mémoire pour le DES, Poitiers, 1954.

citoyens », « vrais patriotes » : « Nous sommes tous pasteurs les uns des autres. Nous n'acquérons de lumières que pour les communiquer ; nous n'avons des talents et des besoins que pour apprendre à rendre des services⁴. » Les curés, les médecins et les petits robins campagnards, les châtelains soucieux d'améliorations culturelles, tous furent sollicités. Jouyneau-Desloges fut le plus parfait représentant de ce journalisme de type épistolaire. Il s'agissait pour lui d'animer les cercles intellectuels et culturels des différentes cités poitevines, de susciter les réactions de ses abonnés, de se faire ouvrir leurs « porte-feuilles » afin de publier leurs réflexions, leurs analyses. Tout ceci au prix d'une correspondance harassante et certainement fort coûteuse.

Les *Affiches du Poitou* et leurs quatre pages in-4°, imprimées sur deux colonnes, privilégient certes un contenu rédactionnel important, aux dépens des annonces et des rubriques de service. Mais Jouyneau-Desloges doit composer avec le « modèle rubrical » des autres *Affiches*. Aussi pendant les deux premières années, la feuille débute-t-elle sur les « Avis divers », puis à partir du 29 avril 1773 sur la « Conservation des hypothèques ». Alors que les rédacteurs des autres *Affiches* sont très souvent heureux de faire de la copie en insérant minutieusement et sur plusieurs colonnes tous les contrats de vente enregistrés dans les bailliages de leur province, Jouyneau-Desloges s'efforce tout au contraire d'en réduire la surface. À partir de 1775, la « Conservation des hypothèques » disparaît de la première page pour émigrer en troisième ou quatrième. Cette dernière page voit aussi se succéder les annonces ou « Avis divers » – une colonne au grand maximum, le plus souvent à peine un quart de colonne – et quelques autres articles : les « Morts », ou les « Événements » – informations sur la petite actualité de Poitiers ou de la province –, ou bien la « Législation » ou « Jurisprudence » – mention rapide de déclarations et d'édits royaux ou de décisions de justice. Le tout parfois accompagné d'une publicité de librairie.

Sur leurs trois premières pages, les *Affiches du Poitou* ne cachent plus leur nature, malgré leur titre. Il s'agit d'un véritable *journal*, consacré à la réflexion et à l'utilité sociale. Pour accentuer encore cette vocation, on n'y trouve pas, sauf à une ou deux exceptions rarissimes et soulignées comme telles, ces vers et autres bouts-rimés qui remplissent souvent la dernière page des autres *Affiches*. Jouyneau-Desloges refuse d'en insérer, il lui faut le répéter plusieurs fois. Il a choisi un journalisme sérieux, de

⁴ *Affiches du Poitou*, 14 janvier 1773.

type encyclopédique, fort éloigné de la « frivolité » des petits jeux de société :

Les réflexions que les bons citoyens nous adressent, les nôtres, valent bien sans doute les vers, les énigmes, les logogriphes que quelques personnes nous demandent, et qui ne sont point de notre plan, et les nouvelles politiques qui ne sont pas de notre privilège. Poitevins ! ô mes compatriotes, mes concitoyens, mes amis ! serait-il possible qu'un seul d'entre vous préférât à ce que nous présentons, des vers, des énigmes, des logogriphes ? Laissons les frivolités aux lecteurs frivoles ; occupons-nous de nos véritables intérêts. La religion, les mœurs, les lois, les vertus sociales, l'humanité, le patriotisme, l'agriculture, le commerce, les arts, la physique, les sciences économiques, la médecine, la chirurgie, voilà les grands, les principaux objets, qui doivent nous occuper. (22 avril 1773)

Un tel sérieux lui fut souvent reproché. Voici, par exemple ces observations de Lacoste, « écrivain économiste » de la Rochelle et abonné aux *Affiches*, le 13 décembre 1774, après le retour des parlements et la suppression du Conseil supérieur de Poitiers. Des observations que Jouyneau-Desloges se garda bien de publier :

Badinage à part puisqu'il ne faut plus badiner les malheureux : je plains votre ville. C'est la pomme mise sous le récipient, elle s'est enflée, le coup de piston l'a fait vider. Heureusement que votre entreprise est en quelque sorte indépendante de l'existence des Cours supérieures ; vous pourrez toujours nous intéresser, nous instruire sans arrêt de réglemens. Le Poitevin obligé de songer à profiter de toutes ses ressources va se replier sur lui-même ; vos conseils vont lui devenir plus précieux ; il ne va pas perdre volontairement une ressource que vous lui avez procurée pour se mettre au niveau des autres Français. Continuez avec même plus de zèle, mon cher confrère ; si vous n'étiez pas dans votre patrie aussi grand prophète que vous le seriez auprès de nous, songez à vos anciens amis ; écrivez pour nous ; je vous lirai avec plaisir, je répéterai seulement, sans exiger des vers, ni des contes, ni des énigmes, qu'il faudrait dans vos feuilles le petit coin de délassement, le petit mot pour les superficiels car il faut songer à ceux qui n'ont point de domaines à cultiver⁵.

Les *Affiches du Poitou* sont tout à la fois un journal économique et une gazette d'agriculture suivant les mots d'ordre des physiocrates, une gazette de santé répercutant les recommandations de la Société royale de médecine. Jouyneau-Desloges est parvenu à recruter de nombreux correspondants, qui lui envoient fidèlement leurs observations, pas seulement agronomiques, médicales, mais aussi historiques, voire

⁵ B. M. de Poitiers, ms. 448, parmi les quelques épaves des papiers de Jouyneau-Desloges encore conservées.

ethnographiques. Parmi ces « gens de lettres », correspondants très assidus, il faut citer de Scévole, secrétaire du roi à Argenton en Berry (Argenton-sur-Creuse), trente-trois lettres jusqu'en 1781 ; l'économiste Sarcey de Sutières ; l'avocat-feudiste Moïsgas, de Mortagne en Bas-Poitou ; l'avocat Allard de la Resnière ; le notaire Delanoue, archiviste du marquis de la Roche du Maine ; Dumoustier de Lafond, capitaine d'artillerie et historiographe du comte d'Artois ; l'académicien lyonnais Thomé ; l'abbé Col, chanoine de Targé, près Châtelleraut ; Tallerye, archiprêtre de Parthenay et curé de la Chapelle-Saint-Laurent ; Puisais, curé de Savigny-Levescault ; de Luzines, curé de Notre-Dame de Vivonne ; les médecins Dorion, Gallot, Dubrac de La Salle. etc.

Très régulièrement distribuées tous les jeudis, les *Affiches du Poitou* manquèrent cependant à deux reprises, leur rédacteur étant en déplacement. Le 22 mai 1777, Jouyneau-Desloges avertit « MM. les abonnés qu'il n'y aura peut-être pas d'*Affiche* la semaine prochaine. Ce sera la première fois que cette feuille aura manqué depuis quatre ans que nous la faisons. Nous espérons qu'il n'est aucun d'eux qui ne soit persuadé, si cela arrive, que nous sommes en état et dans les dispositions de les dédommager. Dans ce cas, nous donnerons une feuille double l'ordinaire suivant. » Ce numéro est bien diffusé le 29 mai, mais la feuille ne paraît pas le 5 juin. Comme promis, le rédacteur donne un numéro double le 17 juillet (n° 28-29). Nouvelle interruption en 1778, annoncée le 3 septembre. Dans les *Affiches* du 17 septembre, le journaliste s'excuse : « Une absence beaucoup plus longue que nous n'avions pu le prévoir, nous a fait mettre malgré nous de l'interruption dans le service de cette feuille. » Après le n° 39 du 24 septembre, les *Affiches* ne paraissent pas le jeudi suivant, 1^{er} octobre : les trois numéros qui suivent (n° 40 à 42) sont, par exception, datés du lundi (12, 19 et 26 octobre). Un numéro double paraît le 19 novembre (n° 45-46). De telles irrégularités méritant explication, Jouyneau-Desloges fait intervenir l'un de ses abonnés : tous les ans, le rédacteur s'absente de Poitiers, mais la feuille n'en subit pas grand dommage, grâce à la fréquence des liaisons postales. Il n'en est pas de même cette année-ci : Limoges, où il se trouve, est mal reliée à Poitiers. Cette mésaventure donne d'utiles informations sur ses méthodes de travail :

Tous les ans, Monsieur. vous allez passer environ quatre ou cinq semaines dans votre patrie et dans le sein de votre famille ; l'année dernière, vous fîtes le voyage de Paris, où vous restâtes environ le même temps, et personne ne s'est aperçu du manque de vos feuilles. Il est aisé de juger que vous pouvez en disposer une couple par avance, sachant votre précaution à vous faire parvenir toutes les lettres d'avis qui vous sont adressées pendant votre

absence ; de sorte que vos abonnés n'éprouvent aucun retard. Il est facile de voir quelle en est la raison. Que vous soyez à la Chapelle-Saint-Laurent, que vous soyez à Paris, à la Rochelle, ou en tout autre endroit, vous avez l'agrément de recevoir et d'envoyer deux fois par semaine, ce qui vous met en état de diriger votre feuille comme si vous étiez à Poitiers, en chargeant votre commis des opérations de vos envois. Le voyage de Limoges, où les exercices de votre nouvelle place vous retiennent depuis la fin d'août, ne peut vous permettre le même soin, qui vous deviendrait inutile, puisqu'on ne peut recevoir et envoyer qu'une seule fois par semaine de Poitiers à Limoges, et route ; cet inconvénient met un grand obstacle entre le commerce de ces deux villes, et plusieurs autres de ces deux provinces. (12 octobre 1778)

Jouyneau-Desloges répond à son abonné en développant une curieuse conception de l'actualité. Son journalisme de type encyclopédique souffre peu des aléas de la périodicité :

Le manquement d'une feuille est si peu de chose, et cela n'est arrivé que deux fois depuis six ans, que lorsque j'ai pu y être forcé, je ne m'en suis point inquiété, parce que j'ai pensé que personne ne s'en affectait. Je suis toujours en état et disposé à donner une feuille double en dédommagement pour une simple. C'est ne rien perdre ni dans la forme ni dans le fond. Le recueil se complète toujours ; les articles les plus intéressants trouvent leur place. Le retardement des petits objets n'est pas de conséquence. D'ailleurs il n'est peut-être pas d'ouvrage périodique, de papier public, qui n'éprouve quelquefois de ces délais forcés, qui font encore plus de peine à ceux qui les rédigent qu'à ceux qui les lisent. J'ai cependant été, je l'avoue, un peu contrarié cette année, parce que je n'ai pas trouvé à Limoges les mêmes ressources que j'ai trouvées ailleurs, lorsque j'ai été dans le cas de m'absenter de Poitiers pour quelque temps. Malheureusement il n'y a encore qu'un courrier par semaine pour les relations respectives des habitants de Poitiers et de Limoges et route. (26 octobre 1778, lettre du 20).

Il ajoute le 10 décembre suivant : « Chacun s'empresse de nous communiquer ses idées utiles ou ses recherches curieuses. Nous avons encore de l'avance pour longtemps. » Cela lui permet, l'année suivante, de doubler encore un numéro (n° 18-19, 6 mai 1779, huit pages) pour ne pas publier la semaine d'après. La feuille reprend son cours habituel avec le n° 20 du 20 mai (quatre pages).

Un journaliste des Lumières ? Un discours ambigu sur la médecine

Beaucoup mieux que bien d'autres champs – par exemple les champs littéraire, historique, scientifique, artistique, etc. –, le champ médical

révèle l'attitude des *Affiches* face à l'esprit des Lumières⁶. À Poitiers, Jouyneau-Desloges, demande avec insistance la collaboration des curés, des médecins, des petits robins campagnards et des châtelains, il les encourage à lutter contre les préjugés :

Le château et le presbytère devraient être dans tous les temps des lieux accessibles aux paysans pour y venir demander des secours et des conseils. [...] Vous êtes témoins du mal que les préjugés et ce qu'on appelle la routine entretiennent dans les campagnes ; il est de votre intérêt que vos paysans ne soient pas des brutes ; l'humanité, la sainte humanité vous sollicitent de les éclairer. (10 novembre 1774)

Soucieux d'enseigner les rudiments d'une démarche scientifique, de combattre des préjugés, d'émettre des conseils d'hygiène domestique, voire plus simplement de se bâtir une réputation de praticiens éclairés, quelques médecins envoient témoignages et observations. L'*Affiche* est pour eux un moyen, parmi d'autres, de faire progresser les lumières. Un abonné de Saint-Gilles-sur-Vie en Bas-Poitou, très probablement le médecin Dorion, a ce cri de victoire :

Je suis enchanté de vous apprendre que la lecture de vos feuilles, que je procure à quelques personnes, a sauvé la vie à un enfant, il y a quelques semaines, à une lieue d'ici. On l'avait retiré de l'eau, sans connaissance, et on allait le pendre par les pieds, lorsqu'une de ces personnes que vos feuilles ont instruites, survint et s'éleva contre cette méthode ignorante et meurtrière. Elle fit porter cet enfant dans une maison, on le déshabilla promptement, et on le couvrit de cendres auxquelles, pendant qu'on le dépouillait de ses vêtements mouillés, on avait eu le temps de donner un degré de chaleur convenable. L'enfant qui, à la vérité, avait été promptement tiré de l'eau. Fut bientôt revenu à lui, et on acheva de le rétablir par un peu de vin qu'on lui présenta et qu'il but. Voilà du moins dans la province. un exemple. que l'on peut rappeler un noyé à la vie. Cet enfant fût mort si on l'eût pendu par les

⁶ Nous résumons ici Gilles Feyel, « Médecins, empiriques et charlatans dans la presse provinciale à la fin du XVIII^e siècle », actes du 110^e Congrès national des sociétés savantes, Montpellier, 1985, Section d'histoire moderne et contemporaine, t. I, *Le corps et la santé*, Paris, 1985, p. 79-100 ; pour une présentation générale, mais nécessairement rapide des autres champs, on pourra lire dans *La Presse provinciale au XVIII^e siècle*, Jean Sgard, dir., Grenoble, 1983 ; Robert Favre et Pierre Rézat, « L'amélioration de la vie quotidienne », p. 65-77 ; Robert Grandroute, François Moureau et Anne-Marie Chouillet, « La culture provinciale : le patrimoine régional, les arts et les lettres, les sciences », p. 79-106 ; Claude Labrosse, « La région dans la presse régionale », p. 107-123 ; on pourra lire aussi Michel Gilot, « Rêver le présent », ch. IX de *Lumières et leurs du XVIII^e siècle, 1715-1789, Histoire de France à travers les journaux du temps passé*, J. Sgard et al., Paris, À l'enseigne de l'arbre verdoyant, 1986.

pieds, comme on voulait le faire, et ce sont vos feuilles qui ont empêché de le traiter ainsi. (11 novembre 1773)

À la suite du *Journal de médecine* et la *Gazette de santé*⁷, les *Affiches du Poitou*, comme nombre de leurs consœurs provinciales, sont bien contemporaines de la nouvelle politique de santé développée par l'État et la Société royale de médecine⁸. Le contenu de toutes ces *Affiches* est-il toujours en harmonie avec ce discours des Lumières? Publiant de nombreuses recettes de remèdes, les rédacteurs n'hésitent pas à vanter les mérites des empiriques. Enfin, les annonces proposent les « cures admirables », les « spécifiques » et les « secrets » de nombreux « médecins » et « chirurgiens » ambulants, bardés de recommandations louangeuses. Au nom de l'humanité, les *Affiches* juxtaposent ainsi deux discours, souvent contradictoires, dont elles ne peuvent parfois éviter les conflits.

À comparer le contenu « médical » des *Affiches* puis du *Journal de Montpellier* (1771-1775 et 1781-1787)⁹ et celui des *Affiches du Poitou*, il apparaît que Montpellier a proposé 237 unités rédactionnelles consacrées à la santé, soit en moyenne plus de 47 par an, et 112 publicités (moyenne annuelle : 22,4) dans la première période, puis 199 unités rédactionnelles et 173 publicités dans la seconde, soit en moyenne annuelle 33,1 et 28,8 (l'année 1786 manquant dans la collection). Contenant fort peu d'annonces, on le sait, les *Affiches du Poitou* n'ont pas publié un plus grand

⁷ *Dictionnaire des journaux, 1600-1789*, Jean Sgard, dir., Paris, Universitas, 1991, notices 544, *Gazette de santé*, et 1178, *Journal de médecine, chirurgie, pharmacie, etc.*, rédigées par Roselyne Rey ; Achille Chéreau, *Essai sur les origines du journalisme médical français, suivi de sa bibliographie*, Paris, Bureau de l'« Union médicale », 1867 ; Eugène Guitard, *Deux siècles de presse au service de la pharmacie et cinquante ans de « l'Union pharmaceutique »*, Paris, Pharmacie centrale de France, 1913.

⁸ Jean-Paul Desaive *et al.*, *Médecins, climats et épidémies à la fin du XVIII^e siècle*, Paris et La Haye, Mouton, 1972 ; François Lebrun, *Se soigner autrefois. Médecins, saints et sorciers aux 17^e et 18^e siècles*, Paris, Temps actuels, 1983 ; Jacques Léonard, *La Médecine entre les savoirs et les pouvoirs : histoire intellectuelle et politique de la médecine française au XIX^e siècle*, Paris, Aubier Montaigne, 1981 ; Georges Vigarello, *Le Sain et le malsain. Santé et mieux-être depuis le Moyen Âge*, Paris, Éd. du Seuil, 1993 ; *Médecins, médecine et société en France aux XVIII^e et XIX^e siècles*, *Annales ESC*, septembre-octobre 1977, notamment Jean-Pierre Goubert, « L'art de guérir. Médecine savante et médecine populaire dans la France de 1790 », p. 908-926.

⁹ *Dictionnaire des journaux*, Jean Sgard, dir., *op. cit.*, notices 41, *Affiches de Montpellier*, et 656, *Journal de la généralité de Montpellier*, rédigées par Roland Andréani ; *Dictionnaire de la presse française pendant la Révolution, 1789-1799, La presse départementale*, Gilles Feyel, dir., t. V, Centre international d'étude du XVIII^e siècle, Ferney-Voltaire, 2016, notice 592, *Journal de la généralité de Montpellier*, rédigée par Roland Andréani et Gilles Feyel, p. 445-449 ; Henri Michel, « Un journal de province à la fin de l'Ancien Régime. Le *Journal de la généralité de Montpellier* (1780-1789) », *Annales du Midi*, 1977, t. 89, n°132, p. 191-221.

nombre d'informations médicales : entre 1773 et 1781, le total de leurs unités rédactionnelles est de 450, soit en moyenne 50 chaque année. Mais il suffit d'affiner la comparaison pour s'apercevoir que le contenu de ces *Affiches* est de meilleure qualité. Jouyneau-Desloges est parvenu à s'assurer assez de correspondants pour donner à sa feuille une dimension nettement régionale ; les emprunts qu'il fait aux autres périodiques se comptent sur les doigts de la main. Incapables d'une telle performance, ses confrères montpelliérains sont beaucoup plus dépendants de l'extérieur : un peu plus du quart (27,8%) des unités rédactionnelles des premières *Affiches*, un peu plus du tiers (34,1 %) de celles du *Journal* sont de provenance locale ; le reste vient d'autres feuilles, provinciales ou parisiennes. Les grands débats médicaux de l'époque trouvent un écho à Poitiers aussi bien qu'à Montpellier. La « maladie et la mort » (statistiques de population, météorologie, épidémies, inoculations, accouchements, noyades et asphyxies, méphitisme et cimetières, rage, vipères, orages, hygiène, etc.), le « monde des praticiens » (charlatans, empiriques, médecins et chirurgiens, traitements, remèdes, hôpitaux), événements extraordinaires (fécondité monstrueuse, maladies extraordinaires, infanticides, suicides...), tout cela prouve un empressement certain des élites sociales poitevines à envoyer aux *Affiches* réflexions et observations, ainsi qu'une certaine indifférence du monde médical montpelliérain le plus en vue. En Poitou, la maladie et la mort sont vécues comme un fléau social qu'il convient de réduire : les *Affiches* y consacrent 59,5 % de leur contenu. Les rédacteurs montpelliérains insistent moins sur les malades – 24,4 % et 31,1 % de leur contenu –, beaucoup plus sur le monde des praticiens – 36,2 % et 64,8 %.

Les statistiques de population, la météorologie, les recherches sur les épidémies, tout cela était dans l'air du temps avant même la fondation de la Société royale de médecine (1776). Le 1^{er} juin 1775, Jouyneau-Desloges exprime parfaitement les espoirs des bons esprits du moment :

On a vu par l'état des naissances, morts et mariages de l'élection de Châtellerault, pendant l'année 1774, inséré dans notre avant-dernière feuille, que la population, loin de décroître dans cette province, y augmente. Le tableau de toute la généralité, pour les années 1770, 1771 et 1772, inséré dans notre feuille du 21 avril 1774, où M. l'Intendant nous avait permis de le publier, présente le même résultat. Quelques personnes nous ont souvent demandé l'état particulier de la ville de Poitiers à cet égard. Nous entreprendrions avec zèle ce travail tout pénible qu'il fût par le grand nombre des paroisses : mais si chacun de MM. les Curés voulait avoir la complaisance de faire celui de la sienne, nous leur en adresserions volontiers la prière, en leur offrant l'hommage de notre reconnaissance pour une

opération aussi utile que curieuse, qui se fait maintenant chez presque toutes les nations de l'Europe, qui en publient les tableaux. En Hollande et en Angleterre on porte encore l'attention plus loin. On marque sur les registres publics jusqu'au genre de maladie qui a terminé la vie de ceux qui composent la liste mortuaire : travail que chaque médecin pourrait faciliter. Les papiers publics offrent déjà de ces listes, qui seraient très propres à l'instruction, en prenant le soin de marquer le traitement fait à chaque malade, en y ajoutant l'état et les variations de la température; et c'est surtout pour cet objet que la publication des tables et des observations météorologiques est si avantageuse, ainsi qu'en ce qui regarde la végétation des plantes et de toutes les productions de la terre [...]. On pourrait adopter selon les circonstances tel régime pour les corps, telle méthode pour la culture; et quelquefois prédire les épidémies et les disettes, afin de se prémunir en conséquence [...]. Il n'est pas un esprit éclairé, ni un bon cœur, qui n'aperçoive le rapport et les résultats de toutes ces observations combinées, dont l'instruction publique profiterait pour l'avantage général de la société.

Quelques curés répondent à l'appel de Jouyneau-Desloges ; outre les états des baptêmes, mariages et sépultures de l'élection de Châtelleraut, les *Affiches du Poitou* publient ceux de Champdeniers, Civray, Loudun. Niort, Saint-André-sur-Sèvre, Thouars. Malgré les encouragements répétés de l'astronome de Lalande dans ses lettres au journaliste les 2 février 1775 et 4 mai 1780, les dénombremens de population ne suscitèrent pas autrement l'enthousiasme des élites poitevines.

Héritiers de Sydenham, de Galien et d'Hippocrate, les médecins des Lumières assignent aux épidémies des causes écologiques, liées au climat¹⁰. Avant même les débuts de la grande enquête de la Société royale de médecine, le *Journal de médecine* publie des observations sur la météorologie et les maladies de Paris, mais aussi de Lille (voir par exemple ses volumes de 1774). L'aérisme est si commun chez les médecins provinciaux, que partout on s'efforce de faire des relevés météorologiques. À Montpellier, la Société royale des sciences s'inquiète de la situation de la ville et des exhalaisons des marais¹¹. L'information circule de province à province. Piston, météorologue marseillais et collaborateur des *Affiches* locales, écrit à Jouyneau-Desloges pour obtenir la correspondance d'un savant poitevin afin d'étayer ses observations : « La position du Poitou et surtout des côtes maritimes peut beaucoup

¹⁰ Jean Meyer, « L'enquête de l'Académie de médecine sur les épidémies, 1774-1794 » et Jean-Pierre Peter, « Malades et maladies à la fin du XVIII^e siècle », *Médecins, climat et épidémies à la fin du XVIII^e siècle, op. cit.*, p. 9-20 et 135-170 ; voir aussi Georges Vigarello, *Le Sain et le malsain, op. cit.*, p. 176-196.

¹¹ *Annales, affiches et avis divers. Feuille hebdomadaire de Montpellier*, 5 juillet 1773, 7 février 1774.

m'aider dans les recherches que je fais pour établir les causes éloignées des vents réguliers et irréguliers qui règnent dans le golfe de Lyon [*sic*], et ce qui les caractérise¹². » Jouyneau-Desloges parvient à obtenir la collaboration de Dorion, médecin à Saint-Gilles-sur-Vie, dont il publie les observations entre le 2 février et le 28 décembre 1775, puis celle de Gallot, médecin à Saint-Maurice-le-Girard¹³. Gallot les donne aux *Affiches* entre le 21 mars 1776 et le 17 juin 1779. Correspondant de la Société royale de médecine, il fait suivre le résumé mensuel de ses observations d'une série de notes sur les maladies qu'il a relevées et les traitements qu'il a prescrits dans la région où il pratique. Depuis Paris où il voyage, Gallot envoie à Jouyneau-Desloges quelques nouvelles « fort intéressantes en physique et en médecine », ainsi que les programmes de la Société royale : « Je vous envoie ci-joint un programme pour les prix proposés par la Société pour 1778 et 1779, et l'extrait de la Séance publique du 27 janvier. Je ne croirais pas indifférent que vous en parlassiez dans vos feuilles. C'est M. Vicq d'Azyr qui m'a chargé de vous les adresser¹⁴. » Gallot s'intéresse aussi à la fabrication de l'amidon à partir des pommes de terre. Las de collaborer aux *Affiches* ou bien blessé dans son amour-propre lors d'une polémique avec un autre correspondant de la feuille à propos dudit amidon¹⁵, Gallot cesse brutalement toute correspondance avec Jouyneau-Desloges. À partir du 26 janvier 1782, le *Journal de Montpellier* publie, chaque fin de mois, un supplément consacré aux observations météorologiques : pour chaque jour, le lecteur y trouve la direction et la force des vents, la température, la pression barométrique, le point lunaire, d'autres observations. La collection conserve la série de ces suppléments jusqu'à la fin d'août 1782. D'autres *Affiches* ont publié des tableaux de ce genre : ainsi celles de Metz et de Troyes.

Les *Affiches du Poitou* et les deux feuilles de Montpellier ont participé au vaste effort de propagande pour promouvoir l'inoculation, bien décrit par Jean-Pierre Peter¹⁶. Le 25 novembre 1773, Dorion écrit à Jouyneau-Desloges : « Entre tous les sujet, M., à la discussion desquels vos feuilles

¹² *Affiches du Poitou*, 5 mai 1774.

¹³ Louis Merle, *La Vie et les œuvres du docteur Jean-Gabriel Gallot (1744-1794), Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest*. 4^e série, t. 5, 1961, Poitiers, 1962.

¹⁴ *Affiches du Poitou*, 19 mars 1778.

¹⁵ *Ibid.*, polémique du 18 mars au 24 juin 1779.

¹⁶ Jean-Pierre Peter, « Les médecins français face au problème de l'inoculation variolique et de sa diffusion (1750-1790) », *La Médicalisation en France du XVIII^e au début du XX^e siècle*, colloque des 2 5-26 mai 1978, *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 86, 1979, n° 2, p. 251-264.

peuvent servir pour présenter à nos compatriotes, des vérités morales ou politiques propres à les intéresser, je pense que l'on peut compter l'inoculation de la petite vérole, de laquelle on n'a encore ni écrit ni fait d'essai dans cette province. » Après avoir résumé la polémique sévissant autour de l'utilité ou des risques de l'inoculation, mentionnant au passage le mémoire de M. de La Condamine, il ajoute : « Quoiqu'il en soit, je crois, M., qu'il est temps de présenter l'inoculation à l'examen de nos compatriotes ; presque toutes les provinces du royaume ont commencé à l'adopter; elle s'étend insensiblement partout ; elle est à notre porte ; on la pratique avec succès en Bretagne ; n'oserait-on pas l'admettre en Poitou ? » Le 14 avril suivant, Jouyneau-Desloges apprend à ses lecteurs que le fameux inoculateur anglais « Worlok » – Werlop selon Jean Pierre Goubert¹⁷ – est attendu à Rochefort pour inoculer les enfants de M. d'Aubenton, intendant de la marine. Il célèbre les mérites de l'inoculation :

Nous ne désespérons pas de voir un jour admettre en Poitou cette méthode bienfaisante, malgré les oppositions qu'elle pourra y éprouver d'abord, parce que toute nouveauté en éprouve ordinairement, même dans la nation à laquelle on reproche le plus d'aimer les nouveautés. Il ne faut qu'une personne de courage pour donner l'exemple [...]. On ne saurait résister longtemps à l'expérience ; c'est le meilleur des maîtres, et contre lequel les préjugés et la routine doivent nécessairement échouer.

Une personne de Poitiers veut bien faire inoculer ses enfants ; mais « Worlok » ne viendra en Poitou que s'il a au moins douze enfants à inoculer (28 avril 1774). C'est alors que le très remuant Duboueix, médecin à Clisson en Bretagne, propose ses soins (26 mai). Il vient de publier dans le *Journal encyclopédique* un mémoire sur la question. Le 23 juin, Dubrac de La Salle, médecin au Blanc-sur-Creuse en Haut-Poitou, déclare inoculer depuis 1769 ; en 1773, il a inoculé quinze sujets, la plupart enfants de la noblesse locale, mais aussi quatre petits paysans, « remarquez s'il vous plaît, quatre paysans et tous avec un égal succès ». Pour préserver les villes de la contagion, il estime qu'il faut inoculer à la campagne. Duboueix prend la mouche, le 22 septembre : « Si l'on forçait les habitants des villes de se retirer à la campagne pour se faire inoculer, vous sentez, comme moi, que ce serait arrêter tout à coup l'établissement de ce secours, en le réservant aux gens opulents, ou qui ont la commodité de s'y transporter, ce qui ne se trouve guère dans une ville de commerce. » Il estime qu'on peut fort bien inoculer en ville en prenant

¹⁷ Jean-Pierre Goubert, *Malades et médecins en Bretagne, 1770-1790*, Rennes-Paris, Université de Haute-Bretagne et C. Klincksieck, 1974, p. 324-326.

les précautions nécessaires pour éviter la contagion. Il déclare bientôt aller à Nantes inoculer des enfants de la haute noblesse : « Ces exemples en feront naître bien d'autres; vous le savez comme moi, M., les villes de commerce maritime, par leur communication avec l'univers, se familiarisent bien plus aisément avec les nouveautés utiles, donnent plus d'essor au génie ; et cet esprit philosophique qui commence à respirer partout, s'y trouve plus à l'aise que nulle part ailleurs. »

La polémique fait rage au-delà des cercles médicaux, les bruits les plus fous circulent. Toutant-Beauregard, maître ès arts et en chirurgie à la Rochelle, demande à Jouyneau-Desloges s'il est vrai que deux enfants inoculés à Poitiers, ou dans les environs, ont perdu la vue, à la suite d'une petite vérole artificielle. Le journaliste répond pour nier le fait : personne n'a encore été inoculé à Poitiers (22 septembre 1774). À Montplaisir, près de Poitiers, les premières inoculations sont enfin pratiquées par Cochon-Duvivier, chirurgien major de la marine à Rochefort ; très fier, le marquis de Nieuil en avertit lui-même Jouyneau-Desloges, le 27 juillet 1775 : « Comme vos feuilles hebdomadaires, M., sont destinées à instruire la province, je vous prie d'y insérer que je viens de faire inoculer mes trois filles ; que la fille unique de M. le marquis de Marconnay l'a été aussi en même temps ; que j'ai profité de l'occasion pour faire inoculer trois petits garçons et une fille de seize ans, tous les quatre enfants de la nourrice d'une de mes filles. » Malgré l'enthousiasme de Jouyneau-Desloges et de quelques nobles, malgré l'empressement intéressé de quelques praticiens anxieux de se faire une réputation, l'inoculation ne peut vaincre une méfiance quasi générale : les 8 juillet 1779 et 20 janvier 1780, Dubrac de La Salle doit se justifier d'un accident de contagion survenu après l'inoculation des enfants du comte de La Barre. La petite vérole fait périodiquement des ravages à Montpellier. Curieusement, les *Affiches* ne contiennent aucune information locale sur le sujet. En revanche, le *Journal* bénéficie des correspondances de deux médecins favorables à l'inoculation.

D'autres épidémies alarment les populations : ainsi la dysenterie de 1779¹⁸. Du 30 septembre 1779 au 21 septembre de l'année suivante, dix-huit unités rédactionnelles des *Affiches du Poitou* lui sont consacrées : ce sont des nouvelles des cantons les plus touchés (Pamprou, Civray, Mortagne, Mirebeau, Coëx), ce sont aussi les observations et les traitements prescrits par le chirurgien Bouquié (Sainte-Hermine), le

¹⁸ François Lebrun, « Une grande épidémie en France au XVIII^e siècle. La dysenterie de 1779 », *Sur la population française au XVIII^e et au XIX^e siècles : hommage à Marcel Reinhard*, Paris, 1973, p. 403-415.

médecin Gilles de La Tourette (Loudun), ce sont enfin divers remèdes et méthodes de soins, dont une méthode curative publiée dans les *Affiches de Bretagne* (de Nantes) par de La Boujardière, médecin du Parlement de Bretagne. Ne pouvant plus obtenir de Gallot une correspondance directe, Jouyneau-Desloges insère les observations que ce médecin publie dans la *Gazette de santé*. Les *Affiches du Poitou* sont au centre d'un véritable système de communication. Les informations médicales qu'elles publient, sont reprises par d'autres feuilles, cependant qu'elles empruntent ailleurs ce qui pourrait leur manquer. La *Gazette de santé* « prête » les observations de Gallot, mais emprunte celles de Bouquié, que Jouyneau-Desloges avait publiées le 30 septembre 1779. Dandeville, avocat à la Flèche en Anjou, empirique soignant gratuitement la dysenterie à l'aide de « tablettes sédatives anti-dysentériques » et d'une boisson analogue, écrit à Jouyneau-Desloges pour vanter sa méthode ; c'est par le *Journal de Genève* qu'il a appris les ravages de l'épidémie en Poitou : « Il vient, M., de me tomber par hasard sous les yeux votre *Affiche* du 22 octobre dernier, et c'est d'elle vraisemblablement qu'a été tiré ce que le *Journal de Genève*, du 25 décembre. nous a dit à l'art. de Paris, pag. 1180, que soixante paroisses dans les environs de Coëx, en Bas-Poitou, ont été dévastées par la dysenterie, notamment un village composé de trente maisons, duquel il n'est resté qu'une seule personne¹⁹. » Lors de cette épidémie, et selon une habitude qui lui est constante, Jouyneau-Desloges, toujours anxieux d'être utile, a aussi bien publié les observations et les méthodes de soins préconisées par la médecine institutionnelle, que les remèdes proposés par les empiriques.

Les *Affiches du Poitou* ont aussi participé au grand effort déployé par la médecine des Lumières dans le but de rappeler à la vie les noyés et les asphyxiés. L'une des grandes angoisses des contemporains des Lumières étant enfin d'être enterrés vivants, des histoires épouvantables de vivants condamnés à mourir enfermés dans leur tombe circulent dans les feuilles parisiennes et provinciales. Le 12 septembre 1776, les *Affiches du Poitou* se font l'écho de la *Gazette de France* : Pineau, docteur en médecine à Champdeniers, près de Niort, a présenté au roi un *Mémoire sur le danger des inhumations précipitées et sur la nécessité d'un règlement pour mettre les citoyens à l'abri du malheur d'être enterrés vivants*. Ainsi débute une vraie campagne publicitaire. D'abord vendu 36 sous l'exemplaire, le *Mémoire* est offert pour 30 sous le 24 octobre, puis 24 sous le 20 février 1777. Pineau, vrai philanthrope, décide de distribuer gratuitement son ouvrage aux curés :

¹⁹ *Affiches du Poitou*, 24 février 1780.

Comme je n'ai rien de plus à cœur que de me rendre utile à mes semblables, je me ferai un vrai plaisir, quoique je ne sois pas riche, de donner gratuitement un exemplaire de ce *Mémoire* à tous MM. les Curés de la généralité de Poitiers. Connaissant, M., votre amour pour le bien public, dont vous donnez tous les jours des preuves, j'espère que vous voudrez bien seconder mes vues, et annoncer le plus tôt possible cette disposition de ma part. Je viens d'en prévenir en conséquence M. Braud, imprimeur à Poitiers, M. Elies, imprimeur à Niort, M. Brunet, libraire à Saint-Maixent, M. Chambonneau, libraire à Fontenay-le-Comte, M. Laidet, libraire à Luçon, et M. Pruel, maître en chirurgie à Parthenay, chez lesquels j'ai déposé plusieurs exemplaires de mon ouvrage, et qui veulent bien se charger de les distribuer. (20 février 1777)

Jouyneau-Desloges est enthousiaste : il informe Pineau de divers cas d'enterrés vivants naguère ou jadis²⁰. Le 16 mars 1777, le curé de Vouneuil-sous-Biard fait ouvrir, avant son inhumation, le cercueil d'un enfant mort accidentellement afin de s'assurer qu'il est réellement décédé : « L'enfant était réellement mort, on l'inhuma. Il faut louer la prudence de M. le Curé. Je ne doute point que ce soit par vos feuilles qu'il a connu le *Mémoire* de M. Pineau sur le danger des inhumations précipitées²¹. » Lelong, procureur du roi en la sénéchaussée de Civray, fait prendre par le lieutenant général de ce siège une ordonnance pour « prévenir le malheur affreux d'être enterré vivant », faisant « défense de faire aucune inhumation avant le délai au moins de vingt-quatre heures écoulées entre la mort et l'enterrement » en cas de mort ordinaire, « et de quarante-huit heures au moins lorsqu'il s'agira d'une mort subite, auquel cas et avant de faire procéder à la sépulture, les parents seront obligés de faire voir et visiter le corps par médecin et chirurgien. » Il fait prendre 92 exemplaires du *Mémoire* de Pineau pour les distribuer aux curés de son ressort²². Malgré de telles précautions, l'angoisse demeure profonde.

Élément non négligeable du contenu rédactionnel des feuilles provinciales, les recettes de remèdes, accompagnées de bien d'autres « moyens » ou « secrets » pour tuer les insectes, protéger le bétail ou les récoltes de telle ou telle vermine, constituent un véritable genre journalistique. Les rédacteurs héritent ici de la longue tradition des livrets de santé pour les pauvres. Comme l'a remarqué Mireille Laget²³, il s'agit

²⁰ *Ibid.*, 19 décembre 1776 et 3 avril 1777.

²¹ *Ibid.*, 27 mars 1777.

²² *Ibid.*, 17 avril 1777.

²³ Mireille Laget, « Les livrets de santé pour les pauvres aux XVII^e et XVIII^e siècles », *Histoire, économie et société*, 4^e trimestre 1984, p. 567-582 ; Mireille Laget et Claudine Luu,

tout autant de cuisine que de pharmacie. Certaines de ces recettes viennent probablement des livrets de santé pour les pauvres. L'administration elle-même ne dédaigne pas ce genre de remèdes. Le 23 octobre 1777, de Beauregard, subdélégué général de l'Intendance du Poitou, communique à Jouyneau-Desloges une recette pour guérir les panaris : « Il faut mettre le doigt attaqué de ce mal dans la gueule d'une grenouille vivante, et l'y laisser jusqu'à ce que cet animal, qui a la propriété d'attirer l'humeur, devienne bouffi. S'il enfle promptement, c'est une preuve que l'humeur est abondante. » Encouragé par une telle correspondance, le rédacteur des *Affiches du Poitou* esquisse les grands traits d'une collecte générale de toutes les recettes capables de soulager l'humanité souffrante. L'esprit statistique et l'encyclopédisme des Lumières parviennent ainsi à s'exprimer à propos des recettes de la « médecine populaire » :

Il est sans doute beaucoup d'autres recettes contre différents maux communs, également sûres, et dont le secret est conservé dans quelques familles, ou dont la connaissance ne passe pas les bornes d'une ville, d'un quartier, d'un bourg, d'un village. L'intérêt de l'humanité en sollicite la publication [...]. Je proposerais à l'Administration un moyen [...]. Ce serait d'engager MM. les Curés, soit des villes, soit de la campagne, à tâcher de se procurer la connaissance de ces différentes recettes vulgaires que l'on annonce et que l'on emploie dans leurs paroisses pour différents accidents ou maladies. Lorsque chacun d'eux serait parvenu à rassembler ces notes, il les adresserait à M. l'Intendant, qui pourrait les remettre à MM. les Médecins de la capitale, lesquels s'assembleraient à l'effet de les examiner, et en enverraient leur rapport à la Société royale de médecine, à Paris, qui jugerait ensuite si ces remèdes sont bons ou dangereux, et qui recommanderait les uns et proscrierait les autres [...]. Il n'y a peut-être que ce moyen de connaître la médecine populaire des campagnes, et il serait bien important de la connaître ; car on ne peut se dissimuler combien il y périt de personnes par l'ignorance et la cupidité de ces prétendus médecins ou chirurgiens villageois qui abusent de la crédulité du peuple. Il y a jusqu'à des paysans les plus grossiers qui se mêlent d'administrer de ces remèdes prétendus infaillibles. Je connais mille exemples du danger qu'il y a à se livrer à eux. (27 novembre 1777)

Jouyneau-Desloges publie volontiers certains de ces remèdes de la « médecine populaire ». Il est favorable aux empiriques dont il vante les succès. Il s'agit de ces médiateurs culturels que sont les « dames » charitables ou bien les curés philanthropes, tel celui d'Antran :

D'après le livret de Dom Alexandre, médecine et chirurgie des pauvres au XVIII^e siècle, Toulouse, Privat, 1984.

[Il] a guéri avec un onguent qu'il distribue gratuitement, plusieurs cancers, plus de mille ulcères, et autant de panaris. Les médecins des environs lui envoient eux-mêmes les personnes qu'ils trouvent atteintes de ces différents maux. Un chirurgien témoin des effets surprenants de cet onguent, offrit 50 louis à M. Barbot [ce curé], pour qu'il en donnât à lui seul la recette ; mais ce généreux ecclésiastique traita cette âme mercenaire comme elle le méritait, et donna ensuite gratuitement aux curés voisins et à d'autres personnes charitables, les moyens de faire autant de bien que lui. (24 mars 1774)

Barbot a beaucoup de succès :

Vous vous êtes donné la peine, M., de faire mention dans une de vos *Affiches du Poitou*, du mois de mars 1774, de mon emplâtre pour les cancers et autres plaies. Je n'ai pu savoir qui vous avait proposé de lui donner cette publicité ; mais vous avez fait grand bruit ; car on m'écrit de toutes les provinces du royaume et même des pays étrangers. Les envois de cet onguent étant très coûteux par la poste, et les paquets étant exposés à s'égarer ou à ne parvenir que très tard à leur destination par d'autres voies, des personnes de considération ont bien voulu solliciter auprès de Messieurs les Administrateurs généraux des postes un abonnement d'un prix médiocre pour l'envoi de cet onguent [...]. Je puis donc en envoyer par toute la correspondance de Poitiers, une demi-livre à raison de 24 sous pour le port [...]. Il faut me faire passer 5 livres 4 sols pour toute la correspondance de Poitiers, et 7 livres pour les autres provinces du royaume, parce que je suis obligé de payer l'abonnement ; on recevra ainsi huit onces de mon emplâtre franches de port par la poste. (2 juin 1776)

Il a suffi d'une mention dans les *Affiches du Poitou* pour donner au curé d'Antran une audience nationale. Autre empirique, un certain Cailleau, habitant à Montmorillon, qui propose à Jouyneau-Desloges de publier son remède contre la rage. Il l'a hérité de son grand-père, Jean Cailleau, ancien médecin à Montmorillon, « qui après avoir fait un cours de médecine en France, voulut aussi en faire un à Rome, où il se rendit sous la protection de François Clabat, son oncle maternel, lors régistrateur des bulles du pape en Cour de Rome. Ce fut dans cette capitale du monde chrétien qu'il apprit ce remède, qu'il apporta ensuite en France, et qu'il indiqua à toute sa famille²⁴. » Mademoiselle de Gonne, demeurant au château de M. du Petit-Thouars, à deux lieues de Chinon, guérit elle aussi de la rage. Ses succès ont été vantés par les *Affiches* de Tours et la *Gazette d'agriculture* en 1771. Son traitement est « simple, mais constant, assidu, courageux ». Ce sont des saignées, des bains, du petit lait, des frictions d'onguent mercuriel et des purgations de pilules mercurielles. M. du

²⁴ *Affiches du Poitou*, 2 juin 1776.

Petit-Thouars fait toutes les dépenses nécessaires²⁵. Ainsi se dessine l'image idéale de l'empirique : une personne charitable, dénuée de tout esprit de lucre, s'attachant à soigner les pauvres, prête à publier la composition des remèdes qu'elle a inventés ou hérités de parents ou d'amis. En revanche, les praticiens qui courent la campagne, de même que les « devins » et autres « guérisseurs » de village ont fort mauvaise réputation. Pour un témoignage favorable, celui de M. de Scévole, secrétaire du roi à Argenton en Berry – « J'ai dans ma campagne des gens qui guérissent non seulement les personnes mordues par les vipères, mais encore celles qui ont des charbons, des panaris ; on se trouve très bien de leurs remèdes. J'ai vu même nombre de personnes se tirer d'entre les mains des chirurgiens qui les faisaient languir, et venir implorer le secours de ces villageois²⁶. » –, les *Affiches du Poitou* offrent au lecteur trois ou quatre exemples de guérisseurs ignorants et dangereux à fréquenter²⁷. Et sous la pression des « vrais » médecins, les autres feuilles provinciales ne leur sont pas plus favorables.

Dans les dernières années de l'Ancien Régime, grâce aux efforts de la Société royale de médecine, grâce aussi à la diffusion de la presse médicale – *Journal de médecine, Gazette de santé* –, les médecins provinciaux participent à la recherche d'un « corps de doctrine » – l'expression est de Jean Meyer²⁸. Cette science qui se cherche devient tout naturellement intolérante²⁹. Le contenu des *Affiches* en est un témoignage parmi bien d'autres. Malgré la persistance des annonces mirobolantes des charlatans et empiriques (absentes de la feuille du Poitou), les *Affiches* des provinces ont manifestement voulu participer à l'esprit des Lumières³⁰. Grâce à elles, cet esprit a pénétré un peu partout, jusque dans la vie la plus quotidienne des gens des provinces. Mais cet exemple de la médecine le prouve, si le discours est bien celui des Lumières, les pratiques sont nettement en retrait. Il y a contraste entre la « nouvelle » – domaine de la rédaction et de ses correspondants – et l'« annonce », territoire encore et

²⁵ *Ibid.*, 24 juin 1773.

²⁶ *Ibid.*, 17 février 1774.

²⁷ Sur les empiriques et autres praticiens, devins ou charlatans, lire Jean-Pierre Goubert, *Malades et médecins en Bretagne, 1770-1790, op. cit.*, p. 233-248.

²⁸ Jean Meyer, « Le personnel médical en Bretagne à la fin du XVIII^e siècle », *Médecins, climat et épidémies à la fin du XVIII^e siècle, op. cit.*, p. 173-224, notamment p. 190.

²⁹ *Ibid.*, p. 185 et suiv. : l'enquête de 1786 sur le personnel médical, révélant la peur et la haine du charlatanisme et de la médecine empirique.

³⁰ La moindre d'entre elles a publié les avis et les programmes de concours de la Société royale de médecine, ce qui semble indiquer que Vicq d'Azyr, son secrétaire général, a su parfaitement utiliser leur réseau.

toujours parcouru, en cette fin du XVIII^e siècle, par les éternels praticiens ambulants et les « médecins », institutionnels ou non, inventeurs ou vendeurs de quelque remède mercuriel.

Le même discours des Lumières aurait pu être relevé à propos d'agronomie, de sciences, d'histoire locale, dans le récit des cérémonies de la vie académique ou universitaire. Au vrai, c'était un discours « à la mode », qui ne signifiait pas forcément une adhésion à l'idéologie politique, sociale, religieuse des grands philosophes du siècle. Les *Affiches* n'ont surtout retenu des Lumières que ce qui pouvait aider à transformer la vie quotidienne, d'où leur adhésion profonde à la notion de progrès.

Le journalisme mène-t-il à tout à condition d'en sortir ? La carrière ultérieure de Jouyneau-Desloges dans l'administration poitevine

Comment ne pas répéter le bon mot d'Alphonse Karr, l'un de ses lointains successeurs, pour mieux apprécier la suite de la carrière de Jouyneau-Desloges ? Ce n'était pas un homme d'argent. Sa correspondance et l'impression de ses *Affiches* furent très dispendieuses, elles le furent d'autant plus qu'il n'avait que les abonnements pour rentrer dans ses fonds. La publication des annonces n'étant pas son but premier, elle était totalement gratuite et le demeura sous son successeur Chevrier. S'il se plaignait souvent du désintéret de ses compatriotes pour le contenu de ses *Affiches*, c'était moins pour regretter de ne pas avoir assez d'abonnés, que par blessure d'amour-propre. Selon Alfred Richard, il débuta sa feuille avec 300 abonnés dont 50 à Poitiers seulement. Il n'eut par la suite que 500 à 550 souscripteurs annuels et une distribution gratuite d'environ 200 numéros – c'est-à-dire 200 collections annuelles³¹. Un moment de découragement lui fit avouer que les *Affiches* couvraient tout juste leurs frais. Il évaluait à 1 000 « citoyens aisés » la réserve d'abonnés éventuels qu'il lui fallait encore conquérir, à qui il fallait ajouter une centaine de Poitevins résidant en dehors de la province. Au total, une feuille comme les *Affiches du Poitou* pouvait prétendre à une

³¹ Alfred Richard, « Notice biographique et bibliographique sur Jouyneau-Desloges », *op. cit.*, p. 429. Cet auteur tira ces renseignements des papiers de Jouyneau-Desloges, alors possédés par Alphonse Garran de Balzan, fils du conseiller Garran de Balzan. À la mort de Jouyneau-Desloges, ce dernier en avait gardé les papiers, cependant que cent volumes de jurisprudence et de littérature étaient donnés à la Bibliothèque de Poitiers. On ne sait aujourd'hui ce que sont devenus les papiers du premier journaliste poitevin. Il n'en subsiste que quelques épaves – à peine une trentaine de lettres reçues ou envoyées, ainsi que des travaux de jeunesse ou de pure érudition – conservés dans les manuscrits 448 et 453 de la Bibliothèque de Poitiers (fonds Alfred Richard).

diffusion payée de 1 600 à 1 650. Le malheureux Jouyneau-Desloges n'en avait que le tiers, aussi se plaignait-il :

Il y a en Poitou, dans toutes les classes, mille citoyens aisés, qui ne sont pas au nombre de nos souscripteurs (nous comptons un jour imprimer la liste de ceux qui le sont ou qui l'auront été), qui dédaignent notre feuille sans la lire, d'autres qui la jugent sans l'entendre ; il y a hors du Poitou, cent citoyens nés dans cette province, qui y ont leur famille ou leurs domaines, et qui ne prennent aucun intérêt à une feuille hebdomadaire consacrée au service de leur patrie. Enfin cette feuille est honnête, décente, utile, estimée, protégée ; elle forme depuis sept ans un recueil intéressant pour tous les cœurs sensibles et patriotes, important pour toutes les familles, curieux pour tous les goûts raisonnables ; plusieurs citoyens distingués et qui se nomment, y déposent leurs réflexions, leurs vues, toutes tenant au bien public ; et ce recueil qui honore et sert à la fois une grande province, où il y a plusieurs abbayes, plusieurs bénéficiers et plusieurs gentilshommes riches, des grands seigneurs, des propriétaires opulents ; et ce journal, qui ne coûte que 7 livres 10 sous ou 9 livres par an, ne produit à son rédacteur que la satisfaction de faire le bien, d'y concourir, d'en annoncer les moyens ; il y emploie presque tous ses loisirs ; il s'en occupe uniquement ; et il retire à peine, oui à peine, je puis le prouver, les frais immenses que son zèle, son désintéressement, sa générosité, je puis le dire aussi, y consacrent ! On ne le croira pas ailleurs qu'en Poitou. Le mot m'est échappé ; je n'ai pas encore perdu patience. Mais, Poitevins, que voulez-vous que l'on pense ? Et que vous faut-il donc ? c'est la première et dernière plainte que formera ma plume. Puissiez-vous enfin reconnaître vos intérêts, et encourager le zèle d'un citoyen qui ne cherche à vous plaire qu'en cherchant à vous être utile, et qui vous honore vous-mêmes et vous respecte, en pensant que pour y réussir, il ne doit vous offrir qu'une feuille, que l'on puisse estimer, relire, rechercher et conserver. (23 décembre 1779)

Et, lorsqu'il quitta son *Affiche* en décembre 1781, il fit le compte de ses pertes :

Notre porte-feuille est plein des éloges et des applaudissements flatteurs qui nous ont été prodigués par des gens dont le jugement est de quelque poids dans la République des Lettres et parmi les citoyens distingués ; sans compter ceux qui sont consignés dans différents ouvrages estimés. [...] Tout cela nous dédommage avec usure de ce que l'établissement et l'entretien de cette feuille pendant neuf années, nous a coûté mille écus [3 000 livres] de notre patrimoine. (27 décembre 1781)

Assoiffé de reconnaissance sociale, il ne demande pas à ses feuilles de l'enrichir, il s'en fait un levier de pouvoir et d'influence, espérant ainsi faire carrière. Il va aussi se servir de l'École gratuite de dessin pour faire sa cour auprès de l'intendant. À côté de cet établissement fondé par M. de Blossac, il propose de réunir en une espèce d'académie tous les

« amateurs » qui voudront bien l'encourager³². Formée en 1774 sous le nom d'« École royale académique », dirigée par le « directeur perpétuel » Pagès (directeur de l'École de dessin) et le « premier secrétaire perpétuel » Jouyneau-Desloges³³, cette société académique et littéraire patronne chaque année une exposition de dessin, distribue des prix, reçoit de nouveaux membres « amateurs », par exemple le négociant Laurence (25 juillet 1776), l'imprimeur du roi Jean-Félix Faulcon (13 février 1777), le géomètre et architecte Pinchault (27 mars 1777), a « des séances académiques particulières et publiques ». Les *Affiches du Poitou* et cette société académique : tant d'efforts finissent par porter leurs fruits.

Ce sont d'abord des honneurs. Notre journaliste devient, en novembre 1776, avocat du duc de Chartres, gouverneur de la province du Poitou, un office qui lui donne une évidente influence : les secours et les grâces de ce prince passent par sa médiation. En février 1781, il est nommé historiographe du comte d'Artois, prince apanagiste du Poitou (ainsi s'explique le long titre des *Affiches*). Et puis, il y a toutes ces satisfactions d'amour-propre dont sont alors si friands les gens de lettres : l'Académie des belles-lettres de la Rochelle et la Société d'agriculture de cette même ville, l'Académie des Arcades de Rome, l'Académie des antiquités de Hesse-Cassel, etc.

Ce sont surtout des fonctions d'influence. Lors de la création dans le royaume des vingt chambres syndicales de l'imprimerie et de la librairie par l'arrêt du 30 août 1777³⁴, il est nommé inspecteur de la librairie et gardera ce poste important jusqu'en 1789. Il doit surveiller tout ce qui s'imprime et se vend en fait de librairie sur le territoire dépendant de la chambre syndicale de Poitiers : Poitou, Aunis, Saintonge, Angoumois et Limousin. Ses attributions sont très étendues et doivent être fort occupantes. On comprend qu'il ait séjourné quelque temps à Limoges pour y organiser ses services entre août et octobre 1778. Est-il vraiment si difficile d'exercer sérieusement ce pouvoir de contrôle tout en continuant de rédiger les *Affiches* ? Ou bien, plus probablement, mis en appétit, Jouyneau-Desloges veut-il faire carrière dans l'administration ? Las de ses *Affiches* pour lesquelles il a dépensé beaucoup de temps et d'argent, il estime avoir des droits à la reconnaissance des autorités. Le 16 novembre 1780, il tente une première fois d'abandonner sa feuille :

³² *Affiches du Poitou*, 18 mars au 1^{er} avril et 23 septembre au 15 octobre 1773.

³³ *Ibid.*, 6 novembre 1774, 13 juin 1776, etc.

³⁴ Madeleine Ventre, *L'Imprimerie et la librairie en Languedoc au dernier siècle de l'Ancien Régime*, Paris et La Haye, Mouton, 1958, p. 120-137.

Le soin de nos affaires personnelles et d'autres occupations ne nous permettant plus, ainsi que nous en avons prévenu verbalement depuis quelques mois plusieurs de nos souscripteurs, de nous charger de la composition et de la distribution des *Affiches du Poitou*, que nous avons établies en 1773, et que nous rédigeons depuis huit années, nous annonçons que nous allons en remettre le privilège et que nous cesserons absolument de l'exercer à commencer du 1^{er} janvier prochain. C'est l'époque où finit le plus grand nombre des abonnements. Il en est seulement huit ou dix dont le terme n'aurait expiré que dans le cours de l'année prochaine. Nous tiendrons compte aux parties intéressées du prorata du prix pour le temps qui leur manquera de ce service. Si avant ce temps, quelqu'un obtient le privilège, nous le nommerons, afin qu'on s'adresse à lui pour souscrire, etc. Et nous ferons dans le dernier numéro les remerciements que nous devons au public pour la bienveillance dont il a honoré le zèle que nous avons tâché de montrer dans la composition de cette feuille hebdomadaire, pour la gloire et l'intérêt de cette province, notre patrie.

Fausse sortie. Les autorités ne plient pas devant cette sorte de chantage. Le malheureux journaliste se voit forcé la semaine suivante de reprendre le fardeau. Il ne cache pas qu'il a dû obéir aux pressions venues d'en haut, très probablement de l'intendant :

J'ai annoncé dans le dernier numéro que j'allais abandonner la direction et la rédaction des *Affiches du Poitou*. Je me hâte aujourd'hui d'annoncer que je continuerai de me charger de l'une et de l'autre. Cette continuation est déterminée par plusieurs sollicitations qui m'honorent. Il en est une surtout à laquelle je dois à la fois l'hommage de ma déférence et de ma reconnaissance. Je promets le même zèle et de plus grands efforts encore pour prouver mon patriotisme et mon désintéressement, auxquels les honnêtes gens rendent justice.

Mais décidément, la tâche ne lui plaît plus. Un an après, il brûle ses vaisseaux et annonce sa retraite définitive : « Le désir de nous livrer avec plus d'assiduité à des fonctions importantes qui nous ont été confiées, ne nous permettant plus de nous occuper de la direction et de la rédaction de ces feuilles, nous annonçons qu'à commencer du 1^{er} janvier prochain, nous cesserons d'en exercer le privilège qui nous avait été accordé³⁵. » Cette fois-ci, on le laisse faire. Avide de voir reconnus ses mérites, ce célibataire de quarante-cinq ans ne veut plus exercer cette fonction de journaliste quelque peu décriée, au moins dans certains cercles de la société poitevine :

Nous oublierons encore qu'il est quelques lecteurs, en petit nombre à la vérité, dont l'opinion, cherchant à dégrader, s'ils l'avaient pu, ce genre de nos

³⁵ *Affiches du Poitou*, 6 décembre 1781.

occupations, a osé prétendre que l'état, le titre d'un journaliste, d'un écrivain hebdomadaire, quelques talents, quelques connaissances qu'il pût avoir, quelque honnête que fût son ouvrage et quelques avantages qu'il pût présenter au public, étaient incompatibles avec d'autres états, d'autres titres considérés dans la société. Nous ne dénoncerions pas cette opinion, trop inconséquente pour être combattue, si elle n'était née que dans notre province. Nous regrettons pour elle qu'elle y ait été adoptée par des gens estimables d'ailleurs. C'est de leur part, faute de réflexion ; si on les pressait, ils seraient bien embarrassés pour la justifier : j'en appelle à tous les tribunaux faits pour juger de l'honneur et des opinions. Mais ce préjugé tombera, comme d'autres préjugés : c'est le sort du ridicule, et celui-ci ferait rire, s'il n'excitait la pitié. On ne s'offensera pas sans doute de ce que nous nous en plaignons, quoique ce ne soit pas pour nous-mêmes qu'il nous affecte. Le citoyen que l'on veut avilir injustement, a le droit de rappeler aux principes de la raison et de la vérité, ceux de ses compatriotes qui s'égarent sur son compte : nous voudrions qu'ils pensassent tous comme ceux d'entr'eux qui sont faits pour leur donner l'exemple. Quand on fait un ouvrage toujours honnête, soit journal ou feuille, rédigé d'une manière à le faire lire avec intérêt ; quand on y rassemble, on y conserve des observations, des vues, des notices, des mémoires, des avis, des faits qui touchent à la gloire ou au service d'une grande province ; qui contribuent à l'instruction publique ; dont la connaissance est utile à la génération actuelle et peut être recherchée par les générations futures ; (et nous osons croire d'après les suffrages qui nous honorent, qu'on trouve de tout cela dans les *Affiches du Poitou*) ; enfin quand on offre aux habitants de sa patrie la ressource d'une feuille hebdomadaire où chacun, sans qu'il lui en coûte rien, peut déposer ou publier tout ce qui a quelques rapports avec ses moindres intérêts ; je vous le demande, ô mes compatriotes ! peut-il être un seul d'entre vous qui se dégrade lui-même au point de penser, de croire, d'oser dire, d'oser écrire, que l'homme de bien qui emploie ainsi son temps, s'est chargé d'une fonction qui l'avilit, qui l'isole au milieu de la société... Et c'est cet homme-là, que vous voyez encouragé et récompensé si honorablement, à raison de cet emploi de son temps, que vous estimez d'ailleurs, que vous regardez comme un bon citoyen, avec lequel vous vivez, et que cependant vous prétendez, uniquement parce qu'il fait une feuille hebdomadaire, n'être pas digne d'être votre... Ô mes compatriotes !... je m'arrête. (27 décembre 1781)

Que d'amertume, réelle ou feinte ! Le journalisme avait permis à Jouyneau-Desloges de se faire connaître. Il devenait urgent de l'abandonner pour réaliser de plus grandes ambitions. En 1783, notre ancien journaliste touche enfin les dividendes de son travail. Le voici devenu chef de bureau à l'intendance du Poitou, un poste important qu'il gardera jusqu'à la Révolution. Il se défend bien, désormais, de collaborer aux *Affiches du Poitou* ou à une quelconque autre feuille. N'était-ce pas indigne d'un fonctionnaire d'autorité ?

Il accueille la Révolution avec beaucoup d'opportunisme, si ce n'est de l'enthousiasme, et rédige seul le cahier de doléances du corps du commerce de Poitiers en avril 1789. Il est élu notable de la ville. Membre de la Société des Amis de la Constitution qu'il préside en 1790, il se forge un label de parfait jacobin en donnant à la *Correspondance du département de la Vienne*, journal publié à Poitiers au début de 1793, neuf lettres ayant pour but de « dénoncer les abus, les erreurs et les vexations » de l'Ancien Régime. Le 8 janvier, il réfléchit sur son ancienne expérience de journaliste :

Vous entrez, Citoyen, dans une carrière que j'ai parcourue longtemps. Fondateur, et rédacteur pendant neuf ans – de 1773 à 1781, et je n'ai pas écrit un mot depuis –, du journal que vous rétablissez, je serais très aise de concourir à son succès, quoique vous n'ayez pas besoin de secours. Il me serait doux encore de m'occuper de l'instruction et de la prospérité de mes compatriotes, de mes concitoyens. Mais quelle différence entre mon temps et le vôtre ! Vous n'aurez pas les entraves qui m'ont contrarié ; aussi réussirez-vous mieux que moi. Vous n'aurez pas, par exemple, de censeurs, de ces hommes qui défendaient de penser, dès qu'il s'agissait de dénoncer des abus ou des erreurs qui leur étaient utiles. Et moi, j'en avais. Eh ! comme la plupart étaient susceptibles, étaient chatouilleux ! on n'osait pas toucher le plus faible préjugé, le plus mince privilège, qu'ils jetaient les hauts cris. Il fallait bien se taire, et attendre un temps plus opportun. Cependant, malgré eux, j'ai dit, parfois, quelques bonnes vérités, qu'heureusement ils n'entendaient pas. D'autres les entendaient à demi-mot, et mon but était rempli. Personne n'a désormais le droit de contraindre la pensée, dès qu'elle ne sera ni séditieuse ni injurieuse. Chacun aura celui de bien dire, comme de bien faire. Je vous félicite, Citoyen, de ce que vous allez jouir de cette faculté que je tâcherai de partager. Pendant que vous proclamerez, que vous justifierez les avantages du nouveau régime, je dénoncerai, moi, des abus, des erreurs, des vexations de l'ancien, qui ne sont pas connus. Les cendres de quelques morts en seront troublées ; qu'importe ? Tant pis pour les vivants dont les lecteurs soulèveront le masque que je leur conserverai ! Je suis déjà un peu vieux ; j'ai été à portée de voir de près la plupart des anciennes administrations. J'ai vu conséquemment beaucoup d'injustices et beaucoup de sottises, et je m'en souviens. Une anecdote est souvent une leçon. Je n'en raconterai que de vraies. Ou je les aurai vues ou entendues, ou je les tiendrai de témoins dignes de foi. Ma conscience vous les garantit. Au surplus je signerai tous les articles que je vous fournirai. Un homme libre doit dire la vérité et se nommer. Anathème à celui qui craint, comme à celui qui ment ! ceux-là ne sont pas républicains, ils sont encore esclaves. Voilà, citoyen, la tâche que je m'impose pour contribuer, avec vous et avec vos collaborateurs, au progrès des lumières, au triomphe de la raison, à l'expansion de l'esprit de justice, dans notre commune patrie. Puisse nous mériter tous et à la fois

son estime et sa reconnaissance ! alors les témoignages de ces sentiments l'honoreront autant que nous.

L'homme a-t-il changé ? En dehors des dernières lignes sur le « progrès des lumières », on ne reconnaît plus le rédacteur des *Affiches du Poitou*. Quels comptes Jouyneau-Desloges a-t-il à régler avec la censure ? Il oublie un peu trop facilement qu'il en devint le représentant le plus officiel, comme inspecteur de la librairie, à partir de 1778. Ne s'agit-il pas surtout de se dédouaner de sa carrière sous l'Ancien Régime ? Il participe ensuite aux séances de la Société populaire, et y prononce le 30 nivôse an II (19 janvier 1794) un discours reprenant les mêmes thèmes. Élu juge suppléant près le tribunal de la Vienne le 11 ventôse an IV (1^{er} mars 1796), il devient administrateur de la ville de Poitiers, dont il sera par la suite réélu trois fois conseiller municipal. À partir de 1796, il écrit de nouveau de très nombreux articles dans le *Journal du département de la Vienne*, le *Journal des Deux-Sèvres*, les *Annonces de la Vendée*, *La Décade philosophique*, le *Mercure de France*, *Le Publiciste*, les *Mémoires de l'Académie celtique*. Il participe à la fondation de la Société d'agriculture de Poitiers – il donne quatre articles à son *Bulletin de correspondance*, en l'an XIII – et à celle du Lycée des sciences et des arts, futur Athénée de Poitiers, dont il est président en l'an VII.

Lorsque les temps redevinrent moins troublés, Jouyneau-Desloges réaffirma avec force son attachement à sa première fonction de journaliste. Le 18 pluviôse an IX (7 février 1801), il donne une collection de ses *Affiches* à la Société d'agriculture du département des Deux-Sèvres, pour la remercier de l'avoir agréé comme associé-correspondant : « Voudriez-vous, Citoyen, vous charger de lui offrir de ma part, un exemplaire de mes *Affiches du Poitou*. Il me semble que ce recueil pendant neuf années, de 1773 à 1781, présente quelques observations utiles que l'on peut revoir. Malheureusement il y manque une table. Il faudra le parcourir de suite ; mais les recherches y seront quelquefois fructueuses pour les membres de la Société qui auront le loisir de les faire. Il peut être convenable que ce recueil se trouve dans sa bibliothèque. Je serai bien flatté qu'elle veuille en agréer l'hommage. » Le 6 frimaire an XII (28 novembre 1803), il remercie encore la Société : « Le prix que la Société d'agriculture des Deux-Sèvres veut bien mettre au don que j'ai osé lui faire d'un exemplaire de mes *Affiches du Poitou*, me flatte beaucoup. Je les ai établies par amour pour mon pays, je les ai rédigées avec zèle. Le suffrage que leur ont accordé les bons citoyens a été ma plus douce récompense : je l'ambitionnais. Cependant le premier mérite de ce recueil patriotique appartient à mes correspondants. Je n'ai que celui d'avoir

profité de leurs secours, et d'avoir joint à leurs idées quelques idées libérales que j'ai cru dignes d'être offertes aux bons cœurs et aux bons esprits. Je vois par les travaux de la Société d'agriculture et de l'Athénée des Deux-Sèvres et par l'estimable journal qui les fait connaître, que presque toutes les idées utiles présentées dans les *Affiches du Poitou*, ont germé dans ce département plus qu'ailleurs. Et que même on n'y avait pas besoin de ce moyen d'inspiration ; vous concevez, Monsieur, combien je m'en félicite. C'est par ce pressentiment, sans doute, que la Société d'agriculture a bien voulu me décorer d'un titre qui justifie encore l'intérêt que je prends à son succès. Je vous prie, Monsieur, de l'en assurer de nouveau, ainsi que de ma reconnaissance. La Société d'agriculture aura bien remarqué que des trois volumes que je lui ai adressés, les deux premiers seulement, ceux qui sont cartonnés, sont mon ouvrage. Le volume en feuilles en est une suite d'une autre main, et à laquelle je n'ai aucune part ; mais ayant un double exemplaire de cette suite, auquel il manque cependant quelques feuilles, j'ai été bien aise de pouvoir l'offrir à la Société. Mon recueil personnel est donc de neuf années, depuis 1773 jusqu'à 1781. Le reste va jusqu'en 1789. Je compte bientôt y joindre 1790³⁶. » Fierté, certes, du père pour son enfant ! Mais aussi, refus d'endosser la paternité des *Affiches* de Chevrier, qu'il juge manifestement de moindre qualité ! Alfred Richard a fait le bilan de tout ce qu'a publié Jouyneau-Desloges – 368 lettres ou articles, en dehors des *Affiches du Poitou*, traitant des sujets les plus divers, mais plus particulièrement d'histoire, de biographie et d'économie agricole : son ambition était de donner « un supplément et une continuation à la bibliothèque littéraire du Poitou de Dreux-Duradier »³⁷.

S'étant marié très tard, en l'an VI, Jouyneau-Desloges meurt au début de la Restauration, en septembre 1816. Véritable héraut des Lumières dans sa province, cet « intellectuel » s'était difficilement inséré dans la société poitevine. Refusant le notariat familial, il avait trouvé sa voie assez tard, en 1773 seulement. Son célibat prolongé fut-il un choix ? N'était-ce pas plutôt le prix dont il dut payer son manque de conformisme ? Dans ces anciennes sociétés provinciales, il apparaît que le journalisme n'était pas un métier, n'accordait pas la respectabilité. Son successeur, Chevrier, fut beaucoup plus à l'aise. Il était imprimeur-libraire

³⁶ B. M. de Poitiers, ms. 448.

³⁷ Alfred Richard, « Notice biographique et bibliographique sur Jouyneau-Desloges », *op. cit.*, p. 432-442, notamment p. 440 : titre d'un article de Jouyneau-Desloges, paru dans le *Journal de Poitiers*, n° 14 de 1797 (*Sur le projet d'un supplément et d'une continuation à la bibliothèque littéraire du Poitou de Dreux-Duradier*).

avant d'être le rédacteur de ses *Affiches*. Les quelques rebuffades que Jouyneau-Desloges essuya des élites locales furent certes douloureuses pour son amour-propre. Elles ne l'empêchèrent pas de publier longtemps sa feuille, elles ne gênèrent pas sa carrière d'administrateur. Il avait su oublier les annonces au bénéfice d'un véritable discours des Lumières, prouvant son parfait désintéressement. Aussi avait-on fini par l'accepter. On comprend cependant qu'il ait accueilli la Révolution avec une certaine satisfaction.

Chapitre X

Le journalisme au temps de la Révolution : un pouvoir de vérité et de justice au service des citoyens

Historiens et sociologues¹ savent aujourd'hui comment les journalistes de la fin du XIX^e siècle, multipliés par l'industrialisation de l'information et l'avènement du média de masse, ont pris conscience d'une identité professionnelle qu'ils définissaient difficilement : voilà une profession où l'on entrait sans diplôme ni apprentissage spécifiques, mais une profession salariée dont il importait d'exclure les « amateurs », ces gens qui écrivaient dans les journaux sans en faire l'essentiel de leurs occupations, sans en recevoir l'essentiel de leurs revenus. Il leur était bien plus facile de se définir par leur fonction sociale et par les exigences éthiques de leur pratique journalistique. Si jusqu'en 1935, on ne savait pas très bien ce qu'était un journaliste professionnel, on connaissait en revanche, et bien avant la *Charte des devoirs professionnels des journalistes français* de 1918, la déontologie qui fonde le journalisme et lui donne une réelle identité.

« Vérité », « naïveté » et « ingénuité » : dès les origines du journalisme français, Théophraste Renaudot énonce avec force une éthique de la vérité tout autant pour se persuader lui-même de la dignité de sa fonction, que pour en persuader le pouvoir d'État – c'est-à-dire le roi Louis XIII et son premier ministre, le cardinal de Richelieu –, et pour en persuader aussi ses lecteurs². Cette recherche de la vérité des faits, lui permet-elle une certaine distance face à la vérité d'État, alors que le roi, source de toute information, est source de toute vérité ? Ne s'agit-il pas d'un faux-semblant ? Au fait, il importe peu. Par la suite, ce discours éthique est si répandu, qu'on peut se demander s'il n'est pas la véritable pierre angulaire sur laquelle repose tout l'édifice du journalisme. Il est énoncé parce qu'il légitime le travail et la fonction sociale des

¹ Voir sur ce sujet, *L'Identité professionnelle des journalistes, Actes du colloque de Strasbourg*, 25 et 26 novembre 1994, Michel Mathien et Rémy Rieffel, dir., *op. cit.* ; Denis Ruellan, *Le professionnalisme du flou. Identité et savoir-faire des journalistes français*, *op. cit.* ; *id.*, *Les « pro » du journalisme. De l'état au statut, la construction d'un espace professionnel*, *op. cit.* ; Marc Martin, *Médias et journalistes de la République*, *op. cit.* ; Christian Delporte, *Les journalistes en France (1880-1950). Naissance et construction d'une profession*, *op. cit.*

² Voir *supra*, chapitre II.

journalistes. Qu'il soit réellement vécu ou non par ces derniers n'est pas le plus important. Dans l'ordre des représentations, il leur permet de prendre une posture et d'en retirer dignité et estime sociale.

Au-delà du journalisme d'information-célébration de la *Gazette* de Renaudot et de ses successeurs, la fin du XVIII^e siècle voit se déployer un nouveau journalisme³, se voulant plus indépendant du pouvoir d'État et plus sensible à l'opinion. Enfin, pendant la Révolution, les journalistes exercent une magistrature de vérité et de justice – lisez Marat et son *Ami du Peuple*, lisez l'éloge funèbre d'Élysée Loustalot par son confrère Camille Desmoulins –, un véritable contre-pouvoir face à un pouvoir d'État supposé toujours abuser de sa puissance ou mentir aux citoyens. Ce pouvoir de vérité et justice trouve sa légitimité dans le service des citoyens, et dans des normes éthiques assumées comme telles.

Le « tribunal de l'opinion » et le surgissement d'une nouvelle sensibilité journalistique

Ouvert par les débats entourant la Constitution *Unigenitus* qui occupent la fin du règne de Louis XIV et la Régence (1715-1723), le XVIII^e siècle est scandé par les accès de fièvre de l'agitation janséniste et de la contestation parlementaire, auxquels répondent les « coups de majesté » d'une monarchie qui domine de moins en moins les esprits. Autour des années 1750, entre la maladie du roi Louis XV en 1744 et l'attentat de Damiens en 1757, l'opinion s'émancipe complètement : les grandes questions politiques et religieuses sont alors débattues dans l'espace public. Jusque-là, les conflits politiques et religieux étaient demeurés internes aux circuits traditionnels de communication propres aux institutions de l'État – roi, Cour, gouvernement, parlements, autres corps – ; ils débordent désormais en externe, dans la sphère plus vaste du débat public. La lutte politique devient publique devant le tribunal de l'opinion, nouveau principe d'autorité. S'il est bien vrai que le concept de « tribunal de l'opinion publique » est progressivement défini dans les analyses des penseurs politiques de la seconde moitié du siècle – lire à ce

³ Voir *infra*, chapitre XI ; ce terme né en 1705, réutilisé seulement à la fin des années 1770 à propos des journaux et journalistes de critique littéraire, puis une fois en 1789 au sujet de la presse quotidienne de Paris. Néologisme encore à cette époque, il paraît couramment employé sous l'Empire, s'il faut en croire Delisle de Sales et son ouvrage de 1811, *Essai sur le journalisme*. Qu'est-il devenu au cours de la Révolution ? Il y a là une enquête à mener.

sujet l'historien américain Keith Michael Baker⁴ –, il faut cependant remarquer qu'il existe déjà une « opinion publique » une bonne vingtaine d'années auparavant, dès la fin des années 1720. Les jansénistes n'en appellent pas seulement à la réunion d'un Concile, ils en appellent à l'opinion. Il suffit pour s'en convaincre de lire les analyses de Catherine Maire⁵.

Cantonnée dans l'information-célébration, la presse politique, ni non plus la presse littéraire ou savante, trop ardue de lecture et trop chère, ne peuvent répondre aux attentes de l'opinion. D'autres médias plus accessibles occupent cependant l'espace public : les placards affichés aux coins des rues ou sur les places, les estampes et autres illustrations gravées, les innombrables pièces imprimées, notamment les mémoires d'avocats lors de retentissantes affaires de justice⁶. Il est tout à fait significatif que la seule presse d'opinion alors publiée, les *Nouvelles ecclésiastiques*, ait été imprimée et diffusée dans la clandestinité, fort longtemps, depuis 1728 jusqu'à 1803. Au cours des années 1770, sont lancés les deux journaux politiques du libraire Panckoucke⁷, cependant que le *Journal de Paris*, premier quotidien français est fondé en janvier 1777. À leur suite, beaucoup des feuilles d'annonces apparues depuis 1745, prennent le titre de *journal*. Sorti de la presse littéraire où il était cantonné jusque-là, le « journal » et son « journaliste » entrent en politique et dans l'information quotidienne. Le journaliste va bientôt éclipser le « gazetier ». Le raisonnement, le jugement propres aux journalistes vont bientôt remplacer l'information pointilleuse, sèche et aseptisée des gazetiers.

Dès le prospectus du second journal politique de Panckoucke, *Journal de politique et de littérature, contenant les principaux événements de toutes les Cours ; les nouvelles de la République des Lettres, etc.*, dit *Journal de Bruxelles*, lancé le 25

⁴ Keith Michael Baker, *Au tribunal de l'opinion. Essais sur l'imaginaire politique au XVIII^e siècle*, *op. cit.*, not. le chap. VI, p. 219-265, « L'opinion publique comme invention politique » ; lire aussi Mona Ozouf, *L'homme régénéré. Essais sur la Révolution française*, *op. cit.*, « Le concept d'opinion publique au XVIII^e siècle », p. 21-53, et Roger Chartier, *Les origines culturelles de la Révolution française*, *op. cit.*, ch. II, « Espace public et opinion publique ».

⁵ Catherine Maire, *De la cause de Dieu à la cause de la Nation. Le jansénisme au XVIII^e siècle*, Paris, Gallimard, 1998, surtout les ch. IV, « La machine propagandiste » et V, « La librairie clandestine » ; les jansénistes « figuristes » « ont choisi de s'en remettre à ce qu'ils appellent eux-mêmes le 'tribunal du public', instance supérieure de jugement en laquelle ils placent tous leurs espoirs » (p. 224-225, à propos des *Nouvelles ecclésiastiques* ; voir aussi p. 139)

⁶ Sarah Maza, *Vies privées, affaires publiques. Les causes célèbres de la France pré-révolutionnaire*, *op. cit.*.

⁷ Voir *supra*, chapitre VIII.

octobre 1774, l'ardent polémiste et avocat Simon-Nicolas Linguet (1736-1794)⁸ se met en avant, avec ce goût qu'il a toujours eu et de la provocation et de la persécution :

Le rédacteur de ce journal aurait voulu que son nom restât ignoré, du moins pendant quelque temps. Le Public forcé d'apprécier l'ouvrage en lui-même, n'aurait pas été exposé au danger de se prévenir, d'une manière avantageuse ou défavorable, d'après le seul nom de l'auteur. Une méprise singulière a divulgué ce secret. [...]

L'auteur du journal que l'on présente aujourd'hui au Public, appelé par son goût à l'étude de l'Histoire, poussé par un instinct involontaire à ramasser des matériaux pour celle de ce siècle, avait toujours désiré qu'il se trouvât un homme assez laborieux, pour rassembler sous un même point de vue tous les faits intéressants, épars, perdus dans l'immensité des gazettes, en toute langue, en tout pays, et pour recueillir dans un ordre satisfaisant ceux qui peuvent entrer un jour dans cet important ouvrage.

D'un autre côté, témoin lui-même, et longtemps victime de la licence des journalistes ; étonné du despotisme qu'exercent si hardiment, et avec tant d'impunité dans une République libre, ces magistrats sans mission ; affligé de voir ce ton dur et tranchant se naturaliser dans un genre de productions, qui ne peut devenir utile que par l'honnêteté la plus circonspecte, il ne concevait pas qu'aucun écrivain n'entreprît de le rappeler à sa première institution.

On ne peut pas dire que Linguet entrait dans la carrière journalistique sans vouloir y régler des comptes. Après ces peu amènes appréciations sur le journalisme littéraire, il promet « l'exemple presque unique aujourd'hui d'un journal consacré exclusivement à la décence, à la vérité ; dont la satire et la flatterie seront également bannies. » Et cet archétype du journaliste protestataire de faire violence à sa nature, en développant cette éthique de vérité et de modération :

Il est persuadé qu'un journaliste n'est pas un juge ; qu'il lui est tout au plus permis de pressentir les décisions du Public, et d'en laisser apercevoir les motifs ; qu'il prévarique, s'il hasarde légèrement une opinion ; qu'il devient très criminel, s'il y joint l'outrage, et que les lois devraient le soumettre aux peines les plus sévères, quand il s'oublie jusqu'à adopter la calomnie.

Dans la politique, *exactitude et clarté* ; *impartialité et modestie* dans la littérature : voilà suivant lui le caractère d'un vrai journal, d'un journal capable d'honorer son auteur. Il prend sans crainte et sans regret avec le Public l'engagement de ne pas souffrir que celui-ci en porte un autre.

⁸ *Dictionnaire des journalistes, 1600-1789, op. cit.*, notice 525, rédigée par Christian Albertan et Jacques Brengues ; Jean Cruppi, *Un avocat journaliste au XVIII^e siècle, op. cit.* ; Darline Gay Levy, *The Ideas and careers of Simon-Nicolas-Henri Linguet : a study in the eighteenth-century French politics, op. cit.* ; Denis Reynaud, *Linguet faiseur de journal, op. cit.*

Il est inutile de dire que de telles déclarations ne furent pas suivies d'effet. Journaliste engagé dans un combat, Linguet n'a pas de mots assez durs contre toute forme de pouvoir susceptible de contraindre sa liberté d'expression ou de brimer ce qu'il estime être juste : les magistrats des parlements, mais aussi les philosophes de l'*Encyclopédie* et les économistes, du moins ceux qui lui paraissent suffisamment « établis », pour peupler les académies. Grand amateur de paradoxes – on le lui a reproché, et il s'en défend mal ! – il affecte de mal distinguer entre la démocratie et le despotisme oriental, n'hésitant pas à louer les deux despotes éclairés Frédéric II et Catherine II. Les nouvelles lui deviennent prétexte à commentaires et à réflexions. La leçon ne sera pas oubliée par la suite. Il ouvre manifestement la voie au journalisme de la Révolution, même s'il est fortement conservateur dans ses options idéologiques. Aussi entre-t-il très vite en conflit avec la censure royale. Le 25 octobre 1775, cet écorché vif fête à sa manière sa première année de journalisme, dans des *Observations sur la forme de ce journal*, où il se plaint et se justifie tout à la fois. Pour éviter de trop répéter les récits souvent insipides de la *Gazette de France*, il a préféré traiter de manière plus approfondie – voilà une conception très moderne du journalisme ! – telle ou telle importante question d'actualité, s'efforçant de réfléchir et de faire réfléchir, abandonnant les autres :

On nous a fait des reproches, auxquels il faut répondre une fois pour n'en plus parler.

Un des plus importants, c'est d'avoir trop négligé la partie politique. Si les censeurs, qui hasardent cette imputation, savaient ce que c'est de faire une gazette ou d'en copier, ils seraient plus réservés. Il n'y a pas une ligne, quelque indifférente qu'elle paraisse, qui ne doive faire trembler un nouvelliste. Il n'y a pas de peintre en miniature qui soit obligé d'étudier avec plus de circonspection, les effets du moindre trait de pinceau.

D'ailleurs, il ne faut pas s'imaginer que les faits même, tout seuls, dénués de réflexions, appartiennent à qui peut le premier les saisir : il y a des gazettes qui ont le droit exclusif d'écrémer en quelque sorte les récits journaliers, et de parler les premières des anecdotes qui doivent être livrées à la curiosité du Public. Ainsi, malgré la fidélité et le nombre des correspondances, il y a tel journal à qui les primeurs sont interdites⁹. On intercepte au passage ce qui aurait donné à ses récits un air de fraîcheur originale. La honte prend ensuite à l'auteur de venir répéter, après tous les autres, ce que tout le monde sait

⁹ Effectivement, les traités passés avec le ministère des Affaires étrangères, propriétaire du privilège de la *Gazette de France*, stipulent formellement que les journaux politiques ne pourront « annoncer les nouvelles qui seront de nature et destinées à entrer dans la *Gazette de France* qu'après qu'elles y auront paru ».

déjà, et souvent il n'est rien du tout, de peur de paraître un écho fastidieux, un copiste suranné.

Au moins avons-nous tâché de suppléer de notre mieux à cette fleur de jeunesse qui nous est impitoyablement refusée. Nous avons ramassé, avec le plus d'exactitude que nous l'avons pu, les pièces intéressantes, qui ne sont pas de nature à entrer dans les compilations privilégiées. Nous nous sommes appliqués aux détails les plus essentiels. On a pu s'apercevoir que les articles de Pologne, de Russie et d'Angleterre, ont toujours été soigneusement remplis. Ce sont là aujourd'hui les trois points du monde qui fixent le plus les regards : la Pologne, par sa destruction ; la Russie, par son éclat ; l'Angleterre, par son danger. Ce sont ceux-là où nous nous sommes appliqués à suivre tous les mouvements, toutes les nuances, qu'il nous a été permis de saisir et de rendre sensibles.

Il y a beaucoup de ces faits que nous avons laissés dans un style négligé, comme on déguise avec des haillons des personnages importants que l'on veut faire sauver d'une ville où ils sont consignés, et qu'on ne manquerait pas d'arrêter au passage s'ils s'y présentaient avec leur train ordinaire. Après cet éclaircissement, nous n'avons plus rien à dire aux censeurs sur cet article.

S'étant rendu odieux à la censure, il n'est pas surprenant que Linguet ait été renvoyé du journal après un article haineux et méprisant, le 25 juillet 1776, lors de la réception de La Harpe à l'Académie française, un journaliste critique et un polygraphe abondant qui gravitait dans l'orbite des philosophes. Il donne ensuite toute sa mesure dans les *Annales politiques, civiles et littéraires du dix-huitième siècle* qu'il rédige et publie lui-même entre avril 1777 et mars 1792, en exil à Londres ou à Bruxelles, parfois en France ce qui lui vaut la Bastille de septembre 1780 à mai 1782. Pourfendeur des modes et des apparences, agacé par toute forme de pouvoir, il y traite de tous les sujets de politique, d'économie, de société. Ce journalisme engagé, au ton nouveau, destructeur de toute forme d'autorité, a beaucoup plu à la Cour et à la ville, à Paris et en province, dans les années 1780.

Grâce à la poste et à la tolérance du pouvoir, les Français peuvent aussi lire une dizaine de gazettes étrangères publiées en français à la périphérie du royaume¹⁰. Déjà, deux d'entre elles ont changé de ton et montrent la voie. La *Gazette de Leyde*, alors la plus diffusée et la plus lue en France, la plus idéologique de toutes ces feuilles, fait figure de vraie gazette des Lumières : on y commente, on y vante, on y blâme les actes

¹⁰ Gilles Feyel, « Diffusion, réimpression et contrefaçon des gazettes en France, sous l'Ancien Régime », *L'Information à l'époque moderne*, Association des Historiens Modernistes des Universités, Bulletin n°25, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2001, p. 119-158.

des différents pouvoirs politiques européens¹¹. Une gazette peut devenir un véritable journal d'opinion, par exemple le *Courier du Bas-Rhin*, publié à Clèves depuis 1767, où le gazetier Jean Manzon (1740-1798) prend la parole, commente à chaud, juge des événements et des hommes¹². En mai et juin 1775, il publie quatre lettres d'un lecteur, traitant de la « profession » de rédacteur de gazette – notons l'emploi très moderne de ce mot¹³. À cette « profession », il propose une déontologie. Le « rédacteur » est un véritable professionnel qui doit avoir de réelles compétences linguistiques, historiques et géographiques afin de ne pas se tromper dans l'interprétation des « relations » reçues d'un peu partout. Il doit réunir le plus grand nombre de ces sources, et ne présenter que les plus « véridiques ». Il doit bien sûr rectifier ses erreurs. Il doit enfin pratiquer une pédagogie incessante auprès du lecteur, lui rappeler les événements, les mettre en perspective :

Réunir le plus grand nombre de relations qu'il est possible, et surtout de relations véridiques ; les présenter avec ordre, netteté et précision ; suivre avec attention le fil des événements, pour le remettre sans cesse sous les yeux des lecteurs, qui distraits par leurs occupations ou par leurs plaisirs, perdent les objets de vue, et oublient d'un ordinaire à l'autre ce qu'ils ont lu ; rectifier scrupuleusement ses erreurs ; rétracter les faits faux, annoncés comme vrais ; et ne laisser rien à désirer au public de tout ce qui concerne les opérations politiques, qui ont une influence si étendue dans le commerce dont elles règlent la marche et les spéculations, ainsi que sur le sort des États, sur la fortune et la vie des particuliers ; voilà en abrégé quelles sont les qualités essentielles d'un écrit qui s'annonce par son titre comme contenant la relation de toutes les affaires publiques.

Posséder la connaissance des principales langues de l'Europe, pour être à portée de faire passer dans celle dont il se sert, les avis qu'il reçoit des diverses contrées ; s'exprimer toujours avec pureté, avec élégance ou avec

¹¹ Jeremy D. Popkin, *News and Politics in the Age of Insurrection : Jean Luzac's 'Gazette de Leyde'*, Durham, N. C., Duke University Press, 1990.

¹² Simone Carpentari Messina, « Le discours éditorial », *La suite à l'ordinaire prochain. La représentation du monde dans les gazettes, op. cit.*, p. 28-52, not. p. 41-52.

¹³ Il est bien possible que ce lecteur anonyme soit en fait Manzon lui-même, qui militerait en faveur de l'éminente dignité de sa « profession ». C'est par comparaison avec les autres « professions » qu'il emploie ce mot à la fin des extraits cités, mais aussi beaucoup plus haut dans leur introduction : « On a établi des principes pour toutes les sciences et pour tous les arts ; on a, dans chaque profession, depuis celle de géomètre, jusqu'à celle de maître à danser, des règles pour se conduire et pour arriver à la perfection de son art ; on sait également quelles sont les qualités qui conviennent à un poème épique et à un madrigal ; mais depuis qu'on imprime des gazettes, je n'ai pas connaissance que personne ait jamais publié des observations propres à diriger dans leur travail les rédacteurs de ces journaux publics. »

simplicité suivant le ton que demande la chose, raconter avec brièveté, sans verbiage, comme sans emphase ; connaître les intérêts généraux des princes ; être au fait des convenances, savoir le nom et les qualités des personnages en place, pour n'être pas exposé à commettre des bévues ridicules ; accorder au mérite en tout genre, aux opérations politiques évidemment utiles et grandes, les justes éloges qui leur sont dus (quand on le peut) ; faire tomber sur les opérations vicieuses, comme sur ceux qui en sont les auteurs, les traits de la honte et du ridicule (quand on l'ose) ; voilà quelles seraient les qualités qu'on exigerait dans un bon rédacteur de feuilles périodiques. C'est alors qu'il honorerait véritablement sa profession, et qu'il la mettrait de pair avec les professions les plus recommandables par leur utilité¹⁴.

Cette dernière qualité requise du rédacteur prouve que les lecteurs des gazettes lui demandent désormais plus que sa neutralité traditionnelle. Il lui faut distribuer des éloges ou des blâmes. Le gazetier devient journaliste, il devient un maître de vérité, un maître de justice. On s'achemine ainsi vers le journalisme engagé de la Révolution française. À ce nouveau journaliste, correspond un nouveau public, réunissant les gens occupés, sans loisir, lisant la gazette pour s'informer de ce qui pourrait être utile à leurs affaires, mais aussi les oisifs qui lisent pour se délasser et se cultiver, dirait-on aujourd'hui. Tous ces lecteurs discutent entre eux dans l'espace privé du « cabinet » ou dans l'espace public du « café ». Ainsi se constitue le « tribunal de l'opinion publique » :

[Ces sortes d'ouvrages périodiques] servent aux [contemporains], en faisant parvenir rapidement à leur connaissance, les découvertes, les inventions, les événements nouveaux en tout genre ce qui les met dans le cas d'en tirer parti ou de se garantir de leur influence. Les gens d'affaires y trouvent des notions avantageuses, en conséquence desquelles ils peuvent régler leurs intérêts ; et les gens oisifs, un délassement agréable qui les instruit de tout ce qui se passe d'intéressant sur notre globe. Par le moyen d'une gazette qui est suffisamment étendue, on assiste, sans sortir de son cabinet ou du café, à toutes les fêtes, à tous les plaisirs, à tous les galas de toutes les cours de l'Europe. Pour peu qu'on ait l'imagination vive et l'appétit ouvert on peut se trouver dans un dîner de cent ou cent cinquante couverts, qui aura été servi avec tout le goût, la profusion et la délicatesse possibles. On est, pour ainsi dire, présent aux batailles ; on est témoin de la valeur, du courage des combattants, sans partager leurs périls ; on prend parti pour ou contre ; on se querelle, on s'échauffe sans sujet ; on blâme, on approuve sans raison ; on

¹⁴ *Courier du Bas-Rhin*, 31 mai 1775 ; document signalé par Robert Favre, « Le gazetier idéal », *La suite à l'ordinaire prochain. La représentation du monde dans les gazettes*, op. cit., p. 17-24 ; Matthias Beermann, *Zeitung zwischen Profit und Politik. Der Courier du Bas-Rhin (1767-1810)*, Leipziger Universitätsverlag, 1996 ; nous remercions Denis Reynaud de nous avoir communiqué une photocopie complète de ce texte.

établit, on réforme ; on juge les actions des grands à tort et à travers, on bavarde enfin, et en attendant le temps s'écoule¹⁵.

En dehors de cette dizaine de gazettes « périphériques », on ne peut lire en France à la fin de l'Ancien Régime qu'une presse contrôlée et censurée par le pouvoir d'État, dépendant de deux grands privilèges, celui de la *Gazette de France* sous la tutelle du ministère des Affaires étrangères pour la politique et l'annonce – *Gazette de France, Journal général de France* et autres *Affiches* en province, journaux politiques de Panckoucke –, celui du *Journal des savants/Journal de Paris*, sous la tutelle de la Chancellerie, pour les sciences et la littérature. Pour libérer leur expression, les nouveaux journalistes de la Révolution vont devoir abattre et tous les contrôles de la monarchie et l'ancienne presse, devenue l'un des symboles de l'asservissement de la pensée citoyenne.

Pour se libérer du pouvoir monarchique, le journaliste impose son pouvoir

Inutile de revenir sur l'histoire de la presse pendant la Révolution. Tout juste notera-t-on la véritable explosion du nombre des journaux : 166 feuilles politiques et d'information générale, dont 132 à Paris, furent lancées dans la seule années 1789 ! Beaucoup d'entre elles durèrent peu de temps, mais 32 journaux parisiens parvinrent à vivre au moins un an. Autre bouleversement, celui de la périodicité : 44% (58 titres) de ces nouvelles feuilles parisiennes sont des quotidiens ; en janvier, il n'existe à Paris que deux quotidiens – le *Journal de Paris* et le *Journal général de France* – en décembre, il y en a 33¹⁶. Une telle explosion pourrait faire croire à un cataclysme ayant brutalement détruit le système d'information mis en place par l'Ancien Régime. L'éloignement nous donne une vue un peu trop synthétique et ramassée de l'année 1789. Au printemps, entre le 5 mai et le 14 juillet, la monarchie tenta de maintenir l'ancien ordre des choses et les journalistes durent lutter, comme les députés des États généraux et les Parisiens, pour imposer leur liberté. De cet âpre combat, le « journalisme » français sortit métamorphosé.

Dès avant l'ouverture des États généraux le 5 mai à Versailles, une dizaine de journalistes avaient sollicité l'autorisation de fonder des journaux pour rendre compte de leurs débats. Elle leur avait été refusée.

¹⁵ *Ibid.*

¹⁶ Pierre Rétat, *Les journaux de 1789. Bibliographie critique*, Paris, Éd. du CNRS, 1988, ainsi que Claude Labrosse et Pierre Rétat, *Naissance du journal révolutionnaire, 1789*, Presses universitaires de Lyon, 1989 ; lire aussi nos propres observations dans *l'Atlas de la Révolution française, 11, Paris*, Paris, Éd. de l'EHESS, 2000, p. 114-115.

Moins timorés, deux personnages d'envergure, Jacques-Pierre Brissot et le comte de Mirabeau, ne demandèrent rien et revendiquèrent leur liberté avec éclat. On ne dira rien ici des détails de l'affrontement qui s'acheva sur la victoire de Mirabeau. En revanche, Brissot et Mirabeau¹⁷ écrivirent et diffusèrent alors des textes fondateurs, véritables pierres angulaires du nouveau journalisme, le prospectus du *Patriote français*, daté du 1^{er} avril, et le premier numéro de la *Lettre du comte de Mirabeau, à ses commettans*, daté du 10 mai. Tous deux ont un caractère proprement subversif. Brissot débute son prospectus en réclamant une « Constitution qui doit à jamais assurer la liberté ». Mirabeau n'est pas un simple journaliste, il est aussi et surtout député du tiers état aux États généraux. Il vient de se voir interdire son premier journal *États généraux*. Aussi débute-t-il son nouveau journal sur une véritable déclaration de guerre, alors que la monarchie empêche les députés des trois ordres de se réunir en commun pour former une assemblée nationale : il proclame « se considérer, non comme le député d'un ordre ou d'un district, mais comme le procureur fondé de la nation entière ». Nanti de ce mandat, il doit en rendre compte en instruisant la nation « de tout ce qui peut l'intéresser ; personne sans exception, ne pourrait s'y opposer, sans se rendre coupable du crime de lèse-majesté nationale. » La Révolution est faite, au moins dans l'esprit de Mirabeau. La souveraineté ne réside plus seulement dans le roi, mais surtout et avant tout dans la nation. Le nouveau journalisme se construit en détruisant l'ancien ordre politique. Dès son origine, il existe une ambiguïté sur son statut. Mirabeau est tout à la fois un journaliste, mais c'est aussi un homme politique. C'est parce qu'il est homme politique, qu'il a pu imposer sa liberté d'expression à la monarchie. Représentant de la nation, il s'exprime en son nom. Face au

¹⁷ La récente entrée des papiers de Brissot aux Archives nationales (446 AP 1 à 24) devrait conduire à réévaluer sa carrière. Sur sa jeunesse, lire Robert Darnton, « Jacques Pierre Brissot de Warville, espion de police », *Bobème littéraire et Révolution. Le monde des livres au XVIII^e siècle*, Paris, Hautes Études, Gallimard-Le Seuil, 1983, p. 43-69 ; le même auteur a publié en 2002 sur le site web de la Voltaire Foundation d'Oxford (www.voltaire.ox.ac.uk), en accès gratuit, 163 lettres entre Brissot et ses imprimeurs-éditeurs de la Société typographique de Neuchâtel, accompagnées d'un essai biographique portant sur les années de formation du journaliste (1779-1787), essai également publié dans les *Studies on Voltaire and the eighteenth century*, 2001, 10. Voir aussi Eloïse Ellery, *Brissot de Warville : A Study in the History of the French Revolution*, Boston et New York, 1915. L'ouvrage de Suzanne d'Huart, *Brissot. La Gironde au pouvoir*, Paris, Robert Laffont, 1986, est insuffisant. Sur le journaliste Mirabeau et son entourage, lire J. Bénétruy, *L'Atelier de Mirabeau. Quatre proscrits genevois dans la tourmente révolutionnaire*, Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, t. XLI, Genève, 1962, et édité par le même auteur, Étienne Dumont (de Genève), *Souvenirs sur Mirabeau et sur les deux premières Assemblées législatives*, Paris, PUF, 1951.

pouvoir d'État, le journaliste est le dépositaire d'un pouvoir d'expression qu'il tire de la nation, c'est-à-dire de ses lecteurs. À un pouvoir, s'oppose un autre pouvoir.

De là découle une nouvelle éthique de liberté de la fonction journalistique, qui va se définir par opposition au journalisme asservi de l'Ancien Régime. Lisons ce qu'écrit Brissot des gazettes :

L'autorité qui les domine, en écarte, ou (ce qui revient au même) est supposée en écarter les faits et les réflexions qui pourraient éclairer la nation, elle est soupçonnée d'en commander les éloges et les satires. Eh ! jusqu'à quel point cette prostitution des gazettes censurées n'a-t-elle pas été portée dans ces derniers temps ! N'ont-elles pas été tour à tour, et pour les mêmes personnes, l'organe de l'adulation et de la calomnie ?

La nécessité contraint les rédacteurs à jouer ce méprisable rôle. Mais ce trafic honteux de la presse, qui, en France, a tant avili la profession de journaliste et de gazetier, profession vraiment respectable dans un pays libre, lorsqu'elle est exercée par des hommes indépendants, ce trafic va cesser ; ou, s'il se trouve encore des gazetiers assez corrompus pour sacrifier la vérité, au moins ils pourront être démasqués, au moins leur déshonneur sera volontaire, ils ne pourront plus en accuser la force.

Et Mirabeau n'est pas en reste :

D'un autre côté, quels sont les papiers publics qu'on autorise ? Tous ceux avec lesquels on se flatte d'égayer l'opinion : coupables lorsqu'ils parlent, plus coupables lorsqu'ils se taisent, on sait que tout en eux est l'effet de la complaisance la plus servile et la plus criminelle. [...] Ils prennent effrontément le titre de papiers nationaux ; on pousse l'indignité jusqu'à forcer la confiance du public par ces archives de mensonges ; et ce public, trompé par abonnement, devient lui-même le complice de ceux qui l'égarent.

Il y a là un discours constamment répété par tous les journalistes des premières années de la Révolution. L'ancienne presse, ses gazetiers et ses journalistes sont les repoussoirs à partir desquels il devient facile de camper le nouveau journaliste, et de proposer une éthique de la liberté. Bon connaisseur des journalisms anglais et américain, Brissot note que « sans les gazettes, la révolution de l'Amérique, à laquelle la France a pris une part si glorieuse, ne se serait jamais faite. Ce sont les gazettes qui conservent le peu de liberté politique qui reste en Angleterre. » Et de citer le médecin anglais Samuel Jebb (1690-1772), un amateur de sciences et de belles-lettres : « Une gazette est une sentinelle avancée qui veille sans cesse sur le peuple. » La liberté est un combat. Le journaliste de la liberté est en guerre contre tout pouvoir, toujours soupçonné d'abuser de sa puissance. C'est aussi un homme qui commente, discute, propose, instruit la nation :

Plus éclairée aujourd'hui, et surtout plus irréprochable, l'autorité n'arrêtera plus, ne commandera plus la pensée. L'homme de génie, le bon citoyen, peuvent donc développer leurs idées, et c'est dans cet heureux ordre de choses que nous nous proposons de publier un journal politique, national, libre, indépendant de la censure et de toute espèce d'influence.

À ces titres il méritera sans doute la confiance de la nation : il la méritera, parce qu'il ne respirera jamais que les principes les plus purs ; il la méritera par ses bons effets. Écrit au sein de la capitale, au foyer du mouvement et des lumières, circulant avec rapidité, ce journal apprendra dans le même instant à toutes les provinces le fait nouveau, la mesure importante, qui exige souvent une résolution prompte et uniforme. Il les mettra toutes en correspondance entre elles, les instruira l'une par l'autre, et produira ainsi une harmonie de plans et d'opérations ; ce sera un moyen d'éviter de nouvelles scènes de sang, car ces scènes n'arrivent, ne se répètent que faute de s'entendre.

Mirabeau parvient à imposer son journal, hors de toute permission et de toute censure. Trop « petit seigneur », Brissot, après avoir publié le n°1 de son *Patriote français* le 7 mai, préfère attendre l'insurrection parisienne des 12, 13 et 14 juillet qui achève de détruire l'Ancien Régime et émancipe complètement la presse, pour relancer définitivement son journal le 28 juillet¹⁸.

Dès l'origine, le journalisme de la Révolution est un pouvoir éthique, au service des citoyens, un pouvoir de vérité et de liberté s'opposant à un pouvoir d'État ou à un pouvoir administratif, soupçonnés de mentir ou d'asservir. Une telle mission expose au grand jour de l'espace public beaucoup des nouveaux journalistes. Pierre Rétat¹⁹ note que selon une habitude venue du temps des Lumières, quelques-uns des nouveaux journaux les plus importants se prétendent publiés « par une société de gens de lettres » (prospectus de *L'Ami du peuple* de Marat), ou « par une société de citoyens [*Le Patriote français*], de patriotes [*L'Ami du peuple*, *Le Courier de Paris*, le *Journal universel* d'Audouin], d'écrivains patriotes [*Annales patriotiques et littéraires* de Mercier et Carra] ». Mais il note aussi que cette mention héritée du passé est tout aussitôt annulée par la présence déclarée du rédacteur qui n'hésite pas à exposer son nom : « et

¹⁸ *Le Patriote français* parut tous les jours sans discontinuer jusqu'au 2 juin 1793, date de la fuite de Brissot, avant son arrestation à Moulins le 10 juin suivant. Après un premier journal *États généraux*, lancé le 5 mai 1789, les *Lettres du comte de Mirabeau à ses commettans* furent publiées jusqu'au 24 juillet 1789 (n°19), suivies par le *Courier de Provence* (n°20) diffusé trois fois par semaine jusqu'au 30 septembre 1791 (n°350).

¹⁹ Pierre Rétat, « Le journaliste révolutionnaire comme 'écrivain patriote' », *Il confronto letterario, quaderni del dipartimento di lingue e letteratura straniera moderne dell'università di Pavia, Supplemento al. n. 15*, Schena Editore, 1990, p. 111-120.

dirigé par J. P. Brissot de Warville », « et rédigé par M. Marat », « et dirigé par M. Mercier », « rédigé par M. AUD*** ». Beaucoup d'autres feuilles exposent complaisamment le nom de leur rédacteur : le quart des journaux fondés en 1789 est dans ce cas. Très vite, la fiction d'une équipe s'évanouit pour laisser place au seul rédacteur. Pierre Rétat remarque qu'à partir d'octobre, les lecteurs n'envoient plus de lettres « aux Auteurs du *Patriote français* », mais « À l'Auteur... ». Il en est de même dans les autres feuilles. Tous ces journalistes révolutionnaires, là encore se définissent en récusant les modèles hérités de l'ancienne presse. Ils ne sont point ces « gazetiers » qui accumulaient une information sèche et insignifiante, ni non plus ces « folliculaires » ou « feuillistes » qui rédigent des feuilles incendiaires ou des pamphlets, ils se veulent « écrivains patriotes », « écrivains politique », voire plus rarement – par exemple Marat – « publicistes ». Le *journaliste*, un terme tiré du *journal* savant et littéraire du XVIII^e siècle, qui avait commencé d'investir aussi le journal politique et d'information générale depuis les années 1770, pâtit d'une mauvaise image ; ce *journaliste* n'a-t-il pas été la cheville ouvrière du journalisme critique méprisé par les grands auteurs agacés, un journalisme censuré et privilégié de l'Ancien Régime ? Seul, Camille Desmoulins, dans son journal les *Révolutions de France et de Brabant*, se veut *journaliste*, une condition et une fonction revendiquées avec la fierté de celui qui pense exercer un nouveau pouvoir d'influence.

Dès l'année 1789, ces journalistes ont endossé toutes les fonctions de médiation entre l'actualité et leur public. Selon les analyses de P. Rétat²⁰, les moins engagés dans le combat révolutionnaire se sont voulus des « historiens », poursuivant en cela très exactement la tradition du journalisme neutre et factuel des gazettes. Beaucoup des journaux d'information politique et générale ont adopté cette position. Au gré des circonstances, les autres journalistes ont été témoins voire acteurs des événements dont ils sont les narrateurs fidèles, afin d'en communiquer la sensation au lecteur. S'instituant « catéchistes » ou « philosophes », ils s'efforcent de réfléchir et de faire réfléchir, d'instruire. Ils peuvent être aussi des « observateurs » ou des « censeurs », de véritables inquisiteurs révélant, dénonçant ou accusant les ennemis de la liberté. Marat se veut « l'œil du Peuple » (28 septembre). L'Assemblée nationale, les ministres, la Commune de Paris sont potentiellement des ennemis des citoyens,

²⁰ Claude Labrosse et Pierre Rétat, *Naissance du journal révolutionnaire, 1789, op. cit.*, ch. IV, « Fonctions du journal. Figures du journaliste » ; lire aussi Jacques Guilhaumou, *L'avènement des porte-parole de la république (1789-1792)*, Lille, Presses universitaires du Septentrion, 1998, ch. VI, « Le journal révolutionnaire et la 'science de la liberté' ».

dont il faut examiner les projets avec soin. « Avocat », « vengeur », « incorruptible défenseur des droits du Peuple », Marat proclame une éthique de la vérité et de la justice :

Au demeurant je dois ma profession de foi à mes lecteurs ; je vais la leur faire avec la franchise d'un homme qui ne sait point dissimuler, mais je n'y reviendrai plus. Je les prie de s'en souvenir. – La vérité et la justice sont mes seules divinités sur terre. Je ne distingue les hommes que par leurs qualités personnelles ; j'admire les talents, je respecte la sagesse, j'adore les vertus, je ne vois dans les grandeurs humaines que les fruits du crime ou les jeux de la fortune. Toujours je mépriserais les idoles de la faveur, et n'encenserais jamais les idoles de la puissance. De quelques titres qu'un potentat soit décoré, tant qu'il est sans mérite, il est peu de chose à mes yeux, et tant qu'il est sans vertu il n'est à mes yeux qu'un objet de dédain. [...]

Dans un combat de discussions épineuses, le peuple a tout à craindre des artifices de ses ennemis, et il n'a rien à espérer de ses forces, de son courage, de son audace ; il sera pris au piège s'il ne l'aperçoit : il faut donc des hommes versés dans la politique, qui veillent jour et nuit à ses intérêts, à la défense de ses droits, au soin de son salut : je lui consacrerai tous mes instants. [...]

Je sais ce que je dois attendre de la foule des méchants que je vais soulever contre moi ; mais la crainte ne peut rien sur mon âme, je me dévoue à la Patrie et suis prêt à verser pour elle tout mon sang²¹.

Certes, Marat est exceptionnel, au moins dans cet engagement qui aboutit à une immolation volontaire²². Mais il faut noter, qu'au-delà de la dénonciation et de l'inquisition, les journalistes peuvent se faire tribuns et encourager le peuple à l'action révolutionnaire. Les journalistes sont des combattants qui défendent des opinions et qui interviennent dans l'événement, au nom de la mission qu'ils se sont donnée. Rien ne montre mieux ces rôles nouveaux du journalisme que le discours funèbre de Camille Desmoulins, saluant la mémoire de son confrère Élysée Loustalot.

²¹ *L'Ami du Peuple*, 23 septembre 1789.

²² Sur Marat journaliste, on lira les analyses de Jean-Claude Bonnet, « C'est un journaliste qu'on assassine... », *La mort de Marat*, J.-C. Bonnet, dir., Paris, Flammarion, 1986, p. 19-37 ; voir aussi Olivier Coquard, *Marat*, Paris, Fayard, 1993.

Le journaliste, guide, magistrat et maître de vérité et de justice

Élysée Loustalot²³ (1761-1790), jeune avocat à Bordeaux avait été suspendu pour avoir rédigé un mémoire violent contre la sénéchaussée de Saint-Jean-d'Angély, sa ville natale. Venu à Paris au début de 1789, il avait participé aux agitations politiques du printemps, notamment aux journées de juillet 1789, alors que Camille Desmoulins appelait le peuple aux armes. Juste après la prise de la Bastille, le journaliste Tournon avait publié un occasionnel pour raconter l'événement. Cette feuille avait eu tant de succès que cela donna l'idée au libraire Prudhomme d'en faire le n°1 d'un hebdomadaire, les *Révolutions de Paris*. Nous ne dirons rien sur la forme et le contenu de cette chronique hebdomadaire, analysés par P. Rétat. Retenons simplement que l'éditeur finit par se brouiller avec son journaliste, et que Loustalot vint remplacer Tournon à partir du 12 octobre (n°13). Le journal et son journaliste deviennent l'une des figures symboliques de la Révolution. Il s'agit d'un journalisme de tribun, faisant voir l'action révolutionnaire, pour la relancer et la diriger par la parole, encourageant les vrais patriotes, haranguant les ennemis du peuple, indiquant les valeurs de liberté et de vérité, le droit. Cette chronique hebdomadaire donne aux contemporains une véritable histoire du temps présent, elle représente à elle-même la Révolution²⁴.

Le journal a un immense succès, confirmé par les réimpressions, les contrefaçons, les imitations, mais aussi les estimations de diffusion données par les contemporains. Camille Desmoulins évoque le chiffre de 200 000 lecteurs, c'est-à-dire très probablement une diffusion de 20 000 exemplaires, à raison de dix lecteurs l'un, chiffre tout à fait possible, quand on sait que cet hebdomadaire disposait de deux ou trois jours d'impression. Le succès était tel que Camille Desmoulins avoue lui-même dans le prospectus de son journal les *Révolutions de France et de Brabant*, qu'il a emprunté son titre aux *Révolutions de Paris* : « Au risque d'avoir un procès, je me suis déterminé à voler à M. Tournon son titre de *Révolutions*. » D'où le parallèle implicite et flatteur suggéré par Desmoulins, un parallèle qui ne doit pas abuser, tant les deux journaux

²³ Ou Loustallot selon de nombreuses sources ; notons que Desmoulins écrit Loustalot ; Marcellin Pellet, *Élysée Loustallot et les 'Révolutions de Paris'*, Paris, Armand Le Chevallier, 1872. Sur Desmoulins, lire Jules Clarétie, *Camille Desmoulins, Lucile Desmoulins, étude sur les dantonistes, d'après des documents nouveaux et inédits, op. cit.* ; Jean-Paul Bertaud, *Camille et Lucile Desmoulins, un couple dans la tourmente*, Paris, Presses de la Renaissance, 1986 ; Hervé Leuwers, *Camille et Lucile Desmoulins. Un rêve de république, op. cit.*

²⁴ Pierre Rétat, « Forme et discours d'un journal révolutionnaire : les *Révolutions de Paris* en 1789 », *L'Instrument périodique. Les fonctions de la presse au XVIII^e siècle*, Presses universitaires de Lyon, 1985, p. 139-178.

sont différents. Les *Révolutions de France et de Brabant* sont une revue libre et sélective des événements, sans véritable information. Tout y vaut par le discours et le talent de l'auteur, qui multiplie les commentaires brefs et brillants, les sketches comiques, où le « je » du journaliste et sa verve donnent son unité à un contenu éparpillé.

Le 19 septembre 1790, après onze mois d'un travail incessant, Élysée Loustalot mourait d'épuisement et de maladie. Il avait été très choqué par l'affaire de Nancy, quand le 31 août précédent, les troupes du marquis de Bouillé s'étaient heurtées aux gardes nationaux patriotes qui combattaient avec les Suisses du régiment de Châteaueux, révoltés pour obtenir une augmentation de solde ; une vingtaine de meneurs avaient été exécutés et une quarantaine de Suisses envoyés aux galères. Dans sa mort, le jeune journaliste souffrant – il avait seulement vingt-huit ans – était identifié à ses « frères de Nancy », les patriotes en lutte. Partout on prit le deuil, le réseau provincial des sociétés des Jacobins fut efficace. À Paris, Camille Desmoulins prononça une oraison funèbre à la société-mère. Il y magnifie son confrère et en donne une image héroïsée, mais en même temps il présente parfaitement ce qu'est devenu ou ce que doit être le journaliste :

Prêt à sacrifier au bien public jusqu'à sa réputation, [Loustalot] tendait au terme qu'il avait montré, avec une persévérance et une tenue qui nous servaient de modèle à tous. C'est en cela que je ne pouvais m'empêcher d'admirer sa supériorité, et de reconnaître combien son âme était plus grande et sa marche plus assurée que la mienne. Je l'avouerai, Messieurs, au milieu de tant de gens qui nous appelaient scélérats, dignes de mille morts, rassuré mal par ma bonne foi et par le sentiment intérieur, j'ai craint plus d'une fois de servir à égarer mes concitoyens, en les conduisant non pas où je ne savais, mais où je ne pouvais ; dans le soulèvement de tant de monde contre mes feuilles, pour me raffermir j'avais besoin d'une autorité autre que celle de ma conscience : je la trouvais, Messieurs, dans les encouragements dont vous avez daigné plus d'une fois honorer mes confrères. J'opposais aux murmures, et les nombreux applaudissements qui nous venaient de toutes parts, et l'amitié des patriotes les plus illustres, et ces lettres fraternelles que nous recevions des différentes sociétés des Amis de la Constitution, et jusque des extrémités du monde. Je me souviens que je montrais à Loustalot une lettre d'une ville du département du Var, où on avait baptisé un enfant du nom d'un journaliste, pour le venger de l'opprobre dont cherchaient à le couvrir de mauvais citoyens, et une autre lettre contenant un parallèle très flatteur entre nos deux journaux, qui m'était envoyée par le maire d'une grande municipalité. Loustalot me regarda en pitié d'avoir besoin de ce véhicule. Pour lui, il n'ouvrait aucune lettre, s'enveloppait de sa vertu, se soutenait de sa seule force, et planait au-dessus d'une nuée d'ennemis.

Loustalot sentait toute l'importance de son poste, toute la dignité de ses fonctions. Que le vulgaire continue d'attacher les mêmes idées à un mot qui a perdu son ancienne signification ! le temps n'est plus où le journaliste n'était ou qu'un juge de comédie et de prix de chant, qui prononçait si Vestris dansait mieux que Dauberval ; ou un maître d'affiches qui indiquait les maisons à vendre, les effets perdus, le prix des foin et la hauteur de la rivière ; ou un anatomiste au scalpel de qui on n'abandonnait que les morts, tandis que l'exercice et l'application de son art lui étaient défendus sur les vivants ; ou un Aristarque éternellement en guerre avec les talents et en paix avec les vices, arrêtant les livres et laissant passer les crimes, insultant au génie et à genoux devant le despotisme.

Le journaliste tel que Loustalot s'en formait et en remplissait l'idée, exerçait une véritable magistrature et les fonctions les plus importantes comme les plus difficiles. Telle était, selon lui, la nécessité de ces fonctions, qu'il ne cessait de répéter cette maxime d'un écrivain anglais : *Si la liberté de la presse pouvait exister dans un pays où le despotisme le plus absolu réunit dans une seule main tous les pouvoirs, elle suffirait seule pour faire contrepoids.* Aujourd'hui, il fallait à l'écrivain périodique, et la véracité de l'historien qui parle à la postérité, et l'intrépidité de l'avocat qui attaque des hommes puissants, et la sagesse du législateur qui règne sur ses contemporains. Il se représentait un véritable journaliste, comme le soldat de l'innocence et de la vérité, engagé à un examen scrupuleux avant que d'entreprendre, à un courage inébranlable après avoir entrepris. Il pensait que tous les citoyens devaient trouver en lui un ennemi implacable de l'injustice et de l'oppression, armé pour les attaquer sous quelque forme qu'elles se montrassent, forcé, sous peine d'être regardé comme un lâche déserteur, d'augmenter de zèle et de chaleur en raison de la faiblesse, de l'impuissance de l'opprimé, et de ce que l'intrigue et l'imposture lui opposaient d'obstacles ; engagé à se sacrifier, s'il fallait, pour repousser leurs efforts, et à périr, s'il ne pouvait vaincre.

Si ce ministère est pénible, combien, d'un autre côté, il le trouvait honorable pour les journalistes. (Je parle de ceux qui sont dignes de ce nom.) Il voyait en eux, jusqu'à l'achèvement de la Constitution, les censeurs par intérim qui biffaient les noms des citoyens sur l'album national. Ils étaient, à ses yeux, les rois d'armes de la nation, selon la belle expression de M. Clootz, les Stentor de l'opinion, qui se faisaient entendre de tout le camp des Grecs ; les tribuns du peuple, qui avaient la véritable initiative de son *veto* ; les précurseurs intrépides de la volonté générale, qui fait les plébiscites, et à qui seule il appartient de faire des lois immuables. Ils occupaient la tribune extérieure de l'Assemblée nationale, d'où ils proclamaient les décrets, d'où leur voix remplissait non seulement la place publique, mais tout l'empire, mais toutes les nations ; c'était le levier d'Archimède qui remuait le monde. Les deux cent mille lecteurs qu'avait Loustalot sont une preuve qu'il n'était pas au-dessous de cette idée qu'il s'était faite du journaliste. La propagation de cette famille de lecteurs le passionnait bien moins que celle de la grande famille des patriotes. Il espérait bien voir celle-ci se multiplier comme les étoiles du

ciel et les sables de la mer. Il s'en regardait comme un des conducteurs vers une terre promise. Hélas, il ignorait qu'il allait mourir aussi à la vue de cette terre promise !

Loustalot ne signait point ses articles. Plus sage que nous, ce publiciste français se cachait sous le nom de Prudhomme, comme le publiciste anglais sous celui de Junius. Il savait que c'est en se montrant peu qu'on fait beaucoup²⁵.

Au-delà des amplifications et de la nécessaire grandiloquence du genre funèbre, il faut retenir que le journaliste est un guide désintéressé, peu soucieux de notoriété ou de se faire une image. À l'opposé de Desmoulins, toujours soucieux de plaire et d'être aimé, Loustalot dédaignait les marques d'approbation ou d'improbation que suscitait son écriture : « il n'ouvrait aucune lettre, s'enveloppait de sa vertu, se soutenait de sa seule force, et planait au-dessus d'une nuée d'ennemis ». En ces temps de personnalisation, alors que les journalistes affichaient volontiers leur nom, « Loustalot ne signait point ses articles. Plus sage que nous, ce publiciste français se cachait sous le nom de Prudhomme, comme le publiciste anglais sous celui de Junius²⁶ ». Effectivement, les *Révolution de Paris* ne portaient que le nom de leur propriétaire-éditeur, le libraire Prudhomme. Tout l'éloge de Loustalot est construit de manière à souligner sa fonction de guide. « Prêt à sacrifier au bien public jusqu'à sa réputation, Loustalot tendait au terme qu'il avait montré avec une

²⁵ *Révolution de France et de Brabant*, n°45, 4 octobre 1790, p. 253-267, « Éloge de M. Loustalot, prononcé devant la société des Amis de la Constitution ». Desmoulins commence son éloge par la cérémonie de la mise au tombeau, puis il raconte ses rencontres avec son « ami » Loustalot : « Nous combattions dans le même camp, sans habiter dans la même tente. Le cercle de la société d'un journaliste, est nécessairement [si] rétréci par ses occupations, que je n'ai guère vu M. Loustalot plus de trois fois. » Viennent ensuite deux développements sur l'affaire de Nancy, et sur l'attitude de Loustalot face à ses adversaires politiques journalistes. L'extrait ici proposé couvre les p. 260-263. Après un passage sur la défiance et le soupçon du journaliste Loustalot, suivi par une vive attaque contre La Fayette, cet « hérésiarque » de la liberté, l'éloge s'achève sur l'évocation de la grande ombre : « Vois tous mes confrères, tous tes rivaux noblement unis, jurer avec moi devant ton ombre sacrée, de redoubler de courage, et de ne poser les armes qu'après la défaite des tyrans, de tous les ennemis du bien public, et de périr s'ils ne peuvent vaincre. » L'extrait original compte trois paragraphes ; pour plus de clarté, nous avons segmenté celui du milieu. La ponctuation et l'orthographe d'un texte imprimé à la hâte ont été rectifiées.

²⁶ Après Wilkes et sa lutte bruyante (1762-1764) contre l'essai de gouvernement personnel du roi George III, un autre polémiste, anonyme celui-là, sous le nom de Junius, publia 38 lettres, entre 1769 et 1772, dans le journal whig *Public Advertiser*. Ce journaliste, très violent contre le gouvernement, voire même contre le roi, sut cependant élever le niveau du journalisme britannique par la gravité de son ton, et par la qualité de son argumentation. On ne découvrit jamais le nom de cet anonyme.

persévérance et une tenue qui nous servaient de modèle à tous.» Ce guide, ce « conducteur » est semblable aux patriarches de la Bible, si l'on en juge à la fin du quatrième paragraphe. Abraham et Moïse se succèdent dans la mémoire de Desmoulins et dans l'imaginaire culturel et religieux de ses auditeurs. Les patriotes suscités par Loustalot sont aussi nombreux que la descendance promise à Abraham, aussi nombreux que les « étoiles du ciel et les sables de la mer ». Enfin, tel Moïse, alors qu'il a conduit le peuple des patriotes vers la « terre promise » de la liberté, il lui est interdit d'y pénétrer.

On pourrait penser que cette représentation survalorisée et quelque peu mégalomane de la mission du journaliste tient à cet éloge funèbre héroïsant Loustalot et un peu son double, le journaliste Desmoulins. Il n'en est rien. Le 6 février 1790, Camille défend la réputation de Linguet auprès de ses amis patriotes. Et déjà est employée la métaphore biblique – Moïse abandonnant son peuple, au moment d'entrer dans la terre promise de la liberté de la presse –, déjà les journalistes sont assimilés à des « conducteurs du peuple vers la terre promise ». Certes le journaliste protestataire a affronté les divers pharaons, mais voilà qu'il se tait, voilà que ses *Annales* – cette « colonne lumineuse » – n'ont point paru depuis le début de l'année 1789, voilà que son attitude a été pour le moins équivoque depuis le début du soulèvement belge contre le despote éclairé Joseph II²⁷. Alors qu'il projette de revenir de son exil, les patriotes doivent-ils refuser de l'accueillir au motif qu'il a autrefois défendu le duc d'Aiguillon²⁸ dans ses démêlés avec le Parlement de Bretagne ?

Comment se fait-il que M. Linguet, seul écrivain périodique qui dans le temps de la servitude d'Égypte osa dire aux Pharaons quelques vérités hardies, et qui joignait le courage au talent du grand écrivain, ne se montre point parmi les conducteurs du peuple vers la terre promise, et nous ait retiré

²⁷ Après avoir été anobli par Joseph II en 1786, Linguet, établi à Bruxelles, finit par se brouiller avec le comte de Trauttmansdorff, représentant de l'empereur aux Pays-Bas, alors que l'agitation s'y développe à partir de janvier 1788. Refusant la censure impériale, il cesse ses *Annales* en décembre 1788. Mais cela ne l'empêche pas de continuer à s'exprimer, dans une série de brochures de circonstance, diffusées à Bruxelles. Après un court séjour à Paris entre mai et juillet 1789, il revient à Bruxelles où il s'efforce de promouvoir une politique de modération, fondée sur une union entre le souverain et le tiers état belge. Emprisonné entre le 18 octobre et le début de novembre 1789, il abandonne la cause impériale pour se tourner vers les patriotes. Même s'il reprend la publication de ses *Annales* à Paris en 1790, Linguet ne revient en France qu'en mai 1791.

²⁸ Le procès du duc d'Aiguillon, à Versailles, devant la Cour des pairs, au printemps 1770, ne valut que des désagréments à l'avocat Linguet, qui heurta de front le monde parlementaire et les Lumières, tout en finissant par se brouiller avec le duc, qui contesta certains de ses moyens de défense.

sa colonne lumineuse ? Après avoir désiré si ardemment la liberté de la presse, cette terre féconde il est vrai en poisons, mais où ils meurent tout de suite, et où coule[nt] le lait et le miel, après s'être montré à la tête de ceux qui appelaient cette terre par leurs vœux, et qui, pendant quarante ans, ont tourné tout autour, M. Linguet, comme Moïse, serait-il mort aussi à sa vue et avant d'y entrer ? Quand je vois les Besenval et les Favras²⁹ trouver dans ce tableau³⁰ si pur des gens qui s'honorent d'être leurs avocats, il me semble que les patriotes qui peuvent regarder sans horreur M^e de Sèze et M^e Thilorier, sont inconséquents de ne point pardonner enfin à Linguet d'avoir défendu le duc d'Aiguillon³¹.

Dans ses *Révolutions de France et de Brabant*, Desmoulins aime se servir d'images ou de métaphores, empruntées à l'Histoire ancienne, ainsi qu'il en informe son lecteur, le 12 décembre 1789 :

Je vous demande pardon de mes citations, mon cher lecteur. Je n'ignore pas que c'est pédanterie aux yeux de bien des gens ; mais j'ai un faible pour les Grecs et les Romains. Il me semble que rien ne répand de la clarté dans les idées d'un auteur, comme les rapprochements, les images. Ces traits, semés dans mon journal, sont comme des espèces d'estampes dont j'enrichis ma feuille périodique. Quant aux phrases que je cite des anciens écrivains, persuadé du grand sens de cette devise de la communauté des savetiers, *nihil sub sole novum*, rien de nouveau sous le soleil ; plagiat pour plagiat, j'ai cru qu'autant valait être l'écho d'Homère, de Cicéron et de Plutarque, que de l'être des clubs et des cafés que d'ailleurs j'estime beaucoup³².

On ne s'étonnera donc pas que Camille Desmoulins entoure souvent le journaliste ou l'« écrivain patriote » d'images ou de métaphores valorisantes ; il donne aussi la parole au baron prussien Anacharsis Clootz, qui vient tout juste d'exalter l'écrivain patriote, en multipliant les

²⁹ Commandant des troupes réunies autour de Paris, le baron de Besenval avait fini par s'enfuir ; capturé, il fut jugé et innocenté de toute accusation. En revanche, le marquis de Favras, accusé d'avoir comploté l'enlèvement du roi pour le mettre à la tête d'une armée contre-révolutionnaire, fut condamné à la pendaison et exécuté le 19 février 1790.

³⁰ Desmoulins évoque ici la liste des avocats inscrits sur le « tableau » du barreau de Paris.

³¹ *Révolutions de France et de Brabant*, n°11, 6 février 1790, p. 513 ; dans tout ce discours, Desmoulins répond à une lettre où Linguet se plaint : « Quoi, Monsieur, vous faites un journal, et vous ne me dites pas d'injures ! Vous être l'apôtre de la liberté, et vous ne m'appelez point celui du despotisme ! Vous vous êtes rappelé que ma conduite personnelle n'était pas celle d'un esclave, et vous l'avez dit au public ! Il est vrai que vous avez paru croire que mes paradoxes menaient à la servitude ; mais comme je n'ai jamais défendu mes écrits, que je suis de très bon accord sur les critiques littéraires, je vous pardonne de tout mon cœur, en considération de la justice que vous rendez à mes actions. » Il y offre d'envoyer sur la révolution belge « quelques morceaux qui seront dictés par l'impartialité la plus vraie ».

³² *Ibid.*, n°3, 12 décembre 1789, p. 122-123.

effets empruntés à l'histoire³³. Mégalomanie ? Jean-Claude Bonnet veut voir les raisons de ce discours dans les frustrations d'une carrière politique mal entamée³⁴. Dans sa correspondance avec son père, Camille lui reproche de ne pas s'être présenté à la députation et de ne pas l'avoir non plus recommandé auprès des électeurs de Laon. Il avait cru parvenir en haranguant la foule au Palais Royal le 12 juillet 1789 et en participant à la prise de la Bastille deux jours après. Enfin, le journalisme lui apporte la notoriété recherchée. On cessera ici ces observations psychologiques pour noter que Desmoulins, dès le n°2 de ses *Révolutions*, tout en regrettant de ne pas être député, trouve une compensation dans sa fonction de journaliste. À propos d'un décret qu'il estime malvenu, ne déclare-t-il pas :

Si j'avais eu l'honneur d'être de l'Assemblée nationale, je sens que j'aurais fait tant d'efforts pour empêcher ce décret de passer, et pour opposer du moins à l'inégalité réelle des fortunes, l'égalité fictive des droits ; j'aurais parlé avec tant de véhémence, que peut-être mon zèle m'eût-il coûté la vie, et j'aurais cru ne pouvoir mourir en plaidant une plus belle cause. Mais me voilà journaliste, et c'est un assez beau rôle. Ce n'est plus une profession méprisable, mercenaire, esclave du gouvernement : aujourd'hui en France, c'est le journaliste qui a les tablettes, l'*album* du censeur, et qui passe en revue le Sénat, les consuls, et le dictateur lui-même³⁵.

Comme le censeur de l'ancienne Rome, il fait et défait les réputations des gouvernants et des citoyens qui aspirent à le devenir. C'est assez proclamer une influence politique, un pouvoir au moins aussi important que celui des députés de l'Assemblée nationale.

Comme Brissot ou Mirabeau, comme d'autres nouveaux journalistes, Desmoulins n'a que mépris pour l'ancienne presse « à genoux devant le despotisme ». N'avons-nous pas déjà dit que ce repoussoir valorisait d'autant le nouveau journalisme ? Et de caractériser, en se moquant et en peu de mots, trois anciens types de journalisme : celui du *Journal de Paris* ou des *Affiches*, un journalisme d'annonces ou de petites informations de vie quotidienne ; celui du gazetier, tout juste capable de donner la liste des morts, alors que la censure l'empêchait de proposer à ses lecteurs une vraie information sur la vie politique et sociale du royaume ; enfin celui des critiques des feuilles littéraires ou savantes, ces faux Aristarque, qui

³³ *Ibid.*, n°43, 20 septembre 1790, extrait cité par Jean-Claude Bonnet, « Les rôles du journaliste selon Camille Desmoulins », *La Révolution du journal, 1788-1794*, Pierre Rétat, dir., Paris, Éd. du CNRS, 1989, p. 179-185, not. p. 180.

³⁴ *Ibid.*, p. 181-182.

³⁵ *Révolution de France et de Brabant*, n°2, 5 décembre 1789, p. 46-47.

sans avoir les talents de l'illustre Alexandrin, se mêlaient de censurer à contre-temps les livres des auteurs de talent, alors qu'ils encourageaient les ouvrages médiocres des gens bien en Cour. Ce fond de toile étant rapidement brossé, Desmoulins n'a plus de peine à y présenter le journaliste de la Révolution. Le nouveau journaliste dispose d'un tel pouvoir, qu'il exerce « une véritable magistrature », capable de s'opposer victorieusement à tous les despotismes. Et Desmoulins de citer la maxime paradoxale d'un « écrivain anglais » qu'aimait Loustalot, une maxime qui lui a tant plu qu'il la citera plus tard et par deux fois dans *Le Vieux Cordelier* : « Je penserai toujours, et je ne me lasse point de répéter, comme Loustalot, que *si la liberté de la presse existait dans un pays où le despotisme le plus absolu aurait mis dans la même main tous les pouvoirs, elle seule suffirait pour faire contrepoids.*³⁶ » Desmoulins donne ensuite au nouveau journaliste une éthique de vérité, de justice et de courage, lui permettant d'affirmer un pouvoir politique et citoyen.

L'historien, l'avocat, le député législateur, le soldat. Comme souvent par la suite au XIX^e siècle, il est si difficile de définir l'identité du journaliste, qu'il est besoin d'emprunter à des professions plus nettement caractérisées. Comme toujours, est bien sûr d'abord affirmée l'éthique de vérité, par la comparaison habituelle – voyez Théophraste Renaudot – avec l'historien. Cette vérité est le fruit d'un « examen scrupuleux », et on peut imaginer que Desmoulins fait ici allusion à la vérification des sources qui permet l'établissement des faits. Au-delà de cette éthique de vérité, est énoncée une éthique de la justice et du courage. Le journaliste combat – voyez la métaphore guerrière filée sur ces deux longues phrases : soldat, courage, ennemi, armé, attaquer, lâche déserteur, sacrifier, périr, vaincre – pour défendre les citoyens opprimés contre leurs oppresseurs. Pour être juste, ce combat n'en est pas moins dangereux, par les oppositions qu'il peut susciter. Et comme Marat un an plus tôt, le journaliste va au bout de son engagement en offrant sa vie. L'immolation volontaire de *L'Ami du Peuple* est réalisée par le courageux

³⁶ La maxime revient toujours lorsque Desmoulins traite de la liberté de la presse. D'abord dans le n°3 du 25 frimaire an II (15 décembre 1793) : « Loustalot, qu'on a trop oublié, et à qui il n'a manqué, pour partager les honneurs divins de Marat, que d'être assassiné deux ans plus tard, ne cessait de répéter cette maxime d'un écrivain anglais : *Si la liberté de la presse existait dans un pays où le despotisme le plus absolu réunit dans une seule main tous les pouvoirs, elle suffirait seule pour faire contre-poids.* L'expérience de notre révolution a démontré la vérité de cette maxime. » Puis avec ce passage, dans le n°7 du 15 pluviôse an II (3 février 1794), numéro intitulé : *Le Pour et le Contre, sur la liberté de la presse ou Conversation de deux vieux cordeliers. Suite de mon credo politique.* Voir *Le Vieux Cordelier*, édition établie et présentée par Pierre Pachet, Paris, Belin, 1987.

Loustalot, entré dans la mort, parce qu'il était allé au bout de ses forces. Nul doute que Desmoulin ne pense ici à la profession de foi de son confrère. En décembre 1793, n'associe-t-il pas le souvenir de Loustalot aux honneurs funèbres dont a bénéficié Marat³⁷ après son assassinat ? Quand on connaît les relations orageuses de Marat et de Desmoulin, le premier reprochant au second sa légèreté et sa frivolité, le second contestant l'agitation et les provocations de « l'enfant perdu des journalistes patriotes », on peut penser que dans l'esprit de Desmoulin, l'icône d'innocence et de jeunesse sacrifiée – le jeune Loustalot est le « soldat de l'innocence et de la vérité » – s'oppose à l'image noire de Marat, le journaliste incendiaire. Jean-Claude Bonnet présente l'une des nombreuses gravures servant de frontispices aux *Révolutions de France et de Brabant*. Autour d'une allégorie de la Nation, montée sur le piédestal de la Constitution de 1791, les journalistes sont disposés en arc de cercle. Les plus proches de la Nation sont le journaliste des *Révolution de Paris* et celui des *Révolutions de France et de Brabant*, tous deux coiffés d'une couronne de lauriers – ici Camille Desmoulin achève son processus d'identification avec le jeune martyr Loustalot. Face à eux, au premier plan, *L'Ami du Peuple* est symbolisé par une main sortant d'une crevasse infernale³⁸.

Le jeune journaliste héroïsé exerce un pouvoir politique et citoyen. C'est un « magistrat » souverain et citoyen comme pouvaient l'être les magistrats de la Rome ancienne. Mais il exerce une magistrature provisoire, en une période d'évanescence du pouvoir politique, dans cet entre-deux séparant la monarchie absolue, du nouveau régime fondé sur la Constitution en débat à l'Assemblée nationale. Et revient la métaphore du censeur romain, qui fait et défait les réputations citoyennes, mais un censeur « par intérim ». La Révolution achevée avec l'établissement du nouveau régime de 1791, que serait devenu le pouvoir du journaliste ? Les événements en ont décidé, qui ont clos la période révolutionnaire avec le coup d'État de Brumaire et la fin de la liberté de la presse et du journaliste. Le magistrat-journaliste exerce un « ministère ». Est-ce le ministère du magistrat ? N'est-ce pas déjà le service sacré d'un prêtre laïcisé ? Un prêtre qui aurait remplacé tous ces prêtres catholiques et autres calottins que Desmoulin combat constamment dans ses *Révolutions* ? Plus tard, au XIX^e siècle, on en viendra à parler d'un

³⁷ Voir *La mort de Marat*, *op. cit.*

³⁸ Jean-Claude Bonnet, « Les rôles du journaliste selon Camille Desmoulin », *op. cit.*, p. 178 ; *Révolutions de France et de Brabant*, n°77, 16 mai 1791 ; la gravure est légendée : « Le feu sacré du patriotisme les animent [*sic*] tous ». Jean-Claude Bonnet note que l'iconographie de Marat est en général plutôt souterraine.

sacerdoce. Le journaliste exerce un pouvoir parce qu'il s'exprime au nom de la nation. Il exprime l'opinion nationale. Et les métaphores de défiler. Tout d'abord et curieusement, une image empruntée à l'Ancien Régime, voire au Moyen Âge – le roi d'armes, chef des hérauts d'armes –, une image si rare en ces temps révolutionnaires, que Desmoulin se sent obligé d'en restituer la paternité à Anacharsis Clootz : lors des grands événements, ces vingt-huit « officiers » proclamaient les décisions du roi, par exemple en cas de déclaration de guerre ou de publication de paix, proclamaient sa puissance souveraine lors des sacres, des mariages et des enterrements royaux. Nouveau roi d'armes, le journaliste ne parle plus au nom du roi, mais au nom de la nation. Autre métaphore, plus commune à l'époque, le Stentor grec du siège de Troie, dont la voix était si éclatante, qu'elle faisait plus de bruit que celles de cinquante autres combattants réunis. « Stentor de l'opinion », le journaliste la fait puissamment entendre aux gouvernants, mais il se fait également puissamment entendre par elle. Entendu tout à la fois par les gouvernants et par les citoyens, il a un rôle de médiateur entre les uns et les autres.

La dernière métaphore plaît particulièrement à notre orateur, puisqu'il la file sur trois phrases. Il revient à l'histoire romaine, si connue des anciens élèves des collèges et des écoles de droit de l'époque, pour évoquer le tribun de la plèbe, dont il magnifie et simplifie singulièrement le rôle pour mieux l'adapter à la mission du journaliste. Protecteur de la plèbe romaine contre l'aristocratie patricienne, il pouvait s'opposer par l'*intercessio* à tout acte ou décision d'un magistrat jugé défavorable au peuple, il pouvait également empêcher tout projet de loi par son veto préalable, il pouvait enfin réunir le peuple en assemblée pour lui faire voter une décision, un plébiscite. Le journaliste est le protecteur du peuple des citoyens « patriotes » contre les menées de l'aristocratie. Il discute des projets de lois et peut en empêcher le vote par l'Assemblée nationale, mais il peut aussi en proposer au nom de la nation, dont il interprète ou oriente l'opinion, en « précurseur intrépide de la volonté générale ». Il analyse, discute, commente, il dispose d'un pouvoir d'influence sur l'opinion. Desmoulin, par une association d'idées, continue plus loin la métaphore en se souvenant de la tribune des harangues de la Rome antique, la tribune décorée de rostres, du haut de laquelle, un tribun ou un autre orateur, entouré de ses amis, pouvait s'adresser au peuple réuni sur le *Comitium*, non loin de la Curie où

siégeaient les sénateurs³⁹. Comme jadis les orateurs ou les tribuns de la plèbe, les journalistes s'adressent au peuple, du haut de la tribune de leurs journaux, en dehors de la Curie, c'est-à-dire de l'Assemblée nationale où sont réunis les députés. Un peuple présent sur la place publique où l'on pouvait lire les journaux, mais aussi présent dans tout le royaume – l'empire – et au-delà « dans toutes les nations ». C'est assez dire que le journaliste est une espèce de député du dehors, un député qui a autant de légitimité politique que le député du dedans, et qui dispose de plus d'audience et d'influence. Il est bien évident aussi que « la tribune extérieure de l'Assemblée nationale » rappelle par antiphrase et par jeu de mots, la tribune de l'Assemblée, du haut de laquelle, les députés s'adressaient à leurs collègues.

Dès les années 1770, au moins pour Linguet et certaines gazettes « périphériques », le gazetier, devenu quelque peu journaliste, s'était évadé de l'information-célébration. Plus indépendant, le journaliste commençait déjà à devenir le maître de vérité et de justice qu'il fut pendant la Révolution française. Avec Brissot et Mirabeau, le journaliste impose son pouvoir en participant pleinement à la destruction de l'ancien ordre politique, au nom d'une éthique de la liberté, bientôt rejointe par une éthique de justice. De Brissot à Mirabeau, puis à Marat et à Loustalot, les nouveaux journalistes endossent toutes les fonctions possibles de médiation entre une actualité très riche, sans cesse turbulente, et leurs lecteurs. Tant et si bien, qu'à la mort de Loustalot, l'idéal du nouveau journaliste est révélé en une véritable épiphanie par son ami Camille Desmoulins. Comme les patriarches de la Bible, le nouveau journaliste guide le peuple des patriotes vers la terre de la liberté. Parfaitement désintéressé, il obéit aux normes exigeantes d'une éthique de la vérité et de la justice. Véritable magistrat, entendu et des gouvernants et des citoyens, député du dehors plus influent que les véritables députés, c'est devenu un homme de pouvoir, participant

³⁹ Toutes ces métaphores paraissent avoir été communément employées à l'époque. Jean-Claude Bonnet, « Les rôles du journaliste selon Camille Desmoulins », *op. cit.*, p. 180, donne l'extrait d'un *Dictionnaire national et anecdotique pour servir à l'intelligence des mots dont notre langue s'est enrichie depuis la Révolution et la nouvelle signification qu'ont reçue quelques mots*, cité par les *Révolutions de France et de Brabant*, n°17, 22 mars 1790, où l'on passe tout naturellement de la tribune aux harangues romaine à Stentor : « Aujourd'hui, les journalistes exercent le ministère public ; ils dénoncent, décrètent, règlent à l'extraordinaire, absolvent ou condamnent. Tous les jours ils montent à la tribune aux harangues et il est parmi eux des poitrines de Stentor qui se font entendre des 83 départements. »

pleinement à l'action politique. Comme lui, les autres nouveaux journalistes sont des combattants qui défendent des opinions et qui interviennent dans l'événement, au nom de la mission qu'ils se sont donnée. Les moins engagés réfléchissent et instruisent le peuple. Les plus engagés passent de l'observation et de la surveillance, à la dénonciation, voire à l'action. Certains d'entre eux, les plus actifs, vont tout naturellement devenir députés dès la Législative pour Brissot, à la Convention pour Carra, Desmoulins, Marat, d'autres encore. Dans de telles conditions, certains d'entre eux ne pouvaient qu'avoir le même sort que les principaux acteurs de la Révolution, ne pouvaient qu'être massacrés ou guillotins. Dans de telles conditions, on comprend mieux que dès le 10 août 1792, la liberté d'expression n'ait plus bénéficié qu'aux amis politiques du pouvoir du moment.

Dès avant la fin de la Révolution, dès 1795, les journalistes abandonnent la personnalisation, quelque peu discréditée par Marat ou *Le Père Duchesne* d'Hébert. Le combat fait place à l'information et au débat politique, à l'imitation du journalisme à l'anglaise, proposé dès 1789 par la *Gazette nationale, ou le Moniteur universel* du libraire Panckoucke⁴⁰. Après l'innovation de l'impôt du timbre, suivie de l'apparition du feuilleton en 1799 et 1800, notamment au *Journal des débats*, la littérature vient rejoindre la politique⁴¹. Devenu anonyme, le journaliste voit son ego disparaître derrière le journal-institution⁴². Face à un pouvoir d'État redevenu solide, voire tyrannique au temps de Napoléon, le pouvoir journalistique abandonne l'individu journaliste, pour investir l'institution journal, puissance luttant quasiment d'égal à égal, au temps de la monarchie constitutionnelle, avec le gouvernement et son administration. Le nouveau journaliste de la Révolution a transmis à ses héritiers réunis dans les équipes anonymes des journaux-institutions, le pouvoir politique et social qu'il était parvenu à conquérir, alors que le pouvoir d'État était évanescent, au moins jusqu'à la Convention.

⁴⁰ Jeremy D. Popkin, « Une reprise en main et un nouveau départ : la présentation du texte dans les journaux entre 1794 et 1807 », *op. cit.*

⁴¹ Ingemar Oscarsson, « Le feuilleton dans la presse française, dans les années 1790 et au début du XIX^e siècle : du supplément indépendant au rez-de-chaussée sous le filet », *Dix-huitième siècle*, n°25, 1993, p. 433-456 ; Gilles Feyel, « Contrainte et innovation, la loi du timbre de 1797 et ses effets sur le format des quotidiens parisiens », *Clés pour le siècle, Droit et science politique, Information et communication, Sciences économiques et de gestion*, Université Panthéon-Assas / Paris II, Paris, 2000, p. 1048-1077.

⁴² Voir *infra*, les chapitres XII et XV.

Chapitre XI

Histoire de mots : de la gazette au journal, du gazetier au journaliste et au journalisme

Aux origines de la presse périodique française, quelques nouveaux termes ont été employés et retenus par les contemporains pour désigner et ses supports-papier (gazette et journaux) et leurs rédacteurs (gazetiers et journalistes), et l'écriture journalistique (journalisme)¹.

La Gazette et les gazetiers

Tirant son nom de la *gazetta*, une petite pièce de monnaie vénitienne qui permettait d'acheter ou de lire les nouvelles à la main (avvisi) fort répandues dans la capitale des doges, la gazette (Zeitung, coranto, courant, etc.) est la publication hebdomadaire d'une suite de nouvelles, apportées par le courrier ordinaire. Avant même le lancement de la *Gazette* en 1631, le mot est déjà employé en 1605 pour titrer la *Gazette française*, un fort volume de 740 pages proposant une relation héroïco-comique des troubles religieux du Forez, parodiant à la manière de Rabelais un « Courrier ordinaire de la Gazette française », envoyé de Paris à Rome pour porter « des nouvelles toutes nouvelles, toutes fraîches écloses ». Son auteur définissant ainsi ce terme tout récent de *gazette*, « ce mot de Gazzette, qui n'est autre chose que nouvelles et avis sans suite ni sans ordre, selon que le temps les produit et quelquefois la fantaisie ». La deuxième *Gazette* publiée un peu plus tard en 1609 n'est pas non plus un périodique, mais un simple recueil de vers, petit volume de 30 pages reproduit à Paris en 1609, « jouxte la copie imprimée à Rouen », débutant sur cette épigraphe : « La Gazette en ces vers / Contenté les cervelles, / Car de tout l'univers / Elle reçoit nouvelles. » Nouvelles publiques ou privées, « lettres et paquets divers » sur la paix et sur la guerre, vers, épitaphes plaisantes, bons mots y parodient les feuilles à la main très répandues en Europe depuis les années 1560². Tirant

¹ Texte entièrement réécrit et augmenté pour ce recueil ; voir son premier état dans Gilles Feyel, *La Presse en France des origines à nos jours. Histoire politique et matérielle*, Paris, Ellipses, 2023, 3^e éd. actualisée, p. 39-41 et 160-161.

² Sur ces deux premières *Gazette*, lire Jean Sgard, notices 490 et 491 du *Dictionnaire des journaux, 1600-1789, op. cit.*, t. I, p. 443.

Gazette le premier hebdomadaire paru en France, Théophraste Renaudot n'a donc pas de mal à imposer le terme pour désigner ce véritable genre journalistique.

Dès la fondation de la *Gazette*, Renaudot est qualifié de « gazetier ». Dans ses lettres à l'avocat parisien Pierre Dupuy, le savant Peiresc, conseiller au Parlement d'Aix, emploie la forme provençale de « gazetan » (15 novembre 1632-21 février 1633) puis se rallie à la forme parisienne de « gazetier » (21 mars 1633-9 mai 1634)³. Le savant Père Mersenne mentionne lui aussi le « gazetier » en novembre 1639⁴. Ennemi de Renaudot, le médecin Guy Patin ne l'appelle pas autrement que « le gazetier » (1641-1653), lui refusant ainsi son titre de médecin⁵. Dès 1680, le premier des grands dictionnaires français, celui de Pierre Richelet, confirme l'emploi du mot et fait même de Renaudot le gazetier par excellence : « Celui qui fait la gazette. Renaudot est le gazetier de France. » Le *Dictionnaire de l'Académie française* de 1694 ne s'exprime pas autrement : « Celui qui compose la gazette. » Le gazetier est aussi celui qui distribue la gazette : « Colporteur qui vend et publie les gazettes par la ville de Paris. » (Richelet) ; « Il se prend aussi, pour celui qui crie la gazette dans les rues. Appelez le gazetier. » (Académie). Au milieu du siècle des Lumières, l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert ne mentionne plus les distributeurs, mais ajoute aux précédentes définitions une exigence éthique : « Celui qui écrit une gazette ; un bon gazetier doit être promptement instruit, véridique, impartial, simple et correct dans son style ; cela signifie que les bons gazetiers sont très rares. » Il ne s'agit plus seulement de « la » gazette, mais d'« une » gazette. À la *Gazette de France*, sont venues s'ajouter les gazettes « périphériques ».

Journaux et journalistes

À côté de ces gazetiers qui rédigent les feuilles d'actualité, les journalistes écrivent dans les journaux savants et littéraires. Selon les dictionnaires étymologiques, le mot journal est d'abord un adjectif. Le journal, c'est ce qui se fait, ce qui se passe chaque jour. Un marchand tient un *livre-journal*, des *papiers-journaux* où il enregistre au jour le jour ses

³ *Lettres de Peiresc, op. cit.* ; lettres aux frères Dupuy, t. II, p. 369-451 (nov. 1632-fév. 1633), 467-517 (mars-déc. 1633), t. III, p. 4-101 (janv.-mai 1634).

⁴ *Correspondance du Père Marin Mersenne, religieux minime*, publiée et annotée par Cornelis de Waard, à l'initiative de Mme Paul Tannery, Paris, éd. du CNRS, 1932-1988, 17 vol., t. VIII, lettre du 24 novembre 1639 à Théodore Blanck, savant résidant à Londres.

⁵ *Lettres de Gui Patin, nouvelle édition augmentée de lettres inédites...*, *op. cit.*

achats et ses ventes. C'est d'ailleurs en ce sens que Renaudot emploie le mot à propos de la *Gazette* dans sa dédicace au roi du recueil de 1631 : « C'est au reste le *journal* des rois et des puissances de la terre. Tout y est par eux et pour eux qui en font le capital, les autres personnages ne leur servent que d'accessoire. » Comme un négociant, le gazetier dispose d'un registre-journal où il mentionne, jour après jour, les actions des « rois et des puissances de la terre » qui font le « capital » de l'entreprise. Devenu substantif, le mot désigne la relation d'événements enregistrés dans leur durée. En 1694, le dictionnaire de l'Académie donne comme exemple : *Journal de ce qui s'est passé au Conseil [du roi] sur cette affaire. Journal du Parlement. Journal de la campagne de Flandre. Journal du siège d'Arras.* « Faire un journal, écrire un journal, j'en ay veu deux journaux différents... » Avec le lancement du *Journal des Savants* en 1665, il ne s'agit plus d'enregistrer les entrées et les sorties du livre de caisse du négociant, mais bien les découvertes et les grandes publications scientifiques et littéraires nécessaires à l'information et au travail des savants, bénéficiant ainsi d'une bibliothèque virtuelle, nourrie par la sélection, l'identification bibliographique, la description ou l'analyse de contenu par des extraits⁶ pouvant s'étoffer d'arguments critiques, qui blessent parfois la vanité des auteurs concernés :

Il y a pourtant eu quelques personnes qui se sont plaintes de la trop grande liberté qu'on s'y donnait de juger de toutes sortes de livres. Et certainement il faut avouer que c'était entreprendre sur la liberté publique, et exercer une espèce de tyrannie dans l'empire des lettres, que de s'attribuer le droit de juger des ouvrages de tout le monde. Aussi est-on résolu de s'en abstenir à l'avenir, et au lieu d'exercer sa critique, de s'attacher à bien lire les livres pour en pouvoir rendre un compte plus exact qu'on ne l'a fait jusqu'à présent. (1^{er} janvier 1666)

Cet avertissement de l'imprimeur au lecteur est resté un vœu pieux, et l'abbé Gallois, nouveau rédacteur du journal, ne peut résister à présenter défavorablement le 3 mai suivant le deuxième volume des *Lettres* de Tanneguy Le Fevre, un régent helléniste et grammairien du collège de Saumur :

Toutes les matières qu'il traite sont presque de critique. On y voit plusieurs passages des anciens auteurs expliqués avec beaucoup d'érudition, des conjectures ingénieuses pour rétablir des endroits qui paraissent corrompus,

⁶ Jean Sgard, « La multiplication des périodiques », *Histoire de l'édition française*, t. II, *Le livre triomphant (1660-1830)*, Henri-Jean Martin et Roger Chartier, dir., Paris, Promodis, 1984, p. 198-205. Jean-Pierre Vittu, *Le Journal des Savants et la République des lettres, 1665-1714*, Thèse de Doctorat d'État, Paris I-Sorbonne, Lille, Atelier national de reproduction des thèses, 2000.

et de belles remarques touchant l'histoire et la chronologie. [...] Mais il est difficile de dire si cette critique de M. Le Fevre est plus avantageuse que préjudiciable aux auteurs dont il parle. Car s'il a éclairé plusieurs endroits de leurs ouvrages, il y a fait voir plusieurs défauts considérables, et il a même prétendu montrer que souvent il n'entendait pas la langue dont ils se sont servis dans leurs livres.

Poursuivie sur quatre pages, cette critique impitoyable vaut à l'abbé Gallois, une première réponse de Le Fevre, le *Journal du journal, ou Censure de la censure* (33 p.) qu'il affecte de mépriser :

Il serait à souhaiter pour l'entière justification du *Journal des Savants* que tout le monde eût lu ce libelle dans lequel M. Le Fevre censure un article du 18^e journal, où il est parlé des deux volumes de ses *Lettres*. Mais puisque ce libelle est déjà si décrié que personne ne veut plus prendre la peine de le lire, on a cru être obligé d'en donner ici un extrait, afin que ceux mêmes qui ne le verront pas, puissent juger de l'injustice de la plainte de cet auteur par la faiblesse de ses raisons. (12 juillet 1666)

D'où la fureur du régent du collège de Saumur qui fulmine une deuxième réponse, le 26 juillet, la *Seconde journaline de M. Le Fevre* (30 p.), où il prend personnellement à partie le sieur Gépé (pour Gallois prêtre), s'efforçant de le fustiger et de le ridiculiser en employant pour la première fois le terme de *journaliste*⁷, un mot deux fois sorti de son imagination vengeresse – un *journaliste* qui ne veut pas le laisser en repos, mais qui « enragera, et s'il rit aujourd'hui demain il pleurera » – mal distingué du *journalin* (substantif lui aussi deux fois employé), *journaliste* ou *journalin* sévissant dans une inquisition *journaline*, honteuse et ridicule tyrannie. Cette fois-là, Gallois préfère ne plus répondre. Présentant rapidement le 9 août suivant une traduction du *Traité de la superstition* de Plutarque par le même Le Fevre, il indique : « Ce même auteur a fait un nouveau libelle contre le *Journal des savants* ; mais cette pièce est si pitoyable, que tout le monde a jugé qu'elle ne méritait pas de réponse. »

Échappé à la vanité blessée d'un auteur s'estimant maltraité, le mot *journaliste* présent dès les débuts du *Journal des savants* ne fait pas florès, et il faut attendre Pierre Bayle pour le relancer en 1684, à la fin de la préface de ses *Nouvelles de la république des lettres* (Amsterdam, 1684-1689), quand il lui faut légitimer la concurrence de plusieurs journaux :

Mais quand même les auteurs des journaux tâcheraient de ne se pas rencontrer, il serait impossible qu'ils ne parlissent pas quelquefois d'un

⁷ Jean-Pierre Vittu, « Journal, journaliste, journalisme », *Dictionnaire encyclopédique du livre*, Pascal Fouché, Daniel Péchoin et Philippe Schuwer, dir., Paris, Éditions du Cercle de la librairie, 2005.

même livre. Car il y a des ouvrages très curieux, qui viennent en même temps à la connaissance de plusieurs pays étrangers, et alors que chaque journaliste se hâte d'en faire mention, sans attendre qu'il ait appris si les auteurs des autres journaux l'ont laissé passer, ou s'ils en ont inséré le plan dans leurs nouvelles. Cela dira-t-on, ne peut qu'ennuyer ceux qui voient tous les journaux. Je réponds 1° que ceux qui les voient tous, sont en si petit nombre, que ce n'est pas la peine de prendre des mesures qui les accommodent, en incommodant les autres ; 2° que l'ennui serait à craindre, si l'un ne disait précisément, que ce que l'autre aurait déjà dit, mais outre qu'il peut y avoir beaucoup de diversité dans la manière dont deux journaux parlent d'un ouvrage, et que cette diversité est bien souvent plus agréable que celle qui naîtrait de deux sortes de matières ; outre cela, dis-je, il est inévitable que l'on rencontre plusieurs articles dans le journal de chaque auteur, qui regardent des sujets entièrement différents, de ceux qui se voient dans les autres ; 3° que comme les nouvellistes ont le plus grand plaisir du monde, de lire les gazettes de différentes nations, quoiqu'elles parlent des mêmes choses, il est certain que ceux qui aiment les nouvelles de livres, les aiment de tout pays, quoiqu'elles parlent des mêmes ouvrages. La raison qui prouve pour les gazettes, prouve aussi, du moins en partie, pour les journaux. C'est qu'il y a des gazettes qui parlent plus librement que d'autres, ou qui donnent un autre tour aux choses, ou qui les accompagnent d'un plus grand nombre de circonstances, et tout cela peut avoir lieu dans les nouvelles qui concernent la république des lettres. Enfin je réponds, comme je l'ai déjà insinué peut-être plus d'une fois, qu'il y a mille choses qui n'ont plus la grâce de la nouveauté dans un pays, et qui l'ont partout ailleurs. Si je parle d'un ouvrage imprimé à Paris, et dont le journal de France [*Journal des Savants*] ait fait mention, je serai incommode aux Parisiens ; mais en récompense toutes les autres nations m'en sauront gré, parce qu'elles font beaucoup de cas des livres qui viennent de France, et qu'elles n'en apprennent presque rien communément, qu'après qu'ils ont déjà vieilli à Paris. Si l'on n'imprimait pas en Hollande le *Journal des Savants* qu'on fait à Paris, il demeurerait inconnu pour toujours à tous les libraires du Nord et de l'Allemagne. On ne connaît pas encore ici le *Journal* de 1683, parce qu'il n'est point encore sorti de dessous la presse d'Amsterdam. On doit donc considérer que nous nous devons à tout le monde, et qu'ainsi nous sommes obligés de parler de choses dont d'autres ont déjà parlé. Bien entendu qu'on cherchera toujours ce qui sera pour le mieux.

Dans cette conclusion de deux pages et demie (la préface s'étend sur 13 pages in-12, non compris les quelques *errata* de la 14^e), de fines remarques se succèdent pour décrire la lecture comparée de plusieurs gazettes. Pourquoi n'en serait-il pas de même pour les journaux ? Une seule fois, en tout et pour tout, le terme *journaliste* est employé. Le mot n'est pas ici lancé pour fustiger dans l'ardeur de la polémique comme en 1666, il s'agit d'un synonyme tout juste forgé pour éviter de répéter

l'expression « auteur de journaux » qui le précède et le suit. Voici donc le *journaliste* défini implicitement : c'est l'« auteur d'un journal », aussi bien que le « nouvelliste de la république des lettres », puisque le journal propose « les nouvelles qui concernent la république des lettres ». Si Bayle emploie peu le mot, il est en revanche plus fréquemment utilisé par ses concurrents Jean Leclerc et Jean Cornand de la Croze, auteurs de la *Bibliothèque universelle et historique* (Amsterdam, 1686-1693). Par la suite, le mot est employé dans les journaux savants établis en Hollande. Il ne retrouve le *Journal des Savants* qu'en 1702, lors de sa refondation par une nouvelle équipe dépendant de la chancellerie. Il est ensuite utilisé pour qualifier les rédacteurs de journaux-bibliothèques savants ou littéraires.

Pendant les années 1680-1720, avec la naissance et l'épanouissement en Hollande des *mercures*, ces mensuels d'analyses et de réflexions historiques et politiques⁸, leurs rédacteurs ne se désignent pas comme « gazetiers », préférant se dire « auteurs », voire « nouvellistes ». Le premier de ces *mercures*, lancé à Leyde en juillet 1686 par Claude Jordan, *Histoire abrégée de l'Europe* (1686-1688), se veut implicitement *journal* : « Chaque pays a ses journaux, il y en a même quelques-uns qui en ont de plus d'une sorte et il semble que bien loin qu'on ait encore quelque chose à souhaiter sur ce sujet, on ait au contraire quelque raison de se plaindre d'être comme accablé de la multitude de ces ouvrages. Cependant en voici encore un nouveau que nous donnons au public⁹. » Et près de vingt ans plus tard, en 1704, le même Claude Jordan fonde avec son associé André Chevalier, imprimeur à Luxembourg, *La Clef du cabinet des princes de l'Europe*, un *mercure* publié en dehors de la Hollande, qui affecte de se dire *journal* alors que Jordan se veut *journaliste*, peut-être pour se singulariser de tous ses concurrents diffusés à partir des Provinces Unies. Dans l'« Avertissement » du t. III de juillet 1705, signalé par Marion Brétéché, Claude Jordan se défend d'être trop favorable aux intérêts politiques du gouvernement de Louis XIV, en qualifiant ses concurrents hollandais de « journalistes » :

Il y en a qui disent [ses lecteurs], que mon style leur paraît un peu trop français, et que les journalistes de Hollande, épargnant moins cette Couronne, cela faisait un des principaux mérites de leurs ouvrages. J'avoue que quelques-uns de ces messieurs tiennent souvent à l'égard de la France, un langage fort opposé au mien ; mais comme je n'exige pas qu'ils changent de méthode, je les prie aussi de ne pas trouver mauvais, si en cela je ne me

⁸ Marion Brétéché, *Les compagnons de Mercure. Journalisme et politique dans l'Europe de Louis XIV*, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2015

⁹ *Ibid.*, p. 25, citation plus complète de l'« Avertissement » de ce *mercure*, t. I, p. I.

règle pas sur leur exemple, moins par un principe de partialité, que par le profond respect que j'ai pour tous les souverains en général, et pour toutes les personnes de mérite et de distinction en particulier, sans que cette modération me porte jamais à blesser la vérité de l'Histoire.

À la fin dudit avertissement, Jordan encourage la collaboration de correspondants venus des deux côtés en guerre lors de la succession d'Espagne : « On insérera également dans ce journal ce qui viendra de la part des Alliés [de la *Grande Alliance de La Haye* (1701)], comme on recevra de France et d'ailleurs. » Et un correspondant français s'adresse à son *journal*, tout en qualifiant d'*auteur* le rédacteur du *Mercure galant* et mentionnant les « journalistes de Trévoux », dernière appellation sans surprise, puisque les *Mémoires de Trévoux* (1701-1767) sont le concurrent du *Journal des Savants*. Par la suite, Jordan continue d'affirmer que son *mercure* est un *journal*. En mars 1707, une curieuse pièce de littérature¹⁰ lui permet de s'affirmer encore et toujours journaliste :

Un favori des Muses, semble s'intéresser à la défense des journalistes, contre les ennemis que peuvent leur avoir attiré l'envie et la jalousie. La vanité qui flatte naturellement les hommes (quelque condamnable qu'elle soit) semble aussi m'intéresser dans ce madrigal, puisque mon ouvrage n'a pas été exempt de censure, et qu'il n'a été critiqué que par d'autres journalistes (gens fort suspects en cette occasion), aussi ont-ils mal réussi dans leur dessein : car l'ouvrage qui n'avait pas le don de leur plaire, n'a pas laissé d'être favorablement reçu du public. Mais soit que j'aie part ou non à l'encens du poète, je dois, par reconnaissance, communiquer au public son ouvrage, puisque sans doute il ne m'a été adressé que dans cette vue.

Sage et discrets auteur
Qui sait mêler l'agréable à l'utile,
Dans tes charmants journaux que l'avidé lecteur
Attend chaque mois de ta plume fertile,
Laisse parler, crois-moi, tes indignes rivaux,
Méprise cette jalousie,
Ou plutôt cette basse envie,
Qui leur fait censurer tes glorieux travaux.
Semblables à ces chiens qui jappent à la Lune,
Quand son éclat les importune,
Ils perdent leurs cris sans raison ;
L'astre, sans se troubler, va son cours ordinaire,
Et tous les mois sur l'horizon,
Vient briller à nos yeux d'une vive lumière.

¹⁰ *La Clef du cabinet des princes*, mars 1707, p. 229, titré en marge : *Madrigal à la louange des journalistes*.

Lorsqu'en janvier de cette même année 1707, Jordan et l'imprimeur Chevalier proposent pour leur *mercure* deux éditions au titre différent mais de contenu et présentation semblable, *La Clef du cabinet des princes* (toujours imprimée à Luxembourg) est destinée à l'Europe, cependant que le *Journal historique sur les matières du temps* (nantie d'un privilège royal et prétendument publiée à Verdun) est réservé à la France. Quand les deux associés rompent leur accord, deux journaux de contenu différent leur succèdent : *La Clef* continue sa carrière depuis Luxembourg jusqu'en 1773, cependant que Jordan lance en janvier 1717 la *Suite de la Clef, ou Journal historique sur les matières du temps*, publié à Paris jusqu'en décembre 1776. Avec ce dernier titre, communément appelé « Journal de Verdun », le genre *mercure*, né en Hollande, naturalisé français, est définitivement devenu *journal* et ses rédacteurs successifs *journalistes*, avant de laisser la place aux deux journaux politiques du libraire Panckoucke (sous les adresses de Genève et de Bruxelles)¹¹.

Les auteurs de la nouvelle presse littéraire des années 1720 et 1730, se veulent critiques littéraires, mais ne se pensent pas journalistes. Ils se qualifient simplement d'« auteurs à feuille »¹². C'est seulement dans les années 1750, alors que se multiplient les feuilles littéraires, que le terme « journaliste » se déplace pour caractériser tous leurs auteurs, des gens qui ne savent pas écrire une œuvre, tout en critiquant les écrivains. Dans l'*Encyclopédie* (1751-1766), Diderot débute ainsi l'article « journal » : « Nous avons maintenant en France une foule de journaux ; on a trouvé qu'il était plus facile de rendre compte d'un bon livre que d'écrire une bonne ligne, et beaucoup d'esprits stériles se sont tournés de ce côté. » Puis il admet : « Il faut cependant excepter de cette règle le petit nombre de ces journalistes qui jugent avec candeur, et qui ne cherchent point, comme d'autres, à intéresser le public par la malignité et par la fureur avec laquelle ils avilissent et déchirent des auteurs et des ouvrages estimables. » On connaît les démêlés d'Élie Fréron (*L'Année littéraire*, Paris, 1754-1791) et de Voltaire, plein de mépris pour ce journaliste qu'il finit par fustiger de ce curieux terme de « folliculaire » forgé à partir de *la follicule* qui serait une petite feuille de papier (une étymologie fautive selon le *Dictionnaire* de Littré, alors que *le follicule* est une gousse créée par le repliement d'une feuille sur elle-même). Le terme apparaît dans *Candide* (1759) pour qualifier le journaliste un peu trop critique : « C'est un mal-

¹¹ Voir *supra*, chapitre VIII.

¹² Marianne Couperus, « La terminologie appliquée aux périodiques et aux journalistes », *L'étude des périodiques anciens. Colloque d'Utrecht*, Marianne Couperus, dir, Paris, Éditions A.-G. Nizet, 1972, p. 59-63.

vivant, qui gagne sa vie à dire du mal de toutes les pièces [notamment celles de Voltaire !] et de tous les livres ; il hait quiconque réussit, comme les eunuques haïssent les puissants ; c'est un de ces serpents de la littérature qui se nourrissent de fange et de venin ; c'est un folliculaire [...] un faiseur de feuilles, un Fréron ». Et le *Dictionnaire philosophique* (1764) d'ajouter : « Ces messieurs les folliculaires ressemblent assez aux chiffonniers, qui vont ramassant des ordures pour faire du papier. » Éloigné de telles outrances, Diderot définit ainsi le « journaliste » : un « auteur qui s'occupe à publier des extraits et des jugements des ouvrages de littérature, de sciences et des arts, à mesure qu'ils paraissent »¹³. Vingt ans plus tard, le *Tableau de Paris* du chroniqueur Louis-Sébastien Mercier (1740-1814) stigmatise les « demi-auteurs, quarts d'auteurs, enfin métais, quarterons, etc. » qui « versent dans les mercures et dans les journaux, ou de petits vers innocents, ou des morceaux de prose niais, ou des critiques sans lumière et sans sel, et qui s'arrogent ensuite dans les sociétés le titre d'*hommes de lettres*. » Puis il fustige « les maîtres journalistes, feuilistes, folliculaires, compagnons, apprentis satiriques, qui attendent pour écrire qu'un autre ait écrit, sans quoi leur plume serait à jamais oisive »¹⁴.

Malgré cette image bien noire, la multiplication des *Affiches* à Paris et en province, la création des journaux politiques de Panckoucke, le lancement du *Journal de Paris* achèvent d'étendre l'emploi du mot, en le déplaçant du littéraire au général puis au politique. D'autant qu'à la suite des *Petites Affiches de Paris* devenues *Journal général de France* en 1779, de nombreuses feuilles provinciales se titrent « Journal »¹⁵. Le rédacteur des *Affiches du Poitou* se qualifie de « folliculaire » en 1776, mais quand il abandonne ses *Affiches* en 1781, il se dit « journaliste, écrivain hebdomadaire ». Les rédacteurs du *Journal de Paris*, ceux des journaux de Panckoucke sont des « journalistes ». Tout achève de se brouiller quand on sait qu'un gazetier peut être aussi journaliste. Entre 1770 et 1776, Dubois-Fontanelle rédige simultanément à Deux-Ponts un journal littéraire et une gazette politique : la *Gazette universelle de littérature* et la *Gazette des Deux-Ponts*. Il rédige ensuite la partie politique du *Mercure de France/Journal de Bruxelles* entre le printemps 1776 et février 1784. Le voilà aussi à la *Gazette de France*, à partir de juillet 1783 et jusqu'en 1790.

¹³ Sur tout cela, voir le *Dictionnaire de la langue française* de Littré dont sont tirés les textes de Voltaire, de même qu'Éric Francalanza, *Jean-Baptiste-Antoine Suard. Journaliste des Lumières*, Paris, Honoré Champion Éditeur, 2002, p. 38-40, dont proviennent les textes de Diderot.

¹⁴ Louis Sébastien Mercier, *Tableau de Paris*, Jean-Claude Bonnet, dir., Paris, Mercure de France, 1994, 2 vol., t. I, p. 336-339. Ce chapitre 138 du t. II de l'édition d'Amsterdam (1783) a peut-être été rédigé à la fin des années 1770.

¹⁵ Gilles Feyel, *L'Annonce et la nouvelle*, *op. cit.*

Pendant une courte période, il est donc tout à la fois journaliste au *Mercur de France* et gazetier à la *Gazette de France*¹⁶.

À la veille de la Révolution, le « journaliste » a presque remplacé le « gazetier ». Au tout début de la Révolution, les premiers journalistes parisiens hésitent à revendiquer le terme, car ils ne veulent pas endosser la mauvaise réputation des journalistes de l'Ancien Régime. Ils préfèrent « écrivains patriotes », « écrivains politiques », plus rarement « publicistes » comme Marat. Mais certains sont plus hardis, comme Du Rozoi, le rédacteur royaliste de la *Gazette de Paris*, une feuille quotidienne lancée le 1^{er} octobre 1789¹⁷. Dès le 5 octobre, le voici contestant la motion d'un député de l'Assemblée qui propose de remplacer l'appellation « Messieurs », liée à l'esclavage, par celle de « Messieurs », plus propre à la liberté :

Quelques journalistes ont applaudi à cette opinion. La nôtre est bien différente. C'est à force de détruire ainsi toutes les formules, que l'on nomme d'étiquette que l'on accoutume cette partie des hommes qui a besoin d'un frein particulier qui la contienne, que l'on se permet tant de jugements audacieux, tant d'inculpations calomnieuses.

Et Du Rozoi se veut pleinement journaliste, parmi tous les autres, alors qu'il dénonce le 8 décembre suivant un rapport du Comité des recherches de l'Assemblée nationale :

Plusieurs lecteurs nous avaient déjà reproché de paraître quelquefois annoncer une opinion contraire à plus d'une délibération, rendue soit par différents Comités, soit par les Districts de la capitale. À cela nous avons répondu que la tâche de tout journaliste serait trop ingrate si elle n'était que passive, s'il n'osait jamais avoir un sentiment à lui.

Manifestement, le « journaliste » Du Rozoi n'est plus un « gazetier », et il n'hésite à donner son « sentiment », son opinion. Et dans les *Révolutions de France et de Brabant*, son confrère patriote Camille Desmoulins le rejoint sur ce point, lui qui se veut « journaliste », avec la fierté de celui qui pense exercer un nouveau pouvoir d'influence¹⁸. Les deux hommes ont-ils facilité le succès définitif de ce mot, ou bien le terme est-il rapidement paru comme le plus approprié ? Dès 1790, il est si universellement employé qu'on le trouve dans la presse des

¹⁶ *Ibid*, p. 851 et 889. – *Supra*, chapitre VIII. – Josiane Sert et Jean Sgard, « Dubois-Fontanelle, Jean (1732-1812), *Dictionnaire des journalistes, 1600-1789, op. cit.*, t. I, notice 251, p. 330-333.

¹⁷ Laurence Coudart, *La Gazette de Paris. Un journal royaliste pendant la Révolution française (1789-1792)*, *op. cit.*, p. 56 et 60, ces deux citations.

¹⁸ Voir *supra*, chapitre X.

départements, par exemple dans cette semonce d'un « patriote parisien » au rédacteur du *Correspondant d'Eure-et-Loir*, un hebdomadaire lancé à Chartres le 6 mai 1790 :

J'ai reçu votre prospectus, M. le Correspondant : j'applaudis fort à l'idée que vous avez eue de donner un journal à vos concitoyens. Mais dites-moi, s'il vous plaît, êtes-vous *aristocrate* ou *patriote* ? avez-vous prêté le serment civique, et satisfait aux décrets de l'Assemblée, concernant la contribution volontaire et le quart du revenu ? ces questions ne sont pas aussi indifférentes que vous pourriez le croire. J'ai, pour vous les adresser, la mission de tout bon patriote, obligé de veiller au salut et aux intérêts de son pays. Les journalistes ont beaucoup fait pour la révolution. Ils ont sonné le tocsin, et toute la France s'est armée ; ils ont tonné contre les abus et chacun a crié : *réformons, extirpons les abus*. S'il plaisait à MM. les journalistes de revirer de bord, et de vouloir lutter contre l'opinion qui commence à s'établir, l'armée des patriotes se trouverait dans un furieux embarras. Prenez donc bien garde à l'entreprise que vous formez : elle peut avoir pour vous les suites les plus sérieuses. Si vous vous proposez d'infecter la province, pour laquelle vous écrivez, du venin de l'aristocratie, votre journal sera étouffé dans son berceau ; et je ne vous réponds pas de votre sûreté personnelle. Croyez-moi, M. le Correspondant : jetez-vous dans le parti qui domine depuis six mois, et dont la domination ne peut que s'étendre et s'affermir chaque jour. Les aristocrates sont aux abois : leur règne est passé, la source des grâces, du crédit, des bénéfices, des pensions, est tarie pour eux et pour leurs créatures. Que pouvez-vous en attendre ? qui que vous soyez, M. le Correspondant, noble, prêtre, homme de loi, de guerre ou de bureau, faites-vous de bons principes, prêchez la saine doctrine, soyez l'apôtre de la liberté et de l'égalité, déclarez-vous l'ennemi de cette hydre de l'aristocratie, dont nous venons d'abattre les cent têtes ; mais, pour les voir repulluler bientôt, ces cent têtes, il ne faudrait qu'un moment de repos de la part de nos troupes nationales, ou le complot de quelques écrivains soudoyés, tels le gazetier de Paris, le rédacteur de la partie politique du *Mercur*, un Sabatier, les pitoyables auteurs des *Actes des apôtres*, etc. etc. Soyez plutôt l'émule des Desmoulins, des Prudhommes, des Marat, des Mercier, Warville [Brissot], du *Courrier français*, de la *Chronique de Paris*, de *La Bouche de fer*, et de tant d'autres journalistes patriotes, dont les noms honorent le parti et la cause qu'ils défendent. Que celui du *Correspondant* devienne également honorable. Je vous le répète, M., faites-vous de bons principes : soyez anti-aristocrate. Vous avez beau garder l'incognito, notre comité des recherches saura vous dépister. J'aime à espérer que vous serez des nôtres : dans ce cas, je vous promets la couronne civique, grand nombre d'admirateurs, et surtout d'abonnés¹⁹.

¹⁹ Gilles Feyel, « Le Correspondant ou Journal du département d'Eure-et-Loir 1, 1790-1791 », *Dictionnaire de la presse française pendant la Révolution, 1789-1799*, *La presse*

Il faut revenir à Louis-Sébastien Mercier, devenu journaliste politique autant que littéraire pendant la Révolution, avec les *Annales patriotiques et littéraires de la France* (octobre 1789-décembre 1794), un quotidien girondin qu'il a dirigé et en partie rédigé avec Jean-Louis Carra, et qu'il a repris en main le 1^{er} nivôse an III (21 décembre 1794) en le sous-titrant *La Tribune des Hommes libres*, pour le conduire jusqu'au 23 fructidor an V (9 septembre 1797)²⁰. Après avoir été favorable à la Révolution, et participé à la Convention nationale, il pâtit de l'éviction des Girondins (alors emprisonné, il est libéré après la chute de Robespierre). Dans *Le Nouveau Paris*, rédigé entre 1795 et 1798, et publié au début de 1799, ce parcours politique lui inspire une image très noire des Jacobins et des Montagnards et le pousse à affirmer :

Je suis un modéré. [...] Aujourd'hui que la révolution est faite, aujourd'hui que tous ces hommes énergiques et cruels qui ont servi la révolution, ou plutôt dont la révolution s'est servie pour se développer, aujourd'hui que tous ces hommes féroces ont été usés par la révolution elle-même, et qu'il ne reste plus que les exaspérés subalternes qui s'ennuient toujours davantage par leurs efforts impuissants, c'est aux modérés à consolider un ouvrage qui ne doit plus être exposé aux agitations révolutionnaires, et qui doit être enfin ramené aux motifs purs qui l'avaient fait entreprendre²¹.

Une vision aussi noire de l'époque ne peut que l'incliner à continuer ses anathèmes contre les journalistes, libellistes et autres folliculaires. Ces mêmes mots qui stigmatisaient les journalistes littéraires, les voici employés pour fustiger les nouveaux journalistes politiques :

On ne sait ce qu'on doit le plus admirer, ou de la présomption de certains journalistes, ou de la crédulité du public, qui s'en rapporte aveuglément à leurs décisions, et qui les soudoie pour s'en laisser tromper. Quelle confiance, en effet, peut-on prendre dans des écrivains assez téméraires pour parler de tout sans examen, de morale sans mœurs, de religion sans croire en Dieu, de littérature sans savoir bien lire, d'économie politique sans éléments ? Quel intérêt, même de curiosité, peuvent inspirer des libellistes déclamateurs, qui ne savent qu'aboyer, sans pudeur et sans patrie ? [...]

départementale, op. cit., t. V, notice 541, p. 116-140, notamment p. 126, cet avertissement du 3 avril inséré dans le premier numéro du *Correspondant*.

²⁰ Le journal continue, alors rédigé par le journaliste Planche, au moins jusqu'au 22 frimaire an VI (12 décembre 1797), date de son dernier numéro conservé à la BnF. Sur Mercier journaliste, lire Frédéric Bassani, « Louis-Sébastien Mercier journaliste : un témoin de son temps » et Véronique Costa, « Le procès des journalistes du Parnasse par Mercier », *Journaux et journalistes, Hommage à Jean Sgard, Recherches et travaux*, Bulletin n°48, Université Stendhal-Grenoble III, 1995, p. 67-79 et 81-93.

²¹ *Le Nouveau Paris*, Jean-Claude Bonnet, dir., Paris, Mercure de France, 1994, t. V de l'édition de 1799, chapitre 199, « Je suis un modéré », p. 694-702.

La peine du ridicule, il faut en convenir, est un châtement bien doux pour ces folliculaires, écrivains d'hier, et calomnieurs infatigables. On ne conçoit pas comment ils auraient la prétention de l'éviter, ou la mauvaise foi de s'en plaindre.

Quelle est cette manière nouvelle de raisonner ? Il y a eu de grands scélérats dans la Convention, donc la Convention est composée de scélérats ! La République a été, depuis sa fondation, le théâtre des factions et du désordre ; donc il ne peut y avoir ni lois ni repos dans une république !

Les sottises de la cour ont engendré le déficit, qui a engendré la guerre de l'Amérique, qui a engendré la haine de l'Angleterre, qui a engendré la faction d'Orléans, qui a engendré les factions de Danton, Marat et Robespierre, qui ont engendré les Jacobins, qui ont engendré l'immoralité, l'athéisme et l'agiotage, qui ont engendré les pseudo-royalistes, qui ont engendré les journalistes, les libellistes, les pamphlétistes, dont nous avons parlé, et qui, déjà oubliés, sont couverts du mépris le plus incontestable²².

Un peu plus loin, le voici fustigeant les journalistes qui attaquent le gouvernement du Directoire, avant le 18 Fructidor :

Vous pensez bien que tous les royalistes, tous les aristocrates, les encourageant à miner le gouvernement qui leur est odieux. Le gouvernement fait des miracles : il faut nier les miracles.

Et quand ce régiment de folliculaires est introduit jusque dans la salle du corps législatif, et qu'il n'y a qu'une banquettes qui le sépare des législateurs, comment ne se croirait-il pas une puissance ?

En s'attribuant la puissance de médire, de satiriser et de proclamer ses satires soir et matin, n'est-ce point là une autorité dans laquelle on se complait ? Comment la supposer illégitime ?

Le journaliste vous dira qu'elle est infaillible, et que par là même, elle devient irréprochable. Il ajoutera que lorsqu'elle est avouée par la malignité publique, elle devient dès lors souveraine.

C'est avec cette logique que le journaliste s'est dit législateur ; le législateur des rues, dont les décrets se publient dans les carrefours, et se promènent le long des ruisseaux. Quoi de plus authentique ? Qu'est-ce que la voix grêle qui parle à la tribune auprès du stentor qui éveillera tout un quartier ? il a la proclamation dans toute sa force et sa plénitude.

Les journalistes feront le désespoir éternel des gouvernements ; ils n'ont plus à craindre qu'eux-mêmes, c'est-à-dire, le mépris où ils tombent par leurs propres excès : ils y ont marché à grands pas²³.

Les journalistes politiques auraient ainsi gardé les défauts de leurs prédécesseurs les critiques littéraires, en y ajoutant leur volonté de puissance. Mercier ne répond-il pas ici à Camille Desmoulins héroïsant

²² *Ibid.*, t. V, chapitre 197, « Imprimerie », p. 689-691.

²³ *Ibid.*

son confrère Loustalot au lendemain de sa mort (voir *supra* chapitre X) ? Tout y est presque : la tribune journalistique supplantant celle de l'Assemblée, la voix de stentor (du crieur de journaux ou du journaliste ?) couvrant celle des députés, le journal crié aux carrefours et dans les rues (le long des ruisseaux d'égout) à l'instar des décrets ou des décisions souveraines lors des « cérémonies de l'information »²⁴. Et Mercier d'ajouter qu'il existe désormais deux espèces de journalistes politiques : les sensés et les séditieux :

Eh bien ! il y a deux classes de journalistes : les uns qui cherchent la vérité, et veulent la dire, mais avec ménagement, et avec une sorte de respect pour le public et pour eux-mêmes. Pour que cette vérité devienne universelle, ils lui donnent une physionomie décente ; ils savent que c'est une certaine sagesse qui la fera adopter. Les autres, précipitent leur plume et leurs assertions, affectent un style satirique, même quand la nature ne leur en a pas donné le talent ; entassent la censure, le sarcasme, la raillerie en confondant toutes ces nuances. Toute phrase leur est bonne, pourvu qu'elle soit caustique : la vérité pour eux, est le gémissement de l'offensé. Envenimer les actions d'un homme public, c'est le faire marcher droit. Toute administration, toute autorité est tyrannique, dès qu'elle n'est pas parfaitement obéissante à leurs idées. Tout gouvernement est corrompu et assassinable, dès qu'il heurte leurs productions déréglées²⁵.

Depuis 1789 s'est ainsi inaugurée la longue histoire des journalistes d'opinion qui culmine avec cette déclaration du journal *Le National*, le 9 août 1848, lors des débats sur l'obligation de signer les articles : « La presse est un gouvernement de pensée à côté du gouvernement de fait ; elle doit être anonyme comme l'opinion publique ou la fraction d'opinion publique qu'elle représente. » (Voir *infra*, chapitre XV) Faut-il reconnaître dans les deux « classes » de journalistes de Mercier, les différents types journalistiques identifiés par Pierre Rétat²⁶ ? Seraient des journalistes « sensés », le journaliste « historien » s'efforçant de donner une information neutre, le journaliste « témoin et acteur » de l'événement dont il rend compte, le journaliste « catéchiste et philosophe » qui s'efforce de réfléchir et de faire réfléchir. En revanche seraient « séditieux », le journaliste « observateur et censeur », véritable inquisiteur jugeant des hommes et des faits, le journaliste « tribun » plus ou moins véhément, encourageant ses lectures à l'action, le journaliste proposant son seul avis sur toutes choses dans de longs discours, enfin le polémiste

²⁴ Michèle Fogel, *Les cérémonies de l'information dans la France du XVI^e au XVIII^e siècle*, *op. cit.*

²⁵ *Le Nouveau Paris*, *op. cit.*, t. V, chapitre 197, « Imprimerie », p. 689-691.

²⁶ Claude Labrosse et Pierre Rétat, *Naissance du journal révolutionnaire, 1789*, *op. cit.*, chapitre IV, Fonction du journal, figures du journaliste, p. 149-231.

et combattant prêt à la satire, au sarcasme et à l'antiphrase comique, ces deux derniers genres de journaliste étant manifestement les héritiers des « folliculaires ».

L'apparition du « journalisme »

Il y a des journalistes, il n'y a pas encore un journalisme, un terme qui dans ses débuts caractérise la seule presse savante et littéraire. Le mot est apparu en 1705, associé aux préoccupations éthiques d'un esprit quelque peu janséniste. Rédacteur du *Journal littéraire*, un bimestriel éphémère publié quelque temps cette même année 1705 à Soleure (en fait Paris), ce journaliste répond à ses critiques, dans son dernier numéro de décembre : « Ils se sont fâchés de ce que dans le jugement des ouvrages dont je donnais l'abrégé, je faisais sentir le faible des auteurs : mais ils devraient savoir que je ne pouvais, sans trahir ma conscience et sans m'écarter des lois établies dans le journalisme, me dispenser de cette obligation²⁷. »

À la fin du siècle, le mot pâtit de l'image noire qu'ont depuis Voltaire les journalistes littéraires. Après avoir stigmatisé « les maîtres journalistes » et autres « folliculaires » accusés de tous les défauts, Louis-Sébastien Mercier achève cette ardente dénonciation sur le terme de *journalisme*, tout aussi condamnable et condamné :

Voués au journalisme, ce mélange absurde du pédantisme et de la tyrannie, ils ne seront bientôt plus que satiriques, et ils perdront avec l'image de l'honnête, le moral des idées saines.

Cette tourbe subalterne donne seule au public ce scandale renaissant, dont il s'amuse, et qu'il voudrait malignement rejeter sur les gens de lettres honnêtes et silencieux : mais le public sait bien qu'il y a autant de distance entre ces *aboyeurs* et les écrivains, qu'entre des recors [gens de justice chargés d'arrêter tout débiteur, sans sommation écrite préalable] et des juges assis sur leur tribunal. Tout ce tapage littéraire fournit néanmoins un aliment à l'insatiable voracité de ce public pour tout ce qui respire la critique, la satire et la dérision. Il n'y a des auteurs méchants, que parce qu'il aime cette guerre intestine, et qu'il s'ennuie de la paix²⁸.

Au tout début de la Révolution, en août 1789, le *journalisme* est encore un terme si peu employé, qu'un correspondant de la *Chronique de Paris*

²⁷ Hans Mattauch, « A contribution to the early history of the terms 'journaliste' and 'journalism' », *Romance Notes*, 1966/67, t. VIII, p. 310-314. – Jean Sgard, « Journal littéraire [de Soleure] (1705) », *Dictionnaire des journaux, 1600-1789, op. cit.*, t. II, notice 764, p. 697.

²⁸ *Tableau de Paris, op. cit.*, t. II, chapitre 138.

(août 1789-août 1793) – un quotidien tout à la fois modéré et engagé dans la lutte révolutionnaire, lancé le 24 août en concurrence du *Journal de Paris* – l’emploie le 16 septembre, en s’excusant de l’avoir inventé :

Comme vous ne faites que d’entrer dans la carrière du journalisme (passez-moi ce mot qui manque à notre langue) vous ne me saurez pas mauvais gré de vous offrir un exemple de la délicatesse dans laquelle il est bon que vous sachiez vous renfermer.

Et de signaler ensuite la « délicatesse » de Corancez, l’un des propriétaires du *Journal de Paris*, qui a refusé, malgré l’accord de Bailly, maire de Paris, d’insérer une annonce des deux premiers éditeurs du *Journal politique-national* (12 juillet 1789-novembre 1790), une feuille contre-révolutionnaire de la première heure rédigée par l’abbé Sabatier de Castres et Rivarol. Ce journal est si ardemment polémique que ses deux rédacteurs doivent quitter la capitale à la fin de juillet pour préserver leur sécurité, cependant que leurs imprimeurs avaient fait défection et que les libraires-éditeurs Dessenne et Barrois voulaient annoncer le 6 août qu’ils n’en recevraient plus les souscriptions²⁹. Ambiguïté de ce petit dossier. S’agit-il de dénoncer en termes voilés la collusion entre le *Journal de Paris* et le *Journal politique-national* ? Ou bien de souligner la proximité de la *Chronique de Paris* et des nouvelles autorités révolutionnaires de Paris ? L’important est que le terme *journalisme* se déplace pour caractériser non plus la seule ancienne presse savante et littéraire, mais désormais les nouveaux journaux politiques nés à partir du printemps 1789.

Le journalisme : une secte ?

L’examen du curieux *Essai sur le journalisme*, publié en 1811 par un proche ami du chroniqueur Mercier, Jean-Baptiste-Claude Delisle de Sales, confirme la détestable réputation des journalistes et du journalisme, auprès des « vrais » auteurs et autres gens de lettres

²⁹ Cette petite affaire est détaillée par la *Chronique de Paris* du 16 septembre 1789, dans une *Variété* proposant outre la lettre d’envoi du correspondant, le texte de l’annonce du 6 août accompagnée de l’apostille favorable de Bailly le 10 août, la lettre de Corancez du 11 août à Bailly, indiquant son refus d’insertion, et la lettre de Bailly au chevalier de P..., lui indiquant le 12 août qu’il autorisait l’annonce, malgré le refus du *Journal de Paris*. Voir Eugène Hatin, *Histoire politique et littéraire de la presse en France*, Paris, Poulet-Malassis, 1860, t. V, p. 136-138. Sur la *Chronique de Paris* et le *Journal politique-national*, voir Pierre Rétat, *Les Journaux de 1789. Bibliographie critique*, Paris, Éditions du CNRS, 1988, p. 57-59 et 162-165.

patentés³⁰. Historien prolifique et compilateur impénitent³¹, ce compagnon de route des philosophes des Lumières, quelque peu inclassable, a bien des comptes à régler avec les journalistes et il étend leur condamnation, depuis la critique littéraire du temps des Lumières jusqu'à la polémique politique de l'époque révolutionnaire. Tout en affectant la badinerie et l'espièglerie littéraire, Delisle condamne dès la « Note préliminaire » de son livre, la « lecture superficielle, telle que la font les journalistes vulgaires, qui dînent d'une analyse et s'habillent d'une satire, à la manufacture des jugements périodiques », alors que « l'homme de goût, qui [l]e lira tout entier, réformera ces prétendus oracles ». Et tout de suite, le voici dénonçant « une secte audacieusement abjecte que, par zèle pour la saine littérature, je dévoile et je poursuis, la lance chevaleresque à la main, jusque dans ses derniers retranchements. Cette secte, dont l'existence publique est un délit et le nom une injure, naquit vers 1735, et se propagea avec un succès effrayant à mesure que l'opinion générale se déprava. » Après avoir évoqué les combats des journalistes critiques contre les auteurs, et indiqué que de tels conflits n'avaient pu être résolus « ni par la tête ardente de Voltaire, ni par l'apathie de Fontenelle » qui ne répondait rien à leurs attaques, Delisle note :

Ne serait-il pas plus simple d'établir d'abord quelques principes, afin d'être à portée de juger, non les choses par les hommes, mais les hommes par les choses ? Hobbes, le plus grand définisseur dont les âges modernes se soient honorés, disait : « Toutes les guerres viennent de ne pas s'entendre, et l'on ne s'entend pas, parce que l'on ne définit rien. » Appliquons le mot de Hobbes à la petite antipathie des hommes qui vivent de feuilles, contre ceux qui vivent de renommée, et si la concorde ne renaît pas sur le champ de bataille, les bons esprits du moins n'attacheront pas plus d'importance aux escarmouches de cette guerre de poste qu'aux incidents de la petite épopée d'Homère qui a pour titre *La Guerre des rats et des grenouilles*.

³⁰ Delisle de Sales, *Essai sur le journalisme depuis 1735 jusqu'à l'an 1800*, Paris, impr. de Colas, 1811, XLIV-302 p. in-8° ; suivi de *Défense de l'Essai sur le journalisme, précédée de l'histoire de la conspiration pour étouffer cet ouvrage*, Paris, mars 1813, 76 p. in-8°.

³¹ Pierre Malandrin, *Delisle de Sales (1741-1816), philosophe de la nature*, Paris et Oxford, *Studies on Voltaire and the Eighteenth Century*, 1982, 2 vol. Parmi ses ouvrages, deux titres majeurs : *La Philosophie de la nature* (1770, 7^e éd. 1804, 10 vol.), *Histoire philosophique du monde primitif* (1793, 7 vol.). Jean-Marie Goulemot, *Le règne de l'histoire. Discours historiques et révolutions, XVII^e-XVIII^e siècle*, Paris, Albin Michel, 1996, p. 394 : « Il est un point sur lequel s'accordent tous les historiens des idées, note Pierre Malandrin, c'est que l'idée de progrès couronne et finalise toutes les productions du dix-huitième siècle ; or, ce n'est pas le cas chez Delisle sauf en ce qui concerne le progrès même du discours philosophique de l'homme. »

Peut-être aurais-je dû, pour me faire entendre, commencer par définir le *journalisme* ; mais il me paraît plus convenable de laisser ce mot dans le vague ; sa terminaison le désigne assez ; on voit qu'il s'agit d'une secte, et il est plus poli de le laisser deviner que de le dire. D'ailleurs la vanité se consolera aisément, quand elle réfléchira qu'il y a plus d'une secte dont les participants se glorifient ; le jansénisme, surtout, le foyer de tous les talents et de toutes les vertus, depuis Pascal jusqu'à l'exhumation des cendres de Port-Royal ; il est vrai que quelque estime qu'inspire un talent naissant dans l'art d'aligner des fadeurs et des injures, il est difficile de croire que, dans son coup d'essai, il atteigne la célébrité de la gazette périodique des *Provinciales*. (*Essai*, p. 27-28)

Si Delisle affecte ici de ne pas définir le *journalisme*, il le caractérise cependant assez précisément. Le suffixe en « isme » de ce mot viendrait indiquer qu'il s'agit d'une secte, qui comme beaucoup d'autres, groupe un ensemble de personnes adhérant à une même doctrine religieuse plus ou moins hétérodoxe ou à une opinion philosophique, s'efforçant de la promouvoir par leurs attitudes, leurs discours ou leurs écrits. Et de donner en exemple le *jansénisme*, pépinière de talents et de vertus, au moins jusqu'à la destruction de Port-Royal-des-Champs en 1711, une comparaison dont ne saurait souffrir le *journalisme*. Et voici que Delisle, pour mieux relier les deux sectes, fait des dix-huit *Lettres à un Provincial* (1656-1657) une « gazette périodique », ce que *Les Provinciales* n'ont jamais prétendu être, et de Pascal le fondateur en quelque sorte de la polémique journalistique. En tout cas, il n'en démord pas, le journalisme serait bien une secte réunissant tous ces journalistes de critique littéraire, ardents à polémiquer à propos ou contre les philosophes des Lumières et autres gens de lettres. Dans la suite de l'*Essai*, il indique qu'il y aurait « danger d'affilier de bons ouvrages périodiques [tel que le *Journal des Savants*] à la secte du journalisme » :

Le journalisme n'a pas une grande et belle existence, comme le judaïsme, l'islamisme, le jansénisme ; il est né d'hier, et le souffle auquel il doit la naissance ne tardera peut-être pas à le faire disparaître. (*Essai*, p. 40)

Le journalisme n'est donc pas issu du *Journal des Savants*, dont sa soif de nuire et son goût hétérodoxe le rendaient nécessairement l'antipode.

Ajoutons qu'avant lui et après lui aucun écrit périodique, fait par un homme qui avait un nom et qui voulait le conserver pur, n'a contracté d'alliance avec ce journalisme qui n'existait que par le vice et ne se soutenait que par le ridicule. (*Ibid.*, p. 43)

Au temps de la Révolution, la secte du *journalisme* en rencontre une autre, le *jacobinisme* (toujours ces « ismes ») : « Il n'est pas indifférent à l'histoire philosophique des erreurs de l'esprit humain, de consacrer ici

un certain nombre de paragraphes au tableau de l'union monstrueuse du journalisme et du jacobinisme. » (p. 77-78) S'efforçant de décrire la « lutte des journaux à principes contre les feuilles périodiques du journalisme », Delisle note : « Avant qu'il fût libre à la secte du journalisme de tout oser, il avait paru dans le parti du trône et dans celui de la démagogie des écrits périodiques fortement prononcés qui, soit par le talent, soit par le cynisme des opinions, acquièrent une grande célébrité. » (p. 82) Un peu plus loin, il évoque « l'affreux triumvirat entre le journalisme, le jacobinisme et l'athéisme » (p. 91).

Outre cet aspect « sectaire » du journalisme, Delisle suggère qu'il se caractérise et par les journaux et par les journalistes et par leur écriture critique et polémique, alors que dans les autres feuilles, règnent les principes et le goût.

C'est presque soixante-dix ans après le lancement du *Journal des Savants*, vers 1735 que « naquit le journalisme ou le besoin de déraisonner réuni au besoin de nuire », une « époque tristement mémorable, où s'établit la séparation entre ce que je serai tenté d'appeler les journaux à ambrosie et les journaux à venin, ou pour parler sans figure, la naissance de cette ère du journalisme, qui a donné une sorte d'existence à des êtres aussi condamnés par la nature à la nullité qu'un Desfontaines ou un Fréron. » (p. 43-44) Déjà le *Pour et Contre* de l'abbé Prévost (1733-1740) marquait le « passage insensible à l'ère du journalisme » mais « tenait par ses principes et par son style au *Journal des Savants* dont [il] était la quintessence » ; un « petit monument littéraire, qui empêcha quelques moments, s'il faut en croire Voltaire, les ennemis du goût d'introduire l'abomination de la désolation dans le sanctuaire. » (p. 44) Avec l'abbé Desfontaines (1685-1745), un homme de talent malgré « l'abus qu'il a fait de l'art d'écrire », auteur du *Nouveliste du Parnasse ou Réflexions sur les ouvrages nouveaux* (1730-1732), « qui lui permit d'exhaler tout son venin en lui donnant le titre d'*Observations sur les écrits modernes* (1735-1743), libelle périodique, aussi flétri dans l'opinion publique que protégé, et qui fut porté jusqu'à trente-trois volumes. C'est alors que la secte du journalisme fut réellement fondée ; on jeta les bases d'une nouvelle poétique. On fulmina des anathèmes contre les incrédules qui ne l'adopteraient pas, et les victimes de cette religion intolérante furent immolés par hécatombes » (p. 48) :

Cet état d'oppression, pour les hommes fidèles à la saine littérature des quatre âges de lumières, dura sans interruption pendant huit ans, c'est-à-dire, depuis 1735 jusqu'en 1743 que le journal fut supprimé. Au bout d'un an les ennemis nés des lettres, c'est-à-dire les pauvres d'esprit et les eunuques,

cabalèrent encore pour circonvenir un ministère pusillanime ; alors on revisita le privilège de Desfontaines sous le nom de *Jugements sur les écrits modernes* [*Jugements sur quelques ouvrages nouveaux* (1744-1746)], et l'Érostrate jésuite en fit seul neuf volumes. Celui-ci mourut en 1745, laissant un nom qui ne pouvait sourire qu'à l'envie, un culte dont l'unique base était dans la malignité humaine, et un sceptre usurpé qu'il légua à l'illustre Fréron.

On se tromperait cependant si l'on croyait que ce fondateur du journalisme fut un homme sans mérite, il en avait de plus d'un genre, et surtout beaucoup plus que de petits Zoïles dont le besoin de nuire avait fait ses prosélytes, qui flétrirent sa mémoire quand il ne fut plus, et contribuèrent par cette ferveur inutile à lui rendre des partisans qu'il s'était tout à fait aliénés.

Desfontaines était vraiment homme de lettres, et à ce titre il pouvait bien ou mal juger ses pairs. Les tribunaux littéraires dans l'âge suivant n'ont pas toujours admis une pareille compétence. (p. 49-50)

Vient le tour d'Élie Fréron, sujet au même traitement, augmenté des démêlés opposant Voltaire et *L'Année littéraire*. Plutôt que de répéter de telles condamnations, mieux vaut présenter un journal littéraire, suffisamment bien rédigé selon Delisle pour ne point relever du *journalisme* :

Parmi ceux de ces écrits périodiques [*L'Année littéraire* de Fréron, le *Mercur de France / Journal de Bruxelles* de La Harpe, les *Annales politiques* de Linguet] qui pouvaient mériter leur célébrité, il en est un sur lequel presque personne n'a fixé ses regards, parce qu'il était tout à fait hors de la ligne du journalisme ; et c'est pour moi un motif de m'étendre sur son succès. Il s'agit d'un journal ayant le titre de celui de Fréron, mais écrit dans un sens inverse ; de manière qu'il existait à la fois une *Année littéraire* pour les gladiateurs de la secte née avec Desfontaines, et une autre, sans fiel de parodie, à l'usage de l'homme de goût et de l'homme de bien.

Ce fut Clément de Genève [Pierre Clément (1707-1767)] qui imagina dans les années 1748, 1749, 1750, 1751 et 1752 ce beau schisme qui lui fit tant d'honneur. « Doublement républicain, dit-il dans sa préface, parce que je suis né dans la ville de Calvin et dans les lettres, je ne veux point tenir ma pensée dans une prison perpétuelle. » Il promit de se faire lire sans arborer de drapeau, sans insulter personne, et il tint parole.

On ne peut se faire une idée de l'excellent ton de ces cinq *Années littéraires* [*Cinq années littéraires ou Nouvelles littéraires, etc. des années 1748 (1749 ... 1752), par M. Clément*] si l'on n'en pas commencé et terminé la lecture ; c'est une succession éblouissante d'analyses à la fois courtes et substantielles : il passe d'une tragédie à un traité d'algèbre par une transition si heureuse, qu'on lui croit toujours à la main la baguette de la féerie. Il joint à ce talent unique la plus parfaite impartialité. [...]

Il a paru en peu de temps deux éditions originales et une contrefaçon des *Cinq années littéraires* de Clément [...] ce modèle des journaux du temps a eu

de cinquante à soixante mille lecteurs ; il est affreux de penser que tandis que *L'Année littéraire* hétérodoxe de Fréron prospérait, soudoyée par le journalisme, protégée par l'excellent monarque Stanislas, dont on avait surpris la religion, et par un archevêque de Paris qui n'avait que du zèle sans lumières, l'ingénieux auteur d'une *Année littéraire* orthodoxe, qui n'avait d'appui que par le goût et les lumières, soit mort fou en 1767 dans les cachots de Charenton. (p. 171-173)

C'est parce que Delisle n'a pas accepté la mauvaise réception de plusieurs de ses publications par les journalistes critiques de son temps, qu'il en est venu à leur infliger cet *Essai*, dont une bonne moitié est consacrée à polémiquer au sujet de ses « opuscules » ou plus gros ouvrages. Une telle flagellation fut ignorée des uns, contestée ou « ridiculisée » par d'autres, aussi dut-il continuer son combat dans sa *Défense de l'Essai sur le journalisme*, qui le conduit à identifier d'un peu plus près ces journalistes, parmi lesquels il distingue « trois classes » (p. 12-15). En dehors de la première, celle des gens de lettres, luttant à armes égales avec l'un des leurs, pour discuter de ses arguments, les deux autres espèces de journalistes relèvent pleinement du *journalisme*. Il s'agit de combattants déloyaux affichant pour les premiers le dédain et le refus de discuter du contenu du livre critiqué, de manière à le faire oublier et à le condamner au silence, parce qu'ils sont gouvernés par l'envie ou les blessures d'amour-propre. Et pour les seconds une polémique de mauvaise foi, injurieuse, voire haineuse. Même si l'on trouve surtout l'anonymat parmi les attaquants de la troisième classe, il est partout et souvent pratiqué dans toute la presse littéraire et politique à partir de la fin du Directoire. Une longue tradition protégeant les journalistes politiques jusqu'à l'obligation des signatures imposée en 1850 (voir *infra*). Delisle bataille contre le feuilleton littéraire des deux grands quotidiens des années 1800, le *Journal des débats/de l'Empire* et le *Journal de Paris*. Les critiques anonymes de ces deux journaux l'agacent particulièrement, car sous l'anonymat de telle ou telle lettre initiale, il croit deviner plus ou moins sûrement tel ou tel adversaire connu de lui-même et de quelques initiés, mais parfaitement inconnu du public de leurs lecteurs qui en est ainsi mieux influencé. Dès la préface de *l'Essai*, il avait menacé « de dire les noms d'un ou deux athlètes, qui se sont présentés avec plus d'assurance que de vraie force dans le champ de l'honneur » et qui « se sont retranchés, pour échapper à tous les regards, derrière une lettre de l'alphabet ». Une tactique qui n'est pas celle de « nos anciens paladins » : « Je ne dois rien, comme je l'ai déjà fait entendre, à l'ennemi qui met un voile d'airain entre lui et moi ; je devine le hiéroglyphe de sa lettre, et je vais l'attaquer à front découvert sur le champ de bataille. » (*Essai*, p. 12)

Ce *journalisme* et ses excès dans l'écriture critique qui analyse, commente, juge ou satirise, passe du littéraire au politique dès 1789, ce que Delisle dénonce avec vigueur. Il montre cependant quelque sympathie pour les feuilles défendant la monarchie, alors qu'il n'en a aucune pour les journaux du jacobinisme :

Les défenseurs d'une monarchie de quatre cents ans étayaient de leur crédit fugitif les *Amis du Roi*, de Montjoye et Royou [1790-1792], l'éloquent *Accusateur public* [1794-1797], les quatre-vingt-cinq prétendus correspondants de Rivarol et Champcenetz qui maniaient avec tant d'adresse la plaisanterie dans les *Actes des Apôtres* [1789-1792]. Je ne parle ni des *Sottises de la semaine* [1789-1790], ni des *Sabats jacobites* [1791-1792], et encore moins du *Thé* [1797-1799] : toutes ces petites feuilles n'étaient que les troupes légères du parti, qui nettoyaient le champ de bataille avant qu'on amenât la grosse artillerie ; elles n'avaient qu'une existence fugitive, mais on les citait avec quelque estime, du moins parmi les gens de lettres, qui ne voulaient pas qu'on fondât une civilisation d'anthropophages.

D'un autre côté, les écrivains périodiques qui adoptaient l'axiome parodié de l'Évangile, *bors du journalisme point de salut*, s'escrimaient à l'envi pour donner à la secte, des prosélytes. C'étaient le *Journal de la Savonnette* [républicaine, 1792-1793], celui des *Sans-Culottes* [1792], et celui du *Diabole* [1790], dont les colporteurs du tribunal révolutionnaire hurlaient partout les titres incendiaires, pour en propager la vente. Malheur à l'homme simple et peu défiant qui se permettait dans les rues, et surtout dans les places publiques de sourire de dédain sur ces dénominations de la démagogie ! Le journalisme aux cent yeux d'Argus se trouvait là, interprétait votre pensée qui ne lui appartenait pas, traitant d'incivisme votre sensibilité exquise pour le goût, et de délit de contre-révolution votre respect peut-être un peu superstitieux pour la grammaire.

À côté de ces feuilles plus ou moins satiriques, relèvent du *journalisme* les titres sans « principes », cependant que d'autres « à principes » trouvent grâce aux yeux de Delisle. Dans ces « annales de la folie », ce foisonnement des années 1789 et 1790, voici ces deux journaux aux antipodes l'un de l'autre :

Pour ne point intervertir l'ordre naturel des idées, j'ai oublié exprès de parler des deux journaux qui ont laissé les plus grands souvenirs dans l'histoire philosophique du journalisme, et j'y reviens afin de ne point laisser de vides dans ces annales de la folie : l'un est en faveur des principes, c'est *Le Petit Gantier* ; l'autre est contre les principes, c'est *L'Ami du peuple* de Marat.

Le *Journal de la Cour et de la Ville*, plus connu sous le nom de *Petit Gautier* [1789-1792], nom de l'écrivain³² qui le rédigeait, eut dans l'origine une vogue qui tenait du délire. Comme le journalisme ne marchait alors qu'en tâtonnant, craignant de se compromettre, s'il ne devinait pas la faction destinée à être dominante, il lui échappait des fautes que *Le Petit Gautier* éclairait toutes, et c'était un aliment toujours renaissant à une curiosité publique, qui depuis Desfontaines se repaissait de haine et de vengeance. Ce journal royaliste, né sur la fin de 1789, se soutint avec un succès toujours égal jusqu'au 10 août 1792, et fut enveloppé dans la proscription de la monarchie.

L'esprit d'à-propos qui régnait dans cette feuille, la variété des objets qui se succédaient dans sa galerie de tableaux, le choix piquant des anecdotes, la célébrité de quelques écrivains dont *Le Petit Gautier* se faisait le prête-nom, tout contribua à son succès : on en fit plusieurs éditions originales ; on le contrefit dans les départements ; et les onze cent quarante numéros dont la collection est composée, ne furent jamais le jouet des vents comme les feuilles de la Sibylle ; le journalisme en mourrait lentement de consommation, quand tout à coup le trône de soixante-trois rois tomba ; alors il remonta tranquillement sur le sien.

Pendant que *Le Petit Gautier* se montrait le plus vivace des journaux, il se formait, dans les antres de la démagogie, un journal abreuvé de sang humain, ne présentant d'autre talent que celui de la haine, et d'autre génie que celui de Caligula, qui voulait que le peuple romain n'eût qu'une tête pour en abattre d'un seul coup cent millions. Ce journal de cannibales est *L'Ami du peuple* de Marat, que le journalisme caressa quelque temps, mais avec adresse, car ses agents ne voulaient point être détrônés : ils pressentaient qu'un jour Marat serait Dieu et que leur monarchie d'emprunt ne tarderait pas à s'écrouler devant son apothéose.

La démente des propagateurs de *L'Ami du peuple* surpassa encore celle des partisans du *Petit Gautier* : les démagogues disaient à tous les écrivains des clubs : *Donnez-nous des Amis du peuple*, comme dans des temps moins sinistres les libraires, admirateurs de Montesquieu, disaient : *Faites-nous des Lettres persanes* ; de là les *Amis du peuple* de Chasles, de Le Noble, de Lebois, et les nombreuses contrefaçons du vrai Marat, quand celui-ci se cachait dans un souterrain, ou qu'il quittait sa feuille périodique pour écrire des libelles. Le nom de Marat était imprimé sur tous les écriteaux, sculpté sur tous les monuments, vociféré par toutes les bouches : il n'était exclu de des cœurs, ce n'était pas son élément. (p. 86-88)

Après cet échantillon, est-il utile de reproduire la condamnation d'autres feuilles « soudoyées par le journalisme » ? Ont aussi droit aux

³² Sur Gautier de Syonnet, un escroc effronté, faiseur de brochures avant de lancer son journal, voir Jean-Paul Bertaud, *Les Amis du Roi. Journaux et journalistes royalistes en France de 1789 à 1792*, Paris, Perrin, 1984, p. 32.

foudres de Delisle le *Journal de la Montagne* [1793-1794] ; le *Journal des débats des Jacobins et de leur correspondance* [*Journal des débats et de la correspondance de la Société des Jacobins*, [1791-1793] « qui réuni avec son analogue le *Journal des débats des Jacobins de Marseille*³³, forme neuf volumes in-4° dans mon immense bibliothèque révolutionnaire » (p. 84) ; enfin les « journaux de fiel et de fange du *Père Duchesne* [...] le plus cynique des patriarches du journalisme », qui « aida, avec une sorte de génie, la marche rétrograde de la civilisation du côté de la barbarie, se revêtit de haillons, se coiffa d'un bonnet rouge et adopta le jargon, que Ververt ne faisait qu'indiquer avec grâce, quand le poète des Visitandines disait de lui : *Les B, les F voltigeaient sur son bec* ». (p. 93-98)

Le journalisme : l'activité d'écriture unissant le monde éclaté des publicistes et des journalistes critiques

Révulsé comme son ami Mercier par les excès de la Terreur révolutionnaire, Delisle a ainsi étendu sa condamnation du journalisme littéraire de l'Ancien Régime au journalisme politique de la Révolution. L'écriture qui commente et juge ou satirise a envahi les nouveaux journaux lancés à partir de 1789, et Delisle a la conscience assez claire qu'il existe bien une véritable filiation entre le journalisme littéraire du temps des Lumières et le nouveau journalisme de la période révolutionnaire, quoi que puissent affirmer les nouveaux journalistes. Ces derniers revendiquent certes une grande rupture : leur éthique de la liberté, leur guerre contre tout pouvoir, soupçonné de vouloir abuser de sa puissance (voir le chapitre X). Mais pour un tel combat, ils utilisent une écriture journalistique dont l'essentiel a été forgé dans les polémiques de la critique littéraire. Au-delà de la période révolutionnaire, les grands journaux maintenus sous l'Empire, puis redéployés avec la Restauration et la monarchie de Juillet continuent ces traditions d'écriture de l'ancienne presse littéraire, alors que se multiplient les feuilles et les revues consacrées à la littérature. Journalistes politiques ou littéraires, plus ou moins voilés par l'anonymat, et gens de lettres s'y côtoient dans un monde si divers que l'on pourrait peut-être reprendre à son propos la

³³ Le titre certainement erroné de cette feuille, est dû à une trop grande rapidité d'écriture de Delisle, qui possédait effectivement une considérable bibliothèque de feuilles révolutionnaires qu'il avait réunies au cours de la période. Il s'agit du *Journal des départements méridionaux, et des débats des Amis de la Constitution* [puis de la *Liberté de l'Égalité*] de Marseille (mars 1792-juin 1793), *Dictionnaire de la presse française pendant la Révolution, 1789-1799. La presse départementale, op. cit.*, t. V, notice 614, p. 532-535, rédigée par Cyril Belmonte.

métaphore empruntée par Marie-Ève Thérénty³⁴ à Philarète Chasles et à quelques autres écrivains-journalistes des années 1830, pour caractériser leurs seules productions littéraires. *La mosaïque* ne serait pas seulement celle de toutes ces « petites pièces éparses dans les journaux », si différentes les unes des autres ; ce pourrait être aussi celle de ce monde éclaté des journalistes – relevant du *genre publiciste* (les politiques), ou du *genre critique* (les littéraires), pour reprendre les distinctions de Balzac³⁵ –, tous ces intervenants si divers qu'ils ne trouvent un semblant d'unité que dans l'écriture journalistique, dans ce *journalisme*, un terme qui prend sa justification dans cette activité commune. Voici par exemple Louis Desnoyers (1802-1858), véritable rédacteur en chef anonyme du quotidien satirique *Le Charivari*, ne trouvant pas d'autre mot en 1835 pour caractériser son intense labeur :

J'ai fait pour *Le Charivari* tout ce qu'[il] était humainement possible de faire, je lui ai donné son nom, je lui ai fait des prospectus, je lui ai fait des rédacteurs, j'ai travaillé au prix qu'on a voulu, j'ai passé 16 mois de décembre 1832 à mars 1834, occupé jour et nuit du journal, refaisant [sic] au quart, à moitié, aux trois quarts les articles de tout le monde, les revoyant encore en épreuves, enfin faisant ce qui jamais ne s'est fait dans le journalisme³⁶.

Lors de la querelle de 1836 entre jeune et vieille presse, le terme de *journalisme* revient près d'une douzaine de fois pour caractériser l'attitude ou l'écriture des journalistes politiques masqués par leur anonymat (voir les chapitres XII et XV). Dès ses débuts, *La Presse*, le journal d'Émile de Girardin, condamne le journalisme, qui jusqu'à ce jour, « ne poursuivant qu'une œuvre de fractionnement, a mis l'anarchie dans les pensées ». (3 juillet 1836) Et de citer le 31 juillet *Le Sémaphore de Marseille* qui s'élève lors du duel Carrel-Girardin « contre ces formes acerbes, contre cette tendance à tout mettre en question, probité, vertu, honneur, personne, qui doit amener inévitablement la dissolution du journalisme » : « Ne connaissant point la question personnelle qui se cache à Paris dans toutes

³⁴ Marie-Ève Thérénty, *Mosaïques. Être écrivain entre presse et roman (1829-1836)*, Paris, Honoré Champion, 2003.

³⁵ Honoré de Balzac, *Monographie de la presse parisienne*, publiée en 1843 dans *La grande ville, nouveau tableau de Paris, comique, critique et philosophique*, un recueil auquel participèrent plusieurs auteurs ; rééditée, Paris, Jean-Jacques Pauvert, 1965.

³⁶ Nicole Felkay, « Louis Desnoyers et *Le Charivari* », *L'Année balzacienne*, 1984, p. 107-131, not. p. 110 ; A. N., CC 696, dossier conservant aussi les étiquettes d'envoi du journal à ses abonnés, saisies dans ses bureaux, le 28 juillet 1835, dont ont été tirées ses trois cartes de diffusion par David S. Kerr, *Caricature and French political culture 1830-1848. Charles Philipon and the illustrated press*, Oxford, Clarendon Press, 2000 ; voir aussi Georges Collet, *Le Bressan Louis Desnoyers, fondateur de la société des gens de lettres*, Vincennes, Imprimerie Rosay, 1938.

les questions générales qui sont soulevées, nous ne pouvons reporter notre blâme que sur ceux qui les premiers, ont dirigé contre la presse à bon marché des attaques extra-littéraires et qui, sortant à nos yeux du domaine du journalisme, ne pouvaient par conséquent être vidées par les journaux. » Le 3 août suivant est mentionné le *Progrès, Revue de Toulouse* qui approuve *La Presse* dans son combat : « Le journalisme exerce aujourd'hui, dans ce que le bon sens des peuples appelle la république des lettres, une intolérable dictature : la publicité est devenue le monopole des hommes qui professent certaines opinions privilégiées. » Le 8 septembre, le quotidien girardinien compare le journalisme à un théâtre. Et de décrire « les coulisses du journalisme », où les journaux ou leurs journalistes, comme les comédiens étudient et répètent leurs rôles, adoptent dans leur écriture posture et imposture, selon l'évolution des questions politiques du moment. Le 10 octobre, « depuis l'avènement du gouvernement représentatif en France, tous les gouvernements ont fait plus ou moins, tous et toujours *sans succès*, du journalisme [...] tous appelant à leur aide la *polémique*, indigne alliée du pouvoir, qui ne s'offrit jamais à lui que pour le trahir, et repoussant la *publicité*, le seul auxiliaire assez puissant pour assurer son triomphe. » Ce même 10 octobre est cité *Le Courrier de l'Isère* qui dénonce « la vie molle du journalisme actuel ». Selon la « revue des journaux » du journal *La Paix*, le 22 novembre 1836, *La Presse* de Girardin s'est donné pour mission « de présenter sous leur aspect grotesque ces innocentes malices du journalisme ». Bien plus tard, en juillet 1850, lors du vote de l'amendement législatif imposant aux journalistes politiques la signature individuelle de leurs articles, le député légitimiste Joseph de Laboulie emporte la décision de l'Assemblée législative en comparant ces journalistes masqués aux émeutiers protégés par les barricades de juin 1848 :

Vous vous êtes plaints avec raison des barricades ; vous vous êtes élevés avec indignation contre ces hommes qui combattent à couvert devant les soldats qui les attaquent à poitrine découverte. Eh bien, ici, les soldats c'est nous ! les barricades, c'est le journalisme. [...] Le journalisme depuis trente ans, vous fait peur, vous n'osez pas l'attaquer en face ! osez le faire enfin. Vous voulez tuer la puissance mauvaise pour ne pas être tués par elle. Détournez alors la puissance qui repose sur l'anonyme. Individualisez, émancipez la presse et vous n'aurez plus à vous plaindre de sa tyrannie, tout en lui donnant une liberté réelle.

Ambiguïté donc du *journalisme* : tout à la fois puissance des journaux, et écriture des journalistes. Ce serait moins « l'ensemble des journaux, la puissance des journaux » des définitions des dictionnaires de l'époque, que l'action, l'activité d'écriture de journalistes visant à rendre compte

d'une actualité (littéraire ou politique) pour en tirer analyse ou réflexion, polémique ou non, ainsi que le suggère ce curieux « journalisme-métier » employé par *La Presse* le 14 décembre 1836 : « Il y a dans le langage du journalisme-métier une certaine phraséologie circonlocutoire, rampante et vénéneuse, qui n'est pas de notre goût. » Au-delà des titres politiques, ce *journalisme*, cette écriture journalistique risque de gaspiller le talent de l'homme de lettres (romancier ou poète). Marie-Ève Thérénty relève ces mots d'Amédée Gayon : « L'homme qui deux ou trois ans de suite a fait du journalisme est incapable de faire un bon livre. Après le métier, l'art n'est plus possible³⁷. » Le *journalisme* est un « métier » plus ou moins bien rémunéré ; c'est bien une activité d'écriture unissant le monde éclaté des publicistes et des journalistes critiques.

³⁷ *Ibid.*, p. 194, extrait de « Art et métier », *L'Essor*, novembre 1833. Après quoi, Marie-Ève Thérénty cite Balzac « décrivant le journalisme comme un gouffre qui aspire les talents » : « Le mal que produit le journalisme est bien plus grand ; il tue, il dévore de vrais talents. » (*La Quotidienne*, 22 août 1833 ; *Œuvres diverses*, t. II, p. 1223).

Chapitre XII

La torche et le flambeau, la polémique et la publicité : « vieille » et « jeune » presse en 1836

La *publicité*, comprimée maladroitement par les mesures restrictives, a dévié de son origine et de son but ; elle s'est transformée en polémique ; la torche a pris la place du flambeau. La *publicité* est l'essence des gouvernements représentatifs ; la *polémique* est leur germe de mort. Si dans un pays, la *publicité* est faible, altérée, restreinte, la *polémique* fera de rapides progrès et d'irréparables ravages : si la *publicité* est au contraire fortement constituée, légalement reconnue ; si elle est libre et pure, la *polémique* sera sans force et sans voix ; l'influence de l'une est toujours exactement en raison inverse de l'autre : tous les faits viennent à l'appui de la théorie que nous émettons. En France, la *polémique* est active et puissante : par contre, la *publicité* n'y saurait être plus chétive et plus nulle. (*La Presse*, 10 octobre 1836)

La Presse résume ici les reproches d'Émile de Girardin¹ aux journaux de son temps. Sous la Restauration, la presse a endossé une fonction de polémique politique qu'elle n'a pas abandonnée après la révolution de juillet 1830. Le tumulte des mots, le traitement stérile et sans cesse répété de questions politiques où les conjectures sur les intentions prêtées aux gouvernants comptent plus que l'examen des « actes consommés » ou « accomplis », tout cela empêche les bons esprits d'exprimer les idées

¹ En 1997, alors que paraissait ce texte, rien de vraiment sérieux n'avait été publié sur Émile de Girardin, patron de presse et journaliste, depuis l'ancien et toujours nécessaire Jean Morienvall, *Les créateurs de la grande presse en France*, Paris, Éditions Spes, 1934. Les historiens de Balzac avaient proposé de nouvelles données, tirées des Archives de Paris et du minutier central des notaires parisiens (Archives nationales), que les historiens de la presse feraient bien de prendre à leur compte : aux deux articles de Patricia Kinder, « Un directeur de journal, ses auteurs et ses lecteurs en 1836 : autour de *La Vieille Fille* », et « Balzac, Girardin et *La Maison Nucingen* », *L'Année balzacienne*, 1972, p. 173-200, et 1979, p. 15-46, s'était joint l'ouvrage désormais classique de Roland Chollet, *Balzac journaliste. Le tournant de 1830*, Paris, Klincksieck, 1983. À quoi il faut ajouter Marc Martin, *Trois siècles de publicité en France, op. cit.* Depuis lors, le sujet a été renouvelé par *1836 : l'an 1 de l'ère médiatique, étude littéraire et historique de La Presse de Girardin*, Alain Vaillant et Marie-Ève Thérenty, dir., Paris, Nouveau Monde Éditions, 2001 ; *Presse et plumes, journalisme et littérature au XIX^e siècle*, même dir., Paris, même éd., 2004, enfin par *La Civilisation du journal. Histoire culturelle et littéraire de la presse française au XIX^e siècle*, Dominique Kalifa, Philippe Régner, Marie-Ève Thérenty, Alain Vaillant, dir., Paris, Nouveau Monde Éditions, 2011.

nécessaires à l'organisation matérielle et morale de la société, à l'essor agricole, commercial, industriel. La polémique a pris tant de place dans cette presse militante qu'elle a tué la publicité, ce que nous appelons aujourd'hui l'information : « la torche a pris la place du flambeau ». Pour que la presse puisse être utile, pour qu'elle puisse éclairer le présent et l'avenir, elle doit donc s'engager dans une véritable « réforme morale ». Girardin l'y pousse d'autant plus, que la presse « établie » – les journaux à 80 francs d'abonnement annuel – a très mal reçu la réforme économique de la presse « à bon marché » – les journaux à 40 francs. La presse à 80 francs et Girardin vont chercher à se discréditer mutuellement auprès de l'opinion : la première s'efforce de noyer la « réforme économique » dans l'infamie des spéculations douteuses, le second s'arme de la « réforme morale » pour décrédibiliser la presse, une « vieille » presse qui ne peut plus répondre aux besoins matériels, intellectuels et moraux de la jeune génération.

Au cours du second semestre de 1836, face à des contradicteurs peu diserts sur le sujet, *La Presse* ne cesse d'évoquer la « réforme morale » de la presse et du « journalisme » (le mot est plusieurs fois employé), tout au long de 48 articles plus ou moins étendus. Certainement excessifs, parfois paradoxaux, les arguments énoncés ne manquent pas d'intérêt et permettent de bien cerner quelles représentations les contemporains avaient des fonctions de la presse quotidienne. Après le « calendrier » de la campagne contre la « vieille » presse, sera dessinée l'image que Girardin s'est efforcé d'en donner. Une image qu'elle a refusée, tout en persévérant dans son identité et dans ses fonctions.

La campagne contre la « vieille » presse

Dans un premier temps, *La Presse* s'installe dans le concert des journaux, se définit face à ses concurrents, mais aussi par rapport au public. Les dix textes rencontrés entre le 1^{er} juillet et le 16 août 1836 ne présentent pas de véhémence particulière. *La Presse* ouvre sa « publicité » à toutes les nuances de l'opinion et prétend développer une « polémique » raisonnable. Déjà, cependant, les jeux politiques traditionnels sont récusés – le « libéralisme vieilli, sorti de gauche », ainsi que « le prétendu principe d'ordre renouvelé d'un état de chose du passé » –, parce qu'ils prétendent « réformer l'institution sociale dans sa base ». Ils ne peuvent donc servir les « besoins matériels » et les « besoins moraux » d'une société conçue comme un mécanisme, qu'il ne faut point

transformer, mais organiser. La polémique trouve une nouvelle légitimité dans la conservation de ce qui existe, pour mieux l'organiser.

La Presse prétend se situer ailleurs que dans le jeu politique traditionnel. Girardin se veut un « conservateur progressiste ». Au *Journal du commerce* qui ne sait où classer politiquement *La Presse*, « à cause du caractère insaisissable de sa rédaction », elle répond qu'elle est bien aise de ne point appartenir aux vieux partis. Et voici qu'apparaît la « vieille » presse, une presse radoteuse et inutile :

Nous n'avons pas voulu faire un journal légitimiste, ou républicain, ou doctrinaire, ou de l'opposition, ou du tiers-parti. Nous ne l'avons pas voulu pour deux raisons. La première, c'est qu'il y en avait déjà. Chacun de ces vieux partis que nous venons de nommer a son drapeau, ses partisans, ses chefs, ses soldats. ses invalides ; car ils datent tous de fort loin ; ils ont tous perdu force batailles en leur vie et enterré force morts. Or nous voyons que la vieillesse est une chose irréparable en tout, dans les idées comme dans les hommes, dans les hommes comme dans les choses. Nous aimons mieux bâtir que recrépir. D'ailleurs, nous n'aurions pas bravé les chances inséparables de toute grande entreprise, nous n'aurions pas distrait de leur tâche et de leurs idées les hommes de cœur qui sont venus à nous, pour leur dire de faire ce que tout le monde fait, pour les atteler à ce char de la vieille politique tout chargé des erreurs, des exagérations, des folies, des impossibilités, des violences, des platitudes de quarante ans de systèmes, ou pour les faire tourner dans cet hippodrome de la vieille presse, où les mêmes arguments, les mêmes attaques et les mêmes défenses se reproduisent chaque année à pareil jour. (*La Presse*, 13 août 1836)

Pour l'heure, les hostilités ne vont pas plus loin. Les autres textes de la période sont empruntés à la presse départementale, manière de prouver que *La Presse* n'est pas isolée dans sa lutte, alors qu'elle doit laisser passer la grande vague d'indignation qui accompagne la mort d'Armand Carrel le 24 juillet 1836, après son duel avec Girardin. Ce profil bas n'est pas seulement dû aux convenances. Girardin reste étendu jusqu'à la fin du mois d'août pour laisser cicatriser sa blessure. Les hostilités contre la « vieille » presse débutent le 8 septembre, juste après la formation du ministère Molé-Guizot (6 septembre), en un article où la métaphore du théâtre permet de convaincre de mensonge les journalistes et le journalisme :

L'abonné qui le matin reçoit et lit à l'heure accoutumée un seul et même journal, ne saurait se faire de la presse quotidienne une idée juste et complète. Pour en juger le caractère passionné, en étudier l'esprit mobile, en saisir l'ensemble étrange et désordonné, il faut, comme nous, passer quotidiennement vingt journaux en revue, il faut rapprocher leur opinion d'aujourd'hui de celle de la veille, il faut les voir du jour au lendemain les uns

les autres changer de rôles, de masques et de langages, il faut connaître les motifs secrets de ces changements à vue : c'est surtout la veille ou le lendemain d'une crise politique ou d'un revirement ministériel que ce spectacle est curieux et triste à regarder. Les coulisses du journalisme, pour qui les voit de près, sont plus repoussantes que les coulisses du théâtre ; l'immoralité s'y montre sans vêtement et sans séduction, le dévergondage sans ivresse et sans joie ; l'acteur qu'on voit dans sa loge se farder comme une femme, changer son regard, composer sa mine et dénaturer sa voix pour paraître devant le parterre impérieux qui l'attend, ne fait point éprouver une impression de désenchantement plus pénible, plus complète, plus humiliante, que celle qu'on ressent lorsqu'on surprend le journaliste dans l'étude de son rôle, repassant dans sa mémoire tous les lieux communs de l'opposition systématique ou de l'apologie subventionnée, faisant de la fureur à froid, du dénigrement sans conscience et sans colère, devant l'opinion qu'il a faite, et que souvent il n'a déjà plus lorsqu'il la reproduit, esclave d'un public inconstant, aux passions duquel il paraît commander et qu'il n'aspire qu'à fixer, tremblant toujours de dissiper par un mouvement impétueux, par une inspiration soudaine, le prestige de l'erreur qu'il a fait d'admettre et applaudir la veille... Triste spectacle en vérité ! et c'est celui auquel, à notre lever, nous avons assisté. (*La Presse*, Granier de Cassagnac, 8 septembre 1836)

L'impopularité de Guizot et des doctrinaires est si forte dans la presse établie, qu'elle s'oppose au tout nouveau gouvernement, à peine formé, ce que ne manque pas de souligner le journal de Girardin :

La polémique est maintenant engagée par toute la presse contre le ministère nouveau. Rien au monde de plus stérile que cette polémique. Il semblerait que l'arrivée au pouvoir de quelques hommes auxquels on attribue des idées plus ou moins étendues, des intentions plus ou moins libérales, fût une occasion pour les journaux d'examiner quelles sont les améliorations que les intérêts moraux et les intérêts matériels réclament ; de se rendre compte de ce que le régime représentatif a fait pour la France, et de ce qui lui reste à faire ; de dresser un état des grandes questions à soulever, à examiner et à résoudre. Eh bien ! point du tout ; tous les journaux se préoccupent, s'irritent, s'emportent, se rallient, se défient, devinez pourquoi ? pour de sublimes questions comme celle-ci : Le ministère du 22 février [1836, Thiers] a-t-il ou non continué le ministère du 11 octobre [1832, Soult, Broglie, Thiers, Guizot] ? ou comme celle-ci : La chambre a-t-elle ou non renvoyé les doctrinaires ? ou comme celle-ci : Le nouveau ministère sera-t-il ou non renvoyé par la majorité ?

Voilà à quel point de misérable logomachie en est la presse, le pouvoir qui juge, qui renverse et qui relève tous les pouvoirs ; voilà quelles pauvretés amassent pauvrement les journaux, qui sont le tribunal des idées ! (*La Presse*, 10 septembre 1836)

Contraste entre les fonctions de la presse – un « pouvoir qui juge, qui renverse et qui relève tous les pouvoirs », un « tribunal des idées » qui domine l'opinion publique – et la stérilité des « questions oiseuses et ridicules » soulevées dans sa polémique. La presse refuse la « discussion des intérêts sérieux », ces intérêts moraux et matériels de la société délaissés au profit de petites querelles politiques qui opposent quelques hommes de pouvoir. *La Presse* utilise par la suite un article du journal conservateur *La Paix*, pour opposer « la presse ancienne et la presse nouvelle », et chanter l'arrivée d'une nouvelle génération refusant les polémiques politiques de l'ancienne presse :

Il faut bien que le gouvernement se le persuade ; il va y avoir prochainement une espèce de solution de continuité dans les idées politiques. En très peu d'années la nouvelle génération arrivera aux affaires, et avec elle arriveront toutes les idées nouvelles auxquelles il faudra bien, de gré ou de force, que l'on donne satisfaction. Ces idées nouvelles, nous l'avons déjà dit, n'ont rien de ces rancunes boudeuses, de ces haines étroites et personnelles, de ces chicanes qui transforment les journaux en dossiers de procureurs ; elles sont grandes, nobles, désintéressées, pratiques quoique générales, et surtout elles sont plutôt pour le pouvoir que contre lui, parce que ce qu'il faut d'abord à une société, c'est de la cohésion et de la fixité. Les nouvelles idées ne feront donc jamais de l'opposition systématique, même elles ne feront de l'opposition éventuelle qu'à leur corps défendant ; parce que l'opposition est de soi une chose stérile, et qu'il vaut mieux laisser le pouvoir produire un acte médiocre, que de l'empêcher d'en produire aucun. Ainsi, en définitive, les idées nouvelles sont essentiellement conservatrices, gouvernementales et favorables au pouvoir. (*La Presse*, 25 septembre 1836)

Si le terrain est déjà bien préparé par *La Presse*, le journal de Girardin ne lance pas la campagne contre la *vieille* presse. Tout juste fondé le 27 septembre, le nouveau quotidien ministériel du soir, *La Charte de 1830*, se charge de ce soin, ainsi que le souligne le journaliste Léon Faucher², dans *Le Courrier français* du 1^{er} octobre :

Le journal ministériel du soir, en considérant l'impression produite sur la presse par le cabinet du 6 septembre, a découvert des faits nouveaux qu'il se hâte, pour plus de méthode, de classer en genres et en espèces. À l'entendre, les journaux auraient cessé de représenter des partis ; ils ne seraient plus de l'opposition, du tiers-parti, de la doctrine et de la légitimité ; il n'y aurait plus que la jeune et la vieille presse, celle qui a des idées et celle qui vit sur des mots, celle qui a de l'esprit et celle qui n'en a pas. Nous analysons, comme

² La collection du *Courrier français* de la BnF, présente, manuscrit au bas de chacun des articles, le nom de leur auteur, ce qui a permis de restituer leurs œuvres à Faucher et à Chambolle.

on voit, la découverte dans tous ses détails. Il est bien entendu que la jeune presse, cette presse favorisée du ciel, est celle qui défend ou combat faiblement le ministère, et pour tout dire, celle qui va chercher le mot d'ordre dans ses bureaux ; pourrait-on ne pas glorifier des gens aussi dévoués, et le ministère ne doit-il pas trouver du mérite dans les écrivains qui prisent si haut le sien ? La vieille presse, en retour, qui pourrait s'y méprendre ? c'est évidemment celle qui ne veut pas marcher derrière M. Guizot, qui ne lui épargne ni les critiques ni les avis, qui garde le souvenir des antécédents du ministre et qui ose douter de ses bonnes résolutions. (Article titré « La jeune et la vieille presse »)

Le « mot d'ordre » gouvernemental entre si bien dans le combat de Girardin, que *La Presse* s'empresse de le relayer. Le 2 octobre, elle constate que « la guerre est déclarée entre les jeunes et les vieux journaux ». Le 4 octobre, « la grande affaire, la seule affaire du moment, c'est la réaction des esprits jeunes et des idées nouvelles contre les vieux journaux ; ce fait grandit tous les matins et grandira encore ». Le 9 octobre, *La Presse* est toute heureuse de constater : « L'anarchie règne à Paris parmi les vingt-trois journaux quotidiens qui s'y publient ; on s'y traite sans raison de *vieille presse* et de *jeune presse* : ce n'est point une guerre, c'est une mêlée, un combat acharné, sans savoir à quel camp on appartient, à quels signes on se rallie, quelle cause on défend, quel but enfin on se propose. » Dans cette tourmente, le journal de Girardin ne se fait pas faute de marteler son avis de toutes les façons. La campagne, riche de 31 textes, dure deux mois, pour cesser le 31 octobre, quelques jours après le coup d'arrêt marqué par le *Journal des débats*, qui refuse de voir la presse régentée par le gouvernement et les journaux ministériels :

De tous les moyens employés par les gouvernements constitutionnels pour modérer l'action de la presse, pour soumettre ou concilier son influence aux principes qu'ils ont raison de défendre, pour la diriger en un mot, autant qu'il appartient à un gouvernement de maîtriser une force indépendante et libre ; de tous ces moyens, le plus stérile, le plus vain et en même temps le plus malencontreux, suivant nous, c'est la prétention de régenter la presse.

Or, voici ce que nous entendons par ces mots : régenter la presse. C'est l'attaquer sans cesse et à tout propos sur son esprit, sur ses tendances, sur ses allures bonnes et mauvaises ; c'est lui reprocher ses défauts, ses faiblesses, ses légèretés, et tout ce que son tempérament comporte, tout ce qui est en elle inévitable et irrésistible ; régenter la presse, c'est l'accuser en masse au lieu de la réfuter en détail, c'est lui faire un crime de se tromper au lieu de lui montrer, quand on le peut, pourquoi elle se trompe : c'est incriminer ses intentions générales au lieu de relever ses erreurs relatives à tel ou tel fait ; en un mot, c'est vouloir la sermonner en maître, au lieu de chercher à la combattre en homme d'État.

À Dieu ne plaise que nous supposions une prétention de cette espèce à aucun des ministres éclairés qui gouvernent aujourd'hui la France, ou même que nous en accusions les nouveaux organes chargés de défendre leurs actes et de reproduire leur pensée ! Mais il ne suffit pas que les actes soient irréprochables, que les intentions soient excellentes et les principes éprouvés ; il faut encore que le langage des défenseurs officiels ne prête pas à cette sorte de critique que nous adressions tout à l'heure à ceux dont le zèle, trop peu exercé à traiter avec la presse, lui parle une langue faite pour blesser toutes les opinions militantes, sans avoir jamais raison contre elles.

La presse est un pouvoir qu'il faut contenir, mais non harceler ; auquel il faut dire : « Voilà vos limites, la loi les a posées, ne les franchissez pas », mais auquel en même temps il faut laisser toute la liberté de ses allures, sa vive humeur, sa querelleuse indépendance, tous ses défauts, toutes ses pressions, une fois lancée dans la carrière qui lui est ouverte. Est-ce que vous prétendez diriger la presse ? Est-ce qu'il y a quelqu'un au monde qui soit de force à entreprendre l'éducation de la presse ? Il n'y a que la loi qui soit aussi forte qu'elle ; la loi peut la modifier, lui imposer la réserve, calmer son langage et modérer ses passions. [...]

Obligée de respecter la loi ou de répondre de sa désobéissance aux magistrats du pays, la presse n'est, dans tous les autres cas, justiciable de ses procédés que par-devant l'opinion. C'est l'opinion qui la juge ; car l'opinion est, après la loi, la seule puissance qui soit de force à se mesurer avec la presse. (*Journal des débats*, 25 octobre 1836)

Pour faire cesser les hostilités contre la « vieille » presse, le *Journal des débats* redonne ici tout son lustre au quatrième pouvoir, tel qu'il a été compris en 1789 et depuis 1815. La presse est « une force indépendante et libre », « un pouvoir qu'il faut contenir » par la loi seule, un pouvoir qui n'est responsable de son exercice que devant l'opinion où il trouve sa légitimité. La semonce est suivie d'effets. Après un mois de novembre parfaitement calme, sept textes en décembre sont un peu des combats d'arrière-garde.

Tous ces articles ne sont pas insérés au hasard. Deux rubriques les proposent pour l'essentiel. En première page, immédiatement après quelques dépêches venues de l'étranger, le *premier Paris* offre 15 textes, dont cinq consacrés entre les 10 et 14 octobre à la *Réforme de la presse*, sujet souvent traité par Girardin depuis 1831. Lorsque le débat sur la presse accède au *premier Paris*, il en tire plus de solennité encore, si l'on en croit *La Presse* du 26 décembre : « Sait-on ce que dans le langage du journalisme on appelle *premier Paris* ? Le *premier Paris*, c'est l'article fondamental contenant l'expression régulatrice de la pensée supérieure qui préside à la rédaction du journal. » Une autre rubrique, les « Débats de la presse », généralement située en deuxième ou en troisième page,

présente la très grande majorité des textes – 56%, 27 sur 48. Ce que nous appelons aujourd'hui une revue de presse, devient le centre même du dispositif de combat contre la « vieille » presse :

En donnant la *reproduction analytique et méthodique* des débats de la presse politique, nous avons pour but de tenir nos lecteurs au courant des opinions émises par les dix ou douze journaux qui occupent une place importante dans la presse. Avers de ces citations qui se font à coups de ciseaux, nous chercherons à mettre chaque jour sous les yeux de nos lecteurs la pensée principale de chaque article important du *Journal des débats*, de la *Gazette de France*, du *National*, du *Courrier*, du *Temps*, etc. Nous reproduirons en quelques lignes les faits et les arguments employés dans le développement de cette pensée ; nos lecteurs pourront ainsi saisir l'esprit de chaque article et suivre le mouvement de la presse dans toutes ses directions. On n'a pas le secret de l'explication des événements politiques si l'on n'est parfaitement au courant de ces discussions des journaux qui préparent les discussions de la tribune, qui traduisent l'opinion publique, la font et la défont par une influence successive et insensible. Une vie active et occupée laisse peu de temps pour acquérir cette connaissance journalière, qui n'est d'ailleurs possible que dans les grandes villes. Partout ailleurs, les journaux arrivent isolés, et leur prix élevé ne permet pas de les réunir facilement. Aux lecteurs de *La Presse*, il suffira d'un seul journal et de quelques minutes pour apprendre ce que les journaux de toutes les opinions contiennent d'important. (*La Presse*, 2 juillet 1836)

Il suffit de reproduire « les faits et les arguments » employés dans la polémique de tel ou tel journal, pour stigmatiser la marche de la « vieille » presse. Six autres textes se sont égarés en dehors de ces deux rubriques, dont en quatrième page, un passage d'une « Variété » signée par le journaliste Granier de Cassagnac, « D'une critique nouvelle » (8 septembre 1836).

La « vieille » presse, selon La Presse

« La jeune presse, c'est celle qui se produit aujourd'hui, sous l'empire de nouvelles idées politiques, idées de bonne harmonie, d'organisation, d'intelligence et de prospérité. » (2 octobre 1836) En revanche, la « vieille » presse ne comprend rien au présent, parce qu'elle en est restée à son combat libéral sous la Restauration. Ce combat fut certes nécessaire. Il a malheureusement encouragé la presse à ne savoir plus traiter que les questions politiques :

Il est facile de s'expliquer d'abord pourquoi la presse a concentré toute son attention sur les questions purement politiques. Pendant quinze ans, elle a été appelée à soutenir une lutte de tous les jours contre les prétentions

nobiliaire et sacerdotale favorisées plus ou moins ouvertement par la Restauration. Ce qu'elle a fait alors était nécessaire ; son œuvre était bonne, et la France lui en a donné un témoignage éclatant. Mais il fallait adopter une marche différente après la révolution de Juillet, parce que les conditions politiques n'étaient plus du tout les mêmes. C'est ce que la presse n'a pas su faire ; elle avait pris son pli, formé ses habitudes, creusé son ornière, et elle s'y est accroupie. Les lieux communs d'une vieille politique se sont reproduits avec une opiniâtreté digne d'une meilleure cause ; et puis les émeutes, les insurrections, les orageux débats de la Chambre, les mouvements révolutionnaires des pays limitrophes, sont venus en aide aux écrivains, qui n'ont de sympathie que pour les intérêts politiques. La presse a puissamment influé sur l'opinion, et par l'opinion sur le gouvernement ; on s'est précipité derrière elle sur un terrain stérile et ingrat, et l'élite de la France a usé ses forces dans de vaines querelles qui ne pouvaient nous rendre ni plus libres, ni plus éclairés, ni plus riches, ni plus heureux. (*La Presse*, 30 octobre 1836).

La « vieille » presse n'est pas seulement archaïque parce qu'elle se souvient trop de ses combats de la Restauration. Elle l'est aussi parce qu'elle fonde ses principes sur la philosophie du siècle des Lumières. Les « conservateurs progressistes » de *La Presse* contestent le legs des Encyclopédistes parce que l'idéologie libérale justifie le combat politique des « vieux » journaux :

La vieille presse continue à exploiter les idées de la fin du dix-huitième siècle, et elle met Rousseau, Voltaire, Mably, Sieyès et Condorcet en *premier Paris*. Elle fait de la politique réchauffée, qu'on nous passe le mot.

À l'époque où écrivait Rousseau, la société n'avait pas de garanties et le peuple n'avait pas de droits. La politique du moment, autant qu'on en pouvait faire dans les livres, c'était donc de demander des garanties pour la société et des droits pour le peuple. La Révolution a produit en droits et en garanties vingt fois plus que n'en souhaitaient les Encyclopédistes ; eh bien ! malgré cela, et comme si la Révolution n'avait pas eu lieu, la vieille presse poursuit toujours dans la même ligne ; elle demande des garanties et des droits, elle qui en a beaucoup plus que le gouvernement lui-même. Elle n'a donc aucune intelligence de ce qui s'est passé en France depuis plus d'un demi-siècle ; elle demande ce qu'elle a, et, pour dire le mot propre, elle ne sait pas au juste ce qu'elle fait. [...]

À l'époque où écrivait Rousseau, il n'y avait pas de journal ; il n'y avait que des livres. La presse, quelque puissante qu'elle fût, n'agissait donc que lentement, en raison des obstacles que le peu de développement de la librairie mettait à la propagation des doctrines. Il était donc tout simple que les hommes éminents de ce temps fissent tous leurs efforts pour augmenter la circulation des idées et agrandir la force de l'opinion publique, dont ils voulaient faire un contrepoids au gouvernement. De là leurs réclamations pour la liberté de la presse, étouffées par les censeurs royaux et

ecclésiastiques. La Révolution est venue, qui a donné la clef des champs à la pensée, qui a créé les journaux, qui a formé et donné un corps à l'opinion. Eh bien ! la vieille presse fait encore comme si les livres étaient brûlés par la main du bourreau sur l'escalier du Palais de justice ; elle agite, elle ameut, elle enflamme l'opinion ; elle fait autant qu'il est en elle de la révolte par la pensée, sans songer qu'il n'y a plus de Sorbonne et plus de parlement.

En un mot, la vieille presse n'a pas l'intelligence des temps ; elle lit une page de Rousseau tous les matins, et elle la paraphrase tant bien que mal tous les soirs : elle prend la France et les idées au point où elles étaient en 1760 ; elle ameut des haines et des défiances contre le pouvoir, comme le faisaient les Encyclopédistes ; elle réclame des droits pour les individus, comme le faisaient les Encyclopédistes ; elle se plaint de n'avoir pas assez la liberté des opinions, comme les Encyclopédistes. La vieille presse ne sait pas qu'il y a eu une révolution, et que toutes les choses qu'elle demande sont accordées et au-delà ; elle a cent cinquante ans de date : c'est un mort qui parle. (*La Presse*, 15 octobre 1836)

La « vieille » presse est également inadaptée au présent et à l'avenir dans sa manière d'être, son intolérance. Elle a encore de beaux jours parce qu'elle fonde son existence sur le monopole que lui ont assuré le droit de timbre et le cautionnement. Et Girardin de se donner le luxe de renvoyer à l'envoyeur les accusations de spéculateur douteux. La « vieille » presse est le monde du « mercantilisme de la pensée », du « trafic de l'opinion publique ». Pour capter et retenir les abonnés, on leur offre des conjectures et des hypothèses, sans trop s'occuper de ces faits que *La Presse* appelle des « actes consommés ». C'est un « monde fantastique », hors du réel :

La vieille presse est de sa nature absolutiste, tyrannique et mercantile ; le monopole fut son berceau, la fiscalité sa fortune. Elle entend la liberté à la façon de la manufacture royale des poudres ou de celle des tabacs.

Ses lecteurs ne doivent voir que par ses yeux, n'entendre que par ses oreilles, n'être que ses échos, ne juger que sur les pièces qu'elle leur montre. Elle se croirait en faute si une seule mesure du gouvernement passait sans qu'elle la dénaturât par un commentaire, sans qu'elle lui prêtât, le même jour, tous les sens les plus contraires. Elle a une foi robuste à l'infailibilité de ses rédacteurs ; mais elle interdit aux ministres la faculté d'être leurs égaux sur quelque question que ce soit. Malheur aussi, malheur au rédacteur qui la quitte pour entrer au pouvoir, elle ne se contente pas de l'attaquer sans pitié ; elle en fait un eunuque d'un trait de plume ; elle le mutilé dans son présent comme dans son avenir.

Ce qu'elle aime surtout passionnément, ce sont les prévisions, les conjectures, les hypothèses ; elle met son bonheur à combattre les résolutions qu'il n'a jamais été question de prendre ; elle se complait à bâtir

des châteaux de cartes diplomatiques, puis à les renverser pour les recommencer sans fin. [...]

Le monde qu'elle prétend régenter est un monde fantastique, un monde de sa création. Que lui importe l'examen des actes consommés ? mieux vaut pour elle planer dans le domaine sans bornes des conjectures, supposer des intentions, imaginer des systèmes. [...]

Honte et mépris enfin au mercantilisme de la pensée, au trafic de l'opinion publique, à l'exploitation des passions politiques, quels que soient les masques dont on se couvre, les langages qu'on parle et les noms qu'on se donne, peu importe que ce soit ceux de *vieille* ou de *jeune presse* ! (*La Presse*, 9 octobre 1836)

Pour mieux encore imposer la décrépitude d'une « vieille » presse qui a perdu toute légitimité à gouverner l'opinion, *La Presse* n'hésite pas à employer des métaphores qui font image et qui sont toujours dépréciatives. En grande majorité, on peut les regrouper autour de quatre pôles : le radotage imbécile illustré par le travail répétitif des machines, le mensonge, la bête dangereuse ou stupide, enfin la décrépitude et la mort. La presse « est moins une puissance intelligente, qu'une puissance mécanique ; les coups qu'elle porte sont ceux d'un balancier mis en mouvement, et qui frappe sans distinguer l'or et le cuivre à la même effigie, ou bien qui écrase, sans réfléchir la main de l'apprenti qui a manqué de diligence ». (15 septembre) Le mensonge est illustré par l'image du théâtre, « ces coulisses du journalisme » déjà présentées, où l'on peut surprendre le journaliste étudiant son rôle, « repassant dans sa mémoire tous les lieux communs de l'opposition systématique ou de l'apologie subventionnée, faisant de la fureur à froid, du dénigrement sans conscience et sans colère ». (8 septembre)

La polémique de la « vieille » presse est un « commérage stérile, ridicule, absurde, stupide ; un bruit sourd, confus, assourdissant, comme celui de bêtes qui crient, qui aboient, qui grognent ou qui hurlent ». (12 octobre) *La Presse* a dompté cette bête effrayante qui tient à la fois de l'oiseau et du chat, puisqu'elle crie et qu'elle peut griffer comme le Rodilard des Fables de La Fontaine : « Il fallait commencer par réduire à sa juste valeur et par mettre à sa place la presse criarde de l'opposition, et c'est ce qui fait mine de s'opérer avec plus de promptitude encore et plus de succès qu'on ne l'aurait pu croire. Nous avons attaché le grelot à ce Rodilard jusqu'ici tant redouté, et l'on peut voir à notre visage que ses griffes n'ont pas la longueur qu'on pense. » (4 octobre) Dernier pôle métaphorique, la décrépitude et la mort : « Les vieux journaux, parmi lesquels le *Journal du commerce* occupe une des premières places, sont des carcasses d'anciens navires qui ont fait autrefois de dures guerres, mais

où l'eau entre aujourd'hui de toutes parts, et où la société nouvelle ne tarderait pas à être noyée. Ils ne peuvent pas être dangereux, parce qu'il suffirait de quelques volées de la nouvelle presse, des nouveaux hommes et des nouvelles idées pour les démâter et pour les couler.» (26 septembre) Ces vieux journaux, *Le Temps*, *L'Impartial*, le *Journal du commerce*, *Le Courrier français* font partie du monde des « incurables ». (2 octobre) Et *La Presse* de les apostropher : « Vous êtes le bois mort de l'arbre des idées actuelles. Il fut un temps où vous appeliez le clergé un éteignoir : eh bien ! vous êtes aujourd'hui l'éteignoir et le boisseau sous lesquels expire toute pensée. » (7 octobre)

La métaphore est vraiment une arme de combat faite pour déprécier ou ridiculiser l'adversaire. Aussi *La Presse* ne l'utilise-t-elle presque jamais lorsqu'elle chante les louanges de la « jeune » presse. Tout juste peut-on en relever deux exemples et un jeu de mots. Conçue pour « représenter, servir, concilier toutes les opinions, tous les intérêts légitimes », *La Presse* « serait une sorte de monarchie modèle, d'expérimentation gouvernementale plus parfaite et plus avancée. On monterait à sa tribune, non pour y contredire, mais pour y parler à son tour ». (1^{er} juillet) Lorsque la « jeune » presse est assimilée au monde animal, elle devient une ruche, attaquée par le *Journal des débats*. (27 octobre) N'y a-t-il pas d'insectes plus utiles, mais qui savent le mieux se défendre, que les abeilles ? Enfin, parodiant le nom de la Société pour l'abolition de la traite des noirs et pour l'émancipation des esclaves, *La Presse* veut défendre « la noble cause de l'abolition de la traite des abonnés et de l'émancipation du journalisme ». (23 décembre)

La Presse ne se veut pas seulement « jeune » par la nouvelle fonction d'information qu'elle revendique, elle est également « jeune » par ce style métaphorique, vif et enlevé, contrastant avec les longues et souvent lourdes démonstrations de la « vieille » presse. Il semble que la plupart de ces *Débats de la presse* aient été rédigés par le journaliste Granier de Cassagnac, inaugurant là une brillante carrière de polémiste. De telles images n'ont pas été appréciées, mais ont parfois fait école. Par exemple au journal conservateur *La Paix*, dont la « Revue des journaux » adopte ce style en novembre 1836, même si l'on y blâme les « bouffonneries habituelles » du « rédacteur en sous-ordre » de *La Presse* :

Le journal *La Presse*, qui ne veut pas renoncer au genre grotesque, même dans les questions les plus graves, prétend ce matin, que lorsqu'il s'agit d'intervention [militaire en Espagne], il y a dans *La Paix* dissidence entre le rédacteur en chef et les rédacteurs en sous-ordre. Après un préambule de quelques lignes, où le rédacteur en sous-ordre de *La Presse* fait ses

bouffonneries habituelles, nous arrivons à des objections sérieuses, qu'il oppose au système d'intervention. (*La Paix*, 27 novembre 1836)

La « vieille » presse persévère dans son être et dans ses fonctions

Quelque peu désarmée devant une telle campagne, la « vieille » presse réaffirme sa fonction politique. Elle est en guerre contre le ministère et lutte les armes à la main :

La presse surveille et contrôle le pouvoir ; elle discute les combinaisons ministérielles avec d'autant plus de sollicitude qu'elle sait bien que les intérêts font leur chemin par les personnes. Éloigner un mauvais ministère, lui paraît un but égal en importance à la discussion des théories de liberté ou de pouvoir. Nous continuerons donc, si l'on veut bien le permettre, à nous occuper de M. Guizot autant que de la réforme des douanes et des prisons. Et de quelque habit qu'il s'affuble, il ne nous fera pas tomber les armes des mains. (*Le Courrier français*, Léon Faucher, 1^{er} octobre 1836).

Armand Carrel, « l'homme de conviction » tué par « l'homme de chiffres » – ce mot cruel est du *Bon Sens*, le 25 juillet 1836 –, est, au dire de ses contemporains, l'archétype de tous ces journalistes en guerre. Relisons son éloge rédigé par Émile Littré, pour *Le National* du 19 octobre 1836. La métaphore guerrière y vient d'autant plus facilement, que Carrel a été militaire avant d'être journaliste :

Armand Carrel a été sous-lieutenant et journaliste : c'est dans ce cercle qu'a été renfermée la vie d'un homme qui, mort à la fleur de l'âge, laisse un nom connu de la France entière et des regrets même à ses ennemis politiques. [...] La modeste épée de sous-lieutenant fut brisée par le sort entre ses mains ; mais la plume qui la remplaça devint redoutable, et il a été dit souvent, et avec raison, qu'il semblait écrire avec une pointe d'acier. [...]

C'est cette union d'une personnalité vigoureuse avec ce personnage fictif appelé journal qui a donné au *National* un caractère qu'aucune feuille n'a présenté. Quand la politique languissait, quand les questions vives s'amortissaient, Carrel sentait son intérêt diminuer, et il laissait flotter au hasard une polémique à laquelle sa passion ne lui disait pas de s'incorporer ; mais quand survenait, soit au dedans, soit au dehors, quelque un de ces événements qui soulevaient son âme ; quand il se présentait une grande infortune à défendre, des lâchetés impunies à flétrir, des perfidies à démasquer ; quand surtout un péril était là pour l'aiguillonner, alors il reprenait sa plume, arme qui, dans ses mains, n'a jamais manqué le but, et il conduisait la guerre avec autant de vigueur que d'habileté. Les lois qui enchaînent la presse, les tribunaux qui la menacent, ne lui semblaient qu'un défi jeté à l'audace de l'écrivain. Rien ne lui plaisait plus que de passer à travers les embuscades légales, et d'aller, protégé par un style habile à tout dire, comme par une armure, affronter les chances périlleuses du combat.

La « vieille » presse, quelle que soit sa couleur politique, s'identifie d'autant plus à ce modèle, qu'elle revendique comme un honneur la constance, la fermeté et la droiture de son combat :

Pour ne plus revenir sur un sujet qui n'est pas à débattre sérieusement, rappelons ici que la constance des opinions, la fermeté des principes, une droiture invariable dans des discussions qui affectent de temps en temps des formes nouvelles, mais dont l'objet au fond n'a pas changé depuis cinquante ans, doivent en effet imprimer à la longue un caractère propre aux organes consciencieux des partis. Suivre les modifications du temps et le progrès des esprits en restant fidèles à ce caractère, c'est leur devoir et leur honneur. Par là ils s'emparent de la confiance publique, et il leur est donné de vieillir, car ils sont soutenus par le pays lui-même contre les inimitiés et les fureurs qui menacent trop souvent leur existence. C'est ainsi qu'un petit nombre de journaux, répondant à des besoins réels, représentant de graves intérêts ou des idées indestructibles, ont vu passer les faiseurs de lois, les ministères et même les gouvernements qui s'étaient acharnés à les détruire. C'est la *vieille* presse, fière de son nom et prête à répondre de ses actes. (*Le Courrier français*, 6 octobre 1836, *premier Paris* du journaliste Chambolle, « Des mérites et des prétentions de la jeune presse »)

Girardin ayant accusé la presse de ne point rapporter les faits, tout occupée qu'elle était de polémique politique, Léon Faucher revendique le droit au commentaire, les opinions réclamant aussi une publicité. Comme *La Presse* avait reproché à ses confrères l'archaïsme qui les faisait s'inspirer des Lumières du XVIII^e siècle, Faucher reproche à Girardin de remonter plus haut encore dans le temps, jusqu'au XVII^e siècle. C'était de bonne guerre, encore que cette « archéologie » ne soit point tout à fait juste. Certes, il était judicieux de faire des gazettes les premiers essais d'un journalisme d'information. Il est faux cependant de situer si tôt la gazette de Leyde. Il eût fallu parler de la *Gazette de France*. La gazette de Leyde a été surtout lue en France dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, et s'essayait alors à la réflexion et au commentaire. Cette erreur pourrait indiquer que cette dernière feuille avait été suffisamment répandue dans la région de Toulouse dont était originaire Faucher, pour qu'il ait pu en feuilleter quelques exemplaires :

Si l'on voulait dire simplement que le commentaire n'a pas toujours été impartial, que la presse n'a vu les événements qu'à travers le prisme des passions politiques, l'accusation entrerait du moins dans les limites du possible. Nous ne ferions pas difficulté de reconnaître qu'il se rencontre dans la presse comme ailleurs, comme dans les Chambres, comme dans le ministère, de l'exagération, des prétentions, des passions de parti. C'est la condition de la nature humaine, dans tous les temps ; et ceux qui font le plus d'efforts pour maintenir leur jugement dans une ligne sûre d'impartialité

dévient souvent malgré eux du plan qu'ils se sont tracé. Les uns exagèrent l'éloge, et les autres la critique ; et, comme il arrive en toutes choses, nul ne s'aperçoit qu'il tombe lui-même dans les fautes qu'il reproche à ses adversaires.

La *jeune presse* imagine que tout irait pour le mieux si les journaux se bornaient à enregistrer les faits, et s'ils évitaient de les discuter. Elle veut détruire la polémique et restaurer la publicité. Elle ne comprend pas que la presse soit l'organe des opinions qui réclament pourtant aussi une publicité. Le journal, selon ces nouveaux docteurs, devrait revenir aux habitudes du dix-septième siècle, et se réduire à insérer, comme la gazette de Leyde, les bruits de la ville et de la cour. Quelle folie ! Voilà pourtant les belles idées au nom desquelles on prêche la croisade contre la presse établie !

Et nous aussi, nous ne demandons pas mieux que de supprimer la polémique. Nous souscrivons à la paix perpétuelle, s'il est donné à la jeune presse de nous l'apporter. Si toutes les opinions se donnent la main, nous aurions mauvaise grâce à en discuter les titres ou la valeur ; mais tant qu'il existera des partis dans l'État, tant que des intérêts opposés se trouveront en présence, il faudra bien que ces divergences soient représentées dans la presse ; que chaque opinion envisage la marche des choses et la conduite des hommes du point de vue où elle est placée ; qu'elle dise la vérité, telle que la vérité lui apparaît, et qu'elle tire du présent les conséquences qu'elle prévoit pour l'avenir. Cette discussion n'est pas seulement inévitable, elle est nécessaire ; là où les opinions ne parlent pas à haute voix, elles conspirent ; et si elles gardaient le silence, comment le public jugerait-il de quel côté sont le juste et le vrai ? (*Le Courrier français*, 11 octobre 1836, Léon Faucher, « La polémique et la publicité »)

Le 25 octobre, après avoir morigéné le gouvernement et la « jeune » presse, le *Journal des débats* tient un discours fort voisin. Il ne faut point réformer la presse, il faut la laisser telle qu'elle est. La polémique est indispensable, puisqu'elle permet de réfuter les erreurs et de corriger les inexactitudes :

Voulez-vous de nouvelles lois pour changer l'esprit de la presse, pour lui donner un bon caractère ? Assurément vous n'en voulez pas. Laissez-lui donc ses défauts, accommodez-vous de ses travers ; car, bon gré mal gré, il faut bien que vous viviez avec elle ; et ne l'oubliez jamais, elle fait encore plus de bien que de mal, elle empêche encore plus de mal qu'elle n'en fait. Seulement réfutez les erreurs, relevez les inexactitudes, combattez les fausses doctrines, faites la guerre aux préjugés durables, aux enthousiasmes éphémères, aux préventions injustes, aux souvenirs implacables, aux ambitions et aux intrigues de toute espèce qui s'abritent sous l'inviolabilité de la presse. Cette guerre est permise, elle est loyale, elle est nécessaire. Consacrez-y le temps précieux que vous employez à sermonner inutilement la presse ; car le pays a besoin à la fois et que la presse soit libre, et qu'elle soit contredite ou réfutée. (*Journal des débats*, 25 octobre 1836).

Une remise en cause radicale

La presse d'opinion et de commentaire a refusé la « réforme morale » que lui proposait Girardin, parce qu'elle a bien vu combien elle pouvait lui être dangereuse. Ne pouvait-elle pas la tuer en favorisant l'avènement d'une nouvelle presse d'information, plus factuelle ? Girardin et ses journalistes, appuyés par le gouvernement Molé-Guizot et la presse ministérielle, ont tenté une remise en cause radicale de la presse quotidienne de leur temps. Aux attaques contre le mensonge mercantile et les spéculations douteuses, ils s'efforcèrent de répondre en refusant toute légitimité à l'autre presse, renvoyée dans le passé de la Restauration, voire des Encyclopédistes, par cette triste et peu flatteuse appellation de « vieille » presse. Ces « vieux » journaux étaient par essence destructeurs, parce que l'essentiel de leur message résidait dans le contenu idéologique de leur *premier Paris*, un contenu utilisant une forme polémique pour mieux séduire les lecteurs. Ce discours de combat avait fini par faire disparaître la « publicité » politique, c'est-à-dire une information sur les actes du gouvernement. Pour réformer cette presse, il fallait que la politique au jour le jour – les actes du pouvoir – réintègrât le domaine de l'information, celui de la publicité, il fallait que la polémique ne fût plus consacrée qu'à la discussion pacifique des idées sociales. Alors le *flambeau* viendrait remplacer la *torche*, et la presse remplir un nouveau rôle social. Pour cette nouvelle presse, il fallait aussi de nouveaux journalistes, compétents et bien formés, jeunes et capables de comprendre leur époque. À côté de son discours sur la « vieille » presse, *La Presse* a présenté une série de propositions sur le « journalisme » et les journalistes que nous nous réservons d'étudier ailleurs³.

³ Voir *infra*, chapitre XV.

Chapitre XIII

Sellèque et *Le Glaneur, Journal d'Eure-et-Loir*, un journaliste de combat et ses métaphores en 1840

Fêtant l'anniversaire de ses dix ans dans son premier numéro de l'année 1840, *Le Glaneur, Journal d'Eure-et-Loir* se souvient de son combat politique et multiplie les métaphores, ces expressions qui font image :

Voilà dix ans écoulés depuis que le premier numéro du *Glaneur* a fait son apparition dans le département d'Eure-et-Loir. Dix ans ! c'est pour l'homme une grande portion de sa vie : c'est pour un journal une longue existence. Et cependant, quelle feuille plus que *Le Glaneur* a eu autant d'attaques à repousser, de luttes à soutenir ! Dans les premiers mois de sa création, la Restauration expirante a voulu l'écraser sous les procès de toute nature ; mais il s'est roidi contre ces persécutions, et la révolution de Juillet est venue le délivrer de ses persécuteurs de la branche aînée. Oh ! alors l'avenir lui est apparu sous les plus riantes couleurs : plus de procès à la presse, disait-on ; la liberté va déployer ses ailes, et prendre un vol que rien n'arrêtera désormais ; la France va briser les liens honteux dont ses ennemis l'ont garrottée ; un gouvernement à bon marché, une meilleure répartition des charges et de la fortune sociales, la destruction des dilapidations, des abus, permettront au peuple de vivre des fruits de son travail, d'élever ses enfants, et même d'économiser pour ses vieux jours ; l'aristocratie, les privilèges vont être détruits : tout cela était promis, tout cela était espéré par *Le Glaneur* et bien d'autres ! Mais hélas ! tout cela n'a été qu'un rêve, rêve dont le réveil a été pénible pour les hommes qui portaient dans leur cœur un sincère amour du bien public.

Après un tel début, tout rempli des fureurs de la lutte politique, il ne faut pas s'étonner de voir l'article enchaîner encore et encore les métaphores les unes derrière les autres. « La France, la glorieuse France recevait toujours les coups de knout de l'étranger », « certaines gens trouvaient dans la loyale conduite [du *Glaneur*] un reproche sanglant contre la leur », « il apportait sa part de matériaux pour l'établissement d'un avenir meilleur ». Qu'il s'agisse des journaux provinciaux ou bien de la presse parisienne, les journalistes emploient alors beaucoup la métaphore et cela d'autant mieux qu'ils se piquent de beau langage, qu'ils ont des ambitions littéraires et qu'ils s'adressent à un public formé aux « humanités » dans les collèges de l'Ancien Régime ou dans les lycées créés par l'Empire. Dans les années 1860, le *Dictionnaire de la langue*

française, d'Émile Littré, définit la métaphore comme « figure par laquelle on transporte, pour ainsi dire, la signification propre d'un nom à une autre signification qui ne lui convient qu'en vertu d'une comparaison qui est dans l'esprit. Quand on dit simplement : c'est un lion, la comparaison n'est alors que dans l'esprit, et non dans les termes ; c'est une métaphore ». Suivent quelques bons auteurs. Voltaire : « La tragédie admet les métaphores, mais non pas les comparaisons ; pourquoi ? parce que la métaphore, quand elle est naturelle, appartient à la passion ; les comparaisons n'appartiennent qu'à l'esprit. » et Jean-Jacques Rousseau : « Pour peu qu'on ait de chaleur dans l'esprit, on a besoin de métaphores et d'expressions figurées pour se faire entendre. » Plus on est passionné, plus l'on s'exprime par métaphore.

Le journaliste Aimé Sellèque

Feuille hebdomadaire fondée en janvier 1830, par un petit groupe de jeunes bourgeois libéraux de Chartres, *Le Glaneur, Journal d'Eure-et-Loir* fut dirigé par son « propriétaire unique », Jean-Baptiste Aimé Sellèque (1797-1885)¹, fils d'un ancien professeur de rhétorique au collège de Chartres (1791-1794), libraire à Paris après la Terreur et fondateur du *Journal des Dames et des Modes* (1797). Déjà orphelin de mère (1798), le jeune Sellèque perdit son père le 1^{er} janvier 1801, choqué par l'attentat de la rue Saint-Nicaise, survenu tout à côté de chez lui². Aussi fut-il élevé à la campagne, dans le pays de Bray, chez un fermier, son grand-père paternel. Où fit-il ses études ? Sans être parvenu au baccalauréat qui lui aurait ouvert la carrière de l'enseignement ou la faculté de droit, ce journaliste montre, dans la rédaction de son *Glaneur*, une solide culture classique. Son grand-père étant décédé entre 1816 et 1818, le revoici à Paris, exerçant divers petits emplois, puis établi chez un oncle maternel, Jean Louis Suzanne Landry, ancien professeur de mathématiques au lycée Louis-le-Grand. Homme des Lumières, esprit voltairien peu

¹ Gilles Feyel, « Un journal départemental et son budget : 'Le Glaneur, Journal d'Eure-et-Loir' (1830-1851) », *Actes du 113^e Congrès national des sociétés savantes, Strasbourg, 1988, Histoire moderne et contemporaine*, t. I, Paris, 1989, p. 59-84 ; « La diffusion départementale d'un journal de province au XIX^e siècle : méthodes et perspectives de recherches », *Les mutations du journalisme en France et au Québec*, Paris, 2002, p. 203-231. Geneviève Fichou, *Un journal républicain et polémique à Chartres. Jean-Baptiste Aimé Sellèque et le Glaneur d'Eure-et-Loir. Première partie, L'homme et son journal*, Chartres, Société archéologique d'Eure-et-Loir, 2000, 62 p. ; *Politique et événements à travers un journal local. Le Glaneur d'Eure-et-Loir, 1830-1851*, Chartres, Société archéologique d'Eure-et-Loir, 2001, 192 p.

² Éveline Sullerot, *Histoire de la presse féminine en France, des origines à 1848*, Paris, Armand Colin, 1966, p. 87-92.

favorable à la Restauration, ce dernier avait été mis à la retraite en mars 1816 et avait ouvert une pension, qui envoya ses élèves au lycée Charlemagne, puis à Bourbon-Condorcet (1821). Sorte de parent pauvre, Sellèque y fut tout à la fois économe, surveillant, répétiteur. Esprit libre et sceptique, il s'y lia d'amitié avec Sainte-Beuve, l'un des élèves (1818-1823) – ils avaient alors « de grands entretiens philosophiques³ » – et y rencontra la sœur d'un autre élève, une petite-nièce de Landry, Louise Marie Élise Ledreux. Son mariage, en janvier 1825, le fit entrer dans une bonne famille chartraine. Son beau-père, greffier en chef du tribunal de première instance, lui fit obtenir une place de commis greffier. Pour arrondir ses revenus, il prit aussi une patente de géomètre-arpenteur expert. Ami d'Adelphe Chasles (1795-1868) – un ancien élève de Louis-le-Grand, devenu le grand bailleur de fonds du parti libéral chartrain –, cousin du médecin Auguste Durand – lui aussi l'époux d'une demoiselle Ledreux –, bien connu des avocats et des avoués par son travail au greffe du tribunal, et aussi des notaires du pays par ses travaux d'arpentage, intellectuel sans bagage universitaire, mais disponible, Sellèque était l'homme qui convenait le mieux au *Glaneur*.

Comment le rédacteur du *Glaneur*, en bon journaliste d'opinion, utilise-t-il les métaphores dans ses analyses et ses commentaires passionnés ? À quelle culture commune renvoient-elles ? Les enchaînements métaphoriques de tous ces articles, jamais signés, ne révèlent-ils pas la griffe d'un seul et même auteur, Sellèque très certainement ?

Évolution du système rubrical d'une feuille provinciale, sous la monarchie de Juillet

Feuille de combat dans les derniers mois de la Restauration, *Le Glaneur* suivit l'évolution du *National* dans sa progressive conversion aux idées républicaines, lors des premiers temps de la monarchie de Juillet. Il fut alors abandonné par une partie de ses fondateurs, Adelphe Chasles, devenu maire de Chartres, Auguste Durand, son adjoint, et quelques autres ralliés au « juste milieu » des conservateurs orléanistes ou parti de la Résistance.

En 1840, *Le Glaneur* est une feuille radicale, qui n'a cessé de combattre tous les gouvernements qui se sont succédé depuis 1831.

³ *Correspondance générale de Sainte-Beuve*, Jean et Alain Bonnerot éd., Paris-Toulouse, Stock, Delamain et Boutelleau, Privat, 1935-1983, 19 vol., quelques lettres adressées à Sellèque sur les anciens jours des deux hommes à la pension Landry.

D'abord publié le mardi, entre le 19 janvier et le 6 avril 1830, puis le jeudi, depuis le 14 avril 1830 jusqu'au 24 février 1848, *Le Glaneur* est ensuite diffusé deux fois par semaine, le jeudi et le dimanche, à partir du 28 février 1848. Il est supprimé au lendemain du coup d'État du 2 décembre 1851. Jusqu'au 2 septembre 1848, *Le Glaneur* a un format grand in-4° (format rogné, 20,5 x 30 cm), chaque page étant imprimée sur deux colonnes de 8,3 cm de justification. Selon l'abondance de la matière, un numéro peut faire 8 pages (une feuille), 10 (1,25 feuille), 12 (1,5), 14 (1,75), 16 (2), 18 (2,25), 20 (2,5). Le journal étant paginé annuellement, son recueil compte entre 500 et 572 pages de 1830 à 1834, 604 et 722 pages de 1835 à 1840, 690 et 798 pages de 1841 à 1847. À partir du 7 septembre 1848, *Le Glaneur* est imprimé sur 4 pages grand in-folio (format rogné, 31,8 x 44,5 cm), toujours paginées annuellement ; ses rubriques « rédactionnelles » sont désormais disposées sur trois colonnes de 9,4 cm de justification, cependant que les annonces sont situées en quatrième page, sur quatre colonnes de petits caractères, larges de 6,9 cm.

Pour chaque année de la période 1830-1847, tous les numéros de janvier, avril, juillet et octobre ont été mesurés selon la méthode de Jacques Kayser⁴. La surface imprimée du numéro moyen annuel croît, non sans irrégularités – un creux en 1834, un sommet en 1837 –, de 1830 à 1840. Après la dépression de 1841-1842, la surface s'élargit de nouveau pour atteindre le maximum de 1847 : 742,6 cm/colonne (*Graphique 1*).

Invariablement, le système rubrical du *Glaneur* présente deux grands ensembles : tout d'abord les rubriques rédactionnelles, qui croissent assez régulièrement de 1831 à 1847, depuis 184,9 jusqu'à 355,2 cm/colonne, oscillant de 37 à 53% de la surface imprimée, selon les années ; ensuite les *Affiches chartraines et du département d'Eure-et-Loir*, à l'évolution plus heurtée, dominant pendant plus de dix ans, de 1831 (267,9 cm/colonne) à 1841 (340,6), puis faisant à peu près jeu égal avec les rubriques rédactionnelles. Quelques insertions publicitaires, accompagnées ou non de communiqués institutionnels (mairie de Chartres, Caisse d'épargne, etc.) sont entrelardées parmi les rubriques rédactionnelles, cependant que les *Affiches chartraines* contiennent deux rubriques de service (« État civil de la commune de Chartres » et tableau du « Cours des grains, graines et pains »). Nous avons intégré dans la surface rédactionnelle ces deux dernières rubriques de service, et retranché les quelques publicités et communiqués.

⁴ Jacques Kayser, *Le Quotidien français*, Paris, Armand Colin, 1963.

Les deux premières pages du journal sont occupées par des articles de réflexion politique sur les actualités nationales et internationales, accompagnés pendant les sessions parlementaires d'un compte rendu des débats des Chambres : l'évolution en dents de scie de cette rubrique de politique générale laisse apercevoir une hausse de sa part moyenne dans la surface rédactionnelle jusqu'à 1836, de 10,4% à 31,8%, puis une baisse jusqu'à 1843 (16,4%), enfin une stabilisation autour de 15 à 20% (*Graphique 2*). Vient ensuite une rubrique locale consacrée aux travaux du Conseil municipal de Chartres, du Conseil général ou du Comice agricole, aux procès jugés en Cour d'assises ou par les autres tribunaux de Chartres, aux campagnes pour les élections municipales, cantonales ou législatives, etc. Après de très hauts débuts, jusqu'à 1833, cette actualité locale stagne entre 1834 et 1845 vers 11%, malgré deux pics en 1835 (18%) et 1842 (19%), dus aux premiers projets de chemin de fer de Chartres et aux élections législatives de 1842, pour croître en 1846 et 1847 (27 et 23%), années de combat pour *Le Glaneur*, lors des élections municipales et législatives de 1846, au moment de son excommunication par l'évêque de Chartres au printemps 1847⁵, puis pendant la campagne des banquets, avec l'apothéose de la réunion de Chartres le 24 octobre suivant. La rubrique « Correspondance », après quatre premières années autour de 10%, s'affaïsse en dessous de 3%, avec cependant quelques sursauts entre 1839 et 1841, 1843 et 1845.

Les « Nouvelles diverses » et les « Variétés » sont les deux rubriques conquérantes : la première, après un minimum de 15% en 1832, croît irrégulièrement jusqu'à près de 28% en 1840, pour stagner entre 22 et 24% les années suivantes, et parvenir au maximum de 29% en 1846 ; la seconde amorçe en 1833 une belle ascension qui la conduit à un sommet de près de 39% en 1843, un Capitole bien près de la Roche Tarpéienne, puisqu'elle s'effondre ensuite jusqu'à 20% en 1847, victime tout à la fois du durcissement du combat politique local et de la hausse finale des « Nouvelles diverses ». Brèves insérées en longues suites, venues de Chartres et du département, ou bien venues d'ailleurs – extraites de la presse parisienne et provinciale –, les « Nouvelles diverses », tout d'abord essentiellement politiques ou administratives, sont en majorité des faits divers à partir des années 1836-1838. Cette promotion du fait divers est confirmée par la mutation de la rubrique le 11 septembre 1845, remplacée par le couple « Chronique locale » – faits divers de Chartres et

⁵ Ernest Sévrin, *Un Évêque militant et gallican au XIX^e siècle : Mgr Clausel de Montals, évêque de Chartres, 1769-1857*, Paris, J. Vrin, 1955, 2 vol.

d'Eure-et-Loir – et « Faits divers »⁶ – brèves venues d'ailleurs. Les « Variétés » proposent le compte rendu des spectacles du théâtre de Chartres, des articles de réflexion économique ou sociale, des récits historiques ou des historiettes, des récits de distraction, le compte rendu d'affaires judiciaires parisiennes, extraordinaires ou amusantes, des pièces de vers, des charades.

Vers un journalisme plus proche de l'actualité

De cette évolution du système rubrical, il faut retenir un tournant majeur au cours des années 1837-1838. À partir de 1837, la rubrique de politique générale décroît, alors que les « Nouvelles diverses » changent de contenu pour s'ouvrir aux faits divers. Mutation lisible dans la morphologie du journal. Sa manchette, déployée sur 10,8 cm de haut jusqu'à décembre 1836 avec quatre lignes de titre – *Le Glaneur, / Journal du département d'Eure et Loir, politique, / commercial, littéraire, d'agriculture et d'annonces* –, n'occupe plus que 7,2 cm par la suite, le titre étant désormais inséré sur trois lignes. L'adjectif *politique*, bien mis en évidence, parce que centré et inséré en caractères gras, fait les frais de ce réaménagement, puisque le voilà ravalé au rang des quatre autres, qui le suivaient jusque-là : *politique, commercial, littéraire, d'agriculture et d'annonces*. Rétrogradation signifiante, si l'on veut bien considérer l'évolution formelle des articles de politique générale ! Leur nombre moyen hebdomadaire varie en raison inverse de la longueur moyenne de chacun d'entre eux. Jusqu'à 1836, ces articles sont peu nombreux. Il s'agit de longs exposés d'analyse politique, économique ou sociale, liés de manière ténue à l'actualité immédiate. Par ce journalisme de réflexion, *Le Glaneur* est fort proche d'une revue doctrinale. Certains longs articles sont d'ailleurs tronçonnés et s'étendent sur plusieurs numéros.

Tout change en 1837. Les articles se font plus nombreux et plus courts. Si le journaliste continue de donner son opinion, il le fait toujours en restant proche de l'actualité. *Le Glaneur* est ainsi vraiment devenu une feuille d'actualité. Encore qu'il ne faille pas accentuer ce trait. *Le Glaneur* n'est pas et n'a jamais été, jusqu'à 1848, un journal d'information. Il donne chaque semaine à ses lecteurs une suite de réflexions politiques, bien plus pour les éclairer que pour les informer. Tout se passe comme si *Le Glaneur* n'étant qu'un complément hebdomadaire des quotidiens parisiens, son rédacteur savait que les lecteurs étaient déjà informés de l'actualité. Il faut vraiment un très grand événement, tel que la mort du

⁶ Voir le chapitre suivant.

duc d'Orléans en 1842, la révolution de Février 1848 pour voir *Le Glaneur* s'empresse de publier l'information brute.

À quoi ou à qui est due cette mutation de 1837, qu'il faut rapprocher de l'arrivée des faits divers parmi les « Nouvelles diverses » ? Influence des débats sur le journalisme, consécutifs aux initiatives d'Émile de Girardin en 1836 ? Ou bien influence des Correspondances de presse envoyées depuis Paris aux journaux départementaux ? À partir de janvier 1839, *Le National* patronne la *Correspondance politique des départements* qu'Édouard Degouve-Denuncques a fondée à la fin de 1833 ou au début de l'année suivante⁷. Par la suite, *Le Glaneur* a constamment reçu cette Correspondance qui lui a fourni l'essentiel des « Nouvelles diverses ».

Ne faut-il pas penser que tous les articles politiques ont été rédigés par Aimé Sellèque, le propriétaire-gérant, à partir de la *Correspondance politique*, mais aussi et surtout des quotidiens parisiens ? Les articles qui n'étaient pas de lui, étaient signés de leur auteur (nom, pseudonyme ou initiales de fantaisie).

Des métaphores constamment présentes

Année choisie pour cette étude, 1840 a été riche d'événements politiques et diplomatiques. La question d'Orient, qui opposait Turcs et Égyptiens en Syrie, les premiers soutenus par l'Angleterre, les seconds par la France, fut à deux doigts de provoquer une guerre européenne. Le ministère du comte Molé étant tombé en mars 1839 sous les coups de la coalition des chefs des groupes parlementaires, il s'ensuivit un an d'instabilité gouvernementale. Le 1^{er} mars 1840, Thiers forma un ministère de centre gauche qui dut se retirer à la fin d'octobre, du fait des difficultés diplomatiques : pendant l'été et l'automne, une grande ferveur patriotique, voire nationaliste, avait saisi l'opinion. Thiers fut alors remplacé par le maréchal Soult et par Guizot, à la tête d'un ministère de centre droit qui dura jusqu'à la révolution de Février 1848. L'année est aussi marquée par la tentative du prince Louis-Napoléon sur Boulogne en juillet, et par le retour des cendres de l'Empereur en décembre.

L'analyse a pris en compte les 53 numéros parus entre le 2 janvier et

⁷ Gilles Feyel, « Les correspondances de presse parisiennes des journaux départementaux (1828-1856) », *Documents pour l'histoire de la presse nationale aux XIX^e et XX^e siècles*, Paris, CNRS, Centre de documentation Sciences humaines, 1977, p. 87-340. Ouvrage révisé et en partie réécrit, sous le titre *Aux origines d'Havas. Les correspondances et agences de presse parisiennes des années 1828-1856*, à paraître.

le 31 décembre 1840. 230 articles ont été examinés, et 1099 unités métaphoriques (u.m.) relevées. Est considéré comme unité métaphorique un mot (verbe, substantif ou adjectif) ou bien, cas le plus fréquent, une ou plusieurs phrases où la métaphore est filée. Le recensement de ces unités métaphoriques a été fait à l'intérieur de l'article. Une même métaphore, filée sur plusieurs paragraphes d'un même article n'a été comptée qu'une fois. En revanche, elle a été comptée autant de fois qu'elle était présente dans plusieurs articles d'un même numéro. L'évolution mensuelle du nombre des unités métaphoriques et des articles répercute mal les grands moments de l'actualité.

Les périodes de session parlementaire voient toujours se multiplier articles et unités métaphoriques : le début de l'année 1840 ne fait pas exception (27 articles et 111 u.m. en janvier). Le ministère Thiers a été formé le 1^{er} mars, mais il faut attendre avril pour voir *Le Glaneur* présenter un « sommet métaphorique » (123 u.m.) dû au commentaire des débats parlementaires et des premières décisions de ce gouvernement. Le journal marque bien les débuts de la crise de l'affaire d'Orient dans ses trois numéros des 30 juillet, 6 et 13 août – soit 13 articles et 78 u.m. – mais tout cela est noyé entre les premiers numéros de juillet et les derniers d'août, peu porteurs – 9 articles et 42 u.m. pour les premiers, 4 articles et 30 u.m. pour les seconds. Par la suite, les scores sont plus en phase avec le déroulement des événements : les hauts niveaux de septembre et octobre, celui de décembre s'expliquent par l'affaire d'Orient, à quoi s'ajoutent en fin d'année la formation du gouvernement Sault-Guizot et la réouverture du Parlement.

L'évolution du nombre moyen des unités métaphoriques par article vient préciser et corriger quelque peu ces mouvements. À partir de juin, la deuxième partie de l'année est plus porteuse que la première, en dehors du mois d'octobre. Tous les chiffres sont alors supérieurs à 5 unités métaphoriques par article, avec trois maxima, juillet, août et novembre (5,9 ; 5,6 et 5,8), moments les plus intenses de la crise orientale et premiers pas du ministère Sault-Guizot. Voltaire et Rousseau avaient raison : la passion est alors telle que se multiplient les métaphores !

Toutes ces unités métaphoriques peuvent être réparties en grandes catégories, selon les thèmes évoqués. Trois grands pôles se dégagent. Le premier, la vie sociale (502 u.m.) : guerre et violence (*Guerre et violence*, 177 u.m., 16%), relations humaines difficiles ou apaisées dans les rapports sociaux (*Société*, 145 u.m., 13%) et dans la vie économique et financière (*Économie*, 93 u.m., 8%), tromperies et perfidies de la vie politique – jeux,

magie et prestidigitation, carnaval et spectacle (*Jeux, magie*, 87 u.m., 8%). Deuxième pôle, l'environnement naturel et quotidien (334 u.m.) juxtapose la *vie quotidienne* – la maison, le meuble et le vêtement, le corps et ses mouvements, la vie familiale – (173 u.m., 16%) et le *monde naturel* – séisme et volcanisme, mer, climat, animaux, plantes, feu – (161 u.m., 15%). La connaissance et la domination de l'espace et du temps constituent le troisième pôle (263 u.m.), avec *l'histoire* et la vie politique (122 u.m., 11%), les *sciences* et les techniques, la philosophie et la littérature (76 u.m., 7%), la *religion*, à laquelle il ne faut pas s'étonner que *Le Glaneur*, journal anticlérical, donne une place non négligeable (65 u.m., 6%).

Les performances mensuelles de ces trois grands pôles, rapportées au total mensuel des unités métaphoriques (*Graphique 3*), prouvent qu'après un début d'année relativement tranquille, les courbes s'affolent de juin jusqu'à novembre, lorsque *Le Glaneur* fait le bilan de la session parlementaire puis rend compte de la crise internationale. Après un début très étale, le pôle « vie sociale » est en flux à partir de juin, avec de très hautes eaux en août (60,3%), suivies par un reflux temporaire le mois suivant (40,5%) ; il connaît un nouveau flux en octobre et novembre (53,4 et 51,7%) et enfin un second reflux vers un bas niveau, encore jamais atteint depuis le début de l'année (35,8%). Les deux autres pôles jouent leur partie, tel un couple maudit : lorsque l'un croît l'autre s'affaiblit, et inversement ; l'écart s'accroît entre les deux entre juillet et octobre.

Le *graphique 4* vient confirmer que les hauts niveaux du second semestre sont dus à l'irruption de *la guerre et de la violence* (23,3% en août, 21,8% en novembre), précédée et accompagnée de *conflits sociaux* (16,4% en juin, 20% en octobre). Les métaphores de *vie économique et financière* culminent en juin (17,6%), puis s'effondrent par la suite, peut-être impropres à rendre compte d'une difficile actualité. La courbe des *jeux et de la magie* présente trois sommets, le premier en mars et avril (10,6 et 9,8%), durant la session parlementaire et la formation du gouvernement de Thiers, les autres en août et en novembre (15,1 et 12,6%). Le *graphique 5* confirme cette succession d'un premier semestre serein et d'un second tourmenté. Entre février et mai, les métaphores de *la vie quotidienne*, images apaisées tirées de la vie domestique, dominent jusqu'à leur sommet de mai (23,2%). *Le monde naturel*, plus violent, des séismes et du volcanisme, de la mer et du feu, trouve de bons scores en juillet (16,8%), septembre et octobre (21,4 et 18,9%), décembre (20,2%). Sur le *graphique 6*, les trois courbes présentent des oscillations répétées. *La*

religion, après son sommet de février (13,1%), décroît jusqu'à être absente en juillet, mais reprend ensuite une certaine vigueur, tout en restant à un bas niveau. *Les sciences et la littérature* ne sont pas un véritable enjeu passionnel, au moins cette année-là, et leur courbe ne montre pas d'évolution significative. *L'histoire*, cousine de la guerre et de la violence, pâtit des performances de ces dernières. Après de hauts niveaux jusqu'en mai (17,1%), la courbe décroît jusqu'à l'étiage d'octobre (6,7%) malgré un éphémère petit sommet en juillet (11,7%) ; c'est ensuite le retour des hauts niveaux en novembre et décembre (14,9 et 13,8%).

En période apaisée, le journaliste en appellerait à l'histoire. En période tourmentée, cette dernière s'effacerait au profit de la guerre et de la violence. Quel que soit le graphique, toutes ces courbes montrent le même phénomène. Même si le second semestre présente moins d'unités métaphoriques que le premier (520 u.m. contre 579), il est incontestablement plus chargé de passion. L'actualité devient lourde de dangers, les métaphores abandonnent la vie économique et financière, la vie domestique, la religion et l'histoire pour investir le domaine de la violence, de la guerre, de la vie sociale, du monde naturel. La crise internationale a donc fait sentir tous ses effets, jusque dans *Le Glaneur*, ce modeste journal hebdomadaire de préfecture.

Un journal rédigé tout d'une main et d'un seul jet

Les métaphores ne valent pas seulement pour la passion qu'elles supposent chez le journaliste et ses lecteurs, ou pour les représentations qu'elles véhiculent. Elles permettent aussi de comprendre comment était rédigé le journal. L'étude plus particulière de leur succession dans les n° 12, 13 et 14 (19 mars au 2 avril) est fort démonstrative.

Enchevêtrées parmi bien d'autres, les métaphores renvoyant au monde de la prestidigitation ou du carnaval prouvent que tous ces articles ont un seul et même auteur. « Les ministères se culbutent et se succèdent avec tant de facilité et d'aisance, que les étiquettes doivent toujours être tenues toutes prêtes, et les portefeuilles se repasser d'une main à l'autre avec la prestesse de la muscade. L'austère M. Passy disparaît, accompagné de plusieurs autres : bravo, voici M. Thiers et son philosophe Cousin ; le tour est fait. » (4^e art., n°12, *Résultats d'une session*). À propos des fonds secrets : « Au fond de la tirelire, pêle-mêle avec ces écus de la police, il y a sept ou huit noms de ministres, comme autant de muscades sous un gobelet. Il s'agit de savoir si les muscades partiront ou non. » (5^e art., n°13, *Les fonds secrets*). Un autre article enchevêtre la

métaphore du carnaval et celle de la prestidigitation :

Cette année, le carnaval menace de se prolonger indéfiniment. Depuis le 1^{er} mars, la manie des travestissements n'a plus de bornes. C'est à ne plus s'y reconnaître. Si nous consultons le calendrier, nous sommes en plein carême, voire même que nous touchons à son déclin, et cependant nous pouvons nous croire à ces jours bienheureux où le mardi-gras autorise les licences les plus heureuses et les plus bouffonnes métamorphoses. Seulement, les métamorphoses dont nous parlons ne courent pas les rues, sous la forme banale des paillasses et des pierrots : ce sont des métamorphoses politiques. [...] M. Thiers, le grand magicien du 1^{er} mars, d'un coup de sa baguette cabalistique a opéré ce travestissement général. À coup sûr, c'est là l'un des traits les plus spirituels de M. Thiers, et l'inventeur du gouvernement parlementaire doit se gaudir souverainement d'avoir été si bien secondé par ses nouveaux amis, le jour où il s'est agi d'escamoter l'opposition, pour la faire passer sous les gobelets du ministère. » (5^e art., n°14, *Continuation du carnaval*)

D'autres métaphores impliquent des dérives de représentation. Le vote des fonds secrets, « ce vote impur », permet d'associer les égouts, les bas-fonds de la société, le monde de la rue, la prostitution : « Cet or impur, qui filtre on ne sait trop par quelles mains et par quels canaux dans les égouts politiques et les bas-fonds de la société, [...] ce pain qu'on jette à toutes les gueules de la police. [...] La gauche, épousant le vote des fonds secrets, nous fait l'effet d'un honnête et brave citoyen, de bonne vie et mœurs, patriote décent, qui irait prendre une fille au coin de la borne, pour l'épouser dans l'exercice de ses fonctions. » Et tout naturellement, jaillit dans l'esprit du journaliste la puissante figure de Vautrin, le forçat évadé devenu chef de la sûreté. Balzac en avait fait un drame, représenté au théâtre de la porte Saint-Martin, le 14 mars 1840, pièce interdite dès le lendemain, parce que l'acteur Frédéric Lemaître s'y était fait une tête à la Louis-Philippe. « Puisqu'il est encore question de fonds secrets, voudrait-on nous expliquer pourquoi on a interdit *Vautrin* du sieur de Balzac ? Les fonds secrets sont votés au nom de la politique, *Vautrin* est interdit au nom de la morale ; voilà la différence. » (5^e art., n°13, *Les fonds secrets*)

Entre deux articles d'un même numéro, les glissements d'images prouvent qu'il s'agit toujours d'un seul et même journaliste, qui écrit rapidement à la suite, article après article. Le premier article du n°14 (*Bulletin extérieur*) débute sur une métaphore climatique assez banale. Mais tout de suite après, voici qu'elle se mêle à une image religieuse plus inattendue dans ce contexte : « Chaque fois que la girouette ministérielle est soulevée ou emportée par quelque bourrasque parlementaire, les gens

qui sont chargés d'étudier les moindres variations de l'atmosphère politique s'inquiètent pour savoir si le vent va changer, et de quel côté il va venir. Hélas, voilà bien des fois déjà que nous ouvrons notre fenêtre, à l'instar des juifs qui attendent le Messie. Le ministère-Messie n'est pas encore arrivé, le vent souffle toujours du même côté ; la girouette a changé, voilà tout. » Le quatrième article de ce même numéro (*Les rôles sont changés*), à propos d'une proposition de réforme du statut des députés fonctionnaires déposée par une partie de l'ancienne majorité conservatrice – les 221 – reprend l'image de la fenêtre pour l'associer à une autre image religieuse. Comment passe-t-on de l'une à l'autre ?

Il est assez amusant, depuis quelques jours, de mettre le nez à la fenêtre, et de considérer les bouffonneries qui passent à distance. [...] Une sorte de vertige s'est emparé des 221. Ces Messieurs, partisans quand même du *statu quo*, qui professaient l'horreur la plus profonde pour tout ce qui approchait d'une lieue l'esprit de réforme ; les 221, en un mot, viennent d'être subitement mordus par la mouche de la réforme. Tudieu, quelle ardeur nouvelle ! Rien n'est assurément plus édifiant que le prosélytisme réformiste des 221 et leur subite conversion à la doctrine du progrès. Ceci est encore un enseignement utile et moral pour le pays. Les partis qui font du *statu quo* une arche sainte, quand ils sont au pouvoir, ne sont pas loin de propager des doctrines contraires, le lendemain de leur chute. Quand un parlement donne de pareilles leçons au pays, n'est-il pas vrai de dire que la réforme est à la porte, et qu'elle attend le moment d'entrer, sans trop d'impatience car elle est sûre qu'on lui ouvrira ?

L'image de la fenêtre appelle celle de la porte. Que vient faire la religion dans cette métaphore domestique ? Le n°33 (13 août), deuxième article (*Beaucoup de bruit pour rien*), vient expliquer tout cela, à propos de la mollesse supposée du gouvernement lors des débuts de la crise internationale. Des réminiscences bibliques associent presque automatiquement le nez à la fenêtre et l'arche de Noé à la fin du déluge : « Tous les journaux ministériels qui s'étaient si soudainement renfermés dans l'arche de la guerre, construite par le grand architecte du 1^{er} mars, commencent à ouvrir leur fenêtre pour regarder dans la plaine, et tout le monde s'attend à voir incessamment *Le Constitutionnel* sortir et descendre avec un rameau d'olivier à la main. »

Dans cette image approximative, *Le Constitutionnel* est associé à la colombe envoyée par Noé vérifier que les eaux sont suffisamment descendues pour permettre aux hôtes de l'arche d'en sortir. La colombe revint de cette première reconnaissance avec un rameau d'olivier en son bec. C'est le souvenir de l'histoire du déluge qui suggère au journaliste cette association entre la fenêtre et la religion, entre la fenêtre et l'arche.

Ce dernier mot est d'ailleurs fort riche de représentations : ce peut être l'arche de Noé, et tout aussi bien l'arche sainte, le coffre contenant les tables de la Loi, dans le saint des saints du Temple de Jérusalem. C'est dans ce deuxième sens, complètement étranger à la fenêtre, qu'il lui est cependant associé à propos de la proposition des 221. Le journaliste a pensé à l'arche de Noé en écrivant le début de son article, puis lui est venue l'idée de l'arche sainte, mieux adaptée à sa démonstration. Tout naturellement, s'est alors imposée l'image du Temple et de sa porte. Ne l'utilise-t-il pas plus tôt, lorsqu'il interpelle les députés ? « Mais que représentez-vous donc à la Chambre ? Les électeurs probablement; et ce n'est probablement pas en leur nom propre et privé que les électeurs actuels, c'est-à-dire les censitaires à 200 francs, vous ont envoyé à la Chambre, mais bien aussi au nom de ceux qui sont citoyens comme eux, contribuables comme eux, quoique la loi électorale leur ait fermé la porte du Temple. » (13 février 1840, n°7, *Que représente la Chambre ?*) Ainsi, d'un article à l'autre, est-on passé de la métaphore du climat à celle de la fenêtre. Cette dernière suscitant à sa suite de nombreux souvenirs bibliques : les deux arches, le Temple, mais aussi l'attente du Messie.

Certains articles présentent une véritable luxuriance métaphorique. Voici par exemple, l'un d'entre eux, le 16 avril (3^e art., n°16, *De la question des abîmes*), où le journaliste enchevêtre à plaisir treize images :

La question des abîmes est une question toute actuelle, non pas récemment inventée, mais revue et augmentée selon les besoins du jour. Depuis l'inscription au calendrier du ministère de M. Thiers, sous l'invocation du 1^{er} mars, le besoin d'une question semblable se faisait généralement sentir. Chaque parti a maintenant son abîme, plus ou moins grand, plus ou moins profond, plus ou moins large, avec la manière de s'en servir. Or, comme, par le temps qui court, les dévouements héroïques excitent le sourire des habiles, et que la race des Curtius est à jamais enterrée dans l'histoire romaine, c'est une perspective fort peu consolante en vérité que cette multitude de petits abîmes qui, dit-on, minent le sol politique. Vous verrez qu'un beau jour, la nation tout entière tombera dans une trappe de taille à prendre un rat. Voici comment se disposent les abîmes de part et d'autre. Les partisans de M. Thiers, furieux de voir sa précieuse existence ministérielle chaque jour mise en question et suspendue au fil d'une majorité branlante, ouvrent sous les pieds des honorables de la Chambre une mine qui a nom dissolution. C'est l'inscription mortuaire du festin de Balthazar tracée par le doigt gigantesque de M. Thiers le long des murs du palais représentatif. Vous concevez qu'un honnête député qui tient son mandat en poche, et qui a une jolie perspective d'existence devant soi, n'aime pas à s'entendre menacer d'une dissolution prématurée. Cela l'afflige naturellement. Cette mine inventée par les partisans de M. Thiers est ce que nous appelons un abîme *ad hominem*. Mais

ce sont les antagonistes de M. Thiers qui sont les plus riches en collections d'abîmes. Comme la peur grandit les objets, il y en a qui voient dans M. Thiers un révolutionnaire, un Danton ! Un Danton, inventeur de la législation de septembre, comme c'est cela ! D'autres affirment que le ministre gouvernant creuse un abîme général sous la propriété, par la raison qu'on peut tout croire de la part d'un homme qui a inventé la Révolution française de 1789. Tous ces prétendus abîmes jouent un assez triste rôle à côté de l'ancien volcan de M. de Salvandy. Quant au pays, nous croyons qu'il ne tient pas grand compte de toutes ces hableries. En fait d'abîmes, nous n'en voyons qu'un pour le moment : c'est la trappe par laquelle M. Thiers a fait disparaître l'ancienne opposition. C'est un tour de maître.

Ce curieux texte, sous une apparence ironique proche du comique, finit par déboucher sur la mort. L'abîme y est décliné de toutes les manières. Il y en a partout, on en fait des collections. De l'abîme on passe à la mine, à la trappe à prendre un rat, puis au volcan. L'abîme renvoie aussi à l'horreur sacrée et à l'histoire. Le sacré est présent par le calendrier, et « l'invocation du 1^{er} mars », date de la formation du gouvernement, mais aussi et surtout, allusion au saint du jour.

Sacré et histoire trouvent leur expression dans Curtius et Balthazar. Connaissant parfaitement son histoire romaine, le journaliste ne pouvait pas ne pas penser à Curtius, « à jamais enterré dans l'histoire romaine ». Ne s'agit-il pas, là encore, d'un abîme ? Déjà célèbre par sa vertu et ses exploits guerriers, le jeune Curtius s'était précipité tout armé dans l'abîme brutalement ouvert au milieu du Forum et le gouffre s'était aussitôt refermé. Il n'était pas besoin d'expliquer tout cela au lecteur de 1840, aussi frotté d'histoire romaine que le journaliste. L'abîme suggère aussi l'image du fil suspendant « la majorité branlante ». À la mort héroïque de Curtius répond celle de Balthazar, annoncée par « l'inscription mortuaire du festin » où les vases sacrés du Temple de Jérusalem ont été profanés.

Dernière évocation historique, la Révolution, introduite par la dérision, par cette allusion récurrente à la petite taille de Thiers. Déjà, le « doigt gigantesque » de Thiers, devenu presque l'égal de Dieu, avait joué son rôle dans la parodie du festin de Balthazar. « Comme la peur grandit les objets », voici le chef du gouvernement devenu « un révolutionnaire, un Danton ». Aussitôt se superposent deux références. Thiers est, avec le duc de Broglie et Guizot, « l'inventeur de la législation de septembre », les lois de 1835 contre la presse après l'attentat de Fieschi. Ce mois de septembre ne renvoie-t-il pas aussi aux massacres de septembre 1792 alors que Danton, sans les avoir voulus ni empêchés, était membre du Conseil exécutif provisoire, mis en place après la suspension de Louis XVI ? La mort des victimes de septembre 1792 n'est-elle pas ici

suggérée ? Mais comment Thiers, l'homme de la répression de la liberté d'expression, pourrait-il être confondu avec Danton, l'homme de la Révolution ? Tout juste peut-on lui reconnaître le mérite d'avoir été l'un des tout premiers historiens de 1789, avec son *Histoire de la Révolution*, parue dès 1823. Est-ce parce qu'il « a inventé la Révolution française de 1789 », qu'il est révolutionnaire, qu'il est capable de remettre en cause « la propriété » ? Ce grand M. Thiers, ce quasi-Dieu, ce faux Danton n'est en fait qu'un habile prestidigitateur, qui par un « tour de maître », « a fait disparaître l'ancienne opposition ».

Déjà, le journaliste avait évoqué le festin de Bathazar, le 13 février (4^e art., n°7, *Il y a quelque chose à faire*), à propos des députés fonctionnaires. Les mêmes images avaient été employées, et s'étaient appelées l'une l'autre. Après la fameuse épée de Damoclès, était venu le doigt annonciateur du jugement :

Avez-vous entendu cette parole retentir à la tribune de la chambre, et courir le long des bancs du centre frémissant ? Il s'agissait de la proposition annuelle de M. Gauguier, de ce terrible représentant du peuple qui tient une sorte d'épée de Damoclès incessamment suspendue sur la nuque des représentants ses confrères, et qui sollicite, en manière de passe-temps, la faveur cruelle d'amputer la Chambre à l'endroit des fonctionnaires. Mais voyez donc un peu comme nos mœurs représentatives s'améliorent, comme nous gagnons chaque jour en conscience, en moralité, en dignité des opinions ! Jadis, souvenez-vous en, quand le farouche tribun incarné en la personne excessivement pacifique de M. Gauguier montait à la tribune, et tirait son manuscrit, un hurra général accueillait l'orateur. Les centres n'auraient pas mieux demandé que de voir procéder à l'expulsion immédiate de ce bourreau des fonctionnaires, qui les sacrifiait par hécatombes. Aujourd'hui, M. Gauguier est presque à l'ordre du jour. Il est encore vaincu, mais il ne succombe qu'à une faible majorité. Encore un peu, et le doigt de M. Gauguier tracera sur les murailles de la Chambre l'arrêt des fonctionnaires. Cette fois, la voix de M. Gauguier ne s'est pas perdue dans le désert. Elle a rencontré d'honorables échos. M. de Tocqueville a affirmé que cette opinion existait dans le pays, que beaucoup de candidats n'avaient jusqu'ici sollicité le suffrage des électeurs que pour devenir fonctionnaires, ou obtenir de l'avancement. Rien n'est plus facile que de justifier une pareille assertion. Prenez la liste des fonctionnaires-députés, vérifiez l'avancement. Les chiffres de M. Gauguier sont là, qu'on les consulte. À pareil état, il n'y a qu'un remède : la dissolution ; car il est impossible que la Chambre puisse vivre ainsi dans cette sorte d'anarchie morale qualifiée par M. de Tocqueville. Or, savez-vous quelle est la conclusion de tout ceci ? *Il y a quelque chose à faire*, ce sont là les propres expressions du garde des sceaux à la tribune : tout le monde en convient, hormis M. Dupin, qui regimbe à toute idée de réforme. Eh bien, cette conclusion, la voici : *il y a quelque chose à faire*, ne faisons rien.

Ces deux images en suscitaient d'autres. La Révolution française et Rome fournissent le « terrible représentant du peuple » et le « farouche tribun », métaphores introduisant le « bourreau » et « l'hécatombe ». *L'Évangile* n'est pas oublié, puisque « la voix de M. Gauguier ne s'est pas perdue dans le désert ».

Le quatrième article du n°16, *Travaux du ministère*, mêle des images venues de la religion, de l'histoire, de la guerre, de la prestidigitation. Thiers et son ministère « ont escaladé le pouvoir ». Ils sont si petits ! Thiers a « enrôlé la gauche sous la bannière ministérielle », il a « fait tenir le nouveau-né du 1^{er} mars sur les fonts de baptême par M. Odilon Barrot et ses amis politiques ». Depuis lors, est-il resté « dans sa tente ministérielle, comme Achille » ? « Est-ce que M. Thiers n'a pas réussi à faire une large trouée dans les rangs de l'opposition que les boulets de la Restauration n'avaient pu entamer ? est-ce qu'il n'a pas confondu et bouleversé tous les rangs, démonétisé les opinions, opéré des transformations et des changements à vue d'œil, et finalement, remporté sa mémorable victoire des fonds secrets, ce million tant disputé qui devait servir de pavois au ministère ? » Manifestement, cet article a bien été écrit à la suite du précédent. Le sacré s'y trouve encore, par les bannières et le baptême. Achille et sa tente viennent y remplacer Curtius et son abîme. Après une longue métaphore guerrière, l'histoire ancienne est relayée par le Moyen Âge et son pavois. Ces proximités métaphoriques révèlent bien un seul et même auteur.

Autre « signature » du rédacteur, ce que l'on pourrait appeler les mots-vedettes ou thèmes-vedettes de tel ou tel numéro. Toute l'écriture de ce n°16, est organisée autour du mot *question*. Le premier article (*Bulletin extérieur*) analyse la *question* d'Orient, et estime que « de protocole en protocole, nous arrivons à la *question* du canon » ; il fait un point rapide du conflit anglo-napolitain, et note : « Nous sommes bien un peu intéressés dans la *question*, mais nous n'aurons garde de nous en mêler. » Le deuxième article traite *Du projet de loi des chemins de fer* : « on se préoccupe vivement de cette *question* interrompue pour ainsi dire avant d'être commencée » ; « ce projet soulève une immense *question* d'intérêt public. Quel est le meilleur mode pour l'exécution des travaux publics ? » ; « toutes ces *questions* sont graves, mais il y en a une qui les domine toutes : c'est qu'il n'est pas permis à la France de rester plus longtemps sans chemin de fer. » Après tant de *questions*, vient le troisième article, *De la question des abîmes*, où le mot est employé quatre fois, sans compter le titre ! Au total, en trois articles, les *questions* reviennent onze fois ! Ils ont bien sûr été rédigés à la suite. Dans le n°20 du 14 mai, les

premier, deuxième et quatrième articles ont eux aussi, une commune inspiration : la notion d'intérêt personnel étroit. On pourrait multiplier ce genre d'observations.

De la religion à l'histoire

Parmi les images empruntées à la religion, la providence, les saints et les miracles, la malédiction divine, la résurrection et la transfiguration offrent huit métaphores. L'Église, que le journaliste n'aime pas, est vue par ses mauvais côtés : la dîme, l'anathème, les capucins, la croisade, le conclave (5 u.m.). Les chrétiens sont évoqués par les conversions, les bien-pensants et les puritains, la prière et la foi, l'apostasie et la persécution (13 u.m.). La vie ecclésiale est symbolisée par le clocher de la paroisse, l'aumône, les sacrements – baptême, pénitence et extrême-onction –, l'encens, les cierges, l'alleluia, le prêche (17 u.m.).

De la religion (43 u.m.), le journaliste passe insensiblement à l'histoire, par la *Bible* (22 u.m.). L'arche sainte revient quatre fois, le sacrifice – l'holocauste – et le bouc émissaire sept fois, le festin de Balthazar deux fois, les patriarches et les prophètes six fois, Jean le précurseur et le désert deux fois, l'attente du Messie, une fois. Pour *Le Glaneur*, la *Bible*, histoire du peuple de Dieu, conduit tout naturellement à l'histoire, comme le montre ce passage sur le traitement des députés fonctionnaires : « [Les députés] ont pu se rappeler [l'énergie] avec laquelle un illustre guerrier défendait à la tribune l'arche sainte de son traitement. L'un d'eux a protesté qu'ils n'étaient nullement disposés à tendre de bonne volonté la gorge au couteau du sacrificateur. À les entendre, il s'agirait d'une Saint-Barthélemy, ou d'un nouveau massacre des Innocents. » (30 avril, n°18, 3^e art., *Proposition Remilly*) La religion n'est pas bien loin non plus de l'histoire ancienne, comme le montre cet article sur l'*Amnistie* (7 mai, n°19, 2^e art.) : « Le jour où toutes les barrières de la proscription pourront être impunément levées, le jour où il n'y aura plus qu'une famille divisée quelquefois, mais toujours ralliée par une pensée commune, l'amour du pays, ce jour-là vous pourrez élever des autels dans le Champ de Mars, et monter au Capitole pour remercier les dieux. Alors il vous sera permis de faire fumer l'encens dans les discours. » Il est vrai que l'histoire était déjà présente dans cet article, ainsi que dans le précédent.

Dans le *Bulletin extérieur*, le journaliste s'inquiétait de la médiation française entre l'Angleterre et Naples : « Nous sommes bien les descendants de ces dignes et braves paladins qui s'en allaient arranger les

affaires des autres, de par le monde, et n'étaient contents et satisfaits que quand ils recevaient de bons horions avec le plus grand honneur possible. Nous ne savons pas encore ce qui nous reviendra de notre intervention entre l'Angleterre et le roi de Naples, et sur qui les horions retomberont en définitive. » (1^{er} art., n°19) À propos de l'amnistie, « les journaux amis du ministère le montraient déjà tout rayonnant sur le pavois de cette clémence nouvelle ». La grande ombre de l'Empereur était évoquée : « La chambre des députés amnistiait dernièrement les cendres de Napoléon, et le ministère s'engageait sérieusement, dit-on, à faire lever la sentence d'interdiction qui pèse sur cette ruine proscrite. »

L'histoire ancienne est la plus fréquentée (43 u.m.) : assemblées romaines et tribuns (6 u.m.), monuments (3), événements (10), religion et mythologie (15), guerre (9). L'histoire du Moyen Âge suggère au journaliste un monde de barbarie et de guerre, de joutes et de tournois, inspiré de Walter Scott, des romantiques et du style troubadour (22 u.m.) : barbares, pavois et boucliers (10 u.m.), monde féodal (2), tournois et joutes (10). L'histoire moderne donne très peu d'images : quatre seulement. En revanche, journaliste et lecteurs sont bien plus familiers de la Révolution (15 u.m.) et de Napoléon (4). Tout cela achève de nous prouver que le journaliste et ses lecteurs sont plus proches d'Athènes et de Rome que de la Renaissance et de l'Ancien Régime.

L'épée du Gaulois Brennus est évoquée deux fois (n°31 et 46, 30 juillet et 12 novembre). Regrettant le recul français face aux exigences britanniques, le journaliste note : « Quand la balance était encore en notre faveur, au lieu de glisser timidement dans l'un des plateaux des transactions et des *memorandums*, si nous y avions jeté notre épée, rien n'eût été fait. Notre puissance eût été respectée. » (3^e art., n°46, *Situation politique*) Cette image de l'épée s'impose si fortement, qu'on la retrouve dans les deux articles suivants : « La proclamation militaire sortie de l'illustre fourreau du maréchal Soult a été suivie de la proclamation de M. le garde des sceaux à l'armée judiciaire. » (4^e art., n°46, *Réaction*) « C'est une grande bataille remportée sans que M. Soult ait eu besoin de tirer son épée du fourreau, sans que M. Guizot ait eu besoin de tirer un sophisme de sa doctrine. » (5^e art., n°46, *Chambre des députés*) Le malheureux prétendant Louis-Napoléon est exécuté par une allusion à César : « Par un fatal anachronisme, le prince Louis-Napoléon était venu, il avait été vaincu. » (4^e art., n°39, *Cour des pairs*). Un César déjà invoqué pour fustiger une gauche qui « a passé le Rubicon ministériel à la suite de M. Thiers » (9 avril, n°15, 3^e art., *Course au pouvoir*).

Laissons là l'Antiquité pour parvenir à l'Ancien Régime. Par deux

fois, Thiers est comparé à Richelieu, comparaison désastreuse pour ce petit grand homme :

Quel est le caractère de la session qui vient de s'écouler ? La Chambre elle-même serait fort embarrassée de répondre à cette question. Au commencement de la session, il semblait qu'elle voulait faire acte de virilité, et reprendre sur le gouvernement personnel le pouvoir qu'elle avait complaisamment résigné. Ainsi, un jour, elle dissipa brusquement l'illusion dorée des apanages et des dotations, et fit comprendre la nécessité du gouvernement parlementaire qu'on avait éludé jusque-là. Ce fameux gouvernement parlementaire arrive en scène, avec grand bruit et solennité, dans la personne de M. Thiers, le Richelieu du 1^{er} mars. (2 juillet, n°27, 1^{er} art., *Revue de la session*)

De l'acte de virilité d'une chambre qui se rebelle contre le roi et son pouvoir personnel, on passe à Richelieu. Curieux enchaînement pour qui connaît l'histoire ! La figure impérieuse du grand cardinal s'est immédiatement imposée au journaliste désirant ironiser sur les velléités de puissance de la Chambre et du premier ministre. Empêtré dans la crise internationale, Thiers ne se tire pas mieux de la seconde allusion à Richelieu, encore qu'on file la métaphore jusqu'à évoquer à son bénéfice Napoléon, l'autre grand homme :

Mais en vérité, qu'a-t-il donc fait, ce grand homme d'État, ce Richelieu de la monarchie bourgeoise, pour que l'Europe lui tourne aussi impoliment le dos ? Il était gentil avec tout le monde, il faut le dire, et le monde entier lui répond par des impertinences et des grossièretés ! Il y en a même qui poussent l'oubli des convenances jusqu'à l'appeler *parvenu*, ce qui est incontestablement l'une de ses plus belles qualités, celle dont l'histoire lui tiendra le plus facilement compte, vu qu'elle lui donne ce point de ressemblance de plus avec le plus grand homme des temps modernes, lequel n'était qu'un simple lieutenant, avant de passer empereur. (10 septembre, n°37, 3^e art., *Grands périls de M. Thiers*)

Lorsque *Le Glaneur*, journal de gauche, évoque la Révolution, il le fait avec prudence et un respect mêlé d'effroi. Le despotisme du Comité de salut public, la guillotine, jamais évoquée, restent dans tous les esprits. À propos du fait d'armes de Masagran, en Algérie, le journaliste fait l'éloge d'une armée « tout entière remplie d'énergie et d'ardeur » :

Au milieu des complications diplomatiques [...] ce n'est pas une raison pour faire de la fanfaronnade en politique, mais pour se poser fermement et pour prendre une attitude digne du pays et de l'armée. [...] Il n'est plus permis à une chambre des députés de douter qu'il y ait une Afrique française. C'est la plus admirable pétition qui pût être présentée au nom de l'armée à la Chambre. La Convention eût répondu par un décret. Si les décrets n'immortalisent plus aujourd'hui, la Chambre peut améliorer le sort de

l'armée, et préparer notre établissement colonial. » (12 mars, n°11, 2^e art., *Afrique*)

Daubant sur le parti conservateur, le journaliste note :

La gauche et le ministère sont sur le qui-vive, fort embarrassés de savoir jusqu'à quel point ils peuvent s'avancer l'un vers l'autre. Au moindre signe de rapprochement du ministère vers quelques hommes ou quelques-unes des idées de la gauche ralliée, le parti qui se dit conservateur et ses organes font entendre des cris de détresse et de désolation. Le ministère penche à gauche, nous marchons à la Convention. Voir dans M. Thiers la taille d'un dictateur, et dans la chambre actuelle, quelques-uns des éléments de la Convention, c'est en vérité faire des jérémiades à plaisir, et ne vouloir tromper personne à force d'hypocrisie et d'exagération. » (14 mai, n°20, 3^e art., *Situation*)

La semaine suivante, le souvenir de la grande assemblée révolutionnaire hante encore *Le Glaneur*, s'il faut en croire ce curieux adjectif : « La réforme électorale vient d'être joliment étouffée entre deux portes à la chambre des députés. Assurément, nous étions loin de nous attendre à un débat conventionnel, à une discussion large, solennelle et digne du sujet ; mais les gens qui avaient encore conservé quelques illusions ne pouvaient pas non plus prévoir un avortement aussi complet. » (21 mai, n°21, 4^e art., *Les antagonistes de la réforme*)

Le numéro du 6 août, tout rempli d'un discours belliqueux, en vient à évoquer 93 et la Vendée, coupable de trahison : « D'ailleurs, est-ce que ceux qui osent aussi imprudemment jeter le dé à des chances nouvelles ont perdu tout souvenir du passé ? s'imaginent-ils qu'on ne sait plus aujourd'hui ce que fut 93, et que la France de 1840 ne pourrait plus soutenir le défi d'une coalition nouvelle ? S'il y a des divisions politiques parmi nous, elles se rallieraient puissamment autour du drapeau menacé. Cherchez donc des Vendéens politiques en 1840 ? » (2^e art., n°32, *Paix ou guerre*) L'enthousiasme nationaliste fait oublier toutes les prudences. Les périls augmentent un peu partout et l'on se contente de fortifier Paris. Pour défendre la capitale contre l'ennemi du dehors ? Pour y tuer tout mouvement révolutionnaire ? « Pendant ce temps, nous songeons à fortifier Paris. Ne pourrait-on pas en même temps fortifier l'élan révolutionnaire du pays ? » (17 septembre, n°38, *Bulletin extérieur*) « Depuis dix ans, nous n'avons su faire que cela, attendre : attendre quoi ? Que l'Europe, apparemment, nous trouvant à son gré, suffisamment amoindris et déconsidérés, vienne nous rendre une seconde visite, et éteindre la dernière lave de ce volcan révolutionnaire qu'on embastille à Paris. » (1^{er} octobre, n°40, 4^e art., *Du système de la patience*) *Le Glaneur* peut bien rappeler « les miracles de 93 », il constate désabusé qu'à la

confrontation armée a succédé un système plus perfide d'étouffement des peuples (19 novembre, n°47, 2^e art., *Situation politique*)

Napoléon jouit d'une bonne image. Son coup d'État du 18 Brumaire est presque pardonné. Le général espagnol Espartero n'est pas Bonaparte, même s'il est dans la situation de Brennus :

C'est son épée qui est toute puissante dans la balance. Après avoir vaincu, du moins à force de patience, les bandes carlistes, il peut être tenté de remporter une victoire plus facile et plus brillante encore. Mais tous les chefs militaires ne se trouvent pas au niveau d'un 18 Brumaire. On se demande d'ailleurs ce qu'en pourrait faire Espartero. Le général vainqueur n'a pas fait preuve de cette hauteur et de cette énergie de caractère qu'on peut appeler le cachet des hommes destinés à sauver et à dominer leur pays. Le fourreau d'épée d'Espartero ne nous paraît contenir autre chose qu'une transaction. » (30 juillet, n°31, 2^e art., *Affaires d'Espagne*)

Quand il s'agit d'évoquer une grande victoire, Austerlitz vient immédiatement à l'esprit. Déplorant les querelles personnelles de politique intérieure, alors que « le monde marche autour de nous, la politique extérieure agit, et les questions se compliquent », le journaliste note : « Il ne faut pas croire vraiment que toute chose commence et finisse avec M. Thiers, et que nous ayons gagné notre bataille d'Austerlitz en conquérant le ministère du 1^{er} mars. » (14 mai, n°20, 1^{er} art., *Bulletin extérieur*) Que les puissances européennes se méfient, la France ne dort que d'un œil : « Prenez garde, en voulant atteindre nos hommes d'État, de toucher à la France. Le jour où elle sentira la main de l'étranger, ce sera la veille de la bataille. Aujourd'hui, la France dort encore. Comme Napoléon quelques heures avant Austerlitz. » (6 août, n°32, 1^{er} art., *Bulletin extérieur*) Comme on peut le penser, l'arrivée des cendres de l'Empereur aux Invalides, est fêtée. Napoléon n'est-il pas le fils de la Révolution, même s'il a foulé au pied la liberté ? En cette année où l'Europe risqua une guerre générale à propos des affaires égyptiennes, la campagne d'Égypte et la bataille des Pyramides s'imposent au souvenir du journaliste. Les Invalides deviennent pyramide, et Napoléon pharaon :

Il y a vingt-cinq ans que ce grand trône impérial qu'il avait élevé au milieu de la France est tombé de toute sa hauteur, et avec un fracas qui a ébranlé des empires ; il y a vingt-cinq ans que la liberté, cette fille aînée de la Révolution, ne le soutenant plus de son bras puissant, refusa de faire un dernier effort pour lui, et préféra se laisser imposer le joug de l'étranger et les hontes de l'invasion. Il y a vingt-cinq ans, et la plupart d'entre nous, nous avons été élevés au bruit des derniers canons qui annonçaient la chute du grand empereur. Que ce souvenir soit impérissable, puisqu'à sa chute se rattachent aussi tous les maux de la patrie. Mais aujourd'hui que celui qui fut empereur,

et qui eut entre ses mains les destinées de la Révolution française, est jugé, aujourd'hui que la postérité est assemblée autour de son cercueil, et qu'il entre sous la haute pyramide, comme les rois égyptiens au milieu du peuple convoqué, réhabilitons surtout en lui ce qui fut grand, ce qui doit rester immortel. Si l'empereur, qui foula au pied la liberté, est aujourd'hui encore le grand nom populaire de la France ; si Napoléon, qui épuisa toutes les veines du pays, est encore aujourd'hui béni et honoré, c'est qu'il était pour ainsi dire, le drapeau vivant de notre patrie. [...] La France, c'était la grande nation ; l'armée française, c'était la grande armée ; lui, c'était le grand empereur. Le nom de Napoléon n'aura jamais paru plus glorieux qu'aujourd'hui, aujourd'hui que cette France impériale n'existe plus, que son honneur national est à la merci des étrangers, que son drapeau ne flotte plus au-dessus des autres, que sa politique est à genoux, et qu'un lord anglais nous insulte. Arrière donc les hommes que le cercueil impérial traîne à sa suite. Le peuple seul a le droit de garder aujourd'hui le cercueil du grand empereur. (17 décembre, n°51, 4^e art., *Napoléon*)

Comment oublier la question d'Orient, qui avait occupé tous les esprits depuis la fin de juillet ? Après quelques velléités guerrières le gouvernement français ne s'était-il pas incliné devant les exigences de l'Angleterre et de ses alliés prussiens, russes et autrichiens ? *Le Glaneur* et la plupart des autres journaux avaient alors multiplié les métaphores guerrières et violentes.

La guerre et la violence

Avec 177 unités métaphoriques, la guerre et la violence forment la catégorie la plus nombreuse. La guerre (125 u.m.) est d'abord une affaire de militaires : armes et combats (50 u.m.), victoires ou défaites (16), sièges (13), drapeaux (13), armées, soldats, recrutements et décorations (8). La guerre est la suite de défis, de déclarations, de coalitions (10). Elle peut parfois épanouir des vertus héroïques (4). La guerre est enfin partout, dans les luttes et les querelles des individus (11). Le corps social n'est-il pas un lieu de violence (52 u.m.) ? Les crimes et les violences criminelles (12) y voisinent avec le sang et le sanglant (5), les vols (4), les chicanes et les disputes (2), les violences verbales et les injures (2). Leur répression est une autre violence, symbolisée par les liens, les garrots, les chaînes (22), le fouet (5). Le monde métaphorique du *Glaneur* est donc un monde hostile et dur. Surtout si l'on ajoute à la guerre et à la violence, les conflits de société (145 u.m.) : la vie relationnelle n'est pas toujours pacifique (63), les forts (15) y écrasent les faibles (52), les uns trompent les autres (8), les gens de bonne compagnie voisinent avec d'autres, méprisables (7).

L'analyse des débats parlementaires utilise les images de la météorologie, du théâtre, du carnaval et de la prestidigitation, du combat et de la violence. Dressant le bilan de la session de 1840, le journaliste note que l'opposition de gauche y a subi « un grave échec », et file la métaphore :

Il y eut des sessions périlleuses pour elle, mais jusqu'ici, elle était toujours sortie du combat avec les honneurs de la guerre, son drapeau déployé, ses armes sauvées, comme la garnison d'un fort après une capitulation honorable. D'ailleurs, le pays lui tenait large compte de ses constants efforts, et si elle était plus d'une fois défaite ministériellement, elle ne succombait que sous le nombre, et le pays lui prêtait une force nouvelle. Durant la session qui va bientôt se clore, l'opposition a détruit son ouvrage. Quelques-uns de ses chefs ont faibli devant leurs antécédents, reculé devant leurs principes, et le désordre s'est mis dans des rangs qui jadis marchaient d'un même mouvement.

Ce deuxième article du n°25 (18 juin, *Aux députés de l'opposition*), s'achève sur une image empruntée au monde de l'économie et de la finance : « Ce qui pourrait arriver de plus heureux, ce serait une dissolution qui permettrait d'épurer et de mettre à la fonte toute cette monnaie de l'opposition qui a fait si bon marché de sa valeur. » Consacré au *Triomphe du fonctionnaire*, l'article suivant est tout aussi belliqueux, et enchevêtre guerre, grandes invasions barbares, souvenir de la garde impériale à Waterloo :

Le fonctionnaire ne rend pas si facilement les armes. Il rendrait l'âme plutôt que de se laisser dépouiller de sa fonction. Il est beau de le voir combattre jusqu'au dernier moment, et avec l'énergie du désespoir, pour ses pauvres petits foyers menacés par l'invasion sauvage des barbares réformateurs. Cela rappelle l'illustre maréchal Soutz qui naguère, à la tribune, s'enveloppait si héroïquement dans les pans de son traitement, comme Cambonne dans les plis de son vieux drapeau de la garde.

Après un tel début, il ne faut pas s'étonner de voir ces pauvres fonctionnaires craindre de « tendre la gorge au couteau de la réforme », « vertement fustigés chaque année, à la tribune, par le fouet tout armé de chiffres et par la main dure et calleuse de l'impitoyable M. Gauguier ». Ayant cru à « l'enterrement prochain » des députés fonctionnaires, s'imaginant « déjà entendre la sonnette funéraire du président [de la Chambre] Sauzet qui en annonçait la dernière heure », le journaliste est tout surpris : « Ce n'est pas le fonctionnaire qui est enterré, mais bien [...] la proposition subversive du fonctionnaire. » Et de terminer son article par une belle chute : « On déciderait, par exemple, que ces Messieurs les députés qui sont fonctionnaires suivront les règles ordinaires de

l'avancement. Ainsi, ces Messieurs ne pourraient enjamber plusieurs degrés à la fois. La belle chute ! en quoi cela empêchera-t-il les fonctionnaires de pulluler si agréablement à la Chambre ? on se demande qui est mystifié dans cette affaire. »

Rédigés au plus fort de la crise internationale, après la rebuffade du traité du 15 juillet signé entre les quatre grandes puissances du Congrès de Vienne, sans y associer la France, et garantissant à Constantinople une protection contre le vice-roi d'Égypte, les n°32 et 33 des 6 et 13 août retentissent du bruit des canons. Dans le premier article du n°32 (*Bulletin extérieur*), le journaliste estime que dans toute cette affaire, « il y a plus de fanfaronnade et de tapage inutile que de volonté sérieuse d'en venir aux mains ». « On fait beaucoup plus de phrases qu'on ne lève de régiments. [...] Le résultat de cette grande bataille en perspective, de cette collision européenne sur le papier, pourrait bien n'aboutir, en définitive, qu'à la défaite de deux ministères. Les seuls blessés de l'affaire seraient le cabinet de ce fougueux Palmeston, qui joue avec l'incendie, et celui de M. Thiers, qui s'est si habilement compromis avec ses alliés d'outre-mer. » Un conseil, tout de même à « cette seconde édition de la Sainte-Alliance » : « Ne réveillez pas les bombes, de peur qu'elles n'éclatent entre vos mains. »

Le deuxième article (*Paix ou guerre*) affirme : « Ce n'est pas [la France] qui reculera tête baissée devant le quadruple fer qu'on lui présente. » Image venue de la tauromachie ? Fort heureusement pour la France, l'Angleterre est handicapée par l'affaire irlandaise : « Ne s'est-elle pas souvenue qu'elle avait au flanc une blessure toute ouverte et toute saignante, qu'elle nourrissait à ses portes d'irréconciliables ennemis, et qu'il lui faudrait plutôt songer à se défendre qu'à porter la guerre chez les autres ? L'Irlande vaudrait pour nous, sans doute, mieux que ne vaudrait pour l'Angleterre la vieille épée usée du duc de Wellington. » Le troisième article, approuvant le rappel de 100 000 hommes par le gouvernement français (*Des ordonnances et du ministère*) reprend la métaphore de la bombe : « Le ministère se trouve face à face avec une question d'autant plus périlleuse pour lui qu'elle est tout à fait imprévue. C'est une bombe qui lui crève sous les pieds au moment où il s'y attendait le moins. » Dans le quatrième article (*Du système de la paix à tout prix*), le journaliste analyse la politique étrangère suivie depuis dix ans. Et les images guerrières de se succéder encore. Le pays « attendait patiemment, sans provocation, mais sans crainte. Il avait l'arme au pied, mais il était prêt à répondre » :

Nous pouvions faire cause commune avec tous les peuples amis de notre

principe [la révolution de Juillet], établir autour de nous un puissant cordon d'alliances ; mais alors, nous mécontentions les puissances étrangères, et les soldats du *statu quo* frémissaient à cette seule idée. Chacun pour soi, criaient-ils du haut de la tribune, refermons-nous dans notre intérêt, comme la tortue sous son toit d'écailles ; ne bougeons pas, faisons le mort, et grâce à notre modération exemplaire, l'Europe suffisamment édifiée, nous pardonnera nos égarements passagers. [...] Il ne s'agissait pas de faire de la propagande et de promener des canons. Il s'agissait tout simplement de recueillir des alliances et de mettre sous le couvert pacifique de votre influence tous ceux qui le demandaient. Vous avez désarmé toutes révolutions, vous avez reculé devant toutes insolences, vous avez tué tout enthousiasme, poursuivi et détruit toute passion généreuse ; aujourd'hui, voici qu'on ne vous tient compte de rien, qu'on vous laisse dans l'isolement que vous vous êtes choisi, qu'on vous provoque avec une insolence mêlée de dédain. On vous jette le gant à la face. Le relèverez-vous ?

Le deuxième article du n°33 (*Beaucoup de bruit pour rien*) se moque des attitudes belliqueuses du gouvernement et de la presse ministérielle, toutes gesticulations que ne suit aucun acte fort :

Notre politique, si bonne personne et si soigneuse du *statu quo*, portait cette fois la tête haute, et avait mis la main sur la garde de son épée. Tous les journaux ministériels ou autres étaient armés jusqu'aux dents. *Le Constitutionnel* lui-même était monté sur un canon. [...] La trompette sonnait dans toutes les phrases du jour et le *chant du départ* était sur toutes les lèvres. Voyez un peu comme le moindre souffle de guerre, l'air le plus lointain qui vient des champs de bataille vous métamorphose en un clin d'œil les hommes du *statu quo* ! Vous savez que le mot de propagande les fait tressaillir jusqu'au plus fort de leur sommeil, et que tous ces mots révolutionnaires leur semblent des tisons brûlants avec lesquels il faut bien se garder de jouer, de peur qu'une étincelle ne s'en échappe.

Après ces quelques lignes pleines de métaphores, notre journaliste, expert en images lui aussi, se moque de ce style, tout en réfléchissant sur ses fonctions de propagande, mot déjà employé dans le précédent numéro comme dans cet article :

Eh bien, l'esprit de métaphore avait tellement monté toutes les têtes, même les plus pacifiques, même les plus constitutionnelles, qu'on proposait déjà de se servir de propagande pour charger nos canons, et de tuer le monarchisme européen à coups de révolutions. [...] Aujourd'hui, l'on rengaine les phrases belliqueuses, les canons de la presse ministérielle rentrent à l'arsenal ; les termes de la question sont changés. Les négociations remplaceront la guerre.

Le journaliste l'a bien senti, la métaphore n'est pas innocente, elle tisse un discours suffisamment persuasif pour entraîner l'adhésion du lecteur, ce qu'on appelle propagande lorsqu'il s'agit d'un adversaire

politique, expression d'une opinion quand il s'agit d'un partisan. Ici, la propagande est associée à la propagation des idées révolutionnaires, le terme étant employé par les conservateurs⁸ !

Le premier article du n°36 (3 septembre, *Bulletin extérieur*) revient sur le concept de métaphore, tout en continuant de multiplier les images guerrières :

Les événements ont fait un pas au dehors, aussi cette semaine, nous sommes-nous quelque peu agités, le tout sans bouger de place, bien entendu. Pendant qu'à l'extérieur le bruit du canon tonnait sourdement dans toutes les phrases, et qu'on se grisait en métaphore de l'odeur de la poudre, on nous donnait le spectacle d'une petite guerre de portefeuille. Le ministère était menacé d'un siège en règle, et le parti conservateur (que Dieu le conserve !), ayant en tête le général Lamartine, avait lancé dans la place un gros et lourd *factum*, à l'effet d'écraser M. Thiers et ses glorieux satellites. Le *factum* n'a rien écrasé du tout, pas même la réputation politique de l'auteur, ce qui est fait depuis longtemps.

Alors que l'Angleterre et la Russie « se disputent le partage de l'Orient », nos hommes d'État « joueraient au portefeuille, au plus fort des menaces d'une invasion. Le *factum* adressé par les quatre puissances à Mehemet [vice-roi d'Égypte] a fait oublier le manifeste de M. Lamartine ». Au *factum* des grandes puissances répond celui de Lamartine, au risque d'un conflit européen répond la guerre picrocholine des députés français. Fort heureusement, tout cela sera sans conséquence :

Nous connaissons en France la nature peureuse de notre politique. Quand nous la voyons trembler à tout propos, lâchement exploiter aux élections le sentiment de la peur, s'épouvanter à l'idée du moindre accroissement du corps électoral, reculer devant la moindre manifestation réformiste, il nous est impossible de croire à son patriotisme et à sa récente humeur belliqueuse. À moins d'accident imprévu, nous ne soutiendrons pas, nous laisserons faire ; puis après, nous nous vanterons d'être forts et modérés.

De la métaphore et du télégraphe, en manière de conclusion

Inutile de poursuivre. Souvent au centre d'un discours d'ironie et de dérision, la métaphore permet de se moquer, elle fait sourire aux dépens des adversaires politiques. Elle est rarement utilisée lorsqu'il s'agit de parler des amis. Quand le *Glaneur* approuve telle ou telle mesure du

⁸ Selon le dictionnaire de Littré, *faire de la propagande* c'est « tenter de propager une opinion, un système politique, social, religieux ». De là, le néologisme *propagandisme*, « en mauvaise part, manie de propager une nouvelle doctrine, surtout une doctrine politique révolutionnaire ».

gouvernement Thiers, il adopte un style neutre et se situe loin de toute métaphore. Nous l'avions déjà remarqué lors de la querelle entre « jeune » et « vieille presse » à l'automne 1836, au moment de la « réforme morale » proposée par Girardin.⁹ Dans *La Presse*, la « vieille presse » faisait tous les frais de l'imagination métaphorique de journalistes qui manquaient cruellement d'images lorsqu'il s'agissait de qualifier la « jeune presse ».

Naturellement, la plupart de ces métaphores sont assez simples car il faut être immédiatement compris du lecteur. Certaines, comme les métaphores historiques, sont cependant plus ambitieuses parce que le journaliste a en commun avec ses lecteurs une culture classique. Toutefois, entre César et Richelieu, mis à part les grandes invasions barbares, les joutes et les tournois, existent de vastes périodes inconnues dont le souvenir est si peu partagé qu'il est difficile d'en tirer parti. Cela pourrait sembler paradoxal dans une ville comme Chartres qui possède un magnifique témoin du passé médiéval. Si le journaliste Sellèque est bien attaché à la cathédrale – il le montra en participant activement à la lutte contre l'incendie de 1836 –, se servir de ce passé médiéval eût été pour lui un ralliement au « parti-prêtre », contre lequel il ne cessa de lutter jusqu'à 1851.

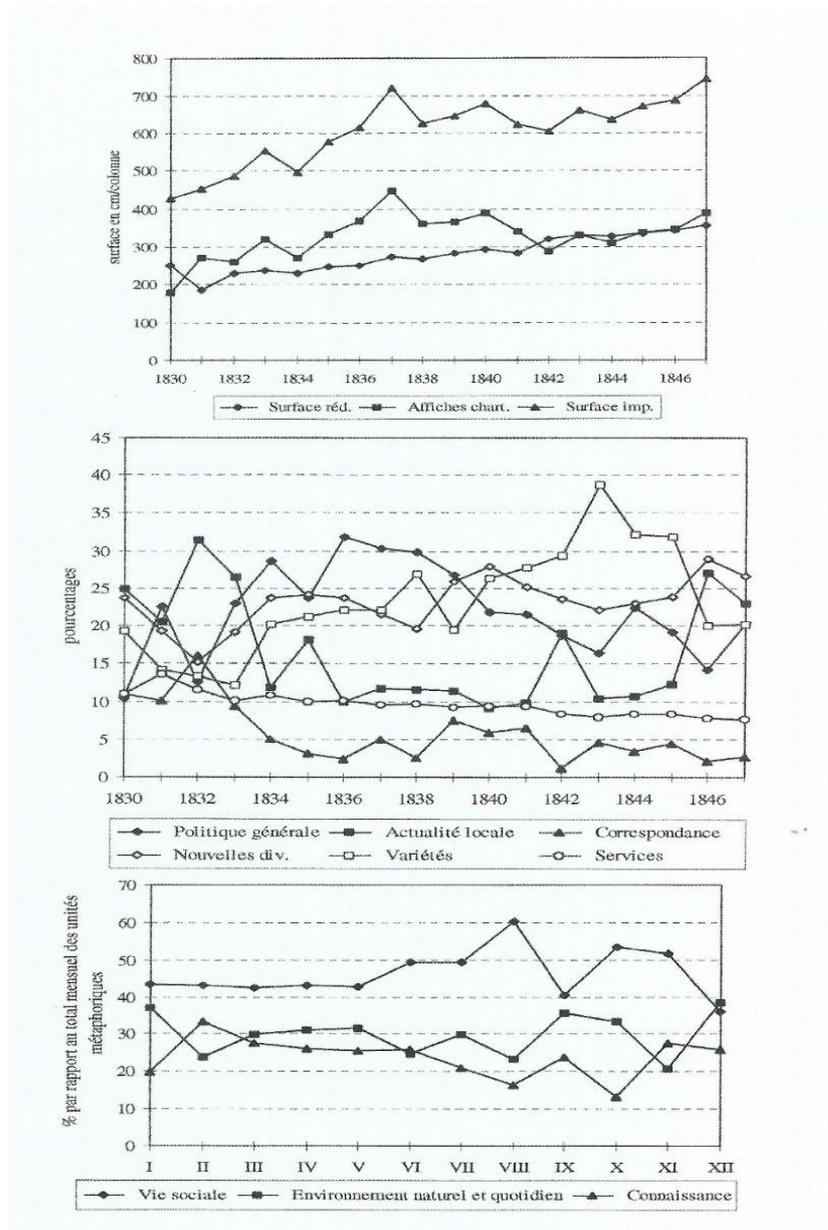
Laissons-le, pour terminer, emprunter une métaphore à la forme la plus récente de communication de son temps pour caractériser les incertitudes politiques du continent européen :

La politique du dehors reste depuis quelque temps à peu près stationnaire. C'est un calme lourd, du reste, et sur la nature duquel personne ne prend le change. Les astronomes politiques ont leurs lunettes incessamment braquées sur tous les points de l'horizon, afin de se tenir au courant de l'état plus ou moins nuageux de l'atmosphère. Mais les hauts observatoires politiques tiennent essentiellement de la nature capricieuse des télégraphes, qui ne parlent que par hiéroglyphes, et auxquels les brouillards de la nuit sont contraires. Pendant qu'ils gesticulent là-haut avec plus ou moins d'intelligence, les gens d'en bas demandent avec anxiété : ne voyez-vous rien venir ? – Pas grand'chose, si ce n'est toutefois la puissance anglaise et la puissance russe qui s'observent et qui se fortifient. (18 juin, n°25, 1^{er} art., *Bulletin extérieur*)

L'image du télégraphe optique est introduite par les astronomes, observateurs utilisant des « lunettes », comme les agents du télégraphe des longues-vues pour lire et reproduire les figures transmises par le précédent relais-sémaphore. Les nuages annoncent le brouillard et la

⁹ Voir le chapitre précédent.

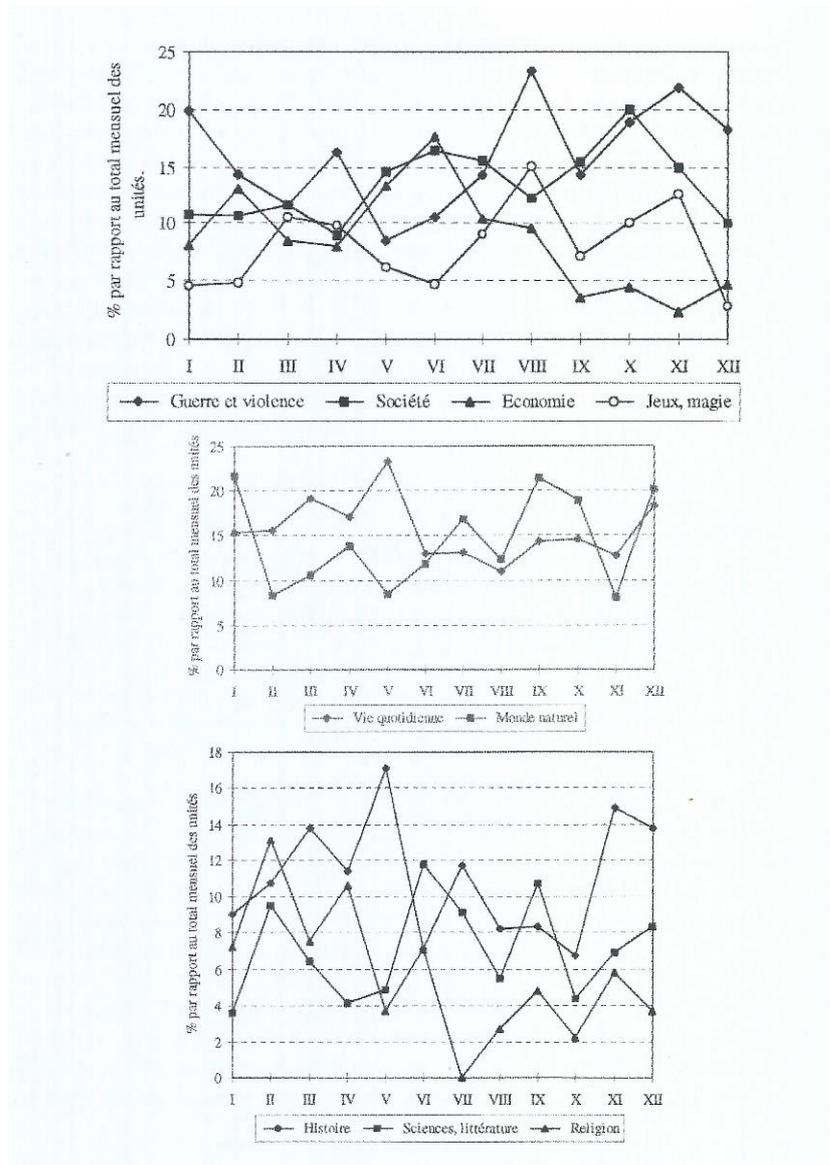
nuit, qui empêchent toute transmission. Les énigmatiques figures des hiéroglyphes renvoient à celles du télégraphe, incompréhensibles à tout étranger au service, comme demeurent secrètes aux yeux des observateurs, les indéchiffrables délibérations des chancelleries. Par un raccourci hardi, le journaliste rapproche la forme la plus moderne de communication et la plus ancienne, en suggérant la question de l'épouse de Barbe-Bleue à sa sœur montée sur la plus haute tour du château : « Anne, ma sœur Anne, ne vois-tu rien venir ? »



Graphique 1. Évolution du système rubrical du Glaneur, de 1830 à 1847.

Graphique 2. Part moyenne des rubriques dans la surface rédactionnelle, de 1830 à 1847.

Graphique 3. Évolution mensuelle des trois pôles métaphoriques.



Graphique 4. Évolution mensuelle des catégories « Vie sociale ».

Graphique 5. Évolution mensuelle des catégories « Environnement naturel et quotidien ».

Graphique 6. Évolution mensuelle des catégories « Connaissance ».

Chapitre XIV

Prémices et épanouissement de la rubrique de faits divers (1631-1848)

Il y a déjà quelque temps, l'historien Dominique Kalifa¹ notait que le fait divers avait d'abord été l'objet d'analyses structuralistes² qui l'avaient « défini comme un invariant de nature transhistorique, sorte de 'thème fixé' seulement capable de renvoyer à quelques interrogations de nature universelle et intemporelle. » Une telle approche avait été vigoureusement contestée par les historiens qui avaient tout au contraire insisté sur la forte historicité des énoncés, mais y avaient surtout recherché un témoignage sur la vie difficile des obscurs³. Depuis une dizaine d'années, l'explosion du fait divers de presse, contemporaine de l'avènement de la culture de masse⁴ des années 1880-1910, a été précisément étudiée par les historiens des médias, qui ont bien montré l'évolution de ce type de récit, véritable genre journalistique⁵. Il reste à découvrir quand est née la rubrique « Faits divers », et avant même l'emploi de cette dénomination, quand la presse a commencé de proposer cette petite actualité.

¹ Dominique Kalifa, « Usages du faux. Faits divers et romans criminels au 19^e siècle », *Annales HSS*, nov. déc. 1999, p. 1345-1362, not. p. 1346 ; lire aussi, du même auteur, « L'écriture du fait divers au 19^e siècle. De la négation à la production de l'événement », *Presse et événement : journaux, gazettes, almanachs (XVIII^e-XIX^e siècles)*, Hans-Jürgen Lüsebrink et Jean-Yves Mollier, dir., Berne, Peter Lang, 2000, p. 297-311.

² Roland Barthes, « Structure du fait divers », *Essais critiques*, Paris, Le Seuil, 1964, p. 188-197 ; Georges Auclair, *Le Mana quotidien. Structure et fonction de la chronique des faits divers*, Paris, Anthropos, 1970 ; Alain Monestier, *Le fait divers*, catal. Musée des ATP, Paris, Éditions de la RMN, 1982.

³ Dossier « Fait divers, fait d'histoire », *Annales ESC*, juil.-août 1983.

⁴ Jean-Pierre Rioux et Jean-François Sirinelli, *La culture de masse en France de la Belle Époque à aujourd'hui*, Paris, Fayard, 2002.

⁵ Dominique Kalifa, *Récits de crime dans la France de la Belle Époque*, thèse d'histoire de Paris VII, 1994, publiée : *L'encre et le sang. Récits de crimes et société à la Belle Époque*, Paris, Fayard, 1995 ; Marine M'sili, *Histoire des faits divers en République (1870-1992). Une approche de la laïcisation de la providence*, thèse d'histoire, Aix-en-Provence, 1996, publiée : *Le fait divers en République. Histoire sociale de 1870 à nos jours*, Paris, CNRS éd., 2000 ; Anne-Claude Ambroise-Rendu, *Les faits divers dans la presse française de la fin du XIX^e siècle. Étude de la mise en récits d'une réalité quotidienne (1870-1910)*, thèse d'histoire de Paris I, 1997, publiée : *Petits désordres ordinaires. Les faits divers dans la presse française des débuts de la III^e République à la Grande Guerre*, Paris, Éd. Seli Arslan, 2004.

On oubliera volontairement les « canards », ces récits de faits singuliers ou « merveilleux », très répandus depuis les années 1530, reposant souvent sur l'irrationnel mais donneurs de leçons de conduite : ils visaient à « civiliser » le peuple auquel ils s'adressaient⁶. Bénéficiant d'un regain de faveur dans la première moitié du XIX^e siècle, ils ont été considérés comme les ancêtres des faits divers de la grande presse d'information populaire de la fin du siècle⁷ : ne sont-ils pas plus rares après 1870, avec la fin du colportage et la diffusion massive de cette dernière ? On fera justice d'une telle filiation. Le fait divers de presse est plus ancien.

Anciennes gazettes et « faits divers »

Dès le siècle des Lumières, les élites lisant gazettes et journaux, se passionnent pour ce genre journalistique, même si le terme de « fait divers » n'existe pas encore. Il y a peut-être là l'attrait du fruit défendu. Comme l'a prouvé bien plus tard l'aversion du système soviétique pour de telles nouvelles, les régimes autoritaires n'aiment pas les faits divers. La monarchie d'Ancien Régime ne fait pas exception, et la *Gazette* de Théophraste Renaudot porte peu de ces menues informations qui pourraient être les signes de désordres sociaux. Rien ne montre mieux cette attitude que la « conversion » de la première nouvelle de Paris, le 12 décembre 1631. Dans une première édition, Renaudot avait rapidement mentionné : « Les faux monnayeurs n'ont pas ici bon temps, l'un ayant été défait [exécuté] vendredi dernier, et l'autre le mardi suivant. » Nouvelle indigne de figurer dans le premier recueil de la *Gazette* dédié au roi ! Aussi est-elle remplacée par celle-ci : « Nous désirons bien la présence du roi, mais nous nous consolons, le voyant ailleurs si nécessaire pour la gloire de cet État⁸. »

Au début du XVIII^e siècle, la *Gazette* reste toujours muette sur ce genre d'information. Le procès scandaleux du père jésuite Girard et de sa pénitente, la demoiselle Cadière qu'il a séduite et poussée à l'infanticide, passionne la France et l'étranger en 1731. Il suscite plus de 200 *factums*, ainsi que les commentaires acides des *Nouvelles ecclésiastiques*,

⁶ Roger Chartier, « La pendue miraculeusement sauvée. Étude d'un occasionnel », *Les Usages de l'imprimé*, Roger Chartier, dir., Paris, Fayard, 1987, p. 83-127.

⁷ Jean-Pierre Seguin, *L'information en France avant le périodique. 517 canards imprimés entre 1529 et 1631*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1964 ; *Nouvelles à sensations. Canards du XIX^e siècle*, Paris, A. Colin, 1959.

⁸ Gilles Feyel, *L'Annonce et la nouvelle*, *op. cit.*, p. 132.

l'hebdomadaire clandestin des jansénistes. On s'en entretient dans les salons et dans les correspondances, mais la *Gazette* reste silencieuse. Quelques bons esprits en trouvent cependant des échos dans les gazettes françaises de Hollande diffusées librement dans le royaume. La *Gazette d'Amsterdam* en entretient ses lecteurs à 27 reprises, mais ne prend jamais parti, se contentant de reproduire les pièces des différentes étapes de la procédure judiciaire⁹. Les gazettes d'Amsterdam et d'Utrecht proposent fréquemment de telles nouvelles : entre janvier et décembre 1734, la première en offre 54, la seconde 33. La très grande majorité d'entre elles sont d'origine française. La *Gazette d'Amsterdam* enregistre 20 procès dont 13 sont jugés à Paris, 12 catastrophes (incendies, accidents, phénomènes climatiques), 11 assassinats, rixes et émeutes, 11 prodiges et curiosités diverses, dont quatre centaines. Ce genre d'information est tellement goûté qu'il y fait déjà l'objet d'une rubrique spécialisée, à la fin de chaque numéro¹⁰.

Dans la seconde moitié du siècle des Lumières, les faits divers se multiplient. De mai à août 1778, sept périodiques offrent à leurs lecteurs 159 récits pour 91 faits divers distincts. La seule *Gazette des Deux-Ponts*, feuille allemande publiée en français, propose 58 récits, la *Gazette de La Haye* 33, le *Courrier de l'Europe*, venu de Londres, 22, le *Mercur de France* 21, etc. Toutes ces nouvelles sont semblables à celles de 1734 : on y trouve 66 catastrophes, 47 crimes, 17 émeutes, 10 affaires de mœurs, neuf monstres ou curiosités naturelles... La *Gazette des Deux-Ponts* cantonne ces récits dans sa rubrique « Variété », située en fin de numéro : de leur diversité sont tirées des considérations, désabusées ou amusées, sur les hommes et les mœurs de l'époque. Ces leçons morales n'empêchent pas le rédacteur d'insister souvent sur l'horreur des faits, et d'accumuler les « détails » les plus sanglants. À tel point, qu'on croirait lire des canards destinés à un public plus populaire¹¹. Dans le même

⁹ Henri Duranton, « L'affaire Girard / La Cadière dans l'infidèle miroir des gazettes de 1731 », *Les gazettes européennes de langue française (XVII^e-XVIII^e siècles)*, Henri Duranton et Pierre Réat, dir., Publications de l'Université de Saint-Étienne, 1993, p. 255-268.

¹⁰ « Le fait divers », de Robert Favre, Jean Sgard et Françoise Weil, *Presse et histoire au XVIII^e siècle, l'année 1734*, Pierre Réat et Jean Sgard, dir., Paris et Lyon, éd. CNRS, 1978, p. 199-225.

¹¹ Robert Favre, « Le fait divers en 1778 : permanence et précarité », *L'année 1778 à travers la presse traitée par ordinateur*, Paris, P.U.F., 1982, p. 113-146 ; Denis Reynaud, « Violence et passion : les 'Variétés' de la *Gazette des Deux-Ponts* », *Journalisme et fiction au 18^e siècle*, Malcolm Cook et Annie Jourdan, dir., Berne, Peter Lang, 1999, p. 87-99 ; Simone Carpentari Messina « Le discours éditorial », et Annie Rivara « La représentation des choses », *La suite à l'ordinaire prochain. La représentation du monde dans les gazettes*, Denis

temps, retentissent dans l'espace public de grandes affaires judiciaires, « médiatisées » dirait-on aujourd'hui par toute une littérature à sensation – *factums* ou autres *mémoires* – répandue par les avocats des parties¹². La fameuse « affaire du collier », bien sûr absente de la *Gazette de France*, est très présente dans les gazettes de Hollande de 1785, d'autant plus présente que l'actualité politique est alors désespérément calme¹³.

La prudente *Gazette de France* se refuse toujours à offrir de telles nouvelles. Après avoir retenti des exploits sanglants de la « bête du Gévaudan » en 1764 et 1765, elle cesse d'en parler quand le « sieur Antoine », porte-arquebuse du roi et lieutenant de ses chasses, présente à Louis XV la dépouille de l'animal qu'il a tué. L'État ayant rétabli l'ordre, il convenait de faire silence¹⁴. Par la suite, elle se décide à multiplier les récits d'événements extraordinaires, incendies, tempêtes, inondations. Naturellement ce nouveau journalisme lui fut reproché par de beaux esprits qui ne comprenaient pas comment elle pouvait s'y commettre. Après avoir raconté les méfaits d'une tempête en Bretagne, son rédacteur leur répondait, en août 1773¹⁵. Avec des abonnés « dans chaque classe de citoyens », la *Gazette* était lue « par une infinité de personnes de tous états », à qui il fallait offrir un large éventail d'informations. Tous ces lecteurs étaient intéressés par le récit de catastrophes qu'ils n'avaient pas vécues, ils avaient besoin d'y participer. Quant à ceux qui venaient de subir, ils étaient avides de lire le récit de ce qu'ils avaient vécu, autant pour se rassurer que pour faire partager leur malheur. Le fait divers avait déjà une triple fonction : il permettait d'organiser le discours social dans les salons ou ailleurs autour de l'événement surprenant ou inquiétant qui rompait brutalement la succession des jours ; il divertissait les lecteurs et apaisait leur curiosité par la mise en spectacle de son récit ; il pouvait enfin être source de mise en garde ou de leçon pour l'avenir, comme le prouvent les *Affiches*.

Reynaud et Chantal Thomas, dir., Presses universitaires de Lyon, 1999, p. 27-52 et 231-258.

¹² Sarah Maza, *Vies privées, affaires publiques. Les causes célèbres de la France pré-révolutionnaire*, op. cit.

¹³ Shelly Charles, « Le prélat infortuné ou le *Danger des liaisons* : modèles romanesques du récit journalistique » ; René Nohr, « 'Un jeu si extraordinaire'. L'affaire du collier et Louis XVI dans la *Gazette des Deux-Ponts* », *Gazettes et information politique sous l'Ancien Régime*, Henri Duranton et Pierre Rétat, dir., Publications de l'Université de Saint-Étienne, 1999, p. 393-402 et 403-418.

¹⁴ Yannick Séité, « La bête du Gévaudan dans les gazettes : du fait divers à la légende », *Les gazettes européennes de langue française*, op. cit., p. 145-153.

¹⁵ Gilles Feyel, *L'Annonce et la nouvelle*, op. cit., p. 774, reproduction du long texte de la *Gazette*, 30 août 1773.

Dédiées à l'utilité, les *Affiches, annonces et avis divers*, feuilles hebdomadaires ou bihebdomadaires lancées à Paris à partir de 1745, puis dans les villes de province après les années 1760, sont consacrées aux annonces, aux services et aux « avis divers ». Cette dernière rubrique, où l'on trouve des articles proprement journalistiques, permet au rédacteur ou à ses correspondants d'élargir les connaissances de chacun en vulgarisant le message des Lumières, ou bien de raconter tel ou tel événement singulier. Les *Affiches de Montargis*, par exemple, proposent « l'orage affreux » de Milly en Gâtinais (octobre 1781), les peines capitales subies par quelques brigands de la forêt de Montargis (juin 1783), l'évasion des autres et la chasse qui leur est donnée (mai 1786), les ravages de la bête carnassière de l'Orléanais (octobre 1785). Les lecteurs de la *Feuille d'Anvergne* de Clermont-Ferrand bénéficient de véritables petits « reportages » lors des grêles catastrophiques à Clermont et Brioude en juillet et août 1782, en juillet 1789, ou bien au moment des éboulements de terrain dans la région de Clermont en mars, mai et juillet 1783. À côté de ces grands et petits événements, toute une série d'articles presque « médicaux » traitent de la maladie ou de la mort, des accidents ou des incidents de la vie. Les *Affiches du Poitou* et le *Journal de la généralité de Montpellier* racontent l'accident pour lui-même, mais aussi pour en tirer des leçons : on déplore l'habitude de lire dans son lit qui peut provoquer des incendies, alors si fréquents ; on regrette celles de se mettre sous les arbres par temps d'orage ou de se baigner après avoir mangé ; la noyade ou l'asphyxie sont l'occasion d'indiquer qu'on ne doit pas ranimer les asphyxiés de la même manière que les noyés, etc. En cette fin de XVIII^e siècle, le fait divers est tout à la fois une histoire qui doit divertir et un récit qui doit instruire¹⁶.

« *Faits divers* » et presse quotidienne avant la rubrique « *Faits divers* »

Le fait divers doit aussi émouvoir la sensibilité de ses lecteurs. Premier quotidien français lancé en 1777, le *Journal de Paris*, dans ses rubriques « Événement » ou « Bienfaisance » s'est donné pour tâche de magnifier le courage et la moralité du peuple, l'héroïsme ou la bienfaisance de tel ou tel sauveteur : le récit des calamités particulières s'achève sur les prompts secours apportés aux infortunés. Dans ce journalisme, les vols et les assassinats n'ont pas leur place. Tout juste mentionne-t-on les accidents de circulation dont le peuple fait les frais, provoqués par les voitures légères de la noblesse. Le *Journal de Paris*

¹⁶ *Ibid.*, p. 1151-1188, 1198-1201, 1205-1214.

insiste d'autant moins sur ce qui pourrait fâcher, qu'il l'avait fait pendant ses premières semaines, au grand scandale de bonnes âmes qui avaient obtenu sa suspension le 23 janvier 1777 : depuis le début du mois, la rubrique « Palais-Tribunal » avait vu se succéder les suicides, les adultères, les enfermements abusifs au couvent pour hériter plus facilement, les voleurs malins bénéficiant de la sympathie populaire, les escrocs, etc. Dans d'autres rubriques, on avait pu lire des atteintes à la vie privée, les maladies qui sévissaient à Paris, la faim chez les plus pauvres¹⁷. Décidément, les autorités n'aimaient pas ce genre de récits et il fallait être à Deux-Ponts pour pouvoir en charger sa gazette. Le *Journal de Paris* reparut le 29 janvier, très assagi !

Avec la Révolution, les journaux se multiplient, notamment les quotidiens, sans que cela serve le fait divers. La mission politique que se donnent les nouveaux journalistes est trop exclusive et exaltante pour beaucoup s'embarrasser des catastrophes et des actes de bienfaisance. L'événement dépasse les frontières du fait divers pour envahir toute la sphère politique. Le mot « événement » peut désormais tout aussi bien titrer un fait divers qu'un incident de l'actualité politique. Une étude rapide de cinq journaux, entre septembre et décembre 1789, prouve que le fait divers en est très souvent absent. *L'Ami du peuple* de Marat et *Les Actes des apôtres*, journal-pamphlet satirique et royaliste, ne s'en occupent pas. Desmoulin, dans ses *Révolutions de France et de Brabant*, de même que le *Mercure de France* en offrent tout juste deux ou trois chacun. En revanche, la *Chronique de Paris*, un quotidien patriote d'information générale, en propose en plus grande abondance, mais ces incidents violents ou non, sont souvent liés aux événements politiques¹⁸. Que devient par la suite le fait divers ? La violence révolutionnaire a-t-elle fait disparaître tous les interdits ? Les récits de crimes et de suicides semblent s'être multipliés après la chute de Robespierre, au temps du Directoire, alors qu'avec l'assassinat du Courrier de Lyon, débute en 1796 la médiatisation moderne des grandes affaires judiciaires.

Au temps de Napoléon, le pouvoir a quelque mal à empêcher les journaux de présenter crimes, vols et autres violences. Dès novembre 1799, Fouché interdit aux bureaux de police de transmettre aux journaux

¹⁷ *Dictionnaire des journaux, 1600-1789, op. cit.*, t. II, notice 682, *Journal de Paris*, rédigée par Nicole Brondel.

¹⁸ Philippe Roger, « Le fait divers en 1789. Cinq exemples, cinq attitudes », *La Révolution du journal, 1788-1794, op. cit.*, p. 215-228 ; Claude Labrosse et Pierre Rétat, *Naissance du journal révolutionnaire, 1789*, *op. cit.*, p. 112-115.

bulletins ou notes¹⁹. La *Gazette de France* et le *Journal de Paris* sont réprimandés pour leurs récits habituels de « crimes atroces ». Les suicides ont aussi un tel succès journalistique qu'ils sont interdits à la presse parisienne en décembre 1802, et aux journaux provinciaux en juin 1806²⁰. Cela n'empêche pas la violence de demeurer bien présente, comme le prouve ce sondage mené dans le *Journal de l'Empire* (ex-*Journal des débats*), sur le dernier trimestre de 1807. Les faits divers y sont insérés dans la deuxième grande rubrique, « Empire français », parmi bien d'autres nouvelles d'ordre politique ou administratif.

On peut en découvrir 37, si inégalement distribués au long des trois mois – 13 numéros concernés en octobre, 11 en novembre et seulement quatre en décembre –, qu'on n'a pas de peine à penser qu'ils servent de bouche-trous quand les rédacteurs ont du mal à remplir leur papier. Près de la moitié (18) présentent des crimes, des vols avec violence, des escroqueries, enfin un viol. Parmi les curiosités naturelles (sept), les lecteurs peuvent découvrir trois centenaires en excellent état physique, une naissance de triplés, une sourde-muette, la mort de deux époux fidèles à 24 heures d'intervalle, enfin un mammoth de Sibérie. Il y a aussi cinq accidents – deux incendies, une asphyxie, un naufrage, un domestique dévoré par les chiens du château –, et quatre incidents – deux disparitions d'individu, un abandon d'enfant, une guérison extraordinaire. Les catastrophes naturelles ne sont représentées que par deux violents orages. Enfin, le baptême catholique d'une famille juive de Dunkerque vient s'ajouter à tout ce ramassis d'événements. Une trentaine d'entre eux proviennent de la presse provinciale. Si l'on y rencontre 16 brèves de moins de 10 lignes, 11 sont de longs récits de 20 lignes ou plus : les détails « bien malheureux » ou « atroces » n'y manquent pas.

Crimes et délits sont des histoires à faire peur, répandant « consternation et effroi » dans la ville où ils ont été commis, mais les autorités et la gendarmerie sont là pour arrêter et châtier les coupables. Le *Journal de l'Empire* offre aussi par deux fois un compte rendu des tribunaux parisiens. Le premier n'est qu'une suite de brèves extraites du *Moniteur universel*, sans grand intérêt. En revanche, le 25 octobre, le journal crée exceptionnellement une rubrique « Cours de justice criminelle » pour y « donner des détails exacts sur les vols et recèlements » d'une bande de 20 voleurs, condamnés aux fers. Couvrant

¹⁹ Henri Welschinger, *La censure sous le Premier Empire*, Paris, Perrin et Cie, 1887, p. 82.

²⁰ André Cabanis, *La presse sous le Consulat et l'Empire (1799-1814)*, Paris, Société des Études Robespierriennes, 1975, p. 220-221, 224.

plus de deux colonnes, ces récits d'effractions nocturnes ont certainement ému leurs lecteurs.

Pendant la Restauration, les faits divers ne sont pas plus nombreux, comme l'indique un feuilletage attentif de trois quotidiens – *Le Constitutionnel*, le *Journal des débats*, la *Gazette de France* – pour les années 1815, 1819, 1823 et 1827. Comme sous l'Empire, ils sont dispersés dans des rubriques fourre-tout, sans mise en valeur particulière. Tout va changer au début des années 1830.

Naissance et organisation de la rubrique « Faits divers »

Au temps de la monarchie de Juillet, de 1830 à 1848, les faits divers deviennent de plus en plus nombreux, comme le prouve l'analyse du contenu de six quotidiens – *Le Constitutionnel*, la *Gazette de France*, le *Journal des débats*, *Le National*, *La Presse* et *Le Siècle*²¹. Pour les années 1831, 1836, 1841 et 1846, 46 numéros de chacun de ces journaux, soit un numéro tous les huit jours, ont été traités.

À lire le *tableau n°1* ci-dessous, il apparaît que dès 1831, en dehors de la *Gazette de France*, les faits divers sont plus nombreux qu'en 1807 au *Journal de l'Empire* (37 x 4, soit environ 148 pour toute l'année). En année pleine, les 20 à 40 faits divers de 1831, équivalent à 150 ou 300, cependant que les 150 à 240 de 1846 correspondent à 1200 ou 1880²². Quand on mesure en cm² l'espace papier qui leur est consacré, on s'aperçoit que leur part de la surface rédactionnelle est tout juste de 1% en 1831 au *Journal des débats*, mais seulement de 0,7% au *National*, 0,5% au *Constitutionnel*, 0,4% à la *Gazette de France*. Ils sont de plus en plus présents aux *Débats* : 2,8% en 1836, 3,7% en 1841, 5,3% en 1846. Ailleurs, ils suivent la même évolution, avec des irrégularités cependant : les pics du *Constitutionnel* et du *National* en 1836 (3,4 et 3,5%), celui de la *Gazette de France* en 1841 (4,5%). Entre 1836 et 1846, la nouvelle presse à 40 francs d'abonnement annuel (au lieu de 80 francs pour les anciens journaux) n'offre pas aux faits divers une part plus grande : 2,3 à 5% au *Siècle*, 2,6 à

²¹ Pour tout ce qui suit, lire Anne Poulic, *Les faits divers sous la monarchie de Juillet dans les quotidiens parisiens*, mémoire du diplôme de l'Institut Français de Presse, dir. Gilles Feyel, 1996, 153 p.

²² La plupart de ces faits divers ont été découpés à la paire de ciseaux dans la presse provinciale, qui les tenait des mairies ou des gendarmeries. Le reste provient d'enquêtes dans les commissariats parisiens. En septembre 1836, *La Presse* déclare avoir « des agents spéciaux [qui la mettent] à même d'enregistrer des faits qui [lui appartiennent] en propre » ; mais elle a aussi et surtout « les renseignements puisés aux sources communes ».

3,5% à *La Presse*. Bonne preuve que l'épanouissement des faits divers est tout à fait indépendant de la presse à bon marché et des initiatives de Girardin.

Tableau n°1 : Nombre de faits divers et (% de la surface rédactionnelle)

	1831	1836	1841	1846
<i>Le Constitutionnel</i>	28 (0,5)	189 (3,5)		
<i>Gazette de France</i>	17 (0,4)	133 (2,5)	192 (4,5)	211 (3,3)
<i>Journal des débats</i>	39 (1,0)	93 (2,8)	144 (3,7)	241 (5,3)
<i>Le National</i>	36 (0,7)	183 (3,4)	103 (2,4)	172 (4,4)
<i>La Presse</i>		80 (2,6)	133 (3,1)	150 (3,5)
<i>Le Siècle</i>		56 (2,3)	104 (2,8)	147 (5,0)

Note : *Le Constitutionnel* n'a pas été analysé les deux dernières années de l'échantillon. *La Presse* et *Le Siècle* ont été lancés le 1^{er} juillet 1836, ce qui explique que 23 numéros seulement ont été traités cette année-là.

Tout au long de la période, les faits divers n'obtiendront jamais l'exclusivité d'une rubrique à eux seuls consacrée. Ils devront toujours la partager avec de petites actualités de toutes sortes : brèves de nature politique ou économique, nominations officielles, statistiques, nouvelles des spectacles, résultats de concours, de courses de chevaux, mariages et décès, informations météorologiques, informations judiciaires. Cette vaste rubrique est située au milieu du journal, à cheval sur les pages 2 et 3, après la grande actualité politique. La rubrique est plus ou moins longue : si la grande actualité est pauvre, elle peut occuper une pleine page, sinon elle est réduite à la portion congrue. Au cours des années, certaines nouvelles quittent cette vaste rubrique, pour former de nouvelles rubriques autonomes, telles que « Actes officiels », « Nécrologie », ou bien « Chronique judiciaire », « Tribunaux », « Police correctionnelle » ou « Cours et tribunaux », tant et si bien que les faits divers finissent par dominer la rubrique, qui prend de plus en plus volontiers leur nom.

Alors que *Les Débats* gardent leur grande rubrique, sans jamais la nommer, ni y faire aucun tri, les autres journaux s'efforcent de la scinder en une série de rubriques sœurs, qu'ils s'efforcent de titrer. C'est alors qu'apparaît pour la première fois une rubrique épisodique « Faits divers », dans *Le Constitutionnel*, au 4^e trimestre de 1833, située après les « Nouvelles diverses de l'étranger » et les « Nouvelles des départements ».

À la *Gazette de France* s'individualisent en 1835 « Paris-Faits divers », puis « Faits divers », remplacées en fin d'année par « Nouvelles des provinces » et « Paris-Faits divers », accompagnées de « Nouvelles de l'extérieur ». En février 1836, on revient à la rubrique unique « Faits divers », mais rapidement s'imposent de nouveau les trois rubriques sœurs précédentes. Par la suite, le journal ne cesse de varier ses titres et ses rubriques, au nombre de deux ou trois. À partir de 1845, il revient à la rubrique unique « Nouvelles diverses ». En 1833, *Le National* s'efforce lui aussi de mieux classer son contenu. Après deux rubriques, « Nouvelles diverses » et « Paris », revient en 1834 la rubrique unique appelée « Nouvelles diverses-Paris » ou « Nouvelles diverses ». Entre août et octobre 1835, « Nouvelles diverses » devient « Faits divers ». L'année suivante, en novembre, « Nouvelles diverses » alterne avec « Faits divers ». En juillet 1837, « Faits divers » s'impose définitivement jusqu'à la fin de la période. Nouveau journal, *Le Siècle* ne fait pas mieux que ses confrères ; sa rubrique unique, « Nouvelles diverses », ne valorise pas les faits divers, qui demeurent brèves parmi d'autres brèves.

Seule de tout le corpus, *La Presse* a cherché à mieux organiser sa rubrique « Nouvelles diverses », remplacée pendant les cinq premiers mois de 1837 par des rubriques alternativement titrées « Moralité publique, vols, meurtres, suicides », « Accidents-Incendies-Inondations », « Faits divers-Accidents-Sinistres » ou encore « Mœurs publiques, vols, meurtres, suicides », tous titres valorisant mieux les contenus. Par la suite le titre « Faits divers », devenu « Nouvelles diverses » en janvier 1838, puis « Nouvelles et faits divers », règne sans partage jusqu'à la fin de la période. Entre 1840 et 1843, la rubrique se subdivise de manière géographique : « Paris », « Départements », « Colonies françaises » et « Étranger ». À partir de juin 1845, les faits divers sont précédés d'un titre individuel situé à gauche en début de nouvelle, par exemple « Arrestation importante, Double suicide, Triple assassinat, Ivrognerie, Manière cavalière de payer ses dettes », etc. Si donc *La Presse* ne présente pas plus de faits divers que ses confrères, elle les valorise mieux, leur donne une plus grande lisibilité, ainsi qu'elle le fait pour toutes les autres actualités.

Déjà les crimes et délits sont les premiers « faits divers » de presse

Comme le montre le *tableau n°2* qui suit, les journaux offrent d'abord à leurs lecteurs des crimes, des délits et des arrestations. Ils le font avec de longs récits, où le sang et l'horrible sont détaillés avec complaisance.

La surface occupée par ces histoires ne cesse de s'agrandir pendant la période, ainsi que le prouve l'écart croissant (en %) entre leur nombre et leur surface : - 0,8 points (1831), + 2 (1836), + 4,6 (1841), + 9,4 (1846).

En cette dernière année, les crimes et délits couvrent près de la moitié de la surface consacrée aux faits divers. Deuxième catégorie, les accidents (route, chemin de fer, naufrage, explosion, incendie, noyade, empoisonnement, etc.), plus nombreux en fin de période, sont traités de de plus en plus brièvement : + 3,1 d'écart (1831), + 1,3 (1836), - 4,6 (1841), - 6,9 (1846). Les catastrophes naturelles arrivent au troisième rang seulement. Ces trois catégories représentent environ 80% des faits divers. Parmi les trois dernières – longévité et événements insolites, suicides, actes de bravoure ou de bienfaisance –, on notera que les suicides sont présentés plus succinctement que les crimes, parce qu'ils choquaient probablement plus : les écarts sont ici de - 4,8 points (1831), + 0,8 (1836), - 1,2 (1841), - 3,7 (1846). Certains d'entre eux sont cependant détaillés avec un luxe d'horreurs à peine croyable.

Tableau n°2. Catégories de faits divers, en % de leur nombre total
(et de la surface occupée)

	1831	1836	1841	1846
Crimes, délits	43,5 (42,7)	31,9 (33,9)	26,2 (30,8)	39,3 (48,7)
Accidents	23,9 (27,0)	27,7 (29,0)	38,3 (33,6)	32,2 (25,3)
Catastrophes naturelles	10,9 (10,7)	20,9 (15,4)	11,4 (9,6)	11,6 (15,4)
Longévité, év. insolites	5,4 (4,5)	12,5 (13,8)	11,8 (14,0)	7,4 (3,6)
Suicides	14,1 (9,3)	6,4 (7,2)	8,7 (7,5)	6,0 (2,3)
Bravoure, bienfaisance.	2,2 (5,8)	0,6 (0,7)	3,6 (4,5)	3,5 (4,7)

Note : Les performances des cinq quotidiens – *Gazette de France*, *Journal des débats*, *Le National*, *La Presse*, *Le Siècle* – ont été cumulées en chiffres absolus pour le nombre des faits divers et la surface en cm² occupée par chacun d'eux. Les % ont été calculés par rapport aux deux totaux absolus de chaque année.

Au-delà de la rubrique des faits divers, il arrive que l'un ou l'autre d'entre eux, d'importance nationale ou internationale, ait les honneurs de la première page. Au long des années 1831 à 1847, il en est ainsi à 24 reprises pour tous les journaux du corpus : ce sont de grands incendies, des tremblements de terre, des naufrages, cinq catastrophes ferroviaires. En revanche, les drames de sang restent cantonnés dans la rubrique des faits divers, et il faut toute la notoriété politique et mondaine de ses acteurs pour que l'assassinat de la duchesse de Praslin parvienne en

première page en août 1847. Si certains autres événements sanglants accèdent eux aussi à la première page, ils le font lors de grands procès, par exemple au moment des affaires Lacenaire ou Lafarge, quand se mobilisent toutes les rédactions²³. Au vrai, il s'agit moins alors du fait divers proprement dit que de ses suites. Rédacteurs et lecteurs, épris de rhétorique, curieux de détails surprenants, observent la machine judiciaire, se passionnent pour les débats et les rebondissements, s'interrogent sur les personnalités des accusés. Avec le lancement de la *Gazette des tribunaux* en novembre 1825, les affaires de justice et les crimes deviennent à la mode.

Incontestablement, les faits divers sont nés bien avant l'expression qui les désigne. Dès le temps des gazettes de l'Ancien Régime, ils sont offerts à la lecture des élites socioculturelles. Si la *Gazette de France* attend les années 1770 pour entretenir ses lecteurs des grandes catastrophes naturelles ou des accidents, les gazettes étrangères publiées en français à destination du royaume n'ont pas la même retenue et s'intéressent aux affaires de violence et de sang. À la fin de la période révolutionnaire, crimes et délits sont définitivement entrés dans la presse de Paris et des provinces. Pendant les trente premières années du XIX^e siècle, les faits divers sont publiés parmi une foule d'autres nouvelles d'ordre politique ou administratif. Au temps de la monarchie de Juillet, ils deviennent de plus en plus nombreux, tant et si bien que les journalistes essaient d'en mieux organiser la ou les rubriques. C'est alors que naît l'expression « fait divers », à la fin de l'année 1833.

C'est donc dans l'ancienne presse quotidienne à 80 francs d'abonnement annuel que les faits divers « modernes » sont nés, une presse destinée aux abonnés fortunés des élites socioculturelles, mais une presse lue par un bien plus grand cercle de lecteurs, grâce aux nombreux systèmes de lecture collective de cette première moitié du siècle. L'avènement de la presse « à bon marché » de Girardin, ces journaux à 40 francs d'abonnement, n'a pas eu d'influence sur l'histoire du fait divers. *La Presse* et *Le Siècle* ne le traitent pas autrement que la « vieille presse », même si la première s'est efforcée de le valoriser, comme toutes ses autres rubriques, afin d'accroître sa lisibilité. Le « fait divers » était donc déjà un genre de journalisme bien établi, lorsque *Le Petit Journal* et les autres quotidiens populaires à 5 centimes s'en emparèrent pour lui donner les développements que l'on sait.

²³ Anne-Emmanuelle Demartini, *L'affaire Lacenaire*, Paris, Aubier, 2001, not. p. 56-67.

Chapitre XV

La querelle de l'anonymat des journalistes, entre 1836 et 1850. Une étape dans la progressive prise de conscience d'une identité professionnelle ?

Les meilleurs observateurs politiques de l'année 1850 paraissent avoir vécu comme une surprise l'obligation de la signature des journalistes, leur sortie de l'anonymat. Au détour de la discussion parlementaire d'une loi contre la presse, le marquis de Tinguy, représentant légitimiste de la Vendée, parvint à l'imposer, suscitant désarroi et colère parmi les journaux les plus « sérieux ». Charles de Rémusat note que « cette prescription fut regardée par quiconque avait l'expérience de la presse comme mortelle pour elle. On jeta les hauts cris au *Journal des débats* »¹. Effectivement, jamais ce journal ne fut plus véhément qu'en juillet 1850, au point d'y perdre toute mesure : « Depuis cinquante ans la presse a traversé bien des régimes plus ou moins hostiles ; elle a supporté bien des épreuves. Pour la première fois, depuis cinquante ans, ses ennemis de toute couleur ont découvert le secret de sa force et de sa puissance, et ils ont cru la frapper au cœur en la frappant dans son organisation collective. L'instinct de la haine les a bien servis ; ils n'ont pas manqué leur coup. Oui, la loi qui vient d'être votée est peut-être le coup le plus funeste qui ait été porté depuis cinquante ans à la liberté de la presse. » (17 juillet 1850) Pourquoi une telle fureur ? En quoi la fin de l'anonymat de ses journalistes pouvait-elle compromettre la liberté et le pouvoir de la presse ? Une telle mesure fut-elle vraiment une surprise ? Notons dès à présent que cet épisode n'a pas été étudié par les historiens de la presse ni du journalisme². Et pourtant, n'est-ce pas à partir de 1850 que les journalistes existent vraiment aux yeux de leurs lecteurs ? Proposée par un député légitimiste, l'obligation de la signature a été votée par une

¹ Charles de Rémusat, *Mémoires de ma vie, op. cit.*, t. IV, p. 431.

² Eugène Hatin, *Histoire politique et littéraire de la presse en France, op. cit.*, t. VIII, p. 630-631, mentionne très rapidement l'obligation des signatures. L'*Histoire générale de la presse française*, Paris, PUF, t. II, 1969, p. 230, y consacre tout juste huit lignes. Bernard Vuyenne, *Les journalistes français*, Paris, CFPJ Retz, 1985, p. 117, suivi par Christian Delporte, *Histoire du journalisme et des journalistes en France*, Paris, PUF, 1995, p. 15, situe fautiveusement l'épisode au cours de l'été 1848. Marc Martin, *Médias et journalistes de la République, op. cit.*, p. 20, signale brièvement la loi du 16 juillet 1850, à quoi il attribue la généralisation des secrétaires de rédaction, en se fondant sur Edmond Texier, *Le journal et le journaliste, op. cit.*, p. 45.

conjonction des extrêmes, réunissant les légitimistes et les républicains les plus convaincus. Cette coalition si disparate s'explique parce que les uns voulaient moraliser, les autres voulaient responsabiliser les journalistes. Tous espéraient tuer la presse-institution, en dégageant ses journalistes du brouillard de l'anonymat.

Avant d'être proposée par le marquis de Tinguy, l'obligation des signatures avait déjà été évoquée en 1836 par Émile de Girardin, tout à sa lutte contre la « vieille » presse à 80 francs. Elle fut ensuite proposée aux députés de l'Assemblée constituante en août 1848, par Ledru-Rollin et ses amis démocrates qui s'efforçaient ainsi d'éviter aux journaux le rétablissement du cautionnement. On comprend dans ces conditions le vote des républicains sur la proposition du député légitimiste.

Émile de Girardin et la « vieille » presse

En 1836, alors que sont lancés les quotidiens à 40 francs, Girardin entre en campagne contre les anciens journaux qui discréditent sa « réforme économique » dans l'infamie des spéculations douteuses. Il s'arme de la « réforme morale » : la « vieille » presse ne peut répondre aux besoins matériels, intellectuels et moraux des jeunes générations³. Parmi bien d'autres défauts, *La Presse* reproche aux quotidiens d'opinion, l'anonymat traditionnel de leurs journalistes. Depuis la loi du 9 juin 1819, créant le cautionnement déposé préalablement à toute création d'un journal politique, la responsabilité pénale du contenu repose sur les épaules du propriétaire ou éditeur, relayé à partir de la loi du 18 juillet 1828, par un gérant, qui doit signer en minute, chaque numéro. Les journalistes n'ont donc pas à signer leurs articles, puisqu'ils n'en sont pas pénalement responsables.

Le 8 septembre 1836, au détour d'innocentes « Variétés », le journaliste Granier de Cassagnac lance des accusations qui reviendront constamment par la suite. Les journalistes politiques sont des gens masqués, inconnus du public, qui jugent sans être jugés, et qui n'ont pas de compétence reconnue pour cela. « On lit les journaux sans savoir qui les inspire, qui les écrit. C'est une espèce de franc-maçonnerie intellectuelle, qui publie chaque matin son manifeste de chaque jour. Du reste, vous n'apercevrez dans cette loge singulière, dans cette université mystérieuse, aucun signe extérieur et matériel qui trahisse à l'avance les détails de l'enseignement. » Par la suite, *La Presse* dénonce « cette

³ *Supra*, chapitre XII.

juridiction sans appel, exercée par des hommes inconnus, par des hommes sans nom, sans idées et sans style, non seulement sur le pouvoir, mais encore sur les arts, sur les lettres, sur la philosophie, sur les idées morales, poétiques et religieuses, sur toute la civilisation.» Elle espère que le public « violera le modeste incognito de tous ces Y, de tous ces X, qui traitent les plus grandes questions de l'intelligence »⁴. Le journal est un tribunal un peu particulier – une « société de francs juges », « des hommes qui ont un masque sur le visage, qui ne se nomment pas et que le public ne connaît pas » –, un tribunal de juges masqués comme la Sainte Vehme de l'Allemagne des XIV^e et XV^e siècles, jugeant sans témoins et sans procédure définie, rendant ses sentences hors la présence de l'accusé. « C'est une lettre anonyme qu'on adresse au public tous les jours ; c'est une puissance irresponsable qui attaque toutes les puissances responsables. » L'anonymat des journalistes les fait disparaître dans leur individualité, pour créer l'identité collective de l'institution-journal. La force du *Journal des débats*, sous la ferme direction des frères Bertin, ses rédacteurs en chef, est de paraître une institution, suffisamment dirigée et contrôlée à l'intérieur, opaque et fermée vers l'extérieur, pour que l'on ne puisse y reconnaître le travail individuel de tel ou tel journaliste – « C'est l'opinion de MM. Bertin de Vaux et Bertin l'aîné, mise plus ou moins en français par M. Saint-Marc Girardin, MM. de Sacy, Alloury et autres, parmi lesquels il n'y en a aucun qui ne puisse être contrôlé et fort bien contrôlé⁵. » La levée de l'anonymat « achèverait de tuer la vieille presse, car elle ne compte pas un seul homme connu dans ses rangs. La plupart des auteurs de ces articles des *Débats*, du *Constitutionnel* ou du *National*, sous lesquels s'établit quelquefois une polémique générale, et qui font une espèce d'émoi au public, ne seraient pas reçus dans la plus médiocre revue. Croit-on, par exemple, qu'un article du *Journal des débats* contre la presse ou contre l'opposition, produisit un grand effet, si le public le voyait signé du nom d'Alloury ou de Petit-Jean⁶ ? »

« Société de francs juges », « franc-maçonnerie intellectuelle », « université mystérieuse » : la puissance politique de la presse reposerait sur l'anonymat de journalistes aux individualités sacrifiées, pour le plus grand bien de cette véritable institution collective. C'est ce que croyaient Girardin et ses journalistes, le *Journal des débats* et la vieille presse à 80 francs. C'est ce qu'ont eux aussi compris les républicains de 1848.

⁴ *La Presse*, 4 octobre 1836.

⁵ *Ibid.*, 26 octobre 1836.

⁶ *Ibid.*, 31 octobre 1836.

Pour éviter le rétablissement du cautionnement, il faut responsabiliser les journalistes

Au lendemain de la révolution de Février, les contraintes disparaissent. Le 2 mars 1848, le gouvernement provisoire donne des assurances aux journalistes républicains : « La pensée doit être affranchie radicalement : il ne peut plus y avoir de timbre, de cautionnement, parce que rien ne doit entraver la libre circulation de la pensée⁷. » Le 4 mars, le timbre est supprimé, le 6 mars sont abolies les lois de septembre 1835, notamment le cautionnement de 100 000 francs des quotidiens parisiens⁸. Alors que le gouvernement ne restitue pas aux anciens journaux le montant de leur cautionnement, les nouveaux se multiplient, affranchis de toute charge fiscale⁹. Dès le début de juin, Armand Marrast, rédacteur en chef du *National*, maire de Paris, l'un des chefs républicains modérés de l'Assemblée nationale, fait pression sur la Commission exécutive qui coiffe le gouvernement, et lui arrache la promesse d'une loi restrictive sur la presse¹⁰. Le 16 juin, lors d'une interpellation à propos d'un journal de province, le républicain montagnard Xavier Durrieu veut l'abolition de toute espèce de cautionnement. Le 22 juin, Ledru-Rollin, membre de la Commission exécutive, propose à ses quatre collègues un projet de loi repoussant le cautionnement et établissant la responsabilité morale des journalistes, par l'obligation des signatures. L'insurrection ouvrière des 23-26 juin et sa répression font disparaître tout cela. Cavaignac, nouveau chef du pouvoir exécutif, et son gouvernement de républicains modérés frappent la presse, jugée coupable des débordements révolutionnaires. Onze journaux, dont *La Presse*, sont suspendus. De nouvelles mesures législatives sont préparées.

Le 11 juillet, le ministre de l'Intérieur dépose à l'Assemblée nationale deux projets de loi sur la presse, l'un à propos du cautionnement, l'autre sur les crimes et délits de presse. C'est le cautionnement qui donne lieu aux débats les plus animés. On le comprend. Il en va de l'existence des

⁷ Assemblée constituante, discours du républicain Xavier Durrieu le 8 août 1848, *Journal des débats*, 9 août 1848.

⁸ Ch. Brochard, *Les impôts spéciaux sur la presse. Restrictions fiscales à la liberté de la presse*, Thèse de droit d'Aix, Nancy, Crépin-Leblond, 1911, p. 111-113.

⁹ « On sait que depuis la révolution de Février, une singulière anomalie existait à cet égard. Les lois sur le cautionnement, abolies ou suspendues pour les uns, restaient en vigueur pour les autres. On souffrait que les nouveaux journaux parussent sans cautionnement ; quant aux anciens journaux, on ne paraissait pas disposé à leur rendre celui qu'ils ont fourni. Ce privilège devait cesser d'une façon ou d'une autre. » (*Journal des débats*, 12 juillet 1848)

¹⁰ Jean Dautry, *1848 et la II^e République*, Paris, Éditions sociales, 1957, p. 173.

nouveaux journaux, fondés depuis février. Alors que le projet du gouvernement réduit à 24 000 francs le cautionnement des quotidiens parisiens, le ministère de la Justice a diffusé le 8 juillet une circulaire exigeant le respect des lois de 1830. En attendant le vote de la nouvelle loi, les journaux sont donc astreints à fournir le cautionnement de 2 400 francs de rente à 5%, soit 48 000 francs de capital. Cela ne gêne pas les anciens journaux à qui l'administration n'a pas encore rendu le cautionnement de 1835. Mais cela tue les nouveaux. Le 11 juillet, *Le Peuple constituant* paraît encadré de noir, portant un article très violent contre les hommes de Juin, conclu sur ce cri de rage désespérée : « Il faut aujourd'hui de l'or, beaucoup d'or, pour jouir du droit de parler. Nous ne sommes pas assez riches. – Silence au pauvre¹¹ ! » Le gérant du journal est poursuivi, ce que n'admet pas Lamennais. Auteur de l'article incriminé, représentant à l'Assemblée nationale, il en revendique plusieurs fois la responsabilité pénale, notamment le 5 août, ce qui contribue à populariser chez les républicains de la Montagne, l'idée de la signature des journalistes. L'un d'entre eux, le représentant Germain Sarrut, cite Decazes en 1819 : « Le gérant est un mensonge, mais un mensonge nécessaire ; seulement, si l'écrivain se présente, le gérant n'est plus qu'un complice. » Il faut donc frapper le vrai coupable. « Vous n'avez pas le droit de poursuivre un complice si vous reculez devant la poursuite de l'auteur principal du délit. [...] M. de Lamennais a signé l'article, il a donc le droit d'être poursuivi¹². »

La signature des journalistes est évoquée au même moment au sein de la commission des représentants chargée d'examiner les projets de loi sur la presse. Le 4 août, cinq de ses membres, dont le légitimiste Berryer et le républicain Pascal Duprat, diffusent un contre-projet de neuf articles, abolissant le cautionnement et la responsabilité du gérant, remplacés par la seule responsabilité des journalistes¹³. Ces derniers signeraient leurs articles uniquement sur les manuscrits remis à l'imprimeur, qui serait obligé de les garder pendant un certain délai, pour en donner, au besoin, communication à la justice. Des poursuites et des peines étaient prévues en cas de fraude à la signature. Préservant l'anonymat des journalistes

¹¹ *Ibid.*, p. 206.

¹² *La Réforme*, 6 août 1848. Au début de la monarchie de Juillet, Sarrut avait été rédacteur de *La Tribune des départements*, journal républicain. Voir Georges Weill, *Histoire du parti républicain en France (1814-1870)*, Paris, Librairie Félix Alcan, 1928.

¹³ Deux autres contre-projets circulent, dont celui du républicain Bourzat, en 23 articles, de même philosophie que le contre-projet Duprat, mais plus sévère dans ses pénalités, en cas de fraude ou de délit.

face à leurs lecteurs, ce contre-projet recueillit l'approbation du *National* et de *La Réforme*.

L'Assemblée débat du 7 au 9 août. Les républicains Louis Blanc et Félix Pyat se prononcent en faveur de l'amendement Duprat. Avec la suppression du cautionnement, cesseraient « l'impunité du riche » et « la féodalité de la presse » ; les « journaux-boutiques », fondés sur la fiction du gérant et le mensonge de l'anonymat, s'effaceraient derrière les « journaux-principes », dont les journalistes découverts et responsables, seraient à la recherche de la vérité¹⁴. Antony Thouret, ancien rédacteur du journal *La Révolution de 1830*, propose un système plus original, un jury d'honneur soulignant tout manquement à la déontologie journalistique, « un grand jury de la pensée, formé par l'élection de journalistes et de littérateurs », comparable aux « syndicats d'honneur » du notariat, de la magistrature ou du barreau. Il faut que les journalistes soient jugés par leurs pairs. « Croyez-vous que l'écrivain, ainsi averti, sera moins bien averti que par une poursuite judiciaire¹⁵ ? » Déjà apparaissent ici des préoccupations éthiques souvent exprimées à la fin du siècle, notamment dans les Congrès internationaux de journalistes¹⁶. Ces « excellents sentiments » rencontrent la sympathie de l'Assemblée, mais paraissent de doux rêves au *National*.

Le lendemain, 8 août 1848, est marqué par l'intervention de Ledru-Rollin. Refusant le système anglais cher aux conservateurs, il chante les vertus du modèle américain. « En Amérique, on ne connaît pas le cautionnement. Là, la liberté est absolue et l'autorité est grande aussi cependant. » Après la rupture avec l'Angleterre, « on a déclaré, que pour rompre avec la métropole, il n'y aurait ni cautionnement ni timbre, et que ce n'était pas avec du vieux, au grand soleil de l'Amérique, qu'on pourrait fonder une jeune et vigoureuse et invincible République. » Ledru-Rollin va au-delà des propositions de Duprat, puisque pour lui, la signature du journaliste doit être publique, imprimée dans le journal. Et revient l'exemple américain. La République ne doit pas craindre la presse. Elle doit la libérer de toute entrave, laisser se multiplier les journaux. Comme Tocqueville, dont il ne mentionne pas les analyses, il montre que la multiplication des journaux américains a plutôt affaibli la presse qu'elle ne l'a renforcée¹⁷. « Tous ceux qui, dans ce pays, arrivent aux affaires, ont

¹⁴ Discours de Félix Pyat le 7 août, *La Réforme*, 8 août 1848.

¹⁵ Discours d'Antony Thouret le 7 août, *Le National*, 8 août 1848.

¹⁶ *Infra*, chapitre XVII.

¹⁷ Il ne mentionne pas Tocqueville, mais il suit très exactement le chapitre III de la 2^e partie du t. I, 1^{er} vol. de *De la Démocratie en Amérique*, ouvrage paru en 1835. Voir l'édition

la même pensée. Laissez publier, laissez multiplier les journaux, pour qu'ils puissent se neutraliser les uns les autres, et qu'au milieu de cet océan de la polémique, indécis, tumultueux, mais flottant, il surnage quelque chose de stable, d'immuable : l'amour de l'ordre, l'amour de la liberté, l'amour de la patrie. » Avec la République, la presse doit cesser d'être la puissance collective, l'institution qui pouvait presque lutter d'égal à égal avec la monarchie.

Nous comprenons très bien que dans un gouvernement monarchique, où l'État est tout, la presse, qui remplace le suffrage universel, soit puissante, concentrée, parce qu'elle contrebalance une force considérable aussi : la royauté. Mais quand la République existe, quand le suffrage universel vient, par ses affluents infinis, purifier tous les jours ce qu'il peut y avoir dans le pays de mauvais à rejeter, alors la presse n'a plus le même rôle ; elle ne doit plus être une collection, il faut qu'elle devienne une individualité, il faut que les écrivains signent. C'est en cela que vous ne me paraissez pas comprendre la question au point de vue des hommes d'État. La presse cesse d'être collective, c'est votre force ; elle cesse d'être puissante, c'est votre force.

Désormais, elle doit laisser s'exprimer les protestations individuelles. Elle doit être moins puissante, parce qu'elle a moins à s'opposer¹⁸.

Il est inutile de dire que ce discours, porté aux nues par *La Réforme*, est mal accueilli par *Le National*. Il n'est pas question de laisser s'individualiser la presse :

Individualiser la presse, ce serait l'affaiblir, et nous ne croyons pas que ce soit là un résultat si désirable ; mais ce serait surtout la mettre en contradiction avec sa nature même, son but et son origine. La presse est un gouvernement de pensée à côté du gouvernement de fait ; elle doit être anonyme comme l'opinion publique ou la fraction de l'opinion publique qu'elle représente. Faire signer dans chaque exemplaire chaque article, c'est réduire l'intervention du journal, puissance nécessairement collective, à une intervention purement individuelle ; c'est, au lieu des tendances et des doctrines d'un parti, ne vouloir avoir devant soi que les idées de MM. Tels et Tels. Or, encore une fois, un journal n'est pas un homme, c'est une opinion, c'est un intérêt, c'est quelque chose d'impersonnel. Il ne faut pas qu'un gouvernement, s'il commet des erreurs, n'ait à lutter que contre une pensée individuelle et impuissante ; il faut qu'il puisse rencontrer l'obstacle et l'enseignement d'un vœu collectif¹⁹.

de J.-P. (Jacob Peter) Mayer, Paris, Gallimard, 1961, t. I, 1^{er} vol., p. 185-191, notamment p. 190.

¹⁸ Discours de Ledru-Rollin le 8 août, *La Réforme*, 9 août 1848.

¹⁹ *Le National*, 9 août 1848.

Plus polémique, la défense du *Journal des débats* n'est pas différente. Il suggère que l'institution collective de la presse a une histoire, une durée qui la fait survivre à tous les régimes :

Le *Journal des débats* n'est pas tel ou tel écrivain, c'est le *Journal des débats* avec son présent, son passé, son avenir, avec le parti qu'il représente et l'opinion qu'il défend. Cette puissance collective, voilà précisément ce que le libéral M. Ledru-Rollin veut détruire. En faisant signer le manuscrit, M. Pascal Duprat n'avait songé qu'à fournir à la justice deux coupables au lieu d'un : le rédacteur en chef et le rédacteur particulier. M. Ledru-Rollin a la vue plus longue : c'est à l'influence même du journal qu'il en veut. C'est l'autorité morale du journal qu'il veut détruire. Qu'avons-nous, en effet besoin aujourd'hui de l'influence des journaux ? Ne sommes-nous pas sous la République ? [...] Des journaux puissants étaient nécessaires contre la monarchie. Ils ne sont pas nécessaires contre la démagogie²⁰.

Malgré les efforts des républicains, le premier article de l'amendement Duprat – « Toutes les lois relatives au cautionnement et à la responsabilité du gérant sont abolies. La responsabilité personnelle des écrivains sera substituée à celle du gérant, d'après les conditions suivantes. » – est rejeté le 9 août par une majorité de 407 voix contre 342. Le débat a opposé une majorité conservatrice constituée d'orléanistes et de républicains fraîchement ralliés – les « républicains du lendemain » – à une minorité de républicains démocrates – les Buchez, Caussidière, Édouard Charton, Frédéric Degeorge, Pascal Duprat, Jules Favre, Lamennais, Ledru-Rollin, Félix Pyat, Edgard Quinet, Jules Simon – rejoints par quelques légitimistes – Berryer, Falloux, Laboulie, La Rochejacquelein –, ébauche de la majorité de rencontre qui imposera l'obligation des signatures en 1850.

Le cautionnement a été maintenu, considérablement réduit. Divisés entre les gens du *National* favorables à la seule responsabilité judiciaire, et ceux de *La Réforme*, militant pour la responsabilité publique, les républicains n'ont pu imposer l'obligation des signatures. Ce ne fut pas seulement pour éviter le retour du cautionnement, que tous ces esprits rigoureux, épris de juridisme, toutes ces consciences morales ont combattu pour la responsabilité des journalistes. Il leur paraissait scandaleux que ces derniers se réfugiassent derrière le paravent trop commode du gérant homme de paille, derrière le masque de l'anonyme. Rien ne montre mieux l'idéalisme et la candeur de ces honnêtes républicains, que la peine prévue en cas de fraude à la signature, par

²⁰ *Journal des débats*, 9 août 1848.

l'amendement Duprat : le faussaire serait privé de ses droits civiques pendant cinq ans, ou pendant dix ans, en cas de récidive²¹ !

Après les républicains de 1848, les légitimistes de 1850 relancent le débat sur la signature. Il s'agit moins alors de responsabiliser les journalistes, que de les empêcher de nuire en leur imposant un ordre moral.

Comment moraliser la presse ?

Au printemps 1850, la majorité conservatrice de l'Assemblée législative élue le 13 mai 1849, prend peur. Occupés par la discussion et le vote de la loi Falloux qui offre la liberté de l'enseignement aux congrégations religieuses (15 mars 1850), les représentants sont affolés par les élections complémentaires du 10 mars. Trente montagnards avaient été privés de leur siège, après l'insurrection manquée du 13 juin de l'année précédente. Les démocrates-socialistes en conservent encore vingt, prouvant leur implantation dans les provinces. En pleine panique, le gouvernement et sa majorité s'entendent pour déposer trois projets de loi : contre la presse et les clubs (21 mars), contre le suffrage universel (9 avril). Il s'agit de faire peur à la Montagne et de la pousser à une nouvelle insurrection, ainsi que le note Charles de Rémusat²². Cette dernière se garde de tomber dans la provocation. On discute et on vote la réduction du nombre des électeurs (31 mai), puis on se décide à débattre du projet sur la presse.

Parmi d'autres mesures restrictives, le projet du gouvernement élevait le montant du cautionnement des quotidiens parisiens à 50 000 francs, et rétablissait le timbre. Une commission avait été élue pour examiner et modifier le projet : dix commissaires favorables au projet, cinq hostiles. Fin mars, début avril, la commission travaille suffisamment pour que le *Journal des débats* se fasse l'écho de ses activités. C'est ensuite le silence. Le 29 juin seulement, le projet de loi refait surface, fortement amendé et adouci : le cautionnement est maintenu à 24 000 francs, comme en août 1848 ; le timbre est certes rétabli, mais il est confondu avec la taxe

²¹ Indépendamment, bien sûr, des autres peines encourues pour le contenu de l'article. *Le National* du 5 août 1848, moins naïf, estime qu'une telle sanction est bien peu dissuasive : « L'article 5 condamne tout écrivain qui se sera caché sous le nom d'un autre à la privation des droits civiques pendant cinq ans. Cette peine ne nous paraît pas suffisante. Elle serait cruelle assurément pour un bon citoyen, mais c'est contre les mauvais citoyens qu'on fait les lois pénales. Un homme capable de la fraude déloyale qu'on veut réprimer s'inquiéterait médiocrement de la perte de ses droits civiques. »

²² Charles de Rémusat, *Mémoires de ma vie, op. cit.*, p. 430.

postale, pour ne pas gêner les principaux journaux de Paris diffusés en province. Certains représentants légitimistes, craignant de voir disparaître leurs journaux provinciaux, avaient été écoutés²³. Glané dans les bureaux de l'Assemblée nationale par le *Journal des débats*, cet avis d'Henri de la Rochejacquelein prouve que l'on n'avait pas oublié les discussions d'août 1848 :

Le cautionnement tuera bien des journaux qui défendent l'ordre et quelques journaux qui, précisément par leurs excès, sont moins dangereux que d'autres. [...] En votant la loi, on croira entrer dans une voie d'ordre, et l'on se sera trompé ; on aura perdu les forces sur lesquelles la majorité peut compter. [...] Pourquoi ne pas mettre la responsabilité sur la tête du rédacteur en chef ? J'ai entendu demander à la tribune de la Constituante que tous les articles fussent signés par leurs auteurs. Je sais qu'à la pratique c'est irréalisable ; mais au moins ne pourrait-on pas obliger les rédacteurs en chef à signer leurs journaux²⁴ ?

Ayant entendu sa droite, le gouvernement pouvait espérer faire passer sa loi sans trop de difficultés. Il n'en fut rien, parce que les légitimistes étaient très divisés. Certains avaient lié leur sort aux conservateurs, dans le cadre d'une république parlementaire (Berryer, Falloux) ; d'autres faisaient campagne contre la république afin de rétablir la monarchie par l'appel au peuple (La Rochejacquelein) ; les plus intransigeants attendaient les consignes du comte de Chambord. Désunis, sans chef incontesté, leurs 140 représentants étaient prêts à toutes les aventures. Ils allaient rencontrer la sympathie des 200 montagnards, prêts à profiter de tout ce qui pouvait gêner la majorité conservatrice. La loi, présentée dans l'urgence le 21 mars, a-t-elle perdu toute raison d'être ? Une semaine avant l'ouverture des travaux législatifs, le *Journal des débats* doute de sa nécessité et de son efficacité. Entre « la liberté illimitée ou l'anarchie et la censure », il préfère cette dernière. « Nous aimons mieux la censure qu'une tache de boue et de sang comme celle que la liberté illimitée de 1848 et les journées de Juin ont infligée à la presse ! » Mais les lois actuelles sont suffisantes, puisque « la plupart des journaux anarchiques

²³ Le projet du gouvernement avait prévu pour les quotidiens de province 20 000 francs de cautionnement pour les villes de plus de 50 000 habitants, 12 000 francs pour les autres villes (10 000 ou 6 000 francs pour les bihebdomadaires et périodicités plus longues). La commission diminue ces chiffres à 5 000 et 3 600 francs en cas de quotidiens, et 2 500 et 1 800 francs pour les trihebdomadaires et les périodicités plus longues. Lors des débats, on passe à 6 000 et 3 600 francs pour les quotidiens, 3 000 et 1 800 francs pour les journaux paraissant cinq fois par semaine et moins.

²⁴ *Journal des débats*, 24 mars 1850.

ont déjà disparu ». « Les combinaisons de la loi nouvelle ne sont pas heureuses », elles « ont au moins grand besoin d'être modifiées »²⁵.

Ouverts le 8 juillet, les débats durent jusqu'au vote de la loi, le 16 juillet. Bien que le projet ait été déposé à l'Assemblée depuis plus de trois mois, il est décidé de le discuter en urgence, malgré les efforts de Girardin et des montagnards. La loi ne pourra donc donner lieu qu'à une seule délibération. Les premiers orateurs républicains, Madier de Montjau, Victor Hugo fustigent le projet. Et tout de suite sont déposés des amendements, qui sont rejetés : le démocrate Savoye propose l'abolition pure et simple du cautionnement ; le républicain modéré Charamaule supprime le cautionnement, remplacé par la signature responsable du seul rédacteur en chef. Le principe du cautionnement ayant été voté, le légitimiste Bouhier de l'Écluse s'efforce d'en réduire le montant, qu'il désire de plus en plus bas, selon les périodicités, mais il aurait préféré un autre moyen de contrôle : « Je voudrais qu'il ne fût jamais permis, sous le voile de l'anonyme, à des personnes sans autorité et sans garanties de venir disposer des grands intérêts du pays. Je voudrais donc, afin de moraliser la presse, de l'élever à la hauteur qu'elle aurait dû toujours conserver, qu'il ne fût permis d'écrire dans un journal qu'en signant ses articles²⁶. »

La signature des journalistes est donc présente dans toutes les têtes, autant parmi les montagnards que chez les légitimistes qui la proposent le 10 juillet, après le vote de l'article 2, accordant aux propriétaires des journaux un délai d'un mois, pour régler le montant de leur cautionnement. Le marquis de Tinguy prend l'initiative et présente son amendement : « Tout article de discussion politique, philosophique ou religieuse, inséré dans un journal, devra être signé par son auteur, sous peine d'une amende de 500 francs pour la première contravention, et de 1 000 francs en cas de récidive. Toute fausse signature sera punie d'une amende de 1 000 francs et d'un emprisonnement de six mois, tant contre l'auteur de la fausse signature que contre l'auteur de l'article et le gérant responsable du journal. » La disparition du prestige de l'anonymat moraliserait la presse, la rendrait transparente et digne :

Je viens proposer un moyen qui me paraît tiré de l'ordre moral, et je crois qu'il aurait une influence considérable sur la dignité de l'écrivain. Ce moyen, le voici : c'est tout simplement de faire signer par l'auteur l'article qu'il a inséré dans un journal. Eh ! mon Dieu ! quelle est la puissance véritable de la mauvaise presse, quel en sera le danger ? C'est le prestige de l'anonyme pour

²⁵ *Journal des débats*, 5 juillet 1850. Voir aussi les numéros des 3 et 4 juillet.

²⁶ Séance du 9 juillet 1850, *Gazette de France* du 10 juillet.

la majeure partie des lecteurs. Un journal n'est pas l'œuvre de tel ou tel individu, c'est une œuvre collective, c'est une puissance mystérieuse, c'est le prestige de l'inconnu. [...] L'écrivain qui aujourd'hui se permet l'injure, l'outrage, l'insulte, soit aux individus, soit à la société, en s'abritant sous le manteau de l'anonyme, en se cachant derrière le nom de son gérant, n'osera pas le faire, parce qu'il sera obligé de signer son article. Malgré lui il sentira le besoin de se relever aux yeux de ceux pour qui il écrit. Quant à l'homme d'honneur, si par malheur il avait un jour la pensée de s'oublier jusqu'à écrire un article qui ne fût pas digne de son nom, de sa position, du rang qu'il occupe dans le monde et dans l'estime publique, il ne le fera pas parce qu'il faudra qu'il signe. Vous le savez, sous le voile de l'anonyme, on se permet d'écrire bien des choses qu'on n'oserait pas signer, car il y a également le sentiment humain, il y a la responsabilité²⁷.

Les montagnards ne peuvent qu'approuver. N'ont-ils pas milité pour la signature des articles en 1848 ? Le représentant Lavergne espère toujours la suppression des autres mesures restrictives : « L'honorable M. de Tinguy, si je ne me trompe, a emprunté ses arguments à l'opposition. L'amendement repose sur un principe éminemment républicain ; je suis prêt à l'accepter, et beaucoup de membres de l'opposition, je puis même dire tous les membres de l'opposition, sont disposés à l'accepter ; mais à une condition, c'est que la disposition proposée par M. de Tinguy sera l'unique entrave opposée à la liberté de la presse, c'est que l'adoption de cette disposition aura pour résultat la suppression du timbre et du cautionnement²⁸. » L'un des membres de la commission combat l'amendement, inapplicable. Ou bien de nombreux faussaires éluderaient la loi, ou bien « si les articles étaient tous réellement signés de noms connus, il en résulterait qu'un journal perdrait son caractère de collectivité ; le journal ne représenterait plus un parti, mais une collection d'individus [...]. Cela changerait toutes les habitudes du journalisme. » Argument déjà entendu en 1848, et qui sera souvent repris dans les jours suivants.

Alors intervient Joseph de Laboulie, représentant légitimiste des Bouches-du-Rhône. Doué d'éloquence, cet avocat rallie les républicains par un premier argument : la signature des journalistes est un moyen nouveau, « qui fait entrer la presse dans une voie nouvelle ». Depuis trente ans, le cautionnement et le timbre ont été utilisés. Cette arme « s'est trouvée inefficace », il faut en changer. Second argument, l'amendement « tend à moraliser la presse » :

²⁷ Séance du 10 juillet 1850, *Journal des débats* du 11 juillet.

²⁸ Séance du 10 juillet 1850, *Gazette de France* du 11 juillet.

Ce qui fait la force du journal, ce qui fait la force de la presse, c'est que la presse est une puissance mystérieuse, occulte, et qu'on ne voit pas la main qui porte l'arme dont on est frappé. La presse ressemble en quelque sorte à ces anciens tribunaux secrets où les juges siégeaient et condamnaient à visage couvert et sans que jamais on connût le juge. Pour ma part, je consens à être jugé, mais je veux connaître mon juge. On n'a pas le droit de me refuser de connaître mon juge. On a dit très haut que la presse est une tribune d'où l'on parle à la France et au monde entier. J'accepte cette définition ? Eh bien ! je veux qu'on soit à cette tribune comme on monte à la tribune nationale, tête haute et la poitrine découverte. [...] Il existe dans les bas-fonds de la littérature des bravi littéraires. Si l'on oblige ces bravi à se montrer, vous leur arracherez aussitôt leurs armes perfides. En un mot, je veux sauver mes concitoyens de ces insulteurs littéraires, de ces insulteurs anonymes qui n'ont de force que sous la signature d'un directeur ou d'un gérant de journal. [...] On me dit que nous n'arriverons à rien ; qu'un éditeur responsable signera tout. À cela, il y a une réponse. Elle est dans l'amendement de M. de Tinguay, qui punit très sévèrement le faussaire. Les délits seront, dit-on, difficiles à constater, à découvrir ! Ce sera l'affaire de la justice. Est-ce qu'il n'y a pas des crimes et des délits impunis ? Cela empêche-t-il la justice de faire son devoir, les législateurs de faire des lois pénales²⁹ ?

Que de mépris pour le journalisme, ce monde de lâcheté et de corruption, rappelant beaucoup les *Illusions perdues* de Balzac ! Ce discours de combat résume tout ce qui a été reproché à l'anonymat des journalistes : la force de la presse réside tout entière dans son mystère. Et revient le tribunal masqué de la Sainte Vehme, autrefois évoqué par *La Presse*.

La suite du débat devient confuse. La Rochejacquelein refuse l'amendement. L'Assemblée vote. L'amendement est adopté par 313 voix contre 281. Les montagnards ont voté avec les légitimistes et certains républicains modérés, contre les conservateurs. Tout le monde est surpris d'une telle alliance : « Incident émouvant » (*Gazette de France*), « sentiment de surprise et presque de stupeur universel » (*Journal des débats*), « fait grave et complètement inattendu » (*La Presse*). La séance est suspendue pendant trois quarts d'heures. Et déjà des représentants et les journalistes présents cherchent à annuler les effets de l'amendement. Les signatures doivent-elles être publiées dans le journal, ou simplement manuscrites sur les épreuves, ainsi que l'avait proposé Duprat en 1848 ? *Le Constitutionnel* ne se gêne pas pour éventer la manœuvre :

Pendant l'interruption de la séance, plusieurs journalistes s'étaient entretenus avec les représentants, et tout le monde commençait à comprendre que des

²⁹ *Ibid.*

deux sens auquel le nouvel article se prêtait, le plus inacceptable était celui qui exigeait la signature imprimée dans le journal. Ainsi, voilà qui est entendu. Il s'agit d'une signature manuscrite. La commission propose demain d'entendre les observations des représentants de la presse sur les effets de cette législation toute nouvelle. Ce sens donné à l'article de M. de Tinguy vaut mieux que l'autre sens, mais il n'est pas bon ; on n'aura pas de peine à le démontrer à la commission³⁰.

À la reprise des débats, M. de Charencey, l'un des membres de la commission, propose un sous-amendement permettant de reprendre le lendemain l'examen de tout le texte : « La signature exigée par le paragraphe précédent sera apposée sur l'original de l'article dont la représentation ne pourra être exigée par le ministère public que dans le mois à partir de la publication. » Le 11 juillet, la commission présente une version transformée. Elle a ajouté l'adverbe *seulement*, qui annule les effets de l'amendement Tinguy : « La signature exigée par le paragraphe 1^{er} sera apposée seulement sur l'original de l'article dont la représentation ne pourra être exigée que pendant un mois à partir de la publication. »

Un tel subterfuge remplit de colère ceux qui avaient voté l'amendement. Joseph de Laboulié dénonce la petite manœuvre et attaque de nouveau la presse :

Ce que nous voulons, ce que nous avons toujours voulu, en effet, c'est la publicité du nom devant le tribunal de l'opinion publique. Ce n'est pas une signature honteuse que nous voulons, c'est le grand jour de la publicité ; ce que nous voulons, c'est le nom de celui qui nous accuse. [...] Pourquoi [le journal] est-il plus fort que nous ? Parce que c'est un pouvoir qui se cache, parce que c'est un pouvoir occulte, parce que toute puissance mystérieuse voit sa puissance s'augmenter en raison directe du plus ou moins de profondeur qu'on dérobe au regard. [...] Vous vous êtes plaints avec raison des barricades ; vous vous êtes élevés avec indignation contre ces hommes qui combattent à couvert devant les soldats qui les attaquent à poitrine découverte. Eh bien, ici, les soldats c'est nous ! les barricades, c'est le journalisme. Savez-vous ce que vous avez fait hier ? Hier vous avez renversé les barricades, vous avez voulu que chacun se montre, se regarde face à face. On veut les relever aujourd'hui. [...] Le journalisme depuis trente ans, vous fait peur, vous n'osez pas l'attaquer en face ! osez le faire enfin. Vous voulez tuer la puissance mauvaise pour ne pas être tués par elle. Détournez alors la puissance qui repose sur l'anonyme. Individualisez, émancipez la presse et vous n'aurez plus à vous plaindre de sa tyrannie, tout en lui donnant une liberté réelle³¹.

³⁰ *Le Constitutionnel*, 11 juillet 1850.

³¹ Séance du 11 juillet 1850, *Gazette de France* du 12 juillet.

Pouvoir occulte, puissance mystérieuse comme un puits sans fonds, la presse anonyme est forcément mauvaise. Habileté du rhéteur : la métaphore de la barricade gêne les conservateurs accusés de les maintenir, ainsi que les montagnards, alliés de rencontre, à qui l'on rappelle les journées de Juin.

L'amendement Charencey est mis aux voix, après quelques autres interventions. Il est rejeté par 378 suffrages contre 255, une majorité encore plus large que la veille. Devenu l'article 3 de la loi, l'amendement Tinguay est ainsi définitivement adopté. Les députés n'ont pas aimé la manœuvre de la commission. Les légitimistes ont bien sûr voté contre l'amendement Charencey – d'Albert de Luynes, d'Andigné, Audren de Kerdel, Bouhier de l'Écluse, de Laboulic, Alfred Nettement, de La Rochejacquelein, de Talhouet, de Tinguay, etc. – mais aussi les montagnards – les Arago, Théodore Bac, Jules Favre, Émile de Girardin, Joigneaux, Lamennais, Madier de Montjau, Michel (de Bourges), Martin Nadaeu, Noël Parfait, Perdiguier, Pierre Leroux, Edgard Quinet. Les conservateurs ont voté pour l'amendement, autour de Thiers.

Ces mêmes conservateurs ne se désespèrent pas d'avoir perdu la bataille. Ils en profitent aussitôt pour protéger les grands intérêts financiers et industriels. Casimir Périer propose un autre paragraphe additionnel : « Les dispositions précédentes seront applicables à tous les articles, quelle qu'en soit l'étendue, dans lesquels seront attaqués des individus, ou discutés des intérêts privés, et aux entreprises industrielles ou commerciales fondées ou à fonder par des particuliers ou des compagnies. » C'est un peu trop affiché. La commission se charge de gommer tout ce qui sent l'intérêt de boutique. Le lendemain, est voté à la presque unanimité le nouvel article 4 : « Les dispositions de l'article précédent seront applicables à tous les articles, quelle qu'en soit l'étendue, publiés dans des feuilles politiques ou non, dans lesquels seront discutés des actes ou des opinions des citoyens, ou des intérêts individuels ou politiques. » Les débats continuent jusqu'au 16 juillet, mais on ne parle plus de signature ni d'anonymat. Le choc de l'amendement Tinguay est tel, pour une presse qui se croyait à l'abri de pareille surprise, qu'elle en est toute désorientée.

Les désarrois de la presse

Le lendemain du vote de l'amendement Tinguay, la *Gazette de France* fait ses comptes en donnant des extraits des principaux quotidiens parisiens. Sont favorables ou résignés à la signature deux journaux

légitimistes (la *Gazette de France* et *L'Opinion publique*), quatre feuilles montagnardes ou proches des montagnards (*Le Crédit* et *La République*, *Le Siècle* et *La Presse*). Refusent la fin de l'anonymat, avec plus ou moins de véhémence, les principaux journaux conservateurs (le *Journal des débats*, *Le Constitutionnel*, *L'Assemblée nationale*, *L'Ordre*, *Le Pouvoir*), *Le National*, enfin *L'Union*, l'autre grand journal légitimiste.

Le premier argument de ceux qui protestent, est encore et toujours la mort annoncée de la presse-institution, de cette presse « collective » où il est difficile de distinguer le travail des uns et des autres :

Il y a au sommet un directeur ou un rédacteur en chef, à la base plusieurs rédacteurs, plusieurs pensées distinctes se reliant entre elles, se groupant en faisceau compact et formant un corps homogène sous la pensée unique, permanente, unitaire, qui résume en elle, qui personnifie presque ce qu'on est convenu d'appeler la ligne du journal. Cette pensée, si nous pouvons le dire, est un creuset où se fondent, où s'amalgament, sans s'absorber, les diverses parties du tout. Eh bien ! il arrive, il doit arriver que non seulement ces parties sont solidaires entre elles, mais qu'elles sont solidaires encore avec la pensée du sommet ; il arrive, il doit arriver qu'un article conçu par le rédacteur en chef, mis en œuvre par une autre main, modifié, augmenté, et, comme on dit, revu et corrigé par un ou plusieurs collaborateurs, soit inséré dans la feuille. Dans ce cas, et il est fréquent, nous demandons quel sera le rédacteur véritable, quel devra être le signataire de l'œuvre³² ?

Le rédacteur en chef est un véritable potentat au pouvoir absolu. Il commande les thèmes des articles, il les relit, les coupe là où il lui plaît, les réécrit en partie : « Vous ne savez pas que bien souvent, un article est l'œuvre collective de deux ou trois rédacteurs, et que le rédacteur en chef vient après relier, supprimer, ajouter, modifier³³. » Et *Le National* de répéter : « Un journal n'est que l'organe d'un parti ; et dans chaque journal, l'action anonyme du parti vient se personnifier et se rendre saisissable à la justice dans le rédacteur en chef, le directeur ou le gérant. Là seulement est la responsabilité, la responsabilité réelle. Ne la cherchez pas ailleurs³⁴. »

Alexandre Weill, journaliste à la *Gazette de France*, est favorable à « la révolution honnête » des signatures. Il dénonce une presse où « tout est faux, même la recherche de la vérité », une presse « esclave ou despote » : « esclave des lois, du fisc, du chef financier, des exigences de parti ; despote de la raison, du principe, de la vertu, du talent ». Les journalistes

³² *L'Union*, 11 juillet 1850.

³³ *L'Assemblée nationale*, 11 juillet 1850.

³⁴ *Le National*, 11 juillet 1850.

sont des êtres médiocres, dirigés par un rédacteur en chef sans légitimité et paresseux :

Jamais grande conception est-elle sortie de plusieurs têtes à la fois ? La non-signature des journaux n'est autre chose que du communisme. Or, ni l'esprit, ni la raison, ni le jugement ne sont égalitaires. Il n'y a que la sottise qui puisse être communiste et n'avoir pas de nom. Quant aux rédacteurs en chef, nous les plaignons de bon cœur. Dorénavant, ils seront forcés, non seulement de lire les articles qu'ils réfutent, mais encore de faire leurs articles eux-mêmes³⁵.

Qu'on la déplore ou qu'on l'accepte, la signature devrait faire disparaître les illustres collaborations politiques, qui ne voudront pas compromettre leur nom. Et tout naturellement, l'écriture de presse deviendrait de plus en plus le fait des seuls journalistes. Le retrait de ces « amateurs »³⁶, devrait renforcer leur position professionnelle. Selon *L'Ordre* du 11 juillet, l'amendement Tinguay « écarte ou embarrasse les hommes scrupuleux, parfois timorés, qui ont une position dans le monde, qui craignent d'affronter les brutales polémiques, qui en raison même de leur influence ou de leur renommée, peuvent avoir des ménagements à garder ». *L'Union* du 12 juillet ne s'exprime pas autrement, pour constater que « la presse de l'ordre, la presse sociale [...] se recrute souvent dans un personnel d'élite, de plumes éminentes, d'hommes d'État recommandables à qui leur position commande la réserve. C'est dans les hautes régions du monde politique, c'est parfois dans vos rangs, messieurs les représentants de la majorité, que s'écrivent de retentissants et utiles articles, destinés à agir efficacement sur l'opinion, et dont le public et la société enfin seront privés le jour où il faudra signer ces salutaires articles ». Bien loin de le déplorer, *Le Siècle* du 11 juillet s'en réjouit :

Les feuilles qui ne sont lues que parce qu'on les suppose inspirées et rédigées, soit par des hommes politiques haut placés, soit par des membres du gouvernement, celles que l'on consulte comme une sorte de baromètre pour savoir de quel côté tournera demain la girouette ministérielle, celles-là auraient tout à perdre à la disposition adoptée aujourd'hui. Voyez-vous en effet, certains articles présentant certaines solutions, signés par un nom plus ou moins connu sous de tels auspices ? Quelle portée auront-ils ? Ne verront-ils pas s'évanouir, par ce seul fait, tout le prestige qui s'attache au mystère ?

³⁵ *Gazette de France*, 13 juillet 1850.

³⁶ Nous employons à dessein ce terme utilisé par les journalistes des années 1920 et 1930, au moment de la conquête de leur statut, lorsqu'ils s'efforcent d'exclure de la profession les collaborateurs politiques et autres experts en tous genres.

L'amendement risque de faire disparaître les collaborations illustres, et il se trompe de cible. L'obligation des signatures n'empêchera pas les attaques des « insulteurs publics », ces gens avides de faire du bruit autour de leur nom : « Les écrivains auxquels on applique ce nom d'*insulteurs publics* ne sont pas ceux qui ont coutume de se cacher sous le masque de l'anonyme. Les écrivains de cette espèce n'aiment pas l'ombre et le mystère, ils aiment le bruit et le scandale. Règle générale : un *insulteur public* signe ses articles ; il écrit pour le scandale ; il signe surtout pour alléger la responsabilité du gérant, sinon devant la loi, du moins devant l'opinion publique³⁷. » Comme certains de ses confrères, le *Journal des débats* conteste au pouvoir parlementaire toute compétence pour juger des affaires de presse. Qu'il est difficile d'être jugé, quand on a l'habitude d'être juge ! « Nous avons eu tort de compter sur l'intelligence et sur l'équité de nos législateurs devenus nos juges », déplore-t-il après le rejet de l'amendement Charencey. Et de regretter aussi le grand fossé d'incompréhension qui lui semble s'être creusé entre « la tribune et la presse » :

Maintenant, nous connaissons les véritables sentiments de la tribune pour la presse, nous les connaissons de manière à ne plus nous y méprendre. Ces sentiments, ce sont ceux dont M. de Labouliè s'est rendu l'organe amer, virulent et passionné. « Il faut en finir avec le journalisme ; il faut renverser le journalisme comme nous avons renversé les barricades. » Nous l'avons entendu ce manifeste qui élève un mur de rancune, de discorde et de haine irréconciliable entre la tribune et la presse; nous l'avons entendu ce cri de guerre qui pose la presse comme l'ennemie, comme la rivale odieuse et enviée de la tribune³⁸ !

Agressé dans son être par une mesure qui se propose de tuer le journal-institution dont il est l'archétype, le *Journal des débats* se retire ou fait mine de se retirer sur l'Aventin. Comment discuter dans ce « chaos inextricable » où s'enfoncé l'Assemblée ? « La discussion peut continuer; nous la laisserons aller ; nous cesserons de la suivre et de nous en occuper autrement que pour en constater le résultat définitif³⁹. » Mais comment rester silencieux, alors qu'on discute du sort de la presse ? Dès le lendemain, le journal « remplit un devoir de conscience envers ses lecteurs » en continuant de les occuper de la *loi de la haine*. Le 14 juillet, il fait de nouveau face : « Nous avons cru surtout nous apercevoir que nous étions suspects et que notre intervention dans le débat

³⁷ *Journal des débats*, 11 juillet 1850.

³⁸ *Ibid.*, 12 juillet 1850.

³⁹ *Ibid.*

compromettrait plutôt qu'elle ne servirait la cause de la presse. » Quel fut exactement sa part dans l'amendement Charencey ? « Nous avons cessé d'y prendre une part active ; nous avons cru devoir nous résigner au rôle de simples spectateurs et de rapporteurs. En cela, nous avons pensé rendre service à la cause commune, à cette cause que nous n'avons jamais désertée et que nous ne désertons jamais. » Le 17 juillet, il prend acte du vote définitif de la loi, « à une majorité très considérable » : 392 voix pour, 265 contre. Et garde le verbe haut : « Cette loi nous atteint dans nos droits, dans nos intérêts légitimes, nous la subirons ; nous l'exécuterons loyalement et sans détour ; nous ne chercherons à l'éluder en rien. On nous a donné deux mois pour nous conformer aux prescriptions du nouveau code. Dans deux mois, nous serons prêts. »

Que de haine rentrée, que d'amertume ! Le *Journal des débats* tombe de son piédestal anonyme. Ses journalistes seront comme tous les autres, ils signeront, leurs lecteurs les connaîtront. Ce parangon du journal-institution a perdu plus que ses confrères. La première panique passée, ils en prennent vite leur parti, si l'on en croit *Le Constitutionnel* : « On a trop dit peut-être qu'en exigeant la signature des articles, la presse était perdue ; ce qui pouvait engager beaucoup de parlementaires à voter comme ils l'ont fait. Dans notre opinion, les journaux qui représentent un parti considérable échapperont facilement à ce prétendu naufrage universel du journalisme. On ne parviendra pas à les individualiser, comme on le croit. Derrière les personnes qui signeront les articles, apparaîtra toujours la grande association politique dont elles ne sont, la plupart du temps, que les secrétaires⁴⁰. » C'est faire peu de cas de la liberté de pensée et d'écriture des journalistes. Mais c'est oublier les rancunes, et se remettre au travail.

Un moment désarçonnée, *La Presse* est fort satisfaite. Les amis républicains de Girardin n'ont-ils pas voté l'obligation des signatures ? N'a-t-elle pas autrefois tourmenté le *Journal des débats* à propos de l'anonymat des journalistes ? Le 11 juillet, la feuille girardinienne reprend le discours habituel sur la presse « collective », en montrant une sensibilité particulière au mouvement de l'opinion :

Les journaux ne représentent pas un homme : ils représentent une idée, une opinion, un parti ; ils sont un être de raison. Le public ne voit pas la main qui tient la plume ; il ne cherche pas dans un article la pensée personnelle d'un écrivain. Il y cherche la pensée collective, celle de tout le monde, celle qui est

⁴⁰ *Le Constitutionnel*, 12 juillet 1850.

à l'état latent dans la conscience publique, et dont le journal est la formule et la voix. C'est là, il faut bien le dire, la force de la presse politique. C'est par cette force multiple, qui constitue en face du faisceau du pouvoir, le faisceau formidable de l'opinion, qu'elle a lutté, qu'elle a grandi, qu'elle s'est élevée à la puissance d'un véritable pouvoir dans l'État.

Mais elle ne craint pas les signatures : « Les rédacteurs de *La Presse* n'auraient rien à craindre de la publicité de leurs noms. Ils ont l'orgueil des idées qu'ils défendent, parce qu'ils en ont la dignité et la conviction. Ils signeraient volontiers tout ce qu'ils écrivent ; et si leur main est quelquefois anonyme, la responsabilité morale est découverte et sérieuse. »

Le lendemain, 12 juillet, *La Presse* fustige le subterfuge de l'amendement Charencey. Elle regrette les arguments employés par M. de Labouliè, les « forteresses inexpugnables » et les « citadelles crénelées » de la presse-légion, elle rend hommage au vieux comte de Kératry, fondateur du *Courrier français* sous la Restauration, représentant « venu défendre cette cause un peu compromise. À ce moment, la vieille presse a frémi. Le fantôme qui lui apparaissait ne lui disait-il pas que son règne était dans le passé et non dans l'avenir ? » Ainsi réapparaît l'adjectif employé par Girardin et ses journalistes en 1836. La vieille presse est aussi âgée que le vieillard plus qu'octogénaire qui vient la défendre.

La Presse regrette et rend hommage, mais elle approuve « la révolution dans le journalisme », cette « révolution utile », cette « révolution morale » de l'obligation des signatures. Très soigneusement, et c'est là une idée déjà présente en 1836, elle distingue le journaliste et l'écrivain, alors que tous les autres journaux emploient ces deux termes l'un pour l'autre, bien plus le second, que le premier. Le journaliste paraît être le rédacteur anonyme de la presse-institution, de la vieille presse ; il exerce, bon jour mauvais jour, une tâche d'écriture, une « profession ». L'écrivain, qui signe ce qu'il publie, exerce une mission, il est tout entier dans son écriture et dans sa signature :

Cette révolution nous affaiblit peut-être, mais elle ne nous décourage pas. Elle détruit la vieille constitution du journalisme, mais elle élève la liberté de la presse ; elle supprime une profession, mais elle crée une mission ; elle abaisse le journaliste, mais elle grandit l'écrivain. En un mot, elle fait du talent un titre, de la modération un devoir, de l'imposture une flétrissure, de la publicité une responsabilité, de l'opinion un jury ! [...] C'est pour cela que nous l'accueillons comme un progrès. La presse a été assez longtemps un levier de révolutions ; il faut qu'elle soit désormais un instrument d'organisation. Elle n'a pas besoin de se cacher derrière les voiles du temple comme un oracle qui rend des arrêts ou qui fulmine des anathèmes. Elle doit

se montrer au grand jour, et chercher sa force, non dans l'ombre de l'anonyme, mais dans la lumière des idées.

Girardin, ou plus vraisemblablement l'un de ses journalistes – La Guéronnière ? – reprend ici tout le programme de 1836⁴¹. La presse doit cesser la polémique politique, pour s'occuper de l'organisation sociale. Au-delà des attitudes et des évolutions politiques de l'opportuniste, conservateur en 1836, dynastique de gauche à partir de 1845, républicain en 1848, compagnon de route des montagnards en 1850, il existe chez Girardin un noyau d'idées permanentes. La signature des articles ne gêne pas ce « conservateur progressiste » – ainsi se définissait-il en 1836. Elle affaiblit la presse-institution, cette vieille presse à 80 francs qu'il avait dû combattre durement en 1836.

Jamais avarés d'images, Girardin et ses journalistes enrichissent le champ métaphorique de l'anonymat : la presse « collective » était un tribunal de francs juges, une Sainte Vehme, parce que ses journalistes jugeaient masqués. Elle était aussi une forteresse ou une citadelle d'où l'on pouvait attaquer sans risque et toujours masqué. Elle était devenue une barricade de 1848. La voici Pythie du temple d'Apollon à Delphes, cachée derrière le voile de l'anonyme et rendant des arrêts. En septembre 1850, elle deviendra l'obus lancé sous les pieds des soldats par la mèche anonyme d'un artilleur-journaliste.

La mise en place des signatures, le 25 septembre 1850

Le 25 septembre 1850, *La Presse* salue avec enthousiasme la fin de l'anonymat⁴². Elle affiche en manchette, sous son titre, les noms de la demi-douzaine de ses journalistes permanents. A. de La Guéronnière signe un long article, « La responsabilité des écrivains », où reviennent les idées et les métaphores habituelles à Girardin et à ses journalistes :

⁴¹ « La torche et le flambeau, la polémique et la publicité : 'vieille' et 'jeune' presse en 1836 » ; *supra*, chapitre XII.

⁴² La remarquable sobriété du *Journal des débats* contraste avec cet enthousiasme. Ce même 25 septembre, Armand Bertin, « rédacteur en chef, gérant responsable » signe en première colonne cette petite note : « La loi qui exige la signature des articles de journaux n'est obligatoire que demain mercredi. Nous n'avons pas voulu en devancer, pas plus que nous ne voulons en différer l'exécution. Nous n'éprouvons pas le besoin de faire, à cette occasion, une déclaration quelconque. Nous ne datons pas du 25 septembre 1850 ; la loi nouvelle ne change rien à nos opinions et ne changera rien à notre conduite. Nous sommes aujourd'hui ce que nous étions hier. Nous continuerons simplement le *Journal des débats*. »

C'est aujourd'hui, 24 septembre⁴³, qu'a commencé, pour la presse de Paris, l'application de la loi qui crée la responsabilité morale et légale des écrivains, à la place de l'irresponsabilité anonyme du journalisme. À dater de ce jour, la vieille presse est morte. [...] Ceux qui flétrissent les excès de la presse se plaignent, non sans raison, de cette dictature formidable et mystérieuse qui s'abrite dans le journalisme, dictature sans nom qui frappe d'autant plus sûrement qu'elle est invisible, et dont la main ne se montre que sous un gant de fer ! Quels sont les titres des grands juges des gouvernements, des réputations, des idées ? Personne ne les connaît. Les individualités s'effacent, les écrivains disparaissent, ou, pour mieux dire, il n'y a pas d'écrivains, il n'y a que des plumes taillées qui vous blessent, qui vous déchirent, qui vous outragent, sans que la main qui les tient puisse craindre l'éclaboussure du mépris public. C'est l'obus qui éclate sous les pieds du soldat et le tue. On ne sait pas qui a tenu la mèche pour mettre le feu à la poudre. Il y a une victime, et il n'y a pas de meurtrier ! [...] Désormais, l'écrivain sentira vivre dans sa conscience la conscience de l'opinion, car il ne grandira son nom qu'à la condition de l'élever sur l'estime publique ; il aura plus de talent, car il aura plus d'émulation ; il aura plus de force, car il aura plus de considération. Tant pis pour ceux qui ne se respecteraient pas !

Le rédacteur anonyme est devenu un écrivain qui signe. Le journalisme et le journaliste en sortent transformés. Rien ne le montre mieux que l'évolution même de la signification du mot *journalisme*. Certes ce terme a désigné depuis les années 1770 l'écriture plus ou moins polémique des journalistes politiques ou littéraires, et *La Presse* a fini par utiliser cette curieuse expression de « journalisme-métier »⁴⁴. Mais il était resté ambigu, touchant tout autant l'écriture journalistique que l'influence ou la puissance des journaux-institutions, renforcée par l'anonymat de leurs rédacteurs. Et les définitions données par Littré dans les années 1860 sont sommaires. Le *Dictionnaire de la langue française* expédie le terme en quatre lignes et n'offre pas de ces recherches sur le premier emploi du mot, dont était si friand le savant lexicographe. Comme le note Marc Martin⁴⁵, « Littré indique tout juste que le terme a deux significations, l'une traditionnelle, « l'ensemble des journaux », l'autre récente, présentée comme un néologisme, « l'état du journaliste ». Le *Complément au Dictionnaire de l'Académie française* de 1862 admet lui aussi ce « néologisme » que ne connaissait pas le *Dictionnaire de l'Académie* de 1835.

⁴³ Les journaux de Paris sont alors rédigés la veille au soir, et imprimés la nuit pour être distribués le lendemain matin.

⁴⁴ Voir *supra*, le chapitre XI.

⁴⁵ Marc Martin, « Journalistes parisiens et notoriété (vers 1830-1870). Pour une histoire sociale du journalisme », *op. cit.*, notamment p. 52.

Il s'agit, là encore, de « l'état du journaliste » ; le mot « s'emploie plus fréquemment pour désigner l'influence qu'exercent les journaux : puissance du journalisme, céder, résister au journalisme. » Dans sa première acception, le « journalisme » est bien la presse-institution, cette « puissance mystérieuse », cette « institution collective » cachant ses rédacteurs, dénoncée par Girardin, Ledru-Rollin, le marquis de Tinguy. Le mot évolue ensuite, au cours des années 1850, pour concerner le seul journaliste. Comment ne pas voir ici une conséquence de l'obligation des signatures ? Sorti de l'anonymat, « démasqué », le journaliste-écrivain existe enfin aux yeux de ses lecteurs, émancipé de l'institution qui le voilait jusque-là ; l'obligation des signatures a manifestement joué un rôle dans sa progressive identification professionnelle.

Alors que l'obligation des signatures avait été voulue par les républicains de 1848, elle ne fut pas maintenue par la loi libératrice du 29 juillet 1881. Peut-être souffrit-elle d'avoir été finalement obtenue sur proposition des légitimistes ? Elle souffrit certainement aussi d'avoir été l'un des moyens de contrôle utilisés pendant le second Empire. Alors que les républicains de 1848 l'avait conçue pour supprimer toute autre forme de contrôle, alors qu'ils en avaient espéré la suppression du cautionnement et du gérant-fiction, leurs héritiers de 1881 choisirent d'oublier la responsabilité personnelle des journalistes, et de garder le gérant responsable, héritage de la période du cautionnement, bien commode protection pénale. Les journalistes continuèrent de signer, parce qu'ils y trouvaient un moyen de créer ou d'élargir leur notoriété, sans grand risque pour leur responsabilité, désormais.

Chapitre XVI

Le journaliste Francis Magnard, une nouvelle manière d'écrire en politique ?

Il y a quelque temps, Erik Neveu notait que le journalisme politique était passé, au cours des années 1880-1890, du « publiciste » engagé de la presse d'opinion, à un nouveau modèle, celui du « journaliste politique » de la presse d'information³⁷⁹. Son « publiciste », que je préfère plutôt appeler un « journaliste professionnel de la politique », est un militant sans autonomie politique, sans existence face à son public, caché dans l'anonymat de l'institution-journal qui seule compte dans l'espace public, face au pouvoir d'État³⁸⁰. Le nouveau « journaliste politique », que l'on pourrait qualifier de « professionnel de l'information » coexiste longtemps avec son prédécesseur. Il acquiert une certaine autonomie face au monde politique, et s'adresse au public plus large de la presse d'information. Il peut désormais faire carrière dans le journalisme et y acquérir de l'influence, sans s'en échapper vers les fonctions politiques. Sortant de l'esprit de système, il affronte la réalité des faits qu'il doit s'efforcer de prendre en compte.

Né dans la fête impériale, journal d'échos de la vie parisienne, *Le Figaro*, tard entré en politique et tiré à environ 90 000 exemplaires au cours des années 1880, est mal vu de l'ancienne presse d'opinion qui ne jouit pas de tels chiffres. Sa prospérité lui assure une indépendance d'autant plus grande que les courants conservateurs auxquels il s'adresse sont fort divisés. Son public, homogène socialement, ne l'est pas politiquement³⁸¹. S'il lui est facile de brocarder la République, il lui est impossible de servir trop exclusivement les légitimistes du comte de Chambord, les orléanistes du comte de Paris, les bonapartistes du prince Napoléon. À sa manière, il doit donc louvoyer pour suivre une voie moyenne, comme les premiers grands journaux d'information s'adressant au large public populaire. Situé « ailleurs », en dehors de l'ancien modèle de la presse d'opinion, en dehors aussi du nouveau modèle de la grande

³⁷⁹ Erik Neveu, « Quatre configurations du journalisme politique », *op. cit.*

³⁸⁰ Voir le chapitre précédent.

³⁸¹ Pierre Albert, *Histoire de la presse politique nationale au début de la III^e République (1871-1879)*, Lille, Atelier reproduction des thèses, 1980, p. 891-930 (not. p. 901-902 et 914-930).

presse d'information, *Le Figaro* permet à ses journalistes de jouir d'une grande liberté de ton et d'analyse. Tout cela explique peut-être l'originalité de l'écriture de son rédacteur en chef, Francis Magnard. Avec ses courts articles d'analyse et de bon sens, Magnard est-il déjà l'un de ces « professionnels de l'information » qui parlent autrement de la politique que ne le faisaient leurs aînés ? En quoi les « magnards » pourraient-ils être une écriture de transition entre ancien et nouveau journalisme ?

Effets de représentation autour du journaliste Magnard en 1894

Avant d'en décider, il convient d'écouter les contemporains. Le 18 novembre 1894, Francis Magnard meurt prématurément, en charge du *Figaro*, dont il est le rédacteur en chef, depuis que Villemessant l'a pris pour « principal collaborateur » en 1875, puis nommé « corédacteur en chef ». Comme pour Villemessant le 13 avril 1879, comme pour le comte de Chambord le 25 août 1883, sa mort est « mise en spectacle ». Le 19 novembre, le journal paraît, sa première page encadrée de noir. La rédaction du *Figaro*, puis les confrères des autres journaux parisiens dont on rapporte les propos le lendemain 20 novembre, enfin les « oraisons funèbres » au cimetière de Passy le surlendemain, 21 novembre, occupent les deux ou trois premières pages de chacun de ces trois numéros en un long discours de célébration. Un discours dans lequel reviennent avec insistance quelques observations tant répétées qu'elles doivent être prises en compte. Le journaliste Magnard devient le « type », le « modèle » d'un nouveau journalisme. Qu'il l'ait vraiment été ou non n'est pas le plus important. L'important est que ses contemporains l'aient pensé comme tel, au-delà de tous les effets de grandiloquence propres au genre funèbre. L'écriture du journaliste, sa carrière sont alors pensées comme innovantes, en rupture avec l'ordinaire du journalisme de l'époque.

La vie de Francis Magnard, c'est d'abord une carrière tout entière consacrée au journalisme, une carrière accomplie pour l'essentiel au service du *Figaro*, ainsi que le rappellent la rédaction puis le lendemain 20 novembre le journaliste Saint-Genest. Et *Le Gaulois* de confirmer :

Au *Figaro*, M. Francis Magnard avait débuté dans les plus modestes besognes, si tant est qu'il y a modeste besogne et que le plus petit fait divers ne puisse être un petit chef-d'œuvre, comme le sonnet sans défaut. Puis à mesure que ses connaissances s'étendaient, que son talent se développait, que des vides se faisaient au sein de la rédaction du *Figaro*, M. Francis

Magnard voyait son horizon s'agrandir. Il aborda successivement la revue des journaux, la critique littéraire, la chronique parisienne, l'article politique.

En cette fin du XIX^e siècle, le journalisme devient une carrière où l'on entre jeune – Magnard entre au *Figaro* en 1863 à l'âge de 26 ans – et où l'on progresse en gravissant les degrés d'un véritable *cursus honorum*. Le journalisme n'est plus une voie de passage vers un avenir plus brillant, selon l'aphorisme bien connu d'Alphonse Karr – « le journalisme mène à tout à condition d'en sortir » –, il devient une carrière professionnelle où l'on peut réussir.

Une carrière se suffisant complètement à elle-même. Et ici encore, la vie de Francis Magnard avait valeur d'exemple. Cet homme timide, fréquentant les salons par obligation plus que par plaisir³⁸², à la conversation brève mais « pleine d'indépendance, de liberté et d'audace », était selon Saint-Genest dédaigneux des honneurs qui plaisent aux gens « arrivés ». S'il avait commis quelques livres, il avait refusé de démarcher pour entrer à l'Académie française. Il ne tirait aucune vanité des fonctions de rédacteur en chef et de gérant du *Figaro* qui suffisaient à remplir sa vie et lui donnaient une influence considérable auprès du public et des hommes de gouvernement. Il est vrai qu'il avait particulièrement bien réussi. Que de distance entre le petit journaliste de la rue Montmartre évoqué par son très ancien ami Jules Clarétie et le grand bourgeois arrivé des dernières années ! À la fin de sa vie, Francis Magnard réside en son hôtel de la rue Condorcet, dans le IX^e arrondissement. Cet homme de culture, ce père de famille partage les loisirs que lui laisse son journal entre sa riche bibliothèque et ses deux autres maisons de Limours et de Deauville, où il cultive les roses. Ce grand bourgeois était devenu riche de la prospérité du *Figaro*.

Le rédacteur en chef respectait les idées de ses journalistes. L'ardent Saint-Genest reconnaît la différence de leurs opinions, l'opposition de leurs caractères, mais il note :

On pouvait lui apporter les articles qui lui déplaisaient le plus, il n'y touchait jamais. Et cependant, avec une sagacité merveilleuse, il voyait de suite ce qu'il aurait fallu changer, corriger, mais il murmurait simplement : « Puisque c'est sa pensée, il faut la respecter. » Aussi, avec lui, avait-on cette chose superbe : la sécurité. On pouvait s'absenter le cœur en paix, bien sûr qu'il était incapable d'un mauvais procédé.

³⁸² Il était très présent dans les salons et les dîners. Voir Anne Martin-Frugier, *Les Salons de la III^e République. Art, littérature, politique*, Paris, Perrin, 2003.

Et *Le Temps* d'ajouter que « la direction qu'il avait imprimée à son journal n'était pas toujours conforme, était même souvent contraire à sa politique personnelle ». Il lui fallait composer avec les préjugés d'un lectorat fort divers, malgré les apparences, ainsi que le note Auguste Vacquerie, dans *Le Rappel* :

On sait avec quel tact et quelle souplesse d'intelligence Francis Magnard satisfait la nombreuse et diverse clientèle qu'il était chargé de retenir, et comme, plus avancé qu'elle, il lui fit, sans la brusquer, accepter des opinions qu'elle était habituée à contredire.

Avant même le cardinal Lavignerie et le pape Léon XIII, il fut l'un des premiers ralliés à la République, selon *Les Débats* :

Un des premiers de la presse qui s'intitule conservatrice, il avait compris que la politique de bouderie et d'opposition revêche avait fait son temps et que le moment était venu d'envisager les choses sous un autre aspect. On ne saurait trop admirer avec quel tact, avec quelle finesse empreinte d'un aimable scepticisme il a exécuté ce mouvement de conversion.

« Scepticisme », le mot est lâché et il revient partout quand il faut caractériser les idées politiques ou philosophiques de Magnard. Arthur Ranc, du journal *Le Paris*, voit dans ce scepticisme une indifférence pour tout engagement partisan :

On peut dire cependant qu'il était sceptique en ce sens que la forme du gouvernement lui importait peu, qu'il n'avait nulle passion politique, qu'il n'a jamais été, au fond de lui-même, d'aucun parti, pas même du parti conservateur.

Avec finesse, Jules Clarétie lie ce scepticisme à une vision désenchantée du monde politique. La restauration de la monarchie étant devenue impossible, plus n'était besoin de lutter pour de grandes idées. Ce scepticisme donnait à Magnard une distance et une indépendance certaines. Loin de vouloir endoctriner ses lecteurs, il était très attentif à l'évolution irréversible de l'opinion publique qui éloignait la nation de toute restauration et il s'efforçait de le montrer à son public, à ses publics, vaudrait-il mieux dire. Homme de bon sens et fort modéré, il était donc bien l'un de ces nouveaux journalistes politiques, « professionnels de l'information ». Le *Times* de Londres le résume bien : « M. Magnard n'avait pas de convictions violentes, et il devinait surtout l'état de l'esprit public. Sa mort au point de vue politique est une perte pour le bon sens et la modération. »

De courts articles politiques

« Chaque matin, il écrivait 20 ou 30 lignes sur la question actuelle quelle qu'elle fût », affirme Paul Laffitte dans son article de la *Revue bleue* du 24 novembre 1894. Tous ses confrères soulignent à l'envi l'originalité de ces courts articles de Magnard qui contrastaient avec les longs articles politiques si répandus à l'époque : par exemple au *Figaro*, ceux des Saint-Genest, Dora, Grandlieu, Ignotus, etc.

Une concision s'expliquant d'abord par une grande méfiance vis-à-vis de la politique et de son monde. Après le 16 mai 1877, *Le Figaro* soutient activement la politique de réaction du gouvernement conservateur. Pierre Albert indique que Magnard se tait, pendant que le journaliste Saint-Genest et d'autres donnent du clairon. L'échec de la tentative conduit le journal à adopter un profil plus modéré. Il s'agit d'oublier l'épisode et de ne plus effaroucher les lecteurs par un combat trop véhément. Au lendemain de la démission du président de la République Mac-Mahon, le 31 janvier 1879, Magnard prend rapidement congé en soulignant l'erreur de 1877 par ces mots assassins : « En faisant le 16 mai, le maréchal a cru enrayer le radicalisme : au contraire, il l'a déchaîné, comme le lui avait prédit M. Jules Simon dans une dernière entrevue. » Et le 5 février, *Le Figaro* reproduit une curieuse lettre de son fondateur Villemessant, datée du 2 février et adressée à Magnard depuis Monte-Carlo, « bien qu'elle ne fût pas destinée à la publicité et qu'elle mette comme on le verra, le public au courant de nos arrangements intérieurs ». Villemessant conforte la position modérée de Magnard face à ses journalistes Saint-Genest et Ignotus, toujours désireux d'en découdre. Il montre une grande méfiance pour le combat politique et applaudit aux petits articles de Magnard :

Vous devez comprendre, mon cher Magnard, que je me repose sur vous seul du soin de diriger notre politique dans ce sens. Ne quittez donc pas un instant le gouvernail, ne laissez faire de politique par personne en dehors de vous. J'ai la plus grande confiance dans votre tact et dans votre bon sens. [...] Pas de politique en dehors de vos courts bulletins si sensés, si goûtés de notre public. Des petites nouvelles, des renseignements, de l'information à outrance, c'est ce qu'on aime et ce qu'on nous demande.

La politique est affaire trop délicate pour être abandonnée à l'écriture de journalistes exaltés ou militants, qui pourront continuer de s'exprimer, mais fortement encadrés. Elle devrait être traitée dans des articles de pure information, cependant que la position du journal serait donnée par les « courts bulletins » de Magnard.

De courts articles facilement reproductibles dans les revues de presse des autres journaux parisiens, ce qui accentuait encore leur diffusion, ainsi que le note la rédaction du *Figaro*, le 19 novembre 1894 :

C'est aussi le bon sens qui lui dictait chaque jour, on le sait, ces petits bulletins si courts et si précis – et surtout si spirituels – qui témoignaient d'une perspicacité si rare, et dans lesquels il savait condenser, en 40 lignes partout reproduites, les questions politiques les plus ardues.

Selon le *Times*, « ses articles courts et incisifs étaient l'une des grandes attractions du journal. Malgré leur brièveté, ils satisfaisaient une grande partie du public. Ses jugements avaient une grande importance pour les gouvernements, qui savaient qu'ils étaient adoptés par la majorité des nombreux lecteurs du journal. » Et Jules Clarétie de renchérir :

Pendant plus d'un quart de siècle, Francis Magnard a, chaque jour, présenté au public, sous une forme achevée et brève, ce qu'il croyait être la vérité. Jamais en bon journaliste qu'il était, il ne s'est reposé, sachant bien qu'il y a entre le publiciste et le lecteur, un contrat tacite, le lecteur voulant rencontrer l'écrivain à l'heure dite et à l'endroit indiqué, le journaliste devant se trouver à son poste comme un soldat. On était habitué à ces courts articles où *Le Figaro* résumait la question quotidienne avec une telle précision, que des milliers de lecteurs se demandaient à la fois : « Que dit Magnard, ce matin ? »

Effets de représentation et paroles hâtives que tout cela ! Francis Magnard n'a pas produit pendant « plus d'un quart de siècle » ses petits articles politiques. Le premier d'entre eux a été publié le 8 novembre 1873, sous le titre de « Courrier politique » ; il s'agissait alors, nous dit-on, de proposer « un résumé quotidien des événements politiques de la journée », n'excluant pas les chroniques politiques habituelles, insérées « dans le corps du journal », alors que ce nouveau « Courrier politique » était généralement publié en première colonne de la première page. Après l'affaire du 16 mai, Magnard donne en janvier 1878 ses « Bulletins du jour », articles longs de près d'une colonne, parfois plus, parfois moins, publiés en première colonne de la première page, signés « Francis Magnard », en toutes lettres, à partir du 9 février suivant. Le dernier « Bulletin du jour » paraît le 10 octobre 1880, remplacé le 14 octobre par une nouvelle formule qui dura jusqu'à 1894. Les lecteurs du *Figaro* sont-ils allergiques à la politique ? Ou bien Magnard se souvient-il de la grande méfiance de Villemessant ? La nouvelle formule est annoncée le 13 octobre, avec quelques réticences qui ne sont peut-être pas de pure forme :

Nous inaugurons demain, à cette place, une petite innovation que nous nous permettons de recommander à nos lecteurs. Notre préoccupation a toujours été de réduire, autant que possible, la place qu'il est cependant nécessaire

d'accorder à la politique, cette chose fastidieuse quand elle ne tombe pas dans l'odieux. Nous ne voulons point, d'autre part, laisser ignorer les nouvelles à notre public, d'où il résulte parfois une certaine dispersion dans les renseignements que l'on aime à trouver réunis, ne fût-ce que pour être au courant de toutes les préoccupations plus ou moins sérieuses du moment. Pour obvier à ce petit inconvénient, on trouvera désormais, tous les jours, en tête des « Échos de Paris », sous la rubrique « La Politique », un résumé concis, presque télégraphique de la politique quotidienne, sans préjugé, bien entendu, des articles de polémique et de discussion sérieuse sur les questions qui valent la peine d'être approfondies. Ce résumé est confié à un des rédacteurs qui connaît bien sa matière politique, qui ne prend point les politiciens au sérieux et qui prétend qu'on peut dire bien des choses en 20 lignes.

Comme pour mieux souligner sa nouveauté, ou l'étrangeté de sa position dans la rubrique des « Échos de Paris », l'article est tout d'abord publié en italique du 14 au 22 octobre. Il est alors fort court, tout juste une vingtaine de lignes, et n'est pas encore rédigé par Magnard ; on ne connaît pas le nom de son rédacteur. Le 23 octobre, les italiques sont abandonnées pour le caractère romain habituel, et l'article, plus long – 32 lignes – semble avoir été rédigé par Magnard. Un article toujours non signé. Il l'est enfin le 25 octobre par les initiales F. M. Des initiales affirmant une proximité certaine entre Magnard et ses lecteurs, qui le connaissent bien et n'ont plus besoin de sa signature en toutes lettres pour reconnaître son écriture. En insérant désormais son article en tête des « Échos de Paris », sous le titre invariable « La Politique », en troisième colonne (parfois en deuxième) de la première page, Magnard lui enlève tout caractère doctrinal. Le « magnard » en paraît d'autant plus court, alors qu'il est toujours long de 40 à 50 lignes, voire de 60 lignes. Article d'échos, il peut retentir de n'importe quel événement de la grande ou de la petite actualité, surtout politique, mais pas seulement.

Une présence rarement quotidienne

Autre effet de représentation erroné : l'affirmation d'une présence quotidienne. Seul entre tous, Adrien Hébrard, directeur politique du *Temps*, précise, dans son discours au cimetière, et par deux fois, que l'article était publié « presque chaque jour » :

Ces qualités si exquises et si fortes, dont il a donné la preuve presque chaque jour comme écrivain, il les apportait dans nos réunions professionnelles [du Syndicat de la presse parisienne]. Ceux d'entre nous qui ne connaissaient que l'auteur de l'ouvrage charmant qui sortait presque chaque jour de ses mains

étaient ravis de connaître l'homme si ouvert, si instruit, si modeste, si profondément et noblement humain.

La collection du journal le révèle, Magnard ne proposait pas tous les jours ses réflexions.

La présence des articles de Francis Magnard dans Le Figaro.

<i>Période</i>	<i>Nombre de jours</i>	<i>Présence</i>	<i>%</i>
Janvier-avril 1880	120	17	14
Octobre-décembre 1880	92	61	66
Janvier-mars 1881	90	50	56
Juillet-septembre 1881	92	36	39
Juillet-septembre 1883	92	19	21
Janvier-avril 1885	120	27	23
Octobre-décembre 1892	92	86	93
septembre-novembre 1894	72	41	57

Durant l'automne 1880 et l'hiver 1881, alors que se profilent les élections législatives et que Magnard « rode » sa nouvelle formule d'échos politiques, il écrit beaucoup, son article étant présent dans 66 % et 56 % des numéros ; mais quatre ans plus tard, en 1885 et dans les mêmes circonstances, quand on discute du scrutin de liste, il est nettement moins bavard – 23 %. Il n'est pas surprenant de le voir moins présent au cours de l'été. Encore l'été 1881 est-il plus animé du fait des élections annoncées brusquement fin juillet pour le 21 août ; entre le 2 juillet et le 1^{er} septembre, il publie la très grande majorité de ses articles – 33 sur 39, soit, pour soixante-trois jours, une présence de 52 %. Les élections s'étant soldées par la défaite annoncée des conservateurs – « La période électorale va s'ouvrir, indique-t-il le 31 juillet. Comme il importe de ne point se payer d'illusions, disons tout d'abord que jamais le parti conservateur ne s'est encore présenté devant les électeurs dans des conditions plus défavorables » –, il part en vacances pour revenir le 27 septembre :

Il faut reprendre ces notes, écrites au courant de nos agitations quotidiennes. On part, on traverse des pays heureux, paisibles, sans politique et sans politiciens, où chaque jour est sûr de son lendemain. On revient, et l'on

retrouve cette trépidation agaçante, ce piétinement sur place dont la politique républicaine a le secret.

La longue maladie et la mort du comte de Chambord en 1883 ne l'empêchent pas d'être silencieux ; il publie tout juste trois articles sur le prétendant les 4 juillet, 25 août et 22 septembre, et trois autres sur sa difficile succession dynastique et politique, les 2, 4 et 12 septembre. En revanche, le « magnard » est plus fréquent au cours des années 1890. À l'automne 1892, on le lit presque tous les jours – 93 %. Il faut dire que l'actualité est très chargée : la grève des mineurs de Carmaux et ses suites (12 articles), les attentats anarchistes, l'affaire de Panama et les grands déballages au Parlement et en justice, la crise ministérielle. En 1894, entre le 1^{er} septembre et le 11 novembre, on le retrouve 41 fois, soit 57 % : 10 fois en septembre, 23 en octobre, huit en novembre. Cette présence nettement plus affirmée, explique les rapidités d'expression de Jules Clarétie : l'article est offert au lecteur tous les jours, ce qui est effectivement le cas à l'automne 1892, et en 1894, entre les 4 et 12 octobre, puis entre les 21 et 29 octobre.

En temps ordinaire, dira-t-on, ce court article suffit à affirmer la présence du rédacteur en chef. Quand une importante actualité envahit toute la première page, elle exile le « magnard » en deuxième page. À l'automne 1892, par exemple, le 3 octobre la mort de Renan, le 9 novembre l'attentat anarchiste du commissariat du Palais-Royal, puis les 26 novembre et 17 décembre le scandale de Panama repoussent l'article en quatrième colonne de la deuxième page. Enfin, il n'est pas rare de voir Magnard s'évader du cadre trop étroit de ses échos politiques pour rédiger un article plus ou moins long, généralement situé en première colonne de la première page. Il en est ainsi au lendemain d'élections municipales, législatives ou sénatoriales, lors de crises ministérielles (après l'échec de Lang Son et la chute de Ferry, les 5 et 7 avril 1885, à la chute de Loubet en plein scandale de Panama, le 29 novembre 1892), lors des décès du comte de Chambord, du comte de Paris et du tsar Alexandre III. Cela arrive aussi lorsque *Le Figaro* veut provoquer un effet sur l'actualité, par exemple le 11 février 1881, quand Magnard s'efforce d'obtenir sans succès la suppression du délit d'outrage au président de la République dans la loi sur la presse alors en discussion, ou bien lorsque le journal est tout heureux de souligner qu'il est parvenu à créer une actualité, comme le 21 février de la même année, après l'interpellation parlementaire de Gambetta sur ses négociations « aventureuses », une interpellation revendiquée par la rédaction du *Figaro*.

Une écriture simple, une rapide entrée en matière et des contenus variés

S'il est très présent pendant l'automne 1880 et l'hiver 1881, au tout début de ses échos politiques, Magnard ne montre pas une grande originalité d'écriture : excepté quelques articles comme le 6 janvier 1881 à propos des funérailles de Blanqui, il s'agit surtout d'une chronique des débats parlementaires. La grande tête de Turc est alors Gambetta, président de la Chambre des députés, dont on craint les initiatives. Magnard rejette le scrutin de liste, alors discuté par les députés. Il le rejette d'autant plus qu'il a les préférences de Gambetta. Notons cependant la verve de l'éditorial du 11 février à propos de la notion d'outrage au président de la République. Le malheureux Grévy en fait les frais :

Aucun journal ne s'est avisé ni ne s'avisera d'employer en parlant de M. Grévy, le langage des Halles : sa solennité silencieuse, sa majesté compliquée de nullité arrêtent les plumes qui auraient cette tentation de mauvais goût. On a plaisanté M. Grévy sur ses habitudes d'économie, sur son effacement par trop constitutionnel, sur la faiblesse avec laquelle il supporte une politique dont il est cependant assez fin pour voir les dangers. En réalité personne ne pense à « outrager » M. Grévy, c'est-à-dire à lui adresser des injures qui outrepasseraient les bornes.

Et Magnard de continuer dans la même veine. Y aurait-il outrage si l'on disait que le président « gouverne mollement », que le président « chasse avec excès », que le président « a acheté, boulevard Haussmann et rue Vézelay, des propriétés foncières considérables puisqu'on semble dire que le traitement des chefs d'État n'est pas généralement destiné à arrondir leur fortune privée » ?

Articles courts se voulant échos, les « magnards » doivent débiter rapidement, présenter vivement le sujet dont ils vont traiter. Pas question donc d'y lire une longue introduction, l'affaire est présentée sans inutile précaution, avec franchise, parfois même brutalité. Ainsi de cette saynète du 29 janvier 1885, débutant quelque peu abruptement et familièrement :

Rencontré hier un député de la majorité. Il est en veine de sincérité : il avoue que les affaires de Chine sont de nature à préoccuper les esprits les plus optimistes, et il affirme que M. Ferry a mis dedans la Chambre, le Sénat, le ministère. Lui seul a mené l'affaire, et vous voyez comment. – Parfait ! cher Monsieur ; mais pourquoi soutenez-vous ce ministre imprudent et coupable ? – Pourquoi ? Et notre réélection ?

Suit un court dialogue. La majorité, même si elle le désirait, ne pourrait renverser le gouvernement, parce que les élections sont fort

proches. Et de conclure : « Le député de la majorité s'en allait en souriant. Je ne puis que lui dire : "Ainsi soit-il !" »

Magnard peut également exploiter un fait divers, mais autrement qu'on le faisait alors. Il s'efforce d'en tirer des leçons de société, comme le feront les journalistes du *Monde* un siècle plus tard. Le 20 avril 1885, il a « tant parlé de M. Ferry depuis quelques semaines » qu'il se décide à « faire une excursion hors de la politique » :

À propos de l'assassinat de la rue de Sèze qui a surexcité au dernier point la curiosité des Parisiens et l'émotion des Parisiennes, on s'est aperçu, non sans stupeur un peu naïve, de la légèreté inconcevable avec laquelle nous introduisons dans nos maisons des inconnus qui fort heureusement sont rarement des assassins ou des voleurs, mais dont nous ignorons absolument les origines, les antécédents, le caractère et les mœurs.

Après avoir évoqué une série de moyens de contrôle « illusoire », tels que livrets et bureaux de placement, il en vient à s'interroger sur la lâcheté des maîtres désireux de se débarrasser de leurs domestiques sans oser dire la vérité à leur sujet, sans leur refuser des « renseignements à peu près sortables » ni « mettre en garde contre le mal » dont ils viennent de souffrir. Et il conclut :

Les « renseignements » étant devenus illusoire, on n'en demande plus ; dans la moitié des ménages parisiens, maîtres et serviteurs se guettent, s'aigrissent, s'irritent : les bons domestiques sont rares, mais les bons maîtres aussi. Pour changer cela, il faudrait changer la pente du caractère moderne, démaquiller nos esprits, viriliser nos habitudes : bref, sortir de l'aplatissement, du bénissage et de l'euphémisme qui caractérisent le dernier quart du XIX^e siècle. Difficile à obtenir cela !

Il arrive que plusieurs sujets soient traités successivement. De leur juxtaposition peuvent naître des effets inattendus. Par exemple le 4 juillet 1883, alors qu'on peut imaginer la disparition prochaine du comte de Chambord. L'événement est annoncé non pas comme un espoir – ce qu'il est très certainement dans la tête d'un journaliste qui n'a cessé de mettre en garde contre le légitimisme rétrograde – mais comme une possibilité certaine de voir bouger une situation bloquée. Et tout cela sans ménagement :

Toute la politique s'est concentrée depuis deux jours autour des nouvelles de Frohsdorf : un événement qui ferait disparaître un des trois partis qui divisent les conservateurs est d'une importance capitale, au moins théoriquement ; mais les plus strictes convenances nous interdisent de discuter les conséquences de la mort du comte de Chambord au moment où sans être enravée, sa maladie semble subir un coup d'arrêt. Il serait de toute

façon impolitique de fournir au gouvernement républicain les prétextes qu'il doit désirer ardemment contre les princes qui lui ont échappé récemment.

Tout est dit sans détour, en s'excusant à peine. Comme il est inutile d'y ajouter, Magnard décide de faire rire avec la statue de Marianne, place de la République :

Dans l'ordre des petits événements, il faut constater que M. Grévy a refusé décidément de présider à l'inauguration de la géante de bronze qui va orner la place de la République. Il s'est retranché derrière son devoir professionnel qui est de signer, de toucher et de se taire, mais il est facile de pressentir sa répugnance à figurer dans une cérémonie faite uniquement pour relever la majesté du Conseil municipal de Paris. [...] M. Grévy a compris que son rôle déjà piteux en général, deviendrait tout à fait embarrassant dans cette cérémonie communarde, et il a eu raison de refuser puisque, une fois pour toutes, il a renoncé à toute protestation. M. Ferry, en revanche, devrait accepter ; il aurait une occasion amusante de dire leur fait aux importants du Conseil municipal. Ne craignez rien, il ne la saisira pas cette occasion, et se contentera des banalités d'usage. Parions que le bronze de la statue lui servira d'image pour parler de la solidité de la République. Chacun sait cependant que, de nos jours, la vie moyenne des bronzes d'État ne dépasse pas quinze ans.

De la juxtaposition de la mort éventuelle du prétendant et des petits ou grands soucis du président de la République naît un effet d'écriture susceptible de faire réfléchir. Derrière le caractère plus ou moins aimable du propos, se cache le souvenir de la Commune de 1871, qu'il paraît bon de rappeler à ces républicains opportunistes. Ainsi fait-on de la politique, sans grand discours doctrinal.

Utopie et réalité : du grand désenchantement au rejet de l'esprit de système

On notera la figure stylistique de l'avant-dernier paragraphe. Magnard y affirme comme allant de soi ce qu'il voudrait voir se passer : Jules Ferry aurait accepté d'inaugurer la statue pour mieux « dire leur fait » aux conseillers municipaux, leur rappeler que le Conseil municipal de Paris est moins autonome que ne le sont ceux des autres grandes villes de France. Et tout de suite après, vient la désespérante réalité : Ferry n'en fera rien. Une telle figure de style, la confrontation rapide de l'utopie et de la réalité, fréquente chez Magnard, crée l'impression de désenchantement que l'on peut tirer de sa lecture. Le 30 octobre 1892, alors que la grève des mineurs de Carmaux inquiète *Le Figaro*, Magnard demande la constitution d'un « pouvoir fort » :

Je ne demande pas à ce pouvoir de porter les défroques de l'Ancien Régime, il lui serait loisible d'être aussi moderne que possible, de s'occuper des masses, de favoriser les initiatives bienfaites, d'aider ceux qui travaillent et de soulager ceux qui souffrent dans la mesure du possible, mais en revanche, nous le voudrions pourvu de lois restrictives du droit de grève et de moyens de répression très sévères contre les meneurs. [...] Nous ne demandons pas autre chose comme pouvoir fort. [...] Il ne se mêlerait alors à cette opération indispensable – qui d'ailleurs n'aura jamais lieu sans doute – aucune arrière-pensée dynastique ou réactionnaire. Ce serait simplement la restauration de l'ordre et de la vraie liberté, la défense des droits de tous, même des capitalistes et des propriétaires.

L'inclusive « qui d'ailleurs n'aura jamais lieu sans doute » réduit tout ce beau projet à l'état de chimère.

Dans son désenchantement, Magnard peut même proposer le 16 octobre 1892 une politique du pire qui aurait l'avantage de la franchise, loin des demi-mesures qui ont prévalu jusque-là, la formation d'un gouvernement purement radical :

Il faut – c'est-à-dire il faudrait – un ministère ayant un système d'ensemble. Naturellement, je préférerais que ce système fût modéré, mais je n'y compte pas ; alors, s'il faut tout dire, j'aimerais mieux qu'il fût carrément radical. [...] Si comme c'est probable, le gouvernement par le radicalisme est impraticable, nous le verrons à l'épreuve, et devant l'échec de cette tentative, il faudra bien revenir à un ministère absolument, insolemment modéré, sans alliage d'extrême gauche. Si au contraire les doctrines radicales correspondent – et encore une fois je ne le crois pas – à un besoin momentané de l'esprit français, leur application vaudra mieux que le jeu de bascule actuel, si énervant et si déplorable pour la direction générale du pays.

Magnard n'est pas un journaliste d'opinion à l'ancienne mode. On ne trouve nulle part chez lui un grand système doctrinal, auquel il se tiendrait et dont le prisme colorerait sa vision de la vie politique. Probablement parce que de tels systèmes ont empêché toute restauration monarchique. Son désenchantement vient aussi de là. Lors de la mort du comte de Chambord, il n'a pas de mots assez durs sur les illusions du prétendant. L'article, signé *Le Figaro*, mais manifestement rédigé par lui, titré « Henri V » comme pour mieux souligner que le prince avait failli régner, est un habile balancement entre les qualités de l'homme et les défauts du prétendant. Laissons les qualités, pour reproduire les défauts :

Il est permis aujourd'hui de se demander si les cinquante-trois années qu'il a passées en exil lui avaient suffisamment laissé connaître et pénétrer les transformations de l'esprit public dans son pays et les vraies tendances des générations nouvelles. [...] À la distance où il était de la France, il a pu se tromper sur les conditions possibles de la monarchie dans le temps actuel, et

ne pas accorder assez d'attention à des préférences et à des habitudes qui avaient pris chez nous la force d'un sentiment national. [...] Il ne lui avait manqué qu'une seule chose : d'être élevé parmi nous, d'avoir senti davantage et de plus près le cœur même de la nation sur laquelle sa naissance l'appelait à régner. [...] Pour notre part, nous avons toujours soutenu la monarchie, comme la meilleure garantie des destinées de la France, mais non la politique personnelle de M. le comte de Chambord.

Il nous semblait, comme à beaucoup d'esprits éclairés et sincères, que certaines concessions étaient indispensables pour amener le rapprochement nécessaire entre le roi et la nation. Après toutes les épreuves que nous avons traversées, le problème était de royaliser la nation et de nationaliser la royauté. Pour le résoudre, il fallait une transaction loyale, inspirant également confiance aux deux parties. Mais M. le comte de Chambord, par un sentiment particulier et très scrupuleux de sa mission royale, s'est toujours refusé aux transactions, qui lui paraissaient des concessions à l'esprit révolutionnaire : et il a toujours dit qu'il ne voulait pas être le roi de la révolution.

Comment mieux dire que l'échec de la restauration monarchique de 1873 était dû à l'esprit de système d'un prince, mal conseillé, qui n'était prêt à aucun accommodement ? Par la suite, Magnard accepte la République, parce qu'il pense que la restauration est devenue impossible. Le 11 octobre 1892, après le discours de ralliement républicain du baron de Mackau, il écrit :

Je ne puis me défendre d'un petit sentiment de vanité en me rappelant au milieu de combien d'injures et de suspicions bêtes j'ai indiqué un des premiers la nécessité de cette évolution, dont le but apparaît très nettement désormais : la République nécessaire, organisée, je ne dis pas sans les républicains, mais sans les sectaires dont la variété est infinie.

Le comte de Paris ne fait pas mieux que son cousin. Le 1^{er} octobre 1892, il lui est « respectueusement » reproché d'avoir préféré l'héritage légitimiste à l'héritage orléaniste, d'être devenu Philippe VII plutôt que Louis-Philippe II : « Mieux valait succéder à l'un des vainqueurs de Valmy qu'au vaincu de Crécy, au prince de l'avenir qu'au roi du passé et de la chevalerie disparue. » À la mort du prince, il exprime le 9 septembre 1894 des sentiments contradictoires. Si lui, Magnard, n'a pas été boulangiste, il lui reproche de ne pas avoir eu « une part d'aventurier et de risque-tout » qui lui aurait peut-être permis de forcer le destin. Mais bien vite revient l'évidence de la réalité. Le prince eût été « un bon roi et un roi honnête », mais :

La France n'a pas voulu le reconnaître et c'est pourquoi un jour est venu où beaucoup de monarchistes (je n'ose dire presque tous) se sont résignés à ne plus lutter contre l'évidence, à accepter le régime pour lequel la France a

montré sans relâche ses préférences. Il est clair, cependant, que si on avait pu rétablir la monarchie, donner au pouvoir la stabilité et l'esprit de suite qui en est la conséquence, cette solution eût mieux valu pour le pays.

Magnard n'aime ni la République, ni le régime parlementaire, mais il s'en accommode parce qu'il n'y a pas moyen de faire autrement. Et il tire de son désenchantement idéologique l'idée que la presse aurait peu d'influence pour former l'opinion, et qu'elle est dans son rôle quand elle se montre seulement capable de découvrir les grandes évolutions de l'opinion publique pour mieux les accompagner en les éclairant. Le 2 février 1881, lors de la discussion de la loi sur la presse, il note :

J'ajouterai que le journalisme n'a pas en soi de vertu convertissante. Sa force consiste non à creuser un courant pour les idées, les regrets ou les préjugés des lecteurs, ce qui serait une tâche surhumaine, mais à en guetter, à en étudier, et finalement à en suivre les caprices et les évolutions.

Voilà qui est révoquer en doute l'utilité même de l'ancienne presse d'opinion et des anciens journalistes « professionnels de la politique ». Refusant l'esprit de système qui conforte dans son public de monarchistes « les regrets ou les préjugés », Magnard préfère un esprit d'ouverture sur la réalité des choses.

Esprit d'ouverture, mais aussi de résistance. Ses réflexions lors de la grève de Carmaux lui attirent les reproches de « quelques journaux ultraradicaux » qui le dénoncent « comme atteint d'un accès de fureur réactionnaire ». Aussi leur répond-il le 15 novembre 1892 :

Ces journaux se trompent : je ne suis pas furieux du tout, mais je leur affirme que la bourgeoisie française, dont je fais partie, dont j'ai parfois la bonne fortune de traduire les préférences ou les préoccupations, n'est pas, ne peut pas être ni satisfaite, ni rassurée. Cette bourgeoisie, qui s'est résignée à la République plus ou moins vite, avec plus ou moins de bonne humeur, renoncera vite à cette résignation si elle ne se sent point protégée contre les ennemis qui la menacent. Tout est là : je veux bien, moi, qu'on continue, mais j'affirme aux partisans du laisser-faire que c'est la République qui paiera les pots cassés. [...] La République est encore capable d'organiser la résistance, mais elle n'a plus de temps à perdre.

S'il n'admet pas la grève des mineurs de Carmaux, dont tout le monde, assure-t-il, estime qu'ils ont une vie plus enviable que celle de beaucoup d'autres ouvriers, il est capable de s'indigner quand un conflit du travail révèle une « grande misère ». Le 12 octobre 1894, il s'émeut du suicide d'une mère qui a tué ses cinq enfants et déplore la misère qui a provoqué le drame. Dix jours après, il déclare comprendre la grève des

ouvriers de la carrière de Mehun, près de Vierzon, payés 1,25 franc pour onze heures de travail :

En tout cas, et sans vouloir faire de sensiblerie, ces onze heures de travail (et quel travail !) payées 1,25 franc restent comme une démonstration que notre situation économique n'est pas impeccable et que la question sociale n'est pas un vain mot.

Détestant les grands effets d'écriture des journalistes de la presse d'opinion, écrivant court en employant des mots de tous les jours, esprit désenchanté, en rupture de système idéologique, respectueux de la réalité des faits, Francis Magnard peut être considéré comme l'un des premiers « journalistes politiques », « professionnels de l'information ». Comme ces nouveaux journalistes de carrière, il jouit d'une plus grande indépendance face au monde politique, et aussi face à son public. Cette indépendance d'esprit et d'écriture a été progressivement acquise au long d'une évolution dont le tournant fut incontestablement l'année 1883. Au début des années 1880, Magnard pratique encore un journalisme de combat, contre une République en lutte avec les congrégations enseignantes. Il espère que la mort du comte de Chambord viendra redistribuer les cartes chez les conservateurs. C'est une illusion. Il a alors assez d'autorité pour faire entendre sa propre musique parmi les autres musiques du *Figaro*. Une telle polyphonie a sans doute éloigné les lecteurs les plus légitimistes et les tirages du journal diminuent légèrement dès le début des années 1890. Libéré par son ralliement à la République, Magnard est alors plus prolixe, plus original, plus multiple. Il est pleinement « adulte » dans son expression journalistique en novembre 1894, quand la mort vient le saisir, alors que la France et *Le Figaro* vont bientôt entrer dans la grande tourmente de l'affaire Dreyfus.

Chapitre XVII

Aux origines de l'identité professionnelle des journalistes : les congrès internationaux des associations de la presse (1894-1914)

Entre 1894 et 1914, une quinzaine de fois, se sont réunis les congrès internationaux des associations de la presse¹. Véritables forums internationaux où se sont échangées beaucoup d'idées, où les journalistes ont beaucoup réfléchi sur leur fonction sociale, ces congrès ont participé à la définition de l'identité professionnelle des journalistes en ces temps d'industrialisation de la presse et d'avènement de la grande presse d'information². Une identité professionnelle toute nouvelle, ainsi que le montre bien P. W. Clayden, rédacteur en chef du *Daily News* de Londres, président de l'*Institute of journalists*, lors de son intervention au Congrès d'Anvers (1894) :

Avant le lancement du mouvement d'où est issu l'Institut, le journaliste n'avait jamais été reconnu comme profession au Royaume-Uni. Il existait des rédacteurs distingués en la personne de Perry du *Morning Chronicle*, de Barnes et Captain Isterling du *Times*, mais ils représentaient de grandes exceptions individuelles à la règle qui voulait que, le journalisme étant anonyme, les journalistes devaient l'être également. Cet effacement de l'individu prédominait au point que lorsqu'en 1846 Charles Dickens devint le

¹ Texte rédigé à partir des documents réunis par le mémoire de maîtrise de notre étudiante Karine Durance, *Les revendications des journalistes à travers les congrès internationaux de la presse (1894-1908)*, Université Paris II Panthéon-Assas, Institut Français de Presse, septembre 1994. Nous y avons ajouté les actes du Congrès d'Anvers (1894), tout récemment présentés par Alain Chanel, *Anvers 1894. Premier Congrès international de la presse. Naissance d'une profession*, « Journalisme. Études et documents », Alphacom-CUEJ, Strasbourg, 1995, 56 p.

² Sur les mutations du journalisme français au tournant des années 1880-1890, outre les ouvrages de Michael B. Palmer, *Des petits journaux aux grandes agences. Naissance du journalisme moderne (1863-1914)*, Paris, Aubier, 1983, et de Thomas Ferenczi, *L'invention du journalisme en France. Naissance de la presse moderne à la fin du XIX^e siècle*, *op. cit.*, on lira avec profit les toutes récentes analyses de Dominique Kalifa, « Les tâcherons de l'information : petits reporters et faits divers à la Belle Époque », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, octobre-décembre 1993, p. 578-603, et de Pascal Durand, « Crise de presse : le journalisme au péril du 'reportage' (1870-1890) », *Quaderni, la revue de la communication*, n°24, automne 1994, p. 123-152.

rédacteur du *Daily News* et que, quelques années plus tard, M. Delane, à la suite de doléances de M. Cobden, se présenta sous son propre nom comme rédacteur du *Times*, chacun de ces événements fut perçu avec étonnement par un public qui avait toujours vu ses journaux favoris, non comme la production d'individus, mais comme une sorte de manifeste quotidien du parti auquel il appartenait. La conséquence naturelle de cette conception du journal a été l'oubli du journaliste. Les journaux eux-mêmes ont peut-être profité de cet oubli de l'individu mais il en est inévitablement résulté que le journalisme était perçu comme un simple emploi – un simple moyen respectable de gagner sa vie –, mais jamais considéré comme une profession. L'avocat, le médecin, l'ingénieur civil étaient chacun membre d'une profession dont l'appartenance conférait un statut professionnel; mais le journaliste n'existait que par sa seule revendication individuelle. Son statut était uniquement celui d'un individu, pas celui d'un professionnel. Il n'avait pas de profession, il n'était que journaliste. [...]

Chaque journaliste individuel se trouvait seul. S'il lui fallait se battre pour ses droits – au sens le plus large du terme –, il n'y avait pas d'organisation pour l'appuyer ; pas de témoignage faisant autorité et se rapportant aux usages et habitudes de sa vocation qu'il pût mettre en avant, nul statut à invoquer ou à faire valoir. De plus n'importe quel individu pouvait s'appeler journaliste – le clerc d'un avocat adressant des rapports au journal local, le commis d'un épicier rédigeant une lettre de temps à autre, même le flâneur interpellé par la police et qui, ne sachant pour qui se faire passer, se dit « journaliste ». En fait, le journalisme existait et n'existait pas. [...]

Nous avons entrepris d'y remédier, nous avons la Reine pour prononcer la parole organisatrice, nous avons donné l'impulsion à un grand courant formateur et déjà sous nos yeux le chaos est en train de se muer en création. Non seulement possédons-nous une organisation, mais nous avons fait du journalisme une profession. Tout journaliste, en Angleterre, au Pays de Galles, en Écosse, en Irlande ou dans n'importe quelle autre partie de l'Empire – car notre Institut n'est pas un Institut des journalistes britanniques mais un Institut qui comprend à la fois la Grande-Bretagne et l'Irlande et qui se trouve être en fait, un Institut d'Empire – tout journaliste donc a maintenant l'occasion de devenir membre d'un Institut doté d'une charte³.

Fondé en 1890, l'*Institute of journalists* est en avance sur les organisations de journalistes du « continent », pour la plupart des associations autant ouvertes aux directeurs des journaux qu'aux journalistes, des associations où il n'y a pas encore de véritable

³ Alain Chanel, *op. cit.*, intervention de Clayden au Congrès d'Anvers, « L'organisation de la presse et l'Institut des journalistes du Royaume Uni », p. 26-35, notamment p. 26-28.

indépendance des journalistes face au patronat des entreprises de presse⁴. P. W. Clayden ne se fait pas faute de souligner leurs limites :

Parmi les nombreuses organisations de la presse qui existent sur le continent européen il ne s'en trouve pas une seule qui jusqu'ici se soit fixé les buts éducatifs, professionnels et administratifs comme notre propre Institut. Elles ont toutes des objectifs sociaux. Elles cultivent la bonne camaraderie, et j'ai remarqué que les journalistes du continent utilisaient le mot *confrère* bien plus fréquemment que nous. Au Royaume-Uni, nous nous servons de celui de *collègue*. Mais cette confraternité a des limites. Elle existe à l'intérieur des groupes. Aussi excellente soit-elle, elle ne va pas suffisamment loin. Par exemple, si je comprends bien, il existe plusieurs organisations de presse à Paris, mais elles ressemblent davantage à des clubs qu'à des instituts de journalistes⁵.

Ces réticences expliquent que l'*Institute of journalists* ait cessé de participer aux congrès dès 1896, alors relayé par la *British International Association of Journalists*. Même si ces assemblées réunirent surtout des associations qui n'avaient point encore « à l'esprit la défense des droits et privilèges des journalistes » et qui n'avaient pas encore « le besoin de placer le journalisme au même niveau que les autres professions », elles permirent cependant aux congressistes de prendre nettement conscience de l'identité et des intérêts professionnels des journalistes.

Ces congrès agitèrent de très nombreuses questions, mais le caractère lacunaire des sources contraindra à ne point rendre un compte exhaustif des travaux de leurs assises internationales. Seuls ont été accessibles les comptes rendus des congrès de 1895 à 1900, 1905, 1907 et 1908, neuf brochures de 40 à 176 pages, sorties de chez Gounouilhou, l'imprimeur de *La Petite Gironde* de Bordeaux, à quoi il faut ajouter quelques livraisons du *Bulletin officiel du Bureau central des associations de la presse*, pour les années 1899 et 1900⁶, et le compte rendu du Congrès de 1894, publié à Anvers

⁴ Marc Martin a commencé l'histoire de ces associations dans « Structures de sociabilité dans la presse : les associations de journalistes en France à la fin du XIX^e siècle (1880-1910) », *Actes du colloque Sociabilité, pouvoirs et société*, Rouen, novembre 1983, p. 497-509 ; « La Grande Famille : l'association des journalistes parisiens (1885-1939) », *Revue historique*, 1986, p. 129-157 ; « Les journalistes retraités de la République (1880-1930) », *Bulletin du centre d'histoire de la France contemporaine*, Université Paris X-Nanterre, n^o7, 1986, p. 175-195 ; « Profession et idéologie : le journalisme français et le socialisme à la fin du XIX^e siècle », *Recherches contemporaines*, Université Paris X-Nanterre, n^o1, 1993, p. 5-25.

⁵ Alain Chanel, *op. cit.*, p. 33.

⁶ BnF, 8^o G 2493, comptes rendus des congrès de 1895 à 1899 ; 4^o G Pièce 200, compte-rendu du Congrès de 1905 ; 4^o G 961, comptes rendus des congrès de 1900, 1905, 1907 et 1908 ; 4^o V 5688, *Bulletins officiels du Bureau central des associations de la presse*, 1900 ; 8^o F Pièce 4295, le secret professionnel en matière de presse, rapport pour le Congrès de

par l'imprimeur Buschmann, tout juste retrouvé par Alain Chanel⁷. Cette documentation parcellaire suffit, cependant, pour présenter l'origine, l'organisation et les buts affichés par les congrès. Seront ensuite plus précisément traités l'émergence de l'identité professionnelle des journalistes à travers le projet de carte professionnelle internationale, les revendications socio-professionnelles, l'éthique professionnelle, les premières « écoles » de journalisme.

D'où vint l'initiative ?

En 1893, une petite délégation belge vint participer aux travaux du Congrès annuel de l'*Institute of journalists*, réunissant les directeurs et journalistes britanniques, créé en 1890. La délégation française, conduite par Émile Zola, réunissait notamment Fernand Xau, Aurélien Scholl, Francis Magnard, Charles Laurent, Pierre Giffard⁸. Là naquit l'idée d'un congrès international que l'on réunirait à Anvers en 1894. Sir Hugh Gilzean Reid, premier président de l'*Institute of journalists*, le rappelle, avec l'emphase propre à ce genre d'intervention, dans son discours au Congrès de Bordeaux (1895) :

Il fut mémorable à tous les points de vue, le premier grand effort pour amener tous les travailleurs de la presse à former une société mutuelle bien

1907 ; 4° Pièce 201, l'œuvre générale des congrès, rapport pour le Congrès de 1907 ; 8° R Pièce 11689, l'état présent et le développement possible des institutions de prévoyance de la presse, rapport pour le Congrès de 1908 ; 8° F 4282, la propriété littéraire et artistique en matière de presse, rapport pour le Congrès de 1908 ; 8° F Pièce 4287, le fonctionnement des conseils de prud'hommes dans les associations de presse, rapport pour le Congrès de 1908. – Recueil factice appartenant à Pierre Albert : travaux préparatoires et rapports pour le Congrès de 1900 (dont les rapports sur la carte internationale d'identité, la réduction du tarif postal sur les journaux, les abréviations télégraphiques à l'usage des journaux, les tarifs télégraphiques pour la presse, la constitution d'un tribunal international d'arbitres, l'École du journalisme de Paris, la propriété artistique en matière de presse, les droits des journalistes dessinateurs, la situation sociale, morale et matérielle des journalistes dans différents pays, le Bureau central des associations de presse, les avantages pratiques de l'association internationale, l'idéal dans le journalisme), *Bulletins officiels du Bureau central des associations de presse*, n°4 (compte rendu du Congrès de 1899), 5 (la liberté de la presse en France, Grande-Bretagne, Allemagne), 6 (communication du Comité).

⁷ Alain Chanel, *op. cit.*

⁸ Zola félicite alors l'*Institut of journalists* « de vouloir relever la dignité de la profession de journaliste, de créer une véritable corporation, où les indignes ne puissent pas entrer » (É. Zola, « Au Congrès de la presse, à Londres », 22 septembre 1893, *Mélanges, préfaces et discours, Les Œuvres complètes*, 1929, p. 308, cité par Thomas Ferenczi, *L'Invention du journalisme en France. Naissance de la presse moderne à la fin du XIX^e siècle*, *op. cit.*, p. 55 et 248-251).

arrêtée. C'est au génie pénétrant et irrésistible des journalistes belges que revient l'honneur d'avoir formulé cette haute aspiration. D'autres avaient entrevu des mirages et fait de vains rêves, mais eux, ils ont planté les premiers jalons sur la voie du but visé, de l'idéal à atteindre, ils ont donné à ce mouvement la première poussée pratique. Une petite délégation belge vint à Londres en 1893 assister au Congrès annuel de l'Institut Britannique des Journalistes. [...] Ces délégués réunis proposèrent un congrès international qui se tiendrait en Belgique. [...] À tous égards, le premier Congrès fut important. Il réaffirma le principe d'association, il établit une large base d'union en dehors de toutes diversités de croyance, de parti ou de nation. Fraternité du journalisme, telle fut la note inspiratrice de ses débats et il fit bien voir que les travailleurs de la presse, dans tous les pays du monde civilisé, sont par la sympathie, par les intérêts et les capacités pour s'assister réciproquement par des actes et des conseils.

Lors du Congrès d'Anvers, 18 pays furent représentés et l'on décida d'établir une Fédération internationale, où les journalistes « montreraient qu'ils ont des aspirations et des intérêts communs ». Tous les ans, les congrès se réunirent dans une ville différente : Anvers (1894), Bordeaux (1895), Budapest (1896), Stockholm (1897), Lisbonne (1898), Rome (1899), Paris (1900), Berne (1902), Vienne (1904), Liège (1905), Bordeaux (1907), Berlin (1908), Londres (1909), Trieste (1910), Rome (1911), Copenhague (1914). Pour des raisons d'organisation pratique, il n'y eut pas de congrès en 1901, 1903 et 1906, ni non plus en 1912 et 1913. Le dernier congrès se tint en 1914.

L'organisation et les buts de la Fédération

Dès 1894, la Commission permanente, élue à Anvers, nomma un Bureau chargé d'organiser les structures et de définir les statuts de la Fédération internationale. Dans ce Bureau, on rencontra le directeur du *Neues Wiener Tagblatt* et celui du *Corriere della Sera*, mais aussi le journaliste français Victor Taunay. Rédigés pour le Congrès de 1895, les statuts furent définitivement votés à celui de 1896. Encore amendés dans les congrès suivants, ils fondèrent une structure permanente, le Bureau central des associations de presse, où ne pouvaient adhérer que des associations de journalistes et de directeurs de journaux. On pouvait cependant inviter dans les congrès certains « journalistes éminents » de pays qui n'avaient pas encore d'association de presse ; ils pouvaient y prendre la parole et y voter. Mais il est clair que le but du Bureau central était de favoriser l'expansion du mouvement associatif. Les travaux des congrès internationaux des associations de la presse s'étendaient sur quatre jours, suivis de quatre à dix de réceptions, banquets et excursions.

Le Congrès de Rome (1899) réunit 525 congressistes, dont 111 femmes (beaucoup plus des épouses que des journalistes). Le français était la langue officielle, avec traduction en anglais, en allemand, voire en d'autres langues. Les associations adhérentes étaient représentées par un ou plusieurs membres – une voix par 100 sociétaires, jusqu'à 20 voix au maximum –, qui délibéraient et votaient les résolutions par vote nominal ou par « assis ou levé ». Les pays représentés étaient toujours répartis en six groupes, disposant chacun d'un bureau et délibérant séparément en dehors des assemblées plénières : France, Allemagne, Grande-Bretagne, Belgique, Pays-Bas, Suisse, Autriche-Hongrie, Italie, Espagne, Danemark, Norvège, Suède, Russie, États-Unis, Amérique du Sud (Argentine, Brésil...), Nouvelle-Zélande. En 1896, les 18 associations françaises représentaient 2 113 adhérents⁹.

Le Bureau central était gouverné par un Comité de direction de 12 à 20 membres, élu par le congrès : un président, quatre vice-présidents (11 en 1907), deux secrétaires, un trésorier et une dizaine d'autres personnes. Chaque pays n'était représenté que par un seul membre, sauf l'Allemagne, la France et les États-Unis, qui en avaient deux à trois chacun. Le Comité de direction recevait ou écartait les demandes d'affiliation des associations, percevait les contributions (« 25 c. du franc » par membre associé), décidait des dépenses, gérait les fonds sociaux. Il préparait les travaux du congrès, le convoquait, le présidait, organisait ses débats, exécutait ses résolutions.

En 1898, un Bureau des correspondants vint s'ajouter au Comité de direction, chargé de répertorier les journalistes, qui dans le monde voulaient bien servir de correspondants à leurs confrères. Dès 1899, 216

⁹ Associations françaises adhérentes en 1896 : Association syndicale de la presse parisienne, Ass. des journalistes parisiens, Ass. des journalistes républicains, Ass. de la presse départementale de France, Ass. de la presse monarchique et catholique des départements, Ass. de la presse plébiscitaire départementale, Ass. de la presse judiciaire, Ass. des journalistes parlementaires, Ass. de la presse de l'Institut, Ass. syndicale de la presse étrangère, Cercle de la critique musicale et dramatique, Nouvellistes parisiens, Presse municipale parisienne, Syndicat professionnel des journalistes et écrivains, Synd. de la presse marseillaise, Synd. des journalistes républicains de l'Orne, Synd. de la presse coloniale, Synd. de la presse étrangère. Parmi les associations étrangères présentes aux congrès, les plus actives étaient : l'Association de la presse de Madrid ; l'*Institute of Journalists*, puis la *British International Association of Journalists* (Grande-Bretagne) ; le Cercle des journalistes suédois ; l'Association de la presse belge ; l'Union nationale des sociétés américaines, le Club de la presse de Californie (USA) ; la *Deutsche Schrifts Tellerengenossen*, *Berliner Press* (Allemagne) ; l'Association de la presse de Vienne, la Société Concordia (Autriche) ; l'Association de la presse de Prague (Bohême), l'*Ottobon* (Hongrie) ; l'Association des journalistes lombards (Italie) ; l'Association de la presse suisse.

journaux européens et américains disposèrent de la liste de ces correspondants. Parmi ces derniers, 54 Français, 41 Autrichiens, 38 Italiens, etc. Mais l'institution ne paraît pas avoir donné satisfaction, puisqu'on chercha à l'améliorer cette année-là, puis en 1905. Autre création, le *Bulletin officiel du Bureau central des associations de la presse*, fondé en 1899, « strictement professionnel », envoyé gratuitement aux associations adhérentes.

Selon l'article 2 des statuts, le Bureau central devait d'abord établir des relations régulières et permanentes entre les associations pour assurer « une assistance professionnelle réciproque à leurs membres exerçant momentanément leur profession hors de leur pays ». Il s'efforçait ainsi de répondre aux besoins des nouveaux reporters de la grande presse d'information qui parcouraient la planète. Ouvrant le Congrès de 1895, Wilhelm Singer, directeur du *Neues Wiener Tagblatt*, fit allusion « aux leçons qui se dégagent de la transformation toujours croissante du journalisme, par l'extension du télégraphe et du téléphone, qui rapprochent singulièrement les pays les plus lointains ».

Le Bureau central devait aussi « étudier et favoriser l'amélioration de la législation internationale relative au journalisme (propriété littéraire, conventions postales et télégraphiques et en général l'étude de toute matière regardant la presse) » ; « créer un bureau de renseignement et de remplacement des journalistes cherchant du travail comme correspondants et collaborateurs de journaux hors de leur pays » ; établir et préciser les usages et coutumes du journalisme dans les rapports internationaux ; engager ses bons offices, et au besoin assumer le rôle d'arbitre pour la résolution des différends qui pourraient surgir entre journaux et journalistes de divers pays ; enfin « favoriser dans les limites de l'équité et de l'avantage public, les prérogatives et les intérêts professionnels des journalistes, tout en concourant à élever le niveau intellectuel et moral de leur profession ».

Intérêts professionnels des journalistes, élévation du niveau intellectuel et moral de leur profession : selon Sir Hugh Gilzean Reid, lors du Congrès de 1895, il fallait s'efforcer « d'élever la presse et de grouper, pour des intérêts exclusivement professionnels et fraternels, ceux et celles qui guident, expriment ou forment l'opinion publique dans tout le monde civilisé ». Et Wilhelm Singer d'affirmer en 1907 :

Ce dont nous devons nous occuper, c'est de la détermination de notre place, incertaine dans les organisations du siècle. Ce dont nous devons nous entretenir, c'est de la loi inédite encore qui doit mettre sur le même plan les cahiers de nos devoirs et de nos droits, droits chèrement acquis par notre

inlassable dévouement et nos souffrances. De quoi il faut disserter enfin, c'est de notre rôle de fonctionnaire libre.

Dernière expression, oh combien ambiguë ! Mais la volonté n'est pas niable : être reconnu comme un corps uni, intègre, régi par ses propres règles.

Outre d'importants points de droit, tels que la propriété littéraire ou morale des journalistes et des journaux sur leurs informations, articles ou feuilletons qu'il s'agissait de protéger des plagiat et autres reproductions abusives¹⁰, les congrès ont discuté de questions pratiques intéressant au plus haut point les patrons de presse réunis dans ces assises (réduction des tarifs télégraphiques et postaux, code d'abréviation pour les dépêches de presse, etc.). Bien sûr, les congressistes légitimaient de telles préoccupations par des arguments beaucoup plus nobles que leurs seuls intérêts de boutique. Si l'on voulait obtenir une réduction du tarif international télégraphique, ce n'était « pas pour faire des économies, mais pour augmenter le nombre de textes et de dépêches ». Il fallait aussi parvenir à faire baisser les tarifs postaux, tout en les uniformisant, quels que fussent les pays concernés. Il fallait cesser de voir *Le Petit Parisien* vendu 15 centimes hors de France. Après avoir proposé de nouveaux principes de tarification, Henri Berger, directeur de l'*Annuaire international de la presse* et du *Bulletin de la presse italienne*, affirmait au Congrès de Paris (1900) :

Les journaux doivent pouvoir circuler librement dans tous les pays et à travers tous les États, non seulement dans l'intérêt des peuples, mais aussi dans l'intérêt des gouvernements eux-mêmes. C'est le moyen d'échanger des idées, d'émanciper les industries et de permettre d'étudier et de discuter ce qu'on fait dans chaque État, et d'en tirer, suivant le cas, le profit nécessaire pour son propre pays.

Les journaux sont de première nécessité. Ils font connaître ce qu'on fait ou conçoit ailleurs et sont encore plus nécessaires pour ceux qui sont éloignés du sol national. Le journalisme, c'est la patrie, le souvenir du sol qui vous a vu naître.

Et reprenant la fameuse métaphore du corps et des membres, Berger montrait que le cerveau du journal était la direction et la rédaction, son cœur l'administration et l'expédition, son sang les revendeurs, les abonnés et la publicité. Pour que vive ce grand corps, il fallait donc que l'expédition ne subît aucune entrave. Si les congrès n'obtinrent pas la

¹⁰ Ulf Jonas Björg, *Le copyright relatif aux nouvelles (1896-1898)*, Indianapolis, Indiana University, 1992.

réduction des tarifs postaux, celle des tarifs internationaux télégraphiques – une baisse de 50 % – fut acquise après le Congrès de Vienne (1904).

L'identité professionnelle du journaliste

L'une de ces questions pratiques a été l'objet de grands débats, car elle supposait la définition préalable de l'identité professionnelle des journalistes : la carte internationale d'identité de journaliste. Évoquée dès 1898, sa création est votée en 1899, à travers un texte de 11 articles, proposé par Victor Taunay, secrétaire du Comité de direction, rédacteur à la *Gazette de France* et à *La Vérité*, délégué des deux associations de la presse judiciaire et de la presse municipale. Selon le premier article, « tout journaliste professionnel, appartenant à une association inscrite au Bureau central des associations de la presse, pourra, quand il s'agira d'entreprendre des voyages à l'étranger, solliciter du Comité de direction des associations de la presse, par l'entremise de l'association à laquelle il appartient, la délivrance d'une carte d'identité. » Encore fallait-il s'entendre sur ce que pouvait être un journaliste professionnel ! Taunay ne s'embarrassa pas trop de détails : « Le journaliste professionnel est celui qui fait de sa principale occupation la presse, pour ne pas dire son unique labeur. » Sir Hugh Gilzean Reid, beaucoup plus nuancé, s'interrogea :

Qu'est-ce donc, puisqu'il faut arriver à une définition du journalisme professionnel ? Accordera-t-on seulement ce titre aux journalistes politiques ou aux reporters ? Le donnera-t-on à bon endroit aux écrivains de la presse littéraire ou scientifique ? Et dans la presse politique même, à qui appartient vraiment le nom de journaliste professionnel ? Sera-t-il réservé au directeur du journal et à ses principaux rédacteurs ou l'étendra-t-on à tous ceux qui collaborent au journal ? Exigera-t-on en outre que le travail soit constant et rémunéré ? À mon avis, Messieurs, il convient de laisser à chaque association le soin de définir la professionnalité des journalistes de son pays.

Même si les termes du débat ne sont plus les mêmes, ces questions sont aujourd'hui encore d'actualité. Où commence et où finit le journalisme professionnel ? La question était posée en 1899 !

La carte d'identité ne devait offrir aucun avantage matériel, aucun droit de réquisition, d'assistance ou de secours : ce serait simplement une protection morale, un passeport entre les différentes associations, donnant la garantie d'être en relation avec un journaliste étranger sérieux, lui aussi titulaire de la carte. « Ce que nous voulons, dit Taunay, ce n'est pas que le journaliste puisse aller se promener le plus commodément du monde, en un lieu quelconque, mais que celui qui fait un voyage utile au

point de vue professionnel, trouve partout la protection dont il a besoin. » La carte sera valide un an « (pour éviter qu'on ne l'utilise après avoir cessé d'exercer la profession de journaliste), et portera au recto, le titre de notre association, l'indication de la date d'émission, les noms, prénoms, qualités du porteur, l'indication de l'association à laquelle il appartient. Le verso sera occupé par une photographie, suivie des signatures du porteur, d'un membre de sa délégation nationale et du secrétaire du Comité de direction. C'est au verso également, que temporairement, la question de principe restant sauve, les associations nationales auront la faculté de munir la carte d'identité du Bureau international d'un visa officiel ou d'une légalisation des autorités. »

En 1900, la carte n'était pas encore distribuée. Elle le fut apparemment ensuite, puisqu'en 1904, il était prévu de l'améliorer. Mais elle resta d'un emploi très limité. Seul, le gouvernement portugais la reconnut officiellement.

Le secret professionnel

Par le secret professionnel, les journalistes ont le plus affirmé leur identité professionnelle, tout en se comparant aux médecins, aux avocats et aux prêtres ! Au Congrès de 1905, Victor Taunay ouvrit clairement les débats :

Souvent la justice prétend traiter les journalistes comme de simples citoyens et ne veut pas admettre qu'ils soient détenteurs de secrets dont ils ne peuvent faire la confiance aux gens de loi. Il n'est que temps de dire que, de même que pour la confession, pour la profession médicale et d'autres, il y a un secret professionnel des journalistes. Le journaliste, contraint d'entrer dans l'intérieur des familles, de solliciter des confidences, ne le fait pas par intérêt personnel, mais presque toujours par devoir. Le journaliste occupe une position sociale que les uns peuvent envier, les autres critiquer, mais qui l'expose souvent aux sévérités de la justice et à la répression des lois. Le Congrès doit donc déclarer qu'il y a un secret professionnel pour le journaliste comme pour l'avocat, le médecin et le confesseur.

En France, depuis les années 1880, les journalistes revendiquaient le secret professionnel, malgré les efforts de la justice pour le lever. Fallait-il adopter l'anonymat des journalistes dans les pays hostiles à la liberté de la presse ? C'était trop dissimuler. Il ne s'agissait point de créer un privilège, mais de défendre un droit. Fallait-il réserver le secret aux seules sphères politiques et sociales, et le refuser pour le reste ? La position était difficile à tenir, mais on s'y résigna. Le Congrès se décida à voter :

En principe, le secret de rédaction est inviolable. Quiconque transgresse ce principe offense non seulement l'honneur des journalistes mais nuit aux conditions vitales de la presse. Sous aucun prétexte, les individus appartenant à la profession de journaliste ne peuvent accepter de témoigner. Les journalistes doivent résister à toute tentative entraînant à la violation du secret de la rédaction. Sont exceptés les cas où il s'agit de crimes et délits de droit commun.

Dernière formule restrictive qui fut abandonnée au Congrès de 1907, après la condamnation, en 1906, d'un rédacteur en chef français qui avait refusé de renseigner un juge à propos d'un crime de droit commun. Une première motion avait été débattue : « Le Congrès, élargissant les textes, prescrit aux membres de la presse de résister à toute tentative de violation du secret de la rédaction d'où qu'elle vienne, qu'il s'agisse de questions politiques, sociales ou de droit commun. » Jugée trop précise, elle fut remplacée par celle-ci : « Le onzième Congrès, conformément à la résolution du Congrès de Liège [1905], exprime le vœu que les journalistes, à l'instar des médecins et des avocats, soient couverts par le secret professionnel. » Un autre vote demandait aux congressistes de poursuivre auprès de leurs gouvernements respectifs, la réalisation de ce principe général. Du secret de la rédaction, on était donc passé au secret professionnel, notion plus large, liée à l'identité professionnelle des journalistes. Victor Taunay avait gagné son combat de 1905.

Revendications sociales et professionnelles

Au Congrès de Lisbonne (1898), un participant remarquait : « Je vois dans la salle du Congrès des directeurs de journaux riches et puissants qui vont nous soutenir: Trop longtemps, on nous a considérés comme des employés. Nous ne sommes cependant pas des domestiques, mais des collaborateurs. » Et le Congrès d'émettre « le vœu que le Comité central étudie le moyen d'arriver à amener les propriétaires de journaux à faire participer les rédacteurs aux bénéfices de leurs entreprises. » L'identité des journalistes se construisait aussi contre le patronat des entreprises de presse. Tout de suite après ce Congrès de Lisbonne, les journalistes suédois envoyèrent aux rédacteurs en chef de leurs grands journaux, des questionnaires portant sur les droits et devoirs réciproques des directeurs et des rédacteurs, la durée du travail et les congés, la forme des contrats de travail, leurs procédures de résiliation, les pensions de retraite, etc. Une centaine de réponses furent obtenues. Aussi, le Congrès de Paris (1900) décida-t-il de faire procéder à une vaste enquête sur la « situation morale, sociale et matérielle des journalistes ». Tout fut mis en

œuvre pour élaborer un rapport général, qui ne vint jamais, faute de réponses suffisamment nombreuses. Cela n'empêcha par les congrès de voter de multiples recommandations.

Dès 1899, le Congrès votait en faveur d'indemnités en cas de licenciement brutal : au moins trois mois d'honoraires comme on le faisait alors en France. En 1902, il adoptait une véritable clause de conscience. En cas de changement de propriété du journal, les rédacteurs, mais aussi les reporters, pourraient se départir de leur contrat de travail, tout en obtenant le paiement de leurs honoraires complets, jusqu'à l'expiration du délai de résiliation :

Lorsque, par suite d'un changement de propriétaire, le caractère personnel d'un journal ou d'un recueil périodique s'est modifié à tel point que le rédacteur se trouve dans l'impossibilité de continuer sa besogne, il a le droit de se départir du contrat et de réclamer néanmoins le paiement de ses honoraires complets jusqu'à l'expiration du délai de résiliation prévu dans le contrat ou par la loi même, ou, selon les circonstances, une indemnité équitable.

Même lorsque le changement de propriétaire n'a pas pour conséquence de mettre le rédacteur dans l'impossibilité morale de remplir son devoir, mais expose seulement celui-ci à faire violence à sa conscience ou à compromettre son honneur professionnel et sa réputation ; il est conforme à l'équité que l'éditeur s'autorise à le sortir immédiatement de la rédaction et continue à lui payer son traitement jusqu'à l'expiration du délai de résiliation précité.

Ces principes doivent s'appliquer également aux rapports entre les reporters professionnels et leurs journaux.

En cas de condamnation pécuniaire, la direction devrait la payer si le rédacteur ou le reporter avait rédigé l'article incriminé conformément à un ordre général ou spécifique ; en cas de détention pénale, les honoraires devraient être intégralement versés pendant toute sa durée ; dans tous les cas, les frais de justice devraient être à la charge de la direction.

Contre les collaborateurs bénévoles des journaux, contre ces « volontaires », le Congrès de 1905 demandait une réglementation du contrat de travail, « la cessation des abus que le volontariat peut entraîner », enfin que les associations adhérentes n'admettent parmi leurs membres actifs que les seuls journalistes professionnels. Ce même Congrès chargeait une commission de rédiger un contrat de travail type, applicable à tous les pays, l'idéal étant le modèle anglais progressivement défini par la *News Papers Society* (réunion des éditeurs et propriétaires de journaux) et l'*Institute of journalists* (union des directeurs et journalistes

professionnels, où les directeurs étaient exclus des commissions traitant des conditions de travail).

On peut douter que toutes ces motions internationales aient été répercutées partout au niveau national. Si toutes ces anticipations furent prises en accord avec les directeurs des journaux présents dans les congrès, elles étaient cependant le signe d'une autonomie de plus en plus grande, au moins dans les esprits, des journalistes face au patronat de la presse.

Les associations mutuelles

Fédérations d'associations de journalistes, les congrès se sont tout naturellement intéressés au mutualisme et aux caisses de secours et de prévoyance. Dans ce domaine social des garanties financières en cas de maladie, d'accidents du travail, de retraite ou de décès, pouvait-on, grâce à une grande mutuelle internationale, définir des règles communes, contribuer à une identité professionnelle commune ? Alphonse Humbert, député français, vice-président de l'Association des journalistes républicains et son confrère Heinzmann-Savino, directeur du *Matin*, d'Anvers, proposèrent au Congrès de Bordeaux (1907), un « rapport sur l'état présent et le développement possible des institutions de prévoyance dans la presse ». Il ne s'agissait certes pas de transformer ces assises internationales en congrès de mutualistes :

La presse a des devoirs généraux, des intérêts professionnels très élevés qui doivent passer d'abord. Néanmoins, nous croyons que l'étude de la mutualité, telle qu'elle s'est implantée dans les mœurs, les moyens de la perfectionner, de la rendre féconde, ajoutera au côté pratique et utile de nos débats. Il en résultera aussi, entre nos associations, de nouveaux liens qui ne pourront que consolider notre fédération et l'œuvre de nos congrès.

La question ne figurant pas au programme des travaux du congrès, ce dernier la renvoyait au Congrès de Berlin (1908), tout en décidant que « les ordres du jour du congrès comprendront dorénavant, une ou plusieurs questions relatives aux institutions mutualistes ou à l'assurance de la presse ». L'un des congressistes exhortait les associations de journalistes à développer elles-mêmes les œuvres de prévoyance mutuelle, et souhaitait la constitution d'une mutualité internationale de la presse, tendant à compléter leurs efforts.

Tout naturellement, la question revint donc l'année suivante, au Congrès de Berlin. Alphonse Humbert militait en faveur du développement des mutuelles, mais il estimait que « la mutualité

universelle de la presse ne peut que difficilement être envisagée sous la forme d'une confédération générale des mutualités existantes ». Les systèmes de mutualités étaient en effet trop différents d'un pays à l'autre, voire à l'intérieur de chaque pays. En France, les mutuelles pouvaient avoir un recrutement régional (association des journalistes parisiens, syndicat de la presse marseillaise...), professionnel (secrétariat de rédaction, critique dramatique...), et politique (association des journalistes républicains, de la presse monarchique...). En Grande-Bretagne et en Allemagne, en revanche, toute personne d'honorabilité reconnue, tirant son principal moyen d'existence du journalisme et payant sa cotisation, pouvait être membre d'une association mutuelle, sans ces distinctions géographique, politique, professionnelle. Certes, les mutuelles françaises étaient de loin les plus riches, grâce aux cotisations de leurs adhérents, mais aussi grâce aux grandes loteries autorisées par l'État, aux dons et aux legs, aux fêtes et aux représentations théâtrales. Mais l'on s'orientait vers l'éparpillement, avec 36 petites caisses associatives, alors qu'il eût fallu une grande caisse unique.

En cas de difficulté, les journalistes pouvaient solliciter l'une de ces caisses mutuelles et leur journal, si ce dernier avait, lui aussi, sa propre organisation de prévoyance. Peu de journaux couvrant les risques de maladie et les accidents du travail, les mutuelles étaient la seule ressource. En cas de retraite ou de décès, les journalistes ou leurs veuves étaient en revanche mieux protégés et par les mutuelles et par les journaux eux-mêmes. En France, les personnels des grands journaux parisiens avaient créé des sociétés civiles dotées de caisses alimentées par des retenues sur les traitements, ainsi que par des contributions patronales. Il est vrai que les pensions versées étaient d'un niveau encore très faible, 100 à 700 francs pour les veuves. En Russie aussi, les veuves et les orphelins étaient secourus par une association créée à cet effet. Enfin, malgré les prudences d'Alphonse Humbert, une Caisse de prévoyance de la presse universelle tout juste établie à Genève, garantissait un capital-décès de 2 500 à 3 000 francs.

Les tribunaux professionnels

Les Italiens, les premiers, créèrent des tribunaux professionnels, jugeant des conflits internes à la presse. Les statuts de 1885 de l'Association italienne des journalistes instituaient une Cour d'honneur, chargée de régler les différends d'ordre personnel entre les journalistes. Il est vrai, cependant, que cette Cour n'eut à juger aucun litige. En 1894, un

Collège de prud'hommes remplaça la Cour. Il statuait sans appel, « à la demande des parties, et contradictoirement, sur des questions économiques et professionnelle ». Selon A. Cantalupi, rapporteur au Congrès de Berlin (1908) sur le fonctionnement des Conseils de prud'hommes dans les associations de presse, « les journalistes n'avaient pas encore éprouvé la sensation qu'ils constituaient une classe à part, devant nécessairement s'affirmer à titre corporatif pour la défense de leurs intérêts communs ; les associations se formaient donc, mais dans un simple but d'union professionnelle ou d'aide mutuelle, inspiré par le sentiment de bienfaisance ».

En France, le Comité général des associations de la presse jouait ce rôle de tribunal arbitral. En 1900, la quasi-totalité des associations adhérentes au Bureau central avaient créé leurs propres tribunaux. Le Congrès de 1902 avait confirmé la nécessité de ces tribunaux, « pour assurer la dignité des polémiques de presse et sauvegarder les intérêts moraux et matériels des journalistes ». Celui de 1910 posa comme principe définitif que les litiges de presse ne pouvaient être jugés et les intérêts de presse garantis que par des tribunaux internes à la profession, à l'exclusion des tribunaux de droit commun ou des tribunaux d'honneur des autres professions. Tous ces projets, toutes ces réalisations avaient été rendus possibles parce que les journalistes avaient clairement pris conscience de leur identité professionnelle. Mutation des années 1890-1900, nettement suggérée par A. Cantalupi le rapporteur italien :

Le type de journaliste qui commence à prévaloir, c'est celui du journaliste qui vise à s'assurer un champ plus vaste d'activités, qui veut pourvoir à la garantie de sa propre situation ou à l'amélioration de sa condition personnelle, en ayant affaire non pas seulement au journal dans lequel il ne pourrait que végéter ou défaillir, non pas seulement à une seule province ou à une seule région mais à tout le royaume. [...] Ce n'est pas un fonctionnaire d'État ou d'une autre grande administration publique Il a devant lui une carrière tracée, une situation assurée, la garantie, la certitude même d'une allocation pour sa vieillesse.

Si ces tribunaux arbitraux étaient déjà nombreux et efficaces au niveau national, par exemple en France et en Italie, les congrès ne parvinrent pas à mettre sur pied le tribunal arbitral international, évoqué dès 1895 et dont on vota le règlement en 1900. Un tribunal que Wilhelm Singer appelait de tous ses vœux en 1904 : « Je trouve, dans la solidarité professionnelle par la constitution d'une grande et noble phalange de journalistes, le remède au plus grand nombre de maux et, pour être efficace, il faut un tribunal supérieur professionnel qui dégagerait une règle déterminant les intérêts et les obligations morales de la profession. »

De la défense des intérêts matériels des journalistes, on passait ainsi tout naturellement à la définition d'une éthique professionnelle.

Une éthique professionnelle

Comme l'instituteur, le journaliste était là pour enseigner la vérité. En 1900, Jean Bernard, correspondant de *L'Indépendance belge*, professeur à l'École de journalisme de Paris, affirmait : « Le journalisme, c'est l'expression de la société : or, malgré les égarements où elle s'agite, la société a foi dans la vérité, dans les progrès, dans la morale. Plus le journaliste lui expliquera les mots dont elle s'étourdit, que souvent elle dénature et qu'elle aime pourtant, plus il sera sûr de sa puissance et plus il aura de grandeur. »

Au même Congrès de Paris (1900), S. S. Campion, vice-président de l'*Institute of journalists*, vice-président de la *British International Association of Journalists*, donnait une longue « Communication sur l'idéal dans le journalisme » :

Le journalisme actuel a deux fonctions à remplir : recueillir et répandre les nouvelles, former, guider et diriger l'opinion publique. Le journaliste est, avant tout, le chroniqueur de l'histoire de notre vie d'un jour à l'autre. On l'a appelé très justement l'historien contemporain. Il n'y a rien d'aussi mensonger que l'histoire, a-t-on dit ironiquement. Si la difficulté dans le passé a été de s'assurer de la vérité de l'histoire, le journaliste en sa qualité d'historien de son époque, a devant lui tout le champ nécessaire pour donner libre essor aux aspirations les plus élevées. Il cherchera d'abord et avant tout à présenter les faits qu'il doit rapporter sous leur véritable aspect. Il voudra qu'on puisse ajouter foi à son histoire. Nul ne sait mieux que le journaliste tout ce qui dépend de la façon dont les faits sont présentés. De fausses impressions peuvent être facilement données par le coloris et le vernis dont on recouvre un récit. [...] La passion de la vérité dans les faits et dans la forme, dans les petites comme dans les grandes choses, sera l'impérieux idéal qui s'imposera à l'esprit du journaliste pénétré de sa responsabilité.

Les fonctions du journaliste l'obligent à traiter tous les sujets qui concernent l'homme. Ainsi les crimes et les faiblesses de l'humanité, sa morale et ses mœurs, les sports, la finance, les sciences, l'art, la littérature, la politique, la religion entrent dans son domaine. [...] La presse du monde devrait être non seulement une alliée de la vérité, mais aussi de la pureté, non de la pureté dans un sens restreint ou puritain, mais de la pureté qui s'inspire d'une noble et saine virilité et qui dédaigne tout ce qui est bas, corrompu, et avili.

Un congressiste de 1907, en une formule lapidaire, résuma toute l'éthique de la profession : « Ne rien avancer qui n'ait été vérifié, s'efforcer de parler avec clarté, écrire avec l'unique souci de faire œuvre

d'homme libre. » Une telle déontologie était parfois bien éloignée des réalités de la presse. Et il y a peut-être, comme aujourd'hui, beaucoup de vœu pieux et d'incantation dans de telles déclarations. Mais comme aujourd'hui, il paraissait urgent et essentiel de les exprimer pour marquer la route, même si certains empruntaient des chemins de traverse !

Les premières « écoles » de journalisme

Avec de telles préoccupations, il n'est pas étonnant que les congrès aient discuté des enseignements professionnels. L'éthique était la première légitimité de ces apprentissages, ainsi que le soulignait le Belge Heinzmann-Savino, dès le Congrès d'Anvers (1894) :

Si nous avons la ferme intention de travailler au bien moral de la profession à laquelle nous appartenons, occupons-nous de former dès maintenant ceux qui nous remplaceront un jour. Rendons-les capables d'élever la presse à un niveau auquel, malgré toutes nos bonnes intentions, il ne nous a pas toujours été donné de la maintenir. Et pour cela faisons en sorte qu'ils puissent acquérir ces connaissances sans lesquelles leur jugement ne saurait s'exercer que d'une façon imparfaite; éclairons-les enfin de nos conseils, en les mettant en garde contre les erreurs dans lesquelles nous avons versé nous-mêmes. [...]

L'enseignement professionnel est-il susceptible de déterminer les qualités morales qui font un bon journaliste ?

Nous croyons que oui. Prétendre que les qualités maîtresses du journaliste ne peuvent prendre germe et se développer par un enseignement spécial revient à nier l'efficacité de tout enseignement quel qu'il soit.

Le peintre, le chanteur, le militaire, le prêtre, le médecin poursuivent des carrières qui réclament outre le savoir approprié, des vertus spéciales que l'école sait faire naître et grandir chez l'individu. Les qualités morales qui font le journaliste s'acquerront également par une éducation bien ordonnée et méthodiquement poursuivie. L'instruction ainsi que cela a été dit plus haut doit toujours être éducatrice.

Ainsi que l'on inculque le patriotisme au soldat, l'humanité au médecin, l'abnégation au prêtre, le culte de la science au savant, la patience et le dévouement au professeur, l'amour du beau à l'artiste, de même l'aptitude aux choses du journal, le goût au travail, l'esprit de suite, la rectitude du jugement, toutes les autres qualités qui font un bon journaliste peuvent être inculquées par un enseignement spécial au journalisme. C'est une question de direction à imprimer à l'enseignement, une question de préceptorat, de discipline.

En résumé, l'enseignement pour le journalisme doit consacrer tous ses efforts à développer chez l'élève les connaissances théoriques, les connaissances pratiques et les qualités morales que la carrière du

journalisme réclame. Il sera donc à la fois général, spécial, professionnel et moral¹¹.

Dans son rapport pour le Congrès de Bordeaux (1895), Heinzmann-Savino continuait de lier fortement la formation du journaliste et son « éducation morale ». L'éthique professionnelle du journalisme engageait la crédibilité et l'influence de la presse :

Soit que l'on se place au point de vue des intérêts matériels de la presse en corrélation intime avec la confiance qu'elle inspire, avec le prestige dont elle jouit, soit que l'on envisage la mission civilisatrice qui lui est dévolue, l'influence énorme qu'elle exerce sur l'esprit public dont elle dirige en quelque sorte le courant à sa guise, on ne la conçoit qu'instruite, éclairée. [...] Il y a lieu par conséquent de demander à ceux qui font les journaux, des garanties sérieuses de savoir et d'éducation morale.

Les qualités personnelles de l'écrivain sont évidemment la base de tout talent véritable. Mais l'ensemble du tempérament, l'attrait d'une forme élégante et facile, ne suffisent pas de nos jours à ceux qui veulent servir utilement par la plume leur pays ou la cause de la société tout entière.

Rapporteur sur ces questions au Congrès de Lisbonne (1898), Albert Bataille, rédacteur au *Figaro*, estimait, dans le droit fil des idées exprimées par Heinzmann-Savino, que le journalisme était devenu une carrière, une profession libérale que l'on devait apprendre, comme on apprenait à devenir médecin, avocat, professeur, ingénieur. Avec l'avènement de la nouvelle presse de grande information, venue remplacer l'ancienne presse d'opinion, le journalisme était devenu un véritable métier, qu'il convenait de débarrasser de tous ces gens venus l'envahir, ne sachant quoi faire d'autre :

C'est une opinion assez généralement répandue que le journalisme ne s'apprend pas, qu'il faut être doué, et, que pour écrire, il est indispensable et suffisant d'avoir reçu, de par sa nature, un tempérament particulier. D'accord ! Au temps lointain où le journal n'était qu'un instrument de polémique. Mais, avec le perfectionnement des machines d'imprimerie, le télégraphe et le téléphone, avec la transformation de l'esprit public, toujours et de plus en plus avide d'être informé, une métamorphose s'est opérée : la polémique a été reléguée au second plan, l'information est passée au premier. Le jour où cette évolution s'est accomplie, le journalisme, n'en déplaît aux sots qui prétendent que nous n'exerçons pas une profession éclairée, le journalisme est devenu une carrière.

¹¹ Alain Chanel, *op. cit.*, p. 36-43, intervention de Heinzmann-Savino au Congrès d'Anvers, « L'enseignement du journalisme », p. 37 et 42.

Il faut qu'on cesse de dire que notre profession se recrute en grande partie parmi les déracinés, parmi ceux qui n'ont pas réussi dans d'autres professions, parmi les ratés pour employer un mot trivial, que nous n'avons pas peur de rappeler¹².

L'enseignement professionnel rendrait moins pénibles les années d'apprentissage des « jeunes gens qui ont la vocation ». Albert Bataille notait enfin : « Cette idée de création d'école de journalisme, de l'institution de cours, si le mot vous effraie, n'est pas neuve. Elle flotte dans l'atmosphère depuis cinq ans. Il semble qu'elle ait été l'une de ces forces mystérieuses, l'un des aimants puissants qui nous ont attiré les uns vers les autres, à travers les frontières. » Même si tous les congressistes ne partageaient pas les analyses de leur confrère, nombre d'entre eux pensant que le journalisme s'apprenait en le pratiquant ou que le talent n'avait pas besoin d'être enseigné, il n'est pas indifférent de constater que l'idée d'un enseignement professionnel naquit au moment même où les journalistes prenaient conscience de leur identité, au moment même où ils fondaient leur existence sociale sur un ensemble de règles éthiques et de savoir-faire.

Albert Bataille et son confrère Paul Oeker, délégué de l'Union nationale des sociétés de la presse américaine et du Club de la presse de Californie, obtinrent du Congrès de Lisbonne, une résolution favorable au développement de l'enseignement :

Le cinquième Congrès, désireux de faciliter à la jeunesse la carrière du journalisme, émet le vœu que sous le patronage des associations soient constitués dans chaque pays, des conférences et cours pratiques pour l'enseignement professionnel du journalisme. Il souhaite que les associations des différents pays se facilitent réciproquement leur tâche par le compte rendu de leurs travaux et par la protection des jeunes journalistes envoyés à l'étranger pour compléter leurs études.

¹² Heinzmann-Savino avait déjà eu les mêmes considérations au Congrès d'Anvers (1894) : « Comme un jeune homme ne fait pas ses humanités ou qu'il ne passe pas par l'école des ponts et chaussées pour devenir rédacteur dans un journal – car on n'a jamais entendu dire à un père de famille : je fais faire à mon fils des études complètes afin qu'il puisse devenir journaliste – il s'ensuit que notre profession est encombrée d'une foule de jeunes gens qui ne l'ont choisie que comme un pis-aller, ce qui certainement ne peut pas lui être favorable. Ajoutez encore les gens qui se jettent dans la presse par ambition déçue ordinairement, pour servir des intérêts de parti, et alors qu'il n'y a pas non plus que ces intérêts-là, ajoutez-y les déclassés qui obéissent à toute espèce de rancunes sociales et vous arriverez à ce que me disait un jour un homme de la presse qui connaissait les devoirs de sa profession : 'Mon cher, le journalisme n'est guère autre chose que le métier des gens qui n'en ont pas'. » Alain Chanel, *op. cit.*, p. 40.

Bataille avait proposé à ce même congrès un canevas général des enseignements. Les cours, gratuits, seraient financés par les grands journaux et les municipalités. Ils seraient assurés par des journalistes en activité, des anciens journalistes et des professeurs d'université. Ils seraient ouverts à des « apprentis-étudiants » sortis des collèges, gymnases et autres établissements secondaires, en âge et en situation d'entrer à l'université. Les cours dureraient trois ans, sanctionnés par une attestation : « Le futur journaliste serait ainsi plus certain de trouver une place dans un journal qu'un ancien notaire ou un avocat en rupture de clientèle. » Des bourses de voyage permettraient aux meilleurs des « apprentis-étudiants » de faire des stages dans des rédactions, à l'étranger, sous le patronage et avec la garantie morale des associations. À partir de ce canevas, les congressistes définirent un enseignement tout à la fois pratique, technique et théorique. Pratique, par la création d'un journal-école, des stages dans de grands journaux, la rédaction d'articles, l'analyse et le commentaire de journaux. Technique, par l'utilisation de machines à écrire, par l'apprentissage des façons de télégraphier et de téléphoner, par la composition, le tirage, la correction des épreuves du journal, par l'acquisition de connaissances sur le secrétariat de rédaction, la gestion, l'expédition postale, etc. Théorique, par l'apprentissage obligatoire d'au moins une langue étrangère, le choix d'autres enseignements (histoire contemporaine, économie politique, histoire de l'art, histoire littéraire, histoire des sciences).

Tout cela s'inspirait de quelques expériences menées aux États-Unis, en Allemagne, en France. Il n'en existait pas ailleurs. L'Angleterre se refusait à en faire, parce qu'on y pensait que le journalisme s'apprenait en le pratiquant. En 1896, l'*Institute of journalists* prévoyait d'instaurer une sorte d'examen, sans lequel on ne pourrait devenir journaliste professionnel ; mais il paraît en être resté à cette intention. En Suisse, on s'efforça quelque temps de monter un enseignement, mais ces tentatives restèrent sans suite.

En 1895, Victor Taunay signalait la présence de quelques enseignements dans les universités américaines. Depuis 1893, l'Université de Philadelphie avait établi un enseignement sur quatre ans, en partie journalistique, dans le département spécial des finances et de l'économie nationale ; il ne délivrait cependant aucun diplôme. L'enseignement du journalisme se situait dans les deux dernières années du cursus. Il était théorique et pratique. Théorique avec l'histoire de la presse des cinquante dernières années (comparaison des grands journaux américains et européens, étude des devoirs des journalistes, leur situation face aux

autorités politiques ou religieuses), la législation de la presse, la fabrication du journal (impression, gestion, publicité). Pratique avec la rédaction de faits locaux, de nouvelles spéciales, de reportages, de chroniques artistiques et littéraires. Les étudiants rédigeaient leur propre journal, *The West Philadelphia*. On apprenait donc tout, sauf la sténographie, au motif que les journalistes disposaient de nombreux secrétaires-sténographes. Quinze ans après, fut fondée, en 1908, la fameuse école de l'Université de Columbia, qui délivrait un enseignement sur quatre ans, sanctionné par un diplôme de bachelier pour la science du journalisme.

En Allemagne, à l'Université de Heidelberg, Adolphe Koch donnait depuis 1893 un cours libre de journalisme à 150 étudiants venus d'un peu partout. Son enseignement était théorique avec l'histoire générale de la presse allemande, en liaison avec la littérature, les arts, la politique, avec l'étude comparative du développement du journalisme et de sa législation en Angleterre, Italie, France, Hollande, avec l'étude des correspondances et des agences télégraphiques, l'étude de la presse contemporaine allemande et de ses principaux types de journaux, etc. Il se voulait aussi pratique avec le déplacement des étudiants dans les rédactions, dans les imprimeries, etc. Mais cette initiative était isolée. L'économiste Karl Bücher donna bien, lui aussi, un enseignement à Bâle puis à Leipzig, il fallut cependant attendre l'entre-deux-guerres pour voir s'épanouir l'enseignement professionnel en Allemagne.

La France n'était pas beaucoup plus avancée. Dès 1894, les congressistes signalaient les conférences du journaliste Eugène Tavernier, rédacteur à *L'Univers*, dans la section des sciences sociales et politiques de la Faculté catholique de droit de Lille. Il y enseignait certes les devoirs et pratiques du journalisme, la législation et l'histoire de la presse, mais cet enseignement était donné d'un point de vue religieux. Aussi, les congressistes exprimèrent-ils leur méfiance, souhaitèrent-ils que l'enseignement du journalisme défendît les idées de tolérance et de liberté et demandèrent-ils que d'autres expériences fussent développées. Au Congrès de 1898, Périvier, directeur du *Figaro*, pour appuyer les projets d'Albert Bataille, proposa d'installer dans son hôtel un enseignement professionnel et technique (législation de la presse, lois fiscales, reportages, notions de publicité, d'administration, de distribution) ; on y apprendrait à écrire, composer, corriger, mettre en page ; on y apprendrait aussi les langues étrangères. Les professeurs seraient choisis par un comité qui fixerait les programmes, les conditions d'admission des élèves et délivrerait un certificat en fin d'études.

Vœu pieux, non réalisé¹³, abandonné en 1899 au Collège des hautes études sociales, dirigé à Paris par Mlle Dick May, donnant six cours de journalisme, dispensés par des professionnels réputés et des universitaires, bien rémunérés. En 1899, cet enseignement s'adressait à 184 étudiants sortis des universités, dont 17 femmes, en majorité étrangers. Ces six cours – grande actualité, reportage à l'étranger, étude de la presse française contemporaine, surtout politique, étude de la presse étrangère (anglaise, américaine et russe), législation de la presse, critique dramatique et musicale – balayaient tout ce que pouvait souhaiter savoir un journaliste de la grande presse de l'époque ! On notera l'absence de référence à la presse allemande. Très vite, l'histoire de la presse devint dominante, cependant qu'étaient ajoutés des cours scientifiques et techniques. L'enseignement était complété par des exercices pratiques de reportage. Les études étaient sanctionnées par un examen¹⁴. Mais cet essai d'école de journalisme fut éphémère, et Vincent Jamati déplore en 1906 qu'il « n'a malheureusement pas abouti à des résultats durables »¹⁵.

Pour conclure

Tous ces congrès, réunis presque chaque année, ont aidé les journalistes à prendre de mieux en mieux conscience de leur identité professionnelle, en un temps où la grande presse devenait un véritable « mass media ». Wilhelm Singer, qui intervint très souvent dans ces assises, le suggéra à plusieurs reprises :

Nous étions jusque-là une grande puissance flottante, errante, partout établie et que nul ne gouvernait en aucun lieu, personne n'ayant la charge de faire valoir nos intérêts communs. Nous sommes enfin établis, et pour que notre terrain ne soit pas trop étroit, nous avons occupé de suite et par précaution le globe entier. (Congrès de Rome, 1899).

Pensez donc, quelle force morale pour nous si nous arrivions à former une sorte de Croix rouge littéraire, qui, à travers les luttes des intérêts des différents pays, en laissant de côté les différends politiques des nationalités, des races, des confessions, assurera partout et en toutes circonstances le libre exercice de notre profession, qui deviendra le gardien vigilant des intérêts

¹³ Albert Bataille décéda en 1898 ou 1899, sans avoir pu mener plus loin ses projets.

¹⁴ Sur ces quelques expériences, lire l'ouvrage toujours utile de Georges Weill, *Le journal. Origines, évolution et rôle de la presse périodique*, Paris, Albin Michel, 1934, p. 367-371.

¹⁵ Vincent Jamati, *Pour devenir journaliste. Comment se rédige et s'administre un journal*, Paris, J. Victorion, 1906, p. 20, cité par Christian Delporte, *Les journalistes en France (1880-1950). Naissance et construction d'une profession*, *op. cit.*, p. 178.

communs du journalisme et qui représentera à la fin une Union professionnelle basée sur le sentiment de la solidarité confraternelle, de l'honneur et de la justice. (Congrès de Bordeaux, 1895).

Ces forums internationaux, préparés par les réflexions de journalistes et de directeurs passionnés par l'évolution de leur fonction sociale, furent des lieux de rencontre où purent discuter sans esprit nationaliste les Anglais, les Allemands, les Français et les autres Européens, en un temps qui ne s'y prêtait guère, ainsi que le suggérait toujours l'inévitable Singer :

Entre-t-il dans nos vues d'organiser une sorte de puissance politique qui étende au loin son influence et se ramifie dans tous les pays du monde ? Non, Messieurs. [...]

Ce que nous demandons est simple, naturel et nécessaire. C'est la constitution d'une Croix rouge littéraire, qui, à travers les luttes et conflits d'intérêts des divers pays, nous assurera partout, quels que soient les événements, le libre exercice de notre profession, nous permettra de nous reconnaître entre confrères, d'un bout à l'autre du monde et nous donnera le moyen de nous entraider entre collègues. [...]

Ce que nous voulons est tout simplement la codification des règles, des aspirations et besoins de notre profession, la création d'une entente générale, véritable *modus vivendi*, strictement fixé, et qu'il faille observer sous peine de manquer à l'esprit de solidarité. (Congrès de Budapest, 1896)

Par-delà la Grande Guerre, ces congrès eurent certainement une influence sur l'évolution du mouvement associatif français vers la fondation du Syndicat des journalistes français en 1918, vers sa charte des devoirs professionnels du journaliste. Les anciennes associations réunissant directeurs et journalistes laissaient place au syndicat réunissant les seuls journalistes. Ces derniers n'avaient-ils pas déjà montré une certaine autonomie dans les congrès internationaux des associations de la presse ?

Les préoccupations de Victor Taunay et de ses confrères étaient ainsi relayées et réorientées par Georges Bourdon et Stephen Valot. Le 12 juin 1926, tous deux réunissaient autour de leur syndicat une nouvelle structure internationale, la Fédération internationale des journalistes, dont le premier congrès se tint à Genève en septembre suivant, et qui vota dans ses statuts cet article fondamental : « En adhérant à la Fédération, toute association reconnaît implicitement les principes de l'organisation syndicale qui sont essentiellement l'établissement d'un contrat de travail, la détermination du minimum de salaire et la reconnaissance d'une procédure de conciliation pour tous les litiges nés entre un rédacteur et le journal où il collabore, et elle s'engage à y conformer ses activités. »

Appuyée par le Bureau international du travail, la FIJ parvint à s'imposer, malgré les efforts de l'Union des associations de presse qui fut relancée en 1927¹⁶, mais ne retrouva jamais l'audience dont elle avait joui avant la Grande Guerre¹⁷.

¹⁶ *Ibid.*, p. 371-377. Voir aussi Georges Renard, *Les travailleurs du livre et du journal*, Paris, G. Doin, 1925-1926, 3 vol., et Bernard Voyenne, *Les journalistes français. D'où viennent-ils ? Qui sont-ils ? Que font-ils ?*, *op. cit.*, p. 171-194.

¹⁷ Malgré la tenue d'une demi-douzaine de congrès : Londres (1927), Barcelone (1929), Oslo (1932), Anvers (1934) et Prague (1936).

Sources et bibliographie

Ne sont ici mentionnées que les seules références figurant en notes.

Sources

Sources manuscrites

Archives des Affaires étrangères, Affaires diverses politiques, France, marge 9, n°214, fol. 39, *Copie d'une décision du Roi du 21 mai 1772 à Trianon* (fondation du *Journal de Genève*) ; fol. 45, *copie d'une décision du Roi du 5 octobre 1774 à Versailles* (fondation du *Journal de Bruxelles*) ; fol. 84-86, *Instruction pour la rédaction de la Gazette de France* (approuvée par le ministre Vergennes le 24 mai 1783).

BnF, manuscrits Baluze 183, correspondance du duc de Saxe-Weimar, et 337, correspondance de Denys Charpentier.

BnF, manuscrits français, 3771 à 3778 (lettres originales), 15610 et 15661 (copies), 20632 à 20635 (copies), collections des lettres de l'abbé de Saint-Nicolas à la présidente de Chastillon. – 3840 et 3843, manuscrits du roi Louis XIII destinés à la *Gazette*.

B. M. de Poitiers, ms. 448 et 453, papiers du journaliste poitevin Jouyneau-Desloges.

Sources imprimées

BnF, 8° G 2493, comptes rendus des congrès internationaux des associations de la presse, de 1895 à 1899 ; 4° G Pièce 200, compte-rendu du Congrès de 1905 ; 4° G 961, comptes rendus des congrès de 1900, 1905, 1907 et 1908 ; 4° V 5688, *Bulletins officiels du Bureau central des associations de la presse*, 1900 ; 8° F Pièce 4295, le secret professionnel en matière de presse, rapport pour le Congrès de 1907 ; 4° Pièce 201, l'œuvre générale des congrès, rapport pour le Congrès de 1907 ; 8° R Pièce 11689, l'état présent et le développement possible des institutions de prévoyance de la presse, rapport pour le Congrès de 1908 ; 8° F 4282, la propriété littéraire et artistique en matière de presse, rapport pour le Congrès de 1908 ; 8° F Pièce 4287, le fonctionnement des conseils de prud'hommes dans les associations de presse, rapport pour le Congrès de 1908.

Recueil factice appartenant à Pierre Albert (en 1994) : travaux préparatoires et rapports pour le Congrès de 1900 (dont les rapports sur la carte internationale d'identité, la réduction du tarif postal sur les journaux, les abréviations télégraphiques à l'usage des journaux, les tarifs

télégraphiques pour la presse, la constitution d'un tribunal international d'arbitres, l'École du journalisme de Paris, la propriété artistique en matière de presse, les droits des journalistes dessinateurs, la situation sociale, morale et matérielle des journalistes dans différents pays, le Bureau central des associations de presse, les avantages pratiques de l'association internationale, l'idéal dans le journalisme), *Bulletins officiels du Bureau central des associations de presse*, n°4 (compte rendu du Congrès de 1899), 5 (la liberté de la presse en France, Grande-Bretagne, Allemagne), 6 (communication du Comité).

Bibliographie

Instruments de travail

Bibliothèque historique de la France, publiée par le Père Lelong et Fevret de Fontette, Paris, 1769, 5 vol.

Dictionnaire de biographie française, Paris, 1933 sq.

Dictionnaire de la langue française, Émile Littré (1859-1872).

Dictionnaire de la presse française pendant la Révolution, 1789-1799. La presse départementale, Gilles Feyel, dir., Ferney-Voltaire, Centre International d'Étude du XVIII^e siècle, 2002-2022, 7 vol.

Dictionnaire des journalistes, 1600-1789, Jean Sgard, dir., Oxford, Voltaire Foundation, 1999, 2 vol.

Dictionnaire des journaux, 1600-1789, Jean Sgard, dir., Paris, Universitas, 1991, 2 vol.

Dictionnaire historique de la langue française, Alain Rey, dir., Dictionnaire Le Robert, Paris, 1999.

Dictionnaire Napoléon, Jean Tulard, dir., Paris, Fayard, 1989.

Quérard (Joseph-Marie), *La France littéraire ou dictionnaire bibliographique des savants historiens et gens de lettres de la France*, Paris, F. Didot, 1827-1839, 10 vol.

Rétat (Pierre), *Les journaux de 1789. Bibliographie critique*, Paris, Éd. du CNRS, 1988.

Révérard (Vte Albert), *Armorial du premier Empire*, Paris, au bureau de l'*Annuaire de la noblesse*, 1894-1897, 4 vol.

Les Sources de l'histoire de France. XVII^e siècle (1610-1715), publiées par Émile Bourgeois et Louis André, 7 vol., t. V, *Histoire politique et militaire*, Paris, A. Picard, 1926.

Trésor de la langue française. Dictionnaire de la langue du XIX^e et du XX^e siècle (1789-1960), Bernard Quemada, dir., Paris, 1990.

Écrits contemporains

Aubéry (Antoine), *Histoire du Cardinal Duc de Richelieu*, Paris, 1660. Édition de Cologne, 2 vol., 1666.

Id., *Mémoires pour l'histoire du cardinal duc de Richelieu*, Cologne, 1667, 7 vol.

Balzac (Honoré de), *Monographie de la presse parisienne*, publiée en 1843 dans *La grande ville, nouveau tableau de Paris, comique, critique et philosophique*, un recueil auquel participèrent plusieurs auteurs ; rééditée, Paris, Jean-Jacques Pauvert, 1965.

Champollion-Figeac (Aimé), *Mémoires de Mathieu Molé*, Paris, J. Renouard, 1855-1857, 4 vol.

Correspondance authentique de Godefroi comte d'Estrades de 1637 à 1660, publiée par Alexandre de Saint-Léger et Louis Lemaire, Paris, E. Champion, 1924.

Correspondance du Père Marin Mersenne, religieux minime, publiée et annotée par Cornelis de Waard, à l'initiative de Mme Paul Tannery, Paris, éd. du CNRS, 1932-1988, 17 vol.

Correspondance générale de Sainte-Beuve, publiée par Jean et Alain Bonnerot éd., Paris-Toulouse, Stock, Delamain et Boutelleau, Privat, 1935-1983, 19 vol.

Delisle de Sales (Jean-Baptiste-Claude), *Essai sur le journalisme depuis 1735 jusqu'à l'an 1800*, Paris, impr. de Colas, 1811, XLIV-302 p. in-8°.

Id., *Défense de l'Essai sur le journalisme, précédée de l'histoire de la conspiration pour étouffer cet ouvrage*, Paris, mars 1813, 76 p. in-8°.

Griffet (R. P. Henri), *Traité des différentes sortes de preuves qui servent à établir la vérité de l'histoire*, Liège, J.-F. Bassompierre, 1769.

Hozier (Louis-Pierre d'), *Armorial général ou Registres de la Noblesse de France*, 1^{re} édition, Paris, 1738-1768 (six registres divisés en dix volumes in-folio), réimpression en fac-similé, Paris, 1863-1905.

Journal historique de la révolution opérée dans la constitution de la monarchie française, par M. de Maupeou, Chancelier de France, Londres, 1775, 3 vol.

Jugement sur la préface et diverses pièces que le Cardinal de Richelieu pretend faire servir à l'histoire de son crédit', Diverses pièces pour la défense de la Royne Mère du Roy très-Chrestien Louys XIII..., s. l., 1643 (textes rédigés entre 1631 et 1637).

Lettres de Jean Chapelain, de l'Académie française, publiées par Philippe Tamizey de Larroque, Paris, Imprimerie nationale, 1880-1883, 2 vol.

Lettres de Peiresc, publiées par Philippe Tamizey de Larroque, Paris, Imprimerie nationale, 1888-1898, 7 vol.

Lettres, Instructions diplomatiques et Papiers d'État du Cardinal de Richelieu, publiées par Louis-Martial Avenel, Paris, Imprimerie impériale (puis nationale), 1853-77, 8 vol.

Mercier (Louis-Sébastien), *Tableau de Paris*, Jean-Claude Bonnet, dir., Paris, Mercure de France, 1994, 2 vol.

Id., *Le Nouveau Paris*, Jean-Claude Bonnet, dir., Paris, Mercure de France, 1994.

Mercier de Saint-Léger (abbé), *Lettre adressée à Monsieur le Comte de M., Paris, le 15 mars 1788*, 8 p. imprimées, reliées dans le recueil de 1633 de la *Gazette* (Bibliothèque Mazarine, 16301 * 3).

Papiers de Richelieu (Les), publiés par Pierre Grillon, Paris, Pedone, 1975, t. I (1624-1626).

Rémusat (Charles de), *Mémoires de ma vie*, Charles-Hippolyte Pouthas éd., Paris, Plon, 1958-1967, 5 vol.

Rohan (Henri de), *De l'intérêt des princes et des États de la chrétienté*, Paris, 1638.

Texier (Edmond), *Le journal et le journaliste*, Paris, Le Chevalier, 1868.

Tocqueville (Alexis de), *De la Démocratie en Amérique*, ouvrage paru en 1835 ; édition de J.-P. Mayer, Paris, Gallimard, 1961, 2 vol.

Vie privée et politique de J.-R. Hébert, Paris, 1794, pamphlet anonyme de VI-35 p. in-8.

Zola (Émile), « Au Congrès de la presse, à Londres », 22 septembre 1893, *Mélanges, préfaces et discours, Les Œuvres complètes*, 1929.

Histoire et sociologie de la presse

Albert (Pierre), *Histoire de la presse politique nationale au début de la III^e République (1871-1879)*, Lille, Atelier reproduction des thèses, 1980, 2 vol.

Id., « Renaudot et le journalisme », 4^e centenaire de Théophraste Renaudot, novembre 1986, *Cahiers de l'Institut Français de Presse*, n°1, septembre 1987, p. 29-41.

Ambroise-Rendu (Anne-Claude), *Les faits divers dans la presse française de la fin du XIX^e siècle. Étude de la mise en récits d'une réalité quotidienne (1870-1910)*, thèse d'histoire de Paris I, 1997, publiée : *Petits désordres ordinaires. Les faits divers dans la presse française des débuts de la III^e République à la Grande Guerre*, Paris, Éd. Seli Arslan, 2004.

Auclair (Georges), *Le Mana quotidien. Structure et fonction de la chronique des faits divers*, Paris, Anthropos, 1970.

Audouin (Louis), *Les Affiches du Poitou, 1773-1789*, mémoire pour le DES, Poitiers, 1954.

Barthes (Roland), « Structure du fait divers », *Essais critiques*, Paris, Le Seuil, 1964, p. 188-197.

Bassani (Frédéric), « Louis-Sébastien Mercier journaliste : un témoin de son temps », *Journaux et journalistes, Hommage à Jean Sgard, Recherches et travaux*, Bulletin n°48, Université Stendhal-Grenoble III, 1995, p. 67-79.

Batiffol (Louis), « Louis XIII journaliste », *La Revue de Paris*, 3^e année, n° 24, 15 décembre 1896, p. 804-815.

Beauchamp (Raymond de), *Louis XIII d'après sa correspondance avec le Cardinal de Richelieu*, Paris, H. Laurens, 1902, p. 47-54 (« Louis XIII journaliste »).

Beermann (Matthias), *Zeitung zwischen Profit und Politik. Der Courier du Bas-Rhin (1767-1810)*, Leipziger Universitätsverlag, 1996.

Bellanger (Claude), Godechot (Jacques) Guiral (Pierre) et Terrou (Fernand), *Histoire générale de la presse française*, Paris, PUF, 1969-1975, 5 vol.

Bénétruy (J.), *L'Atelier de Mirabeau. Quatre proscrits genevois dans la tourmente révolutionnaire*, Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, t. XLI, Genève, 1962.

Id., éd., Étienne Dumont (de Genève), *Souvenirs sur Mirabeau et sur les deux premières Assemblées législatives*, Paris, PUF, 1951.

Bertaud (Jean-Paul), *Les Amis du Roi. Journaux et journalistes royalistes en France de 1789 à 1792*, Paris, Perrin, 1984.

Id., *Camille et Lucile Desmoulins, un couple dans la tourmente*, Paris, Presses de la Renaissance, 1986.

Björg (Ulf Jonas), *Le copyright relatif aux nouvelles (1896-1898)*, Indianapolis, Indiana University, 1992.

Bonnet (Jean-Claude), « C'est un journaliste qu'on assassine... », *La mort de Marat*, J.-C. Bonnet, dir., Paris, Flammarion, 1986, p. 19-37.

Id., « Les rôles du journaliste selon Camille Desmoulins », *La Révolution du journal, 1788-1794*, Pierre Rétat, dir., Paris, Éd. du CNRS, 1989, p. 179-185.

Brétéché (Marion), *Les compagnons de Mercure. Journalisme et politique dans l'Europe de Louis XIV*, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2015.

Brochard (Ch.), *Les impôts spéciaux sur la presse. Restrictions fiscales à la liberté de la presse*, Thèse de droit d'Aix, Nancy, Crépin-Leblond, 1911.

Cabanis (André), *La presse sous le Consulat et l'Empire (1799-1814)*, Paris, Société des Études Robespierriennes, 1975.

Carpentari-Messina (Simone), « Le discours éditorial », *La suite à l'ordinaire prochain. La représentation du monde dans les gazettes*, Denis Reynaud et Chantal Thomas, dir., Presses universitaires de Lyon, 1999, p. 27-52.

Chanel (Alain), *Anvers 1894. Premier Congrès international de la presse. Naissance d'une profession*, « Journalisme. Études et documents », Alphacom-CUEJ, Strasbourg, 1995.

Charles (Shelly), « Le prélat infortuné ou le *Danger des liaisons* : modèles romanesques du récit journalistique », *Gazettes et information politique sous l'Ancien Régime*, Henri Durantou et Pierre Rétat, dir., Publications de l'Université de Saint-Étienne, 1999, p. 393-402.

Chartier Roger), « La pendue miraculeusement sauvée. Étude d'un occasionnel », *Les Usages de l'imprimé*, Roger Chartier, dir., Paris, Fayard, 1987, p. 83-127.

Chollet (Roland), *Balzac journaliste. Le tournant de 1830*, Paris, Klincksieck, 1983.

Clarétie (Jules), *Camille Desmoulins, Lucile Desmoulins, étude sur les dantonistes*, Paris, E. Plon et Cie, 1875.

Collet (Georges), *Le Bressan Louis Desnoyers, fondateur de la société des gens de lettres*, Vincennes, Imprimerie Rosay, 1938.

Coquard (Olivier), *Marat*, Paris, Fayard, 1993.

Costa (Véronique), « Le procès des journalistes du Parnasse par Mercier », *Journaux et journalistes, Hommage à Jean Sgard, Recherches et travaux*, Bulletin n°48, Université Stendhal-Grenoble III, 1995, p. 81-93.

Coudart (Laurence), *La Gazette de Paris. Un journal royaliste pendant la Révolution française (1789-1792)*, Paris, L'Harmattan, 1995.

Couperus (Marianne), « La terminologie appliquée aux périodiques et aux journalistes », *L'étude des périodiques anciens. Colloque d'Utrecht*, Marianne Couperus, dir, Paris, Éditions A.-G. Nizet, 1972, p. 59-63.

Cruppi (Jean), *Un avocat journaliste au XVIII^e siècle*, Paris, Hachette, 1895.

Dahl (Folke), Petibon (Fanny) et Marguerite Boulet (Marguerite), *Les débuts de la presse française. Nouveaux aperçus*, Göteborg-Paris, 1951.

Darnton (Robert), *L'aventure de l'Encyclopédie, 1775-1800. Un best-seller au siècle des Lumières*, Paris, Perrin, 1982.

Darnton (Robert), « Jacques Pierre Brissot de Warville, espion de police », *Bobème littéraire et Révolution. Le monde des livres au XVIII^e siècle*, Paris, Hautes Études, Gallimard-Le Seuil, 1983, p. 43-69.

Delporte (Christian), *Histoire du journalisme et des journalistes en France*, Paris, PUF, 1995.

Id., *Les journalistes en France (1880-1950). Naissance et construction d'une profession*, Paris, Le Seuil, 1999.

Duchène (Roger), « Lettres et gazettes au XVII^e siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1971, p. 489-502.

Dugast-Matifeux (Charles), *Le Premier journaliste du Poitou : notice sur René-Alexis Jouyneau-Desloges, écrite par lui-même*, 8 p. extr. de la *Revue des provinces de l'Ouest*, 3^e année, 1855-1856, autobiographie rédigée par Jouyneau-Desloges en novembre 1814.

Durance (Karine), *Les revendications des journalistes à travers les congrès internationaux de la presse (1894-1908)*, mémoire de maîtrise, Université Paris II Panthéon-Assas, Institut Français de Presse, septembre 1994.

Durand (Pascal), « Crise de presse : le journalisme au péril du 'reportage' (1870-1890) », *Quaderni, la revue de la communication*, n°24, automne 1994, p. 123-152.

Duranton (Henri), « L'affaire Girard / La Cadière dans l'infidèle miroir des gazettes de 1731 », *Les gazettes européennes de langue française (XVII^e-XVIII^e siècles)*, Henri Duranton et Pierre Rétat, dir., Publications de l'Université de Saint-Étienne, 1993, p. 255-268.

Duranton (Henri), Labrosse (Claude) et Rétat (Pierre), dir., *Les gazettes européennes de langue française (XVII^e - XVIII^e siècles)*, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 1992.

Ellery (Eloïse), *Brissot de Warville : A Study in the History of the French Revolution*, Boston et New York, 1915.

« Fait divers, fait d'histoire », *Annales ESC*, juil.-août 1983.

Favre (Robert), « Le fait divers en 1778 : permanence et précarité », *L'année 1778 à travers la presse traitée par ordinateur*, Paris, P.U.F., 1982, p. 113-146.

Id., « Le gazetier idéal », *La suite à l'ordinaire prochain. La représentation du monde dans les gazettes*, Denis Reynaud et Chantal Thomas, dir., Presses universitaires de Lyon, 1999, p. 17-24.

Favre (Robert) et Rétat (Pierre), « L'amélioration de la vie quotidienne », *La Presse provinciale au XVIII^e siècle*, Jean Sgard, dir., Grenoble, 1983, p. 65-77.

Favre (Robert), Sgard (Jean) et Weil Françoise), « Le fait divers », *Presse et histoire au XVIII^e siècle, l'année 1734*, Pierre Rétat et Jean Sgard, dir., Paris et Lyon, éd. CNRS, 1978, p. 199-225.

Felkay (Nicole), « Louis Desnoyers et *Le Charivari* », *L'Année balzacienne*, 1984, p. 107-131.

Ferenczi (Thomas), *L'Invention du journalisme en France. Naissance de la presse moderne à la fin du XIX^e siècle*, Paris, Plon, 1993.

Feyel (Gilles), « Les correspondances de presse parisiennes des journaux départementaux (1828-1856) », *Documents pour l'histoire de la presse nationale aux XIX^e et XX^e siècles*, Paris, CNRS, Centre de documentation

Sciences humaines, 1977, p. 87-340. *Aux origines d'Havas. Les correspondances et agences de presse parisiennes des années 1828-1856*, 3^e édition à paraître.

Id., *La « Gazette » en province à travers ses réimpressions, 1631-1752*, Amsterdam et Maarssen, 1982.

Id., « Richelieu et la *Gazette* », *Richelieu et le monde de l'esprit*, Sorbonne, novembre 1985, André Tuillier, dir., Paris, Imprimerie nationale, p. 207-216.

Id., « Médecins, empiriques et charlatans dans la presse provinciale à la fin du XVIII^e siècle », actes du 110^e Congrès national des sociétés savantes, Montpellier, 1985, Section d'histoire moderne et contemporaine, t. I, *Le corps et la santé*, Paris, 1985, p. 79-100.

Id., « Les frais d'impression et de diffusion de la presse parisiennne entre 1789 et 1792 », *La Révolution du journal, 1788-1794*, Pierre Rétat, dir., Paris, CNRS, 1989, p. 77-99.

Id., « Un journal départemental et son budget : 'Le Glaneur, Journal d'Eure-et-Loir' (1830-1851) », *Actes du 113^e Congrès national des sociétés savantes, Strasbourg, 1988, Histoire moderne et contemporaine*, t. I, Paris, 1989, p. 59-84.

Id., « Aux origines de l'identité professionnelle des journalistes : les congrès internationaux des associations de la presse (1894-1914) », *L'identité professionnelle des journalistes*, Michel Mathien et Rémy Rieffel, dir., Strasbourg, Alphacom-CUEJ, 1995, p. 139-162.

Id., « La torche et le flambeau, la polémique et la publicité : 'vieille' et 'jeune' presse en 1836 », *La Presse selon le XIX^e siècle*, Roger Bautier, Elisabeth Cazenave et Michael Palmer, dir., Universités Paris III et XIII, 1997, p. 98-113.

Id., « 'Je suis tout à Bonne et embrasse l'amy.' Lettres de l'abbé de Saint-Nicolas à la présidente de Chastillon », *Correspondre jadis et naguère, 120^e Congrès national des sociétés savantes, Aix-en-Provence, 1995, Section d'histoire moderne et contemporaine*, Paris, 1997, p. 569-586.

Id., « Du récit de la *Gazette de France* à la réflexion du journaliste politique : le *Journal historique et politique* de Genève dans les années 1770 », *Gazettes et information politique sous l'Ancien Régime*, Henri Duranton et Pierre Rétat, dir., Publications de l'Université de Saint-Étienne, 1999, p. 179-197.

Id., *L'Annonce et la nouvelle. La presse d'information en France sous l'Ancien Régime (1630-1788)*, Oxford, Voltaire Foundation, 2000.

Id., « Contrainte et innovation, la loi du timbre de 1797 et ses effets sur le format des quotidiens parisiens », *Clés pour le siècle*, Paris, Université Panthéon-Assas Paris II/Daloz, 2000, p. 1048-1077.

Id., « Explosion de la presse d'information politique et générale, 1789 », *Atlas de la Révolution française*, 11, Paris, Émile Ducoudray, Raymonde Monnier, Daniel Roche, dir., Paris, Éd. de l'EHESS, 2000, p. 114-115.

Id., « Contrainte et innovation, la loi du timbre de 1797 et ses effets sur le format des quotidiens parisiens », *Clés pour le siècle, Droit et science politique, Information et communication, Sciences économiques et de gestion*, Université Panthéon-Assas / Paris II, Paris, 2000, p. 1048-1077.

Id., « La querelle de l'anonymat des journalistes, entre 1836 et 1850. Une étape dans la progressive prise de conscience d'une identité professionnelle ? », *Figures de l'anonymat. Médias et société*, Frédéric Lambert, dir., L'Harmattan, Paris, 2001, p. 27-55.

Id., « Diffusion, réimpression et contrefaçon des gazettes en France, sous l'Ancien Régime », *L'Information à l'époque moderne*, Association des Historiens Modernistes des Universités, Bulletin n°25, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2001, p. 119-158.

Id., « La diffusion départementale d'un journal de province au XIX^e siècle : méthodes et perspectives de recherches », *Les mutations du journalisme en France et au Québec*, Paris, 2002, p. 203-231.

Id., « La distribution des gazettes et des journaux, de 1740 à 1830 », *La distribution et la diffusion de la presse, du XVIII^e siècle au III^e millénaire*, Gilles Feyel, dir., Paris, Éditions Panthéon-Assas, 2002, p. 17-53.

Id., « Le journalisme au temps de la Révolution : un pouvoir de vérité et de justice au service des citoyens », *Annales historiques de la Révolution française*, juillet-septembre 2003, p. 21-44.

Id., « Aux origines de l'éthique des journalistes : Théophraste Renaudot et ses premiers discours éditoriaux, 1631-1633 », *Le Temps des médias. Revue d'histoire*, automne 2003, p. 175-189.

Id., « Prémices et épanouissement de la rubrique de faits divers (1631-1848) », *Les Cahiers du journalisme*, printemps/été 2005, n°14, p. 18-29.

Id., « Réflexions pour une histoire matérielle et économique de la presse départementale sous la Révolution », *Dictionnaire de la presse française pendant la Révolution, 1789-1799. La presse départementale, op. cit.*, t. I, 2005, p. XV-LXIV.

Id., *La Presse en France des origines à nos jours. Histoire politique et matérielle*, Paris, Ellipses, 2023, 3^e éd. actualisée.

Fichou (Geneviève), *Un journal républicain et polémique à Chartres. Jean-Baptiste Aimé Sellèque et le Glaneur d'Eure-et-Loir. Première partie, L'homme et son journal*, Chartres, Société archéologique d'Eure-et-Loir, 2000, 62 p.

Id., *Politique et événements à travers un journal local. Le Glaneur d'Eure-et-Loir, 1830-1851*, Chartres, Société archéologique d'Eure-et-Loir, 2001, 192 p.

Fournier (Édouard), « Les écrivains sur le trône. Rois et princes journalistes, depuis Louis XIII jusqu'à Napoléon », *Revue des Provinces*, 15 avril 1865, 23 p.

Francalanza (Éric), *Jean-Baptiste-Antoine Suard. Journaliste des Lumières*, Paris, Honoré Champion Éditeur, 2002.

Gallois (Lionel), *Journalistes et collaborateurs de la presse quotidienne à Paris, 1815-1848*, thèse de l'École nationale des Chartes, Paris, 1990.

Gay Levy (Darline), *The Ideas and carriers of Simon-Nicolas-Henri Linguet : a study in eighteenth-century French politics*, Chicago, London, Urbana, 1980.

Gilles de la Tourette (Georges), *Théophraste Renaudot d'après des documents inédits*, Paris, E. Plon, Nourrit et Cie, 1884.

Granderoute (Robert), François Moureau et Anne-Marie Chouillet, « La culture provinciale : le patrimoine régional, les arts et les lettres, les sciences », *La Presse provinciale au XVIII^e siècle*, Jean Sgard, dir., Grenoble, 1983, p. 79-106.

Guilhaumou (Jacques), *L'avènement des porte-parole de la république (1789-1792)*, Lille, Presses universitaires du Septentrion, 1998.

Hatin (Eugène), *Histoire politique et littéraire de la presse en France*, Paris, Poulet-Malassis, 1859-1864, 8 vol.

Imbert (H.), résumé d'une communication sur Jouyneau-Desloges, *Bulletins de la Société des antiquaires de l'Ouest*, 3^e trimestre, 1868. p. 115-117.

Jamati (Vincent), *Pour devenir journaliste. Comment se rédige et s'administre un journal*, Paris, J. Victorion, 1906.

Jubert (Gérard), « La légende dorée de Théophraste Renaudot », *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest*, 4^e série, t. XVI, 2^e trimestre 1981, p. 141-162.

Kalifa (Dominique), « Les tâcherons de l'information : petits reporters et faits divers à la Belle Époque », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, octobre-décembre 1993, p. 578-603.

Id., *Récits de crime dans la France de la Belle Époque*, thèse d'histoire de Paris VII, 1994, publiée : *L'encre et le sang. Récits de crimes et société à la Belle Époque*, Paris, Fayard, 1995.

Id., « Usages du faux. Faits divers et romans criminels au 19^e siècle », *Annales HSS*, nov. déc. 1999, p. 1345-1362.

Id., « L'écriture du fait divers au 19^e siècle. De la négation à la production de l'événement », *Presse et événement : journaux, gazettes, almanachs (XVIII^e-XIX^e siècles)*, Hans-Jürgen Lüsebrink et Jean-Yves Mollier, dir., Berne, Peter Lang, 2000, p. 297-311.

Kalifa (Dominique), Philippe Régnier (Philippe), Thérenty (Marie-Ève), Vaillant (Alain), dir. *La Civilisation du journal. Histoire culturelle et littéraire de la presse française au XIX^e siècle*, Paris, Nouveau Monde Éditions, 2011.

Kayser (Jacques), *Le Quotidien français*, Paris, Armand Colin, 1963.

Kerr (David S.), *Caricature and French political culture 1830-1848. Charles Philippon and the illustrated press*, Oxford, Clarendon Press, 2000.

Kinder (Patricia), « Un directeur de journal, ses auteurs et ses lecteurs en 1836 : autour de *La Vieille Fille* », *L'Année balzacienne*, 1972, p. 173-200.

Id., « Balzac, Girardin et *La Maison Nucingen* », *L'Année balzacienne*, 1979, p. 15-46.

Labrosse (Claude), « La région dans la presse régionale », *La Presse provinciale au XVIII^e siècle*, Jean Sgard, dir., Grenoble, 1983, p. 107-123.

Labrosse (Claude) et Rétat (Pierre), *Naissance du journal révolutionnaire, 1789*, Presses universitaires de Lyon, 1989.

Labrosse (Claude) et Rétat (Pierre Rétat), « Le texte de la gazette », *Les gazettes européennes de langue française (XVII^e - XVIII^e siècles)*, Henri Duranton, Claude Labrosse et Pierre Rétat, dir., Publications de l'Université de Saint-Étienne, 1992, p. 135-144.

Lastic de Saint-Jal (Alfred de), *Bibliothèque historique et critique du Poitou par Dreux du Radier, précédée d'une introduction, et continuée jusqu'en 1849*, t. III, *Supplément à la Bibliothèque*, Niort, Robin, 1849, notice sur Jouyneau-Desloges, p. 646-649.

Leuwers (Hervé), *Camille et Lucile Desmoulins*, Paris, Fayard, 2018.

Martin (Marc), « Journalistes parisiens et notoriété (vers 1830-1870). Pour une histoire sociale du journalisme », *Revue historique*, juillet-septembre 1981, p. 31-74.

Id., « Structures de sociabilité dans la presse : les associations de journalistes en France à la fin du XIX^e siècle (1880-1910) », *Actes du colloque Sociabilité, pouvoirs et société*, Rouen, novembre 1983, p. 497-509.

Id., « La Grande Famille : l'association des journalistes parisiens (1885-1939) », *Revue historique*, 1986, p. 129-157.

Id., « Les journalistes retraités de la République (1880-1930) », *Bulletin du centre d'histoire de la France contemporaine*, Université Paris X-Nanterre, n^o7, 1986, p. 175-195.

Id. « Journalistes et gens de lettres », *Mesure(s) du livre*, 2, mai 1989, p. 107-123.

Id., *Trois siècles de publicité en France*, Paris, Éditions Odile Jacob, 1992.

Id., « Profession et idéologie : le journalisme français et le socialisme à la fin du XIX^e siècle », *Recherches contemporaines*, Université Paris X-Nanterre, n°1, 1993, p. 5-25.

Id., *Médias et journalistes de la République*, Paris, Éditions Odile Jacob, 1997.

Martin (René), *La vie d'un grand journaliste, Auguste Neffizzer, fondateur de la 'Revue germanique' et du 'Temps' (Colmar 1820-Bale 1876)*, Besançon, Camponovo, 1948 et 1953, 2 vol.

Mathien (Michel) et Rieffel (Rémy), dir., *L'Identité professionnelle des journalistes*, Strasbourg, Alphacom-CUEJ, 1995.

Mattauch (Hans), « A contribution to the early history of the terms 'journaliste' and 'journalism' », *Romance Notes*, 1966/67, t. VIII, p. 310-314.

Mazaauric (Simone), *Savoirs et philosophie à Paris dans la première moitié du XVIII^e siècle. Les conférences du bureau d'adresse de Théophraste Renaudot (1633-1642)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1997.

Michel (Henri), « Un journal de province à la fin de l'Ancien Régime. Le *Journal de la généralité de Montpellier* (1780-1789) », *Annales du Midi*, 1977, t. 89, n°132, p. 191-221.

Monestier (Alain), *Le fait divers*, catal. Musée des ATP, Paris, Éditions de la RMN, 1982.

Morienvall (Jean), *Les créateurs de la grande presse en France*, Paris, Éditions Spes, 1934.

Moureau (François), dir., *De bonne main. La communication manuscrite au XVIII^e siècle*, Paris-Oxford, Universitas, Voltaire Foundation, 1993.

M'sili (Marine), *Histoire des faits divers en République (1870-1992). Une approche de la laïcisation de la providence*, thèse d'histoire, Aix-en-Provence, 1996, publiée : *Le fait divers en République. Histoire sociale de 1870 à nos jours*, Paris, CNRS éd., 2000.

Neveu (Erik), « Quatre configurations du journalisme politique », *Les mutations du journalisme en France et au Québec*, Rémy Rieffel et Thierry Watine, dir., Paris, Éditions Panthéon-Assas, 2002, p. 251-276.

Nohr (René), « 'Un jeu si extraordinaire'. L'affaire du collier et Louis XVI dans la *Gazette des Deux-Ponts* », *Gazettes et information politique sous l'Ancien Régime*, Henri Duranton et Pierre Rétat, dir., Publications de l'Université de Saint-Étienne, 1999, p. 393-402 et 403-418.

Novak (Maximilien), *Napoléon et l'Empire des Lettres. L'opinion publique sous le Consulat et la Premier Empire (1799-1814)*, Paris, PUF, 2023.

Oscarsson (Ingemar), « Le feuilleton dans la presse française, dans les années 1790 et au début du XIX^e siècle : du supplément indépendant au rez-de-chaussée sous le filet », *Dix-huitième siècle*, n°25, 1993, p. 433-456.

Palmer (Michael B.), *Des petits journaux aux grandes agences. Naissance du journalisme moderne (1863-1914)*, Paris, Aubier, 1983.

Pellet (Marcellin), *Élysée Loustallot et les 'Révolutions de Paris'*, Paris, Armand Le Chevallier, 1872.

Perlat (René), *Le journalisme poitevin : coup d'œil historique*, Poitiers, A. Laurent, 1898.

Popkin (Jeremy), « Une reprise en main et un nouveau départ : la présentation du texte dans les journaux entre 1794 et 1807 », *Cahiers de textologie. 3. Textologie du journal*, Paris, Minard, 1990, p. 83-98.

Id., *News and Politics in the Age of Insurrection : Jean Luzac's 'Gazette de Leyde'*, Durham, N. C., Duke University Press, 1990.

Poulic (Anne), *Les faits divers sous la monarchie de Juillet dans les quotidiens parisiens*, mémoire du diplôme de l'Institut Français de Presse, dir. Gilles Feyel, 1996, 153 p.

Renard (Georges), *Les travailleurs du livre et du journal*, Paris, G. Doin, 1925-1926, 3 vol.

Rétat (Pierre), « Aux confins de la presse : information graphique et information écrite. Récits et plans de batailles », *Le journalisme d'Ancien Régime. Questions et propositions*, Pierre Rétat, dir., Presses universitaires de Lyon, 1982, p. 151-166.

Id., « Forme et discours d'un journal révolutionnaire : les *Révolutions de Paris* en 1789 », *L'Instrument périodique. Les fonctions de la presse au XVIII^e siècle*, Presses universitaires de Lyon, 1985, p. 139-178.

Id., « Le journaliste révolutionnaire comme 'écrivain patriote' », *Il confronto letterario, quaderni del dipartimento di lingue e letteratura straniera moderne dell'università di Pavia, Supplemento al. n. 15*, Schena Editore, 1990, p. 111-120.

Id., dir., *La Gazette d'Amsterdam. Miroir de l'Europe au XVIII^e siècle*, Oxford, Voltaire Foundation, 2001.

Reynaud (Denis), *Linguet faiseur de journal*, mémoire dact. en vue de l'habilitation, Université Lyon II, 1996.

Id., « Violence et passion : les 'Variétés' de la *Gazette des Deux-Ponts* », *Journalisme et fiction au 18^e siècle*, Malcolm Cook et Annie Jourdan, dir., Berne, Peter Lang, 1999, p. 87-99.

Id., « La politique des rubriques », *La Gazette d'Amsterdam. Miroir de l'Europe au XVIII^e siècle*, Pierre Rétat, dir., Oxford, Voltaire Foundation, 2001, p. 223-230.

Richard (Alfred), « Notice biographique et bibliographique sur Jouyneau-Desloges », *Bulletins de la Société des antiquaires de l'Ouest*, 4^e trimestre, 1870, p. 425-442.

Rivara (Annie), « La représentation des choses », *La suite à l'ordinaire prochain. La représentation du monde dans les gazettes*, Denis Reynaud et Chantal Thomas, dir., Presses universitaires de Lyon, 1999, p. 27-52 et 231-258.

Roubaud (Félix), *Théophraste Renaudot, créateur du journalisme en France*, Paris, E. Dentu, 1856.

Ruellan (Denis), *Le professionnalisme du flou. Identité et savoir-faire des journalistes français*, Presses universitaires de Grenoble, 1993.

Id., *Les « pro » du journalisme. De l'état au statut, la construction d'un espace professionnel*, Presses universitaires de Rennes, 1997.

Seguin (Jean-Pierre), *Nouvelles à sensations. Canards du XIX^e siècle*, Paris, A. Colin, 1959.

Id., *L'information en France avant le périodique. 517 canards imprimés entre 1529 et 1631*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1964.

Séité (Yannick), « La bête du Gévaudan dans les gazettes : du fait divers à la légende », *Les gazettes européennes de langue française, op. cit.*, p. 145-153.

Sgard (Jean), dir., *La Presse provinciale au XVIII^e siècle*, Grenoble, 1983.

Id., « La multiplication des périodiques », *Histoire de l'édition française*, t. II, *Le livre triomphant (1660-1830)*, Henri-Jean Martin et Roger Chartier, dir., Paris, Promodis, 1984, p. 198-205.

Sgard (Jean) *et al.*, *Lumières et ténèbres du XVIII^e siècle, 1715-1789, Histoire de France à travers les journaux du temps passé*, Paris, À l'enseigne de l'arbre verdoyant, 1986.

Solomon (Howard M.), *Public welfare, science, and propaganda in seventeenth century France*, Princeton University Press, 1972.

Sullerot (Éveline), *Histoire de la presse féminine en France, des origines à 1848*, Paris, Armand Colin, 1966, p. 87-92.

Thérenty (Marie-Ève), *Mosaïques. Être écrivain entre presse et roman (1829-1836)*, Paris, Honoré Champion, 2003.

Thérenty (Marie-Ève et Vaillant (Alain), dir., *1836 : l'an 1 de l'ère médiatique, étude littéraire et historique de La Presse de Girardin*, Paris, Nouveau Monde Éditions, 2001.

Id., *Presse et plumes, journalisme et littérature au XIX^e siècle*, même dir., Paris, Nouveau Monde Éditions, 2004.

Truc (Sylvie) et Sgard (Jean), « Annexe » et « Postface », *Dictionnaire des journalistes, op. cit.*, t. II, p. 1001-1021.

Tucoc-Chala (Suzanne), *Charles-Joseph Panckoucke et la librairie française, 1736-1798*, Pau-Paris, Marrimpouet jeune-Jean Touzot, 1977.

Ventre (Madeleine), *L'Imprimerie et la librairie en Languedoc au dernier siècle de l'Ancien Régime*, Paris et La Haye, Mouton, 1958, p. 120-137.

Vittu (Jean-Pierre), *Le Journal des Savants et la République des lettres, 1665-1714*, Thèse de doctorat d'État, Paris I-Sorbonne, Lille, Atelier national de reproduction des thèses, 2000.

Id., « Journal, journaliste, journalisme », *Dictionnaire encyclopédique du livre*, Pascal Fouché, Daniel Péchoin et Philippe Schuwer, dir., Paris, Éditions du Cercle de la librairie, 2005.

Voyenne (Bernard), *Les journalistes français, d'où viennent-ils ? qui sont-ils ? que font-ils ?*, Paris, CFPJ Retz, 1985.

Walter (Gérard), *Hébert et le Père Duchesne*, Paris, J.-B. Janin, 1946.

Weill (Georges), *Le journal. Origines, évolution et rôle de la presse périodique*, Paris, Albin Michel, 1934.

Welschinger (Henri), *La censure sous le Premier Empire*, Paris, Perrin et Cie, 1887.

Histoire politique et sociale

Advielle (Victor), *Le siège d'Arras en 1640. D'après la Gazette du temps*, Arras, H. Schoutheer et Paris, Chossonery, 1877.

Baker (Keith Michael), *Au tribunal de l'opinion. Essais sur l'imaginaire politique au XVIII^e siècle*, Paris, Payot, 1993.

Bluche (François), *L'origine des magistrats du Parlement de Paris au XVIII^e siècle (1715-1771)*, Paris, C. Klincksieck, 1956.

Carmona (Michel), *La France de Richelieu*, Paris, Fayard, 1984.

Cazelles (Raymond), *Société politique, noblesse et couronne sous Jean le Bon et Charles V*, Paris et Genève, Droz, 1982.

Chartier (Roger), *Les origines culturelles de la Révolution française*, Paris, Le Seuil, 1990.

Chéreau (Achille), *Essai sur les origines du journalisme médical français, suivi de sa bibliographie*, Paris, Bureau de l'« Union médicale », 1867.

Church (W. F.), *Richelieu and Reason of State*, Princeton, 1972.

Cochin (Claude), *Henry Arnauld, évêque d'Angers (1597-1692)*, Paris, Auguste Picard, 1921.

Collas (Georges), *Un poète protecteur des lettres au XVII^e siècle. Jean Chapelain (1594-1674)*, Paris, Perrin et Cie, 1912.

Cornette (Joël), « 'Deux Soleils en la France'. L'événement dans la théorie de l'État royal au temps de Pierre de Bérulle et de Gabriel Naudé », *Axes et méthodes de l'histoire politique*, Serge Berstein et Pierre Milza, dir., Paris, PUF, 1998, p. 163-200.

Crouzet (Denis), *Les guerriers de Dieu. La violence au temps des troubles de religion (vers 1525-vers 1610)*, Seyssel, Champ Vallon, 1990.

Dautry (Jean), *1848 et la II^e République*, Paris, Éditions sociales, 1957.

- Dedouvres (Louis), *Le Père Joseph polémiste, ses premiers écrits, 1623-1626*, Paris, A. Picard et fils, 1895.
- Deloche (Maximin), *La Maison du Cardinal de Richelieu*, Paris, H. Champion, 1912.
- Id.*, *Autour de la plume du cardinal de Richelieu*, Paris, Société française d'imprimerie et de librairie, 1920.
- Demartini (Anne-Emmanuelle), *L'affaire Lacenaire*, Paris, Aubier, 2001.
- Desaive (Jean-Paul) *et al.*, *Médecins, climats et épidémies à la fin du XVIII^e siècle*, Paris et La Haye, Mouton, 1972.
- Duccini (Hélène), « Regard sur la littérature pamphlétaire en France au XVII^e siècle », *Revue historique*, octobre-décembre 1978, p. 313-339.
- Id.*, *Concini. Grandeur et misère du favori de Marie de Médicis*, Paris, Albin Michel, 1991.
- Duprat (Annie), *Les rois de papier. La caricature de Henri III à Louis XVI*, Paris, Belin, 2002.
- Estrée (Paul d') et Callet (Albert), *Une grande dame de la Cour de Louis XV. La duchesse d'Aiguillon (1726-1796), d'après des documents inédits*, Paris, Émile-Paul, 1912.
- Fagniez (Gustave), « L'opinion publique et la polémique au temps de Richelieu. À propos d'une publication récente », *Revue des Questions historiques*, 1^{er} octobre 1896, p. 442-484.
- Id.*, « L'opinion publique et la presse politique sous Louis XIII (1624-1626) », *Revue d'Histoire diplomatique*, 1900, n° 3, p. 325-401.
- Fogel (Michèle), « Propagande, communication, publication : points de vue et demande d'enquête pour la France des XVI^e-XVII^e siècles », *Culture et idéologie dans la genèse de l'État moderne*, École Française de Rome, Palais Farnèse, 1985, p. 325-336.
- Id.*, *Les cérémonies de l'information dans la France du XVI^e au XVIII^e siècle*, Paris, Fayard, 1989.
- Gauchet (Marcel), « L'État au miroir de la raison d'État : la France et la chrétienté », *Raison et déraison d'État. Théoriciens et théories de la raison d'État aux XVI^e et XVII^e siècles*, Yves Charles Zarka, dir., Paris, PUF, 1994, p. 193-244.
- Gauvard (Claude), « Le roi de France et l'opinion publique à l'époque de Charles VI », *Culture et idéologie dans la genèse de l'État moderne*, École Française de Rome, Palais Farnèse, 1985, p. 353-366.
- Geley (Léon), *Fancan et la politique de Richelieu de 1617 à 1627*, Paris, L. Cerf, 1884.

Goubert (Jean-Pierre), *Malades et médecins en Bretagne, 1770-1790*, Rennes-Paris, Université de Haute-Bretagne et C. Klincksieck, 1974, p. 324-326.

Id., « L'art de guérir. Médecine savante et médecine populaire dans la France de 1790 », *Médecins, médecine et société en France aux XVIII^e et XIX^e siècles*, *Annales ESC*, septembre-octobre 1977, p. 908-926.

Goulemot (Jean-Marie), *Le règne de l'histoire. Discours historiques et révolutions, XVII^e-XVIII^e siècle*, Paris, Albin Michel, 1996.

Guenée (Bernard), *L'opinion publique à la fin du Moyen Âge, d'après la « Chronique de Charles VI » du Religieux de Saint-Denis*, Paris, Perrin, 2002.

Guitard (Eugène), *Deux siècles de presse au service de la pharmacie et cinquante ans de « l'Union pharmaceutique »*, Paris, Pharmacie centrale de France, 1913.

Habermas (Jürgen), *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, trad. française, Paris, Payot, 1978.

Héricourt (Achmet d'), *Les sièges d'Arras, histoire des expéditions militaires dont cette ville et son territoire ont été le théâtre*, Arras, Topino, 1844.

Jouhaud (Christian), *Mazarinades : la Fronde des mots*, Paris, Aubier, 1985.

Id., « Propagande et action au temps de la Fronde », *Culture et idéologie dans la genèse de l'État moderne*, École Française de Rome, Palais Farnèse, 1985, p. 337-352.

Id., *Les pouvoirs de la littérature. Histoire d'un paradoxe*, Paris, Gallimard, 2000.

Kerviler (René), *Guillaume Bautru, comte de Serrant, l'un des quarante fondateurs de l'Académie française (1588-1665)*, Paris, Menu, 1876.

Laget (Mireille), « Les livrets de santé pour les pauvres aux XVII^e et XVIII^e siècles », *Histoire, économie et société*, 4^e trimestre 1984, p. 567-582.

Laget (Mireille) et Luu (Claudine), *D'après le livret de Dom Alexandre, médecine et chirurgie des pauvres au XVIII^e siècle*, Toulouse, Privat, 1984.

Laugier (Luciedn), *Un ministère réformateur sous Louis XV : le Triumvirat, 1770-1774*, Paris, La Pensée universelle, 1975.

Lebrun (François), « Une grande épidémie en France au XVIII^e siècle. La dysenterie de 1779 », *Sur la population française au XVIII^e et au XIX^e siècles : hommage à Marcel Reinhard*, Paris, 1973, p. 403-415.

Id., *Se soigner autrefois. Médecins, saints et sorciers aux 17^e et 18^e siècles*, Paris, Temps actuels, 1983.

Léonard (Jacques), *La Médecine entre les savoirs et les pouvoirs : histoire intellectuelle et politique de la médecine française au XIX^e siècle*, Paris, Aubier Montaigne, 1981.

Maire (Catherine), *De la cause de Dieu à la cause de la Nation. Le jansénisme au XVIII^e siècle*, Paris, Gallimard, 1998.

Malandin (Pierre), *Delisle de Sales (1741-1816), philosophe de la nature*, Paris et Oxford, *Studies on Voltaire and the Eighteenth Century*, 1982, 2 vol.

Margairaz (Dominique), « L'invention du 'service public' : entre 'changement matériel' et 'contrainte de nommer' », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, juillet-septembre 2005, p. 10-32.

Martin (Henri-Jean), « Lecture et mises en textes », *Histoires de la lecture. Un bilan des recherches*, Roger Chartier, dir., Paris, IMEC Éditions/Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1995, p. 249-257 (p. 249).

Martin-Frugier (Anne), *Les Salons de la III^e République. Art, littérature, politique*, Paris, Perrin, 2003.

Maza (Sarah), *Vies privées, affaires publiques. Les causes célèbres de la France prérévolutionnaire*, Paris, Fayard, 1997 (1^{ère} éd. américaine, 1993).

Merle (Louis), *La Vie et les œuvres du docteur Jean-Gabriel Gallot (1744-1794)*, *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest*. 4^e série, t. 5, 1961, Poitiers, 1962.

Merlin (Hélène), *Public et littérature en France au XVII^e siècle*, Paris, Les Belles Lettres, 1994, introduction, p. 24-32.

Meyer (Jean), « L'enquête de l'Académie de médecine sur les épidémies, 1774-1794 » *Médecins, climat et épidémies à la fin du XVIII^e siècle*, Paris et La Haye, Mouton, 1972, p. 9-20.

Id., « Le personnel médical en Bretagne à la fin du XVIII^e siècle », *Médecins, climat et épidémies à la fin du XVIII^e siècle*, Paris et La Haye, Mouton, 1972, p. 173-224.

Mousnier (Roland), *L'Homme rouge ou la vie du cardinal de Richelieu (1585-1642)*, Paris, Bouquins Robert Laffont, 1992.

Ozouf (Mona), *L'homme régénéré. Essais sur la Révolution française*, Paris, Gallimard, 1989.

Peter (Jean-Pierre), « Malades et maladies à la fin du XVIII^e siècle », *Médecins, climat et épidémies à la fin du XVIII^e siècle*, Paris et La Haye, Mouton, 1972, p. 135-170.

Id., « Les médecins français face au problème de l'inoculation variolique et de sa diffusion (1750-1790) », *La Médicalisation en France du XVIII^e au début du XX^e siècle*, colloque des 2 5-26 mai 1978, *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 86, 1979, n^o 2, p. 251-264.

Rambaud (Isabelle Bonnot), *Hérétique ou saint : Henri Arnauld, évêque janséniste d'Angers au XVII^e siècle*, Paris, Nouvelles Éditions latines, 1984.

Ranum (Orest), *Les Créatures de Richelieu, Secrétaires d'État et Surintendants des Finances, 1635-1642*, Paris, A. Pedone, 1966.

Richet (Denis), « La polémique politique en France de 1612 à 1615 », *Représentation et vouloir politiques. Autour des États généraux de 1614*, Roger Chartier et Denis Richet, dir., Paris, EHESS, 1982, p. 151-194.

Rioux (Jean-Pierre) et Sirinelli (Jean-François), *La culture de masse en France de la Belle Époque à aujourd'hui*, Paris, Fayard, 2002.

Sawyer (Jeffrey K.), *Printed Poison. Pamphlet Propaganda and the Public Sphere in Early Seventeenth France*, Berkeley, 1990.

Sévrin (Ernest), *Un Évêque militant et gallican au XIX^e siècle : Mgr Clausel de Montals, évêque de Chartres, 1769-1857*, Paris, J. Vrin, 1955, 2 vol.

Thuau (Étienne), *Raison d'État et pensée politique à l'époque de Richelieu*, Paris, Armand Colin, 1966.

Tuillier (André), dir., *Richelieu et le monde de l'esprit, Sorbonne, novembre 1985*, Paris, Imprimerie nationale, 1985.

Vigarelo (Georges), *Le Sain et le malsain. Santé et mieux-être depuis le Moyen Âge*, Paris, Éd. du Seuil, 1993.

Weill (Georges), *Histoire du parti républicain en France (1814-1870)*, Paris, Librairie Félix Alcan, 1928.

Table des matières

Avant-propos	2
Chapitre I. Une société sans école : journalistes et journalisme, des origines aux années 1890	7
Chapitre II. Aux origines de l'éthique des journalistes : Théophraste Renaudot et ses premiers discours éditoriaux (1631-1633)	20
Chapitre III. Renaudot et les lecteurs de la <i>Gazette</i> , les « mystères de l'État » et la « voix publique, au cours des années 1630	35
Chapitre IV. « Je suis tout à Bonne et embrasse l'amy. » Lettres de l'abbé de Saint-Nicolas à la présidente de Chastillon	49
Chapitre V. Richelieu, Renaudot et la <i>Gazette</i> . Propagande et journalisme aux origines de la presse	68
Chapitre VI. Renaudot et le siège d'Arras en 1640 : un vrai journaliste sachant adapter rubriques et contenus aux aléas de l'actualité	94
Chapitre VII. Aux origines de la « rubrique » dans la presse : des gazette de l'Ancien Régime aux journaux de la Révolution	109
Chapitre VIII. Du récit de la Gazette de France à la réflexion du journaliste politique : les journaux de Genève et de Bruxelles dans les années 1770	124
Chapitre IX. Un journaliste provincial au temps des Lumières : le Poitevin Jouyneau-Desloges (1736-1816)	162
Chapitre X. Le journalisme au temps de la Révolution : un pouvoir de vérité et de justice au service des citoyens	192
Chapitre XI. Histoire de mots : de la gazette au journal, du gazetier au journaliste et au journalisme	218
Chapitre XII. <i>La torche et le flambeau</i> , la polémique et la publicité : « vieille » et « jeune » presse en 1836	245
Chapitre XIII. Sellèque et <i>Le Glaneur</i> , <i>Journal d'Eure-et-Loir</i> , un journaliste de combat et ses métaphores en 1840	261
Chapitre XIV. Prémices et épanouissement de la rubrique de faits divers (1631-1848)	291

Chapitre XV. La querelle de l'anonymat des journalistes, entre 1836 et 1850. Une étape dans la progressive prise de conscience d'une identité professionnelle	303
Chapitre XVI. Le journaliste Francis Magnard, une nouvelle manière d'écrire en politique ?	326
Chapitre XVII. Aux origines de l'identité professionnelle des journalistes : les congrès internationaux des associations de la presse (1894-1914)	342
Sources et bibliographie	366
Table des matières	385